

# Document d'enregistrement universel **2019**

Incluant le rapport financier annuel



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
CGG EN BREF	6
NOTRE STRATÉGIE	10
MODÈLE D'ENTREPRISE	12
GOVERNANCE	14

<b>1</b>	<b>Présentation du groupe et de ses activités</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>Comptes de l'exercice 2019</b>	<b>165</b>
1.1	Objectifs et stratégie	18	6.1	Comptes consolidés 2018-2019 de CGG	166
1.2	Description de la Société	27	6.2	Comptes annuels 2019-2018 de CGG	238
1.3	Recherche et développement	33	<b>7</b>	<b>Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales</b>	<b>275</b>
1.4	Opérations d'investissement	34	7.1	Actionnaires	276
1.5	Informations financières sélectionnées	35	7.2	Marchés des titres de la Société	279
1.6	Principaux sites de CGG	37	7.3	Politique en matière de communication d'informations financières	281
1.7	Organisation de CGG	38	7.4	Répartition statutaire des bénéficiaires - Dividendes	282
1.8	Développements récents	40	7.5	Renseignements de caractère général concernant le capital social	283
<b>2</b>	<b>Facteurs de risque et contrôle interne</b>	<b>43</b>	7.6	Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société	289
2.1	Facteurs de risque et mesures de contrôle	44	<b>8</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>295</b>
2.2	Contrôle interne et gestion des risques	56	8.1	Informations sur la Société	296
2.3	Assurances	61	8.2	Contrats importants	297
2.4	Litiges et arbitrages	61	8.3	Transactions avec des parties liées	297
<b>3</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>63</b>	8.4	Contrôleurs légaux	298
3.1	Risques et opportunités pour CGG sur un plan non financier	64	8.5	Documents accessibles au public	299
3.2	Ressources humaines	65	8.6	Personnes responsables pour le présent document d'enregistrement universel	299
3.3	Questions sociales	68	8.7	Tables de concordance	300
3.4	Innovation et satisfaction client	71	<b>ANNEXES</b>	<b>307</b>	
3.5	Performance environnementale	76		Charte de la procédure d'évaluation périodique des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	308
3.6	Périmètre et méthode de reporting	78			
3.7	Indicateurs	78			
3.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	81			
<b>4</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>85</b>			
4.1	Gouvernance	86			
4.2	Rémunérations	114			
<b>5</b>	<b>Revue opérationnelle et financière</b>	<b>149</b>			
5.1	Revue opérationnelle et financière	150			
5.2	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	163			
5.3	Principaux agrégats des filiales	163			



Le Document d'enregistrement universel peut être consulté et téléchargé sur le site [www.cgg.com](http://www.cgg.com)



# Document d'enregistrement universel 2019

*Nouvelle version du Document de référence*

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

An abstract graphic consisting of several overlapping organic shapes in various shades of blue. Some shapes have diagonal hatching. Scattered around these shapes are small white symbols: a circle, a plus sign, a starburst, a triangle, and another starburst.

**Des solutions  
technologiques uniques  
dans les géosciences**



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 14 avril 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente aux termes du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable en vertu de l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou d'une admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, d'un résumé et de toute modification du document d'enregistrement universel, l'ensemble étant approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.cgg.com](http://www.cgg.com)).

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n°2017/1129, les informations contenues dans :

– pour l'exercice 2018 : les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, les comptes sociaux, le rapport des commissaires aux comptes correspondant ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2019 sous le n° D.19-0279 ; et

– pour l'exercice 2017 : les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant, les comptes sociaux, le rapport des commissaires aux comptes correspondant ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 mars 2018 sous le n° D.18-0228,

sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

Le présent document a été rédigé en français et en anglais. Toutefois, pour toute question d'interprétation des informations, vues ou opinions qui y sont exprimées, la version linguistique originale en français prévaut sur la version anglaise.

## CONSIDÉRATIONS PROSPECTIVES

Le présent document d'enregistrement universel contient des « considérations prospectives », qui impliquent des risques et des incertitudes, y compris et sans limitation, certaines déclarations faites dans les paragraphes intitulés Chapitre 1.1 « Objectifs et stratégie », Chapitre 1.2 « Description de la Société » et Chapitre 5 « Revue opérationnelle et financière ». Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires qui se rapportent à la stratégie, les plans ou les intentions de la Société. Ces déclarations prospectives peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, ainsi, les résultats réels, les performances et les réalisations de la Société pourraient s'avérer significativement différents des objectifs prévus ou suggérés. Ces considérations sont fondées sur la vision de la Direction du Groupe et sur des hypothèses faites quant à la réalisation d'événements futurs. Bien que la Société juge ces hypothèses raisonnables, il est rappelé qu'il est très difficile de prévoir l'incidence de facteurs connus et, de ce fait, il est impossible pour la Société de prévoir tous les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur ses résultats réels. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les informations dont la Société dispose à la date du présent document d'enregistrement universel.

Les facteurs de risques importants pouvant mener à des résultats différents de ceux prévus par la Société (« mises en garde ») sont présentés au Chapitre 2.1 « Facteurs de risque et mesures de contrôle » et ailleurs dans le présent document d'enregistrement universel, conjointement, entre autres, aux déclarations prospectives contenues dans le présent document.

Nous ne sommes aucunement obligés de mettre à jour ou de modifier les déclarations prospectives, que ce soit suite à de nouvelles informations, des événements futurs ou pour toute autre raison. En outre, compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, les événements prospectifs décrits dans le présent document d'enregistrement universel pourraient ne pas se produire. Lors de l'examen des déclarations prospectives, les investisseurs doivent garder à l'esprit les facteurs de risque et autres mises en garde figurant dans le présent document d'enregistrement universel, y compris ceux décrits au Chapitre 2.1 « Facteurs de risque et mesures de contrôle » ci-inclus.



# MESSAGE

## du Directeur Général

« 2019 a été  
une année  
très réussie »

**Chers actionnaires,**

2019 a été une année très réussie pour CGG. Notre entreprise, dans son nouveau profil, a atteint la plupart de ses objectifs stratégiques 2021 plus tôt que prévu, tout en générant une forte trésorerie et une forte rentabilité. Cette performance confirme notre nouvelle stratégie, axée sur des métiers très différenciés et générateurs de cash.

En examinant les objectifs annoncés lors du Capital Market Day en novembre 2018, en vue de transformer CGG en une entreprise 'asset-light' d'ici 2021, je suis heureuse de vous annoncer que nous avons atteint la plupart d'entre eux et ce dès 2019. Nous faisons tout notre possible pour finaliser rapidement le reste de cette transformation stratégique, si les marchés nous le permettent.



Ainsi, nous :

- sommes sortis de la JV Seabed Geosolutions avec Fugro le 30 décembre 2019 ;
- sommes sortis le 8 janvier 2020 de l'activité Acquisition Marine suite à l'accord de partenariat stratégique maritime avec Shearwater ;

- avons définitivement arrêté l'activité Acquisition Terrestre en février 2020.

Nous finalisons la vente de l'activité Acquisition multi-physique prévue en 2020.

La sortie de l'activité Acquisition repositionne CGG avec les trois activités Géoscience,

Multi-clients et Équipements hautement différenciées et à faibles capitaux employés. CGG devient une société forte de ses employés, ses données et sa technologie avec des positions de leaders sur des marchés haut de gamme et rentables.

La plupart de nos clients se concentrent sur des bassins très prolifiques, recherchent l'augmentation de la production depuis leurs gisements matures et limitent leurs efforts d'exploration dans des zones proches de leurs champs existants.

de pétrole et de gaz. Dans l'Équipement, nous avons mis sur le marché deux nouveaux produits : un node terrestre et un node marin qui serviront de référence pour les nouvelles technologies d'acquisition. En 2019, nous avons également développé nos technologies de numérisation en mettant l'accent sur l'amélioration de notre propre efficacité et celle de nos clients, grâce à notre solution de transformation numérique des données géosciences, à la gestion et à la livraison des données dans le *cloud* et aux technologies de « *machine-learning* ».

clairement que nos activités seront négativement affectées.

Fort heureusement, grâce aux progrès accomplis dans notre feuille de route CGG 2021, l'entreprise est aujourd'hui bien mieux placée pour traverser cette tempête. Nous avons achevé notre transition vers un modèle '*asset-light*', nous avons un carnet de commandes important pour nous aider à passer le premier semestre et ainsi mettre en œuvre les justes mesures et réponses en vue de préserver notre liquidité. Notre bilan est solide avec plus de 610 millions de dollars de liquidités et aucune échéance de dette avant avril 2023.

CGG est désormais la société de haute technologie et beaucoup plus résiliente que nous avons envisagée lors du lancement de la stratégie CGG 2021 en novembre 2018. Nos activités principales différenciées de géoscience, multi-clients et équipement ont clairement démontré leur positionnement de haut de gamme et je suis convaincue que durant cette période de ralentissement, la force de nos employés, de nos équipes et de notre technologie sera à la hauteur du challenge qui nous attend.

Alors que nous traversons cet environnement incertain, je suis convaincue que nous pouvons en faire une opportunité tout en développant le bon équilibre entre les économies à court terme et les plans à moyen terme.

**Sophie Zurquiyah**  
Directeur Général

## CGG est désormais la société de haute technologie et beaucoup plus résiliente

Notre offre géoscience dans le traitement et l'imagerie de données sismiques est indispensable dans ce domaine qui exige des images du réservoir de très grande qualité. De même, les données obtenues à partir de nodes posés en fond de mer (OBN) sont également fortement demandées par nos clients qui nous confient la majorité du traitement de ces données OBN en raison de notre savoir-faire inégalé et de notre position de leader. Notre bibliothèque multi-clients couvre de nombreux bassins sédimentaires majeurs et matures sur lesquels nous avons réalisé de nombreuses études avec nos dernières technologies. Nos données multi-clients sont très utiles pour le développement des champs, l'optimisation de la production et l'amélioration des efforts de récupération

Depuis le début de cette année, les crises aggravées de COVID-19 et la guerre des prix du pétrole ont désormais considérablement affecté le marché et gravement dégradé notre environnement commercial. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer pleinement la réponse de l'industrie et les implications pour CGG, les récentes annonces de nos clients indiquent des réductions des investissements de l'ordre de 20 % en 2020, avec des réductions des investissements E&P beaucoup plus importantes sur le marché américain, où notre exposition est limitée. Les compagnies pétrolières nationales du Moyen-Orient devraient maintenir leur vision à plus long terme et leurs dépenses être plus résilientes. Cependant, ces premières tendances indiquent

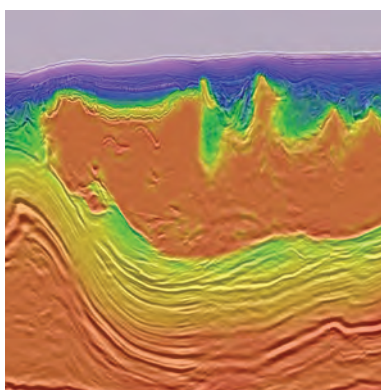
# CGG en bref



## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

**8 AVRIL**

Sercel apporte son expertise technique aux marchés de la surveillance des structures et des phénomènes naturels terrestres



**14 MAI**

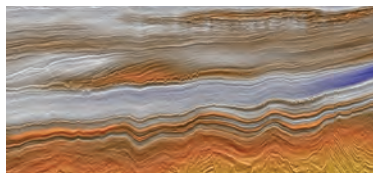
CGG démarre sa première étude multi-clients fond de mer dans la zone Mississippi Canyon du Golfe du Mexique

**4 JUIN**

CGG annonce la signature d'un accord avec Shearwater pour les navires haut de gamme et la création d'un leader mondial dans les streamers

**5 JUIN**

CGG noue une collaboration avec Microsoft pour porter ses services et ses technologies de Géoscience dans l'environnement cloud



**18 JUIN**

CGG attributaire par ADNOC d'un contrat pluriannuel pour le traitement du plus grand projet sismique en fond de mer

**27 AOÛT**

CGG démarre une nouvelle étude multi-clients 3D au large du Brésil



**16 SEPTEMBRE**

Sercel lance GPR, un nouveau node innovant pour les études fond de mer

**31 DÉCEMBRE**

CGG annonce un flux de trésorerie net positif, pour la première fois depuis 2012

## DATES CLÉS DANS L'HISTOIRE DE CGG

**1931**

Création de CGG par Conrad Schlumberger

**1956**

Création de Sercel

**1981**

Cotation de CGG sur Euronext Paris

**2007**

Fusion avec Veritas, leader mondial du traitement des données

**2013**

Acquisition de la division Géoscience de Fugro

**2017**

CGG entame la procédure de sauvegarde financière française

**2018**

21 février, CGG finalise la mise en œuvre de sa restructuration financière ; 7 novembre, CGG présente sa feuille de route stratégique 2021 (« *People, Data, Technology* »)

**2019**

**Arrêt des activités historiques d'Acquisition de données contractuelles**



## Activités

CGG ([www.cgg.com/fr](http://www.cgg.com/fr)) est un leader technologique mondial spécialisé dans les géosciences. Avec près de 4 600 collaborateurs dans le monde, CGG fournit une gamme complète de données, produits, services et équipements pour la découverte et la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre.

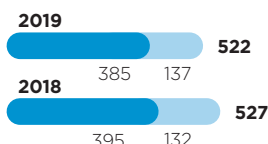
### GÉOSCIENCE

En tant que leaders reconnus dans les technologies les plus modernes d'imagerie de subsurface, nos experts adoptent une approche collaborative pour la résolution des problèmes. Notre réseau mondial de 28 centres d'imagerie et de traitement de données offre une expertise spécifique à chaque région, un service exceptionnel et une technologie remarquable mise au service de chaque image.

Nous fournissons des services intégrés de caractérisation des réservoirs et des solutions innovantes pour les défis complexes de l'E&P (exploration-production). Notre portefeuille complet de services de Géoscience fournit de précieuses informations sur tous les aspects de l'exploration et du développement des ressources naturelles, réduisant ainsi le risque de forage et permettant ce faisant la construction de meilleurs modèles de réservoirs.

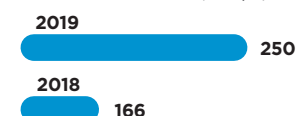
Nous développons des algorithmes sophistiqués et des interfaces intuitives pour fournir des réponses efficaces dans le domaine des réservoirs, en nous appuyant sur les données géosciences, à chaque étape, de l'exploration à la production. Nous investissons habituellement à concurrence de 10 % en R&D. Nous détenons une part de marché élevée et nous bénéficions d'un positionnement hautement différencié.

### PRODUCTION TOTALE (en M\$)



● Production interne  
● Chiffre d'affaires externe

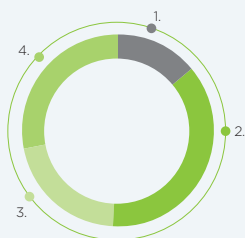
### PUISSANCE INFORMATIQUE (Pfflops)



### PRODUCTION TOTALE/ EFFECTIF (en k\$)

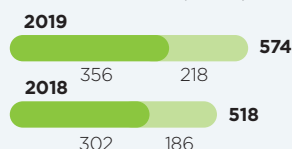


### RÉPARTITION REGIONALE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DONNÉES AU 31/12/2019



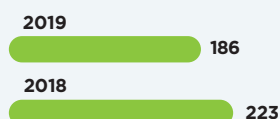
1. Terrestre USA **14 %**
2. Europe-Afrique **37 %**
3. Autres **21 %**
4. Amérique du Nord et du Sud **28 %**

### CHIFFRE D'AFFAIRES MULTI-CLIENTS (en M\$)



● Après-Ventes  
● Préfinancement

### INVESTISSEMENTS MULTI-CLIENTS (en M\$)



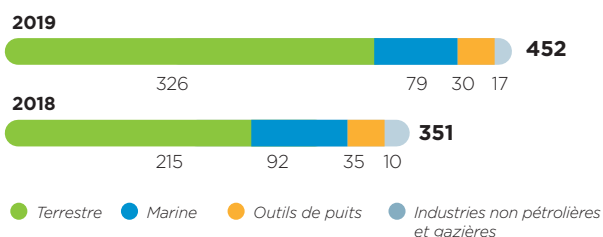
### MULTI-CLIENT

Nous investissons dans un portefeuille de zones géographiques afin de constituer une base de données géosciences. Nous recherchons un taux de préfinancement élevé en amont de ces nouveaux programmes. Nous investissons généralement entre 200 et 300 millions de dollars par an dans nos études multi-clients. Fin 2019, nous disposons de plus de 1,1 milliard de kilomètres carrés de données sismiques haut de gamme offshore et de plus de 100 000 kilomètres carrés de données sismiques terrestres haut de gamme situées dans les bassins les plus prolifiques du monde. Nous détenons les droits de commercialisation des données pour une certaine période. Nous vendons des licences d'utilisation des données à des clients nommés qui y ont généralement recours dans le cadre de l'exploration et du développement de réservoirs.

### ÉQUIPEMENT

Par l'intermédiaire de sa filiale Sercel, CGG offre un éventail complet de systèmes, de capteurs et de sources pour l'acquisition de données sismiques et la surveillance d'outils de puits. Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente ainsi que la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Au sein de six sites industriels, Sercel fabrique une vaste gamme d'équipements géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, et notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement sismiques, ainsi que des sources sismiques. Sercel est le leader du marché des équipements sismiques.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT (en M\$)



● Terrestre ● Marine ● Outils de puits ● Industries non pétrolières et gazières

# Indicateurs financiers et non financiers clés

## INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

### CHIFFRE D'AFFAIRES *(en millions de dollars)*



### DETTE NETTE/EBITDA



### EBITDA

*(en millions de dollars)*



### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

*(en millions de dollars)*



### FLUX DE TRÉSORERIE NETS

*(en millions de dollars)*

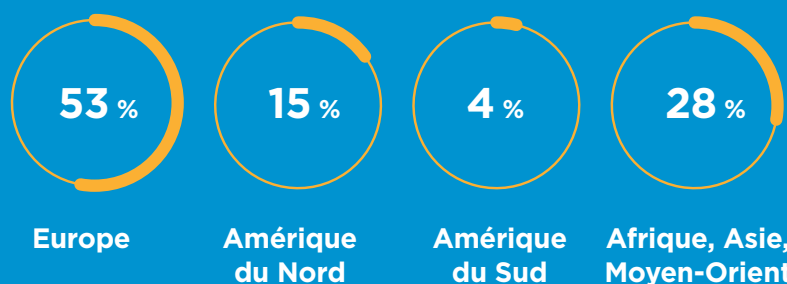


## INDICATEURS NON FINANCIERS CLÉS

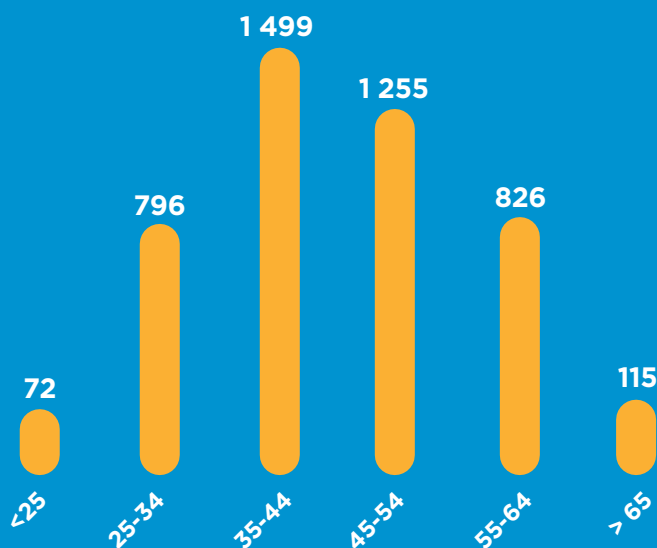
### EFFECTIF



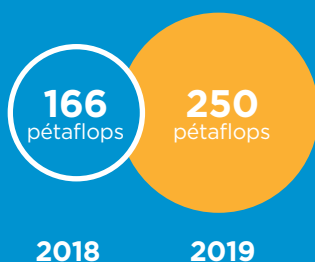
### VENTILATION PAR RÉGION



### PYRAMIDE DES ÂGES



### PUISSANCE INFORMATIQUE



### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



### ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE (ktCO<sub>2</sub>eq)



### NOTATION ESG

AA  
MSCI

# Notre STRATÉGIE

Notre stratégie consiste à fournir la technologie, les données, les équipements et les services de pointe qui améliorent la capacité de nos clients à découvrir et à gérer les ressources naturelles de la Terre. Nous proposons la meilleure compréhension possible du sous-sol en augmentant en permanence la précision et la valeur que nous apportons à la chaîne de valeur de l'exploration et de la production.

Nous sommes une société de personnes, de données et de technologies qui occupe une position de leader dans ses trois activités de base, à savoir Géoscience, Multi-clients et Équipement. Nous continuons de mettre l'accent sur le maintien de ces positions de leaders et œuvrons à leur développement en répondant continuellement aux attentes de nos clients et parties prenantes avec l'ambition de toujours mieux faire et de se surpasser.

## 3 OBJECTIFS CLAIRS

1.

Nous veillons avant tout à ce que **notre Groupe génère des flux de trésorerie positifs** tout au long des cycles industriels. La décision la plus importante de la nouvelle stratégie consiste en une transition vers un modèle « asset-light », et c'est la raison pour laquelle CGG a arrêté les métiers d'acquisition, Marine, Terrestre et Multi-Physiques.

2.

Deuxièmement, **nous voulons nous renforcer dans les activités** au sein desquelles nous occupons déjà une position dominante et ainsi tirer parti de nos capacités et de notre expertise pour développer CGG sur des marchés en plein essor. CGG continue d'investir dans ses talents et en R&D, notamment dans l'innovation et le développement de nouvelles technologies, dans le calcul haute performance, les algorithmes, les logiciels et l'informatique pour améliorer encore nos produits et nos services de Géoscience hautement différenciés, clairement appréciés et reconnus par nos clients.

Nous poursuivons également notre stratégie d'investissement dans le segment Multi-Clients, qui continue à mettre l'accent sur le développement dans les principaux bassins de production matures, qui sont importants pour les portefeuilles de nos clients.

En Équipement, nous maintenons notre position de leader du secteur grâce au développement et à la commercialisation de nouvelles familles de produits qui sont le fruit de nos investissements en R&D.

3.

Troisièmement, **nous voulons nous développer à partir de cette base d'activités**, soit en renforçant nos métiers existants, tels que les technologies numériques, y compris le calcul haute performance, l'utilisation des technologies analytiques, de l'apprentissage machine et de l'intelligence artificielle, soit dans de nouveaux marchés proches de ceux dans lesquels nous opérons aujourd'hui, tels que les solutions de surveillance de structures. En conclusion, notre objectif est de nous assurer que CGG s'oriente vers la construction d'un avenir prometteur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

## NOTRE STRATÉGIE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

La santé de l'environnement et du climat est essentielle au bien-être des personnes et des communautés dans le monde.



Afin de protéger au mieux l'environnement et le climat, ainsi que les communautés parmi lesquelles nous avons le privilège d'opérer :

- Nous agissons de **manière responsable** en toutes circonstances et nous nous soumettons à l'ensemble des législations environnementales en vigueur ;
- Nous continuons de faire **progresser nos technologies et services** pour permettre à nos clients de découvrir, de développer et de gérer les ressources naturelles de la Terre de manière responsable ;
- Nous **poursuivons le développement de nos capacités de collecte de données** pour mieux mesurer, surveiller et continuellement réduire notre impact ;
- Nous nous **engageons à améliorer notre efficacité énergétique**, à accroître la part des énergies à faible teneur en carbone et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
- Nous **encourageons nos activités**, l'ensemble de nos employés et nos sites à travers le monde à identifier et à prendre des initiatives spécifiques en faveur de l'environnement, du climat et des communautés qui nous entourent, et à les soutenir dans cet effort.



# Modèle d'ENTREPRISE

CGG : plan stratégique *People, Data and Technology* - s'assurer le leadership dans le domaine de la Géoscience

Fournir une gamme complète de données, de technologies, de produits et d'équipements pour la découverte et à la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre

## CAPITAL

### FINANCIER

- Fonds propres : **1,61 Md\$**
- Dette nette : **584 M\$**
- Liquidités : **610 M\$**
- Capitaux employés : **2,3 Mds\$**

### INDUSTRIEL

- Sites de fabrication : **6**
- Centres d'imagerie : **28**
- Centres de données : **3**

### HUMAIN

- Employés permanents : **4 195**
- Diversité :
  - Nationalités : **78**
  - Indice d'égalité (hommes/ femmes) : **92/100**

### INTELLECTUEL

- Investissements en R&D : **76 M\$**
- Salariés en R&D : **523**

### SOCIAL

- Code de conduite des affaires : **Oui**
- Membres indépendants siégeant au Conseil : **89 %**

### ENVIRONNEMENTAL

- Consommation d'énergie
  - kWh au sein de Sercel : **29,5 GW**
  - kWh dans les centres de données : **355,2 GW**

## NOS VALEURS



HSE



COLLABORATEURS



INNOVATION

## GEOSCIENCE

Développer une expertise et une technologie haut de gamme dans le domaine de la Géoscience, pour faire progresser la compréhension du sous-sol de la Terre

Imagerie et Services

Excellence en matière de technologie, de calcul informatique haute performance, de qualité et de services

## EQUIPEMENT

Créer des équipements de haute technologie pour la collecte d'informations sur le sous-sol de la Terre

Produits et Services

Excellence en matière de technologie, de fiabilité des produits, de fabrication et de services



APPORT

## LES ATTENTES

Augmenter les taux de succès



QUALITÉ

RESPONSABILITÉ  
SOCIALE

IMPACTS

BIBLIOTHÈQUE  
DE DONNÉES

Créer et proposer une bibliothèque mondiale de données géologiques et géophysiques de haute qualité en tirant parti de notre technologie de pointe

Données et études

Excellence en matière de couverture globale, de technologie et de qualité

## CRÉATION DE VALEUR

## FINANCIÈRE

- % de croissance du chiffre d'affaires : **14 %**
- % de la marge EBITDA : **51 %**
- Cash-Flow net : **186 M\$**

## INDUSTRIELLE

- Production / personne : **249 K\$**
- Nombre de milliers de canaux livrés : **406**
- Nombre de sections réalisées : **558**

## HUMAINE

- Salariés comptant plus de 5 ans d'ancienneté : **80 %**

## INTELLECTUELLE

- Brevets : **970**
- Classement dans l'étude Kimberlite : **numéro 1**

## SOCIALE

- Partenariat avec des universités : **123**
- Notation ESG par MSCI : **AA**

## NATURELLE

- Émissions de gaz à effet de serre
  - Scope 1: **2 kt d'éq. CO<sub>2</sub>**
  - Scope 2: **55 kt d'éq. CO<sub>2</sub>**
- Efficacité énergétique (PUE) : **1,33**

## DE NOS CLIENTS

Optimiser  
le développement  
des champs

Accroître  
la production  
des réservoirs

# GOVERNANCE

Pour veiller à la bonne conduite professionnelle de la société, le Conseil d'administration s'appuie sur le travail de Comités spécialisés. Les Comités supervisent les activités du Groupe dans leurs domaines de compétence, garantissent l'identification et la bonne gestion des risques majeurs, et travaillent en étroite collaboration avec la Direction Générale.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration et la réglementation applicable définissent la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des Comités, à l'exception du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations qui disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement, respectivement depuis le 8 mars 2005 et le 30 juillet 2008.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



1. **Philippe SALLE\***  
**Président du Conseil**  
Nationalité française



2. **Sophie ZURQUIYAH**  
**Directeur général et Administrateur**  
Nationalité française et américaine



3. **Michael DALY**  
**Administrateur**  
Nationalité anglaise



4. **Patrice GUILLAUME**  
**Administrateur représentant les salariés**  
Nationalité française



5. **Anne-France LACLIDE-DROUIN**  
**Administrateur**  
Nationalité française



6. **Helen LEE BOUYGUES\***  
**Administrateur**  
Nationalité américaine



7. **Colette LEWINER\***  
**Administrateur**  
Nationalité française



8. **Heidi PETERSEN\***  
**Administrateur**  
Nationalité norvégienne



9. **Mario RUSCEV\***  
**Administrateur**  
Nationalité française

\* Nommé(e) par cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale.

● Administrateur indépendant.



## RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2019

7 réunions



2018

11 réunions



NOM DE L'ADMINISTRATEUR	DATE DE 1 <sup>ER</sup> MANDAT	FIN DU MANDAT EN COURS	QUALIFICATION D'INDÉPENDANCE RETENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Philippe SALLE	2018 *	2021	✓
Sophie ZURQUIYAH	2018	2022	-
Michael DALY	2015	2021	✓
Patrice GUILLAUME	2017	2021	-
Anne-France LACLIDE-DROUIN	2017	2021	✓
Helen LEE BOUYGUES	2018 *	2020	✓
Colette LEWINER	2018 *	2023	✓
Heidi PETERSEN	2018 *	2020	✓
Mario RUSCEV	2018 *	2023	✓

\* Nommé(e) par cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale.



### LE COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

**Helen LEE BOUYGUES**  
(administrateur indépendant), Présidente  
**Anne-France LACLIDE-DROUIN**  
(administrateur indépendant)  
**Michael DALY** (administrateur indépendant)  
**Mario RUSCEV** (administrateur indépendant)

### COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS ET NOMINATIONS

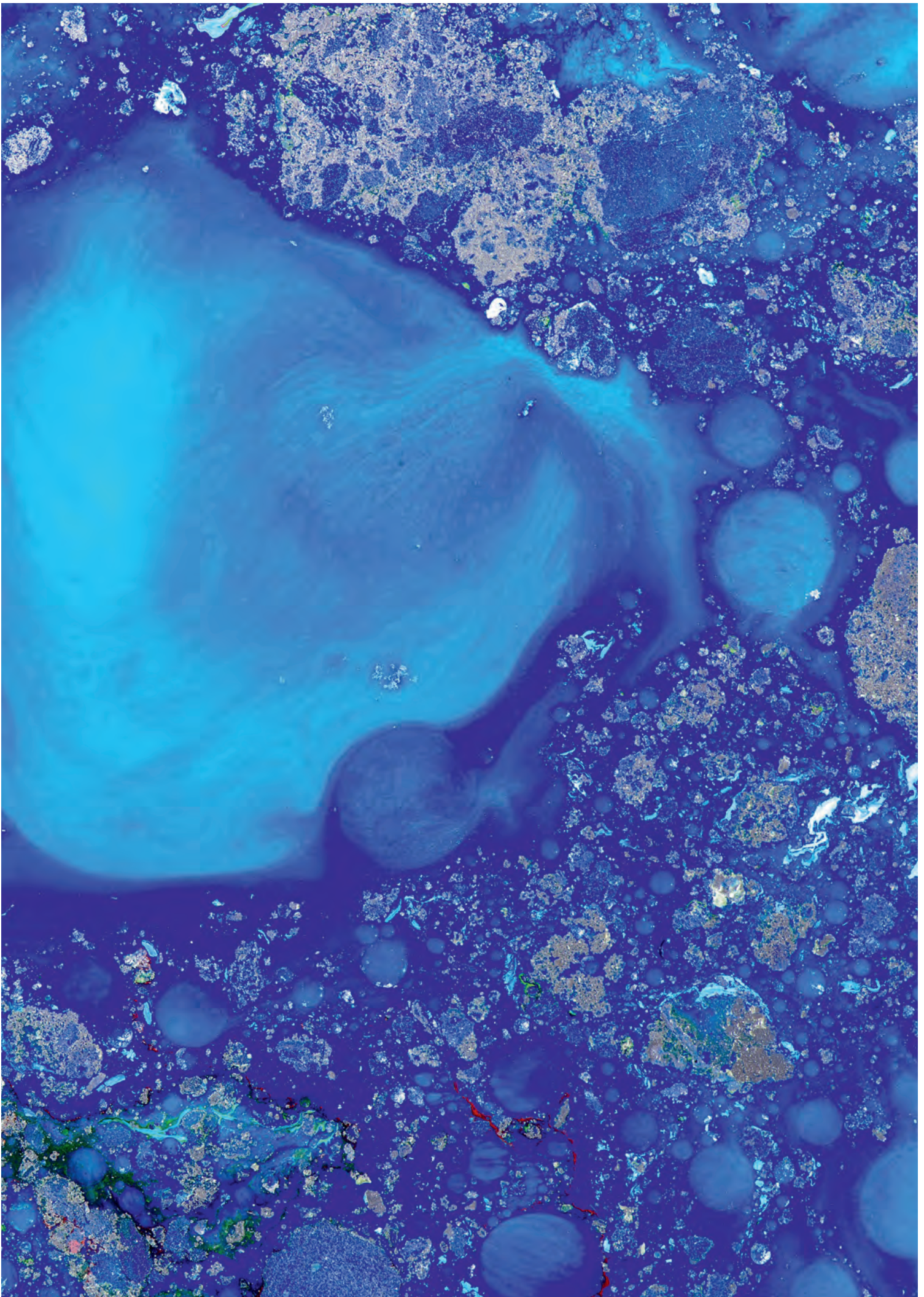
**Colette LEWINER** (administrateur indépendant), Présidente  
**Patrice GUILLAUME** (administrateur représentant les salariés)  
**Heidi PETERSEN** (administrateur indépendant)

### LE COMITÉ HSE/ DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Michael DALY** (administrateur indépendant), Président  
**Patrice GUILLAUME** (administrateur représentant les salariés)  
**Heidi PETERSEN** (administrateur indépendant)  
**Mario RUSCEV** (administrateur indépendant)

### COMITÉ D'AUDIT

**Anne-France LACLIDE-DROUIN** (administrateur indépendant), Présidente  
**Colette LEWINER** (administrateur indépendant)  
**Helen LEE BOUYGUES** (administrateur indépendant)





# Présentation du groupe CGG et de ses activités

<b>1.1 Objectifs et stratégie</b>	<b>18</b>	<b>1.3 Recherche et développement</b>	<b>33</b>
Présentation générale de CGG	18	1.3.1 Stratégie et technologie	33
1.1.1 Environnement de marché et attentes des clients	19	1.3.2 Faits marquants en matière d'innovation en 2019 et perspectives	33
1.1.2 Les difficultés financières liées à la crise sans précédent de l'industrie pétrolière et parapétrolière	20	<b>1.4 Opérations d'investissement</b>	<b>34</b>
1.1.3 Une stratégie centrée sur les activités génératrices de trésorerie et sur la différenciation technologique	21	<b>1.5 Informations financières sélectionnées</b>	<b>35</b>
1.1.4 Évènements importants au cours de l'exercice 2019	22	<b>1.6 Principaux sites de CGG</b>	<b>37</b>
1.1.5 Positionnement stratégique et orientations	24	<b>1.7 Organisation de CGG</b>	<b>38</b>
1.1.6 Perspectives et objectifs financiers et extra-financiers pour 2020	25	1.7.1 Organigramme	38
<b>1.2 Description de la Société</b>	<b>27</b>	1.7.2 Relations intragroupe	40
1.2.1 Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)	27	<b>1.8 Développements récents</b>	<b>40</b>
1.2.2 Équipement	28		
1.2.3 Acquisition de données contractuelles	30		

## 1.1 Objectifs et stratégie

### Présentation générale de CGG

CGG ([www.cgg.com](http://www.cgg.com)) est un *leader* mondial dans le domaine des Géosciences. Comptant près de 4 600 collaborateurs dans le monde, CGG fournit une gamme complète de données, produits, services et équipements qui contribuent à la découverte et à la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre.

La société CGG SA (ci-après la « Société ») a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel a été créée dans les années 1960 afin de pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a notamment mis sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence du secteur dans les années 1980.

La Société est cotée à la Bourse de Paris depuis 1981. Les *American Depositary Shares* de la Société ont été admises à la cotation sur le New York Stock Exchange de 1997 à 2018, et sont désormais négociées sur le marché hors cote<sup>(1)</sup>.

Dans les années 1980 et 1990, l'activité sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le golfe du Mexique, la mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la sismique marine, ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a eu un impact significatif sur le Groupe qui ne disposait alors que d'une flotte restreinte de navires sismiques. En 2007, l'acquisition du groupe Veritas a permis au Groupe de se hisser au premier rang de l'industrie sismique mondiale. Il a alors pris le nom de CGGVeritas, puis, en 2013, à la suite de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro, le Groupe a simplifié sa dénomination en « CGG ».

Depuis début 2014, le Groupe CGG traverse le creux de cycle le plus profond et le plus long de son histoire. En l'espace de cinq ans, les effectifs du Groupe ont été drastiquement réduits, de 9 700 personnes en 2013, à environ 4 600 personnes fin 2019. Dans ce contexte de crise majeure et sans précédent, CGG a subi une profonde crise financière, qui a mené le Groupe à lancer une procédure de sauvegarde le 14 juin 2017. Cette procédure a abouti à la finalisation de sa restructuration financière le 21 février 2018. Après sa sortie de cette procédure,

CGG a modifié son équipe de gouvernance au cours du premier semestre 2018, et a adopté une nouvelle stratégie annoncée lors du *Capital Market Day* du 7 novembre 2018. Cette nouvelle stratégie impliquait notamment pour le Groupe de sortir du segment Acquisition de données contractuelles, et de développer et améliorer les segments Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR ») et Équipement (pour plus d'informations, voir le paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » du présent document).

Au 31 décembre 2019, le Groupe était organisé autour de deux principaux segments, qui sont les suivants :

- Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »), incluant les pôles Géoscience (imagerie, logiciels, géologie et réservoir, gestion de données et cartographie par satellite) et Multi-Clients (dont les bibliothèques de données sismiques et géologiques) ; et
- Équipement, incluant la fabrication d'équipements sismiques terrestre, marine, fond de mer, d'outils de puits ou bien des équipements destinés à des industries non pétrolières, et les marques telles que Sercel, Metrolog, GRC et De Regt.

Suite à l'annonce du plan stratégique du Groupe prévoyant l'arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles, qui inclut les services d'acquisition Marine, Terrestre et Multi-Physique, cette activité est désormais présentée au titre des activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5, pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et 2019. Pour plus d'informations sur l'arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles, voir le paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles ».

Cinq fonctions transverses sont définies à l'échelle du Groupe, assurant ainsi une approche coordonnée à l'échelle mondiale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : (i) la Fonction Finance, Systèmes d'information et Gestion des risques, (ii) la Fonction Ressources humaines et Services généraux, (iii) la Fonction Juridique, Compliance et Trade Compliance, (iv) la Fonction HSE/Développement Durable et (v) la Fonction Ventes Geomarket, Marketing et Communications.

La Société est la société mère du Groupe CGG qui, au 31 décembre 2019, était composé de 67 filiales consolidées (62 à l'étranger et 5 en France).

(1) Pour plus de détails sur le retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange et le maintien du programme d'American Depositary Receipts au niveau 1, voir le paragraphe 7.2.1 du présent document.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

<i>En millions de dollars US</i>	2019	2018
Données Multi-clients	575	517
Géoscience	385	396
<b>Chiffre d'affaires des activités Géologie, Géophysique &amp; Réservoir (« GGR »)</b>	<b>960</b>	<b>913</b>
<b>Chiffre d'affaires des activités Équipement</b>	<b>452</b>	<b>351</b>
<b>Chiffre d'affaires éliminés et autres</b>	<b>(11)</b>	<b>(36)</b>
<b>Impact IFRS 15 des pré-financements Multi-clients</b>	<b>(45)</b>	<b>(34)</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>1 356</b>	<b>1 194</b>

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE D'AFFAIRES PAR RÉGION - SELON LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CLIENTS

<i>En millions de dollars US, sauf pourcentages</i>	2019		2018	
	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	376	28 %	244	21 %
Amérique latine	180	13 %	268	22 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	489	36 %	447	37 %
Asie Pacifique	311	23 %	235	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 356</b>	<b>100 %</b>	<b>1 194</b>	<b>100 %</b>

### 1.1.1 Environnement de marché et attentes des clients

Depuis 2014, le secteur des études multi-clients et des géosciences est impacté par l'instabilité des prix du baril de pétrole. Après une période de trois ans de relative stabilité, pendant laquelle le prix du baril de pétrole est resté aux alentours de 100 dollars US, une chute drastique est survenue mi-2014, faisant tomber le cours du baril de pétrole aux alentours de 30 dollars US début 2016. La tendance fut ensuite sur une hausse progressive menant le cours du baril de pétrole aux alentours de 60 à 70 dollars US. Bien que le prix de marché réel du pétrole soit l'élément clé des dépenses et des perspectives des clients du Groupe *in fine*, le prix budgété en interne par ces derniers est encore plus important.

Entre 2014 et 2017, les prix du pétrole ont fluctué sous le seuil de 50 dollars US le baril. Cela a entraîné une réduction de 50 % des dépenses d'investissement en matière d'exploration et de production de la part des groupes pétroliers et gaziers, et une réduction correspondante massive des effectifs au sein des sociétés de services. Au sein du Groupe, les effectifs totaux ont été réduits de plus de la moitié au cours de cette période, passant d'environ 9 700 salariés permanents fin 2013 à environ 4 600 salariés permanents fin 2019.

#### Saisonnalité

Historiquement, l'activité du quatrième trimestre est toujours plus élevée sur le segment Equipement car nos clients souhaitent utiliser l'intégralité de leur budget annuel alloué. Le même phénomène se produit pour notre ligne de produits

Afin de sécuriser leurs carnets de commandes, outre la réduction des coûts, les sociétés de services ont réagi en procédant à d'importantes réductions de prix, en particulier pour les produits et services perçus comme banalisés. En acquisition de données, les prix sont tombés à des niveaux bien inférieurs aux seuils de rentabilité. Les activités Géoscience et Équipement ont, quant à elles, réussi à défendre leurs tarifs grâce à leur haute différenciation technologique.

Dans le contexte sectoriel actuel, nos clients restent attachés à une certaine discipline en matière de capital, à la maximisation du cash-flow libre et à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité, notamment grâce à l'apport de la technologie d'acquisition de données à partir de nodes et aux technologies numériques. Par ailleurs, l'une des principales priorités des entreprises du secteur pétrolier et gazier est de se focaliser sur l'augmentation de la production des réservoirs et sur l'exploration à proximité des champs.

Multi-Clients : les groupes pétroliers et gaziers cherchent à dépenser tout leur budget exploration au cours du dernier trimestre de l'année.

## 1.1.2 Les difficultés financières liées à la crise sans précédent de l'industrie pétrolière et parapétrolière

CGG et ses filiales ont subi de plein fouet les effets de la crise sans précédent qui a affecté l'industrie pétrolière et parapétrolière depuis 2014. En effet, le profil précédent du Groupe était extrêmement dépendant du niveau des investissements réalisés par ses clients dans le domaine de l'Exploration-Production (pétrolière et gazière), lui-même directement impacté par les fluctuations du cours du baril de pétrole brut. Le cours du pétrole a commencé de reculer à partir du second semestre 2013, en dessous des niveaux anticipés par les analystes, et les conditions du marché sont encore à ce jour difficiles. Le Groupe a ainsi vu son chiffre d'affaires 2016 chuter à un niveau représentant environ un tiers de son chiffre d'affaires 2012.

Face à cette crise, le Groupe a commencé à mettre en œuvre dès 2014 son « Plan de Transformation ». Le déploiement de ce plan de restructuration opérationnelle s'est notamment traduit par (i) la réduction de la flotte de navires opérés par le Groupe CGG, (ii) le repositionnement des activités sur les segments de marché à forte valeur ajoutée, comme GGR et Équipement (iii) une réduction des effectifs du Groupe de près de 50 %, (iv) un meilleur contrôle des coûts grâce à une gestion rigoureuse de la trésorerie, qui s'est notamment traduit par une baisse d'environ 80 % des frais mensuels liés aux activités marines du Groupe et à une réduction des frais généraux de près de 60 % et (v) la diminution des investissements annuels du Groupe de près de 60 %. Ce plan de restructuration opérationnelle a pu être en partie financé par une augmentation de capital réalisée en février 2016, pour un montant d'environ 350 millions d'euros.

Malgré ces efforts opérationnels, face à un marché atone qui a continué de peser sur les volumes d'activités et sur les prix, le niveau d'endettement du Groupe a dépassé ses capacités financières. Le Groupe a donc annoncé dès le début 2017 que ses performances ne devraient pas lui permettre de générer les flux de trésorerie nécessaires au service de sa dette. Dans ce contexte, la Société a décidé d'engager des discussions avec les différents groupes de parties prenantes afin d'établir un plan de restructuration financière. À cet effet, elle a sollicité du Président du Tribunal de commerce de Paris la désignation d'un mandataire *ad hoc* afin de l'assister dans ses négociations. Par ordonnance en date du 27 février 2017, la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux a été désignée en qualité de mandataire *ad hoc* pour une durée de cinq mois.

Le Groupe a poursuivi ses discussions avec les représentants de certains de ses créanciers et de ses principaux actionnaires, sous l'égide du mandataire *ad hoc*. Le 1<sup>er</sup> juin 2017, nous sommes parvenus à un accord de principe, puis avons conclu, le 13 juin 2017, un accord de « lock-up » et un accord de soutien à la restructuration.

La restructuration complète de la dette du Groupe a été mise en œuvre principalement par le biais de procédures de sauvegarde en France et de procédures dites de *Chapter 11* et *Chapter 15* aux États-Unis.

Un projet de plan de sauvegarde a été approuvé le 28 juillet 2017 par le Comité des établissements de crédit et assimilés, ainsi que par l'Assemblée générale unique des obligataires. Lors de sa réunion du 2 octobre 2017, le Comité d'entreprise de la Société, consulté sur le projet de plan de sauvegarde, a rendu un avis favorable à l'égard du Plan de Sauvegarde approuvé. En parallèle, les différentes classes de créanciers affectés dans le cadre des procédures de *Chapter 11* ont voté en faveur du plan de *Chapter 11*, qui a été confirmé par le tribunal américain compétent suivant jugement rendu le 16 octobre 2017.

Afin de mettre en œuvre le plan de restructuration, les résolutions nécessaires ont été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 13 novembre 2017. Le Plan de Sauvegarde a ensuite été arrêté par jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Le jugement du Tribunal de commerce de Paris relatif au Plan de Sauvegarde a enfin été reconnu et rendu exécutoire aux États-Unis dans le cadre de la procédure américaine d'*exequatur*, dite de *Chapter 15*, en date du 21 décembre 2017. La mise en œuvre du plan de restructuration financière a été finalisée le 21 février 2018.

Le Plan de Sauvegarde a atteint les objectifs du Groupe qui souhaitait ainsi renforcer son bilan et obtenir la flexibilité financière lui permettant de continuer à investir à l'avenir. Ce plan incluait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non garantie du Groupe (ii) l'extension des échéances de sa dette garantie et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité. Le Groupe a pris certains engagements dans le cadre du Plan de Sauvegarde, notamment de faire le nécessaire pour que sa société mère CGG SA et ses filiales françaises maintiennent leurs centres de décision en France jusqu'au 31 décembre 2022.

Certains porteurs d'OCEANE minoritaires ont fait appel du jugement d'approbation du Plan de Sauvegarde, qui a été rejeté par la Cour d'appel de Paris dans un arrêt du 18 mai 2018. Cette décision a été confirmée par la Cour de cassation française dans un arrêt du 26 février 2020, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Pour plus d'informations concernant les discussions avec les parties prenantes qui ont abouti au projet de Plan de Sauvegarde, une description de ce dernier et des détails sur les engagements de CGG et de certains de nos créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde, voir le paragraphe 1.2 « Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société — Processus de restructuration financière » de notre Document de référence 2018 et la note 2 de nos comptes consolidés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

## 1.1.3 Une stratégie centrée sur les activités génératrices de trésorerie et sur la différenciation technologique

Le 7 novembre 2018, CGG a annoncé une refonte de ses objectifs stratégiques afin de garantir la croissance future et la pérennité du Groupe (« CGG 2021 »).

La nouvelle feuille de route stratégique CGG 2021 vise à garantir que CGG soit à même de :

- générer une rentabilité durable tout au long des cycles économiques et assurer une croissance organique rentable ;
- répondre au mieux aux besoins de ses clients en matière d'exploration, de développement et de production ;
- positionner la Société pour apporter une valeur significative à ses actionnaires ; et
- créer un lieu de travail durable pour ses employés.

Cette feuille de route sera réalisée en transformant CGG en une société de personnes, de données et de technologies, basée sur un modèle *asset light*, et en renforçant le *leadership* de nos trois activités de base différenciées : Géoscience, Multi-Clients et Équipement, ainsi qu'en développant de nouveaux domaines pour générer une croissance rentable et pourvoyeuse de retour sur capital.

Cette stratégie comporte trois principaux éléments clairement définis :

1. Assurer la rentabilité du Groupe tout au long des cycles économiques. À cette fin, CGG souhaite évoluer vers un modèle d'entreprise *asset-light*, limitant son exposition à l'activité Acquisition de données contractuelles qui s'est banalisée. La mise en œuvre des ajustements stratégiques suivants a été annoncée et lancée :

- Acquisition de données Marine : réduction de la flotte à trois navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour exploiter les navires restants d'ici 2021 ;
- Acquisition de données Terrestre : diminution progressive de l'activité en 2019 et arrêt au cours du premier trimestre 2020 ; et
- Acquisition de données Multi-Physique : mise en vente de cette activité en vue d'une cession au moment opportun.

*Pour plus d'informations relatives à la sortie du segment Acquisition de données contractuelles, voir le paragraphe 1.1.4.1. « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » ci-après dans le présent document.*

2. Se renforcer dans les domaines d'expertise de CGG qui persistent dans un marché qui s'améliore.

L'activité Géoscience a maintenu sa part de marché et sa rentabilité tout au long de la crise récente qui a frappé le secteur, grâce à une offre de haut de gamme et différenciante en traitement/imagerie reconnue et valorisée par les clients. Les actions stratégiques visent, dans un marché en reprise, à renforcer la position de *leader* et la rentabilité de cette activité.

L'activité Multi-Clients a enregistré de bons résultats au cours des cycles et bénéficie depuis 2017 d'une reprise progressive du marché d'exploration marine. Combinée aux ressources importantes de CGG dans le domaine de la géoscience, l'activité Multi-Clients devrait continuer à fournir une gamme complète de produits, y compris des données sismiques 2D et 3D, ainsi que des données pétrophysiques, à partir de sa bibliothèque de données de puits, de données géologiques et d'études de divers types.

L'activité Équipement a démontré la flexibilité industrielle nécessaire pour absorber les ralentissements industriels, tout en maintenant ses investissements et ses ressources en recherche et développement. À l'avenir, notre activité Équipement devrait bénéficier de sa très vaste base installée sur le marché Terrestre, où la demande s'est intensifiée en 2018 et 2019. De plus, les ventes d'outils de puits et de jauges sont soutenues, portées par le marché non conventionnel aux États-Unis.

3. Se développer de façon organique et rentable. CGG cherchera à développer de nouveaux axes de croissance rentable, selon une démarche efficace en termes de capital. Ces axes de croissance englobent notamment l'expansion sur les marchés adjacents, l'exploitation d'une activité de développement de réservoirs plus soutenue, la diversification des équipements et le développement rapide des géosciences et des technologies numériques. Dans son activité Équipement, CGG va étendre la diversification de son offre en proposant des solutions de surveillance de structures.

CGG continuera également à recruter et à former les meilleures personnes du secteur, avec pour défi permanent d'exceller dans un environnement de travail positif.

## 1.1.4 Évènements importants au cours de l'exercice 2019

### 1.1.4.1 Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles

Au cours de 2019, le Groupe a franchi de nombreuses étapes stratégiques clés. Visant une croissance rentable au travers des cycles, le plan stratégique CGG 2021, annoncé en novembre 2018, prévoyait la transition vers un modèle *asset light*, via la réduction de l'exposition aux activités d'Acquisition de données contractuelles qui font face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissant d'une structure de coûts fixes élevée. Il s'articulait autour des axes suivants :

- En Marine :
  - Réduction de la taille de la flotte à trois navires en 2019 ; et
  - Recherche d'un partenariat stratégique pour bénéficier de prix de marché attractifs avec l'objectif de ne plus opérer de navires sismiques en 2021 ;
- En Terrestre : Arrêt de l'activité en 2019 après un désengagement progressif ;
- En Multi-Physique : Vente de l'activité ;
- Vente de nos participations dans les joint-ventures Argas et Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») ;
- Réduction de la taille des fonctions support et de leurs coûts afin de s'adapter au portefeuille d'activités réduit.

Suite à ces annonces et aux actions conduites ultérieurement, le segment Acquisition de données contractuelles et les coûts liés à la mise en œuvre du plan de restructuration associé à la sortie des activités d'Acquisition ont été présentés en activité abandonnée et actifs détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5. Cette présentation s'est appliquée pour la première fois à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et rétroactivement aux exercices 2016 et 2017. Les coûts liés à la mise en œuvre du plan décrit ci-dessus ont été comptabilisés dans les activités d'acquisition concernées.

#### Sortie des activités d'Acquisition de données Marine et Streamer NewCo

En juin 2019, le Groupe CGG (« CGG ») a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »), comprenant les éléments suivants :

(i) L'acquisition par Shearwater de l'intégralité des titres de Global Seismic Shipping AS (« GSS »), la joint-venture entre Eidesvik Offshore ASA et CGG, dont les filiales possèdent notamment cinq navires sismiques haut de gamme et deux navires plus anciens, avec une dette bancaire associée. Shearwater a également acquis les streamers appartenant à CGG, associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ;

(ii) La conclusion d'un contrat de service d'acquisition pour une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») entre Shearwater et CGG, prévoyant un engagement d'utilisation de capacité de 730 jours par an en moyenne sur la période, avec une flexibilité annuelle sur la période. L'Accord de Capacité garantit à CGG l'accès sécurisé à la flotte mondiale de navires 3D haut de gamme et aux bateaux sources de Shearwater pour ses futurs projets multi-clients ;

(iii) L'établissement d'un partenariat technologique via la création d'une nouvelle société sous la marque Sercel, détenue majoritairement par CGG, à laquelle les parties apporteront leurs activités et technologies respectives dans le domaine des équipements streamers pour l'acquisition sismique marine. La société se consacrera au développement, à la fabrication, à la commercialisation et au support technique afférents à ces équipements (« Streamer NewCo »).

L'acquisition par Shearwater des titres de GSS et des *streamers* et l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020 (la « Clôture Marine »). Les accords concernant la Streamer NewCo sont en cours de négociation entre les parties.

Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en comptes dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, via la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de notre activité d'Acquisition de données marine destinée à être cédée, pour un montant net de (108.3) millions de dollars US.

À la Clôture Marine, le 8 janvier 2020, les transactions suivantes ont eu lieu :

- CGG a acquis les titres détenus par Eidesvik dans GSS et a indemnisé Eidesvik en raison de la cessation de leur relation commerciale, en échange d'actions Shearwater. CGG a également accordé à Eidesvik une option de vente sur ces actions Shearwater (l'« Option de Vente ») ;
- Shearwater s'est porté acquéreur auprès de CGG de l'intégralité des titres GSS et des *streamers* moyennant la mise en place d'un crédit vendeur accordé par CGG et échangeable en actions Shearwater (le « Crédit Vendeur ») ;
- L'accord cadre et les contrats d'affrètement coque-nue liant CGG et les filiales de GSS ont été annulés et la garantie y afférente, accordée par CGG, a été levée ;
- Shearwater CharterCo AS a conclu un contrat d'affrètement coque-nue avec les filiales de GSS, garanti par Shearwater, portant sur l'utilisation de cinq navires haut de gamme équipés de *streamers* (le « Contrat d'Affrètement Shearwater ») et l'Accord de Capacité est entré en vigueur entre CGG Services SAS et Shearwater ;
- Dans le cadre de l'accord d'instructions de paiement (l'« Accord d'Instructions de Paiement ») conclu entre Shearwater, Shearwater CharterCo AS et CGG Services SAS, CGG Services SAS s'est engagé à payer une partie des sommes dues dans le cadre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour couvrir les obligations de Shearwater CharterCo en vertu du Contrat d'Affrètement coque-nue ;
- CGG a aussi consenti à un accord d'intervention (l'« Accord d'Intervention ») qui entrerait en vigueur si certaines conditions étaient remplies et qui exigerait que CGG se substitue à Shearwater CharterCo AS, en qualité d'affrèteur des cinq navires sismiques haut de gamme des filiales de GSS (équipés de *streamers* marins).



Ces transactions se traduiront dans les états financiers consolidés de CGG comme suit :

- Crédit Vendeur pour 53,3 millions de dollars US ;
- Dette afférente à l'Accord de Capacité pour (148,0) millions de dollars US ;
- Juste valeur de l'Option de Vente estimée à (4,6) millions de dollars US.

#### Crédit Vendeur

Le Crédit Vendeur, échangeable en actions Shearwater, peut également être utilisé, avec l'accord de Shearwater, pour éteindre des obligations ou acheter des actifs. Shearwater n'est aucunement tenu de s'en acquitter en cash. Au 31 décembre 2020, Shearwater pourrait exiger que CGG l'utilise pour acquérir des actions Shearwater à un prix unitaire de 25,2262 dollars US.

#### Accord de Capacité

Les termes principaux de l'Accord de Capacité, conclu entre CGG et Shearwater, sont exposés ci-après :

- Exclusivité accordée à Shearwater en matière d'utilisation de navires pour de l'acquisition sismique marine ou des projets fond de mer (bateaux sources), sur les cinq prochaines années, avec un engagement d'utilisation de capacité de 730 jours par an en moyenne ;
- Taux journalier préétabli pour les deux premières années et demie ; pour les deux années et demie restantes, le plus élevé du taux du marché et du taux journalier préétabli ;
- Remboursement des coûts de projets et de fuel engagés par Shearwater dans le cadre des études réalisées pour le compte de CGG ; et
- Dédommagement en cas d'inactivité d'au moins un des navires 3D haut de gamme de la flotte de Shearwater, avec un maximum de trois navires inactifs ("Indemnité d'Inactivité").

Le taux journalier préétabli, négocié durant l'été 2019, est plus élevé que le taux de marché moyen actuel estimé. Ainsi, une dette opérationnelle d'un montant de (69) millions de dollars US a été reconnue à la Clôture Marine représentant la valeur nette actualisée de la différence entre le taux journalier préétabli et l'estimation du taux du marché sur la période de l'engagement de cinq années.

L'Indemnité d'Inactivité s'est traduite par la reconnaissance, à la Clôture Marine, d'un passif financier d'un montant de (79) millions de dollars US représentant la valeur actualisée des décaissements estimés y afférents, basés sur des hypothèses d'utilisation de la flotte Shearwater sur la période d'engagement de cinq années.

#### Option de Vente

Dans le cadre de la Clôture Marine, CGG a consenti une Option de Vente à Eidesvik, qui dispose du droit de vendre toutes ses actions Shearwater à CGG à un prix d'exercice de 30 millions de dollars US. La période d'exercice de l'Option débute au plus tôt entre: i) la date d'introduction en bourse de Shearwater, et ii) un an à compter de la Clôture Marine. Elle se terminera au plus tôt entre: i) une période de 6 mois après la date d'introduction en bourse de Shearwater, et ii) trois ans à compter de la Clôture Marine. La juste valeur de l'Option de Vente était estimée à (4,6) millions de dollars US à la date de la Clôture Marine.

Le Groupe CGG poursuit la mise en oeuvre de sa feuille de route stratégique en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

Pour plus d'informations sur ces éléments, se référer à la note 2 et à la note 5 des états financiers consolidés.

#### Accord d'Intervention

Comme indiqué précédemment, suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu un accord d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garanti par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. CGG a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS. Considérant que CGG est tenue, en vertu de l'Accord d'Instructions de Paiement, de payer directement les montants dus en vertu de l'Accord de Capacité aux filiales de GSS pour couvrir les obligations de Shearwater CharterCo AS en vertu de ses accords d'affrètement coque nue, un défaut de paiement peut être déclenché par CGG uniquement ou en cas d'insolvabilité de Shearwater.

Dans l'hypothèse où l'Accord d'Intervention serait activé :

- CGG serait en droit de résilier l'Accord de Capacité ;
- CGG disposerait du droit d'utiliser les cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers, dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue ;
- CGG pourrait enfin, grâce aux suretés prises en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que le principal actif de GSS et de ses filiales serait constitué des cinq navires 3D haut de gamme et des streamers et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient le principal passif.

L'Accord d'Intervention n'impactera les états financiers consolidés de CGG que dans l'hypothèse où l'une des conditions de déclenchement ci-dessus se réalise. Dans ce cas, les obligations liées à l'Accord de Capacité deviendraient caduques et seraient remplacées par les obligations afférentes à l'Accord d'Intervention, d'un montant inférieur à l'Accord de Capacité.

#### Sortie de Seabed Geosolutions B.V.

Conformément à sa stratégie de sortie des activités d'Acquisition des données sismiques, le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions B.V. (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro N.V., 15% de ses titres (sur sa participation totale de 40%) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25% restants avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

#### Arrêt de l'activité d'Acquisition de données Terrestre

CGG a réduit son activité d'acquisition terrestre en 2019, l'arrêt définitif ayant eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'acquisition terrestre a été licencié dans le cadre du plan social décrit ci-dessous.

#### Sortie de l'activité Multi-Physique

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels de notre activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020 avec un acquéreur potentiel.

### 1.1.4.2 Plan de sauvegarde de l'emploi

Dans tous les pays concernés, le Groupe CGG a respecté les procédures administratives et juridiques applicables en matière de réduction d'emploi. En France, le Groupe CGG a mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi, après avoir conclu un accord avec les représentants syndicaux, qui a été approuvé par l'organisme administratif compétent, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la

concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi). CGG SA restant soumise à certains engagements pris dans le cadre du Plan de Sauvegarde, le Groupe a demandé et obtenu l'autorisation qui était requise du Tribunal de Commerce de Paris en juin 2019 afin de mettre en œuvre le plan stratégique touchant les activités d'acquisition de données contractuelles.

## 1.1.5 Positionnement stratégique et orientations

### Développer une activité Géosciences intégrée et capitaliser sur notre librairie multi-clients

Un grand nombre de nos clients dépensent leurs budgets d'exploration et de production en priorité pour augmenter leurs productions d'hydrocarbures à partir de leurs infrastructures existantes. L'activité GGR bénéficie de cette tendance qui se traduit par une demande accrue pour ses projets de services et d'imagerie, compte tenu de nos capacités de pointe en matière de traitement des données fond de mer, et de ses projets multi-clients d'envergure dans des zones matures. Par ailleurs, soucieuses d'obtenir les meilleures images possibles pour maximiser leurs efforts d'exploration, les compagnies pétrolières demandent plus de retraitement de données antérieures afin de bénéficier à moindre coût du développement de nouveaux algorithmes d'imagerie.

Le marché de la Géoscience suit la tendance globale de réduction des dépenses d'Exploration-Production de ses clients, en dépit du fait que le traitement et l'imagerie demeurent une part réduite de leurs budgets. Dans l'ensemble, l'activité Géoscience a enregistré un léger recul de son chiffre d'affaires externe, de l'ordre de 3 % en 2019.

Le chiffre d'affaires lié à l'activité Multi-Clients a augmenté de 11 % en 2019, malgré une diminution des investissements dans ce domaine à hauteur de 186 millions de dollars US. L'augmentation du chiffre d'affaires lié à l'activité Multi-Clients en 2019 s'explique par un très fort rebond de l'après-vente dans des bassins matures, et notamment par des commissions de transfert exceptionnelles liées à la fusion entre Anadarko et Occidental. Selon nos prévisions, notre programme multi-clients sera concentré dans les zones bien connues des acteurs de ce secteur (dont le Brésil et la mer du Nord), permettant à nos clients de capitaliser sur leurs infrastructures existantes et de réduire le coût marginal d'investissement.

### Développement de solutions intégrées pour la simulation de réservoir et des technologies numériques

Pour anticiper l'accroissement exponentiel du volume de données acquises (*Big Data*), des efforts très importants de recherche et de développement seront nécessaires en traitement de données sismiques, en stockage et gestion de ces données, ainsi que dans l'étude de nouvelles architectures de calculateurs parallèles qui permettent de traiter ces données dans un temps acceptable, tout en restant économes en énergie. Le Groupe estime qu'il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services géoscience de haut de gamme et notamment en traitement/imagerie terrestre et en marine grâce à une amélioration continue de ses logiciels et algorithmes de traitement de données sismiques. Ses travaux de recherche et développement resteront

donc orientés vers l'amélioration de l'imagerie des zones complexes pour aider à l'exploration et la production et proposer des technologies de caractérisation et de surveillance des réservoirs. Le Groupe continuera également à développer la prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures) et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel, l'imagerie profondeur utilisant une large gamme de fréquences, l'imagerie d'acquisitions multi-composantes et l'imagerie différentielle propre aux études 4D.

CGG estime également que les groupes pétroliers et gaziers considèrent de plus en plus les données issues de la géoscience comme un atout. Dans ce contexte, CGG concentre ses efforts pour appliquer son expertise unique en géoscience à la numérisation de l'exploration et de la production. Pour cela, le Groupe s'emploie à fournir des services spécialisés de transformation numérique et de valorisation des données, à proposer des données et des logiciels compatibles avec le cloud, à mettre au point des algorithmes et des flux de travail basés sur les données inédits, ainsi qu'à exploiter l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'analyse pour augmenter les flux de travail en géoscience, et à fournir un écosystème d'apprentissage automatique associé aux logiciels de géoscience.

### Développement de solutions innovantes au sein de l'activité Équipement

Dans le domaine des équipements, Sercel maintient un niveau de recherche et développement élevé, porté par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou d'acoustique. Sercel a récemment lancé de nouveaux produits clés :

- QuietSea, un système de surveillance acoustique passive (*passive acoustic monitoring*) pour détecter la présence de mammifères marins pendant les études sismiques marines ;
- WiNG, un système d'acquisition de données nodal terrestre entièrement intégré, accompagné d'une plateforme unique de collecte de données pour gérer les opérations de façon plus facile et efficace ;
- GPR, un nouveau produit d'imagerie à partir de nodes fond de mer (OBN) basé sur la technologie éprouvée des capteurs numériques haute performance QuietSeis de Sercel. GPR présente un fonctionnement très avantageux pour l'acquisition de données OBN. La fidélité numérique et les performances ultra-silencieuses de la technologie MEMS QuietSeis de Sercel constituent une avancée majeure pour l'exploration des réservoirs.

## Capitaliser une solide base installée d'équipements

De manière générale, le marché de la géophysique se caractérise par une demande toujours importante de nouvelles technologies, que ce soit en terrestre comme en marine, afin de disposer d'une imagerie haute résolution. Le Groupe table sur le maintien de cette tendance au cours des années à venir.

En raison de sa bonne réputation et de ses succès passés, nous estimons que Sercel devrait être capable de maintenir sa position de *leader* sur le marché des équipements sismiques en capitalisant sur ses acquis et de poursuivre la mise en œuvre de nouvelles technologies dans toute sa gamme de produits, notamment dans le domaine des nodes.

En 2019, le chiffre d'affaires externe de Sercel a progressé de 40 % par rapport à 2018, principalement en raison d'un puissant rebond de l'activité Terrestre, notamment au Moyen-Orient, du fait de demandes de renouvellement des équipements par les acteurs du marché géophysique.

Le marché des *streamers* marins devrait rester faible. Les contracteurs de sismique marine continuent de faire face à un marché difficile, réduisant leur capacité d'investissement dans de nouveaux équipements. Toutefois les *streamers* marins qu'ils exploitent commencent à vieillir et le stock en surplus s'amenuise. À terme, ces contracteurs seront donc amenés à moderniser et renouveler leurs équipements.

À moyen terme, nous estimons que le marché des équipements terrestres devrait être tiré par le besoin d'une meilleure imagerie de réservoirs conventionnels *onshore* qui sont actuellement exploités intensivement, afin de mieux en contrôler la déplétion.

## 1.1.6 Perspectives et objectifs financiers et extra-financiers pour 2020

### Sur le plan commercial et industriel

L'activité sismique du Groupe est fortement corrélée aux budgets d'Exploration-Production de ses clients. Les groupes pétroliers et gaziers devraient rester prudents et se concentrer sur les activités à retour sur investissement rapide, notamment en produisant davantage à partir des champs existants, en développant les ressources terrestres conventionnelles et non-conventionnelles, et en s'appuyant sur les infrastructures existantes. Tout cela devrait se traduire par des volumes d'activité stables, et par une moindre volonté de prendre des risques en matière d'exploration de zones nouvelles (dont l'arctique et l'*offshore* en eaux profondes...). De ce fait, CGG continuera à développer et à promouvoir des données et des solutions haut de gamme pour mieux comprendre le sous-sol, mieux développer son portefeuille sur les réservoirs existants et optimiser les champs existants.

CGG est un *leader* technologique en Géoscience et en Équipement, grâce à ses investissements constants en recherche et développement, y compris pendant les récentes périodes de crise qui ont frappé le secteur. Le Groupe prévoit que son portefeuille étoffé de nouveaux produits et solutions innovantes générera du profit.

### Objectifs et prévisions sur le plan financier

Sont inclus ci-dessus et dans d'autres paragraphes du présent document certains objectifs et prévisions concernant les perspectives financières du Groupe qui ne peut garantir qu'ils peuvent être atteints ou qu'ils le seront. Il est donc conseillé aux investisseurs de ne pas se fier indûment à ces objectifs et prévisions. Ces derniers sont fondés sur des hypothèses et sont sujets à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels du Groupe diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus ou suggérés dans ces objectifs et prévisions. La concrétisation finale de ces objectifs et prévisions est également soumise à de nombreux risques et incertitudes, y compris et sans limitation, aux risques et incertitudes décrits au Chapitre 2, paragraphe 2.1 « Facteurs de risque » du présent document.

La Société construit ses objectifs financiers en conformité avec les principes comptables qu'elle applique, sur une base

comparable à celle des prévisions passées et, notamment sur la base des éléments et hypothèses suivants :

- Budgets prévisionnels annuels des compagnies pétrolières ;
- Différentes études d'analyse des dépenses d'exploration-production fournies par les analystes « *sell side* » de sociétés de courtages ;
- Le prix moyen attendu du baril de pétrole sur la période ;
- Des hypothèses internes de pénétration commerciale des nouveaux équipements, produits, technologies développées par CGG ;
- Des hypothèses internes d'évolution de la concurrence.

L'industrie pétrolière et CGG en particulier évoluent dans un environnement incertain, et ce en raison du contexte macroéconomique associé à la pandémie COVID-19 et à la volatilité du marché boursier associée mais également en raison de l'environnement pétrolier suite à l'augmentation massive de la production de pétrole par l'Arabie saoudite et au déclin attendu de la demande mondiale dans un contexte de récession économique.

Nous pensons que la stratégie de CGG fondée sur la technologie, les services et les données de haut de gamme et sur le repositionnement réussi dans le développement des réservoirs et l'optimisation de la production de pétrole, doit nous permettre de traverser avec succès une période de faible activité et - encore à confirmer - prolongée. Les incertitudes économiques actuelles sont trop grandes pour pouvoir évaluer avec précision la durée de cette baisse d'activité et les actions que CGG devra mettre en œuvre durant cette période.

À date, les objectifs financiers 2020 communiqués le 6 mars 2020, qui étaient basés sur un prix du baril de Brent de 55-65 dollars US, ainsi que les ambitions financières 2021 communiqués lors du *Capital Market Day* du 7 novembre 2018 et qui étaient fondés sur un prix du baril de Brent de 60-70 dollars US, ne sont plus pertinents.

La Société suit actuellement de près la situation économique ainsi que l'activité de ses clients en vue d'évaluer l'impact sur son chiffre d'affaires et sur sa rentabilité 2020 et ainsi actualiser ses objectifs financiers pour les années 2020 et 2021, qui ne sont plus pertinents.

La Société a l'intention de publier ses objectifs financiers actualisées pour l'année 2020 au cours de sa présentation financière du premier trimestre 2020 prévue le 12 mai prochain.

## Concernant l'environnement et le climat

La santé de l'environnement et du climat est essentielle au bien-être des personnes et des communautés dans le monde. Pour protéger au mieux l'environnement, le climat et les communautés où le Groupe opère, CGG cherche toujours à agir de manière responsable et à respecter toutes les lois environnementales en vigueur. Le Groupe continue de faire progresser ses technologies et ses services pour permettre à ses clients de découvrir, de développer et de gérer les

ressources naturelles de la Terre de manière durable et responsable. Il continue d'améliorer sa collecte de données afin de mieux mesurer, surveiller et réduire continuellement son impact. Il s'engage à améliorer son efficacité énergétique, à augmenter la part à faible teneur en carbone de son approvisionnement en énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Enfin, partout dans le monde, il encourage l'ensemble de ses activités, employés et sites à trouver et à prendre des mesures spécifiques en faveur de la santé de l'environnement, du climat et des communautés où il opère, et les soutient dans ces démarches.

## 1.2 Description de la Société

### 1.2.1 Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)

#### Présentation générale

Le segment GGR s'engage dans de nombreuses activités, aidant ses clients à identifier leurs cibles d'exploration et caractériser leurs réservoirs. Parmi ces activités figurent entre autres :

- le développement et la vente de licences d'études sismiques multi-clients ;
- le traitement de données sismiques ;
- la vente de logiciels de traitement des données sismiques et de caractérisation des réservoirs ;
- l'offre de services de conseil en géosciences et en ingénierie pétrolière ;
- la collecte, le développement et l'octroi de licences relativement aux données géologiques ;
- ainsi que l'offre de services et de logiciels de gestion de données aux clients.

Avec son large éventail de compétences et sa présence mondiale, l'activité GGR est une composante essentielle des services intégrés de géosciences que le Groupe propose à ses clients.

#### Description de l'activité

##### a) Géoscience

Par le biais de cette activité, le Groupe transforme les données sismiques marines et terrestres en images de haute définition du sous-sol, utilisables par ses clients dans leurs efforts de prospection et de production de pétrole et de gaz. Ces images permettent de comprendre la structure du sous-sol ainsi que d'en déduire diverses propriétés des roches et fluides qui les composent. L'activité Géoscience, qui regroupe les activités d'Imagerie du sous-sol et de Réservoir, traite les données sismiques tant pour les besoins de clients que pour les besoins de notre activité Multi-Clients. Elle procède au retraitement des données sismiques grâce à de nouvelles technologies et algorithmes pour améliorer la qualité de ces images.

L'activité Géoscience effectue ses opérations d'imagerie sismique au travers de :

- 5 grands centres ouverts : Houston (USA), Crawley (Angleterre), Rio de Janeiro (Brésil), Massy (France), et Singapour ; les centres de Houston, Crawley et Singapour demeurant les grands centres régionaux hébergeant le *cloud* interne pour chaque région grâce à leurs grands centres de calculs de haute performance ;
- 11 centres de petite taille et de taille intermédiaires, affiliés aux trois grands centres régionaux ;
- 10 centres dédiés, chacun d'entre eux étant au service d'un client unique.

Cette répartition géographique de ses centres favorise une collaboration étroite avec les clients et permet au Groupe de produire, avec ces derniers, les meilleures images du sous-sol.

Outre l'imagerie du sous-sol, l'activité Géoscience fournit également des services géophysiques et d'études de réservoir.

En utilisant les données sismiques conjointement avec d'autres informations telles que les données de puits, l'activité Géoscience est en mesure de déterminer diverses propriétés des roches et des fluides, et d'aider ainsi ses clients à caractériser leurs réservoirs de pétrole et de gaz.

Pour les clients souhaitant réaliser leurs propres études de réservoir, l'activité Géoscience vend des logiciels de traitement de données sismiques (sous la marque Geovation), ainsi que des logiciels de caractérisation, interprétation et modélisation de réservoir (sous les marques Hampson-Russell, Jason, Insight Earth et Velpro).

L'activité Robertson propose divers types de services géologiques, allant de l'échelle mondiale pour les études tectoniques à l'échelle microscopique pour les études microfossiles. Les clients utilisent ces services pour permettre ou améliorer l'exploration de nouvelles zones, l'évaluation des bassins et des réservoirs, et les travaux de forage.

Enfin, le Groupe fournit des solutions de stockage et de récupération, et des services de transformation et de digitalisation de données de tout type, pour les compagnies pétrolières et les entités gouvernementales pétrolières et gazières, sous le nom de Smart Data Solutions.

L'activité Géoscience opère dans des zones géographiques ou des domaines techniques où son offre commerciale peut amener une valeur significative aux clients. D'après les retours des clients et les études de marché indépendantes, cette activité est considérée comme un *leader* technique sur la plupart des marchés, en particulier dans le domaine de l'imagerie sismique haut de gamme.

##### b) Multi-Clients

L'activité Multi-Clients utilise les ressources des autres secteurs d'activité du Groupe, ainsi que ceux de sous-traitants pour acquérir et traiter des données sismiques pour le compte de CGG et concéder ces données en licence à ses clients. Ces données peuvent être utilisées dans les phases d'exploration, d'évaluation et de production des activités des clients. En sus des données géophysiques, l'activité Multi-Clients développe et enrichit de larges bibliothèques de données géologiques recouvrant la plupart des zones géographiques d'intérêt dans l'exploration de ressources minières et pétrolières. Cette activité vend des licences d'accès à ces données à des clients, qui y ont généralement recours lors des premiers stades de leurs efforts d'exploration, souvent en amont des explorations sismiques. Relativement modeste, elle était auparavant intégrée sous l'activité Géoscience, mais a été basculée sous l'activité Multi-Clients depuis l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les licences multi-clients sont de longue durée, typiquement de la durée maximale autorisée en vertu du droit local, variant généralement entre 5 et 25 ans. Les licences ne sont pas transférables, et les données ne peuvent pas être communiquées aux partenaires qui ne possèdent pas une licence. Les partenariats sont très communs dans le monde de l'Exploration-Production, surtout dans le contexte de bassins complexes et d'exploration coûteuse. Le modèle fonctionne le mieux lorsque l'on rencontre un ou plusieurs des éléments suivants : un niveau de concurrence élevé, une rotation fréquente des concessions en raison de la réglementation ou d'échanges entre compagnies pétrolières, la fréquence des

partenariats entre ces dernières et le coût relativement élevé des données sismiques.

L'activité Multi-Clients opère en milieu marin à l'échelle mondiale et en terrestre aux États-Unis, et réalise des investissements importants dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, en mer du Nord, au large de la Norvège et en terrestre aux États-Unis. Les cartes et les détails de toutes les études répertoriées dans la bibliothèque du Groupe sont disponibles sur son site internet. Fin 2019, la bibliothèque d'études sismiques 3D se composait d'environ 1 111 000 kilomètres carrés d'études marines dans de nombreux bassins et 55 000 kilomètres carrés de données terrestres, principalement aux États-Unis.

Le coût des études multi-clients est capitalisé au bilan de l'activité Multi-Clients et est ensuite amorti. Les détails de nos méthodes comptables multi-clients sont décrits dans la note 1 de nos comptes consolidés, inclus dans le présent document.

En 2019, l'activité Multi-Clients a capitalisé 204 millions de dollars US de coûts (dont 186 millions de dollars US de coûts cash) et a amorti 308 millions de dollars US, dont 33 millions de dollars US de perte de valeur.

## Concurrence et marché

Le secteur de la géoscience est dominé par CGG et Schlumberger (WesternGeco), mais compte également d'autres acteurs tels que TGS, PGS et d'autres entreprises locales de plus petite taille. La concurrence dans l'imagerie sismique de haute qualité, segment sur lequel l'activité Géoscience se concentre, est presque exclusivement basée sur la technologie et le niveau de service, éléments pour lesquels nous estimons bénéficier d'une réputation exceptionnelle.

Les capacités de traitements ont considérablement augmenté ces dernières années à la suite des progrès réalisés dans les technologies informatiques. Cette augmentation de la puissance de calcul a permis d'améliorer la qualité du traitement des données sismiques grâce à l'utilisation d'algorithmes plus complexes et plus précis. Nous estimons que notre activité Géoscience se positionne comme *leader* du

marché dans l'application des techniques de traitement les plus avancées.

Par le biais d'Hampson-Russell, de Jason et d'Insight Earth, l'activité Géoscience de CGG occupe une position de choix sur le marché relativement restreint des logiciels de caractérisation de réservoirs sismiques. Schlumberger et Halliburton sont les *leaders* du marché plus global des logiciels d'interprétation sismique et géologique, qui compte par ailleurs de nombreux petits acteurs qui se disputent les applications de niche. Un grand nombre de ces logiciels, y compris ceux du Groupe, sont développés pour être compatibles avec les systèmes de Schlumberger et Halliburton.

La principale concurrence de l'activité Multi-Clients de CGG provient de Schlumberger (WesternGeco), PGS et TGS. Cette concurrence se concentre notamment sur la localisation géographique, la disponibilité des études, les technologies d'acquisition et de traitement utilisées pour ces études, et le prix. Ces quatre entreprises se font généralement concurrence dans toutes les régions du monde où le modèle de business multi-clients est réalisable.

## Données financières de l'activité en 2019

Le chiffre d'affaires de l'activité GGR s'élève à 960 millions de dollars US, soit une hausse de 5 % par rapport à 2018. Il représente 69 % du chiffre d'affaires total de CGG en 2019. L'activité Multi-Clients a généré 575 millions de dollars US de chiffre d'affaires (soit une hausse de 11 % par rapport à 2018) et l'activité Géoscience 385 millions de dollars US (soit une baisse de 3 % par rapport à 2018).

L'investissement brut de l'activité Multi-Clients dans les bibliothèques de données sismiques a été de 186 millions de dollars US en cash, avec un taux de préfinancement cash de 118 %. Le chiffre d'affaires « après-ventes », autrement dit le chiffre d'affaires provenant de la vente après achèvement des études, a représenté 356 millions de dollars US en 2019. La valeur nette comptable IFRS de la seule bibliothèque sismique multi-clients était de 531 millions de dollars US fin 2019.

## 1.2.2 Équipement

### Présentation générale

Le Groupe procède au développement et à la production de ses équipements *via* Sercel et ses filiales. Pour ces activités, il estime que Sercel est le *leader* sur les marchés des équipements sismiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe. Au 31 décembre 2019, Sercel exploitait six principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston et Tulsa (États-Unis), Krimpen aan de Lek (Pays-Bas) et Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« Sercel-Junfeng »), située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %. Par ailleurs, Sercel dispose de trois sites à Massy, Toulouse et Brest (France), dédiés à des applications spécifiques.

### Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Sercel propose ainsi une gamme complète d'équipements géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, et notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (sources marines). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Au titre des équipements sismiques terrestres, Sercel a lancé, à l'automne 2013, la dernière génération de son système d'enregistrement, le 508<sup>XT</sup> qui ouvre la voie à un changement de paradigme dans le domaine de l'acquisition sismique terrestre, en permettant aux équipes opérant des missions à grand nombre de canaux d'enregistrer jusqu'à un million de traces en temps réel et d'imager le sous-sol avec une nouvelle résolution. Les premières livraisons sont intervenues dès 2014 et en janvier 2016 le système a atteint le total d'un million de VP (points vibrés) sur une équipe à haute densité avec un grand nombre de canaux. Depuis, plus de 50 systèmes ont été mis en service à travers le monde, dans tous types d'environnements. Le système 508<sup>XT</sup> présente une architecture

évolutive et offre la possibilité de combiner différents moyens de communication (câbles, radio, fibre optique), pour former un véritable réseau permettant à l'utilisateur de paramétrer le routage des données. Il est conçu pour améliorer la productivité et la flexibilité opérationnelle des équipes, ainsi que la qualité des données sismiques recueillies.

Parallèlement au système 508<sup>XT</sup>, Sercel avait annoncé également le lancement de QuietSeis, un nouveau capteur numérique haute performance basé sur les technologies MEMS (*MicroElectroMechanical Systems*) nouvelle génération, qui permet d'enregistrer des signaux avec un niveau de bruit trois fois inférieur à celui des capteurs du marché.

En 2019, Sercel a accru son offre de produits sans fil. Sercel commercialisait depuis juin 2017 le WTU-508, totalement intégré à la plateforme 508<sup>XT</sup>. Ce produit offre plus de flexibilité opérationnelle pour tout type d'étude terrestre, y compris des petites missions urbaines complexes ou de très grandes missions à haute productivité. Au-delà du WTU-508, Sercel a lancé en septembre 2019 le WiNG, un système d'acquisition nodal sans fil entièrement intégré, qui vise à fournir les études sismiques les plus efficaces et les plus productives sur le marché. Ce nouveau produit est doté de la technologie QuietSeis et du XT-Pathfinder déjà éprouvé sur le terrain. Cette technologie de gestion des transmissions fournit à l'enregistreur de données sismiques terrestres, sans connexion filaire ni infrastructure additionnelle, des informations relatives au contrôle qualité.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibreurs utilisés comme source sismique à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibreurs, tels que le VE464. La dernière gamme de Sercel, baptisée Nomad, offre une grande fiabilité et présente des caractéristiques ergonomiques uniques. Les produits de cette gamme peuvent être équipés de roues ou de chenilles, permettant une utilisation des vibreurs Nomad dans des environnements non accessibles aux véhicules équipés de roues, tels que dans des dunes de sable ou sur la glace, ce qui permet d'améliorer la productivité de l'acquisition de données. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, et sont adaptés à une utilisation intensive sur le terrain. Au 31 décembre 2019, plus de 1 250 vibreurs Nomad 65 ont été livrés depuis son lancement. Sercel propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livre-force, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance. La version Neo des Nomad 65 et 90 leur permet de générer une large plage de fréquences d'ondes sismiques facilitant les études à très large bande de fréquence (*broadband*) et ajoute de nouvelles fonctionnalités qui améliorent la productivité et la fiabilité. De plus, en juin 2014, Sercel a lancé le Nomad 15, un modèle de vibreur léger et très maniable. En mars 2019, notre portefeuille de vibreurs a été étoffé avec l'introduction de la première solution mondiale d'auto-guidance pour vibreur, déployable sur tous les camions vibreurs sismiques de la gamme Nomad de Sercel. L'auto-guidance permet d'optimiser le temps nécessaire au camion pour aller jusqu'au prochain point de vibration et de réduire le temps mort inhérent à la plaque vibrante. Cette solution devrait permettre d'augmenter la productivité vibrosismique jusqu'à 10 %. En complément des systèmes d'enregistrement et des vibreurs, Sercel développe et produit également une gamme complète d'équipements géophysiques pour l'acquisition de données sismiques et d'autres produits géophysiques complémentaires, tels que des géophones, des câbles et des connecteurs. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard à Sercel tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs, et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois. Sercel dispose également dans son catalogue du géophone SG5, dont la principale caractéristique est une fréquence naturelle basse.

Dans le domaine des outils de puits, Sercel offre sa dernière génération des outils VSP, le MaxiWave, qui a reçu un accueil favorable des clients. Le Geowave II, mis sur le marché en 2015, est le premier outil de puits numérique multi-niveaux spécialement conçu pour supporter de hautes températures et de hautes pressions. Sercel a renforcé sa diversification dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée au travers de l'acquisition de Geophysical Research Corporation en janvier 2012. En mars 2019, Sercel a lancé SigmaWave, sa première solution sismique dotée de la technologie DAS sur un câble à fibre optique (technologie *Distributed Acoustic Sensing*), développée en partenariat avec Fotech Solutions. Ce produit permet d'effectuer des mesures sismiques continues en temps réel *via* un câble à fibre optique. Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de *streamers* solides Sentinel qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultant des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui, le *streamer* Sentinel est devenu la référence du marché ouvert. Le nouveau Sentinel RD correspond à une version plus récente du Sentinel qui offre un diamètre réduit et un poids plus léger.

En avril 2017, Sercel a étoffé davantage son offre de *streamers* avec le Sentinel HR, le nouveau *streamer* solide haute résolution pour l'imagerie de cibles géologiques à faible profondeur. Le Sentinel HR peut être utilisé dans différents domaines tels que l'océanologie, le génie civil, la caractérisation de réservoir, ainsi que pour des études sismiques 3D de haute résolution (HR3D) dédiées à l'analyse détaillée des attributs géologiques. Il constitue la toute dernière génération du *streamer* solide Sentinel de Sercel. Il a été conçu avec une intertrace courte de 3,125 m destinée à des études de haute résolution plus fiables et plus économiques.

Le lancement du GPR, un nouveau node dédié aux applications en fond de mer (OBN) développé en partenariat avec BGP, a été annoncé en septembre 2019. Ce produit a été conçu de manière à exploiter la performance élevée et éprouvée de la technologie unique de capteur numérique à très large bande de fréquences QuietSeis de Sercel, qui collecte des données de plus grande qualité que celles collectées par des capteurs traditionnels, pour une imagerie en profondeur et une caractérisation des réservoirs précises.

La gamme marine des produits Sercel comprend également le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des *streamers* et des sources sismiques, SeaProNav, un logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des *streamers* ainsi que QuietSea, un système de surveillance acoustique passive pour détecter la présence de mammifères marins pendant les études sismiques marines.

Sercel figure parmi les *leaders* du marché dans le développement et la fabrication d'équipements géophysiques marins et terrestres. Fournisseur mondial du secteur de l'acquisition de données sismiques, Sercel dispose d'un positionnement industriel équilibré, tant en termes de gamme de produits que de présence géographique des deux côtés de l'Atlantique et en Asie Pacifique. Sercel mise également sur des partenariats stratégiques pour s'orienter vers des marchés plus éloignés de l'exploration pétrolière. Un autre partenariat a été scellé fin juin 2017 avec la société lyonnaise EFI Automotive, créateur de l'accélérateur industriel Axandus, en vue de l'implantation d'un accélérateur industriel dans la région Ouest de la France. Son but est d'assister des start-up dans l'industrialisation de leur production dans les domaines de la mécatronique et des objets connectés. Les clients d'Axandus bénéficient de l'accès à l'ensemble des compétences et des moyens de Sercel en Business Développement, design,

prototypage, design-to-cost, industrialisation, production, achats internationaux.

Début 2019, Sercel a annoncé la signature d'un protocole d'accord de partenariat stratégique avec Apave pour la fourniture d'une solution de surveillance de structures (SHM - *Structural Health Monitoring*) alliant la technologie de capteurs haut de gamme de Sercel et l'expertise de spécialistes du métier de surveillance de structures d'Apave. Sercel et Apave souhaitent entamer le déploiement commercial en France mi 2020.

Par ailleurs, en avril 2019, Sercel a créé deux nouvelles marques, Sercel Structural Monitoring et Sercel Earth Monitoring, afin d'apporter les avantages de sa technologie avancée de capteurs aux marchés à fort potentiel de la surveillance des structures et des phénomènes naturels terrestres. QuietSeis est à l'heure actuelle le capteur sismique MEMS le plus sensible disponible sur le marché. Sa performance inégalée de très bas niveau de bruit en deçà de 15 ng/√Hz lui permet de délivrer les données les plus précises pour tous types de surveillance. QuietSeis, ainsi que la vaste gamme existante de sismomètres à forte sensibilité enregistrant des signaux jusqu'à 6 000 mètres de profondeur, vont également être proposés au marché de la surveillance des phénomènes naturels terrestres. Ces produits fournissent des observations détaillées en temps réel des tremblements de terre, volcans ou autres phénomènes naturels, comme les affaissements ou glissements de terrain.

## Concurrence et marché

Selon les estimations du Groupe, la demande mondiale d'équipements géophysiques a augmenté de 30 % en termes de chiffre d'affaires en 2019, après une hausse de 50 % en 2018.

Cette progression, tirée par la demande d'équipements sismiques terrestres s'explique par de nouvelles grandes missions déployées au Moyen-Orient, caractérisées par une forte productivité et de nombreux canaux. Le marché des *streamers* marins reste à un niveau très bas, tandis que les équipements de fond de mer portent la croissance de la demande qui reste limitée. Le Groupe estime que la part du marché global des équipements détenus par Sercel s'est maintenue aux environs de 50 %. Les principaux concurrents de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements sismiques marins sont Ion Geophysical Inc. et Teledyne. Pour les produits terrestres, les principaux concurrents sont Inova (joint-venture entre BGP et Ion Geophysical Inc.), Geospace Technologies Corporation et DTCC. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Le Groupe CGG estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus des outils adaptés à la gestion des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

## Données financières de l'activité en 2019

En 2019, la production totale du segment Équipement (Sercel), comprenant le chiffre d'affaires externe et interne, s'élève à 452 millions de dollars US, soit une hausse de 29 % par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires externe de Sercel s'établit à 441 millions de dollars US, en hausse de 40 % par rapport à l'exercice précédent, et a ainsi contribué à hauteur de 31 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## 1.2.3 Acquisition de données contractuelles

Le segment Acquisition de données contractuelles de CGG comprend les services d'acquisition géophysique, notamment terrestre, marine, aéroportée ou en fond de mer, que ces services soient opérés directement par CGG ou *via* des *joint-ventures*. Partout dans le monde, nos équipes interviennent dans tout type d'environnement. Pour mener à bien ses opérations d'acquisition terrestre et marine, CGG utilise en général la gamme la plus récente des équipements géophysiques produits par Sercel.

Ces activités ont été progressivement réduites au cours de 2019, et cédées ou arrêtées début 2020 (à l'exception de l'activité Multi-Physique), conformément à la feuille de route stratégique CGG 2021. Pour plus d'informations, voir le paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles ». CGG poursuit ces derniers changements stratégiques en conformité avec toutes les obligations légales.

En 2019, le chiffre d'affaires du segment Acquisition de données contractuelles s'est élevé à 191 millions de dollars US. Conformément aux normes IFRS, ce chiffre a été comptabilisé au poste des activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente dans nos états financiers consolidés au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 avec une application rétroactive pour l'exercice clos au 31 décembre 2017), suite à l'annonce de CGG de son intention d'arrêter l'activité d'acquisition de données contractuelles lors de son *Capital Market Day* le 7 novembre 2018. Pendant cette phase de transition en 2019, CGG a continué de fournir une gamme complète de services d'acquisition sismique marine, opérant à l'échelle internationale.

### I) Acquisition Marine

#### Présentation générale

En phase avec la transition de CGG vers un modèle opérationnel peu capitalistique (*asset light*), au 31 décembre 2019, la flotte opérée du Groupe se composait de trois navires sismiques 3D de grande capacité (14 *streamers* ou plus). Quatre navires ont été exploités pendant la majeure partie de l'année 2019, la flotte ayant été réduite à trois navires à l'issue du projet Multi-Clients Topseis, qui s'est achevé le 20 octobre 2019, moment auquel l'*Oceanic Sirius* a été démobilisé à Bergen, en Norvège.

#### Description de l'activité

Les études sismiques marines de CGG sont réalisées au moyen de sources acoustiques à air comprimé (*air guns*) et de câbles submersibles équipés d'hydrophones (*streamers*). L'approche commerciale de cette ligne de produits consiste à conclure un contrat d'acquisition exclusive pour un client, qui est alors le propriétaire des données acquises et verse une rémunération pour le service d'acquisitions. Cette rétribution peut prendre la forme d'honoraires journaliers ou d'honoraires fixes par kilomètres carrés d'acquisition couverts. Le contrat peut également prévoir un dédommagement pour le Groupe en cas de perte de temps en raison d'éléments opérationnels hors de son contrôle, tels que de mauvaises conditions météorologiques ou des interférences avec d'autres activités sur le champ pétrolier concerné.



## Propriété et gestion maritime

Pendant la majeure partie de l'année 2019, la gestion maritime de la flotte a été assurée par les gestionnaires de navires de notre joint-venture, CGG Eidesvik Ship Management AS. Toutefois, en décembre, en prévision de la conclusion des accords avec Shearwater, la gestion maritime du *Geo Caribbean* et du *Geo Coral* a été transférée à Reflection Marine UK Limited, le gestionnaire de navires de Shearwater.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait une participation de 50 % dans la joint-venture Global Seismic Shipping AS (« GSS »), laquelle détient directement 100 % des titres des sociétés propriétaires de l'*Oceanic Sirius*, l'*Oceanic Vega*, le

*Geo Coral*, le *Geo Caribbean*, le *Geo Celtic*, le *CGG Alizé*, et l'*Oceanic Challenger*. Ces deux derniers navires sont arrêtés et ne font pas l'objet de contrats d'affrètement.

Suite à l'annonce par CGG de son intention de se retirer du marché de l'acquisition de données marines au plus tard en 2021, les termes principaux d'un Accord de principe ferme concernant la cession de la participation dans GSS et des équipements en sa possession à Shearwater ont été annoncés en juin 2019. La transaction a été finalisée le 8 janvier 2020. Pour plus d'informations, voir le paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » du présent document.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques opérés par le Groupe, ou qui étaient arrêtés au 31 décembre 2019 :

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Options d'extension <sup>(a)</sup>	2D/3D	Nombre maximum de streamers <sup>(b)</sup>	Longueur du navire (m)
<b>Navires opérés</b>								
<i>Oceanic Vega</i>	2010	N/A	2010	Mars 2027	4 x 5 ans	3D	20	106
<i>Oceanic Sirius</i>	2011	N/A	2011	Mars 2027	4 x 5 ans	3D	20	106
<i>Geo Coral</i>	2010	N/A	2013	Mars 2027	N/A <sup>(c)</sup>	3D	16	108
<i>Geo Caribbean</i>	2008	N/A	2013	Mars 2027	N/A <sup>(c)</sup>	3D	14	101
<b>Restitution aux propriétaires en 2019</b>								
<i>Oceanic Champion</i>	1994	2012	2009	Janvier 2019	N/A	3D	14	107
<i>Oceanic Phoenix</i>	2000	2011	2009	Mars 2019	10 x 1 an	3D	14	101
<b>Navires arrêtés (en lay up)</b>								
<i>Viking Vanquish</i>	1998	2007	2007	Novembre 2020	N/A	3D	12	93

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Dans le cadre de la joint-venture avec Eidesvik Shipping AS, CGG a pris un engagement d'affrètement d'un certain nombre de navires par an jusqu'en mars 2027.

Au 31 décembre 2019, les navires étaient affrétés « coque-nue » comme suit :

- l'*Oceanic Sirius*, l'*Oceanic Vega*, le *Geo Coral* et le *Geo Caribbean* étaient donnés en affrètement coque-nue par Global Seismic Shipping AS ou l'une de ses filiales ;
- le *Viking Vanquish* était donné en affrètement coque-nue par Eidesvik MPSV AS.

## Données financières de l'activité en 2019

En 2019, le chiffre d'affaires total du segment Acquisition de données contractuelles marines s'est élevé à 125 millions de dollars US. La flotte 3D a été déployée pour 48 % de son temps d'utilisation sur des programmes exclusifs d'acquisition marine contractuelle, et pour 52 % à la réalisation d'études multi-clients. Au quatrième trimestre 2019, CGG s'est retirée du marché de l'acquisition de données marines, en prévision de la conclusion des accords avec Shearwater.

## II) Acquisition Terrestre et Multi-Physique

### Présentation générale

Le 7 novembre 2018, CGG a annoncé sa nouvelle feuille de route stratégique qui tend vers un modèle faiblement capitalistique en se désengageant également de l'activité d'acquisition de données terrestres. Ces dernières années, cette activité a été impactée par une surcapacité structurelle du secteur, un manque de différenciation, les prix des matières premières et une structure de coûts fixes trop élevée. CGG a progressivement arrêté son activité d'acquisition de données terrestres en 2019, pour être complètement sorti de ce secteur d'activité début 2020, et l'activité Multi-Physique demeure à la vente.

En 2019, l'activité Terrestre a totalisé 30 mois d'enregistrement. Conformément à la stratégie annoncée en novembre 2018, des plans ont été lancés pour arrêter progressivement cette activité, en mettant peu à peu fin à tous les contrats en cours et en fermant nos bureaux internationaux.

Avec une présence mondiale, l'activité Multi-Physique fournit des services aéroportés intégrés comprenant l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données géophysiques acquises sur terre ou en mer, et des services d'acquisition, de traitement de données marines gravimétriques et magnétiques, en association avec des études sismiques ou de manière indépendante. CGG est l'un des plus importants acteurs de l'acquisition aéroportée, opérant mondialement et offrant un portefeuille varié de technologies géophysiques, avec une expertise et un accent particulier portés sur les technologies électromagnétiques et gravimétriques. En 2019, les activités de CGG ont été pilotées à partir de bases opérationnelles situées au Canada, aux États-Unis, au Brésil et en Australie. La flotte de CGG a été réduite à six avions au cours de l'année.

### A) Acquisition de données terrestres

Les activités d'acquisition terrestre font principalement intervenir des équipes de topographie, de forage et d'enregistrement de données. Lorsque cela est nécessaire, les équipes de topographie définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des sources et celui des équipements d'enregistrement. Les équipes d'enregistrement utilisent des impulsions acoustiques comme sources et des géophones ou hydrophones comme récepteurs des ondes sismiques émises, lesquelles sont enregistrées ensuite dans des systèmes numériques. Les sources acoustiques utilisées sont des vibrateurs en milieu terrestre, ou des explosifs et des

dispositifs à air comprimé (canon à air) en zone dite de transition. Pour les études terrestres dont la source acoustique est de type explosive, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage qui forent à l'avance des trous de faible profondeur et y déposent des charges explosives. Une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, elles produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Le Groupe a mené ses opérations au Moyen-Orient en partenariat avec l'entreprise saoudienne TAQA au travers de sa joint-venture Argas.

Les acquisitions en fond de mer ont été réalisées *via* la *joint-venture* Seabed Geosolutions BV qui était détenue à 60 % par Fugro et à 40 % par CGG jusqu'au 30 décembre 2019, date à laquelle l'accord de *joint-venture* avec Fugro a été résilié d'un commun accord.

## B) Multi-Physique

Avec une présence mondiale, l'activité Multi-Physique comprend les segments d'activité et de services suivants :

- l'activité aéroportée comprend la récolte, le traitement et l'interprétation des données relatives à la surface terrestre, aux roches et aux sous-sols et fournit des conseils quant à ces résultats à ses clients des secteurs miniers, pétroliers, gaziers, géothermiques, gouvernementaux, de l'ingénierie et de la gestion de l'environnement. Les données acquises sont des données électromagnétiques, magnétiques, radiométriques et gravimétriques recueillies grâce à des avions et des hélicoptères. Les avions de la flotte opérée ont été modifiés afin d'intégrer des systèmes de mesure géophysique conçus et fabriqués en interne. Les projets nécessitant l'usage d'hélicoptères font intervenir des appareils loués (sur une courte ou longue durée), leurs systèmes d'instrumentation géophysique pouvant être installés sans modifications significatives de l'appareil ;

- l'activité Marine récolte et traite des données marines gravimétriques et magnétiques, en association avec des études sismiques ou de manière indépendante.

En acquisition Multi-Physique, CGG opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- la première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes à la journée en fonction du nombre de kilomètres linéaires acquis. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera le contracteur géophysique au prix fixé au moment de l'attribution du contrat ;
- la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multi-clients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, qui peut donner lieu par la suite à des après-ventes générant des bénéfices importants, CGG restant propriétaire de l'étude.

## Données financières de l'activité en 2019

En 2019, les niveaux d'activité concernant l'acquisition aéroportée et le traitement des données sur la gravité et le magnétisme marins ont continué à être affectés par la consolidation de la flotte sismique mondiale, notamment du fait du retrait de CGG de l'activité d'acquisition de données sismiques. Les niveaux d'activité en 2019 sont moindres par rapport à 2018.

Le segment Acquisition de données terrestres a généré 37 millions de dollars US et la production Multi-Physique (études contractuelles et multi-clients) 30 millions de dollars US en 2019, soit 35 % du chiffre d'affaires total de l'activité Acquisition de données contractuelles.

## 1.3 Recherche et développement

### 1.3.1 Stratégie et technologie

La capacité de CGG à rester parmi les *leaders* du secteur avec ses activités GGR et Équipement dépend du succès de ses efforts en recherche et développement (« R&D »).

Au cours des dernières années, CGG a dédié plus de 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D. L'évolution des dépenses brutes de R&D au cours des trois dernières années (coûts de développement capitalisés inclus) est indiquée ci-dessous :

	2019		2018	
	En millions de USD	En % du revenu net	En millions de USD (retraité)	En % du revenu net (retraité)
Dépenses brutes de recherche et développement	75,9	5,6 %	71,3	6 %

Nous estimons que le montant de ces fonds, utilisés par nos équipes de recherche et développement hautement qualifiées, a été suffisant pour maintenir CGG à la pointe de la technologie d'imagerie sismique, positionnant le Groupe en

tant que *leader* du marché des équipements d'acquisition géophysique et des logiciels de caractérisation sismique des réservoirs.

### 1.3.2 Faits marquants en matière d'innovation en 2019 et perspectives

Quelques exemples clés de l'innovation en R&D de CGG mise en œuvre en 2019 sont décrits ci-dessous :

- efficacité accrue de la technologie FWI (*full waveform inversion*) pour permettre une utilisation à plus haute fréquence dans le cadre de grands ensembles de données à haute densité. Son application aux études en fond de mer s'est révélée particulièrement fructueuse ;
- développement d'algorithmes d'inversion multi-ondes initialement destinés à être utilisés dans le traitement des grandes études terrestres au Moyen-Orient. Cela permet de mieux caractériser les zones proches de la surface pour identifier les dangers et d'obtenir une meilleure imagerie des couches plus profondes ;
- lancement du GPR de Sercel, un nouveau node dédié aux applications en fond de mer utilisant la technologie MEMS (système micro-électromécanique) QuietSeis, pour un enregistrement supérieur des signaux à très large bande de fréquences, y compris la collecte des très basses fréquences nécessaires à la meilleure application de la FWI ;
- lancement du système d'acquisition nodal terrestre WiNG, un système d'acquisition de données terrestre également doté de la technologie MEMS QuietSeis ;

- poursuite rapide de l'expansion de Geoverse, une base de données contenant et organisant une version numérisée de l'ensemble des données géologiques mondiale de la marque Robertson. Ces avancées permettent aux clients d'accéder facilement à des informations géologiques de natures diverses ;
- intégration de l'apprentissage automatique dans notre logiciel Powerlog, pour identifier et corriger automatiquement les erreurs de données de puits avant l'utilisation de ces informations dans l'inversion sismique, améliorant ainsi la caractérisation des réservoirs.

Les concepts de « Transformation numérique », « Cloud », « Big Data », « Apprentissage machine » et « Analytique » sont à l'étude et sont intégrés à nos flux dès que possible. Nous poursuivons le développement de notre plateforme Big Data, qui prendra en charge les activités de gestion de données internes et externes. Par ailleurs, la transformation numérique de la totalité de notre bibliothèque géologique est en cours et en bonne voie de réalisation.

## 1.4 Opérations d'investissement

En 2018, les investissements du Groupe – industriels, coûts de développement capitalisés et cash multi-clients – se sont élevés à 301 millions de dollars US (302 millions de dollars US hors variations de fournisseurs d'immobilisation). En 2019, les investissements du Groupe ont reculé à 261 millions de dollars US (260 millions de dollars US hors variations de fournisseurs d'immobilisation).

Pour les exercices 2018 et 2019, les investissements industriels se sont élevés respectivement à 45 millions de dollars US (46 millions de dollars US hors variations de fournisseurs d'immobilisation) et 43 millions de dollars US (42 millions de dollars US hors variations de fournisseurs d'immobilisation).

Les coûts de développement capitalisés se sont élevés à 33 millions de dollars US en 2018 et à 32 millions de dollars US en 2019.

Les investissements cash multi-clients se sont élevés pour leur part à 223 millions de dollars US en 2018 et 186 millions de dollars US en 2019.

En 2019, le montant des investissements industriels et coûts de développement capitalisés (hors variations de fournisseurs d'immobilisation) se sont élevés à respectivement 49 millions de dollars US et 25 millions de dollars US pour nos segments Géologie, Géophysique & Réservoir et Équipement.

D'une manière générale, les investissements industriels et les coûts de développement capitalisés sont financés sur les capitaux permanents du Groupe (capitaux propres et dettes financières), tandis que les investissements cash multi-clients sont principalement financés par des fonds provenant des participants d'origine. Le taux de préfinancement cash multi-clients a atteint 118 % en 2019 à comparer à 97 % en 2018.

## 1.5 Informations financières sélectionnées

1

Les tableaux ci-dessous décrivent les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que pour l'exercice clos le 31 décembre

2018. Ces tableaux doivent être lus avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans le Document de référence 2018 incorporés par référence au présent document.

<i>En millions de dollars US, sauf données par actions</i>	2019	2018
<b>Résultat :</b>		
Chiffre d'affaires total	1 355,9	1 193,5
Autres produits des activités ordinaires	0,7	1,4
Coût des ventes	(967,0)	(931,0)
Marge brute	389,6	263,9
Coûts nets de recherche et développement	(23,6)	(30,5)
Frais commerciaux	(47,0)	(45,9)
Frais généraux et administratifs	(66,2)	(81,1)
Autres produits (charges) non récurrents	(9,3)	(286,1)
Résultat d'exploitation	243,5	(179,7)
Coût de l'endettement financier net	(131,7)	(127,4)
Autres produits (charges) financiers	5,6	819,9
Impôts	8,9	(7,4)
Sociétés mises en équivalence	(0,1)	(1,2)
Résultat net des activités poursuivies	126,2	504,2
Résultat net des activités abandonnées	(187,7)	(600,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(61,5)	(95,8)
Attribué aux actionnaires de CGG SA	(69,1)	(101,6)
Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	7,6	5,8
Résultat net par action – part du Groupe :		
Base <sup>(a)</sup>	(0,10)	(0,17)
Dilué <sup>(a)</sup>	(0,10)	(0,17)
Résultat net par action pour les activités poursuivies – part du Groupe :		
Base <sup>(a)</sup>	0,17	0,82
Dilué <sup>(a)</sup>	0,17	0,81

(a) Le résultat net par action de base et dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions restantes de 709 950 455 et 608 437 867 respectivement en 2019 et 2018.

En millions de dollars US, sauf données par actions	2019	2018
<b>Bilan :</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	610,5	434,1
Besoin en fonds de roulement <sup>(a)</sup>	147,6	189,3
Immobilisations corporelles, nettes	300,0	189,2
Études multi-clients	531,0	633,3
Écarts d'acquisition	1 206,9	1 229,0
Total actifs	4 012,6	3 896,7
Dette financière brute <sup>(b)</sup>	1 326,0	1 166,7
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de CGG SA	1 561,7	1 631,5

(a) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, provisions par court terme, autres passifs courants et dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

(b) Comprend les dettes financières de long terme (y compris contrats de location), les dettes financières court terme (y compris part court terme des contrats de location), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.

En millions de dollars US, sauf ratios	2019	2018
<b>Autres données financières et autres ratios :</b>		
EBIT <sup>(b)</sup> des activités <sup>(g)</sup>	247,2	141,1
EBIT <sup>(b)</sup> IFRS <sup>(a)</sup>	243,4	(180,9)
EBITDAs <sup>(c)</sup> des activités <sup>(g)</sup>	720,8	556,0
EBITDAs <sup>(c)</sup> IFRS <sup>(a)</sup>	676,2	474,2
Résultat d'exploitation des activités <sup>(g)</sup>	247,3	142,3
Résultat d'exploitation IFRS <sup>(a)</sup>	243,5	(179,7)
Cash-flow libre des activités	433,7	(4,3)
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) <sup>(d)</sup>	75,3	78,0
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	185,7	222,8
Endettement net <sup>(e)</sup>	715,5	732,6
Dette financière brute <sup>(f)</sup> /EBITDAs <sup>(c)</sup>	1,9x	2,5x
Dette financière nette <sup>(e)</sup> /EBITDAs <sup>(c)</sup>	1,1x	1,5x
EBITDAs <sup>(c)</sup> /Coût de l'endettement financier net	5,1x	3,7x

(a) IFRS : Conforme aux normes IFRS, comme indiqué dans nos comptes consolidés.

(b) L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat de sociétés mises en équivalence. Il est utilisé comme un indicateur de performance par la Direction car il mesure la contribution à nos résultats des principales activités que nous gérons au travers de nos joint-ventures. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

(c) L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat de sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans les études multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAs différemment. L'EBITDAs ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

(d) Les dépenses d'investissement (immobilisations corporelles) correspondent au total des dépenses d'investissement (y compris la variation des actifs immobilisés fournisseurs et hormis les études multi-clients) dans le tableau des flux de trésorerie.

(e) La dette financière nette est définie comme la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

(f) La dette financière brute correspond à l'endettement financier, y compris les échéances en cours et les découverts bancaires.

(g) Les données chiffrées relatives aux activités sont présentées avant application de l'IFRS 15, dépréciation de la bibliothèque d'études multi-clients, provision et dépréciation des stocks Sercel et coûts de restructuration liés au Plan de Transformation. Les coûts de restructuration correspondent aux coûts liés à la transformation industrielle du Groupe et à sa restructuration financière. Ils incluent notamment des coûts de personnel et de frais de fermeture de sites, et des frais et honoraires liés au processus de restructuration financière.

## 1.6 Principaux sites de CGG

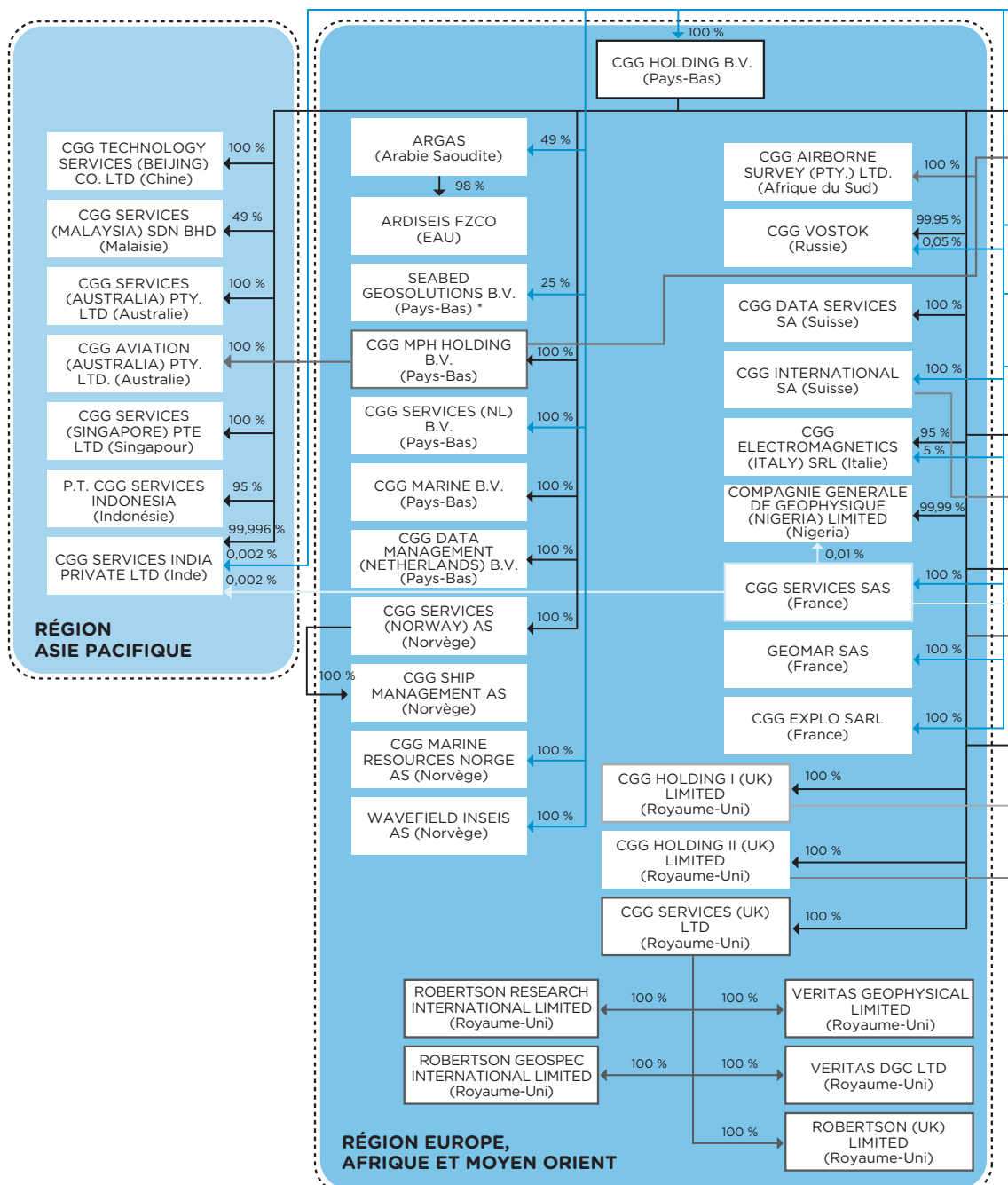
Au 31 décembre 2019, les principales implantations du Groupe étaient les suivantes :

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Angleterre, Crawley	Siège social de CGG Services (UK) Ltd. et centre de traitement de données	333	Loué	2028
Angleterre, Redhill	Centre de traitement de données	57	Loué	2029
Australie, Perth	Siège social de CGG Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	39	Loué	2024
Australie, Jandokot Airport, Perth	Hangar	63	Loué	2021
Brésil, Rio de Janeiro	Siège social de CGG Do Brasil Participações Ltda et centre de traitement de données	131	Loué	2021
Canada, Calgary	Siège social de Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	109	Loué	2024
Chine, Pékin	Siège social de CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de recherche et développement	59	Loué	2021
Chine, Xu Chui	Site de Sercel, incluant les activités de recherche, développement, fabrication et commercialisation de géophones	400	Propriété	N/A
Etats-Unis Houston, Texas	Bureaux principaux de CGG Services (U.S.) Inc. et centre de traitement de données	586	Loué	2024
Etats-Unis, Schulenburg, Texas	Bureaux et espace de stockage	13	Propriété	N/A
États-Unis, Houston	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products), incluant les activités de recherche et développement de matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et sur leur fabrication	206	Propriété	N/A
France, Carquefou	Usine de Sercel, incluant les activités de recherche, développement et fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine	444	Propriété	N/A
France, Massy	Siège social de CGG SA, siège social de CGG Services SAS et centre de traitement de données	385	Loué	2022
France, Saint-Gaudens	Usine de Sercel, incluant les activités de recherche et développement sur câbles géophysiques, de développement sur véhicules vibreurs et outils de puits et leur fabrication	204	Propriété	N/A
Hollande, La Haye	Siège social de CGG Holding BV, CGG Marine BV, CGG Services (NL) BV et CGG Data Management (Netherlands) BV	31	Loué	2022
Inde, Mumbai	Siège social de CGG Services India Pvt. Ltd. et centre de traitement de données	33	Loué	2023
Indonésie, Djakarta	Siège social de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	36	Loué	2020
Malaisie, Kuala Lumpur, Kuching	Siège social de CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	50	Loué	2020
Mexique, Villahermosa	Centre de traitement de données	24	Loué	2020
Mexique, Mexico	Siège social de CGG de Mexico SA de CV	7	Loué	2020
Norvège, Oslo	Siège social de CGG Services (Norway) AS, CGG Marine Resources Norge AS et Wavefield Inseis AS	62	Loué	2024
Norvège, Stavanger	Bureaux CGG Data Management Solutions	19	Loué	2021
Pays de Galles, Llanrhos	Bureaux et laboratoires	205	Loué	2024
Pays de Galles, Conwy	Bureaux et espaces de stockage	60	Propriété	N/A
Russie, Moscou	Siège social de CGG Vostok et centre de traitement de données	78	Loué	2021
Singapour	Siège social de CGG Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	119	Loué	2022
Suisse, Genève	Siège social de CGG International	16	Loué	2022

## 1.7 Organisation de CGG

### 1.7.1 Organigramme

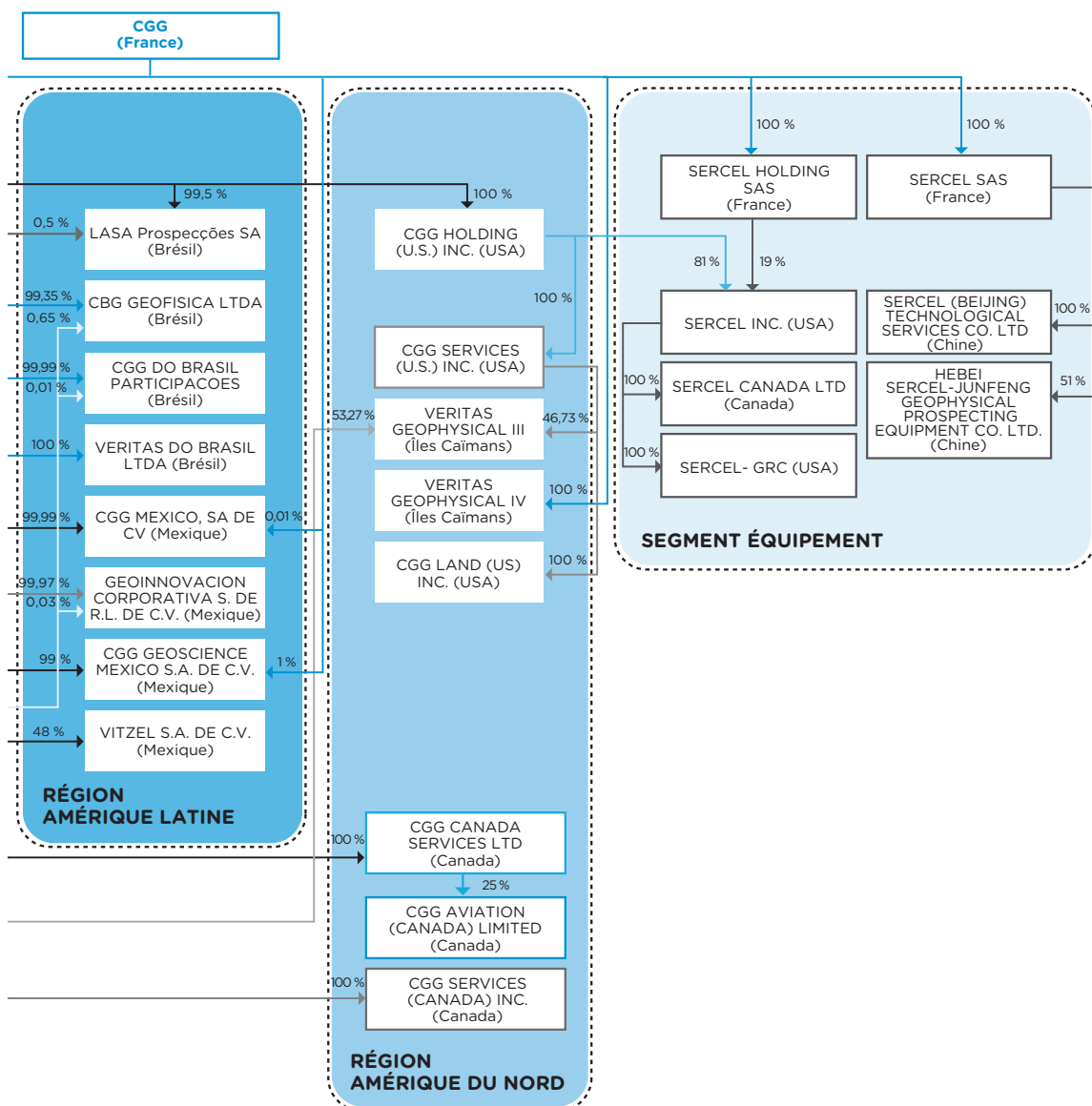
La société CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital social) est, au 31 mars 2020, le suivant :



\* Le 1<sup>er</sup> avril 2020, CGG a cédé l'intégralité de sa participation au capital de Seabed Geosolutions BV.



La Société a également des succursales enregistrées au Yémen, au Pakistan, en Bolivie, au Pérou et en Équateur, la plupart d'entre elles étant en cours de liquidation.



## 1.7.2 Relations intragroupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverses natures, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec le principe de pleine concurrence et la politique de Prix de Transfert du Groupe.

Les prestations d'assistance et de conseil de la société mère aux principales filiales du Groupe en matières financière,

administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées sur la base des coûts majorés et alloués aux différentes filiales bénéficiaires ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies.

La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société mère correspond le plus souvent aux coûts engagés auxquels s'ajoute une marge conforme aux principes de pleine concurrence.

Au cours des exercices 2019 et 2018, les flux financiers entre la société mère et les filiales ont été les suivants :

<i>En millions de dollars US</i>	2019	2018
Prestations de services rendus	29,6	32,6
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	14,9	10,3

## 1.8 Développements récents

### Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles

Pour plus d'informations sur ce sujet, voir le paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » du présent document. Il est précisé que la cession de la participation du Groupe au capital de Seabed Geosolutions BV a été finalisée comme prévu.

### Rejet du pourvoi en cassation de certains porteurs d'obligations convertibles contestant le projet de plan de sauvegarde

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANE (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANE, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANE et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANE en leurs

demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde. Quatre de ces porteurs d'OCEANE (Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance), ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables.

Ce recours n'ayant pas été suspensif, les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde ont été réalisées le 21 février 2018.

Le 17 mai 2018, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

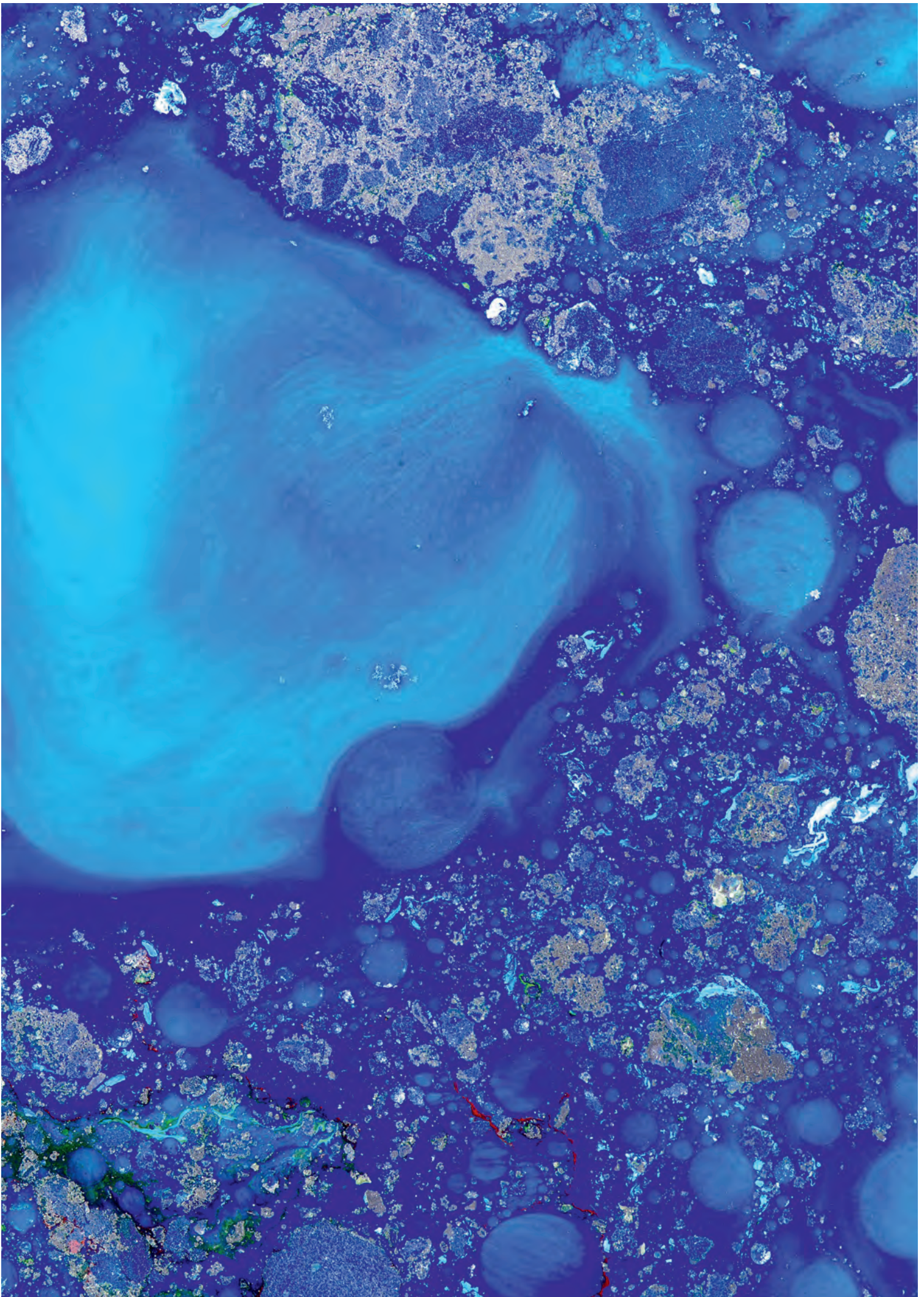
Le 17 juillet 2018, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, et La Financière de l'Europe (rejoints ultérieurement par HMG Finance par procédure d'intervention volontaire) ont formé pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

Cette décision a été confirmée par la Cour de cassation française dans un arrêt du 26 février 2020, rejetant le pourvoi et mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

### Covid-19 / Prix du baril de Brent

Au premier trimestre 2020, la pandémie de Covid-19 qui a impacté la demande globale de matières premières, combinée à l'incapacité à ce jour des pays fournisseurs de pétrole de parvenir à un consensus pour réduire la production, a provoqué une baisse significative du prix du baril de Brent. Cette situation, très évolutive et susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe, est suivie très attentivement. Elle n'a pas impacté les comptes 2019.







## Facteurs de risque et contrôle interne

<b>2.1 Facteurs de risque et mesures de contrôle</b>	<b>44</b>	<b>2.3 Assurances</b>	<b>61</b>
2.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales	45	<b>2.4 Litiges et arbitrages</b>	<b>61</b>
2.1.2 Risques liés à l'industrie	49	Arbitrage ONGC en Inde	61
2.1.3 Risques financiers	51	Pourvoi en cassation de certains porteurs d'obligations convertibles contestant le plan de sauvegarde	61
2.1.4 Risques juridiques et réglementaires	54		
2.1.5 Risques environnementaux et sociaux	55		
<b>2.2 Contrôle interne et gestion des risques</b>	<b>56</b>		
2.2.1 Environnement de contrôle	56		
2.2.2 Procédures de Contrôle interne	58		

## 2.1 Facteurs de risque et mesures de contrôle

Ce chapitre comprend les principaux risques auxquels CGG est exposé, à la date du présent document d'Enregistrement Universel, et dont la réalisation pourrait avoir un impact négatif sur nos activités commerciales, nos résultats financiers, nos perspectives, notre réputation et notre action en Bourse.

Les risques identifiés par CGG, comme spécifiques et matériels, sont regroupés en un nombre limité de catégories compte tenu de leur nature. Les catégories elles-mêmes ne sont pas classées par ordre d'importance. Toutefois, les risques de chaque catégorie sont classés selon leur degré de criticité en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel, en commençant par ceux que la Direction estime être les plus importants.

Comme détaillé dans le chapitre 2.2 (« Contrôle interne et gestion des risques ») du présent document d'Enregistrement Universel, les principaux risques décrits ci-dessous – comme dans la cartographie des risques révisée chaque année – sont des risques résiduels, après mise en œuvre de mesures de contrôle pour les prévenir et les maîtriser.

Les facteurs de risque comprennent également les risques extra-financiers signalés comme critiques dans le chapitre 3 « Déclaration de Performance extra-financière » du présent Document d'enregistrement universel.

Comme CGG opère dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution, avec des cycles très volatils, nos évaluations et déclarations prévisionnelles sont soumises à des incertitudes et des risques dont le Groupe n'a pas connaissance ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'enregistrement universel, mais qui pourraient affecter nos activités et nos performances.

Pour plus d'informations sur le système de gestion des risques, voir la section 2.2 (« Contrôle interne et gestion des risques ») du présent document.

### HIERARCHISATION DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

#### Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

- La satisfaction client est importante pour la poursuite de la viabilité du Groupe\*
- La technologie exclusive du Groupe pourrait être rendue obsolète ou détournée par des tiers\*
- Le Groupe est soumis à des risques liés à l'information, y compris des risques de cyber sécurité et de défaillance du matériel et des logiciels\*
- Le Groupe repose sur des fournisseurs tiers et est exposé à des risques de ruptures qui échappent à son contrôle
- Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales et à la volatilité géopolitique\*
- Le Groupe doit parfois fournir des cautions bancaires ou des garanties requises par des tiers
- La réputation du Groupe est importante pour ses activités
- Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être reportée ou arrêtée par le client de manière unilatérale
- Le Groupe est soumis à des risques liés à sa sortie de l'Acquisition de données Marine

#### Risques liés à l'Industrie

- Le Groupe est soumis à l'incertitude économique, à la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel et aux conditions des marchés financiers
- Le volume des activités du Groupe dépend du niveau et de la localisation des dépenses d'investissement du secteur pétrolier et gazier
- Le Groupe a besoin d'attirer et de fidéliser les salariés talentueux\*

#### Risques Financiers

- Le Groupe est confronté aux risques liés à la pandémie de COVID-19
- Le Groupe est exposé à la fluctuation des taux de change
- Le Groupe se doit de respecter les restrictions et les engagements figurant dans ses contrats d'emprunt actuels et futurs
- L'endettement du Groupe pourrait gravement nuire à sa santé financière et présenter des risques pour sa liquidité
- Le Groupe est confronté au risque de fraude aux paiements, de fraude de la part des fournisseurs et à d'autres types de fraudes
- Le Groupe est exposé au risque commercial, politique et de contrepartie
- Le Groupe investit des sommes importantes dans sa bibliothèque multi-clients, qu'il pourrait ne pas récupérer
- Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (goodwill)
- Le Groupe est soumis à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable
- La capacité du Groupe à verser des dividendes est limitée

#### Risques Juridiques et Réglementaires

- Le Groupe demeure assujéti aux termes du Plan de Sauvegarde
- Les activités du Groupe et celles de ses clients sont soumises à des lois et des réglementations gouvernementales complexes, et le Groupe peut faire l'objet de poursuites judiciaires
- Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à maintenir l'autorisation réglementaire ou les licences nécessaires à l'exploitation de ses activités et ces autorisations et licences peuvent être invalides ou faire l'objet d'une résiliation, d'une révocation ou de modifications importantes en cas de violation

#### Risques Environnementaux et Sociaux

- Santé et Sécurité\*
- Le Groupe est exposé à des risques financiers liés à la conformité avec les lois environnementales

\* Déclaration de Performance Extra-Financière.

## 2.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

### 2.1.1.1 La satisfaction client est importante pour la poursuite de la viabilité du Groupe

Le Groupe cherche à fournir à ses clients des produits et des données fiables, ainsi qu'une expérience globalement positive dans leurs interactions avec lui. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend de sa capacité à leur offrir des produits et des services efficaces, une technologie de pointe et des données de haute qualité. Ainsi, son incapacité à répondre à leurs attentes pourrait affecter sensiblement sa capacité à conserver ses activités existantes et à obtenir de nouveaux contrats auprès de ses clients. Plus précisément, les clients du Groupe utilisent ses produits, services et données pour réduire l'incertitude liée à leurs activités d'exploration. Si le Groupe ne fournit pas de données de haute qualité, il pourrait être plus difficile pour ses clients d'identifier des zones de forage adéquates. En outre, si les études du Groupe manquent de précision, cela pourrait accroître le risque de dangers géologiques, augmenter le nombre de puits secs et, de façon générale, augmenter les coûts de ses clients et réduire l'efficacité de leurs activités. Les contrôles et essais poussés réalisés lors du développement et de la fabrication pourraient ne pas être adéquats pour garantir la détection de tous les défauts, erreurs, manquements et problèmes de qualité qui pourraient affecter les clients du Groupe. Ceci pourrait donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché. Si les clients du Groupe ne sont pas satisfaits de ses produits ou services ou s'ils rencontrent des difficultés qu'ils attribuent à la qualité de ses données, ils peuvent mettre un terme aux relations commerciales qui les lient au Groupe. Ceci pourrait avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.2 du présent document.*

### 2.1.1.2 La technologie exclusive du Groupe pourrait être rendue obsolète ou détournée par des tiers

La technologie évolue rapidement dans le secteur pétrolier et gazier, et le succès du Groupe est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utile des produits et des services nouveaux et plus performants, à un bon rapport coût/performance, afin de répondre à la demande du secteur. Sur les marchés où le Groupe est présent, l'innovation technologique est fréquente, et les normes réglementaires et sectorielles sont en constante évolution. Ces deux facteurs pourraient contribuer à l'obsolescence de la technologie, des produits et des services actuels du Groupe. Dans son secteur, il est rare que le Groupe puisse acquérir de nouvelles technologies innovantes, raison pour laquelle il lui faut les développer en interne. Si le Groupe n'est pas en mesure de développer et de produire de nouveaux produits et services, ou de les améliorer, de manière efficace en termes de coûts et en temps opportun afin de remplacer les technologies devenues obsolètes, ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation pourraient en être impactés. Bien que le Groupe consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, ainsi qu'à la fidélisation des talents novateurs, il pourrait être soumis à des contraintes en termes

de ressources ou rencontrer des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder la commercialisation de produits et de services nouveaux ou plus performants. En outre, même s'il devait introduire de nouveaux produits et services, leur succès dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont : l'aboutissement en temps voulu et avec succès des efforts de développement ; sa capacité à gérer les risques associés à ces nouveaux produits et services, par exemple les éventuels problèmes de - montée en puissance ; la disponibilité des approvisionnements en quantités adéquates et à des coûts appropriés pour répondre à la demande prévue ; le risque que les nouveaux produits et services présentent des problèmes de qualité ou d'autres défauts aux premiers stades de leur commercialisation ; l'acceptation générale par le marché ; la conformité aux normes sectorielles en constante évolution ; les changements technologiques ; et l'introduction d'autres nouveaux produits ou services par ses concurrents. Enfin, si la stratégie de recherche et développement du Groupe vise à développer des solutions de la plus haute qualité, ces solutions peuvent ne pas être les plus rentables pour ses clients et, par conséquent, ne pas être bien acceptées par le marché. Ce risque est amplifié par la pression mondiale sur les prix dans le secteur pétrolier et gazier, qui n'a fait qu'intensifier l'intérêt des clients pour des solutions rentables.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.1 du présent document.*

Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie. La capacité du Groupe à maintenir ou augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à ceux de ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. Le Groupe s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets peut aller jusqu'à 20 ans, en fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays. De plus, le Groupe conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels qui limitent l'accès à sa technologie et son transfert. Toutefois, étant donné que son savoir-faire est en grande partie lié à celui de ses collaborateurs, ces accords pourraient ne pas suffire pour continuer à exploiter sa technologie exclusive actuelle ou à développer une nouvelle technologie s'il n'est pas en mesure de fidéliser ses salariés. Les accords d'acquisition et de licence des données clients du Groupe contiennent également des informations exclusives et confidentielles et imposent que de telles informations exclusives restent confidentielles. Bien que le Groupe prenne de telles mesures pour conserver la confidentialité de ses informations exclusives et secrets d'affaires, il peut être exposé à une utilisation non autorisée, un détournement ou une divulgation de ces informations. Le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager tout usage abusif ou à empêcher des tiers de développer ses technologies de manière parallèle. L'utilisation de sa propriété intellectuelle et d'autres informations et savoir-faire exclusifs par un tiers non autorisé pourrait réduire ou éliminer tout avantage concurrentiel obtenu et, par conséquent, lui faire perdre des parts de marché ou nuire de tout autre manière à ses activités, à son résultat d'exploitation ou à sa situation financière.

Le Groupe dispose en outre d'un portefeuille de brevets qui, dans sa globalité, revêt une importance capitale pour ses opérations et ses activités. Le Groupe protège et promeut

activement son portefeuille de propriétés intellectuelles, et prend les mesures appropriées pour faire respecter et défendre ses droits de propriété intellectuelle. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que sa technologie et ses services ne seront pas contestés par des tiers comme portant atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. Des procédures judiciaires peuvent être intentées contre le Groupe sur le fondement d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Bien que le Groupe ne fasse aujourd'hui l'objet d'aucune procédure relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers qui soit de nature à avoir un potentiel impact significatif, le Groupe ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis, ce qui peut limiter la capacité du Groupe à poursuivre les tiers ayant contrefait sa technologie.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.3 du présent document.*

### 2.1.1.3 Le Groupe est soumis à des risques liés à l'information, y compris des risques de cyber sécurité et de défaillance du matériel et des logiciels

Les entreprises des secteurs pétrolier et gazier et géothermique utilisent de plus en plus les nouvelles technologies numériques pour améliorer la qualité et l'efficacité de leurs activités. L'apprentissage machine et le *cloud computing* font désormais partie des solutions standard que le secteur met en œuvre. Bien que ces nouvelles technologies et solutions apportent une valeur significative au secteur, elles augmentent également son exposition aux incidents cybernétiques. Le Groupe dépend de ces technologies numériques et des infrastructures connexes (y compris les serveurs qui hébergent ses bibliothèques de données) pour assurer un grand nombre de ses services et pour traiter et enregistrer les données financières et opérationnelles. Dans le même temps, les incidents cybernétiques, y compris les attaques volontaires, ont augmenté. Le gouvernement des États-Unis a émis des avertissements publics qui précisent que les actifs énergétiques pourraient être des cibles spécifiques de cyber-menaces. Les technologies, systèmes et réseaux du Groupe, et ceux des fournisseurs du Groupe et d'autres partenaires commerciaux, pourraient devenir la cible de cyberattaques ou de failles de sécurité de l'information qui pourraient avoir pour effet la divulgation, la collecte, la surveillance, l'utilisation, la perte ou la destruction non autorisées d'informations exclusives ou d'autres informations, ou d'autres perturbations des activités d'exploitation. De plus, certains incidents cybernétiques, tels que la surveillance, pourrait rester inaperçus durant une période prolongée. Comme les incidents de cybersécurité continuent d'évoluer, malgré les contrôles mis en place pour renforcer les défenses du Groupe dans ce domaine, ses systèmes, réseaux et services restent potentiellement vulnérables en cas d'incident de sécurité de l'information. À ce titre, le Groupe pourrait être amené à allouer des ressources supplémentaires pour continuer à modifier ou à renforcer ses mesures de protection ou pour enquêter ou remédier à toute vulnérabilité en cas d'incidents cybernétiques. Par ailleurs, à l'issue d'une analyse de risques, le Groupe a récemment souscrit une police d'assurance Cyber. Néanmoins, les perturbations ou les défaillances de l'infrastructure physique ou des systèmes d'exploitation sur lesquels reposent les activités du Groupe et de ses clients, ou les cyberattaques ou les violations de la sécurité de ses réseaux

ou systèmes, pourraient entraîner la perte de clients et d'opportunités commerciales, une responsabilité juridique, des amendes réglementaires, des pénalités ou des interventions, une atteinte à la réputation, des remboursements ou d'autres coûts compensatoires et des coûts de conformité supplémentaires, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

De plus, les succès du Groupe dépendent de l'efficacité et de l'activité ininterrompue de ses systèmes informatiques et de communication. Une défaillance au niveau des réseaux ou des procédures de collecte des données du Groupe pourrait affecter le traitement des données, les prestations des bases de données et de services, les commandes des clients et la gestion au quotidien des activités, et pourrait entraîner l'altération ou la perte de données. Malgré toutes les précautions que le Groupe pourrait prendre, les dommages causés aux installations informatiques du fait d'incendies, d'inondations, de tornades, de coupure de l'alimentation électrique, de pannes des télécommunications et d'événements similaires, pourraient entraîner des interruptions dans les flux de données vers les serveurs du Groupe et des serveurs du Groupe vers ses clients. Un transfert des opérations de collecte de données à un autre fournisseur de serveurs pour l'hébergement de ses services, dû à un défaut de notre matériel, pourrait entraîner des retards importants dans la capacité du Groupe à fournir ses produits et services à ses clients et pourrait s'avérer coûteux à mettre en place. Chacun de ces risques, liés à nos systèmes informatiques, pourrait nuire à la réputation du Groupe et affecter ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.4.4 du présent document.*

### 2.1.1.4 Le Groupe repose sur des fournisseurs tiers et est exposé à des risques de ruptures qui échappent à son contrôle

En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques de sous-traitance, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients. La forte proportion de contenu technologique dans les produits et services du Groupe le rend dépendant de l'approvisionnement en composants électroniques, dont certains pourraient être temporairement ou définitivement indisponibles pour le Groupe, notamment si des utilisateurs plus importants s'emparent de la totalité de la production. Dans ces circonstances, la production du Groupe pourrait être retardée, ou il pourrait être contraint de développer et de fabriquer des solutions et des produits alternatifs. La chaîne d'approvisionnement du Groupe est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. Le Groupe est vulnérable en cas de perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement résultant de changements dans les réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts, de crises sanitaires ou de tout autre événement perturbateur, ainsi qu'en cas d'indisponibilité des ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients. Le Groupe pourrait en particulier faire face à des perturbations résultant de la récente épidémie de coronavirus (COVID-19), qui est apparue pour la première fois fin 2019 dans la ville de Wuhan, dans la province du Hebei, en Chine, et qui a continué à se propager en Chine et dans le reste du monde. Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la



sous-traitance et s'appuie sur plusieurs fournisseurs basés en Chine. Sercel est présente en Chine par l'intermédiaire de Sercel-JunFeng, qui est basée dans la province du Hebei. Si l'un des principaux fournisseurs du Groupe ou de Sercel-JunFeng était obligé de ralentir ou d'arrêter ses activités, cela affecterait sensiblement la capacité du Groupe à fournir certains produits et services à ses clients. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales, qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité, de solidité financière et au regard de facteurs de responsabilité sociale d'entreprise. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. En outre, des lacunes dans la responsabilité sociale d'entreprise des fournisseurs ou des problèmes réels ou perçus liés à leurs programmes de sécurité de l'information, à leurs pratiques commerciales, et à leur conformité juridique et réglementaire pourraient nuire à la réputation du Groupe. Ces circonstances ou d'autres facteurs pourraient conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe. Ces conflits et litiges pourraient ensuite avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Pour plus d'informations sur l'évaluation de la viabilité des fournisseurs du Groupe, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.3.2 du présent document.

### 2.1.1.5 Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales et à la volatilité géopolitique

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe, ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels CGG opère ;
- guerre, terrorisme, insurrections, révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- difficultés dans la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle ;
- fraude et corruption politique ;
- des évolutions dans les exigences juridiques et réglementaires ;
- saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions, boycotts et embargos et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique, économique et politique pourrait être moins stable. Les activités dans les pays émergents sont soumises à des décrets, lois, règlements et décisions judiciaires qui pourraient évoluer fréquemment ou faire l'objet d'une application rétroactive et pourraient avoir pour effet de faire supporter au Groupe des coûts ou retards imprévus ou irrécouvrables. Le système juridique des pays émergents pourrait ne pas toujours être complètement achevé et les tribunaux ou autres agences gouvernementales de ces pays pourraient interpréter les lois, règlements ou décisions judiciaires d'une manière qui pourrait être vue comme incohérente ou inéquitable, et pourraient être influencés par des facteurs autres que le bien-fondé juridique, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Certaines des activités commerciales du Groupe peuvent nécessiter une approbation gouvernementale préalable, sous la forme de licences d'exportation, et peuvent être soumises à des droits de douane et à des restrictions d'importation et d'exportation, y compris des régimes de sanctions. Ces lois peuvent changer dans le temps, entraîner des modifications des pratiques professionnelles et des stratégies commerciales du Groupe, et limiter sa capacité à entreprendre des travaux dans les pays concernés. Au cas de la législation américaine, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent légalement exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'*US Office of Foreign Assets Control*. Le Groupe peut générer un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études multi-clients et d'octrois de licences, de prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs, de vente de licences de logiciels et de la maintenance de logiciels, et la vente d'équipements de Sercel. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays.

Les contrôles internes du Groupe, ses procédures d'assistance opérationnelle et la formation de ses employés visent à garantir la compréhension et le respect des restrictions et obligations applicables qui peuvent être imposées par les États-Unis, l'Union européenne ou d'autres pays. Le non-respect de ces restrictions et obligations pourrait exposer CGG à des amendes et des pénalités substantielles, entacher la réputation du Groupe et avoir un impact négatif sur le cours ou la demande du titre de CGG.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans son organisation. Il a mis en place un Code de conduite des affaires et des formations connexes. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent de façon contraire aux codes éthiques du Groupe ou aux lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977. Le Groupe exige le respect de ces codes et des lois en vigueur, mais il ne peut pas toujours prévenir ou détecter les pratiques de corruption ou contraires à l'éthique appliquées par des tiers, tels que les sous-traitants, les agents, les partenaires ou les clients. Ces pratiques pourraient entraîner des amendes et des pénalités civiles et pénales importantes pour le Groupe, nuire à sa réputation et avoir un effet négatif important sur ses activités, son résultat d'exploitation ou sa situation financière.

### 2.1.1.6 Le Groupe doit parfois fournir des cautions bancaires ou des garanties requises par des tiers.

Le Groupe et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumis à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties de bonne exécution en faveur de clients, fournisseurs ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettres de crédit *stand-by*, afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Au 31 décembre 2019, le montant des garanties accordées par des institutions financières en faveur des clients du Groupe s'élevait à environ 59 millions de dollars US. À la même date, le montant des garanties en espèces (ou leur équivalent) que le Groupe a mises en œuvre s'élevait à environ 29 millions de dollars US (figurant dans les états financiers au poste « Immobilisations et investissements financiers ») et le montant des garanties bancaires ou des garanties que le Groupe avait accordées s'élevait à environ 424 millions de dollars US (hors garanties accordées aux institutions financières, garanties liées aux engagements d'affrètement coque-nue et garanties liées aux contrats de location-acquisition). La situation financière du Groupe, qui a entraîné la restructuration de sa dette en 2018, a conduit les institutions financières à progressivement conditionner l'émission de nouvelles garanties ou le renouvellement des garanties existantes à la mise en place de garanties en espèces (ou leur équivalent dans les juridictions concernées). Le fait de ne pas fournir ces cautions ou garanties de bonne exécution dans les montants ou les durées requis ou au profit des parties nécessaires à des conditions favorables pourrait réduire la capacité du Groupe à mener ses activités ou à exécuter ses contrats.

### 2.1.1.7 La réputation du Groupe est importante pour ses activités

La réputation du Groupe est importante pour ses activités, et ce pour de nombreuses raisons : le développement et la conservation des relations avec les clients ; la recherche de partenaires commerciaux pour les activités ; l'obtention de licences ou de permis auprès des gouvernements ; l'obtention de contrats d'enlèvement ; l'attraction d'entrepreneurs et de salariés ; et la négociation de conditions favorables avec les fournisseurs.

La réputation du Groupe pourrait être ternie par des événements causés par le Groupe ou qui lui sont imputables, par des défaillances dans ses mesures de contrôle, par le non-respect de ses engagements ou des exigences réglementaires applicables à ses activités (notamment environnementales ou sociales) ou par de mauvaises décisions stratégiques, ainsi que par des événements et des actions d'autrui qui échappent à son contrôle. Les commentaires négatifs concernant les activités du Groupe, qu'ils soient légitimes ou non, pourraient avoir des effets négatifs sur ses performances, sa position concurrentielle, la valeur de ses titres ou son accès aux solutions de financement.

Toute atteinte à la réputation du Groupe ou toute publicité négative, qu'elle résulte d'un litige, d'actions réglementaires, de supervision ou d'application de la loi, d'incidents environnementaux ou d'actions de défense de l'environnement, de manquements à l'éthique commerciale, de blessures et de pertes de vies humaines, de questions affectant ses rapports financiers ou le respect des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, dans les juridictions où le Groupe exerce ses activités, pourrait avoir un impact important et négatif sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

*Pour plus d'information sur les bonnes pratiques appliquées par CGG dans la conduite de ses activités, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.3.1 du présent document.*

Malgré la finalisation de la restructuration financière, les procédures de sauvegarde françaises et américaines et de Chapter 11 peuvent avoir affecté la réputation du Groupe et ses relations avec les fournisseurs, les salariés, les créanciers et les autres partenaires commerciaux, ce qui, par ricochet, a pu nuire à sa capacité de négocier des conditions favorables avec ces parties, ainsi qu'à sa capacité de maintenir des conditions de crédit normales avec ses fournisseurs. De plus, la perception du public sur la viabilité du Groupe pourrait avoir pour conséquence, la volonté de clients nouveaux ou existants de ne pas conclure ou poursuivre des contrats et relations d'affaires. Ne pas réussir à maintenir ces relations importantes avec ses créanciers, clients, fournisseurs, salariés et autres personnes ou contreparties pourrait affecter négativement les activités, la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

### 2.1.1.8 Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être reportée ou arrêtée par le client de manière unilatérale

Conformément aux pratiques sectorielles, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être retardés dans leur exécution ou résiliés à la seule initiative du client sans que cela ne donne lieu à des frais d'annulation significatifs pour le prestataire de services. Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront intégralement exécutés par le Groupe en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà supportés par le Groupe au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat. De même, il ne peut être garanti que les contrats en carnet de commandes seront exécutés selon le calendrier de réalisation originellement prévu, d'éventuels retards pouvant en eux-mêmes engendrer des pertes dès lors qu'une grande partie des coûts de production du Groupe sont fixes.

### 2.1.1.9 Le Groupe est soumis à des risques liés à la sortie de l'activité d'Acquisition de données Marine

Dans le cadre du Plan CGG 2021, le Groupe a évolué vers un modèle d'entreprise *asset light*, en limitant son exposition à l'activité Acquisition de données contractuelles. Dans le cadre de ce projet, CGG a vendu à Shearwater sa participation dans Global Seismic Shipping AS (GSS), une entité possédant plusieurs navires sismiques, ainsi que ses streamers détenus par sa filiale CGG Marine, et a conclu un accord avec Shearwater pour un accès garanti à une partie de la flotte Shearwater (l'« Accord de Capacité »). Toutefois, si Shearwater n'était pas en mesure de fournir un accès à sa flotte conformément aux termes des accords contractuels ou s'ils fournissaient des données de moindre qualité que prévu ou si leurs techniques d'acquisition n'étaient pas suffisamment avancées, la valeur de la bibliothèque de données multi-clients du Groupe pourrait se détériorer dans le futur.

Dans le cadre de la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu des contrats d'affrètement coque-nue de cinq ans, garantis par Shearwater, pour les cinq navires haut de gamme équipés de streamers, qui appartenaient auparavant à CGG ou à GSS et ses filiales. Parallèlement, en cas de défaut de paiement au titre des contrats d'affrètement coque nue entre

les filiales de GSS et Shearwater CharterCo AS, CGG a accepté de se substituer à Shearwater CharterCo AS, en tant qu'affrèteur des cinq navires sismiques haut de gamme (équipés des streamers) des filiales de GSS (les « Accords d'Intervention »). Considérant que CGG est tenu de payer directement aux filiales de GSS une partie des montants dus en vertu de l'Accord de Capacité avec Shearwater pour couvrir les obligations de Shearwater Charterco AS en vertu de ses accords d'affrètement coque nue, un défaut de paiement peut être déclenché par CGG uniquement ou en cas d'insolvabilité de Shearwater.

Les Accords d'Intervention n'auront pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe, sauf si un événement

## 2.1.2 Risques liés à l'industrie

### 2.1.2.1 Le Groupe est soumis à l'incertitude économique, à la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel et aux conditions des marchés financiers

Dans l'ensemble, les conditions économiques et de marché sont incertaines et volatiles. Dernièrement, les contractions économiques et l'incertitude ont affaibli la demande de pétrole et de gaz naturel, tandis que l'introduction de nouvelles capacités de production a augmenté l'offre. Cette dynamique s'est traduite par une baisse des prix et une réduction des activités d'exploration dans le domaine des hydrocarbures, et donc de la demande pour les produits et services du Groupe. En plus d'affecter les niveaux d'activité, ces développements ont également un impact sur les prix que le Groupe peut facturer à ses clients. Le cours du Brent a reculé, de 110,80 dollars US par baril au 31 décembre 2013 à 67,10 dollars US par baril au 31 décembre 2019. Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, le prix du Brent a encore baissé et a atteint un plancher de 24,52 dollars US par baril. Au 23 mars 2020, le prix du Brent était de 27,52 dollars US par baril. Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique et de la pandémie actuelle, la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à de faibles niveaux, et de déterminer si le contexte de marché se détériorera davantage et quels produits et services du Groupe pourraient être touchés. La diminution la demande pour nos produits et services et la pression qui en résulterait sur les prix dans notre secteur pourraient continuer d'avoir un impact négatif sur les activités du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa trésorerie.

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie et sur le niveau à moyen terme du prix des hydrocarbures ont eu, et sont encore susceptibles d'avoir, un effet négatif important sur la performance commerciale et la situation financière de nombreuses entreprises de notre secteur, ce qui pourrait avoir une incidence sur les clients et fournisseurs du Groupe. Le climat actuel au sein de l'économie et de l'industrie pétrolière peut conduire les clients à annuler, retarder ou choisir de ne pas renouveler leurs commandes, ou peut mettre les fournisseurs dans l'impossibilité de fournir les biens et services convenus. Les clients gouvernementaux du Groupe peuvent avoir à faire face à des déficits budgétaires leur interdisant de financer des projets existants ou envisagés, ou les conduisant à résilier leurs contrats sans préavis ou dans un délai très court. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autres cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, CGG peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, dans des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la prestation de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces

déclencheur, tel que décrit ci-dessus, se produit. Dans ce cas, les obligations découlant de l'Accord de Capacité seront résiliées et remplacées par les obligations découlant des Accords d'Intervention, pour un montant inférieur à celui de l'Accord de Capacité.

*Pour plus d'informations sur l'arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles, voir le Chapitre 1, paragraphe 1.1.4.1 et la note 2 des états financiers consolidés au 31 décembre 2019, inclus au présent document.*

circstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Les perturbations sur les marchés de crédit pourraient également affecter CGG et ses clients. Un accès limité à des sources de financement externes a conduit certaines sociétés, dans le passé, à limiter leurs investissements à des niveaux permis par leur flux de trésorerie internes. Certaines sociétés ont vu leur accès aux liquidités limité ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, les clients du Groupe peuvent ne pas être en mesure d'emprunter des capitaux ou de le faire à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur leur demande en produits et services du Groupe, et entraver leur capacité à respecter leurs délais de paiement ou à procéder à leurs paiements.

En outre, l'impact potentiel sur les liquidités des principales institutions financières pourrait limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats opérationnels du Groupe.

### 2.1.2.2 Le volume des activités du Groupe dépend du niveau et de la localisation des dépenses d'investissement du secteur pétrolier et gazier

La demande pour les produits et services du Groupe est liée au niveau de dépenses des groupes pétroliers et gaziers dans le cadre de leurs efforts visant à localiser, développer et produire des hydrocarbures. Ces investissements sont par nature discrétionnaires et peuvent grandement varier selon les prix du gaz et du pétrole et les prévisions sur les prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande

de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques. Il est difficile de prévoir les prix des matières premières et les tendances prévues en matière d'exploration pétrolière et gazière. Les activités de production attendues peuvent ne pas se concrétiser, car elles sont soumises à un certain nombre de facteurs, dont :

- la situation géopolitique et économique dans le monde, en particulier le contexte politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la crise en Ukraine, les sanctions économiques, les crises sanitaires (comme le coronavirus) et les niveaux de croissance économique ;
- l'évolution du niveau de l'offre et de la demande d'hydrocarbures ;
- les actions engagées par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en ce qui concerne les niveaux de production de pétrole, ainsi que les annonces de modifications éventuelles apportées à ces niveaux de production, y compris l'impossibilité de ces pays à se conformer à ces réductions de production ;
- la capacité des pays non-membres de l'OPEP à augmenter leur production de pétrole et de gaz ;
- les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles, ou les imposant fiscalement, et les politiques gouvernementales concernant les rejets dans l'atmosphère et l'utilisation d'énergies de substitution, et d'autres politiques concernant l'exploration, la production et l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz, y compris les politiques susceptibles d'affecter la capacité des producteurs nord-américains à produire en utilisant des méthodes d'extraction non conventionnelles ; et
- la transition énergétique et le prix et la disponibilité de combustibles de substitution.

En parallèle, l'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas nécessairement entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe ni avoir, d'une façon ou d'une autre, un impact positif sur sa situation financière ou son résultat d'exploitation. Les prévisions en matière d'exploration et de développement peuvent ne pas se réaliser, et la demande pour les produits et services du Groupe peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie.

En outre, les lieux où les groupes pétroliers et gaziers choisissent d'investir dans l'exploration et la production peuvent avoir un effet important sur les activités du Groupe. La demande pour ses produits et services peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie, car ses bibliothèques de données sont situées dans des bassins spécifiques dans le monde (notamment le golfe du Mexique, la mer du Nord et le bassin Permien) et les approches dans la sélection des produits et services utilisés pour localiser et produire du pétrole et du gaz varient selon les clients et les bassins. Les produits et services du Groupe sont privilégiés lorsque la technologie géoscientifique haut de gamme est considérée comme un facteur de réduction des risques et des coûts associés à l'exploration et à la production, mais elle peut ne pas constituer le choix le plus rentable pour les producteurs qui explorent et produisent dans des zones à moindre risque. Il est difficile de prévoir comment et où les groupes pétroliers et gaziers choisiront d'investir, car cela dépend d'un grand nombre de considérations, notamment, sans toutefois s'y limiter :

- les politiques des gouvernements en matière de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ;

- l'activisme actionnarial, les activités d'organisations non gouvernementales ou du grand public visant à restreindre l'exploration et la production de pétrole et de gaz naturel ;
- les coûts et les risques globaux de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz à différents endroits ;
- les perspectives envisagées par les groupes pétroliers et gaziers au niveau des différents bassins dans le monde ;
- les tendances du cours du pétrole et du gaz ;
- les décisions d'investissement à court et moyen terme changent à la suite de l'apparition du Covid-19 et de son impact sur les prix du pétrole et du gaz ;
- la situation économique et géopolitique au niveau local et mondial ;
- les stratégies retenues par les groupes pétroliers et gaziers pour gérer leurs portefeuilles ;
- la capacité d'investissement des groupes pétroliers et gaziers ;
- le développement de technologies capables d'influer considérablement sur les coûts et les risques inhérents à l'exploration et à la production.

Si les groupes pétroliers et gaziers décident d'investir dans des régions où le Groupe n'est pas actif, où son portefeuille de données est moins fourni, ou où les clients préfèrent des solutions moins coûteuses, alors ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière pourraient en être sensiblement affectés.

### 2.1.2.3 Le Groupe a besoin d'attirer et de fidéliser les salariés talentueux

Les futurs résultats d'exploitation du Groupe dépendront en partie du maintien en service des mandataires sociaux et autres membres clés du personnel d'encadrement du Groupe, ainsi que de la capacité de ce dernier à fidéliser les salariés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. De nombreux salariés du Groupe sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. Mais les professionnels dotés de telles qualifications ne sont pas si nombreux, et la demande d'autres entreprises pourrait limiter la capacité du Groupe à satisfaire ses besoins en ressources humaines. En outre, comme le Groupe opère dans de multiples juridictions à travers le monde, il est confronté à une certaine concurrence pour ces professionnels hautement qualifiés et compétents, et ce sur divers marchés. Par conséquent, il est tenu d'adapter ses propositions en termes d'avantages sociaux afin de répondre aux attentes des marchés locaux. L'incapacité du Groupe à recruter et fidéliser un nombre suffisant de salariés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques, et au développement et à la protection de son savoir-faire. Suite à l'arrêt de l'activité d'acquisition de données, le Groupe vise à attirer des candidats à la recherche d'une carrière axée sur le digital, comme les spécialistes des données, et doit donc recentrer ses stratégies de recrutement. En cas d'échec de ses nouvelles stratégies, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer les talents les plus qualifiés. La réussite du Groupe dépend également, dans une certaine mesure, des capacités et des efforts de ses mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale, dont le départ pourrait gravement nuire aux activités du Groupe, à sa situation financière et à son résultat d'exploitation.

*Pour plus d'informations, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.2.1 du présent document.*

## 2.1.3 Risques financiers

### 2.1.3.1 Le Groupe est confronté aux risques liés à la pandémie de COVID-19

Les incertitudes économiques résultant de la pandémie de Covid-19, combinées à l'incapacité des pays producteurs de pétrole de parvenir, à ce jour, à un consensus pour réduire leur production et à la baisse attendue de la demande de pétrole, ouvrent une nouvelle période d'incertitude pour le secteur pétrolier en général et pour CGG en particulier. Il est difficile de prévoir combien de temps la pandémie et les conditions économiques actuelles ainsi que le déséquilibre entre l'offre et la demande persisteront, si les prix du baril du pétrole resteront à un faible niveau, si les conditions actuelles du marché se détérioreront davantage et dans quelle mesure nos différents produits et services pourraient être touchés. Nous estimons que notre stratégie actuelle est la bonne pour nous permettre de traverser une longue période d'activité réduite si cela devait se produire, mais les incertitudes actuelles sont trop grandes pour estimer la durée de cette période et préciser les plans d'actions que CGG pourrait entreprendre pendant cette période. Nous disposons de liquidités importantes, avec 610 millions de dollars au 31 décembre 2019 et aucune échéance de dette avant mai 2023. Toutefois, nous prévoyons que nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie seront sensiblement affectés et bien en deçà des objectifs de 2020 et de 2021 que nous avons communiqués précédemment.

### 2.1.3.2 Le Groupe est exposé à la fluctuation des taux de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'international et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US, et dans une moindre mesure en devises telles que l'euro, le peso mexicain, le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne, la livre sterling et le yuan chinois. Une partie de sa dette est libellée en euros et convertie en dollars US au cours de change de clôture, ce qui expose le Groupe aux fluctuations de la parité euro/dollar US.

L'exposition nette du Groupe au risque de change est principalement liée à l'euro (avec un passif net de 22 millions de dollars US au 31 décembre 2019), à la livre sterling (avec un passif net de 9 millions de dollars US) et, dans une moindre mesure, au réal brésilien (avec un passif net de 3 millions de dollars US). Les fluctuations des taux de change du dollar US face à l'euro, la livre sterling et le réal brésilien ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur le résultat d'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2019, le Groupe estimait ses charges courantes nettes en euros à un montant de l'ordre de 250 millions d'euros par an et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollar US au niveau au niveau de son résultat avant impôt et de ses capitaux propres.

Le Groupe gère son exposition bilancielle (exposition à la dette incluse) en maintenant un équilibre entre actifs et passifs dans la même devise, dans la mesure du possible, et en réajustant les écarts éventuels par des ventes de devises au comptant et à terme ou des opérations en capital. Toutefois, les fluctuations

de la valeur des devises des pays dans lesquels le Groupe opère pourraient tout de même avoir un impact significativement défavorable sur ses futurs résultats d'exploitation.

### 2.1.3.3 Le Groupe se doit de respecter les restrictions et les engagements figurant dans ses contrats d'emprunt actuels et futurs

Les actes régissant les titres de créance du Groupe en circulation contiennent, et d'autres contrats d'emprunt actuels et futurs, contiendront des clauses restrictives qui limitent la capacité du Groupe à, entre autres choses :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ;
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société ; et
- conclure des opérations de joint-venture.

L'exigence qui est faite au Groupe de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de céder des actifs, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

En outre, si le Groupe se trouve dans l'impossibilité de se conformer aux restrictions et engagements prévus par les accords régissant ses titres de créance, ou à ceux de tout contrat d'emprunt à venir, il pourrait se trouver en situation de défaut au regard des stipulations de ces accords.

La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. Par conséquent, le Groupe ne peut assurer qu'il sera en mesure de se conformer auxdites clauses et engagements. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement des prêts ou obligations et déclarer l'exigibilité anticipée de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit existants ou futurs qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due, et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

### 2.1.3.4 L'endettement du Groupe pourrait gravement nuire à sa santé financière et présenter des risques pour sa liquidité

Au 31 décembre 2019, la dette financière nette du Groupe (à savoir la dette financière brute minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'élevait à 540 millions de dollars US avant application de la norme IFRS 16, et à 716 millions de dollars US après application de celle-ci. La dette financière brute du Groupe, au 31 décembre 2019, s'élevait à 1 151 millions de dollars US (dont 12 millions de dollars US d'intérêts courus et de découverts bancaires) avant application de la norme IFRS 16, et à 1 326 millions de dollars US après application de celle-ci. Au 31 décembre 2019, les ressources financières disponibles du Groupe s'élevaient à 534 millions de dollars US (incluant la trésorerie disponible et autres liquidités et les valeurs mobilières de placement, et hors trésorerie bloquée à l'étranger). Pour plus d'informations, voir la note 29 des États financiers consolidés 2019 du Groupe.

La capacité du Groupe à rembourser ou à refinancer son endettement, à financer son besoin en fonds de roulement et les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaires, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle. Face aux conditions difficiles du marché, CGG a finalisé le 21 février 2018 la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière afin de continuer à investir à l'avenir. Voir le paragraphe « Présentation du Groupe CGG et de ses activités - Histoire et évolution de la société mère - Processus de restructuration financière » du Document de référence 2018 du Groupe et la note 2 des états financiers consolidés 2019 du Groupe.

Il est difficile pour le Groupe de prévoir avec certitude ses besoins en fond de roulement. Cette difficulté est principalement due aux besoins en fonds de roulement des projets multi-clients, et de l'introduction et du développement de nouvelles lignes d'équipements géophysiques. Par exemple, dans certaines circonstances, le Groupe pourrait être amené à allonger les délais de paiements accordés à ses clients ou à augmenter considérablement le niveau de ses stocks. Le Groupe pourrait dès lors faire face à d'importantes et rapides hausses de ses besoins en fond de roulement qu'il aurait du mal à financer dans des conditions favorables, notamment à cause de restrictions liées à ses accords de dette et aux conditions de marché.

La poursuite de conditions difficiles sur les marchés sur lesquels le Groupe est présent ou la volatilité des marchés financiers pourrait avoir des effets significatifs sur la capacité du Groupe à servir ou à refinancer en tout ou en partie sa dette et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires n'étaient pas disponibles, ou ne l'étaient que dans des conditions non satisfaisantes pour le Groupe, cela pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur ses opérations, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Si le Groupe est dans l'impossibilité de faire face à ses obligations au titre de ses dettes, il devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou chercher à lever de nouveaux capitaux. Sa capacité à lever de nouveaux fonds, à

refinancer son endettement existant ou à financer ses opérations, et les conditions pouvant être obtenues à ces fins dépendent de nombreux facteurs et, en particulier, des conditions du marché de crédit, de la perception de l'industrie et de la notation du Groupe par les agences de notation.

### 2.1.3.5 Le Groupe est confronté au risque de fraude aux paiements, de fraude de la part des fournisseurs et à d'autres types de fraudes

Par le passé, le Groupe a été, et devrait selon nous continuer à être, victime de différents types de tentatives de fraude, telles que la fraude aux paiements, la fraude des fournisseurs, la fraude par courrier électronique, la fraude par imposteur, la prise de contrôle de compte, les fausses factures ou les faux bons de commande. Ces tentatives prennent de plus en plus la forme d'escroqueries en ligne et de campagnes d'hameçonnage avancées. Le Groupe a adopté des politiques et des procédures permettant de détecter les tentatives de fraude, y compris l'hameçonnage et l'usurpation d'identité. Il a de plus formé ses salariés à la prévention des différents types de fraude. Mais rien ne garantit que ses politiques et procédures en cours seront suivies en permanence ou qu'elles permettront de détecter et de prévenir efficacement chaque cas de fraude dans chaque juridiction. En conséquence, le Groupe pourrait subir des sanctions et une atteinte à sa réputation, ce qui aurait des conséquences négatives importantes sur ses activités, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

### 2.1.3.6 Le Groupe est exposé au risque commercial, politique et de contrepartie

Le Groupe est soumis à certains risques du fait de la nature et de la concentration de sa clientèle. Il cherche à réduire le risque commercial en surveillant les profils de crédit de ses clients. En 2019, les deux clients les plus importants au sein du Groupe ont représenté 6,7 % et 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé, comparé à 7,1 % et 6,3 % en 2018, et 11,0 % et 8,3 % en 2017. La perte de l'un des clients importants du Groupe ou la détérioration de la relation avec l'un de ces clients pourrait avoir un impact sur les activités, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe. Certains des clients du Groupe sont des compagnies pétrolières nationales, ce qui peut induire des délais de paiement plus longs et une exposition à des risques de nature politique. Ces clients représentaient environ 26 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. En outre, dans le cadre de ses activités à l'international, le Groupe collabore avec un vaste réseau composé de près de 50 banques et, par conséquent, il est soumis au risque de contrepartie. Au 31 décembre 2019, 12 % des soldes de trésorerie du Groupe étaient situés dans des banques ayant reçu des notes inférieures à A3 par Moody's.

### 2.1.3.7 Le Groupe investit des sommes importantes dans sa bibliothèque multi-clients qu'il pourrait ne pas récupérer

Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont il reste propriétaire et qui constituent sa bibliothèque multi-clients. En réalisant ces investissements, le Groupe s'expose aux risques suivants :

- il peut ne pas couvrir intégralement les coûts encourus par les ventes futures. Les recettes tirées des ventes sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle, y compris les cours du pétrole et du gaz, la demande de clients pour les données sismiques stockées dans la bibliothèque du Groupe et la disponibilité de données similaires chez les concurrents du Groupe. En outre, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre ;
- des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif sur la valeur de la bibliothèque. Ainsi, des changements réglementaires tels que des limitations sur les forages peuvent avoir un impact sur la capacité des clients du Groupe de mettre en place des programmes d'exploration, soit de façon générale, soit sur une zone spécifique où le Groupe a acquis des données sismiques. Des changements technologiques pourraient rendre les données du Groupe obsolètes ;
- la valeur de la bibliothèque multi-clients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où le Groupe acquiert ces données ou de façon générale.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'acteurs du secteur des géosciences qui créent, commercialisent et concèdent des licences sur des données sismiques et conservent des bibliothèques multi-clients. Historiquement, en matière d'acquisition de nouvelles données sismiques, la concurrence est intense entre les fournisseurs de services dans le domaine des géosciences, et le Groupe s'attend à ce qu'elle le reste. Les risques susmentionnés pourraient avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

### 2.1.3.8 Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*goodwill*)

Les multiples regroupements d'entreprises opérés par le passé par le Groupe ont conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition au bilan. Conformément aux IFRS, les écarts d'acquisition sont sujets à une dépréciation qui pourrait avoir des effets négatifs importants sur le résultat d'exploitation du Groupe.

Comme indiqué à la note 1 des États financiers consolidés 2019 du Groupe, nous examinons la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés au moins à la date de clôture de chaque bilan. Pour se faire, le Groupe détermine la valeur d'utilité en estimant les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Le Groupe comptabilise une dépréciation au compte de résultat chaque fois que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. En plus du test périodique annuel, le Groupe procède également à des tests de dépréciation chaque fois que des signes laissent à penser que l'unité génératrice de trésorerie concernée pourrait être dépréciée. Les facteurs susceptibles de déclencher de tels tests de dépréciation ponctuels comprennent, entre autres :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées ;
- une modification significative de la stratégie des activités du Groupe dans leur ensemble ; et
- une tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

En 2017, 2018 et 2019, le Groupe n'a déprécié aucun écart d'acquisition. Toutefois, dans les marchés cycliques sur lesquels le Groupe opère, il se peut qu'à l'avenir il doive procéder à des dépréciations potentiellement importantes d'écarts d'acquisition.

### 2.1.3.9 Le Groupe est soumis à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable

Le Groupe est exposé à un risque de taux sur les taux variables de sa dette lorsqu'il procède à des opérations de refinancement. Au 31 décembre 2019, la dette du Groupe s'élevait à 521 millions de dollars US, sur ses obligations de second rang, qui portaient des intérêts à taux variable. Une hausse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt à 3 mois aurait un impact négatif sur son résultat net avant impôt de 5,2 millions de dollars US. Nos obligations sécurisées de second rang comprennent des intérêts capitalisés au taux fixe de 8,5 %. En conséquence, le montant de l'encours augmentant à chaque période, la part variable des intérêts est payée sur un montant qui augmente à chaque période. Bien que le Groupe puisse conclure et conserver certains accords de couverture visant à fixer une partie de ces taux, il n'est pas tenu de le faire et rien ne garantit qu'il aura encore accès à des accords de ce type à des conditions commercialement raisonnables. La couverture elle-même comporte certains risques, notamment celui de devoir payer un montant important (incluant les coûts) pour mettre fin à tout accord de couverture.

Des modifications dans la politique monétaire des banques fédérales américaines et de la Banque centrale européenne, l'évolution des marchés financiers et des changements dans la perception de notre qualité de crédit peuvent augmenter notre coût de financement et par conséquent affecter défavorablement notre capacité à refinancer notre dette, ce qui peut avoir une incidence sur notre activité, notre liquidité, le résultat des opérations et nos conditions financières

### 2.1.3.10 La capacité du Groupe à verser des dividendes est limitée

Le Groupe prévoit d'introduire une véritable politique en matière de dividendes. La capacité du Groupe à distribuer des dividendes dépendra de sa capacité à générer des bénéfices non distribués positifs au niveau de la société mère, en imputant les frais généraux (y compris les frais financiers) à ses filiales, afin de couvrir les dépenses de la société mère et de recevoir les dividendes des filiales. En raison de ses pertes passées, le Groupe ne peut garantir que ses filiales auront la capacité de distribuer des dividendes à CGG SA ou que cette distribution n'aura pas de conséquences fiscales ou de change négatives. En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est limitée en vertu des actes régissant ses titres de créance et de tout accord futur régissant sa dette.

## 2.1.4 Risques juridiques et réglementaires

### 2.1.4.1 Le Groupe demeure assujéti aux termes du Plan de Sauvegarde

Le Groupe doit continuer à respecter les termes du Plan de Sauvegarde jusqu'à son échéance le 30 novembre 2027. Plus précisément, le Groupe a pris certains engagements en vertu des courriers échangés avec l'administrateur judiciaire et le juge de contrôle, ainsi qu'avec la Direction Générale des Entreprises, qui ont été reconnus dans le jugement approuvant le Plan de Sauvegarde et décrits au paragraphe 1.2 « Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société - Processus de restructuration financière » du Document de référence 2018 du Groupe. En cas de non-respect des termes du Plan de Sauvegarde, le Tribunal de Commerce de Paris pourrait prononcer sa résolution après avis du ministère public et du commissaire à l'exécution du plan sur présentation de son rapport. Si le Groupe se trouvait alors en état de cessation des paiements, ou si un tel état était constaté au cours de l'exécution du Plan de Sauvegarde, le Tribunal de Commerce de Paris ouvrirait une procédure de redressement judiciaire, ou si le redressement est manifestement impossible, une procédure de liquidation judiciaire (après avoir résolu le plan, le cas échéant).

Les contraintes du Plan de Sauvegarde et les engagements du Groupe reconnus dans le jugement d'arrêté du Plan pourraient limiter considérablement sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché et réduire sa flexibilité en termes de gestion opérationnelle. Par exemple, afin de pouvoir migrer vers un modèle peu capitalistique en 2019, le Groupe a demandé au Tribunal de commerce de Paris l'autorisation de modifier le Plan de Sauvegarde, autorisation qu'il a obtenue. Nous pourrions envisager, à l'avenir, d'autres modifications au Plan de Sauvegarde qui se révéleraient nécessaires pour protéger et améliorer nos activités, notre situation financière ou les résultats de nos opérations.

Dans la mesure où les modifications envisagées ne sont pas considérées comme substantielles dans les objectifs ou les moyens du plan au sens de l'article L. 626-26 du Code de Commerce, le Groupe pourrait procéder à ces ajustements sans requérir l'autorisation du Tribunal de Commerce, étant précisé que toute modification de ses engagements reconnus dans le jugement exigerait l'autorisation préalable du Tribunal de Commerce de Paris.

Toute modification substantielle au sens de l'article L. 626-26 du Code de Commerce requerrait l'accord préalable des comités des établissements de crédit et assimilés et de l'Assemblée générale des obligataires, puis l'approbation du Tribunal de Commerce de Paris.

Si l'obtention des accords requis par notre Plan de Sauvegarde pour mettre en œuvre notre stratégie ou nos plans opérationnels est retardée ou impossible, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

### 2.1.4.2 Les activités du Groupe et celles de ses clients sont soumises à des lois et des réglementations gouvernementales complexes, et le Groupe peut faire l'objet de poursuites judiciaires

La présence du Groupe sur de nombreux territoires lui impose, ainsi qu'à ses agents et partenaires, de se conformer aux conventions et traités internationaux, ainsi qu'aux lois et réglementations nationales, régionales et locales en vigueur sur ces territoires. Le Groupe mobilise des ressources financières et managériales afin de se conformer à cette législation et aux exigences de permis connexes. Le non-respect de ces lois par le Groupe pourrait entraîner la condamnation à des amendes civiles ou pénales, des mesures d'exécution, des réclamations pour dommages corporels ou matériels et l'obligation d'enquêter et/ou de remédier à la contamination de l'environnement, ainsi qu'un impact négatif sur sa réputation. En outre, les modifications de ces lois et réglementations pourraient affecter la demande des produits ou services du Groupe, ou en imposer la modification, ce qui pourrait entraîner des coûts ou des retards importants dans les ventes et avoir un effet négatif sur ses résultats. En outre, si les lois et réglementations en vigueur, ou leur interprétation ou application, deviennent plus stricts à l'avenir, le Groupe pourrait devoir supporter des coûts d'investissement ou de fonctionnement supérieurs à ceux prévus à ce jour.

Par ailleurs, la vaste gamme de produits et services sismiques du Groupe l'expose également à des risques de réclamations et de poursuites judiciaires, y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle.

### 2.1.4.3 Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à maintenir l'autorisation réglementaire ou les licences nécessaires à l'exploitation de ses activités et ces autorisations et licences peuvent être invalides ou faire l'objet d'une résiliation, d'une révocation ou de modifications importantes en cas de violation

À l'heure actuelle, le Groupe détient plusieurs autorisations réglementaires et licences nécessaires à l'exploitation de ses activités. Le Groupe ne peut garantir que toutes ses autorisations ou licences sont valables, qu'il sera en mesure de conserver toutes les autorisations et licences nécessaires à l'exploitation de ses activités ou qu'il pourra renouveler ses autorisations ou licences lorsqu'elles arriveront à expiration. La perte de l'une de ses autorisations ou licences ou une modification importante des termes de toute licence existante ou renouvelée peut avoir un effet négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et son résultat d'exploitation. Par exemple, il pourrait se voir interdit de soumissionner dans le cadre de certains projets de grande ampleur.

Par ailleurs, il est tenu de se conformer aux lois et réglementations nationales, ainsi qu'aux conditions générales de ses licences afin de pouvoir les conserver. Si le Groupe



enfreint toute loi applicable ou les conditions générales de ses licences, ces dernières pourraient être révoquées. En outre, si l'activité du Groupe au titre de ses licences est exercée d'une manière jugée contraire au droit applicable ou aux conditions générales de ses licences, et si le Groupe ne remédie pas à ce

conflit dans le délai de grâce applicable, ses licences pourraient être révoquées. La révocation de l'une des licences du Groupe pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

## 2.1.5 Risques environnementaux et sociaux

### 2.1.5.1 Santé et Sécurité

Compte tenu de la portée géographique, la diversité opérationnelle et la complexité technique de ses opérations, le Groupe est exposé à divers risques en matière de santé et de sécurité. Des incidents majeurs dans ces domaines pourraient se traduire par des blessures, des décès et une perturbation des activités commerciales, chacun de ces événements pouvant donner lieu à des procédures d'exécution ou à des litiges. En outre, cela pourrait porter gravement atteinte à la réputation du Groupe, car les clients accordent une grande importance à la sollicitation de prestataires de services ayant des pratiques éprouvées en matière de santé et de sécurité.

*Pour en savoir plus, voir le Chapitre 3, paragraphe 3.2.2 du présent document.*

### 2.1.5.2 Le Groupe est exposé à des risques financiers liés à la conformité avec les lois environnementales

Le Groupe est soumis à diverses lois et réglementations dans les pays dans lesquels il opère, notamment au regard de la protection de l'environnement. Ces lois et réglementations pourraient également exiger que les sociétés du Groupe obtiennent des licences ou des permis avant de signer un contrat ou de commencer leurs activités. Les changements fréquents de ces lois et réglementations rendent difficile la prévision du coût de la conformité aux lois environnementales ou de leur impact sur ses activités futures. Le Groupe n'est impliqué dans aucune procédure judiciaire relative à des questions environnementales, et n'a connaissance d'aucune réclamation ou responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet significatif sur ses activités, sa situation financière ou son résultat d'exploitation.

Les législations ou règlements visant à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone et le méthane, qui peuvent contribuer au réchauffement climatique, ou les oxydes d'azote, peuvent affecter les activités du Groupe ou, plus généralement, la production et la demande d'énergies fossiles tels que le pétrole et le gaz. L'Union Européenne a déjà mis en place une réglementation sur les gaz à

effet de serre, et de nombreux autres pays, dont les États-Unis, pourraient en faire de même à l'avenir. Cela pourrait faire porter au Groupe des coûts directs ou indirects supplémentaires. Pour tenir compte de la montée en puissance des problématiques autour du réchauffement climatique, nous avons mis en place une Politique Groupe Environnement et Climat. Voir le paragraphe 3.5.1 « Efficacité énergétique et empreinte carbone » pour de plus amples détails sur le sujet.

En outre, du fait de la dépendance du Groupe au secteur pétrolier et gazier, les lois et réglementations, existantes ou futures, relatives aux émissions de gaz et au changement climatique, y compris les incitations à économiser l'énergie ou à utiliser des sources d'énergie alternatives, pourraient avoir un impact négatif sur notre activité, si ces dernières réduisent la demande de pétrole et de gaz.

Les opérations de nos clients sont elles aussi fortement impactées par les lois et les réglementations en matière de protection de l'environnement. L'adoption de lois et de réglementations qui limitent directement ou indirectement l'exploration pétrolière pourrait également nuire aux activités du Groupe en réduisant la demande pour nos produits et services en géophysiques. Pour autant que les activités de nos clients seraient perturbées par de futures lois et règlements, nos activités, notre situation financière et notre résultat d'exploitation pourraient être affectés négativement et de manière significative.

Au-delà des réglementations, nous constatons également une méfiance de plus en plus forte des populations envers les énergies carbonées et une demande d'accélération de la mutation énergétique. Nous reconnaissons le réchauffement climatique comme un risque à part entière et nous poursuivons nos efforts de diversification pour nous désengager progressivement du secteur pétrolier. Néanmoins les projections sur le long terme montrent une augmentation des besoins énergétiques de la planète. La part des énergies renouvelables devrait fortement augmenter, celle du charbon diminuer régulièrement avant de disparaître alors que les besoins en pétrole et gaz devraient se stabiliser avec une part accrue pour le gaz. Ce contexte devrait permettre à CGG de maintenir sa position de *leadership* sur ce marché.

## 2.2 Contrôle interne et gestion des risques

### 2.2.1 Environnement de contrôle

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, dont les processus sont menés par le Conseil d'administration, la Direction et d'autres collaborateurs, visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- la performance et l'optimisation des opérations, y compris la protection des ressources ;
- la fiabilité et l'exactitude des informations financières ; et
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés à d'éventuelles erreurs dans les états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France. Par conséquent, elle est soumise au respect de la loi de sécurité financière (« LSF »). La Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* en 2013 (« COSO 2013 »). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, le présent paragraphe intègre une présentation des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Gage de discipline et de structure, l'environnement de contrôle constitue la base de l'ensemble des éléments organisationnels en charge du contrôle interne du Groupe. Les paragraphes ci-après présentent les chartes et codes du Groupe, qui détaillent ses attentes en matière d'intégrité et d'éthique. De plus, elles décrivent l'organisation et la structure du Groupe, ainsi que les modalités de délégation de l'autorité et des responsabilités, visant à garantir l'efficacité de l'environnement de contrôle interne, notamment au regard de la production et du traitement de l'information comptable et financière.

#### Intégrité et Éthique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le Groupe.

Les attentes du Groupe en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa charte d'éthique et son Code de conduite des affaires, qui sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe.

Ces documents sont diffusés le plus largement possible au sein du Groupe et sont disponibles pour tous les salariés sur son site intranet dédiés aux collaborateurs.

Afin de favoriser l'application du Code de conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'éthique. Pour plus d'informations, voir le paragraphe 3.3.1 du présent document.

En outre, le Conseil d'administration a mis en place un Code d'éthique applicable au Directeur général, et aux membres du Comité de Direction et du Comité de communication de l'information. Ce Code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations.

#### Organisation du Groupe

L'organisation du Groupe constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité, ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et à la gestion des risques sont décrits ci-après.

La structure organisationnelle du Groupe répond à trois objectifs principaux :

- aligner la structure managériale au nouveau profil et à la stratégie de développement du Groupe, tout en prenant en compte l'environnement commercial actuel ;
- mieux relever les nouveaux défis technologiques et commerciaux de nos marchés ;
- être plus souples et plus efficaces pour permettre au Groupe de mieux faire face aux conditions actuelles de marché et de mieux préparer le futur.

#### Les segments

Au 31 décembre 2019, CGG était organisé autour de deux principaux segments, qui sont les suivants :

- Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »), incluant les pôles Géoscience (imagerie de sous-sol, logiciels, géologie et réservoir, gestion de données et cartographie par satellite) et Multi-Clients (incluant les bibliothèques de données) ; et
- Équipement, incluant la fabrication d'équipements sismiques terrestres, marines, d'outils de puits ou bien d'équipements destinés à des industries non pétrolières, ainsi que les marques telles que Sercel, Metrolog, GRC et De Regt.

En conséquence de l'annonce du plan stratégique du Groupe, le segment Acquisition de données contractuelles (Marine, Terrestre, et Multi-Physique) est présenté au titre des activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5.

#### Les fonctions support

Cinq fonctions sont définies à l'échelle du Groupe, assurant ainsi une approche coordonnée à l'échelle mondiale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : (i) la Fonction Finance, Systèmes d'Information et Gestion des Risques, (ii) la Fonction Ressources humaines et Services généraux, (iii) la Fonction Juridique, Compliance et Trade Compliance, (iv) la Fonction HSE/Développement Durable et (v) la Fonction Ventes Geomarket, Marketing et Communications.

## Organisation du contrôle au sein du Groupe en matière financière et de contrôle interne

### Le Directeur général

Le Conseil d'administration de la Société investit le Directeur général d'un large pouvoir de direction et de gestion.

C'est au Directeur général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Elle veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place.

Les responsabilités du Directeur général sont sous-déléguées aux responsables de chaque segment et, fonction support du Groupe. Ils ont ainsi, avec leur ligne de direction directe, la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Pour réaliser les objectifs qui sont fixés par le Conseil d'administration, le Directeur général gère l'organisation en s'appuyant sur ses collaborateurs directs au travers du Comité de Direction.

### Comité de Direction

Le Comité de Direction est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque segment et de chaque fonction.

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur général et regroupe les responsables de segments et de fonctions (pour en connaître la composition, voir le paragraphe 4.1.2.3 du présent document). C'est un organe décisionnel qui se réunit tous les mois, et plus souvent si cela est nécessaire, pour l'analyse et la conduite générale des affaires du Groupe. Le Comité de Direction assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des segments et fonctions. Ses membres assurent régulièrement l'interface avec le Conseil d'administration, le marché financier et participent aux présentations financières et commerciales.

Le Comité de Direction définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne du Groupe. Il prend des mesures relatives à l'organisation du Groupe, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par le Groupe.

Un descriptif de la Fonction Finance, Système d'Informations et Gestion des Risques, ayant un rôle clé en matière d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, est présenté ci-après.

### Finance et Audit

La **Fonction Finance** est notamment constituée des services suivants, jouant chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- **le Contrôle Financier Groupe** : ce service supervise le processus budgétaire ainsi que le *reporting* financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les synthèses

financières Groupe, en étroite coordination avec les contrôleurs financiers des Segments, et participe étroitement à la préparation des travaux des Comités du Conseil d'administration (Comité d'audit, Comité d'investissements, Comité de rémunération et de nomination). Il assure aussi de façon régulière, en collaboration avec le contrôle financier des Segments, la surveillance des opérations de la Société et le suivi des plans d'actions initiés au niveau Groupe. Il assure enfin, au cas par cas, le soutien financier pour tout projet significatif d'investissement. Il est, par ailleurs, en charge des relations avec les agences de notation. Enfin, en liaison avec le Directeur des Affaires Comptables, il supervise le département en charge du suivi et du contrôle des systèmes d'information financiers.

- **la Comptabilité et Consolidation** : ce service, dirigé par le Directeur des Affaires Comptables du Groupe, est d'une manière générale responsable de la production et la supervision des comptes au sein du Groupe, tant au niveau des comptes statutaires des diverses entités qu'au niveau des comptes consolidés et des rapports trimestriels et annuels. À ce titre, il élabore et veille à la mise en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière publiée. Ce département supervise par ailleurs le Contrôle interne au sein de la Société, en particulier la mise en œuvre des procédures et bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de Contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. Cette supervision est exercée sous la responsabilité du Responsable du Contrôle interne de la Société.
- **la Trésorerie** : ce service assure la gestion des disponibilités du Groupe et de leur placement, ainsi que la gestion des ressources financières de long-terme du Groupe (obligations...) et des relations avec la communauté bancaire. Il supervise et gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit et de contrepartie. Ce service se charge également de la préparation et de la présentation mensuelle de la situation financière du Groupe au Directeur financier du Groupe et au Directeur général ;
- **la Fiscalité** : ce service est d'une manière générale responsable de la gestion des obligations fiscales du Groupe et de la supervision des risques associés. À ce titre notamment, il veille au dépôt en temps et en heure des diverses déclarations fiscales à tout niveau au sein de la Société. Il est par ailleurs associé au cas par cas par les opérations, en amont des projets significatifs, pour étudier et déterminer les flux fiscaux les plus appropriés.

L'**Audit interne** est en relation directe avec le Comité de Direction et le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise.

L'Audit Interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO 2013, dans le respect du Code d'éthique de l'Institute of Internal Auditors (« IIA »). L'Audit Interne a mis en place une charte approuvée par le Comité d'audit, qui régit ses procédures opérationnelles. L'Audit Interne est certifié professionnellement par l'IFACI/IIA depuis juin 2013.

Les entités d'importance significative sont auditées annuellement. Les priorités sont définies en fonction des activités courantes, du niveau de risque estimé et de l'analyse des risques du Groupe réalisée par la Direction des Risques. Le plan d'audit interne annuel est défini par le Département Audit Interne, approuvé par le Comité de Direction et présenté au Comité d'audit.

L'Audit Interne procède à des analyses générales concernant les entités, et des audits opérationnels et de conformité. Elle se charge également de missions de conseils en interne. Les recommandations sont formulées à la suite d'audits et les plans d'action associés sont mis en œuvre par les responsables des Segments et de Fonctions, sous le contrôle de l'Audit Interne jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés.

Au cours des trois dernières années, les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté un périmètre d'environ 75 % des effectifs et 85 % du chiffre d'affaires moyen du Groupe. En 2019, les activités relevant de l'audit interne ont essentiellement été centrées sur les activités principales du Groupe, notamment les entités des segments Géoscience et Équipement, et sur des processus considérés comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, principalement pour les Fonctions Support. Le budget annuel d'Audit Interne représente légèrement moins de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui est conforme aux pratiques en place parmi les entreprises de son secteur.

## 2.2.2 Procédures de Contrôle interne

### a) Gestion des Risques

Le Groupe a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société identifie et évalue les risques principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordre opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements. La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transverse à l'ensemble du Groupe.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques :

- la méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres ;
- l'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur le Groupe. Les risques sont évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient ainsi les conséquences potentielles sur les personnes, la santé et la sécurité, l'environnement, la situation financière, la conformité aux lois et réglementations, et la réputation du Groupe. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives ; et
- la maîtrise des risques est assurée au travers de processus éprouvés permettant de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Le Groupe s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence et de leur gravité. Les Activités de contrôle visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet.

Les principes de la politique et du référentiel global de gestion des risques sont conformes aux recommandations formulées par les normes professionnelles (COSO ERM, ISO 31 000, AMF).

Le Groupe adopte une approche intégrée de la gestion des risques en son sein et les activités de contrôle se déroulent

Le département Audit Interne est un organe indépendant rattaché au Directeur général et au Comité d'audit.

Le Groupe dispose d'un département de **Contrôle interne** dont le rôle est de soutenir l'organisation dans la mise en œuvre et le maintien de processus efficaces, et de s'assurer que les contrôles atténuent efficacement les risques identifiés. Il maintient également le référentiel de Contrôle interne du Groupe et coordonne le dispositif d'évaluation du contrôle interne sur l'information financière.

Le Groupe dispose d'un guide sur la base du référentiel COSO 2013 de contrôle interne qui fournit à l'ensemble du personnel du Groupe une source unique de directives en matière de contrôle interne. Ce Guide de Contrôle Interne a été déployé sur l'ensemble des sites ainsi qu'au sein des Segments et des Fonctions. Il a pour objectif d'améliorer la gestion et le contrôle des risques du Groupe.

dans toute l'organisation, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions.

Le département Gestion des Risques est rattaché à la Fonction Finance, Systèmes d'Information et Gestion des Risques. Il se charge de la mise en œuvre du système de gestion des risques du Groupe.

### Cartographie des risques

La cartographie des risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la Cartographie des risques sont classés par famille : risques industriels et opérationnels, risques technologiques, risques financiers et stratégiques, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La Cartographie des risques est présentée chaque année au Comité d'audit.

### Comité de suivi des risques

Le Groupe a mis en place un Comité de suivi des risques dont le rôle est de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société. Il est composé du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur des Affaires Comptables, du Directeur de la Gestion des Risques et de l'Assurance et du Responsable du Contrôle interne et de la conformité, en qualité de secrétaire du Comité. Le Comité se réunit mensuellement. Ses principales missions sont les suivantes :

- partager les informations sur les observations, événements et faits de l'Audit Interne Groupe relatifs à la qualité de la gestion des risques et du contrôle interne ;
- assurer le suivi des risques reportés et plus particulièrement les incidents de contrôle interne, sur la classification desquels le Comité statue ;
- recommander et coordonner des actions correctrices ou d'amélioration dans ces champs ;
- assurer la cohérence de nos évaluations des risques financiers avec celles des Commissaires aux Comptes externes.

## b) Gestion de la Sécurité Financière

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

### Information financière

Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit, la préparation des budgets, etc. font l'objet d'un descriptif formel.

Les instructions données par le Comité de Direction quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité l'importance du Contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.

Le Groupe est doté d'un manuel comptable exposant ses pratiques comptables, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.

Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.

L'ensemble des entités du Groupe contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.

Des opérations intragroupe sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.

Des progiciels de gestion utilisés au sein des départements finance, logistique et achats de la Société. Ils sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines.

### Gestion de la sécurité informatique de l'infrastructure et des systèmes d'information

*Pour de plus amples détails sur la sécurité de l'infrastructure technologique et des systèmes d'information, voir le paragraphe 3.4.4 du présent document.*

### Contrôle de la communication d'informations à l'extérieur de la Société

Le Groupe est doté d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse. Il suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion pour les documents dont la publication est imposée par la réglementation.

### Comité de la communication d'informations

Un Comité de la communication d'informations a été mis en place. Il a pour missions principales :

- d'apprécier l'importance des informations et de déterminer s'il est opportun de les divulguer et, dans l'affirmative, d'établir le calendrier de cette communication ; à cet effet, le Comité :
  - examine l'ensemble des informations devant être publiées,
  - supervise les procédures de communication et coordonne les communications vis-à-vis des tiers externes au Groupe (actionnaires, autorités de marché, investisseurs, presse, etc.) ;
- de définir les lignes directrices des rapports internes afin de pouvoir déterminer les informations d'importance significative qui devront être communiquées dans les documents trimestriels, semestriels ou annuels destinés aux autorités de marché ou aux marchés financiers eux-mêmes ;
- d'informer le Directeur général et le Directeur financier du Groupe de tous changements, insuffisances ou faiblesses significatives relevées par le Comité dans le processus de préparation des informations financières.

En 2019, le Comité était présidé par le SVP, Contrôleur du Groupe et Directeur des Affaires Comptables du Groupe et composé de la façon suivante :

- SEVP, Équipement & Acquisition ;
- EVP, Géoscience ;
- EVP, Multi-Clients ;
- VP, Finance Marine & Acquisition ;
- VP, Finance Équipement ;
- SVP, Finance et Risques Stratégiques Multi-Clients & Géoscience ;
- Directeur Audit Interne Groupe ;
- SVP, Directeur Fiscal Groupe ;
- SVP, Trésorerie Groupe ;
- EVP, Directeur Juridique Groupe ;
- SVP, Communications et Relations Investisseurs.

Le Comité se réunit trois fois par an, c'est-à-dire à la clôture de chaque semestre et une fois par an pour un examen du rapport annuel avant publication.

## c) Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle interne nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

### Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

### Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est évalué à l'aide de grilles d'auto-évaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de sécurité financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'auto-évaluation en utilisant le questionnaire ICAF (*Internal Control Assessment Form*). Ce questionnaire comprend environ soixante prérequis définis à l'intention des Segments et des Fonctions. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année, et distribués aux responsables

concernés. Les axes d'amélioration du Contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes.

### Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation du Groupe :

- les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections ;
- l'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur ;
- les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et de façon exhaustive, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières ;
- toutes les opérations intragroupes s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations ;
- la Société assure un suivi de ses engagements hors bilan ;
- les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les comptes consolidés sont examinés par le Directeur financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différents Segments.

Le Comité de Direction soutient pleinement cette démarche qui contribue au maintien d'un contrôle interne répondant aux défis auxquels le Groupe est confronté, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs du Groupe et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

### d) Informations et Communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux du Groupe est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. Le Groupe encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles du Groupe, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion du Groupe. D'une façon générale, le site intranet du Groupe permet d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et les fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise généralement des séminaires sur une base annuelle pour le Comité de Direction, les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de *reporting* hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques,

système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de source interne et externe.

### e) Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent au Groupe d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Des indicateurs clés ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions et les Segments contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout événement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quel que soit l'endroit où il survient doit être relaté et communiqué dans les 24 h à la Direction concernée.

Le Conseil d'administration, à travers ses Comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques ainsi que le programme de gestion de ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire sont présentées au Comité d'audit. Les Comités d'audit, de HSE et Développement Durable, de nomination et rémunération, d'investissements font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

### f) Assurance Raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limites qui lui sont inhérentes et, en particulier, le risque résiduel de voir les contrôles mis en place contournés ou outrepassés. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par le Département de l'Audit Interne, la Société a mis en place un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un Responsable de la Conformité a été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

## 2.3 Assurances

Le Département Gestion des Risques détermine si les risques résiduels évalués auxquels les entités et les activités du Groupe sont exposées peuvent être transférés par le biais de polices d'assurance.

Dans le cadre des Assurances, un robuste programme a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe. Les principaux risques sont couverts par des polices d'assurance Groupe (Master), négociées avec des compagnies d'assurance réputées.

Des programmes d'assurance locaux sont souscrits dans le monde entier, soit pour couvrir des risques spécifiques, soit en réponse à des exigences légales ou réglementaires locales en matière d'assurance.

Le Groupe dispose de polices d'assurance, d'un montant qu'il estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans l'industrie, couvrant certains dangers opérationnels, tels que notamment, sans toutefois s'y limiter, les réclamations relatives

à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels ou à des interruptions d'activités. La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant l'affecter. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

Quand cela est possible, le Groupe limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients et fournisseurs.

Cependant, ses polices d'assurance pourraient ne pas suffire à indemniser intégralement le Groupe du fait de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures, et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas auxquels le Groupe peut-être confronté.

2

## 2.4 Litiges et arbitrages

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

### Arbitrage ONGC en Inde

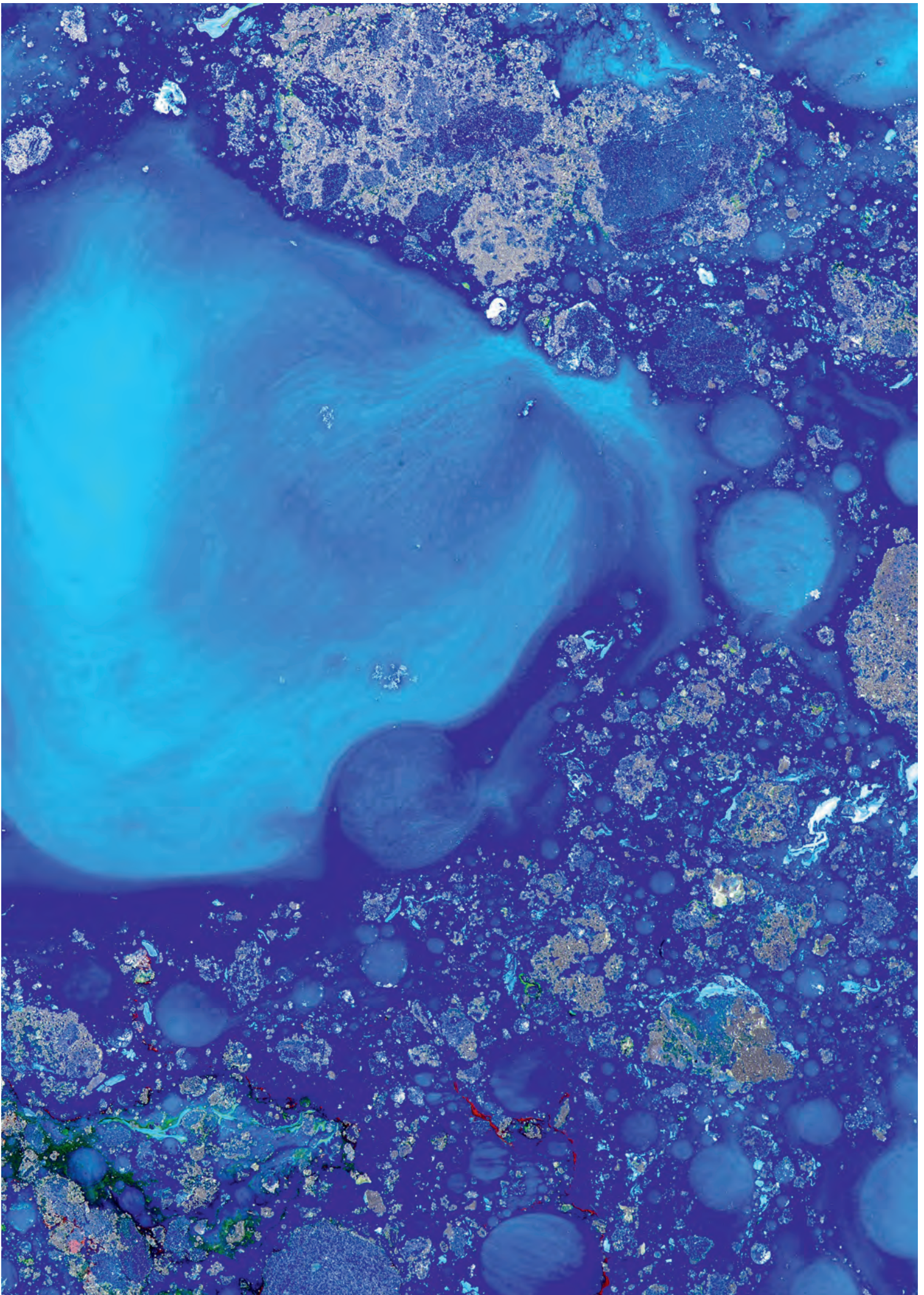
Le 18 mars 2013, la société CGG Services SAS, une filiale de CGG SA, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certaines sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre d'une part, ONGC et, d'autre part, CGG Services SAS et Wavefield Inseis AS, entre 2008 et 2010. Le tribunal arbitral a rendu une sentence en faveur du Groupe le 26 juillet 2017. ONGC a fait appel de la sentence du tribunal le 27 octobre 2017. Le 6 janvier 2020, la Haute Cour de

Bombay a rejeté sans frais la demande d'ONGC visant à annuler la sentence du tribunal. ONGC est habilitée à faire appel de la décision de la Haute Cour de Bombay dans un délai de 120 jours (avec reconnaissance du retard). Nous estimons que la sentence du tribunal, confirmée par le récent jugement de la Haute Cour de Bombay, nous permettra de recouvrer à minima le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2019 au titre de ces créances clients non réglées.

### Pourvoi en cassation de certains porteurs d'obligations convertibles contestant le plan de sauvegarde

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par certains porteurs d'obligations convertibles, contestant le plan de sauvegarde. Ce rejet met un terme

définitif à ce litige. Pour plus d'informations, voir le paragraphe 1.8 « Développements récents » du présent document d'enregistrement universel.







## Déclaration de performance extra-financière

<b>3.1 Risques et opportunités pour CGG sur un plan non financier</b>	<b>64</b>	<b>3.5 Performance environnementale</b>	<b>76</b>
<b>3.2 Ressources humaines</b>	<b>65</b>	3.5.1 Efficacité énergétique et empreinte carbone	76
3.2.1 Attraction et fidélisation des talents	65	3.5.2 Émissions sonores	77
3.2.2 Santé, sécurité et sûreté du personnel et des sous-traitants	66	<b>3.6 Périmètre et méthode de reporting</b>	<b>78</b>
<b>3.3 Questions sociales</b>	<b>68</b>	<b>3.7 Indicateurs</b>	<b>78</b>
3.3.1 Éthique professionnelle	68	<b>3.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière</b>	<b>81</b>
3.3.2 Chaîne d'approvisionnement responsable	69		
3.3.3 Relations avec les communautés locales	70		
<b>3.4 Innovation et satisfaction client</b>	<b>71</b>		
3.4.1 Innovation produits et services	71		
3.4.2 Satisfaction client	72		
3.4.3 Propriété intellectuelle	74		
3.4.4 Sécurité de l'information	75		

## 3.1 Risques et opportunités pour CGG sur un plan non financier

CGG est un acteur global dans le domaine des géosciences, qui fournit une gamme complète de données, produits, services et équipements en support d'une exploration et d'une gestion responsable des ressources naturelles du sous-sol. Notre modèle d'affaires est décrit dans le cahier introductif de ce rapport en page 12.

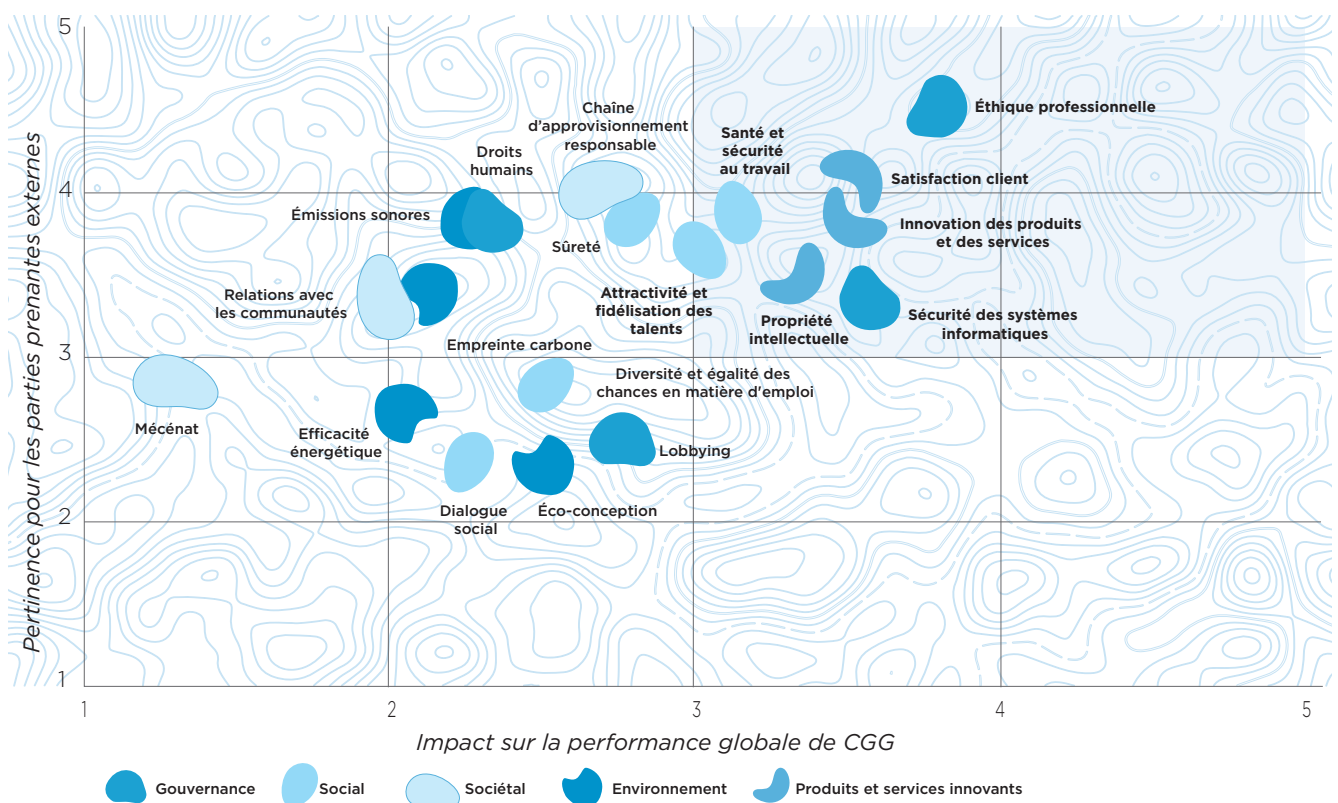
En phase avec la transition engagée par CGG en 2019 vers un modèle opérationnel peu capitalistique, la Société a conduit une analyse de matérialité couvrant ses risques et opportunités sur l'année. Pour procéder à cette analyse, le Groupe a mandaté un consultant externe en responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Tennaxia. L'analyse couvre l'ensemble des aspects non-financiers susceptibles d'affecter notre stratégie, notre modèle d'entreprise et notre performance, ou encore d'avoir une influence significative sur nos différentes parties prenantes, ainsi que sur leur vision de la société. Elle couvre les aspects sociaux, sociétaux, environnementaux, et relatifs à la gouvernance et à l'innovation.

### Méthodologie de matérialité

CGG a mené une étude comparative sur les documents sectoriels, la documentation interne au Groupe et celle de nos pairs, afin d'identifier les principales préoccupations de notre secteur. Le Groupe a ensuite interrogé le personnel de CGG, de même que les parties prenantes externes (dont les clients, organisations sectorielles et non gouvernementales...). Il leur a demandé de noter chaque sujet à la lumière des risques financiers, de licence d'exploitation, de réputation et de conformité sur une échelle de 1 à 5. L'ensemble des évaluations, pondérées par type de risque, a ensuite été consolidé dans une matrice.

Les réponses de CGG sont représentées sur l'échelle des abscisses et celles de nos parties prenantes extérieures en ordonnées. L'échelle de notes est établie comme suit : 1) très faible 2) faible 3) moyen 4) élevé 5) supérieur. Les sept sujets les plus matériels du Groupe sont identifiés en gras dans la partie supérieure droite.

### Résultats de la matrice de matérialité de CGG



L'analyse de matérialité révèle que les principaux enjeux du Groupe sont les suivants :

- **Gouvernance** : éthique professionnelle, sécurité des systèmes d'information ;
- **Innovation des produits et services** : satisfaction client, innovation des produits et services, propriété intellectuelle ;
- **Enjeux sociaux** : santé et sécurité au travail, attraction et fidélisation des talents.

## 3.2 Ressources humaines

### 3.2.1 Attraction et fidélisation des talents

#### Indicateurs clés de performance

KPI (hors acquisition)	2019
Taux de départs volontaires	5,9 %
Ancienneté du personnel	13,4 ans
Part du personnel ayant plus de 5 ans d'ancienneté	80 %
Indice d'égalité (hommes/femmes)	92/100
Répartition des genres au sein de CGG (H/F)	69 %/31 %
Répartition des genres dans les recrutements (H/F)	73 %/27 %

CGG opère sur un marché concurrentiel en termes d'attraction et de fidélisation des talents. En arrétant l'activité Acquisition de données, la société a modifié le profil des principales compétences clés attendues parmi nos salariés. Pour attirer des talents de premier plan dans ce nouveau contexte, nous devons montrer que nous sommes un employeur de choix sur tous les marchés où nous sommes présents ou que nous ciblons, et proposer des parcours de carrière intéressants pour l'ensemble des talents.

La fidélisation de nos talents est également une priorité absolue. La satisfaction de nos clients au travers de produits et services de qualité supérieure est évidemment liée au développement des compétences de nos équipes, à la possibilité que nous leur offrons de suivre un plan de carrière tracé et à la garantie de bénéficier du meilleur environnement de travail possible. C'est un facteur essentiel pour surpasser les attentes de nos clients.

#### Attraction des talents

Nous avons développé un processus de recrutement global pour gérer l'ensemble des annonces et demandes de postes en circulation. Notre système de suivi des candidatures (ATS) est un outil certes standard, mais appuyé par une procédure de recrutement qui vise à publier les annonces de postes là où elles peuvent avoir le plus d'impact, notamment les panneaux d'affichage, les groupements professionnels et les réseaux sociaux. Grâce à cette approche proactive, même ceux qui ne sont pas en recherche active de poste chez CGG auront connaissance des opportunités et plans de carrière que nous proposons. La démarche a été lancée en 2018, et poursuivie en 2019.

Suite à l'arrêt de l'activité d'acquisition de données contractuelles, nous souhaitons également renouveler la perception de l'image du Groupe par nos parties prenantes extérieures, afin que les candidats connaissent mieux nos activités et opportunités de carrière. L'objectif final serait d'améliorer ainsi notre attractivité. Ce changement d'image a débuté en 2019. Face à l'évolution de CGG vers des carrières de plus en plus digitales pour les experts en données, nos politiques d'attraction des talents doivent accompagner ce changement dans notre communication.

#### Développement de partenariats avec les universités

CGG est fier de sa collaboration de longue date avec des universités dans le monde entier, afin de contribuer à former

les étudiants et développer le domaine des géosciences. Nous estimons qu'offrir nos suites logicielles à des structures éducatives contribuera à développer le potentiel des grands géophysiciens de demain et à consolider notre position de *leader* de l'analyse des données de géoscience, ce qui nous permettra de recruter les meilleurs talents dans ce domaine.

Nous avons mis cette conviction en application en 2019 en offrant vingt suites logicielles de géoscience à l'Université de Malaya (Malaisie). Cette initiative a été récemment récompensée par un prix d'excellence de cette Université au titre du « Meilleur partenaire pour le développement du capital humain » en 2019.

#### La fidélisation des talents

CGG est un groupe multiculturel qui dispose de nombreux sites répartis dans le monde entier. Notre système de gestion des talents est structuré de telle sorte qu'il peut être adapté aux besoins de chaque pays pour maximiser sa pertinence en fonction du marché local.

Des études comparatives sont utilisées pour nous aider à nous positionner par rapport à nos pairs sur chaque marché, et à offrir une enveloppe attractive à l'ensemble de nos salariés. À titre d'exemple, les avantages des équipes de CGG USA vont des régimes de retraite à une couverture médicale. Les formations et le développement de carrière sont également adaptés aux réalités locales, afin de maximiser la pertinence de nos actions par rapport au contexte et aux besoins au niveau local.

#### Gestion des plans de carrière individuels

CGG est très attaché au développement de ses salariés tout au long de leur carrière. Nous réalisons des entretiens annuels de performance, des entretiens individuels et nous préparons des plans de succession. Nous considérons toutefois que la gestion de carrière n'est pas quelque chose que l'on peut se contenter d'aborder une fois par an. Nous avons élaboré une procédure de gestion des performances centrée sur la performance de chaque individu tout au long de l'année et sur son développement personnel. Elle repose sur des principes d'amélioration continue et de remontée d'information.

Nous avons développé un Programme d'assistance aux employés (EAP) qui vient en aide aux salariés qui font face à des difficultés sur un certain nombre de sujets, comme une assistance juridique, des problématiques financières ou encore de santé.

## Égalité de traitement au sein de CGG

CGG croit fermement qu'offrir une égalité des chances à tous les candidats et salariés du Groupe joue un rôle clé dans l'attraction et la fidélisation des talents. Nous sommes engagés en faveur de l'égalité des chances et de traitement pour l'ensemble de nos collaborateurs, indépendamment du genre, de la race ou de tout autre facteur à la source d'une discrimination potentielle.

Alors que le secteur pétrolier et gazier est traditionnellement à dominante masculine, nous encourageons vivement toutes les candidates à rejoindre notre secteur et nous espérons participer activement à l'élan et aux efforts qui sont en marche

pour accroître la diversité de notre industrie. Notre CEO, Sophie ZURQUIYAH, a réaffirmé l'engagement de CGG à être un employeur soucieux de l'égalité des chances pour tous.

L'indice d'égalité homme-femme publié par CGG SA et CGG Services SAS au titre de l'exercice 2019 est un excellent exemple de cet engagement : nous avons atteint un score de 92/100. L'indice, calculé sur le périmètre français et obligatoire en France, analyse l'écart entre les femmes et les hommes en termes de rémunération : hausses de salaires, promotions, hausses de salaires après retour de congé maternité, parité entre les dix plus hauts salaires.

## 3.2.2 Santé, sécurité et sûreté du personnel et des sous-traitants

### Indicateurs clés de performance

KPI (hors acquisition)	2019
Taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)	1,62
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF)	0,99
Taux de gravité	0,020
Taux de fréquence des maladies professionnelles déclarées	0,00
Heures d'exposition (en millions)	11,1

### La santé, la sécurité et l'environnement chez CGG

CGG a développé une politique HSE (santé, sécurité et environnement, avec ajout d'une dimension sûreté) dont la priorité est de prévenir tous les accidents de travail ou maladies professionnelles, aussi bien pour les salariés que pour les sous-traitants. Notre leitmotiv sous-jacent est que chacun de nos collaborateurs et sous-traitants puisse rentrer indemne à son domicile chaque jour.

Nous adhérons aux conventions internationales de l'Organisation Mondiale du Travail et nous nous conformons à l'ensemble des lois et réglementations HSE en vigueur au niveau national ou sectoriel. De plus, nous contribuons activement à l'avancée des normes et des bonnes pratiques du secteur. CGG continue de jouer un rôle actif au sein du Comité HSE de l'Association Internationale des Contracteurs de Géophysique (IAGC) et participe à des groupes de travail organisés par l'Organisation Internationale des Producteurs de Pétrole et Gaz (IOGP).

#### Notre politique HSE

Une nouvelle politique HSE a été publiée en avril 2018 avec le changement de Gouvernance. Nos principes HSE sont les suivants :

- CGG assure un environnement de travail sain, sûr et respectueux de l'environnement, tout mettant l'accent sur les risques afférents au lieu de travail ;
- nous protégeons nos salariés, nos sous-traitants et nos actifs contre les actes criminels, hostiles ou malveillants ;
- nous contrôlons régulièrement le suivi de santé de nos employés et nous favorisons leur bien-être au travail ;

- nous sommes engagés en faveur de la promotion d'un environnement de travail sans consommation de substances illicites et sans tabac ;
- nous appliquons des principes d'éco-conception et de prévention, pour prévenir et remédier aux conséquences préjudiciables pour l'environnement ;
- nous respectons et prônons les droits humains, entretenons des relations mutuellement bénéfiques avec les communautés locales et développons les services locaux lorsque possible.

Ces principes sont intégrés dans nos procédures de gestion des risques et de planification de l'activité.

Nous intégrons nos sous-traitants dans nos rapports HSE et nous avons le même niveau d'exigence à leur égard que pour nos propres salariés. Une bonne gestion HSE passe par une remontée des informations transparente et par une communication rapide et efficace. Le signalement rigoureux de tous les événements, presque-accidents et dangers est capital pour obtenir de bons résultats.

À ces fins, CGG a développé un outil interne appelé PRISM. Il s'agit d'une application qui permet la communication et le partage d'informations sur les thématiques HSE, qualité, responsabilité sociale et sécurité des données. L'application est déployée sur tous les sites et unités opérationnelles de CGG. Il permet également de produire des analyses, de suivre la performance, y compris l'évaluation et la gestion des risques, et de gérer les points d'action. Tous les employés de CGG y ont accès. Les incidents sont évalués en fonction du risque réel et du risque potentiel. Un système d'abonnement permet une notification immédiate vers le niveau de management adéquat, y compris au plus haut niveau hiérarchique pour les incidents à fort potentiel.

Notre sortie de l'activité Acquisition de données n'a changé en rien notre engagement HSE. Nous voulons protéger l'ensemble de nos salariés et sous-traitants. La fréquence d'exposition de nos salariés aux risques liés à notre activité a peut-être diminué, mais l'impact en cas d'accident demeure toujours aussi élevé. Nous souhaitons par conséquent maintenir nos politiques HSE antérieures, de même que les niveaux d'attente qui y correspondent.

Nous avons développé notre propre système de gestion opérationnelle HSE (HSE-OMS), spécifiquement centré sur le déploiement de la politique en place.

La gestion des risques est au cœur de notre système de gestion opérationnelle HSE-OMS. Le Groupe maintient une approche structurée visant à identifier, évaluer et contrôler les risques en fonction d'une méthodologie et d'un modèle de gestion des risques communs à l'échelle internationale. Des évaluations de risques sont menées sur chaque projet ou installation permanente. Elles intègrent l'historique de des incidents enregistrés dans la base de données du Groupe ainsi que ceux de la base de données des incidents partagée par l'IAGC couvrant déjà plusieurs décennies.

Notre démarche est soutenue par un réseau de coordinateurs HSE pour chaque activité et sur chacun de nos sites. Le Directeur HSE-Développement Durable (HSE-DD) rapporte directement au CEO et est membre actif du Comité de Direction.

Un Comité institué par le Conseil d'administration, composé de quatre administrateurs, du Directeur général et du Directeur HSE-DD, se réunit trois fois par an. Il procède à un examen systématique de la performance HSE-DD globale, y compris les presque-accidents. Il se concentre également sur les risques spécifiques en vue de revoir les mesures mises en œuvre pour réduire l'exposition des salariés et sous-traitants.

### Déploiement de *Care & Protect*

Suite à la nouvelle politique HSE lancée en 2018, nous avons déployé les objectifs 2019-2021 sous notre bannière *Care & Protect*. Fixés par notre Directeur général, ils déclinent nos ambitions HSE pour les trois prochaines années. Ils soulignent

le fait que tous les accidents peuvent être prévenus et l'importance de la proactivité en matière de HSE. Tous les ans, chaque branche d'activité spécifie ses objectifs, en phase avec le plan triennal du Groupe. Pour renforcer leur mise en œuvre, ils sont intégrés dans les objectifs individuels de l'ensemble de l'encadrement et de la ligne managériale.

Tous les ans nous récompensons les bonnes pratiques HSE et Développement Durable au sein du Groupe à travers le prix *Care and Protect*. Début 2019, quatre projets ont reçu un prix dans les catégories suivantes :

- Catégorie Excellence Santé, sécurité et sûreté ;
  - Sercel Houston : Initiative d'amélioration des équipements *Cable Bend Over Sheave* (CBOS),
  - un prix spécial du jury a également été attribué à une équipe de CGG Marine pour ses résultats sur le long terme en matière de gestion des contrats maritimes ;
- Catégorie Excellence Développement Durable ;
  - Australie : Promotion de la santé mentale et du bien-être au travail,
  - un prix spécial du jury a également été attribué au Mexique pour ses résultats sur le long terme dans le projet de recyclage *Reciclatón*.

### Sûreté des salariés et des sous-traitants

En parallèle de la santé et de la sécurité de nos salariés et sous-traitants, la sûreté est devenue de plus en plus importante dans certaines régions. CGG dispose d'un système de renseignement et de suivi pour appréhender la menace dans les zones de piraterie en mer et les pays à risque. Les projets dans ces zones sont revus au plus haut niveau. Des experts en sûreté sont consultés pour l'évaluation de ces projets. Des plans de sûreté locaux, liés au projet, sont réalisés et mis en œuvre avant le démarrage des opérations. Tous les personnels reçoivent en outre des informations sûreté sur leurs pays d'opérations. Toutes les demandes de déplacement vers des zones à haut risque en terme de sûreté suivent une procédure d'examen et de validation au niveau du Groupe.

## 3.3 Questions sociales

### 3.3.1 Éthique professionnelle

#### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
Pourcentage de salariés ayant suivi une formation en ligne sur l'éthique	85 %
Nombre d'alertes reçues par le Comité d'éthique	8

CGG et ses parties prenantes attendent des collaborateurs du Groupe une attitude irréprochable, tant au niveau des processus que de la conduite de nos activités. L'éthique professionnelle de CGG est centrée sur la création de valeur, dans le respect de la législation et des règles existantes tout en agissant suivant une éthique stricte. La conformité concerne les procédures qui seront déployées par CGG pour opérer, tandis que l'éthique couvre les actions individuelles des salariés de CGG.

#### Direction de la Conformité et Comité d'éthique

Nous gérons traditionnellement les questions d'éthique par le biais de notre Comité d'éthique. Depuis 2015, elles relèvent également de la Direction de la Conformité. Le Comité d'éthique est constitué de cinq membres (avec des représentants des ressources humaines, des activités Multi-clients, Géoscience et Équipements, ainsi que le Directeur de la conformité groupe), basés à différents endroits pour garantir une diversité des profils géographiques et professionnels. Il se réunit toutes les 5 à 6 semaines et présente des rapports annuels au Comité de Direction et aux comités d'audit. Chaque année, il définit également les priorités en termes d'éthique et de conformité qui sont discutées et présentées au Comité d'audit et validées par le Directeur général.

Nous avons identifié nos principaux risques en matière de corruption et élaboré les procédures adéquates pour les limiter. Nous avons également poursuivi le renforcement de notre approche de lutte contre la corruption au niveau du Groupe pour nous conformer à la loi Sapin II. La Direction de la Conformité, les différentes branches d'activité, la finance et le département de gestion des risques de l'Entreprise ont travaillé en étroite collaboration pour réviser, actualiser et publier notre matrice de risques en matière de corruption et la faire valider par le Comité de Direction. La communication de cette matrice à tous les personnels concernés est l'un de nos objectifs en 2020. Nous avons également revu nos procédures pour les adapter à la nouvelle taille et à l'organisation du Groupe.

Le Groupe a développé fin 2018 un module interne de formation en ligne sur les questions de lutte contre la corruption à destination de ses salariés, lanc. En 2019, 85 % des salariés de CGG l'ont suivi. Plusieurs sessions et ateliers ont également été organisés avec les salariés les plus exposés au risque de corruption.

#### Lutte contre l'évasion fiscale

Pour le présent exercice, l'évasion fiscale n'a fait l'objet d'aucun signalement lors de la mise en œuvre des mesures de contrôle interne adéquates.

#### Communication sur l'éthique professionnelle

De nombreuses actions de communication ont été conduites en 2019 pour améliorer la visibilité du Comité d'éthique et sensibiliser les salariés à ses missions et objectifs. À titre d'exemple, des rencontres régulières ont été organisées sur l'éthique et la conformité avec les Directeurs de pays. Cette nouvelle initiative a reçu un accueil très favorable.

#### Code de conduite

En 2019, CGG a finalisé un nouveau Code de Conduite des Affaires (CCA), qui couvre les principes fondamentaux du Groupe, et les mesures à respecter pour protéger les activités et la marque, les personnes, l'environnement, les actifs et l'information. Le CCA a été publié début 2020 et sa formulation est volontairement concise pour le rendre plus impactant.

La version 2019 couvre les sept nouveaux sujets suivants :

- la fraude ;
- la confidentialité des données ;
- la conformité des échanges commerciaux ;
- l'évasion fiscale ;
- le blanchiment d'argent ;
- les réseaux sociaux ;
- la sécurité des systèmes informatiques.

En termes de confidentialité des données, en 2019, CGG a également travaillé sur la mise en conformité face aux réglementations européennes et américaines en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

#### E-learning

Plusieurs modules de formation en ligne (e-learning) sont obligatoires au niveau du Groupe pour l'ensemble des salariés. Ils concernent différents sujets qui relèvent du CCA (conformité des échanges commerciaux, harcèlement, lutte contre la corruption, sécurité de l'information, etc.). CGG a pour objectif d'actualiser les modules existants et d'en développer de nouveaux, tout en utilisant d'autres outils de communication sur les différents sujets couverts par le CCA (par exemple un recueil des « À faire et ne pas faire » pour

chacun des sujets couvert par le CCA). Le module d'*e-learning* spécifique à l'éthique sera mis à jour en 2020.

Si les modules d'*e-learning* sont gérés dans le périmètre de chaque département, CGG veille à aligner ces modules avec les objectifs du Comité d'éthique pour assurer une communication harmonisée au sein du Groupe.

### Identification et reporting des questions d'éthique professionnelle

En 2019, CGG a actualisé et proposé une solution en ligne pour son système d'alerte, afin de permettre aux employés de faire remonter toute présomption de violation du CCA. D'autres canaux d'alerte complètent ce système d'alerte en ligne. Tout collaborateur peut adresser ses préoccupations à son supérieur, son correspondant RH ou Directeur pays, ou encore directement contacter un membre du Comité d'éthique. Si nécessaire, un email peut également être adressé directement au Comité d'éthique. En 2019, 8 cas ont été remontés au

Comité d'éthique. 7 ont été examinés et ont fait l'objet d'un rapport officiel et de recommandations.

### Objectifs 2020

En 2020, CGG souhaite :

- continuer à déployer le nouveau CCA et communiquer sur l'éthique ;
- réviser et adapter le programme de conformité et les processus de *due diligence* en matière de lutte contre la corruption, les instructions et les contrôles des tiers pour les adapter à la nouvelle taille et à la nouvelle organisation du Groupe ;
- s'assurer que le plan d'action identifié au travers des matrices de risques anti-corruption est mis en place.

## 3.3.2 Chaîne d'approvisionnement responsable

La chaîne d'approvisionnement responsable constitue plus une opportunité pour le futur, étant donné son positionnement dans la matrice de matérialité. Toutefois, le risque reste matériel en 2019 pendant toute notre phase de transition en dehors de l'activité d'acquisition de données.

### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
Pourcentage de salariés du département Achats ou de la chaîne d'approvisionnement ayant suivi le module de formation en ligne dédié à la lutte contre la corruption	92 %
Pourcentage de fournisseurs ayant signé le Code de conduite des fournisseurs ou un bon de commande portant mention du Code de conduite des fournisseurs*	100 %**

\* Hors Division Équipement.

\*\* Le Code de conduite des fournisseurs figure dans nos termes & conditions d'achat et est automatiquement joint à chaque bon de commande. En 2019, la traçabilité de la signature du Code de conduite par le fournisseur pour les transactions sans bon de commande était toujours en cours de déploiement.

La performance globale de CGG dépend en partie de celle de ses fournisseurs en termes de livraison des produits et services. La fonction chaîne d'approvisionnement dans l'organisation est chargée de s'assurer que la performance des fournisseurs de CGG est correctement évaluée. À cet effet, CGG a rédigé une Procédure d'Évaluation des Fournisseurs, qui encadre l'évaluation de nos fournisseurs. Le Développement Durable fait partie des critères évalués dans la mesure ou tout manquement de nos fournisseurs à leur responsabilité d'entreprise pourrait avoir des répercussions négatives sur la réputation de CGG.

### Procédure d'évaluation des fournisseurs

#### Principaux fournisseurs

Nous évaluons la situation financière et le positionnement de marché de nos principaux fournisseurs, leur dépendance à l'égard de CGG, ainsi que le risque HSE et Développement Durable, le risque lié à la sécurité de l'information, à la conformité des échanges commerciaux et au respect des obligations légales et réglementaires.

#### Sélection de nouveaux fournisseurs

Tous les nouveaux fournisseurs susceptibles de présenter un risque HSE sont soumis à un audit de conformité, sanctionné par

un rapport d'audit. Ils peuvent être évalués sur la base des mêmes critères que nos principaux fournisseurs et, au minimum, doivent recevoir notre Code de conduite des fournisseurs.

Lorsque les produits ou services de nos fournisseurs sont critiques, nous conduisons un audit sur site qui couvre les dimensions qualité, HSE et Développement Durable. Les conclusions sont consignées dans un rapport d'audit.

### Code de Conduite des Affaires (CCA)

Notre Code de Conduite des Affaires (CCA) Groupe couvre la protection: des personnes et de l'environnement, des activités du Groupe et de la marque, des actifs et de l'information. Il stipule explicitement que chaque sous-traitant qui travaille pour le Groupe doit se conformer à ses dispositions.

### Code de Conduite des Fournisseurs (CCF)

Nous nous engageons à collaborer avec des fournisseurs qui conduisent leurs activités en toute sécurité et légalité, et dans le respect de la déontologie de leur métier, de leurs salariés, des communautés locales et de l'environnement. Nous demandons donc à nos fournisseurs de s'assurer que leurs opérations honorent leurs engagements et de signer notre Code de conduite des fournisseurs.

Ce Code aborde des questions d'éthique professionnelle et de conformité, les communautés locales, et les droits humains et du travail, ainsi que des questions de santé, sécurité, sûreté et environnement. Il est daté et signé (le cas échéant) par nos fournisseurs.

En cas d'impossibilité (certains fournisseurs ont leur propre code intérieur et/ou sont d'une taille si importante qu'il leur est impossible de suivre tous les codes de leurs clients), nous pouvons ajouter des conditions dans nos bons de commande mentionnant l'obligation de conformité à notre Code de conduite des fournisseurs.

## Événements 2019

En 2019, 92 % des salariés du département Achats et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe (responsables des ressources informatiques, responsables des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial et acheteurs) ont suivi un module d'e-learning dédié à la lutte contre la corruption.

## 3.3.3 Relations avec les communautés locales

### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
<b>Nombre total d'initiatives de développement social</b>	<b>89</b>
<i>Service communautaire</i>	27
<i>Éducation</i>	18
<i>Environnement</i>	27
<i>Santé et sécurité</i>	17
<b>Nombre de salariés engagés dans le volontariat</b>	<b>2 903</b>
<b>Nombre d'heures de volontariat</b>	<b>872</b>
<b>Liquidités distribuées par CGG et ses salariés (hors Babyloan)</b>	<b>74 458 USD</b>

Avant la cession de nos activités d'acquisition de données, les communautés locales étaient une partie prenante très importante puisqu'elles étaient directement impactées par nos activités d'acquisition. Nous communiquons régulièrement et développons des programmes pour favoriser les retombées positives et minimiser notre impact sur le terrain. Le nouveau périmètre du Groupe comptera davantage de sites dotés de bureaux, avec un impact réduit sur les communautés locales. Toutefois, nous souhaitons être actifs au sein des communautés locales dans lesquelles évolue chacun de nos sites. Ces derniers agiront à leur niveau dans l'environnement local.

Les principaux sites CGG (généralement plus de 50 personnes) disposent d'un comité de Développement Durable. Il s'agit d'initiatives locales qui ne sont pas gérées au niveau du Groupe et dont les décisions relèvent de chaque comité.

Dans les activités de géoscience, près d'une centaine d'actions locales ont été menées au cours de l'année. Ces initiatives ont concerné les services communautaires, la préservation de l'environnement, l'éducation, la santé et la sécurité.

#### Micro-crédits avec Babyloan

Depuis 2012, CGG a développé un programme de partenariat avec Babyloan, une organisation de micro-finance. Au travers de plusieurs initiatives en 2012, 2013 et 2014, les salariés pouvaient choisir d'investir dans un projet choisi sur catalogue.

Par ces prêts à faible montant, nos salariés peuvent sélectionner des projets qui leur parlent et aider des entrepreneurs sur le terrain qui, sinon, n'auraient pas accès aux services financiers. La somme de leurs contributions a été abondée par CGG pour un total investi au fil des ans de 41 474 euros, réinvestis 15,3 fois en faveur de 1 009 projets soutenus à ce jour. Sur le seul exercice 2019, la cagnotte CGG a contribué au financement de 79 projets de micro-entrepreneurs pour un montant de 67 600 euros. CGG prévoit de redynamiser le partenariat avec Babyloan en 2020, par une approche plus participative de ses employés dans l'allocation des fonds en faveur des projets.

#### Sponsoring de start-ups

Une équipe de nos ingénieurs de la Division Équipement, en collaboration avec EFI Automotive, société internationale indépendante (fournisseur automobile de premier plan) qui développe des capteurs, actionneurs et autres produits technologiques pour le secteur automobile; participe activement à AXANDUS, un groupe d'experts chevronnés dans les domaines de la conception, de l'industrialisation et du développement international de produits. Axandus accélère la croissance de sociétés innovantes dans le domaine de la mécatronique et des objets connectés, en contribuant à leur montée en puissance rapide en vue d'une production de masse et d'un accès aux marchés internationaux.



## 3.4 Innovation et satisfaction client

### 3.4.1 Innovation produits et services

#### Indicateurs clés de performance

KPI	2019
Total des dépenses d'investissement ( <i>en millions de dollars US</i> )	76
Part du chiffre d'affaires du Groupe investie en recherche et développement	6 %
Part du chiffre d'affaires Équipements investie en recherche et développement	9 %
Part du chiffre d'affaires de CGG (hors Équipements) investie en recherche et développement	4 %

CGG veut être reconnu comme le *leader* du secteur, fournissant les meilleurs produits et services à ses clients. Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous avons mis en place une politique d'investissements soutenus en faveur de notre département recherche et développement (R&D), afin de répondre aux attentes de nos clients qui souhaitent obtenir des données fiables de la plus haute qualité.

#### Stratégie de géoscience

La stratégie d'innovation de CGG concernant ses services de géoscience consiste à proposer :

- des images d'une netteté inégalée ;
- la résolution la plus haute possible pour l'imagerie sismique ; et
- avec une incertitude minimale.

Fournir à nos clients des données de qualité supérieure leur permet d'identifier plus clairement où se trouvent les réservoirs les plus productifs et les lieux de forage, tout en minimisant les risques et en optimisant l'efficacité. Plus de précision de forage peut contribuer à éviter les risques géologiques et à réduire le nombre de puits secs. Cela permet de diminuer les coûts de nos clients et leur impact environnemental global tout en maximisant leur efficacité.

Le principal objectif du département R&D est de développer des données dont le niveau de qualité est inégalé. Par conséquent, nos investissements tendent vers cet objectif car nous estimons qu'un service bon marché, fondé sur des données de qualité inférieure, entraînerait des coûts supplémentaires pour ses clients à long terme. Lorsque nous innovons pour développer une nouvelle technologie plus performante, nous analysons toutefois dans quelle mesure les coûts peuvent être réduits sans compromettre la qualité des données.

#### Mise en œuvre de la stratégie

Une équipe stratégique est constituée pour contrôler et évaluer toute technologie disruptive potentielle que CGG pourrait exploiter (comme l'apprentissage-machine). En l'absence de nouvelle technologie disruptive, nous chercherons à développer nos propres innovations en interne.

Pour innover, nous souhaitons recruter les meilleurs talents du secteur. Le Groupe fait partie du consortium de géophysique et s'est associé à 123 universités dans le monde pour identifier, former et recruter des talents qui seront les acteurs du développement des innovations de CGG, aujourd'hui comme demain.

Les équipes R&D du Groupe sont réparties dans le monde entier. Chacune d'elles travaille sur des projets individuels ou collectifs, selon une approche proactive, pour s'assurer que nous continuerons à développer les technologies les plus utiles et les plus efficaces pour le client. Ces équipes sont toujours constituées de plusieurs personnes, à la fois pour favoriser l'échange d'idées et pour minimiser les défaillances en cas de départ d'un membre de l'équipe.

Dans notre domaine, les meilleures technologies sont rarement disponibles sur le marché et la durée de vie d'une innovation est très courte (inférieure à deux ans en général). De ce fait, le développement de nos propres innovations en interne nous permet de rester parmi les *leaders* du marché et de pouvoir constamment proposer des solutions innovantes, plutôt que de nous appuyer sur les technologies d'entreprises extérieures.

CGG jouit d'un avantage concurrentiel en la matière car l'ensemble de ses nouveaux algorithmes sont testés en utilisant nos puissantes infrastructures informatiques, et peuvent ainsi être appliqués à des volumes de données massifs. CGG dispose donc de vastes connaissances sur le fonctionnement de ses nouveaux algorithmes, et ce dans des environnements différents. Il s'agit là d'un avantage majeur par rapport à des innovations extérieures qui, potentiellement, ne sont pas assez robustes ou n'ont pas été testées sur des volumes de données aussi importants que ceux de CGG.

Le dépôt de brevets pour les algorithmes ne fait pas partie intégrante de la stratégie des géosciences de CGG. Nous préférons ne pas déposer de demande, car elles sont très facilement contournables, mais plutôt qualifier ses innovations de secrets commerciaux.

#### Événements en 2019

En 2019, aucun changement radical n'est survenu dans la stratégie de CGG par rapport à sa démarche d'innovation.

#### Données de nodes de fond de mer (OBN)

En 2019, nous avons poursuivi notre effort de R&D sur les données OBN qui sont directement enregistrées sur le fond des mers, plutôt que par le biais d'un streamer remorqué en surface. De ce fait, elles sont de meilleure qualité avant leur traitement. Nos outils de traitement OBN se sont améliorés au cours de l'année.

#### Inversion complète des formes d'onde

L'inversion complète, décalée temporellement, de la forme d'onde (*Time-lag FWI*) est une approche éprouvée, qui réduit

les problèmes classiques de cycle liés à des modèles de départ inexacts, à des discordances dans les amplitudes et à un mauvais rapport signal/bruit. La technologie TLFWI s'avère très efficace pour l'actualisation de la vitesse dans les zones salifères et pré-salifères, dans des environnements géologiques difficiles, comme les eaux profondes du Golfe du Mexique, aussi bien sur des jeux de données streamer ou OBN.

En 2019, nous sommes parvenus à accroître l'efficacité de la technologie TLFWI en associant de nouvelles données avec de nouveaux algorithmes, pour aider les clients à obtenir une bien meilleure image dans des environnements complexes. L'amélioration de la technologie TLFWI génère des retombées positives plus nombreuses en ouvrant de nouvelles opportunités et en réduisant les risques. Ces atouts font de CGG un *leader* incontournable du traitement des données OBN. Le Groupe possède en 2019 la part de marché la plus élevée du segment.

## L'innovation dans notre segment Équipements

Le secteur sismique est constamment en quête de produits plus fiables et plus efficaces, qui fournissent des données de qualité supérieure. C'est pourquoi l'innovation est cruciale pour notre marque Sercel si nous voulons demeurer *leaders* de notre secteur. L'innovation doit venir de nos produits et services, et de la manière dont nous conduisons nos activités. Nous devons aussi innover pour offrir de nouvelles solutions dans un contexte de pressions internationales sur les prix.

### Développement de nouveaux produits

Les équipes de la segment Equipement ont mis en place des veilles technologiques régulières pour se tenir informées de l'évolution du marché et identifier de nouvelles opportunités. Une cellule innovation a été créée en 2019. Elle se consacre aux technologies, à l'activité et aux marchés. De plus, nous dialoguons régulièrement avec nos clients. Il en découle des opportunités d'innovation grâce à l'identification de leurs besoins en termes de fonctionnalités des produits.

La décision de développer et lancer un produit qui répond à ces besoins est prise par le Comité Stratégie Produit, dont fait partie le Comité de Direction. Avant toute décision, nous évaluons le marché potentiel, les coûts de R&D et ceux relatifs au produit, et nous anticipons le retour sur investissement. Nous sommes soutenus dans nos décisions par nos champions produit, une équipe d'experts spécialisée sur un produit ou une gamme de produits, qui intervient au niveau de la formation et de l'assistance au client lorsque nécessaire. Les champions produit peuvent également agir de façon proactive pour proposer le développement de nouveaux produits.

Le cas échéant, nous essayons de mutualiser l'innovation pour les activités terrestres et maritimes. Nous augmentons ainsi les chances de développer des produits ou solutions novateurs, applicables aux deux types d'activité, et nous évitons une recherche parallèle sur des concepts identiques.

### Points forts de l'innovation en 2019

En 2019, Sercel a annoncé le lancement de WiNG (*Wireless Next-Generation*). Il s'agit d'un nouveau système d'acquisition nodal terrestre entièrement intégré. L'efficacité opérationnelle optimale, alliée à la livraison de données de grande qualité, fait de WiNG un système parfaitement adapté aux besoins de l'industrie sismique terrestre d'obtenir des images du sous-sol avec une résolution inégalée. Sa première utilisation commerciale est prévue en 2020.

Nous avons également annoncé des innovations dans le domaine des données sismiques fond de mer (OBN) en 2019. Les nodes sont déployés directement en fond de mer et produisent une imagerie plus précise que les *streamers*. Ce produit sera lancé en 2020.

L'innovation implique également de développer de nouveaux produits pour d'autres domaines d'expertise, sur la base de nos technologies. Notre module de surveillance des infrastructures *Structural Health Monitoring* (SHM) développé par le biais d'un partenariat avec le Groupe Apave, est un exemple de ce type d'innovation. Développé en 2019 et annoncé pour 2020, le node est équipé de capteurs, initialement développés pour l'acquisition de données sismiques, qui ont toutes les spécifications requises pour un contrôle structural : faible consommation d'énergie, communication radio efficace et capacité de transfert des données vers une station centrale.

### Actualisation de notre gamme de produits

En parallèle de nos nouveaux produits, nous complétons régulièrement notre gamme existante avec de nouvelles fonctionnalités qui, une fois déployées, donneront lieu à de nouvelles méthodes opérationnelles et réduiront les coûts opérationnels pour nos clients par rapport aux modèles antérieurs.

### Services associés

Nous considérons que nous pouvons également innover en termes de conduite de l'activité, en proposant des produits techniques et en les associant aux services de nos experts. Nous pouvons ainsi aider nos clients à comprendre les nouveaux produits lancés et leur potentiel sur le terrain. Nos clients sont alors en mesure d'exploiter pleinement les capacités de nos produits et de maximiser leur retour sur investissement.

## 3.4.2 Satisfaction client

### Indicateurs clés de performance

	2019
ICP	
Positionnement de CGG dans l'étude Kimberlite	N° 1 sur tous les critères
Positionnement de Sercel dans l'étude La Voix du Client	N° 1 sur tous les critères
Taux de réalisation des objectifs de qualité interne de la division Équipements	85 %

En tant qu'acteur haut de gamme sur le marché, CGG recherche la meilleure qualité possible pour ses produits, données et services. La satisfaction de nos clients n'est atteinte qu'en leur proposant des produits et données fiables, de même qu'une expérience globale positive dans leurs interactions avec CGG. La satisfaction obtenue à travers la qualité des produits et services commercialisés par CGG joue donc un rôle clé dans le positionnement du Groupe sur le marché.

En tant que telle, la satisfaction du client est la raison d'être même de CGG et le Groupe a développé une politique qualité soutenue à cet effet.

## Politique qualité et satisfaction client de CGG

La politique qualité de CGG, signée par le Directeur général en 2018, sert deux ambitions majeures :

- créer de la valeur en optimisant la découverte et le développement de ressources naturelles ; et
- concrétiser notre vision consistant à être le partenaire de choix de nos clients en géoscience.

Dans cet objectif, nous nous engageons à :

- être à l'écoute de nos clients et surpasser leurs attentes ;
- améliorer en permanence nos produits et services, en nous appuyant sur nos talents et avancées technologiques.

L'application de cette politique est soutenue par des objectifs de qualité et de performance, fixés au niveau du Groupe et qui sont, eux aussi, signés par notre Directeur général. Ces objectifs sont suivis selon des cycles de deux ans, à savoir 2018-2019 dans le cas présent.

Deux de ces objectifs ont été spécifiquement conçus pour traiter de la satisfaction client, à savoir :

- contrôler la satisfaction client : tenir compte des retours clients, assurer un suivi sur les problématiques soulevées et mettre en place des actions correctives ;
- aligner les talents, l'organisation et le dialogue avec les salariés, de manière à ce que chaque activité soit reconnue comme un chef de file dans son domaine.

Ces objectifs sont ensuite adoptés par nos branches d'activité et, si nécessaire, ils sont personnalisés en fonction du contexte. À titre d'exemple, les ICP de l'activité Géoscience analysent le retour d'informations sur le plan technique et au regard des services, mais aussi concernant la tenue des délais des projets et le taux de recommandation (*Net Promoter Scores*).

### Contrôle de la satisfaction client

La satisfaction client est contrôlée par le biais d'enquêtes conduites auprès des clients de CGG et d'études extérieures.

### Enquêtes client de CGG

Les chargés de grands comptes de CGG suivent le développement de leurs projets. Ils sont le premier point de contact du client pour tout problème ou opportunité. Ils sont responsables de leurs clients au plan global.

Nos projets prévoient généralement des enquêtes de satisfaction informelles, pendant les différentes phases d'exécution. Cela nous permet d'être proactifs et d'améliorer notre niveau de service, les résultats d'ensemble et la satisfaction de nos clients au fil du développement des projets. Certaines bonnes pratiques du Groupe ont contribué à formaliser les enquêtes de satisfaction client en cours de projet.

À la fin de chaque projet, deux types d'évaluations sont lancées :

- la première est envoyée aux équipes de nos clients qui travaillent directement avec nous, pour mesurer les éléments

de réussite et les axes d'amélioration de nos experts et de la gestion du projet. Nous pouvons ainsi tirer les leçons à retenir ;

- la seconde est l'évaluation conduite au niveau de l'utilisateur final. Envoyée plusieurs mois après la finalisation du projet, elle cible les actifs ou les équipes d'interprétation de nos clients et vise à mieux comprendre l'application en conditions réelles et les qualités techniques de nos produits et services.

Les différentes activités du Groupe examinent régulièrement les niveaux de satisfaction des clients, notamment à l'aide des rapports de gestion mensuels qui reprennent les actions en cours. Des rapports trimestriels tiennent ensuite les équipes informées des résultats de l'évaluation de la satisfaction des clients et un rapport annuel de la satisfaction client est envoyé chaque année à l'ensemble des salariés pour présenter une vision globale de la performance de la période.

### Études extérieures

Kimberlite est un cabinet de recherche externe, qui présente à CGG un point de vue extérieur à la fois de la vision de CGG par le marché et de la satisfaction récente de ses clients à l'égard de ses produits et services du Groupe (l'étude ne porte que sur des clients ayant travaillé avec CGG au cours des deux dernières années).

Nous nous appuyons sur cette enquête externe et son rapport final pour nous positionner sur le marché et identifier nos points forts autant que nos axes d'amélioration possible. Une synthèse de ce rapport est transmise pour examen au Directeur général de CGG.

### Actions et événements en 2019

Les mesures de la satisfaction client existent depuis des années au sein de CGG et sortir de l'activité d'acquisition de données ne change en rien notre engagement à l'égard de notre clientèle. Par conséquent, nous n'avons développé aucune nouvelle politique en 2019. Toutefois, nos objectifs annuels ont été actualisés et couvrent les axes suivants pour 2020 :

- mieux écouter et comprendre nos clients ;
- mieux intégrer le travail d'équipe avec les ventes et les gestionnaires de grands comptes, afin d'obtenir de meilleures données d'analyse de la relation client ;
- intégrer des études de cas de projets pour partager les leçons retenues.

Ces objectifs nous aideront à concrétiser notre ambition : être le partenaire de choix de nos clients en géoscience et obtenir un taux de recommandation (*net-promoter score* de 100 pour chaque client).

Pour notre Division Équipements, la satisfaction client est également synonyme de qualité. Nous nous engageons à répondre aux attentes de nos clients en termes de fiabilité, de qualité et de délai de livraison de nos produits. Nos clients attendent une qualité tout aussi élevée pour nos services. Cela passe par des équipes support expertes, des formations actualisées et une grande réactivité. Nous devons nous surpasser pour être le fournisseur le plus fiable au service de l'ensemble de nos clients, de manière à maintenir notre *leadership* sur le marché.

Nous avons fixé des objectifs annuels pour piloter et contrôler les niveaux de qualité à l'échelle de la division Équipements. Ces objectifs sont fixés, puis adaptés en collaboration avec chaque directeur de site de Sercel.

La division Équipements a ainsi fixé trois objectifs principaux en termes de qualité :

1. le coût de la non-qualité ;
2. la satisfaction client ;
3. l'amélioration continue de nos opérations et systèmes.

Ces objectifs sont contrôlés pour analyser les processus, la qualité des produits, l'efficacité financière et la satisfaction client. Des analyses mensuelles sont réalisées pour évaluer les avancées par rapport à chacun des objectifs fixés. Certains de nos salariés ont également des primes individuelles liées à la qualité.

Pour disposer d'un suivi extérieur de la satisfaction client, le département Marketing et Ventes Équipements conduit une enquête tous les trois ans, visant à identifier nos points forts et nos axes d'amélioration. Menée en 2018, cette enquête est distincte de l'étude Kimberlite, également publiée en 2018.

Baptisée La Voix du Client, cette étude est commandée par la division Équipements. Dans ce cadre, il a été demandé à 98 clients de CGG d'examiner le Groupe et d'autres acteurs selon de nombreux critères (respect des délais de livraison, réparabilité, qualité des produits, facilité d'utilisation, support client...). La marque Sercel a obtenu la note la plus haute, tant au regard de la qualité que de la fiabilité de ses produits.

Partout dans le monde, nous sommes reconnus comme un *leader* de notre secteur. La division Équipements est également fière de la certification ISO 9001 (v2015) de

l'ensemble de nos sites et de l'absence d'incident opérationnel majeur, au cours des deux dernières années, provoqué par ses produits sur le terrain lors de l'enregistrement de données.

Nous sommes convaincus que la qualité des produits de Sercel n'a d'égal que la qualité de nos services, et que les deux contribuent à la satisfaction de nos clients. Nos experts forment nos clients sur site, accompagnent le lancement de nos machines sur le terrain et ne repartent qu'une fois le client satisfait. En plus de nos experts de terrain, nous disposons d'une ligne d'assistance accessible à nos clients 24h/24, 7j/7. Si la ligne d'assistance n'est pas en mesure de trouver une solution au problème de nos clients, un expert sera envoyé pour l'aider en personne.

En 2019, sur 180 objectifs qualité identifiés sur nos sites Équipements, plus de 85 % ont été atteints.

Ce niveau élevé de qualité est également confirmé par les excellents résultats de l'étude de Kimberlite, qui place CGG sur la première marche du podium dans notre secteur. Ce résultat extrêmement positif confirme notre *leadership* et notre capacité reconnue à répondre aux besoins de nos clients.

## 3.4.3 Propriété intellectuelle

### Indicateurs clés de performance

ICP	2019	
	Titres	Brevets
Nombre de brevets Géoscience pour 2019	505	295
Nombre de brevets Équipements pour 2019	950	675

CGG investit massivement dans la R&D et s'appuie sur l'innovation pour proposer à ses clients de nouveaux produits et services plus efficaces. À ces fins, la gestion de la propriété intellectuelle est une dimension essentielle. Le premier objectif du Groupe est de s'assurer que les activités de CGG n'enfreignent en rien les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Le Groupe doit également protéger ses investissements et empêcher l'accès de sources extérieures à ses propres innovations, notamment lorsqu'il est illégal. La propriété intellectuelle est donc l'un des principaux enjeux de notre responsabilité sociétale d'entreprise.

Elle est gérée par un département dédié qui travaille avec les départements innovations de CGG sur la plupart des questions. Le Groupe a une politique générale commune qui prévoit et accepte des adaptations pour chaque activité, en vue de prendre en considération les spécificités liées aux produits et services. Le département Propriété intellectuelle formule des conseils et des recommandations, et sollicite des cabinets extérieurs spécialisés pour aider le Groupe sur des sujets précis qui pourraient émerger.

Nous conduisons des examens réguliers de la PI au niveau du Groupe, afin d'envisager les évolutions et problématiques internes. Nous réalisons également un suivi de l'activité liée à la PI, sur une base mensuelle pour la Division Équipements et trimestrielle à l'échelle du Groupe.

Notre département Ressources humaines (RH), soutenu sur demande par le département PI, gère les questions de propriété intellectuelle (souvent confidentielles) au niveau des salariés, ainsi que les clauses sur les droits de PI dans tous les contrats (des stagiaires aux salariés à durée indéterminée) afin d'empêcher la fuite des innovations et connaissances développées au sein de CGG.

Dans les Divisions Géoscience, la propriété intellectuelle tourne essentiellement autour de la possession et de la protection des algorithmes innovants du Groupe et du traitement de données. Le Groupe travaille donc en étroite collaboration avec ses clients pour définir qui possède chaque élément et comment il est utilisé (par exemple qui est propriétaire des données initiales et finales ou les processus découlant du travail accompli) de façon à prévenir tout cas éventuel de confusion ou de litige.

La protection des algorithmes par des brevets n'est pas toujours la solution la mieux adaptée au vu de la divulgation nécessaire d'éléments cachés qui sont à la base de l'avantage concurrentiel de CGG qui peut donc prendre toutes les mesures pour maintenir le secret commercial de ses algorithmes.

Avant 2019, CGG disposait de plusieurs politiques relatives à des sections précises de la propriété intellectuelle. Elles ont été revues en 2019 et sont désormais regroupées dans un document unique qui complète les politiques précédentes lorsque c'est nécessaire. Ce document décrit les procédures pour l'ensemble des questions de propriété intellectuelle, comme la prise de décisions, la gouvernance globale et les personnes de référence. Ce document unique était toujours en cours de finalisation fin 2019 et son déploiement est prévu pour 2020.

En 2016, notre division Équipements a élaboré une politique interne intitulée « Protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle ». Ce document définit les processus et procédures mis en place pour protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Le développement des produits Sercel suit une méthodologie baptisée « Maestro », qui couvre entre autres les droits de propriété intellectuelle. Son déploiement complet a été finalisé en 2019 et depuis lors le développement des produits et services suit un protocole spécifique, jalonné de grandes étapes de validation. À certains moments-clés, nous devons confirmer que la dimension propriété intellectuelle a bien été vérifiée avant d'aller plus loin.

## 2019

Lors de la sortie de nos activités d'acquisition de données en 2019, certaines questions de PI traditionnellement couvertes par nos équipes de R&D dans l'acquisition de données ont été

transférées à d'autres activités. Pour accompagner ce changement, des sessions de formation ont été organisées pour les salariés désormais en charge des thématiques PI.

Nous avons également réglé d'autres problématiques associées, comme la protection des bases de données, pour nous assurer que nos connaissances restent à l'intérieur de la société puisqu'une bonne partie du savoir-faire de CGG est lié à celui de nos collaborateurs. La fidélisation de nos salariés les plus précieux est donc un enjeu de taille (voir le chapitre concerné).

Suite aux actions mises en œuvre par le Groupe pour s'assurer de sa liberté d'opérer, aucun droit de propriété intellectuelle n'a été déclaré enfreint en 2019, tout comme l'année précédente.

## 3.4.4 Sécurité de l'information

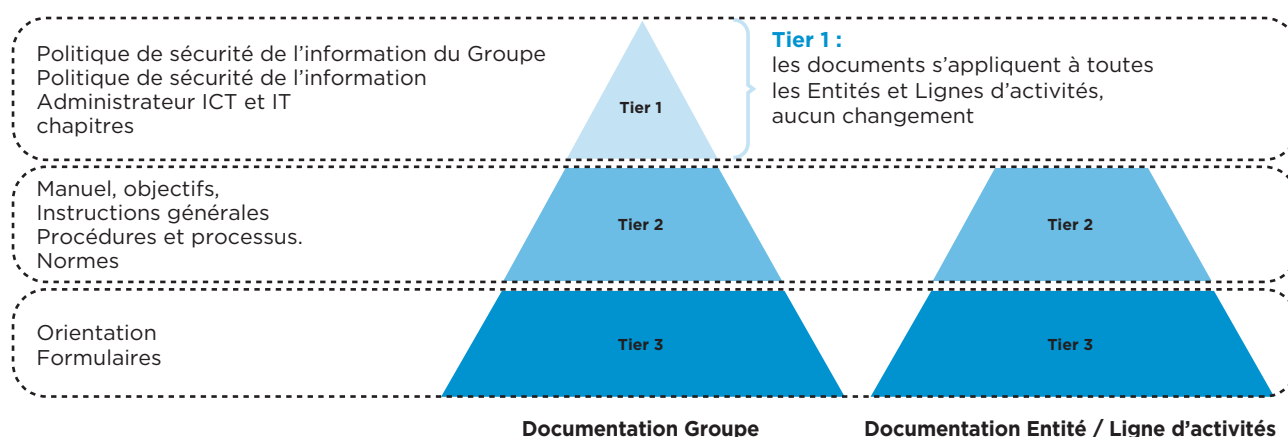
### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
Nombre d'incidents de sécurité des informations ayant un impact significatif	0
Taux de participation au module de formation en ligne consacré à la sécurité des informations	81 %
Nombre de personnes directement formées sur site par l'équipe en charge de la sécurité des informations	228

Le traitement des données étant nécessaire à la création de valeur pour le Groupe, la gestion et la protection des données sont une composante cruciale de la conduite de ses activités. CGG met tout en œuvre pour protéger les informations de ses clients, salariés et partenaires.

Le système de gestion de la sécurité des informations (ISMS) de CGG se décline en trois niveaux. Il a pour objectif d'empêcher les infractions qui pourraient impacter la confidentialité, la disponibilité et/ou l'intégrité des informations qui font partie des actifs de CGG.

Les politiques sont définies au niveau du Groupe (niveau 1) et s'appliquent à toutes les entités et activités. Elles restent les mêmes pour tous, mais peuvent être adaptées au niveau de l'activité par des manuels, procédures, processus et normes plus spécifiques (niveau 2). Le niveau 3 englobe les directives et les formulaires. Il couvre des sujets tels que la sécurité des ressources humaines, la sécurité opérationnelle, la gestion des incidents et les relations fournisseurs.



La politique de sécurité des informations du Groupe (GISP) est signée par le Directeur général pour l'ensemble du Groupe. Un Directeur de la Sécurité des informations (DSI) et un Architecte expert en sécurité des informations supervisent son application. Ils sont soutenus par les coordinateurs régionaux et les différentes activités (responsables de la sécurité par région et responsables de la sécurité des informations par métier). La GISP s'applique à toutes les entités, y compris la Division Equipements.

Le DSI est placé sous la supervision du Comité de pilotage du Groupe (dont le Directeur général est membre) et du Comité d'audit interne Groupe du Conseil d'administration.

Nous avons mis en œuvre différentes mesures pour assurer la sécurité de nos systèmes d'information. Elles comprennent, entre autres, les pare-feu réseaux, les systèmes de détection anti-intrusion et la segmentation des réseaux. Les mises à jour des outils de sécurité sont systématiquement déployées.

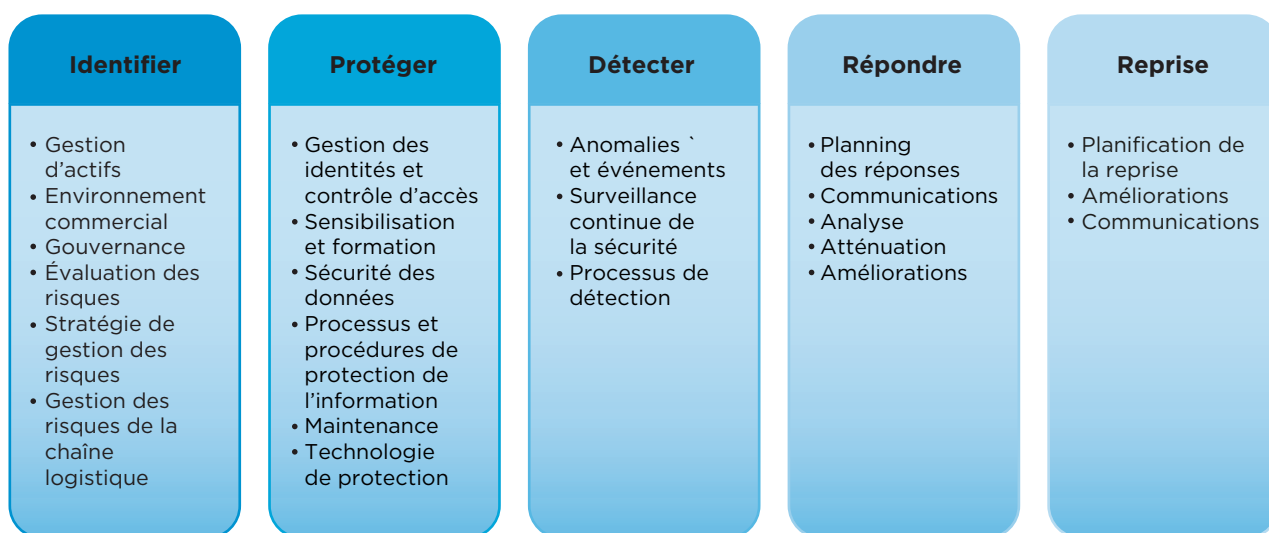
En 2019, pour évaluer son exposition et identifier les axes d'amélioration, CGG a procédé à des évaluations des menaces d'exposition en matière de cybersécurité, des analyses de vulnérabilité, des tests de phishing pour tous les salariés, ainsi que des tests de pénétration externe sur les systèmes critiques.

CGG considère que ses employés sont sa meilleure ligne de défense. Dans cette optique, le module de formation en ligne sur la sécurité de l'information est obligatoire. Par ailleurs, afin

de renforcer ce message, le Groupe déploie en interne une formation axée sur la sensibilisation à la sécurité des informations.

Un examen global du système de sécurité des informations du Groupe a été conduit en 2019 par CGG en vue d'une refonte en 2020, pour un meilleur alignement sur le cadre de cybersécurité du *National Institute of Standards and Technology* (NIST).

**CE CADRE REPOSE SUR CINQ GRANDS AXES : IDENTIFIER - PROTÉGER - DÉTECTER - RÉPONDRE - RÉCUPÉRER.**



## 3.5 Performance environnementale

### 3.5.1 Efficacité énergétique et empreinte carbone

#### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
Efficacité Énergétique (PUE) de CGG	1,33
Empreinte carbone - Scope 1 (ktCO <sub>2</sub> eq)	3
Empreinte carbone - Scope 2 (ktCO <sub>2</sub> eq)	55
Empreinte carbone - Scope 3 (ktCO <sub>2</sub> eq)	165

L'acquisition sismique a représenté 83 % des émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub> en 2018. Notre changement de modèle économique en 2019 (avec la cession de cette activité) aura un très grand impact sur nos émissions à venir.

Cependant, compte tenu du changement climatique et des attentes croissantes des parties prenantes, CGG considère que les émissions de CO<sub>2</sub> et l'efficacité énergétique sont une véritable opportunité pour ses activités.

## Politique environnementale et climatique

Nous sommes engagés à réduire notre impact sur l'environnement. Ainsi, en 2019, nous avons élaboré notre politique interne, que notre Directeur général a signée début janvier 2020. Ce document vise à protéger au mieux l'environnement, le climat et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Cette politique identifie les cinq principaux axes autour desquels nous souhaitons articuler nos activités :

1. Agir de manière responsable en toutes circonstances et nous conformer à l'ensemble des législations environnementales en vigueur ;
2. Poursuivre le développement de nos capacités de collecte de données pour mieux évaluer, contrôler et réduire nos impacts ;
3. Nous engager à améliorer notre efficacité énergétique, à accroître la part des énergies bas-carbone et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre ;
4. Continuer à faire évoluer nos technologies et services pour permettre à nos clients de réduire davantage l'impact de leurs activités ;
5. Encourager nos branches d'activités, tous nos employés et nos sites à travers le monde à identifier et prendre des initiatives spécifiques en faveur de l'environnement, du climat et des communautés qui nous entourent, et les soutenir dans cet effort.

## 3.5.2 Émissions sonores

### Indicateurs clés de performance

ICP	2019
Nombre d'espèces identifiées par QuietSea™	8
Nombre de navires équipés de QuietSea™	4

L'acquisition de données sismiques repose sur des technologies d'émission de signaux par des sources sismiques. Ces émissions peuvent dans certaines conditions opérationnelles déranger le monde animal, particulièrement les mammifères marins dont l'ouïe est le sens le plus développé. Les émissions sonores terrestres présentent moins de risque pour les produits Sercel et répondent aux obligations de certifications imposées par chaque pays.

En 2019, CGG a continué d'appliquer des mesures de prévention à bord des navires encore opérés pour atténuer le risque d'impact des émissions sonores. Le périmètre de sécurité et les méthodes de surveillance mises en œuvre varient en fonction de l'appréciation du risque et dépend de la sensibilité écologique de la zone d'acquisition. Les sources sismiques sont systématiquement activées de manière progressive, en s'assurant de l'absence de mammifère marin dans un rayon d'au moins 500 mètres autour de ces sources.

La mise en œuvre de ces mesures de vérification réduit le risque d'infliger une blessure auditive à des mammifères. Dans cet objectif, CGG a vérifié la présence de la faune par contrôle visuel (avec une personne à bord guettant les signes de présence) ou par contrôle acoustique.

Un contrôle visuel nécessite une personne à bord des bateaux qui guette en continu la présence des mammifères, ce qui peut s'avérer difficile de nuit ou par manque de visibilité. Pour limiter le risque de ne pas identifier la présence d'animaux,

## Centres de données

En sa qualité de spécialiste du calcul de haute performance, CGG doit pouvoir compter sur une très grande capacité de traitement des données et posséder ses propres serveurs et infrastructures internes. Nos infrastructures dédiées sont réparties sur trois grands sites : Houston (États-Unis), Redhill (Royaume-Uni) et Singapour. Chaque site sert de pôle régional. Nous disposons de plusieurs autres salles informatiques dans le monde, mais elles ne représentent qu'une petite partie de la puissance de calcul et de la consommation d'énergie.

Pour suivre la consommation et l'efficacité énergétiques de nos trois pôles, CGG analyse ses factures de consommation d'énergie et suit l'efficacité énergétique de ses centres de données. Lorsque nécessaire et pertinent au plan économique, nous mettons aussi en place des mesures visant à réduire la consommation d'énergie.

Par exemple, à Houston, aux États-Unis, certains serveurs sont refroidis par immersion dans de l'huile minérale. L'huile étant efficace à des températures supérieures à l'air, elle est plus rentable et moins gourmande en énergie.

Le site de Redhill, au Royaume-Uni, utilise une méthode de refroidissement à air libre de ses serveurs. De plus, l'électricité consommée est produite à partir de sources éoliennes.

nous avons développé un outil de contrôle acoustique passif, Sercel QuietSea™.

QuietSea™ est un système PAM pleinement intégré qui va plus loin que bon nombre des limites de ses concurrents actuels. Les capteurs sont conçus pour être intégrés aux systèmes d'acquisition sismique ou de navigation, et sont présents à bord du streamer Sentinel. En éliminant le besoin de déploiement d'antennes PAM séparées en mer, QuietSea™ réduit le risque d'accidents pendant le déploiement, le retrait et l'exploitation, ce qui réduit sensiblement les temps d'arrêt et les coûts de remplacement des équipements. Cette solution permet également de réduire le nombre de personnes à bord et accroît la fiabilité de la détection de la présence de mammifères.

Fin 2019, le système QuietSea™ était capable d'identifier les baleines (baleines bleues, rorquals communs, baleines à bosse) et les cétacés à dents (dauphins, cachalots et marsouins, tous à l'exception des baleines à bec et des cachalots pygmée). Nous nous efforcerons de continuer à ajouter de nouvelles espèces pour pouvoir en identifier davantage et mieux les protéger.

L'utilisation de QuietSea™ a été validée aux États-Unis (BSEE/BOEM), au Royaume-Uni (BEIS/JNCC), au Mexique (ASEA) et est en attente de certification en Australie (NOPSEMA). Cette solution est également utilisée par Total, Chevron, Pemex, Shell, Statoil, Repsol.



## 3.6 Périmètre et méthode de reporting

Les indicateurs ont été sélectionnés à la suite d'une analyse des risques (cf. le chapitre qui présente notre matrice de matérialité). Ils représentent la performance de CGG, et des engagements et politiques en place.

Les indicateurs présentés dans le texte excluent l'acquisition de données. Nous présentons les indicateurs consolidés, dont l'acquisition de données ci-dessous.

Les indicateurs ont été collectés entre janvier et février 2020, et couvrent l'année 2019. Ils ont été diffusés et consolidés par le biais de plusieurs bases de données de CGG, dont PRISM (pour les données HSE-DD), HRMS (RH), EPIC (approvisionnements), etc.

Le rapport vise à se conformer aux obligations réglementaires françaises (déclaration de performance Extra-Financière, issue de la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier).

Les points suivants n'ont pas été considérés comme matériels, en vertu de notre analyse de matérialité et ne seront pas abordés dans ce rapport :

- le gaspillage alimentaire ;
- le bien-être animal (sauf en termes d'émissions sonores, sujet traité dans le présent rapport) ;
- l'alimentation responsable, équitable et durable ;
- l'écoconception ;
- l'économie circulaire ;
- les effets du changement climatique sur nos activités.

Les thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. L'analyse de matérialité n'avait pas retenu l'écoconception et l'économie circulaire comme un thème matériel. Des informations concernant l'écoconception des équipements Sercel sont néanmoins disponibles sur notre site internet.

## 3.7 Indicateurs

Dans le présent paragraphe, les indicateurs sont consolidés au niveau du Groupe et incluent donc l'acquisition de données.

### ATTRACTION ET FIDÉLISATION DES TALENTS

	2017	2018	2019
Taux de départs volontaires	6,4 %	5,5 %	5,5 %
Ancienneté des salariés	13,3 ans	14,2 ans	13,5 ans
Part des salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté	82 %	83 %	81 %
Indice d'égalité (hommes/femmes) - France	N/A	N/A	92
Répartition par genre au sein de CGG (H/F)	72/28	72/28	71/29
Répartition par genre dans les recrutements (H/F)	66/34	74/26	73/27

### SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES SALARIÉS ET DES SOUS-TRAITANTS

	2017	2018	2019
Taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)	1,90	1,77	1,60
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF)	0,50	0,65	0,51
Taux de gravité	0,018	0,010	0,009
Taux de fréquence des maladies professionnelles déclarées	0,23	0,38	0,17
Heures d'exposition (en millions)	24,0	27,6	29,2

### ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

	2017	2018	2019
Pourcentage de salariés ayant suivi le cursus e-learning sur les questions d'éthique	95%	95%	85 %
Nombre d'alertes reçues par le Comité d'éthique	N/A	N/A	8



### CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

	2017	2018	2019
Pourcentage de salariés d'un département Achats ou de la chaîne d'approvisionnement ayant suivi le module d'e-learning dédié à la lutte contre la corruption	N/A	100%	100 %
Pourcentage de fournisseurs ayant signé le Code de conduite des fournisseurs <u>ou</u> un bon de commande portant mention du Code de conduite des fournisseurs	N/A	N/A	100 %*

\* Le Code de conduite des fournisseurs figure dans nos termes & conditions d'achat et est automatiquement joint à chaque bon de commande. En 2019, la traçabilité de la signature du Code de conduite par le fournisseur pour les transactions sans bon de commande était toujours en cours de déploiement.

### RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

	2017	2018	2019
Nombre total d'initiatives de développement social	85	79	91
<i>Service communautaire</i>	34	29	29
<i>Éducation</i>	18	16	18
<i>Environnement</i>	19	16	27
<i>Santé et sécurité</i>	14	18	17
Nombre de salariés engagés dans le volontariat	N/A	N/A	2 908
Nombre d'heures de volontariat	N/A	N/A	876
Liquidités distribuées par CGG et ses salariés (hors Babyloan)	N/A	N/A	74 458 USD

### INNOVATION PRODUITS ET SERVICES

	2017	2018	2019
Total des dépenses d'investissement (USD)	84	84	81
Part du CA du Groupe investie en R&D	6%	6%	5%
Part du CA Équipements investie en R&D	15%	11%	9%
Part du CA de CGG (hors Équipements) investie en R&D	5%	4%	4%

### SATISFACTION CLIENT

	2017	2018	2019
Position de CGG dans l'étude de Kimberlite	N°1 sur tous les critères	N°1 sur tous les critères	N°1 sur tous les critères
Position de Sercel dans l'étude <i>Voix du Client</i>	N/A	N/A	N°1 sur tous les critères
Taux de réalisation des objectifs de qualité interne de la division Équipements	78%	84%	85 %

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

	2017	2018	2019	
			Titres	Brevets
Nombre de brevets Géoscience pour 2019	430/165	440/190	425	250
Nombre de brevets Équipements pour 2019	1,350/720	1,330/830	1,030	720



**SÉCURITÉ DE L'INFORMATION**

	2017	2018	2019
Nombre d'incidents ayant un impact significatif sur la sécurité des informations	N/A	N/A	0
Taux de participation au module d'e-learning consacré à la sécurité des informations	N/A	N/A	81 %
Nombre de personnes directement formées sur site par l'équipe en charge de la sécurité des informations	N/A	N/A	251

**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EMPREINTE CARBONE**

	2017	2018	2019
Power Usage Effectiveness (PUE) de CGG	1,32	1,33	1,33
Empreinte carbone - Scope 1 (ktCO <sub>2</sub> eq)	420	354	337
Empreinte carbone - Scope 2 (ktCO <sub>2</sub> eq)	62	70	55
Empreinte carbone - Scope 3 (ktCO <sub>2</sub> eq)	N/A	386	278

**ÉMISSIONS SONORES**

	2017	2018	2019
Nombre d'espèces identifiées par QuietSea™	3	4	8
Nombre de navires équipés de QuietSea™	6	8	4

## 3.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

### À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet).

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3<sup>e</sup> du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(1)</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éthique professionnelle, lutte contre l'évasion fiscale, sécurité de l'information, innovation des produits et services, propriété intellectuelle, chaîne d'approvisionnement responsable, satisfaction client), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Crawley Crompton Road, Redhill, Massy Galiléo et Singapour ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 19% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (19% de l'effectif) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de dix-neuf semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les ressources humaines, la santé, sûreté, l'environnement, les droits de l'Homme et l'éthique professionnelle.

#### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 10 avril 2020.

L'Organisme Tiers Indépendant

EY & Associés

Christophe Schmeitzky  
Associé, Développement Durable

Jean-François Bélorgey  
Associé

**Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes**

**Informations sociales**

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Turnover volontaire (%), Répartition par genre des effectifs au sein du Groupe (%), Répartition par genre dans les recrutements (%), TRCF : Taux de fréquence des accidents déclarés, LTIF : Taux de fréquence des accidents avec arrêt, Taux de gravité, Nombre d'heures d'exposition des employés et des sous-traitants	Les résultats de la politique en matière d'emploi (attractivité, rétention),  Les résultats de la politique en matière de santé et de sécurité (actions de prévention)

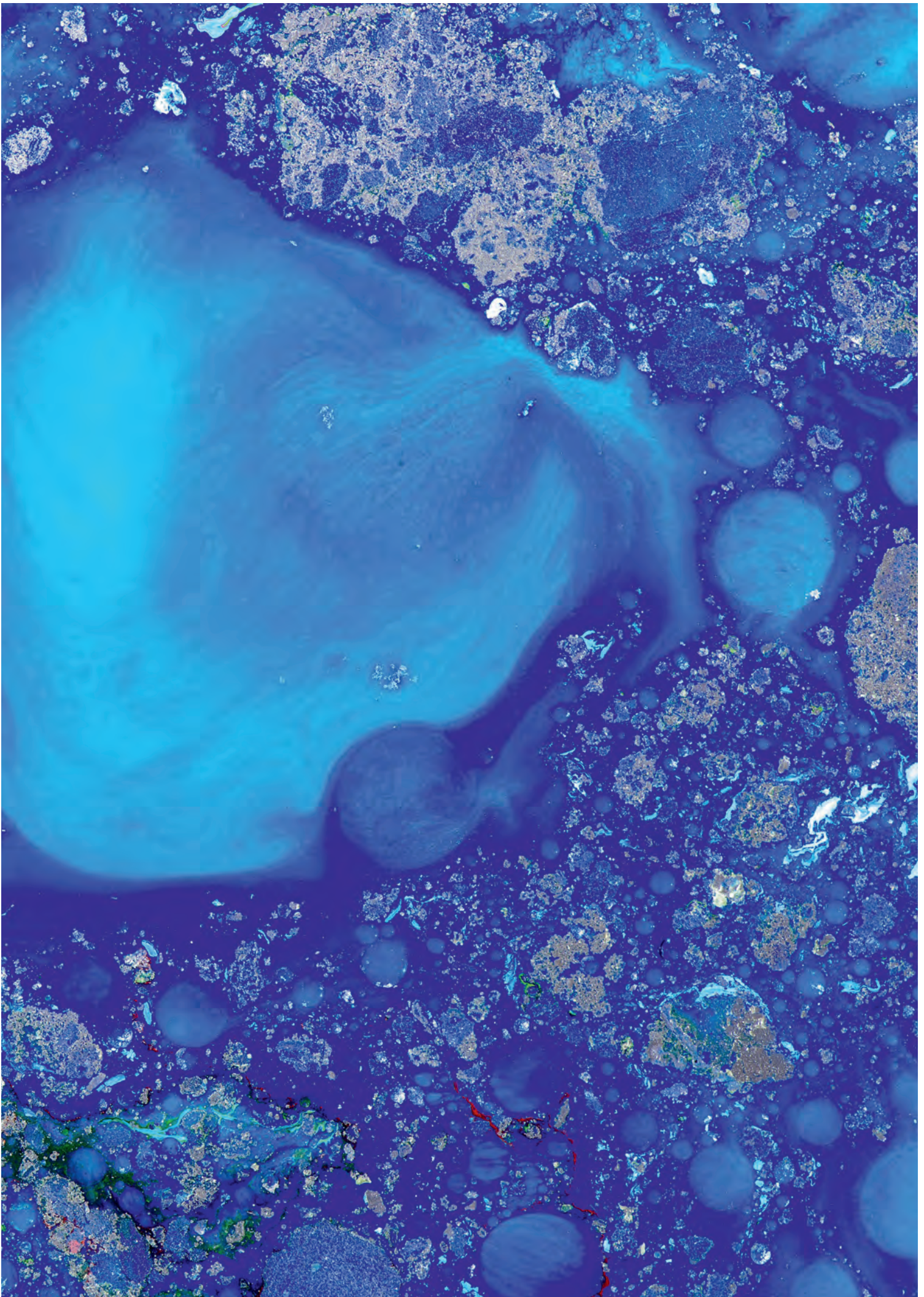
**Informations environnementales**

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Efficacité énergétique (Power Usage Effectiveness - PUE), Empreinte carbone - Scope 1 (ktCO <sub>2</sub> éq), Empreinte carbone - Scope 2 (ktCO <sub>2</sub> éq)	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité), Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique

**Informations sociétales**

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Pourcentage de salariés ayant suivi le cursus e-learning sur les questions d'éthique (%), Pourcentage de salariés d'un département Achats ou de la chaîne d'approvisionnement ayant suivi le module d'e-learning dédié à la lutte contre la corruption (%), Nombre total d'initiatives de développement social, Nombre de salariés engagés dans le volontariat, Nombre d'heures de volontariat, Nombre de personnes directement formés sur site par l'équipe en charge de la sécurité des informations, Nombre de navires équipés de QuietSea™	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale, L'investissement en faveur de la Recherche et du Développement, Les actions en faveur de la sécurité de l'information, Les actions pour la gestion de la sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux), Les actions en faveur des droits de l'Homme, Les actions en cours en faveur de la propriété intellectuelle, Les résultats de la politique qualité







## Gouvernement d'entreprise

<b>4.1</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>86</b>	<b>4.2</b>	<b>Rémunérations</b>	<b>114</b>
4.1.1	Structure de gouvernance	86	4.2.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	114
4.1.2	Organes d'administration et de direction	87	4.2.2	Rémunération globale des mandataires sociaux en 2019	125
4.1.3	Règles générales, structure et fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	97			
4.1.4	Missions du Conseil d'administration et de ses Comités/Travaux en 2019	102			
4.1.5	Revue des conventions pouvant être conclues entre les administrateurs ou les mandataires sociaux et la Société	110			
4.1.6	Déclaration des administrateurs et des mandataires sociaux de la Société	110			
4.1.7	Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote en 2019	110			
4.1.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	111			

## 4.1 Gouvernance

### 4.1.1 Structure de gouvernance

#### a) Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce Code peut être consulté sur le site internet de l'AFEP ([www.afep.com](http://www.afep.com)) et du MEDEF ([www.medef.com](http://www.medef.com)).

Toutefois, la Société applique une exception aux dispositions du Code AFEP-MEDEF sur les sujets suivants :

Code AFEP-MEDEF	Pratiques de CGG/Justifications
<p><b>7.1 Politique de diversité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes :</b>  <i>« Sur proposition de la Direction Générale, le Conseil détermine des objectifs de diversité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes. La Direction Générale présente au conseil les modalités de mise en œuvre des objectifs, avec un plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées. La Direction Générale informe annuellement le Conseil des résultats obtenus. »</i></p>	<p>Le Conseil d'administration a pris note de cette nouvelle recommandation du code AFEP-MEDEF tel qu'actualisé en janvier 2020. Il a ainsi décidé de se saisir de ce sujet au cours de l'exercice 2020 afin de fixer des objectifs efficaces ainsi qu'un plan d'action en matière de diversité femmes/hommes au niveau du Comité de Direction de la Société, et ce d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre de 2021.</p>

#### b) Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général

Depuis le 30 juin 2010, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées. Cette dissociation des deux fonctions vise à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre, d'une part, le Conseil d'administration composé pour la majeure partie de membres élus par les actionnaires, avec un Président responsable du contrôle de la gestion quotidienne de la Société et, d'autre part, le Directeur général qui est le dirigeant en charge la gestion quotidienne de celle-ci.

#### c) Rôle du Président du Conseil d'administration

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses Comités. Il peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration. À la demande de la Direction Générale, il peut également représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national

qu'international. Il peut être amené à interagir avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

#### d) Rôle du Directeur général

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société. Elle représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Elle est responsable de l'information financière diffusée par la Société et présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Elle rend compte au Conseil d'administration et son Président des faits marquants de la vie du Groupe.

#### e) Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi. En outre, le Conseil d'administration a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur général pour les projets d'investissements de plus de 100 millions de dollars US et les projets de fusion et d'acquisition supérieurs à 10 millions de dollars US. Ces projets nécessitent un examen préalable par le Comité d'investissements.



## 4.1.2 Organes d'administration et de direction

### 4.1.2.1 Conseil d'administration

#### a) Présentation de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités au 31 décembre 2019 et à la date du présent document

Nom	Nationalité	Indépendant	Sexe	Âge	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Date de fin de mandat	Années de présence au Conseil	Comités			
								Audit	Rémunération Nominations	Investissements	HSE - Développement Durable
<b>M. Philippe SALLE</b> <sup>(a)</sup>	Française	X	M	54 ans	2018	AG 2021	2				
<b>Mme Sophie ZURQUIYAH</b> <sup>(b)</sup>	Française/Américaine		F	53 ans	2018	AG 2022	2				
<b>M. Michael DALY</b>	Anglaise	X	M	66 ans	2015	AG 2021	5			X	X O
<b>M. Patrice GUILLAUME</b> <sup>(c)</sup>	Française		M	61 ans	2017	AG 2021	3		X		X
<b>Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN</b>	Française	X	F	51 ans	2017	AG 2021	3	X O		X	
<b>Mme Helen LEE BOUYGUES</b>	Américaine	X	F	47 ans	2018	AG 2020	2	X		X O	
<b>Mme Colette LEWINER</b>	Française	X	F	74 ans	2018	AG 2023	2	X	X O		
<b>Mme Heidi PETERSEN</b>	Norvégienne	X	F	62 ans	2018	AG 2020	2		X		X
<b>M. Mario RUSCEV</b>	Française	X	M	63 ans	2018	AG 2023	2			X	X

(a) M. Philippe SALLE est Président du Conseil d'administration de la Société.

(b) Mme Sophie ZURQUIYAH est Directeur général de la Société.

(c) M. Patrice GUILLAUME est administrateur représentant les salariés, nommé par le Comité de Groupe, conformément à l'article 8 des statuts de la Société.

O Président(e)

## b) Informations sur les administrateurs

### M. Philippe SALLE



Âge : 54

Nationalité française

Première nomination en : 2018  
(par cooptation)

Fin du mandat en cours : 2021

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
288 711 actions

#### Président du Conseil d'administration – Administrateur indépendant

M. Philippe SALLE est Président du groupe Foncia depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Il est diplômé de l'École des Mines de Paris (France) et titulaire d'un MBA de la Kellogg Graduate School of Management, Northwestern University (Chicago, États-Unis). M. Philippe SALLE a débuté sa carrière chez Total, en Indonésie, avant de rejoindre Accenture en 1990. Il entre chez McKinsey en 1995 et devient Senior Manager en 1998. L'année suivante, il intègre le groupe Vedior (devenu plus tard Randstad, coté à Amsterdam). Il est nommé Président-Directeur général de Vedior France en 2002, intègre en 2003 le directoire de Vedior NV, avant d'être nommé Président de la zone Europe du Sud (France, Espagne, Italie et Suisse) en 2006. De 2007 à 2011, il dirige le groupe Geoservices (cédé en 2010 à Schlumberger, coté notamment à New York), société technologique du secteur pétrolier (7 000 collaborateurs dans 52 pays) d'abord en tant que Directeur général Délégué puis en tant que Président-Directeur général. De 2011 à 2015, il occupe la fonction de Président-Directeur général du groupe Altran. Il devient ensuite Président-Directeur général d'Elior, poste qu'il occupe jusqu'au 31 octobre 2017. Il est désormais Président du groupe Foncia (détail de ses fonctions précisé ci-dessous).

Il est chevalier de l'ordre national du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur, et commandeur de l'ordre du Mérite de la République italienne.

#### Fonctions actuelles

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

**Sociétés françaises :**

- Président de Foncia Management SAS (en qualité de représentant permanent de Finellas)
- Président de Foncia Groupe SAS (en qualité de représentant permanent de Foncia Holding)
- Président de Foncia Holding SAS (en qualité de représentant permanent de Foncia Management)
- Membre du Conseil de surveillance de Foncia Saturne SAS
- Président Conseil de surveillance de Leemo SAS
- Président du Conseil de surveillance de Tech-Way SAS
- Membre du Conseil de surveillance de Banque Transatlantique
- Membre du Comité de Surveillance de Siaci Saint-Honoré

**Sociétés étrangères :**

- Représentant permanent de Foncia Holding, en qualité d'administrateur de Trevi Group SA (Belgique)
- Vice-Président du Conseil d'administration de Foncia Suisse (Suisse)

#### Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Administrateur de Bourbon (France, société cotée sur Euronext Paris)
- Président-Directeur général d'Altran (France, société cotée sur Euronext Paris)
- Président-Directeur général d'Elior (France, société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur de GTT – Gaztransport and Technigaz (France, société cotée sur Euronext Paris)

## Mme Sophie ZURQUIYAH



Âge : 53

Nationalité franco-américaine

Date de début de mandat : 2018

Fin du mandat en cours : 2022

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
91 000 actions

### Administrateur et Directeur général

Mme Sophie ZURQUIYAH est diplômée de l'École centrale de Paris. Elle est titulaire d'un master en analyse numérique de l'université Pierre et Marie Curie (Paris-VI), ainsi que d'un master en génie aérospatial de l'université du Colorado.

Mme Sophie ZURQUIYAH a démarré sa carrière en 1991 dans le secteur des services pétroliers, en tant qu'ingénieur géophysique chez Schlumberger, où elle a occupé divers postes en ingénierie et production, dans la recherche et développement et l'accompagnement client, aux États-Unis, en France et au Brésil. Elle a ensuite été en charge des services informatiques et Systèmes d'Information, puis Présidente de Schlumberger Data and Consulting Services, assurant le traitement et l'interprétation de la plupart des activités de Schlumberger. Elle fut également Vice-Présidente des services ingénierie d'appui, fournissant tous les supports et améliorations produits, services et technologie à l'international. Elle a rejoint le Groupe CGG le 4 février 2013, en tant que Senior Executive Vice President, Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR). Préalablement à sa nomination en tant que Directeur général de CGG SA le 26 avril 2018, Mme Sophie ZURQUIYAH fut Chief Operating Officer (COO) en charge du segment GGR, des fonctions Technologie et Excellence Opérationnelle Globale.

#### Fonctions actuelles

**Au sein du Groupe :** Directeur général  
de CGG SA

#### Hors Groupe :

##### Sociétés françaises :

- Administrateur et membre du Comité d'audit de Safran (société cotée sur Euronext Paris)

##### Sociétés étrangères :

- Administrateur de Bazean Corp. (États-Unis)

#### Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années

##### Au sein du Groupe :

- Senior Executive Vice President de CGG Services (US) Inc. (États-Unis)
- Administrateur de Petroleum Edge Ltd (Royaume-Uni), société détenue à 50 % par le Groupe CGG

##### Hors Groupe :

- Membre de Magnitude Microseismic LLC (États-Unis)

## M. Michael DALY



Âge : 66

Nationalité britannique

Première nomination en : 2015  
(par cooptation)

Dernier renouvellement : 2017

Fin du mandat en cours : 2021

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 000 actions

Fonctions au sein des Comités  
du Conseil :

- Président du Comité HSE/Développement Durable
- Membre du Comité d'investissements

### Administrateur indépendant

M. Michael DALY est diplômé de l'University College of Wales, de la Leeds University (PhD) et de Harvard Business School (PMD).

Géologue anglais, M. DALY possède une grande expérience de dirigeant dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi que du monde académique. En 1976, il a rejoint la Geological Survey of Zambia qui a cartographié la chaîne montagneuse Muchinga au nord-est de la Zambie. Il a commencé sa carrière avec BP en 1986 en tant que chercheur en géologie. Après une période au cours de laquelle il a occupé différentes fonctions de management opérationnel en Exploration-Production au Moyen-Orient, au Venezuela, en mer du Nord et à Londres, il a été nommé Président des opérations de BP au Moyen-Orient puis en Asie du Sud Est. En 2006, M. DALY a été nommé Group Vice-President et Global Exploration Chief de BP. De 2010 à 2014, M. DALY était Executive Vice-President et membre du Comité Exécutif de BP, groupe qu'il a quitté (retraite) après 28 ans de carrière. Il a également été Directeur de Macro Advisory Partners. Il est actuellement administrateur de Tullow Oil et Professeur à l'Université des Sciences de la Terre de l'Université d'Oxford. En 2019, il s'est vu confier la Présidence de la Geological Society of London, une organisation de bienfaisance.

#### Fonctions actuelles

**Au sein du Groupe :** aucun

#### Hors Groupe :

##### Sociétés étrangères :

- Administrateur de Tullow Oil (Royaume Uni) (société cotée sur London Stock Exchange)
- Professeur invité à l'Université des Sciences de la Terre de l'Université d'Oxford (Royaume Uni)
- Administrateur de Daly Advisory and Research Ltd. (Royaume Uni)

#### Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années

##### Hors Groupe :

- Associé du cabinet Macro Advisory Partner (Royaume Uni)

**M. Patrice GUILLAUME**



Âge : 61

Nationalité française

Date de début de mandat : 2017

Fin du mandat en cours : 2021

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
10 028 actions

Fonctions au sein des Comités du  
Conseil :

- Membre du Comité HSE/Développement Durable
- Membre du Comité de rémunération et de nomination

**Administrateur représentant les salariés**

M. Patrice GUILLAUME est diplômé de l'École centrale de Lyon. Il a débuté son activité professionnelle en 1981 comme professeur d'électronique au Polytechnic de Kano Nigeria dans le cadre du volontariat au service national actif au Ministère Français des Relations Extérieures. Après un passage de trois ans au centre de recherche d'Air Liquide en tant qu'ingénieur chercheur en combustion, il a rejoint CGG en 1985, au poste d'adjoint au chef de mission d'acquisitions terrestres en Italie. Puis il a repris une carrière de chercheur en géophysique dans le domaine de l'imagerie pour devenir expert en tomographie et diriger l'équipe spécialisée en tomographie. Il a été élu du Comité d'entreprise de CGG pendant environ 20 ans et secrétaire du Comité de groupe de CGG pendant environ 10 ans.

**Fonctions actuelles**

- Néant

**Fonctions ayant pris fin au cours  
des cinq dernières années**

- Néant

**Mme Anne-France  
LACLIDE-DROUIN**



Âge : 51

Nationalité française

Date de début de mandat : 2017

Fin du mandat en cours : 2021

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 000 actions

Fonctions au sein des Comités du  
Conseil :

- Présidente du Comité d'audit
- Membre du Comité d'investissements

**Administrateur indépendant**

Mme LACLIDE-DROUIN est diplômée de l'Institut commercial de Nancy (ICN) et de l'université de Mannheim. Elle est également titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières.

Mme LACLIDE-DROUIN a débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers avant d'occuper différents postes au sein de directions financières de groupes internationaux dans des domaines variés comme la distribution où elle a acquis une expérience internationale. À partir de 2001, elle est devenue Directeur financier chez Guilbert, puis Staples, AS Watson et GrandVision. De 2013 à 2017, Mme LACLIDE-DROUIN était Directeur Administratif et Financier d'Oberthur Technologies regroupant la responsabilité des fonctions finance et juridique du Groupe. Elle est désormais Directeur administratif et financier de Consolis Holding SAS et membre du Comité Exécutif de Consolis Group SAS.

**Fonctions actuelles**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

**Sociétés françaises :**

- Membre du Comité Exécutif de Consolis Group SAS
- Administrateur de Solocal (société cotée sur Euronext Paris)

**Sociétés étrangères :**

- Administrateur de Consolis Oy AB (Finlande)
- Administrateur de Parma Oy (Finlande)
- Membre du Conseil de surveillance et Présidente de WPS Ujski (Pologne)
- Administrateur de Philbert Tunisie SA (Tunisie)
- Membre du Conseil de surveillance d'ASA Épitoipari Kft (Hongrie)
- Gérant de Compact (BC) SARL (Luxembourg)
- Administrateur de Spaencom AS (Danemark)
- Gérant de Compact (BC) Lux II SCA (Luxembourg)
- Administrateur de Spencom AS (Norvège)

**Fonctions ayant pris fin au cours  
des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Administrateur de Bonna Sabla SA (France)
- Administrateur et Présidente du Comité d'audit de SFR (France, société cotée sur Euronext Paris)
- Membre du Directoire d'Oberthur Technologies Group SAS (France)
- Administrateur de Mali Solutions Numériques SA (France)
- Administrateur d'OT Pakistan (Private) Ltd (Pakistan)
- Administrateur d'Oberthur Technologies of America Corporation (Etats-Unis)
- Gérant d'Oberthur Technologies Hong Kong Limited (Hong Kong)



**Mme Helen LEE BOUYGUES**



Âge : 47

Nationalité américaine

Première nomination en : 2018  
(par cooptation)

Fin du mandat en cours : 2020

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 000 actions

Fonctions au sein des Comités  
du Conseil :

- Présidente du Comité d'investissement
- Membre du Comité d'audit

**Administrateur indépendant**

Mme Helen LEE BOUYGUES est titulaire d'un Bachelor of Arts, magna cum laude, de Princeton University en Sciences Politiques et d'un Master en Business Administration de Harvard Business School.

Elle a débuté sa carrière en 1995, en tant qu'associée en fusions-acquisitions chez JP Morgan à New York et à Hong Kong. En 1997, elle est nommée administrateur Développement et Finance de Pathnet Inc., un fournisseur de services de télécommunications basé à Washington DC, aux États-Unis. En 2000, elle rejoint Cogent Communications Inc. où elle exerce les fonctions de Treasurer, Chief Operating Officer et Chief Financial Officer jusqu'en 2004. Elle est ensuite nommée associée chez Alvarez & Marsal à Paris, qu'elle quitte en 2010 pour créer sa propre société de conseil spécialisée dans les opérations de retournement et de transformation d'entreprises. En 2014, elle rejoint McKinsey & Company à Paris où elle devient associée en charge de la division Recovery and Transformation Services. Depuis juin 2017, Mme Helen LEE BOUYGUES est Présidente de LB Associés, une société de conseil.

**Fonctions actuelles**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

**Sociétés et institutions françaises :**

- Présidente de LB Associés
- Administrateur et membre du Comité d'audit et de rémunération de Burelle SA (une société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur principal et membre du Comité d'audit et de rémunération de NEON SA (société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur et membre du Comité d'audit de Fives SAS
- Administrateur, Présidente du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de Latercoere SA (société cotée sur Euronext Paris)
- Président du Conseil de Conforama SA
- Administrateur et membre du Comité d'audit et Président du Comité des rémunérations de Novartex SAS
- Gouverneur et membre des Comités Finance et Stratégie de l'American Hospital of Paris (organisation à but non lucratif)

**Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Fondateur et Directeur général de LEE BOUYGUES Partners (France)
- Partner de McKinsey RTS France (France)

## Mme Colette LEWINER



Âge : 74

Nationalité française

Première nomination en : 2018  
(par cooptation)

Dernier renouvellement : 2019

Fin du mandat en cours : 2023

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 000 actions

Fonctions au sein des Comités  
du Conseil :

- Présidente du Comité de rémunération et de nomination
- Membre du Comité d'audit

### Administrateur indépendant

Mme Colette LEWINER est diplômée de l'École normale supérieure de Paris, agrégée de physique et docteur ès sciences physiques.

Mme LEWINER a débuté sa carrière dans la recherche et l'enseignement à l'université de Paris VII. En 1979, elle rejoint EDF, d'abord au service des études et recherches, puis en tant que responsable des achats de fioul et d'uranium. En 1989, elle crée la direction du développement et de la stratégie commerciale et devient la première femme nommée Vice-Présidente exécutive d'EDF. En mars 1992, Mme LEWINER est nommée Présidente-Directrice Générale de SGN-Réseau Eurisys filiale d'ingénierie de Cogema. En 1998, elle rejoint Capgemini où elle a dirigé le secteur Global Energy, Utilities and Chemicals. De 2010 à 2015, elle a été Présidente non exécutive de TDF. De 2008 à 2012, elle a été membre du groupe consultatif de l'Union européenne sur l'énergie. Depuis 2012, elle est conseillère du Président de Capgemini sur les questions liées à l'énergie. Mme Colette LEWINER est membre de l'Académie des technologies, commandeur de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

### Fonctions actuelles

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

**Sociétés françaises :**

- Administrateur, membre du Comité Stratégique et de Développement Durable et membre du Comité des nominations et des rémunérations de Nexans (société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur, Présidente du Comité de sélection et des rémunérations de Bouygues (société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur, membre du Comité des comptes, membre du Comité de l'éthique et du mécénat et Présidente du Comité de sélection et des rémunérations de Colas (société cotée sur Euronext Paris, contrôlée à 96,6 % par Bouygues)
- Administrateur, Présidente du Comité d'audit et membre du Comité de gouvernance de Getlink (anciennement Eurotunnel, société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur, membre du Comité d'audit, Présidente du Comité de gouvernance, des nominations et des rémunérations et membre du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF (société cotée sur Euronext Paris)

### Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Administrateur, membre du Comité Stratégique et membre du Comité d'audit d'Ingenico (France, société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur et membre du Comité d'audit de TGS Nopec Geophysical Company (Norvège)
- Présidente non-exécutive de TDF (France)
- Administrateur et membre du Comité stratégique de Lafarge-Holcim (France)
- Administrateur et Présidente du Comité de rémunération et de nominations de Cromton Greaves (Inde)

**Mme Heidi PETERSEN**



Âge : 62

Nationalité norvégienne

Première nomination en : 2018  
(par cooptation)

Fin du mandat en cours : 2020

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 000 actions

Fonctions au sein des Comités  
du Conseil :

- Membre du Comité de rémunération et de nomination
- Membre du Comité HSE/Développement Durable

**Administrateur indépendant**

Mme Heidi PETERSEN est diplômée en sciences de la *Norwegian University of Science and Technology* (Département Chimie et Mathématiques), basée dans la ville de Trondheim.

Mme PETERSEN a débuté sa carrière en 1983, en tant qu'assistant de recherche à la Norwegian University of Science and Technology de Trondheim en Norvège. En 1988, elle est employée chez Kvaerner Oil & Gas, où elle a occupé différents postes d'ingénieur, chef de projet et chef de départements. De 1995 à 1997, Mme PETERSEN est superviseur maintenance sur les plateformes Gullfaks C. En 1997, elle est promue responsable chez Kvaerner Oil & Gas AS à Sandefjord, où elle a exercé en qualité de Vice-Président jusqu'en 2000. En 2000, elle a supervisé une opération de rachat par le personnel dirigeant avant de lancer la start-up Future Engineering AS en 2000, dont elle a été nommée Directeur général de 2000 à 2004. En 2004, elle a cédé cette société à Rambøll et a été nommée Directeur général de Rambøll Oil and Gas AS de 2004 à 2007. Mme PETERSEN est une femme d'affaires indépendante, dotée d'une expérience de 30 ans dans l'industrie pétrolière et gazière. Elle détient Future Technology AS, une société de conseil en technologie basée à Sandefjord et Oslo, offrant des services de conseil, d'ingénierie et de solutions en construction, notamment dans le secteur pétrolier et gazier.

**Fonctions actuelles**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

**Sociétés étrangères :**

- Présidente de Future Technology AS (Norvège)
- Administrateur d'Arendals Fossekompagni ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- Administrateur de HIP (Herøya Industripark) AS (Norvège)

**Fonctions ayant pris fin au cours des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Administrateur de Eitzen Chemical ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- Administrateur de Glamox ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- Administrateur de North Energy ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- Présidente de SIV (Sykehuset i VestFold) (Norvège)
- Administrateur de NIVA AS (Norvège)



**M. Mario RUSCEV**



Âge : 63

Nationalité française

Première nomination en : 2018  
(par cooptation)

Dernier renouvellement : 2019

Fin du mandat en cours : 2023

Nombre d'actions CGG détenues  
au 31 décembre 2019 :  
20 156 ADR

Fonctions au sein des Comités  
du Conseil :

- Membre du Comité d'investissements
- Membre du Comité HSE/Développement Durable

**Administrateur indépendant**

M. RUSCEV est docteur en physique nucléaire, diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie et de l'Université de Yale.

Pendant 23 ans, M. RUSCEV a occupé des responsabilités très variées chez Schlumberger, tant en recherche et développement que sur le plan opérationnel. Il a notamment été responsable du département Seismic, Testing, Water & Gas services et des lignes de production Wireline. Il a, depuis lors, été nommé Directeur général de FormFactor, une société proposant des connecteurs nanotech uniques pour l'industrie du semi-conducteur, Directeur général d'IGSS (GeoTech), la principale entreprise sismique russe, CTO chez Baker Hughes et EVP chez Weatherford jusqu'en 2017.

Au cours de sa carrière, M. RUSCEV a évolué dans des environnements pour lesquels la technologie constitue un facteur de différenciation et où ses équipes ont su mettre au jour des systèmes aussi divers que :

- un scanner de valises différenciant la matière organique de la matière non-organique et toujours en usage après 30 ans ;
- un scanner de containers fonctionnant au moyen d'un détecteur de gaz ;
- plusieurs outils Wireline and Testing et notamment le combiné PlatForm Express Wireline, jamais dépassé en 25 ans ;
- les premiers systèmes à détecteur sismique unique appelé Q ;
- le premier Aquifer Storage and Recovery au Moyen-Orient ;
- des simulateurs à formation et propagations de fractures pendant les opérations Frac ou les applications analytiques en opération sur site de forage.

Son expérience tant opérationnelle que technologique lui permet d'avoir une vision unique sur l'évolution de l'activité de forage pétrolier.

**Fonctions actuelles**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Sociétés étrangères :**
- Administrateur d'Expro Group Holdings International Ltd (îles Caïmans)

**Fonctions ayant pris fin au cours  
des cinq dernières années**

**Au sein du Groupe :** aucun

**Hors Groupe :**

- Administrateur de Global Carbon Capture and Sequestration Institute (Australie)



### c) Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités en 2019

Les changements intervenus en 2019 dans la composition du Conseil d'administration et de ses Comités sont présentés ci-dessous :

	Départ	Nomination	Renouvellement
<b>Conseil d'administration</b>	Gilberte LOMBARD 15/05/2019 Robert F. SEMMENS 15/05/2019		Colette LEWINER 15/05/2019 Mario RUSCEV 15/05/2019
<b>Comité d'audit</b>	Gilberte LOMBARD 15/05/2019	Colette LEWINER 15/05/2019	Helen LEE BOUYGUES 15/05/2019 Anne-France LACLIDE-DROUIN 15/05/2019
<b>Comité de rémunération et de nomination</b>	Robert F. SEMMENS 15/05/2019		Colette LEWINER 15/05/2019 Heidi PETERSEN 15/05/2019 Patrice GUILLAUME 15/05/2019
<b>Comité d'Investissements</b>	Gilberte LOMBARD 15/05/2019 Robert F. SEMMENS 15/05/2019	Helen LEE BOUYGUES 15/05/2019 Anne-France LACLIDE-DROUIN 15/05/2019 Michael DALY 15/05/2019	Mario RUSCEV 15/05/2019
<b>Comité HSE / Développement Durable</b>			Michael DALY 15/05/2019 Heidi PETERSEN 15/05/2019 Mario RUSCEV 15/05/2019 Patrice GUILLAUME 15/05/2019

#### 4.1.2.2 Directeur général

Le mandat de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général a pris effet le 26 avril 2018. Elle siège également au Conseil d'administration. Une biographie de Mme Sophie ZURQUIYAH est présentée au paragraphe 4.1.2.1 b) du présent document.

#### 4.1.2.3 Comité de Direction

Le tableau suivant présente les noms des membres du Comité de Direction au 31 décembre 2019 et à la date du présent document :

Au 31 décembre 2019		À la date du présent document	
Mme Sophie ZURQUIYAH	Directeur général	Mme Sophie ZURQUIYAH	Directeur général
M. Yuri BAIDOUKOV	Directeur financier Groupe	M. Yuri BAIDOUKOV	Directeur financier Groupe
M. Pascal ROUILLER	Directeur Acquisition et Équipement Groupe	Mme Emmanuelle DUBU	Directeur Équipement Groupe
M. Colin MURDOCH	Directeur Géoscience Groupe	M. Pascal ROUILLER	Directeur Stratégie et Conseiller du Directeur général
M. Dechun LIN	Directeur Multi-Clients Groupe	M. Colin MURDOCH	Directeur Géoscience Groupe
M. Eduardo COUTINHO	Directeur Juridique Groupe	M. Dechun LIN	Directeur Multi-clients Groupe
M. Hovey COX	Directeur Marketing et Communication Groupe	M. Eduardo COUTINHO	Directeur Juridique Groupe
M. Jérôme DENIGOT	Directeur des Ressources humaines Groupe	M. Hovey COX	Directeur Marketing et Communication Groupe
M. Emmanuel ODIN	Directeur HSE-Développement Durable et Directeur Adjoint Acquisition Groupe	M. Jérôme DENIGOT	Directeur des Ressources humaines Groupe
		M. Emmanuel ODIN	Directeur HSE-Développement Durable

Le Directeur général est le seul mandataire social membre du Comité de Direction.

## 4.1.3 Règles générales, structure et fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités

### a) Rôle du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

### b) Composition du Conseil d'administration

La nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration sont régies par les règles légales et statutaires (article 8 des statuts de la Société). Le Conseil d'administration de la Société se compose d'un minimum de six et d'un maximum de quinze membres, sauf autorisation légale contraire. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Ils peuvent être révoqués à tout moment sur décision de l'Assemblée générale.

#### Administrateurs désignés par les salariés

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 13 novembre 2017 (28<sup>e</sup> résolution) a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société à l'effet de prévoir la désignation d'administrateur(s) représentant les salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, applicables à la Société.

Par délibération en date du 15 décembre 2017, le Comité de groupe a désigné M. Patrice GUILLAUME en qualité d'administrateur représentant les salariés pour une durée de quatre ans, ses fonctions prenant fin, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale à convoquer afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Une biographie de M. Patrice GUILLAUME est présentée au paragraphe 4.1.2.1.b) du présent document.

Depuis la promulgation de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi « PACTE ») le 22 mai 2019, le nombre d'administrateurs représentant les salariés ne doit pas être inférieur à deux dès lors que le Conseil d'administration se compose de plus de huit administrateurs nommés par les actionnaires. Par conséquent, une nouvelle modification de l'article 8 des statuts de la Société sera soumise à la prochaine Assemblée générale afin de se conformer à ces nouvelles dispositions.

Toutefois, depuis le 15 mai 2019, le Conseil d'administration de la Société est composé de huit membres élus par les actionnaires. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de nommer un deuxième administrateur représentant les salariés tant que le changement de la composition du Conseil ne conduit pas à une augmentation du nombre d'administrateurs élus par les actionnaires.

Conformément à l'article R. 225-34-4 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés bénéficie d'une formation liée à sa fonction, correspondant à 40 heures par an.

#### Représentant du Comité social et économique

Un représentant du Comité social et économique de la Société participe également aux réunions du Conseil d'administration.

#### Censeurs

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à un maximum de trois censeurs pour une période de six ans.

À la date du présent document, la Société n'a pas nommé de censeur.

Pour s'aligner sur les meilleures pratiques du marché, une diminution de la durée du mandat des censeurs (de 6 à 2 ans) sera proposée à la prochaine Assemblée générale.

### c) Durée du mandat d'administrateur

La durée du mandat de chaque administrateur est de 4 ans.

### d) Administrateurs indépendants

Le Comité de rémunération et de nomination et le Conseil d'administration revoient annuellement, avant la publication du Document d'enregistrement universel, la qualification d'administrateur indépendant.

Conformément aux dispositions de l'article 9.2. du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration considère qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Comité de rémunération et de nomination et le Conseil d'administration s'appuient sur les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de chacun des administrateurs, comme suit :

Nom de l'administrateur	Critère n° 1	Critère n° 2	Critère n° 3	Critère n° 4	Critère n° 5	Critère n° 6	Critère n° 7	Critère n° 8	Qualification d'indépendance retenue par le Conseil d'administration
Philippe SALLE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sophie ZURQUIYAH	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Michael DALY	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Anne-France LACLIDE-DROUIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Helen LEE BOUYGUES	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Colette LEWINER	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Heidi PETERSEN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mario RUSCEV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Oui = conforme au critère d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF  
Non = non conforme au critère du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Ces critères sont les suivants :

<b>Critère n° 1</b>	Ne pas être et ne pas avoir été dans les cinq années qui précèdent (i) salarié ou dirigeant mandataire social de l'entreprise, (ii) salarié, dirigeant mandataire social ou administrateur d'une société consolidée au sein de l'entreprise ou (iii) salarié, dirigeant mandataire social ou administrateur de la société mère de la Société, ou d'une société consolidée dans la société mère.
<b>Critère n° 2</b>	Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) détient un mandat d'administrateur.
<b>Critère n° 3</b>	Ne pas être un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseiller (ou ne pas être directement ou indirectement lié à ces personnes) important pour la Société ou son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de son activité.
<b>Critère n° 4</b>	Ne pas avoir un lien familial proche d'un mandataire social.
<b>Critère n° 5</b>	Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années antérieures.
<b>Critère n° 6</b>	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.
<b>Critère n° 7</b>	Pour les administrateurs non exécutifs : ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.
<b>Critère n° 8</b>	Pour les administrateurs représentant les actionnaires principaux de la Société ou de sa société mère : ils peuvent être considérés indépendants sous réserve que les actionnaires en question ne prennent pas part au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration, sur présentation d'un rapport du Comité de nomination, doit systématiquement examiner la qualification d'indépendant d'un administrateur à la lumière de la constitution du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Dans le cadre de sa revue annuelle de l'indépendance de l'ensemble des administrateurs, le Conseil d'administration a porté un regard spécifique sur les relations d'affaires de Monsieur SALLE et Madame LEWINER au regard du critère n° 3 prévu par le code AFEP-MEDEF. Le Conseil a en particulier, examiné les liens d'affaires pouvant exister entre la Société et son Groupe et les sociétés dans lesquelles ces administrateurs exercent des mandats ou des fonctions dirigeantes, ainsi que les groupes auxquels elles appartiennent, sur un plan quantitatif (importance des relations d'affaires pouvant exister entre la Société et ces sociétés et leurs groupes et des flux d'affaires recensés au cours de l'exercice 2019), ainsi que sur un plan qualitatif (position de l'administrateur dans les sociétés concernées, nature des relations d'affaires, etc.). Il en ressort qu'aucune des sociétés dans lesquelles ces administrateurs exercent des mandats ou des fonctions dirigeantes, ainsi que les groupes auxquels ces sociétés appartiennent, ne peuvent être qualifiés de client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement ou conseil significatifs du Groupe CGG et que CGG ne peut être considéré comme client ou fournisseur significatif de ces sociétés ou de leurs groupes.

À l'issue de ces analyses, le Conseil, lors de sa séance du 31 mars 2020, a conclu à l'absence de liens d'affaires significatifs s'agissant de ces administrateurs et a confirmé la qualification d'administrateurs indépendants de Monsieur SALLE et Madame LEWINER, le Conseil ayant estimé que ces administrateurs n'entretiennent pas de relation avec la Société, son Groupe ou sa direction de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Par conséquent, au cours de sa réunion du 31 mars 2020, le Conseil d'administration a confirmé que sept administrateurs sur les huit administrateurs en poste à cette date pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, plus de la moitié des membres du Conseil d'administration)<sup>(1)</sup> : Mmes Helen LEE BOUYGUES, Heidi PETERSEN, Anne-France LACLIDE-DROUIN, Colette LEWINER, et MM. Philippe SALLE, Michael DALY et Mario RUSCEV.

Il est précisé que M. Patrice GUILLAUME, en sa qualité d'administrateur représentant les salariés, n'est pas comptabilisé dans le calcul de ces pourcentages du Conseil d'administration (en vertu de l'article 9.3 du Code AFEP-MEDEF).

(1) Le Code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

### e) Diversité au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration considère que la diversité de ses membres est un facteur clé de sa performance. La diversité s'applique en termes de genre, d'âge, d'indépendance, de nationalités et de compétences, tel que décrit ci-après.

Il est précisé que M. Patrice GUILLAUME, en qualité d'administrateur représentant les salariés n'a pas été pris en compte dans le calcul des éléments chiffrés ci-dessous, cette politique de diversité visant uniquement les administrateurs élus par les actionnaires sur proposition du Conseil d'administration.

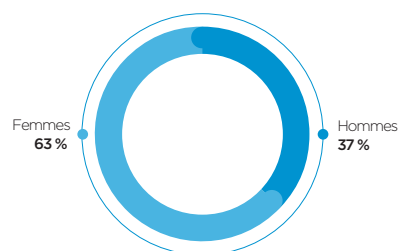
#### ÉQUILIBRE DES GENRES

##### Objectifs

Assurer une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans la composition du Conseil, conformément à la réglementation applicable, à savoir :

- que chaque genre représente au moins 40 % pour les Conseils composés de plus de 8 membres ; ou
- un écart maximum de deux entre chaque genre pour les Conseils composés de 8 membres ou moins.

##### Résultats 2019

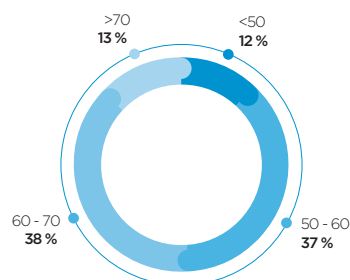


#### ÂGE

##### Objectifs

Assurer une diversité d'âge parmi les administrateurs et se conformer à la réglementation applicable, à savoir qu'un tiers maximum des administrateurs ait 70 ans ou plus.

##### Résultats 2019



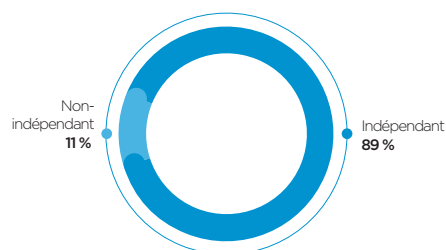
Âge moyen : 58,75 ans

#### INDÉPENDANCE

##### Objectifs

Assurer une part significative d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration et se conformer aux recommandations de l'AFEP-MEDEF, à savoir que les administrateurs indépendants doivent représenter au moins la moitié des membres du Conseil dans des grandes entreprises sans actionnaires de contrôle.

##### Résultats 2019



Le seul administrateur qualifié de non-indépendant est le Directeur général.

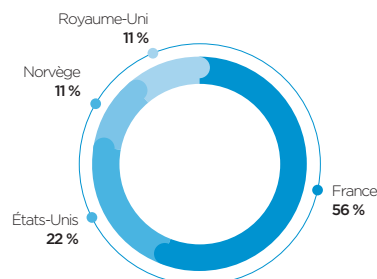


## NATIONALITÉS

### Objectifs

Assurer une composition équilibrée en termes de nationalités, afin de refléter autant que possible la diversité géographique des activités de la Société.

### Résultats 2019



S. ZURQUIYAH ayant la double nationalité franco-américaine, celle-ci a été comptabilisée à la fois sur la France et sur les États-Unis.

## COMPÉTENCES

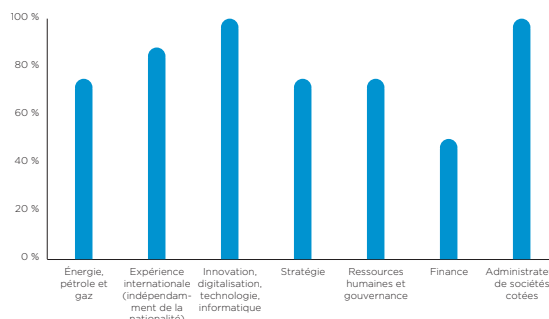
### Objectifs

Compter sur des compétences diverses et une vaste expertise au regard des principales activités, actuelles et futures, de la Société, dont les domaines suivants :

- énergie, pétrole et gaz ;
- expérience internationale ;
- innovation, digitalisation, technologie, informatique ;
- stratégie ;
- mandats au Conseil d'administration de sociétés cotées ;
- finance ;
- ressources humaines et gouvernance.

### Résultats 2019

Le Conseil d'administration estime qu'en s'appuyant sur l'expertise de ses membres actuels, la Société est bien pourvue pour gérer les grands défis inhérents à son nouveau profil, tel qu'annoncé par la Société pendant le *Capital Market Day* le 7 novembre 2018.



Ces critères sont revus chaque fois qu'un nouveau candidat est proposé pour siéger au Conseil.

À la date du présent document, la composition du Conseil découle, pour sa plus grande part, des différentes nominations et cooptations intervenues depuis la restructuration financière de la Société en 2018. Par conséquent, aucun changement important n'est prévu en ce sens à court terme.

Les détails sur le parcours académique, les mandats d'administrateurs, les expériences professionnelles, ainsi que les informations sur l'âge et la nationalité de chaque administrateur, sont présentés au paragraphe 4.1.2.1.b) du présent document.

### f) Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration est l'adresse du siège social de la Société :

CGG SA  
27 avenue Carnot  
91300 Massy  
France

### g) Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société, chaque administrateur doit détenir au moins 1 action. Toutefois, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 20 000 actions de la Société.

### h) Règles de fonctionnement des réunions du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le « règlement intérieur du Conseil d'administration ») consultable sur le site internet de la Société ([www.cgg.com](http://www.cgg.com)). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

### Information des administrateurs

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Cette transmission est généralement réalisée par la mise en ligne dudit dossier sur le site internet dédié et sécurisé du Conseil d'administration et de ses Comités afin de permettre aux administrateurs d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Directeur général, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires à la Direction Générale. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président du Conseil veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il s'assure que chacun d'entre eux reçoive tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

### Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité d'investissements. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des Commissaires aux Comptes et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L.225-37 du Code de commerce, aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes :

- l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ; et
- l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

### Règles applicables aux administrateurs

#### Devoir d'expression

Chaque administrateur s'engage à exprimer clairement son opinion et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position.

#### Assiduité

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Avant d'accepter tout nouveau mandat, il doit se demander s'il sera en mesure de continuer à faire face à cette obligation. Il doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires.

### Conflit d'intérêts

Chaque administrateur doit informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, dans laquelle il peut se trouver impliqué, directement ou indirectement, du fait des fonctions qu'il peut détenir dans d'autres sociétés ou de son intérêt personnel.

Dans ce cas, il doit s'abstenir d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

### Principes à suivre pour les opérations réalisées sur les actions de la Société par les administrateurs

Les administrateurs peuvent disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionnariat ou de Direction Générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- d'exploiter pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre ;
- de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celle à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération que ce soit sur les titres de la Société, pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats semestriels ou annuels et quinze jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, et jusqu'au lendemain de la date de publication. Ces publications interviennent en principe la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur financier du Groupe.

Les administrateurs sont tenus de déclarer à l'Autorité des marchés financiers les opérations effectuées sur les titres de la Société selon les modalités prévues par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. Ces modalités sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

### i) Évaluation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses Comités. L'évaluation est conduite par la Président du Comité de rémunération et de nomination sur la base d'un questionnaire envoyé à tous les administrateurs.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit une évaluation triennale par un consultant extérieur.

En 2019, cet exercice d'évaluation a été conduit par un consultant extérieur qui s'est entretenu individuellement avec chaque administrateur en s'appuyant sur un guide formalisé. Le consultant extérieur a également interrogé le Directeur financier, le Directeur Juridique et le Directeur des Ressources humaines du Groupe dans le cadre de cette évaluation. Au cours de sa séance du 11 décembre 2019, le Conseil d'administration a pris note des résultats de cette évaluation et a arrêté un plan d'action sur la base des recommandations émises par le consultant extérieur.

## 4.1.4 Missions du Conseil d'administration et de ses Comités/ Travaux en 2019

### 4.1.4.1 Missions du Conseil d'administration et travaux en 2019

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Au 31 décembre 2019
Nombre de réunions	7
Taux de participation moyen	97 %
Nombre d'administrateurs	9 <sup>(a)</sup>
Pourcentage d'administrateurs indépendants	
<i>Incluant l'administrateur représentant les salariés</i>	78 %
<i>Excluant l'administrateur représentant les salariés</i>	89 %

(a) Y compris l'administrateur représentant les salariés.

#### PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2019 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

##### Principales missions

(Sous réserve des pouvoirs explicitement attribués à l'Assemblée des actionnaires et dans les limites de l'objet social)

- Établir les grandes orientations qui président à l'activité de la Société et veiller à leur application ;
- Aborder toute question ou difficulté relative au bon fonctionnement de la Société et la régler ;
- Promouvoir la création de valeur à long terme par la Société, en tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux de ses activités ; assurer la mise en œuvre d'un mécanisme de prévention et de détection de la corruption ; et favoriser la mise en place d'une politique de non-discrimination et de diversité ;
- Examiner les différents risques et opportunités, par exemple sur les plans financier, juridique ou opérationnel, ainsi que les mesures prises en tant que de besoin ;
- Examiner la situation financière consolidée du Groupe, en particulier en termes d'endettement, de position de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et au regard des projections futures ;
- Autoriser toute opération significative pour la stratégie du Groupe, telle que la réalisation d'opérations de croissance externe, les partenariats, les cessions ou investissements stratégiques, et assurer le contrôle de leur mise en œuvre ;
- Examiner les états financiers de la Société et la documentation légale obligatoire ;
- Préparer et convoquer l'Assemblée générale ;
- Nommer les mandataires sociaux en charge de la gestion de la Société ;
- Définir la politique de rémunération applicable aux dirigeants de la Société sur la base des recommandations du Comité de rémunération et de nomination ;
- Approuver les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société.

##### Principaux travaux en 2019

##### Gouvernance

- Le Conseil a convoqué l'Assemblée générale du 15 mai 2019 après avoir arrêté les textes des différents rapports devant être présentés aux actionnaires et des projets de résolutions devant leur être soumis pour approbation ;
- Le Conseil a examiné la qualification d'indépendance des administrateurs ;
- Il a revu les conventions réglementées autorisées pendant les exercices précédents et toujours en vigueur en 2018 ;
- Il a examiné et modifié la composition des Comités du Conseil suite à l'échéance des mandats de Mme Gilberte LOMBARD et de M. Robert F. SEMMENS ;
- Le Conseil a étudié les conséquences du vote négatif sur les 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2019 ;
- Il a arrêté la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Il a examiné les conclusions rédigées après l'évaluation du fonctionnement du Conseil conduite par un consultant extérieur et a adopté un plan d'action afin de prendre en compte ses recommandations pour l'avenir ;
- Il s'est réuni une fois en l'absence du Directeur général, conformément aux recommandations du Code de AFEP-MEDEF.



#### Rémunération

- Le Conseil a approuvé la rémunération variable du Directeur général au titre de l'exercice 2018 (dont le versement a été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale). Il a examiné les éléments de la rémunération du Président du Conseil et du Directeur général au titre de l'exercice 2019, et la méthode d'allocation de la rémunération allouée aux administrateurs pour 2019 sur la base de l'enveloppe approuvée par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 ;
- Il a revu la réalisation des conditions de performance prévues par les plans d'options de souscription d'actions de 2015, 2016 et 2018, et par le plan d'unités de performance allouées en 2016. De plus, il a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, aux membres du Comité de Direction et à certains salariés du Groupe ;
- Le Conseil a modifié la clause de non-concurrence de Mme Sophie ZURQUIYAH afin de l'aligner sur les dispositions des nouvelles réglementations en vigueur et du code AFEP-MEDEF, à savoir :
  - la rémunération à verser en vertu de la clause de non-concurrence doit être payée de façon échelonnée sur toute la durée de l'engagement, et
  - la clause de non-concurrence n'est plus applicable par le Conseil lorsque le bénéficiaire part à la retraite ou après 65 ans dans tous les cas.

#### Finance et stratégie

- Le Conseil a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2018, et il a revu les comptes trimestriels et semestriels intermédiaires de l'exercice 2019, ainsi que les prévisions pour 2019 ;
  - Conformément aux annonces faites par CGG lors du *Capital Market Day* le 7 novembre 2018, le Conseil a approuvé :
    - la sortie de l'activité Acquisition de données contractuelles marine grâce à un partenariat avec Shearwater,
    - la sortie de l'activité Acquisition en fond de mer *via* la cession de sa participation de 40 % dans Seabed Gesolutions BV à Fugro.
- Et, de manière plus générale, il a procédé à un contrôle rigoureux de la mise en œuvre du plan stratégique 2021, ainsi que du processus de mise en place du plan de sauvegarde de l'emploi qui a requis l'autorisation préalable du Tribunal de commerce du fait du Plan de sauvegarde en cours ;
- Le Conseil a procédé à la revue stratégique du Groupe. Il a approuvé le business plan 2020-2022 et le budget 2020. Enfin, il a arrêté les orientations stratégiques du Groupe à l'horizon 2021.

### 4.1.4.2 Missions des Comités du Conseil et travaux en 2019

Le règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des Comités du Conseil. Le Comité d'audit et le Comité de rémunération et de nomination disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement, respectivement depuis le 8 mars 2005 et le 30 juillet 2008. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société ([www.cgg.com](http://www.cgg.com)).

#### a) Comité de rémunération et de nomination

##### COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité étaient les suivants :

- Colette LEWINER (administrateur indépendant), Présidente ;
- Patrice GUILLAUME (administrateur représentant les salariés) ;
- Heidi PETERSEN (administrateur indépendant).

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général sont associés aux travaux de ce Comité, notamment ceux ayant trait aux nominations d'administrateurs.

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Au 31 décembre 2019
Nombre de réunions	5
Taux de participation moyen	100 %
Nombre d'administrateurs	3 <sup>(a)</sup>
Pourcentage d'administrateurs indépendants	
<i>Incluant l'administrateur représentant les salariés</i>	67 %
<i>Excluant l'administrateur représentant les salariés</i>	100 %

(a) Y compris l'administrateur représentant les salariés.

**PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2019 (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

<b>Principales missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Examiner et proposer des recommandations au Conseil d'administration concernant notamment les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>● la rémunération des mandataires sociaux, y compris les procédures de détermination de la part variable, de la rémunération à long terme (options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites) et l'attribution éventuelle d'avantages en nature,</li> <li>● toutes les dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux,</li> <li>● les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'Assemblée générale des actionnaires,</li> <li>● l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société,cti</li> <li>● les conventions conclues entre la Société et un mandataire social,</li> <li>● les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un Comité du Conseil d'administration,</li> <li>● la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration,</li> <li>● le montant de la rémunération allouée aux administrateurs et leurs règles d'attribution,</li> <li>● la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ;</li> </ul> </li> <li>● Étudier la rémunération des membres du Comité de Direction et de son évolution ;</li> <li>● Examiner la politique de rémunération du Groupe ;</li> <li>● Étudier la politique d'égalité des genres et d'égalité des chances ;</li> <li>● Évaluer la performance du Conseil et de ses Comités ou, le cas échéant, nommer (après un appel d'offres extérieur) un consultant extérieur pour procéder à cette évaluation ; évaluer la performance du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ;</li> <li>● Examiner la procédure du plan de succession des membres du Comité de Direction ;</li> <li>● Étudier les données relatives à la rémunération, et toute autre information y afférente, devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et réglementations en vigueur.</li> </ul> <p>Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Principaux travaux en 2019</b>	<p><b>Gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Revue de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;</li> <li>● Revue du renouvellement des administrateurs en 2019 et 2020 ;</li> <li>● Mise en œuvre et suivi du processus d'évaluation du Conseil d'administration par un consultant extérieur ;</li> <li>● Proposition au Conseil d'administration d'une évaluation de la performance du Directeur général et des résultats sur sa rémunération variable ;</li> <li>● Participation et examen des retours de réunions avec les agences de conseil en vote ;</li> <li>● Examen du plan succession des dirigeants en 2019 ;</li> <li>● Examen du rapport sur la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale.</li> </ul>
	<p><b>Rémunération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Examen du montant de la rémunération allouée aux administrateurs et méthode d'allocation ;</li> <li>● Examen de la rémunération du Président du Conseil d'administration ;</li> <li>● Examen de la rémunération du Directeur général (d'une part, la composante <i>ex ante</i> de la rémunération et les objectifs pour le Directeur général, et d'autre part, la détermination de la rémunération annuelle et l'examen de la réalisation des objectifs du Directeur général en vue du calcul de la rémunération variable annuelle) ;</li> <li>● Examen de la rémunération des autres membres du Comité de Direction, en s'appuyant sur une étude de marché qui recense des données internationales ;</li> <li>● Étude des paragraphes relatifs à la rémunération des mandataires sociaux à inclure dans les rapports annuels (dont les composantes <i>ex post</i> et <i>ex ante</i> à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale) ;</li> <li>● Examen de la politique de rémunération du Groupe ;</li> <li>● Étude et présentation au Conseil des éléments de rémunération dans leur globalité pour 2019 (y compris la grille des salaires et le mécanisme de rémunération variable) ;</li> <li>● Examen des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions gratuites en vigueur et à attribuer ;</li> <li>● Étude des conséquences du vote négatif sur les 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2019 ;</li> <li>● Examen de la clause de non-concurrence du Directeur général.</li> </ul>

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions.

Les taux de participation à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.4.3 du présent document.

## b) Le Comité d'investissements

### COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité étaient les suivants :

- Helen LEE BOUYGUES (administrateur indépendant), Présidente ;
- Michael DALY (administrateur indépendant) ;
- Anne-France LACLIDE-DROUIN (administrateur indépendant) ;
- Mario RUSCEV (administrateur indépendant).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Au 31 décembre 2019
Nombre de réunions	4
Taux de participation moyen	92 %
Nombre d'administrateurs	4
Pourcentage d'administrateurs indépendants	
<i>Incluant l'administrateur représentant les salariés</i>	<i>N/A</i>
<i>Excluant l'administrateur représentant les salariés</i>	<i>100 %</i>

### PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2019 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

#### Principales missions

- Étude du budget des dépenses d'investissement dans le cadre du processus budgétaire, et notamment :
    - examen de tous projets individuels d'investissements proposés et engagés supérieurs à 10 millions de dollars US,
    - examen des autres dépenses de façon globale, par ligne de produit,
    - examen de l'exposition de trésorerie nette sur les dépenses d'investissements,
    - examen des résultats des dépenses d'investissements de l'année précédente,
    - examen des coûts internes capitalisés par rapport aux prix du marché pour des services similaires ;
  - Revue des mises à jour trimestrielles du budget d'investissement, de maintenance ou de croissance, du taux de rentabilité interne/valeur actuelle nette et de débattre de tous projets d'investissements supérieurs à 10 millions de dollars US en cas de changement important et défavorable dans le risque ou la rentabilité du projet ;
  - Examen des autorisations d'investissements de plus de 100 millions de dollars US, et formulation de recommandations au Directeur général ; et
  - Examen des projets de fusion et acquisition supérieurs à 10 millions de dollars US et formulation de recommandations au Directeur général ;
- Le Comité invite régulièrement les administrateurs non-membres qui le souhaitent à participer à ses travaux.

#### Principaux travaux en 2019

- Examen de toutes les transactions d'investissement relevant de sa mission telle que décrite ci-dessus ;
- Revue des études multi-clients et de la concurrence, ainsi que des budgets d'investissements pour 2020.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions.

Les taux de participation à titre individuel sont indiqués au paragraphe 4.1.4.3 du présent document.

### c) **Le Comité HSE/Développement Durable**

#### **COMPOSITION**

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité étaient les suivants :

- Michael DALY (administrateur indépendant), Président ;
- Patrice GUILLAUME (administrateur représentant les salariés) ;
- Heidi PETERSEN (administrateur indépendant) ;
- Mario RUSCEV (administrateur indépendant).

#### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

	<b>Au 31 décembre 2019</b>
Nombre de réunions	3
Taux de participation moyen	100 %
Nombre d'administrateurs	4 <sup>(a)</sup>
Pourcentage d'administrateurs indépendants	
<i>Incluant l'administrateur représentant les salariés</i>	75 %
<i>Excluant l'administrateur représentant les salariés</i>	100 %

(a) Y compris l'administrateur représentant les salariés.

#### **PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2019 (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

##### **Principales missions**

- Appuyer la Direction Générale dans le déploiement d'une approche stratégique en matière de santé, sécurité et environnement (« HSE ») et de Développement Durable (« DD ») ; déterminer les principaux axes d'amélioration continue de la performance HSE ; encourager, assister et conseiller la Direction Générale dans le maintien et l'amélioration de la performance HSE/DD ;
- Surveiller la performance des systèmes et programmes HSE/DD de CGG et, à la discrétion du Comité, recommander des modifications au Conseil d'administration ;
- Étudier la performance HSE/DD de CGG lors de chaque réunion régulière ; comparer la performance de CGG par rapport à ses pairs du secteur ;
- Examiner les risques opérationnels HSE/DD élevés, auxquels le Groupe est exposé, ainsi que les contrôles mis en place pour gérer ces risques ; examiner les incidents à fort impact et les presque-accidents, tels que les blessures corporelles et les incidents à haut niveau potentiel (HPI pour *High Potential Incidents*) ;
- Revoir les programmes de Développement Durable du Groupe (pour l'essentiel des thématiques environnementales, sociétales et éthiques) ; appuyer et orienter les efforts de CGG à moyen et long termes dans ce domaine ; et veiller à ce que le Groupe ait connaissance de l'évolution de l'environnement social extérieur et des attitudes des investisseurs à l'égard du Développement Durable, de la décarbonatation et du secteur dans son ensemble ;
- Veiller à la conformité du Groupe envers les réglementations en vigueur et relatives aux sujets HSE/DD ;
- Revoir les dispositifs de préparation du Groupe dans la gestion de crise éventuelle ; suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et soutenir le Conseil d'administration et la Direction Générale de manière appropriée dans le cas de cette éventualité ;
- Proposer au Conseil d'administration et à la Direction Générale toute politique et/ou actions apparaissant nécessaires à la vue de son activité de revue et de surveillance.

##### **Principaux travaux en 2019**

- Assurer le suivi de la performance HSE du Groupe ;
- Examiner les accidents de travail opérationnels avec arrêt (LTI ou *Lost Time Incidents*) ainsi que les incidents à haut risque (HPI ou *High Potential Incidents*), y compris les discussions sur l'origine de ces incidents et le suivi nécessaire des enquêtes menées ;
- Revoir les risques importants/pécifiques et analyser les dispositifs en place de contrôle et d'atténuation de ces risques mis en place (par exemple en 2019 : gestion des sous-traitants et des risques liés aux déplacements) ;
- Étudier la continuité des opérations de CGG ;
- Examiner le chapitre Développement Durable du rapport annuel 2018, incluant la présentation du rapport des auditeurs externes concernant la vérification par leurs soins des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans ce document ;
- Examiner en quoi les objectifs de Développement Durable des Nations Unies et l'Accord de Paris sur le climat ont un impact sur CGG et l'orientation future de ses activités ;
- Suivre le programme de récompense *Care & Protect* de la Société et veiller au renouvellement de ce programme et de ses objectifs ;
- Débattre de la stratégie RSE.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions.

Les taux de participation à titre individuel sont indiqués au paragraphe 4.1.4.3 du présent document.

## d) Le Comité d'audit

### COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, les membres du Comité étaient les suivants :

- Anne-France LACLIDE-DROUIN (administrateur indépendant), Présidente ;
- Helen LEE BOUYGUES (administrateur indépendant) ;
- Colette LEWINER (administrateur indépendant).

Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN est administrateur indépendant, membre du Comité, ayant des compétences particulières en matière financière ou comptable au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN a acquis une vaste expertise financière et comptable au travers des différentes responsabilités financières qu'elle a occupées dans plusieurs sociétés et groupes internationaux. Une biographie de Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN est présentée au paragraphe 4.1.2.1.b) du présent document d'enregistrement universel.

Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN a donc été particulièrement sensibilisée, de par son expérience, aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel, ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

La Société se conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, selon lequel le Comité est composé de deux tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, les membres du Comité de Direction concernés, le Directeur financier du Groupe, le Directeur des Affaires Comptables du Groupe, les Commissaires aux Comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'Audit Interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Au 31 décembre 2019
Nombre de réunions	8
Taux de participation moyen	100 %
Nombre d'administrateurs	3
Pourcentage d'administrateurs indépendants	
<i>Incluant l'administrateur représentant les salariés</i>	<i>N/A</i>
<i>Excluant l'administrateur représentant les salariés</i>	<i>100 %</i>

### PRINCIPALES MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX ACCOMPLIS EN 2019 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

#### Principales missions

##### Comptes et informations financières

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. Dans ce cadre, les principales missions du comité sont les suivantes :

- Passer en revue et débattre avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes des points suivants :
  - pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
  - périmètre de consolidation,
  - projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
  - qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de la Société ;
- Entendre les Commissaires aux Comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;
- Étudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui semblerait souhaitable ;
- Examiner le Document d'enregistrement universel et le rapport annuel ;
- Se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.

##### Gestion des risques et contrôle interne.

- Examiner avec la Direction Générale :
  - la politique de la Société sur la gestion des risques,
  - l'analyse par la Société de ses principaux risques (cartographie des risques),
  - les programmes mis en place pour les contrôler ;
- Examiner aussi avec la Direction Générale :
  - les rôles et responsabilités par rapport aux contrôles internes,
  - les principes et les règles de contrôle interne, définis par la Société sur son environnement de contrôle interne général (gouvernance, éthique, délégation d'autorité, systèmes d'information...) et sur ses principaux processus (trésorerie, achats, clôture des comptes, actifs immobilisés...),
  - la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société,
  - le cas échéant, les principaux défauts identifiés par la Société ou signalés par les Commissaires aux Comptes (article L. 823-16 du Code de commerce), ainsi que les actions correctives mises en place.

### Audit interne

- Passer en revue avec la Direction Générale et le Directeur de l'Audit Interne :
  - l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne,
  - ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité,
  - les résultats des missions réalisées

### Audit externe

- Examiner avec les Commissaires aux Comptes leur plan d'intervention annuel ;
- Entendre, le cas échéant, les Commissaires aux Comptes sans la présence de la Direction Générale ;
- Piloter la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur le choix des Commissaires aux Comptes dont la désignation ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil d'administration est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 (ci-après le « Règlement ») ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce ;
- S'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance définies aux articles L. 822-9 à L. 822-16 du Code de commerce et prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4<sup>(a)</sup> du règlement (UE) n° 537/2014 et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
- Suivre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce ;
- Approuver la fourniture des services autres que ceux de commissariat aux comptes, mentionnés à l'article L. 822-11-2, selon la procédure mise en place par le Comité d'audit et ratifiée par le Conseil d'administration ;
- Examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes les travaux de ces derniers, et revoir régulièrement avec la direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les Commissaires aux Comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

### Autres

- Examiner avec la Direction Générale et, le cas échéant, avec les Commissaires aux Comptes, les conventions liant directement ou indirectement le Groupe à ses mandataires sociaux ;
- Assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou sur tout problème de nature comptable et financière.

(a) Lorsque les honoraires totaux reçus d'une entité d'intérêt public au cours de chacun des trois derniers exercices consécutifs représentent plus de 15 % du total des honoraires reçus par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ou, le cas échéant, par le contrôleur du Groupe effectuant le contrôle légal des comptes au cours de chacun de ces exercices, ce contrôleur légal des comptes ou ce cabinet d'audit ou, le cas échéant, ce contrôleur du Groupe en informe le Comité d'audit et analyse avec lui les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques. Le Comité d'audit examine si la mission d'audit devrait être soumise à un examen de contrôle qualité de la mission par un autre contrôleur légal des comptes ou cabinet d'audit avant la publication du rapport d'audit.

### Principaux travaux en 2019

- Examen des comptes annuels consolidés de l'exercice 2018 (et en particulier les dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition, le classement comptable de la dette financière du Groupe en dette à court-terme, et la note relative à la continuité d'exploitation), de comptes sociaux 2018 et de comptes semestriels 2019 de la société-mère, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2019 ;
- Examen des prévisions pour 2019 ;
- Étude des rapports annuels au titre de 2018 ;
- Contrôle en continu de l'approche de l'IFRS 15 par l'industrie sismique concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires pour les études multi-clients préfinancées ;
- Rencontre avec les Commissaires aux Comptes sans la présence de la Direction Générale (revue générale des travaux d'audit réalisés pour la clôture des états financiers 2018) ;
- Contrôle de la situation du Groupe concernant les prévisions de trésorerie et des flux de trésorerie, notamment au niveau de la politique de refinancement et de couverture du Groupe ;
- Revue des activités Multi-Clients, de la composition de sa bibliothèque et de la valorisation de ses études, y compris leur traitement comptable (politique d'amortissement) ;
- Suivi des coûts financiers liés à la mise en œuvre de la restructuration financière, supportés par la Société ;
- Examen de la cartographie des risques 2019/2018, avant et après actions d'atténuation ;
- Examen de la mission d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes 2019 et approbation de leurs honoraires, avec une attention spéciale portée sur la cyber-sécurité ;
- Examen du rapport détaillé des Commissaires aux Comptes et analyse des principaux points d'audit identifiés, avec une attention spéciale portée sur les risques majeurs susceptibles d'impacter les états financiers ;
- Examen des services hors audit fournis par les membres du réseau des Commissaires aux Comptes en 2019, et approbation si nécessaire ;
- Examen des activités de l'équipe d'audit interne selon un plan établi par le Comité de Direction et soumis au Comité, incluant un examen des risques identifiés dans la cartographie des risques présentée au Comité par le département de gestion des risques d'entreprise ;
- Suivi de l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques ;
- Revue de la situation fiscale du Groupe ;
- Examen des engagements hors bilan ;
- Examen des co-entreprises établies au regard des développements avec Sercel.

Enfin, la Direction Générale de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Le Comité d'audit se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration. Pour des raisons pratiques, les réunions du Comité d'audit se tiennent en général la veille du Conseil d'administration. Le Président du Conseil et le Directeur général s'assurent que les membres du Comité

reçoivent les documents et informations nécessaires suffisamment en avance afin de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir procéder à l'examen des comptes.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

Les taux de participation à titre individuel sont indiqués à la section 4.1.4.3 du présent document.

### 4.1.4.3 Présence lors des réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2019

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les réunions du Conseil d'administration et celles de ses Comités :

- le taux de présence individuel des administrateurs en fonction en 2019 ;
- le taux de présence moyen des administrateurs en fonction en 2019 ; et
- le taux de présence moyen des administrateurs en fonction au 31 décembre 2019 (à l'exclusion de Mme Gilberte LOMBARD et de M. Robert F. SEMMENS, dont les mandats d'administrateurs sont arrivés à échéance à la fin de l'Assemblée générale tenue le 15 mai 2019).

	Taux de présence global en 2019 (Conseil et Comités)	Présence aux réunions du Conseil d'administration		Présence aux réunions du Comité d'audit		Présence aux réunions du Comité de rémunération et de nomination		Présence aux réunions du Comité d'investissements		Présence aux réunions du Comité HSE-Développement Durable	
Nombre total de réunions en 2019		7		8		5		4		3	
<b>ADMINISTRATEURS EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>											
Philippe SALLE	100 %	7/7	100 %								
Sophie ZURQUIYAH	100 %	7/7	100 %								
Michael DALY	100 %	7/7	100 %					2/2	100 %	3/3	100 %
Patrice GUILLAUME	100 %	7/7	100 %			5/5	100 %			3/3	100 %
Anne-France LACLIDE-DROUIN	100 %	7/7	100 %	8/8	100 %			2/2	100 %		
Helen LEE BOUYGUES	100 %	7/7	100 %	8/8	100 %			2/2	100 %		
Colette LEWINER	100 %	7/7	100 %	3/3	100 %	5/5	100 %				
Heidi PETERSEN	90 %	5/7	71 %			5/5	100 %			3/3	100 %
Mario RUSCEV	100 %	7/7	100 %					4/4	100 %	3/3	100 %
<b>ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A PRIS FIN EN 2019</b>											
Gilberte LOMBARD <sup>(a)</sup>	83 %	2/2	100 %	5/5	100 %			1/2	50 %		
Robert F. SEMMENS <sup>(b)</sup>	100 %	2/2	100 %			2/2	100 %	2/2	100 %		
<b>TOTAUX TAUX DE PRÉSENCE EN 2019</b>											
Total taux de présence en 2019 (incluant les administrateurs dont le mandat a pris fin en 2019)	98 %	97 %		100 %		100 %		92 %		100 %	
Total taux de présence en 2019 des administrateurs en fonction au 31 décembre 2019	99 %	97 %		100 %		100 %		100 %		100 %	

(a) Le mandat d'administrateur de Mme Gilberte LOMBARD a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

(b) Le mandat d'administrateur de M. Robert F. SEMMENS a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

## 4.1.5 Revue des conventions pouvant être conclues entre les administrateurs ou les mandataires sociaux et la Société

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, toute convention intervenant entre la Société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Néanmoins, l'article L. 225-39 du Code de commerce précise que les dispositions de l'article L. 225-38 dudit Code ne s'appliquent pas aux conventions de cette nature si elles sont liées aux activités habituelles et si elles sont conclues dans des conditions normales au regard des activités de la Société ou de son Groupe.

La loi n° 2019-486 datée du 22 mai 2019 (appelée « loi Pacte ») a ajouté une nouvelle disposition à l'article L. 225-39 du Code de commerce. Elle prévoit que, dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'administration met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les

conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Ainsi, afin d'être en conformité avec la nouvelle législation française concernant ces accords, lors de sa réunion du 5 mars 2020, le Conseil d'administration a approuvé une charte interne pour le Groupe, qui devra être utilisée pour l'évaluation régulière de ces accords conclus dans le cadre ordinaire de l'activité.

La charte interne décrit le cadre réglementaire applicable aux accords conclus dans le cadre ordinaire des activités. En outre, elle prévoit une évaluation interne des conditions dans lesquelles ces accords sont conclus dans le cadre ordinaire des activités, évaluation qui sera conduite par le département juridique. Il est interdit à toute partie ayant un intérêt direct ou indirect dans un accord de prendre part à l'évaluation correspondante.

Cette charte interne est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.cgg.com/fr/Investisseurs/Informations-Reglementees-AMF>) et se trouve annexée au présent document.

## 4.1.6 Déclaration des administrateurs et des mandataires sociaux de la Société

À la connaissance de la Société, à la date du présent document :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux mandataires sociaux de la Société ;
- aucun des membres du Conseil d'administration ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination ni d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, et leurs intérêts privés ou leurs autres fonctions ;
- il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration et les mandataires sociaux à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

## 4.1.7 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote en 2019

La liste des opérations conclues au cours de l'exercice 2019 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs figure

dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées reproduit au paragraphe 4.1.8 du présent document.



## 4.1.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société CGG,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Modification de l'engagement pris en contrepartie d'une clause de non-concurrence avec Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur

**Personne concernée :** Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur de la société

#### Modalités

Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé, sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la société et Mme Sophie ZURQUIYAH.

Cet engagement de non-concurrence aurait une durée de 18 mois et s'appliquerait aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels Mme Sophie ZURQUIYAH a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement, Mme Sophie ZURQUIYAH recevrait une rémunération correspondant à 100% de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par son indemnité contractuelle de rupture.

Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

Sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations, le Conseil d'administration du 11 décembre 2019 a autorisé la modification de l'engagement de non-concurrence.

Les modifications portent sur les deux éléments suivants :

- d'une part, le versement de l'indemnité de non-concurrence serait exclu dès lors que Mme Sophie ZURQUIYAH ferait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne pourrait être versée au-delà de 65 ans ; et
- d'autre part, l'indemnité de non-concurrence devra faire l'objet d'un paiement échelonné pendant sa durée.

#### Motif justifiant l'intérêt pour la société

Le Conseil d'administration a justifié de l'intérêt de la modification de cette convention réglementée par la mise en conformité de la société avec la nouvelle réglementation applicable ainsi qu'avec le Code AFEP-MEDEF, auquel elle se réfère.

#### Montant versé au titre de l'exercice

Aucun versement n'a été effectué au titre de la convention de non concurrence de Mme Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019.

### Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Modification de l'indemnité contractuelle de rupture (lettre de protection) prise au bénéfice de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur

**Personne concernée :** Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur de la société

#### Modalités

Sur proposition du Comité de nominations et de rémunérations, le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a autorisé la modification de la convention signée entre la société et Mme Sophie ZURQUIYAH régissant les conditions de versement d'une éventuelle indemnité contractuelle de rupture, initialement autorisée par le Conseil d'administration du 26 avril 2018 et ratifiée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019.

Dans sa rédaction initiale, cette indemnité spéciale de rupture devait être versée à Mme Sophie ZURQUIYAH dans les cas suivants :

- en cas de révocation, non renouvellement du mandat ou tout autre cas de départ contraint (entraînant une démission) lié à un changement de contrôle et intervenant en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance ci-dessus. Il est précisé qu'un départ intervenant dans les douze mois suivant la réalisation d'un changement de contrôle sera considéré comme un départ contraint ;

- en cas de révocation en l'absence de faute grave ou lourde intervenant en l'absence de toute situation d'échec caractérisée pour les besoins du présent paragraphe par la non-réalisation des conditions de performance définie ci-dessus.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a autorisé la modification de cette convention de sorte à ce que le versement de l'indemnité spéciale de rupture soit exclu dès lors que Mme Sophie ZURQUIYAH démissionnerait de son mandat ou aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite au moment de son départ.

Cette indemnité spéciale de rupture serait égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelle que nature que ce soit et sur quel que fondement que ce soit auxquelles Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

La rémunération annuelle de référence correspond à la rémunération perçue au cours des 12 derniers mois précédant la fin de préavis ainsi que la moyenne des rémunérations variables perçues au cours des 3 dernières années précédant la fin du préavis. En cas de départ du Groupe avant la période de 12 mois glissants, la rémunération fixe sera reconstituée sur une base annuelle. La rémunération variable sera calculée en application des taux annuels d'atteinte d'objectifs déterminés par le Conseil d'administration depuis le début du mandat.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a également revu l'échelle appliquée pour l'appréciation des conditions de performance auxquelles le versement de l'indemnité spéciale de rupture serait soumis. Ce versement dépendrait ainsi du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des trois exercices clos susvisés, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80% (contre 60% auparavant), aucune indemnité spéciale de rupture ne pourrait être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80% et inférieur à 90% (contre un taux moyen de 60% auparavant), l'indemnité spéciale de rupture serait due à hauteur de 50% de son montant (contre 60% auparavant) ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90% (contre 60% auparavant), l'indemnité spéciale de rupture serait due linéairement entre 90% et 100% de son montant (contre 60 et 100% auparavant).

Il est précisé que, dans l'hypothèse où ces dispositions viendraient à s'appliquer au cours des trois premières années du mandat du Directeur général, l'appréciation de la réalisation des conditions de performance se ferait de la façon suivante :

- en cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2018 et 2019, le Conseil d'administration de la société aurait déterminé le taux d'atteinte des objectifs sur la période ayant couru depuis la date de nomination en qualité de Directeur général de la société ; le taux ainsi déterminé par le Conseil d'administration aurait constitué le taux d'atteinte qui sera pris en compte pour appliquer la règle susmentionnée ;
- en cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2020, l'atteinte de conditions de performance serait exceptionnellement mesurée par le Conseil d'administration sur les deux exercices clos précédant la date du début du préavis.

Le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ.

#### **Motif justifiant l'intérêt pour la société**

Le Conseil d'administration a justifié de l'intérêt de la modification de cette convention par :

- la mise en conformité de la société avec le Code AFEP-MEDEF auquel elle se réfère ;
- l'alignement avec les pratiques de marché, et ;
- la prise en compte des remarques émises par certaines agences de conseil en vote dans le cadre de leurs recommandations relatives à l'assemblée générale du 15 mai 2019.

Cette modification conduit à une plus grande sévérité des conditions d'application de l'indemnité spéciale de rupture dont Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait bénéficier en cas de départ du Groupe.

#### **Montant versé au titre de l'exercice**

Aucun versement n'a été effectué au titre de la convention de non-concurrence de Mme Sophie ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019.

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Extension au profit de M. Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration et Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général du bénéfice du régime de prévoyance générale et prévoyance santé obligatoire du Groupe**

##### **Modalités**

Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 de la société a autorisé l'application à M. Philippe SALLE et à Mme Sophie ZURQUIYAH du bénéfice du régime général prévoyance et santé obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.

#### **Montants versés au titre de l'exercice**

Les cotisations à la charge de la société pour l'application du régime au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 879 € pour M. Philippe SALLE et 4 421 € pour Mme Sophie ZURQUIYAH.

#### **Assurance médicale internationale au profit de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur**

##### **Modalités**

Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé la mise en place d'une assurance médicale internationale pour le Directeur général, à compter de sa date de nomination. Le contrat est conclu par CGG Services (U.S.) Inc., filiale indirectement détenue à 100 % par CGG SA.

### **Montants versés au titre de l'exercice**

Au titre de l'exercice 2019, CGG Services (U.S.) Inc a versé une cotisation d'un montant de 23 345 dollars US.

### **Assurance spécifique de garantie chômage au profit de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur**

#### **Modalités**

Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé la mise en place d'une garantie chômage spécifique que la société a conclue avec le GSC GAN, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Cette garantie prévoit le versement d'un maximum de 14,15 % de la rémunération cible 2019 de Mme Sophie ZURQUIYAH (soit 178 306 €) sur une période de douze mois.

### **Montants versés au titre de l'exercice**

La cotisation annuelle à la charge de la société s'est élevée à 11 094 € au titre de l'exercice 2019.

### **Régime à cotisations définies (article 83 du CGI) au profit de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur**

#### **Modalités**

Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé Mme Sophie ZURQUIYAH à bénéficier du régime collectif de

retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les membres des organes de direction du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon les mêmes modalités que celles applicables à ces derniers.

Ce régime de type additif vient en déduction de la garantie versée par le régime à prestations définies ci-dessus. Il est plafonné comme suit :

- Tranche A de la sécurité sociale : 0,5 % de cotisation salariale et 1 % de cotisation patronale ;
- Tranche B de la sécurité sociale : 2 % de cotisation salariale et 3 % de cotisation patronale ;
- Tranche C de la sécurité sociale : 3,5 % de cotisation salariale et 5 % de cotisation patronale.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature voiture. Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

### **Montants versés au titre de l'exercice**

La cotisation annuelle à la charge de la société s'est élevée à 12 157 € au titre de l'exercice 2019.

Paris-La Défense, le 14 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas PFEUTY

**MAZARS**

Jean-Louis SIMON

## 4.2 Rémunérations

### 4.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La présente politique de rémunération a été établie conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2019-134 du 27 novembre 2019 et du décret pris pour son application.

À la date du présent rapport, les mandataires sociaux de la Société sont M. Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration et Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général de la Société ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'administration (« les administrateurs »).

Pour les besoins du présent rapport et en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (ci-après « le Code AFEP-MEDEF »), on entendra par « mandataires sociaux exécutifs » : le Directeur général et les éventuels Directeurs généraux délégués. Les mandataires sociaux exécutifs, le Président du Conseil d'administration et les administrateurs sont collectivement désignés par « mandataires sociaux ».

#### 4.2.1.1 Informations relatives à l'ensemble des mandataires sociaux

##### A. Processus de décisions et principes généraux

###### a. Détermination de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Cette politique est régulièrement revue et débattue au sein du Conseil d'administration, afin d'être conforme à l'intérêt social de la Société, contribuer à sa pérennité et s'inscrire dans sa stratégie commerciale.

La Société a défini sa responsabilité sociale au travers de quatre piliers au cœur de ses préoccupations quotidiennes, à savoir ses salariés, sa pérennité, la lutte contre la corruption, et l'environnement. De façon prospective et pérenne, tout est donc mis en œuvre afin de veiller à l'identification, la prévention, la gestion et la résolution de tous risques sous-jacents à ces quatre axes, tant au niveau des sites ou des projets que des organes de gouvernance. Ces axes fondamentaux caractérisent les fondations de la stratégie commerciale de la Société, définie *via* des objectifs de promotion et développement dans son secteur d'activité, la construction de relations long terme et alliances avec les grands clients et partenaires, et plus globalement le maintien de la performance opérationnelle. Ces différents éléments sont déployés en mettant tout en œuvre pour attirer et retenir les compétences clés dans un environnement de travail stimulant tout en veillant à maintenir la santé et la sécurité de tous.

À ce titre, la politique de rémunération respecte les principes généraux suivants, lesquels sont établis dans le respect des dispositions du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère :

- **principe d'équilibre** : Il est veillé à ce qu'il existe un bon équilibre entre les différentes composantes du package de rémunération et qu'aucun de ses éléments ne soit disproportionné ;
- **principe de comparabilité** : Le positionnement de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est régulièrement examiné par rapport à celui de sociétés du secteur et de marchés comparables, sur la base d'études

réalisées par des cabinets extérieurs spécialisés. Ainsi, les pratiques du Groupe sont conformes et compétitives au regard des pratiques de marché afin de garantir la rétention des dirigeants clés et permettent de favoriser la stratégie commerciale de la Société ;

- **principe d'alignement d'intérêts et lien avec la performance** : D'une façon générale, le Conseil d'administration et le Comité de rémunération et de nomination portent une attention particulière à ce que la politique de rémunération des mandataires sociaux exécutifs soit en lien avec la performance de la Société et orientée sur la création de valeur long terme (critères quantifiables) ainsi que la réalisation d'objectifs extra-financiers (critères qualitatifs). En conséquence, la politique de rémunération a pour objet principal d'encourager l'atteinte d'objectifs stratégiques ambitieux par la fixation de critères de performance exigeants qu'ils soient court, moyen ou long terme.

La politique globale de rémunération des mandataires sociaux exécutifs met l'accent sur la part variable de la rémunération, à risque pour le bénéficiaire. Ainsi, leur structure de rémunération comprend une part variable significative visant à aligner plus directement la rémunération des dirigeants avec la stratégie commerciale du Groupe et l'intérêt social tout en encourageant la performance. Les outils de rémunération à long terme mis en place par la Société représentent également une part significative afin de lier la rétribution des mandataires sociaux aux intérêts des actionnaires.

Cette politique permet donc de rémunérer, de manière pertinente, une prise de décision créatrice de valeurs à long terme pour la Société, assurant sa pérennité.

Cette pertinence dans la politique de rémunération est en effet essentielle dans l'activité particulièrement cyclique du Groupe de pouvoir attirer, motiver et retenir les talents en assurant un bon niveau de compétitivité des packages de rémunération en général. Ce double objectif d'attraction et de rétention étant un des axes prioritaires de la politique générale de Développement Durable au niveau de l'ensemble des salariés.

La politique de ressources humaines poursuivie par le Groupe permet aux salariés de bénéficier d'un environnement et de conditions de travail favorisant l'accomplissement professionnel afin de valoriser le capital humain. Dans ce cadre, le Groupe garantit une homogénéité du système de rémunération en adéquation avec les pratiques locales. Ainsi, l'ensemble des salariés bénéficient d'une politique de rémunération fondée sur des principes visant à être compétitifs, attractifs et engageants tout en satisfaisant aux pratiques de marché et à l'amélioration des performances de la Société aux fins de servir l'intérêt social et la stratégie commerciale (voir le Chapitre 3 « Déclaration de Performance extra-financière » du Document d'enregistrement universel 2019 pour plus de précisions).

La Société a mis en place au sein du Groupe, une politique de rémunération variable annuelle dénommée *Global Performance Incentive Plan* (GPIP). Cette politique est applicable à la majorité des salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux exécutifs. La part financière de la politique GPIP est basée sur des objectifs financiers liés à l'activité, qui dépend de chaque entité et qui tient compte des orientations données par le Conseil d'administration. La part individuelle de la politique est

basée sur des objectifs extra-financiers relatifs au développement stratégique et opérationnel du Groupe. Ce schéma permet d'assurer l'alignement des conditions de rémunération pratiquées au sein du Groupe avec les intérêts de la Société et des actionnaires.

### b. Revue de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe est revue à intervalles réguliers en tenant compte des pratiques du marché et des évolutions concurrentielles afin d'assurer une cohérence à la fois globale et sur un marché sectoriel. Pour les mandataires sociaux exécutifs, la Société fait appel à des cabinets externes spécialisés qui soumettent leurs observations au Comité de rémunération et de nomination. Ce dernier fait alors part de ses recommandations au Conseil d'administration pour prise de décision.

### c. Mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux sera mise en œuvre par le Conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux dispositions statutaires en vigueur et en prenant en compte l'ensemble des principes généraux énoncés au paragraphe 4.2.1. du présent document.

Dans ce cadre, le Comité de rémunération et de nomination se réunit à intervalles réguliers pour contrôler la bonne application de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale.

### d. Rôle du Comité de rémunération et de nomination

Les missions du Comité de rémunération et de nomination au titre de la détermination, de la révision et de la mise en œuvre de la politique de rémunération sont définies au paragraphe 4.1.4.2.a) du présent document.

Le Comité de rémunération et de nomination a été créé le 15 mars 2000 à l'initiative du Conseil d'administration.

Il est composé de 50 % d'administrateurs indépendants. Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, un administrateur indépendant est un mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de tout lien d'intérêt particulier avec ceux-ci.

Le Comité se réunit au moins trois fois par an en vue d'étudier :

- la rémunération allouée à chaque mandataire social ;
- l'attribution d'éléments de rémunération à long terme ; et
- les modalités d'évaluation du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Le Comité assiste le Conseil d'administration dans la détermination de la rémunération des mandataires sociaux en prenant en compte l'ensemble des principes généraux énoncés ci-dessus.

Il formule des propositions et recommandations en ce qui concerne notamment :

- la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
- toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
- les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux devant être soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
- la mise en place de plans de rémunération en actions.

Le Comité peut également être assisté d'un conseil externe et indépendant spécialisé dans les questions de rémunération.

### e. Conflit d'intérêts

#### Administrateurs

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur doit informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, dans laquelle il peut se trouver directement ou indirectement du fait des fonctions qu'il peut détenir dans d'autres sociétés ou du fait d'un quelconque intérêt personnel. Dans un tel cas, l'administrateur concerné doit également s'abstenir d'assister aux débats et de participer au vote de la délibération correspondante.

Cette obligation est complétée par une déclaration formelle annuelle remise à la Société par chaque administrateur attestant, pour ce qui le/la concerne, l'absence de conflit d'intérêts.

Le 5 mars 2020, le Conseil d'administration a modifié son règlement intérieur afin de renforcer l'attention des membres sur le sujet des conflits d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible sur le site internet de la Société.

#### Mandataires sociaux non-administrateurs :

Les mandataires sociaux non-administrateurs (Directeur général/Directeurs généraux délégués, le cas échéant) doivent faire part au Comité de Direction ou, dans le cas d'un Directeur général non-administrateur, au Conseil d'administration, de toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts avec la Société.

En tout état de cause et en cas de doute, chacun des Mandataires Sociaux (administrateur ou non) a la possibilité de consulter le Comité d'éthique du Groupe.

### B. Application de la politique de rémunération

#### Nomination de nouveaux mandataires sociaux

Dans le cas où un nouveau Président serait nommé, les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération du Président seraient applicables.

Dans le cas où un nouveau Président-Directeur général/Directeur général/Directeur général Délégué serait nommé, les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération du Directeur général seraient applicables.

Dans le cas où un nouvel administrateur serait nommé, les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération pour les administrateurs seraient applicables.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déterminera alors, en les adaptant à la situation de l'intéressé, les objectifs, niveaux de performance, paramètres, structure et pourcentages maximum par rapport à leur rémunération annuelle fixe qui ne pourront pas être supérieurs à ceux du Président, s'il s'agit d'un nouveau Président, du Directeur général, s'il s'agit d'un nouveau Directeur général ou des administrateurs, s'il s'agit d'un administrateur.

#### Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, conformément à l'article L. 225-37-2, III alinéa 2 du code de commerce, déroger à l'application de la politique de rémunération lorsque cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Il est rappelé que la politique de rémunération des mandataires sociaux a été établie antérieurement à l'instauration de l'état

d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de ses incidences économiques.

Afin de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration pourra, pour le seul exercice 2020 et après avis du Comité de rémunération et de nomination, adapter les éléments de la rémunération variable annuelle au regard positif de la situation économique, ce qui vise uniquement les critères et/ou conditions de performance. Le plafond de la rémunération variable annuelle ne pourra, en aucun cas, être modifié.

Ces dérogations seront strictement mises en œuvre. En effet, la rémunération variable annuelle sera soumise au vote de l'Assemblée générale et ne pourra être versée qu'en cas de vote positif de cette dernière conformément aux dispositions des articles L. 225-37-3 et L. 225-100, II du Code de commerce.

### C. Modification de la politique de rémunération

Suite à l'Assemblée générale du 15 mai 2019, le Groupe a entrepris une réflexion sur les principaux éléments de la gouvernance liés à la rémunération des mandataires sociaux mis en place et leur communication, accompagné d'un consultant en externe.

Le Groupe a réalisé un audit sur le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la conformité liée aux évolutions législatives (loi Pacte) et les attentes des investisseurs au travers de l'analyse des politiques et des remarques des agences de conseil en vote.

Suite à ce diagnostic, le Groupe a mené des projets visant à prendre en compte les remarques des différentes parties prenantes autour des chantiers suivants : la rémunération long terme, la communication sur la rémunération des mandataires sociaux et les caractéristiques des conventions réglementées au profit des mandataires sociaux du Groupe :

- les caractéristiques de la rémunération long terme : le Conseil d'administration a procédé dès la mise en place du plan 2019 à une modification des conditions d'acquisition des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance avec :
  - un rallongement de la période d'acquisition à 3 ans aussi bien pour les options de souscription ou d'achat d'actions que pour les actions de performance,
  - l'intégration d'une condition de performance relative avec l'évolution du cours de Bourse par rapport à l'indice PHLX Oil Service Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>) pour les options de souscription ou d'achat d'actions,
  - l'arrêt du *re-testing* des conditions de performance liées aux options de souscription ou d'achat d'actions ;
- la communication sur la rémunération des mandataires sociaux : le Groupe a lancé un audit de son rapport de gouvernement d'entreprise et a entrepris une communication plus détaillée des composantes de la politique de rémunération au travers :
  - des modalités de détermination des rémunérations des mandataires sociaux et leur structure cible,
  - des niveaux cibles et des plafonds des éléments variables de la rémunération communiqués,
  - du mécanisme de calcul de la rémunération variable annuelle avec les modalités d'évaluation des critères de performance afin de permettre aux actionnaires de comprendre la détermination des montants versés,
  - la communication des résultats des plans d'intéressement long terme permettant aux actionnaires de faire le lien entre cette rémunération et la performance du Groupe ;

- la clause de non-concurrence a été mise en conformité avec les règles du Code AFEP MEDEF et de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 :
  - le versement de l'indemnité de non-concurrence serait exclu dès lors le Directeur général ferait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne pourrait être versée au-delà de 65 ans, et
  - d'autre part, l'indemnité de non-concurrence devra faire l'objet d'un paiement échelonné pendant sa durée ;
- l'indemnité contractuelle de rupture a également été modifiée pour se conformer aux dispositions du Code AFEP MEDEF :
  - le versement de l'indemnité serait exclu en cas de démission du bénéficiaire (y compris postérieurement à un changement de contrôle) ou de possibilité pour lui de faire valoir ses droits à la retraite au moment du départ,
  - l'échelle de performance donnant lieu au versement a été revue pour être rendue plus sévère.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, déterminés par le Conseil d'administration en application des principes décrits ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

#### 4.2.1.2 Informations relatives à chaque mandataire social

##### A. Politique de rémunération applicable en 2020 au Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration est déterminée en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF et en ligne avec les pratiques de rémunération observées en France pour les Présidents de conseils non exécutifs. Elle est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration sont actuellement exercées par M. Philippe SALLE.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, cette politique de rémunération fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

##### a. Durée du mandat

Le 26 avril 2018, le Conseil d'administration a nommé M. Philippe SALLE en qualité de Président pour la durée de son mandat d'administrateur. M. Philippe SALLE est administrateur de la Société depuis le 8 mars 2018, coopté en remplacement de M. Loren CARROLL, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il est rappelé que conformément à l'article 8 des statuts de la Société, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans.

Le Conseil peut révoquer le Président à tout moment. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil d'administration peut proroger le mandat du Président au-delà de cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

##### b. Rémunération totale et avantages de toutes natures

###### i. Importance respective des éléments de rémunération

La rémunération du Président du Conseil d'administration est uniquement composée d'éléments fixes, à l'exclusion de toute rémunération variable ou exceptionnelle.

## ii. Fixe

Le Président du Conseil d'administration peut percevoir une rémunération fixe annuelle.

Pour l'exercice 2020, la rémunération fixe de M. Philippe SALLE est maintenue à 170 000 euros bruts sur une base annuelle sur décision du Conseil d'administration du 5 mars 2020.

## iii. Autres éléments de la rémunération court terme

### RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

Le Président du Conseil peut bénéficier des régimes de protection sociale mis en place pour les salariés du Groupe.

À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Swisslife, garantissant le risque décès, incapacité et invalidité.

Les prestations sont calculées en fonction de l'assiette de cotisation constituée de la rémunération annuelle brute.

Ce régime est plafonné et garanti :

- le versement de prestations d'incapacité temporaire et d'invalidité 2<sup>e</sup> catégorie dont le montant maximum s'élève à 119 295 euros par an versés en complément de la sécurité sociale ;
- le risque décès selon plusieurs options au choix du bénéficiaire dont le montant maximum est fixé à 32 PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale) en cas de décès accidentel ;
- le versement d'une rente de conjoint, le cas échéant.

Les limites de prestations sont fixées par le contrat d'assurance et sont fonction de la situation de famille au moment du décès et de l'option choisie par les bénéficiaires.

Les cotisations sont calculées en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) et sont fixées pour l'année 2020 à :

- tranche A - jusqu'à 100 % du PASS : 0,23 % à la charge du bénéficiaire et 1,14 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche B - au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 1,52 % à la charge du bénéficiaire et 1,57 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C - au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 0,13 % à la charge du bénéficiaire, et 0,51 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année.

Il peut également bénéficier d'un régime de frais de santé couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Swisslife, garantissant les frais médicaux.

Les cotisations de ce régime sont calculées en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) et sont fixées pour l'année 2020 à :

- un forfait de 33,40 euros à la charge du bénéficiaire et 33,40 euros à la charge de l'entreprise ;
- auquel de se rajoute une part proportionnelle à la rémunération :
  - tranche A et B - jusqu'à 400 % du PASS : 0,52 % de cotisation salariale et 0,52 % de cotisation patronale.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année.

Il est précisé que le montant de ces cotisations et des garanties associées sont revus chaque année, sans nécessairement être modifié.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

Pour l'exercice 2020, M. Philippe SALLE bénéficiera comme en 2019 de ces deux régimes de protection sociale.

### AVANTAGES EN NATURE

Le Président du Conseil peut bénéficier d'avantages en nature liés à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2020, M. Philippe SALLE ne bénéficiera pas, comme en 2019, d'un véhicule de fonction.

### iv. Rémunération allouée aux administrateurs

Le Président du Conseil d'administration peut percevoir une rémunération allouée aux administrateurs.

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération fixe allouée en sa qualité d'administrateur (anciennement « jetons de présence »), dont le montant est approuvé par le Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2020, sur recommandation du Comité de rémunération et de nomination, et sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale convoquée pour le 16 juin 2020, il sera proposé de verser une rémunération fixe de 70 000 euros au titre de rémunération allouée aux administrateurs, pour la fonction de Président du Conseil.

### v. Autres formes de Rémunération

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune autre forme de rémunération. En particulier, il ne perçoit :

- aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions ;
- aucune action gratuite ou de performance.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucun avantage retraite, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'indemnité contractuelle de départ.

## B. Politique de rémunération applicable en 2020 au Directeur général

La politique de rémunération applicable au Directeur général a pour objet de rémunérer la performance, mesurée à court, moyen et long terme. Les composantes de cette politique ont des objectifs différents et cohérents entre eux. En conséquence, elle est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Pour déterminer la rémunération du Directeur général, le Conseil d'administration s'appuie sur des benchmarks de sociétés du CAC Mid 60. L'objectif de positionnement est à la médiane du marché de comparaison en rémunération globale (fixe, variable annuelle et rémunération long terme). À noter par ailleurs que compte tenu de son exposition au marché international, la Société analyse également régulièrement le positionnement de la rémunération du Directeur général au regard de benchmarks de rémunération internationaux.

En outre, le Conseil veille à ce que la politique de rémunération appliquée reste en cohérence avec celle des autres dirigeants du Groupe.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, cette politique de rémunération fera l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les fonctions de Directeur général sont actuellement exercées par Mme Sophie ZURQUIYAH.

### a. Durée du mandat

Le 23 mars 2018, le Conseil d'administration a nommé Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général de la Société. Cette nomination a pris effet à l'issue de l'Assemblée

générale du 26 avril 2018, et court jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le 26 avril 2018, l'Assemblée générale a approuvé la nomination de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans conformément à l'article 8 des statuts de la Société. Il est précisé que la durée du mandat de Directeur général de Mme Sophie ZURQUIYAH est donc identique à la durée de son mandat d'administrateur.

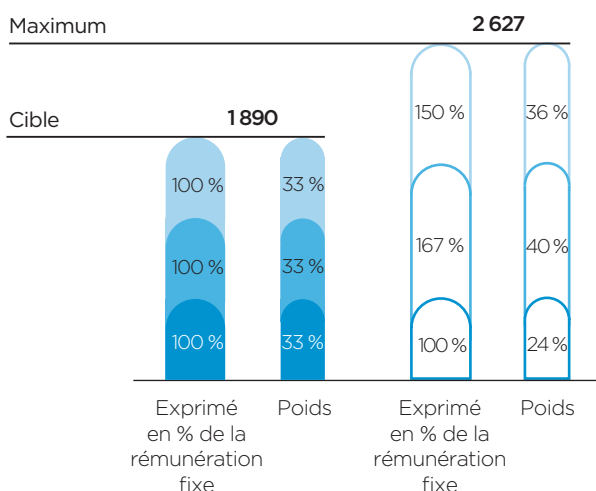
Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Les fonctions de Directeur général prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil d'administration peut proroger le mandat du Directeur général au-delà de cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra pas dépasser trois années.

## b. Rémunération totale et avantages de toute nature

### i. Importance respective des éléments de rémunération

La package de rémunération totale cible est structuré de manière équilibrée autour des trois principales composantes de rémunération (rémunération fixe, rémunération variable annuelle, rémunération long terme) :

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (EN MILLIERS D'EUROS)



Politique de rémunération 2020 du Directeur Général (K€)

- Rémunération Long Terme
- Rémunération Annuelle variable
- Rémunération Fixe

Le détail de la répartition des éléments de chaque élément de rémunération est précisé dans les paragraphes suivants.

### ii. Rémunération fixe

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la rémunération du Directeur général est examinée annuellement par le Comité de rémunération et de nomination. En revanche, son montant n'est pas modifié annuellement mais à intervalle de temps relativement long (tous les deux ou trois ans).

Toute augmentation est justifiée et explicitée.

Si le Conseil d'administration décide, sur recommandation du Comité de rémunération et de nomination, une augmentation significative, celle-ci doit être explicitée et tenir compte des pratiques de marché.

Pour déterminer la rémunération fixe du Directeur général du Groupe, le Conseil d'administration s'appuie sur des benchmarks de sociétés du CAC Mid 60 et analyse son positionnement sur le marché international. Il est ainsi à noter que la rémunération fixe du Directeur général apparaît actuellement positionnée à moins de 90 % de la médiane des sociétés du CAC Mid 60, utilisé comme benchmark de référence sur le marché français.

La rémunération fixe sert de référence pour déterminer le pourcentage de rémunération variable annuelle et la valorisation de la rémunération long terme.

Son montant est versée mensuellement.

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a décidé de maintenir la rémunération fixe de Mme Sophie ZURQUIYAH à 630 000 euros bruts sur une base annuelle.

La stabilité de sa rémunération fixe reflète une volonté du Conseil d'administration de modifier celle-ci à intervalles relativement longs.

### iii. Rémunération variable annuelle

#### MODALITÉS DE DÉTERMINATION

La Société a mis en place au sein du Groupe, une rémunération variable annuelle qui bénéficie à la majorité des employés. Cette politique est susceptible de varier au regard des objectifs et de la stratégie du Groupe. À ce jour, la Société a mis en place un programme dénommé *Global Performance Incentive Plan* (GPIP) également applicable au Directeur général.

Le Conseil d'administration et le Comité de rémunération et de nomination portent une attention particulière à ce que la politique de rémunération variable annuelle du Directeur général soit en lien avec la performance de la Société et orientée sur la création de valeur long terme (objectifs financiers) ainsi que le développement stratégique du Groupe (objectifs extra-financiers).

Ces critères contribuent ainsi aux objectifs de la politique de rémunération en alignant plus directement la rémunération des dirigeants avec la stratégie commerciale du Groupe (à travers les critères relatifs à la gouvernance du Groupe, aux relations avec les grands clients et partenaires, à la promotion et au développement sur le secteur d'activité) et l'intérêt social (notamment à travers le critère relatif à la responsabilité sociale et environnementale du Groupe) tout en encourageant la performance opérationnelle et financière.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, et afin de s'assurer qu'ils sont en ligne avec la stratégie à court terme de la Société, les critères de la rémunération variable annuelle sont réexaminés par le Conseil d'administration tous les ans, sans pour autant être nécessairement modifiés.

La rémunération variable annuelle du Directeur général est décomposée en deux parties :

- la première partie est assise sur des critères quantifiables (2/3) ;
- la seconde est assise sur des critères qualitatifs (1/3).

**Les critères quantifiables** (objectifs financiers) sont définis de façon précise par le Conseil d'administration au regard des objectifs budgétaires du Groupe. Ils peuvent notamment, et de manière non exhaustive, concerner : (i) le *free cash flow*, (ii) l'EBITDA, (iii) le chiffre d'affaires du Groupe et (iv) le résultat opérationnel.

**Les critères qualitatifs** (objectifs extra-financiers) sont définis de façon précise par le Conseil d'administration au regard des priorités annuelles pour le Groupe. Ils peuvent notamment, et de manière non exhaustive, concerner : (i) la gouvernance du Groupe, (ii) les relations avec les grands clients, les actionnaires et la communauté financière, (iii) la responsabilité sociale et environnementale, (iv) la promotion et le développement du



Groupe sur son secteur d'activité, (v) la performance opérationnelle du Groupe et (vi) les ressources humaines.

Le Conseil d'administration décide de la pondération assignée à la réalisation de chacun des critères considérés en fonction du contexte et de leur importance pour le Groupe.

Le montant de rémunération variable annuelle cible (lorsque 100 % des critères quantifiables et qualitatifs sont atteints) arrêté pour le Directeur général est exprimé en pourcentage de la part fixe de la rémunération.

Enfin, afin d'inciter à la surperformance sur les objectifs financiers, le programme de rémunération variable annuel permet de verser des montants excédant la rémunération cible. Ce mécanisme ne concerne pas les critères qualitatifs. Le montant maximal de la rémunération variable annuelle peut ainsi atteindre un montant maximal de 166,67 % de la rémunération fixe.

Les objectifs cibles ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation de chacun des critères est communiqué a posteriori.

Les indicateurs fixés chaque année par le Conseil d'administration pour le Directeur général se déclinent sur tous les employés du Groupe afin d'avoir une cohérence entre la politique de rémunération variable du Directeur général, des cadres dirigeants et plus généralement des autres salariés du Groupe.

#### MÉTHODE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

Pour les critères qualitatifs définis par des objectifs extra-financiers, l'appréciation de la performance du Directeur général est effectuée par le Comité de rémunération et nomination. L'atteinte des critères est évaluée en présence du Président qui soumet ses observations au Comité.

Le Comité de rémunération et nomination fait ensuite part de ses recommandations au Conseil d'administration pour prise de décision.

#### CONDITION DE VERSEMENT

La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée par le Conseil d'administration approuvant les comptes du même exercice. Ainsi, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de la

part variable due au titre de l'année 2020 sera soumis au vote *ex post* par l'Assemblée générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Elle est versée dans le mois qui suit la validation de ce versement par l'Assemblée générale.

Il n'existe aucune autre période de report éventuelle ni aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération variable annuelle.

#### NOMINATION OU FIN DE MANDAT

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

Cependant, en cas de nomination sur le second semestre, l'appréciation de la performance s'effectuerait de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération et nomination.

#### Rémunération applicable en 2020

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration réuni le 5 et le 31 mars 2020 a décidé de ne pas modifier le système de rémunération variable annuelle applicable au Directeur général et a déterminé la structure de la rémunération variable annuelle de Mme Sophie ZURQUIYAH ainsi que les objectifs applicables.

Le Conseil d'administration a défini les objectifs financiers en relation avec les objectifs budgétaires du Groupe. Les objectifs extra-financiers ont pour leur part été définis en relation avec les priorités annuelles du Groupe et sont basés sur :

- la gestion de la crise liée au Covid-19 et des plans stratégiques;
- l'organisation de l'entreprise, y compris la gestion de ses talents et le plan de succession ;
- la réalisation des objectifs commerciaux et opérationnels en mettant l'accent sur les clients et la technologie ;
- la performance de l'entreprise en matière de HSE et de Développement Durable.

Le montant cible de la rémunération variable annuelle reste fixé à 100 % de la rémunération fixe et son montant maximum reste fixé à 166,67 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable de l'exercice 2020 se décompose comme suit :

Indicateur	Cible		Maximum	
	En % de la rémunération fixe	Sur une base 100	En % de la rémunération fixe	Sur une base 100
<b>Critères Financiers</b>	<b>66,67 %</b>	<b>66,67 %</b>	<b>133,33 %</b>	<b>80,00 %</b>
Cash-flow net du Groupe	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %
EBITDA libre actif	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %
Chiffres d'affaires externe du Groupe	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %
Résultat opérationnel	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %
<b>Critères Non Financiers</b>	<b>33,33 %</b>	<b>33,33 %</b>	<b>33,33 %</b>	<b>20,00 %</b>
Gestion de la crise liée au Covid-19 et des plans stratégiques	16,67 %	16,67 %	16,67 %	10,00 %
Organisation et gestion des ressources humaines	6,67 %	6,67 %	6,67 %	4,00 %
Performance opérationnelle du Groupe	6,67 %	6,67 %	6,67 %	4,00 %
HSE/Développement Durable	3,33 %	3,33 %	3,33 %	2,00 %
<b>TOTAL DES CRITÈRES</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>166,67 %</b>	<b>100,00 %</b>

En cas de circonstances exceptionnelles, les critères et/ou conditions de performance pourront être modifiés par le

Conseil d'administration, après consultation du Comité de rémunération et de nomination.

Les critères et/ou conditions de performance ont été établis par le Conseil du 5 mars 2020, antérieurement à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Le premier critère non-financier a été modifié par le Conseil du 31 mars 2020 afin d'intégrer la gestion de la crise liée au Covid-19 à la gestion des plans stratégiques de l'entreprise.

Pour tenir compte des conséquences économiques résultant de ces circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra modifier les critères et/ou conditions de performance de la rémunération variable annuelle. Le Conseil justifiera de façon détaillée ces adaptations au regard de l'impact sur la performance de la Société et des conséquences économiques résultant de ces circonstances exceptionnelles.

#### iv. Rémunération allouée aux administrateurs

Le Directeur général qui serait également administrateur de la Société ne perçoit pas de rémunération allouée aux administrateurs

#### v. Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle ne peut être allouée au Directeur général par le Conseil d'administration, sauf circonstances très particulières le justifiant.

En cas de versement d'une rémunération exceptionnelle, celle-ci sera justifiée et explicitée par le Conseil d'administration à la fois sur les critères de détermination ainsi que sur les montants attribués.

Dans tous les cas, la rémunération exceptionnelle ne pourrait pas dépasser 150 % de la rémunération fixe du Directeur général.

Il est précisé que ces éléments devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice précédent avant versement.

#### vi. Autres éléments de la rémunération court terme RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

Le Directeur général peut bénéficier des régimes de protection sociale mis en place pour les salariés du Groupe.

À ce titre, il peut bénéficier d'un régime de prévoyance couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Swisslife, garantissant le risque décès, incapacité et invalidité.

Les prestations sont calculées en fonction de l'assiette de cotisation constituée de la rémunération annuelle brute.

Ce régime est plafonné et garantit :

- le versement de prestations d'incapacité temporaire et d'invalidité 2<sup>e</sup> catégorie dont le montant maximum s'élève à 119 295 euros par an versés en complément de la sécurité sociale ;
- le risque décès selon plusieurs options au choix du bénéficiaire dont le montant maximum est fixé à 32 PASS en cas de décès accidentel ;
- le versement d'une rente de conjoint, le cas échéant.

Les limites de prestations sont fixées par le contrat d'assurance et sont fonction de la situation de famille au moment du décès et de l'option choisie par les bénéficiaires.

Les cotisations sont calculées en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) et sont fixées pour l'année 2020 à :

- tranche A - jusqu'à 100 % du PASS : 0,23 % à la charge du bénéficiaire et 1,14 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche B - au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 1,52 % à la charge du bénéficiaire et 1,57 % à la charge de l'entreprise ;

- tranche C - au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 0,13 % à la charge du bénéficiaire, et 0,51 % à la charge de l'entreprise.

Il peut également bénéficier d'un régime de frais de santé couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Swisslife, garantissant les frais médicaux.

Les cotisations de ce régime sont calculées en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) et sont fixées pour l'année 2020 à :

- un forfait de 33,40 euros à la charge de bénéficiaire et 33,40 euros à la charge de l'entreprise
- auquel se rajoute une part proportionnelle à la rémunération :
  - tranche A et B - jusqu'à 400 % du PASS : 0,52 % à la charge du bénéficiaire et 0,52 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année.

Il est précisé que le montant de ces cotisations et des garanties associées sont revus chaque année, sans nécessairement être modifié.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

#### ASSURANCE MÉDICALE INTERNATIONALE

Le Directeur général peut bénéficier en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger, d'un contrat d'assurance médicale internationale.

#### AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général peut bénéficier d'un avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2020, Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficiera comme en 2019, des régimes de protection sociale applicables aux salariés du Groupe, d'une assurance médicale internationale souscrite par CGG Services (U.S.) Inc. dont le montant annuel à la charge de l'entreprise est estimé à 22 834 euros, et d'un véhicule de fonction qui ne pourra donner lieu à un avantage en nature supérieur à 11 990 euros.

#### vii. Rémunération variable pluriannuelle

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas utiliser de mécanisme de rémunération variable long terme à verser en numéraire, préférant aligner la rémunération du Directeur général avec les intérêts des actionnaires en privilégiant les instruments en actions, ce qui contribue à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social.

Il est cependant précisé que ce type de rémunération pourrait être envisagé en cas d'évolutions réglementaires ou de circonstances qui rendraient contraignante ou impossible l'utilisation d'instruments en actions. Dans cette hypothèse, les principes et critères décrits pour les plans en actions seront repris dans la structuration d'une telle rémunération pluriannuelle en adaptant les modalités.

#### viii. Rémunération long terme

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination et sur autorisation de l'Assemblée générale, attribue au Directeur général une rémunération long terme pouvant prendre la forme, notamment, d'options de souscriptions ou d'achat d'actions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou d'actions de performance visées aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou de tout autre plan lié à la croissance du titre.

Les outils de rémunération à long terme mis en place par la Société contribuent aux objectifs de la politique de

rémunération en fidélisant les dirigeants et en liant la rétribution des mandataires sociaux exécutifs aux intérêts des actionnaires et, plus largement, à l'intérêt social de la Société. Cette politique permet de rémunérer la création de valeur à long terme pour la Société, assurant sa pérennité.

En outre, ces plans ne sont pas réservés aux seuls dirigeants du Groupe, ils peuvent également bénéficier aux salariés qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe. En ce sens, la rémunération long terme répond aux objectifs d'attraction et de rétention des talents de la politique de rémunération du Groupe.

Les attributions ont en principe lieu annuellement, au cours du premier semestre, après la clôture des comptes de l'exercice précédent sous la forme d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution et de l'acquisition des options de souscription ou d'achat d'actions. Le prix d'acquisition est au moins égal à la moyenne des cours des vingt jours de Bourse précédant la décision du Conseil.

La mise en œuvre de ces plans est soumise à des conditions de performance et de présence pour les dirigeants du Groupe. Ainsi, le Directeur général peut bénéficier d'un plan d'options de souscription d'actions et d'actions de performance soumis à la réalisation de conditions de performance au titre des années suivantes, avec une période d'acquisition des instruments au moins égale à trois ans.

La cible de l'attribution totale liée à la rémunération long terme en actions et en options est égale à 100 % de la rémunération fixe du Directeur général, sans pouvoir excéder un plafond de 150 % de cette même rémunération fixe.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, en cas de circonstances exceptionnelles, les conditions de performance pourront être modifiées au cours de la période considérée. Dans ce cas, ces modifications sont rendues publiques après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtées. La modification des conditions de performance doit maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des bénéficiaires.

En cas de départ des mandataires sociaux exécutifs avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des conditions de performance, le Conseil d'administration se prononcera sur le maintien en tout ou partie du bénéfice de la rémunération long terme. Dans le cas d'un départ à la retraite, les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou actions de performance en cours d'acquisition seront réduits au prorata du temps de présence sur la période d'acquisition et le bénéficiaire restera soumis à toutes les dispositions des plans.

Le Conseil d'administration détermine la quantité minimum d'actions que le Directeur général doit conserver au nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions. En outre, le Directeur général doit, en sa qualité d'administrateur de la Société, détenir 20 000 actions de la Société. La combinaison de ces obligations permettra au Directeur général de détenir un nombre significatif de titres.

La conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions gratuites et de la levée des options attribuées s'applique jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Directeur général représente deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuelle). Au-delà de ce seuil, les obligations de conservation ne s'appliquent plus.

#### ATTRIBUTION AU TITRE L'EXERCICE 2020

Au titre de l'exercice 2020, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020, le Conseil d'administration entend maintenir la même politique de

rémunération long terme qu'en 2019 basée sur un mix d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance. Ces attributions seront soumises à une période d'acquisition d'au moins trois ans et à des conditions de performance exigeantes qui ont notamment été revues et rendues plus sévères en 2020 pour les attributions d'options de souscription.

La cible de l'attribution totale liée à la rémunération long terme en actions et en options est égale à 100 % de la rémunération fixe du Directeur général, sans pouvoir excéder un plafond de 150 % de cette même rémunération fixe. Cependant, afin d'intégrer les impacts potentiels de la crise liée au Covid-19 sur l'entreprise et sur le cours de l'action potentiellement plus faible qu'envisagé, le Conseil d'Administration pourra décider d'une attribution inférieure à la cible de la politique de rémunération (100% de la rémunération fixe).

Les conditions de performance applicables aux actions gratuites qui pourront être attribuées au titre de l'exercice 2020 sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020, qui statuera sur la résolution numéro 16 en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

De la même manière, les conditions de performance applicables aux options de souscriptions ou d'achat d'actions qui pourront être attribuées au titre de l'exercice 2020 sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020, qui statuera sur la résolution numéro 17 en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

#### ix. Régimes de retraite supplémentaire

##### RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (ARTICLE 83 DU CGI)

Afin de permettre aux cadres dirigeants du Groupe de compléter le niveau de rente servie par les régimes obligatoires français, un régime de retraite collectif supplémentaire par capitalisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été mis en place.

Le Directeur général bénéficie de ce régime de retraite.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) :

- tranche A - jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B - au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C - au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Les droits à la retraite au titre de ce régime pourront être liquidés, au plus tôt, lorsque le bénéficiaire aura liquidé ses droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale.

Ces contrats d'assurance sont résiliables dans les conditions de droit commun applicables en la matière.

En 2020, Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficiera comme en 2019 du régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus. Le montant estimé pour l'année 2020 s'élève à 20 774 euros dont 12 761 euros à la charge de l'entreprise.

##### RÉGIME DE RETRAITE ALTERNATIF

Le Conseil d'administration pourra décider la mise en place d'un dispositif de retraite alternatif au bénéfice du Directeur général en privilégiant les régimes à cotisations définies ou tout autre

mécanisme assimilable en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Ce dispositif serait soumis à la réalisation de conditions de performance exigeantes définies par le Conseil d'administration, conformément à la législation en vigueur et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise.

#### x. Assurance chômage individuelle

Le Directeur général, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail, n'est pas soumis à la législation de droit commun concernant l'indemnisation relative au chômage lors de sa perte d'emploi. Le Conseil d'administration peut, en conséquence, autoriser la conclusion d'une garantie chômage spécifique à son profit.

Pour l'exercice 2020, Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficiera de l'assurance chômage individuelle. Le montant s'élève à 11 260,98 euros à la charge de l'entreprise.

#### xi. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

Le Directeur général de la Société peut bénéficier d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe, dont les termes et conditions sont définis par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de rémunération et de nomination.

L'indemnité contractuelle de rupture n'est susceptible d'être versée qu'en cas de départ contraint (en l'absence de faute grave ou lourde). Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social et (ii) toutes sommes auxquelles le Directeur général pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence. Le montant total de l'indemnité contractuelle de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne de la rémunération variable annuelle due au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la Rémunération Annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation de conditions de performance définies par le Conseil d'administration.

Aucune indemnité ne sera versée si le Directeur général à la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite au moment de son départ.

Le bénéfice de l'indemnité de cessation des fonctions sera subordonné à la réalisation d'une condition de performance. Cette condition de performance est définie par le Conseil d'administration comme le taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération du Directeur général, réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ.

Le versement de l'indemnité sera subordonné à la constatation préalable par le Conseil d'administration, dans les conditions prescrites par la législation en vigueur, de la réalisation de cette condition de performance, apprécié à la date de cessation des fonctions.

La condition de performance, en lien avec l'atteinte des critères de rémunération variable, contribue aux objectifs de la

politique de rémunération en alignant la rémunération du Directeur général avec la stratégie du Groupe et l'intérêt social tout en encourageant la performance opérationnelle et financière. Les conditions de paiement et l'appréciation des conditions de performance de l'indemnité sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

#### INDEMNITÉ CONTRACTUELLE DE RUPTURE EN VIGUEUR

Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018, à la suite de la prise de fonctions de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général pour une durée de quatre ans, a également approuvé, pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à Mme Sophie ZURQUIYAH en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages ont été ratifiés au cours de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 mars 2020, et afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP MEDEF auquel se réfère l'entreprise, les conditions de l'avantage ont été modifiées sur plusieurs points : absence d'indemnisation en cas de démission (y compris postérieurement à un changement de contrôle) et en cas de possibilité de faire valoir les droits à la retraite au moment du départ et revue de l'échelle de performance donnant lieu au versement de l'indemnité.

Elles présentent dorénavant les caractéristiques suivantes :

- Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ;
- Aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité spéciale de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des trois derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 % et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant.

En cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2020, l'atteinte de conditions de performance sera exceptionnellement mesurée par le Conseil d'administration sur les deux exercices clos précédant la date du début du préavis.

Cette indemnité contractuelle de Rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la Rémunération Annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux dispositions du Code AFEP MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

## xii. Engagement de non-concurrence

Afin de protéger les intérêts du Groupe en cas de départ de certains cadres dirigeants y compris le Directeur général, la Société prévoit la mise en place d'engagements de non-concurrence.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée définie lors de la conclusion de la convention, le Directeur général reçoit une rémunération correspondant à un pourcentage de sa rémunération annuelle de référence. Pour la détermination de ces éléments, la Société se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et prévoit également une stipulation autorisant le Conseil d'administration à renoncer à la mise en œuvre de la clause lors du départ du bénéficiaire.

L'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

L'engagement de non-concurrence est un dispositif de protection du Groupe, l'indemnité de non-concurrence correspondant à la contrepartie financière impérative aux restrictions imposées. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de renoncer unilatéralement à la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence au plus tard au jour de la cessation des fonctions de Directeur général, auquel cas ce dernier serait libre de tout engagement et aucune somme ne lui serait due à ce titre.

## ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE EN VIGUEUR

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 avril 2018 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et Mme Sophie ZURQUIYAH. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2019, cet engagement a été modifié, notamment afin d'être mis en conformité avec les dispositions

issues de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 et du décret du même jour pris pour son application. L'indemnité fera dorénavant l'objet d'un paiement échelonné et son versement sera exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels Mme Sophie ZURQUIYAH a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de départ du Groupe de Mme Sophie ZURQUIYAH, cette dernière recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence.

La rémunération annuelle de référence est constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant.

L'engagement de non-concurrence est un dispositif de protection du Groupe, l'indemnité de non-concurrence correspondant à la contrepartie financière impérative aux restrictions imposées. Le Conseil d'administration s'est toutefois réservé la possibilité de renoncer unilatéralement à la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence au plus tard au jour de la cessation des fonctions de Directeur général, auquel cas ce dernier serait libre de tout engagement et aucune somme ne lui serait due à ce titre.

## xiii. Indemnité de prise de fonction

Une indemnité de prise de fonction peut, le cas échéant, être allouée par le Conseil d'administration à un nouveau Directeur général venant d'une société extérieure au Groupe conformément aux recommandations AFEP-MEDEF. Le versement de cette indemnité qui peut revêtir différentes formes, se limite à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant et doit être dûment motivé.

## C. Politique de rémunération applicable aux administrateurs en 2020

### a. Durée du mandat

Les administrateurs ont un mandat d'une durée de quatre ans. Les dates de prise de fonction, de renouvellement et d'expiration de mandat pour chacun des administrateurs sont les suivantes :

	Date d'effet du mandat	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Philippe SALLE	8 mars 2018 <sup>(b)</sup>	N/A	Assemblée générale 2021
Mme Sophie ZURQUIYAH	26 avril 2018	N/A	Assemblée générale 2022
M. Michael DALY	30 septembre 2015 <sup>(b)</sup>	31 octobre 2017	Assemblée générale 2021
M. Patrice GUILLAUME <sup>(a)</sup>	15 décembre 2017	N/A	Assemblée générale 2021
Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN	31 octobre 2017	N/A	Assemblée générale 2021
Mme Helen LEE BOUYGUES	23 mars 2018 <sup>(b)</sup>	N/A	Assemblée générale 2020 <sup>(c)</sup>
Mme Colette LEWINER	8 mars 2018 <sup>(b)</sup>	15 mai 2019	Assemblée générale 2023
Mme Heidi PETERSEN	23 mars 2018 <sup>(b)</sup>	N/A	Assemblée générale 2020 <sup>(c)</sup>
M. Mario RUSCEV	8 mars 2018 <sup>(b)</sup>	15 mai 2019	Assemblée générale 2023

(a) Administrateur représentant les salariés.

(b) Nomination intervenue par cooptation sur le mandat d'un administrateur alors en fonction.

(c) Le renouvellement de ce mandat est soumis à l'Assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

**b. Règles de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs**

**i. Montant de rémunération globale annuelle maximale allouée aux administrateurs proposé à l'Assemblée générale**

À titre informatif, il est rappelé qu'il est proposé à l'Assemblée générale de la Société convoquée pour le 16 juin 2020 d'approuver une somme maximale de 550 000 euros au titre de la rémunération globale annuelle des administrateurs, pour l'exercice 2020 et jusqu'à modification ultérieure par nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant est en baisse par rapport à l'exercice 2019, l'Assemblée générale du 15 mai 2019 ayant approuvé une somme maximale de 630 000 euros au titre de rémunération globale annuelle des administrateurs.

**ii. Règles générales de répartition**

Le montant global annuel de la rémunération des administrateurs (anciennement « jetons de présence »), soumis à l'Assemblée générale annuelle pour approbation, est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe, basée sur la fonction, et une rémunération variable, basée sur l'assiduité aux réunions, ainsi que d'une indemnité de déplacement pour les administrateurs venant de l'étranger. La part variable de la rémunération allouée aux administrateurs est prépondérante sur l'enveloppe globale, par rapport à la part fixe allouée.

Le montant total alloué à chaque administrateur est déterminé après prise en compte de l'assiduité effective à chaque réunion du Conseil d'administration et de ses Comités. Dans le cas où le montant total agrégé atteint le montant maximum approuvé par l'Assemblée générale, un calcul sera établi au prorata pour chaque administrateur afin de se conformer à et ne pas dépasser ce montant maximum.

**iii. Règles spécifiques applicables au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux administrateurs représentant des salariés**

**Président du Conseil d'administration**

Le Président du Conseil d'administration perçoit :

- en sa qualité d'administrateur : une rémunération fixe (anciennement « jetons de présence »), assortie d'une indemnité de déplacement (le cas échéant), telle que décrite dans les tableaux ci-dessous ; et
- en sa qualité de Président : une rémunération fixe, telle que décrite au paragraphe 4.2.1.2.A. du présent document.

**Directeur général**

Le Directeur général qui également administrateur de la Société, ne perçoit pas de rémunération en sa qualité d'administrateur ni d'indemnité de déplacement. Les différents éléments composant sa rémunération sont décrits au paragraphe 4.2.1.2.B. du présent document.

**Administrateur(s) représentant des salariés**

Le ou les administrateur(s) nommé(s) en qualité d'administrateur(s) conformément à l'article 8 des statuts de la Société ne perçoivent aucune rémunération au titre de son/leur mandat d'administrateur et est/sont uniquement rémunéré(s) au titre du contrat de travail qu'il/elle/ils/elles a/ont conclu avec la Société ou l'une de ses filiales.

**c. Montants de rémunération allouée aux administrateurs applicables pour l'exercice 2020**

Au titre de l'exercice 2020, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, et sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale convoquée pour le 16 juin 2020, les règles proposées seront déclinées comme

suit, sur la base du nombre d'administrateurs alors en fonction et du nombre de réunions prévues sur l'année calendaire :

**Rémunération fixe (pour une année fiscale pleine) basée sur la fonction**

	Rémunération fixe
Président du Conseil	70 000 €
Administrateur <sup>(a)</sup>	7 000 €
Président du Comité d'audit <sup>(a)</sup>	10 000 €
Membre du Comité d'audit <sup>(a)</sup>	5 000 €
Président de tout Comité autre que le Comité d'audit <sup>(a)</sup>	4 000 €
Membre de tout Comité autre que le Comité d'audit <sup>(a)</sup>	2 000 €

(a) Ceci ne s'applique pas au Directeur Général, à/aux administrateur(s) représentant les salariés ni au Président du Conseil d'administration.

Tout administrateur qui serait nommé en cours d'année verra sa rémunération fixe calculée sur la base d'un *pro rata temporis* en fonction de sa date de nomination.

**Rémunération variable basée sur l'assiduité aux réunions du Conseil et de ses Comités <sup>(a)</sup>**

	Rémunération variable
Participation à une réunion du Conseil	4 600 €
Participation à une réunion de Comité	2 300 €

(a) Ceci ne s'applique pas au Directeur général, à/aux administrateur(s) représentant les salariés ni au Président du Conseil d'administration.

Un administrateur participant à une réunion de Comité en tant qu'invité ne sera pas rémunéré.

Les montants de ces rémunérations variables seront divisés par deux dans le cas d'une réunion du Conseil convoquée et tenue par téléphone pour l'approbation de questions particulières nécessitant l'approbation du Conseil, en dehors des réunions du Conseil et des Comités qui avaient été prévus pour l'année en question.

**Indemnité de déplacement, indépendamment de la nationalité de l'administrateur concerné <sup>(a)</sup>**

	Indemnité de déplacement
Déplacement intercontinental	2 000 €
Déplacement au sein d'un même continent	500 €

(a) Ceci ne s'applique pas au Directeur général ni à/aux administrateur(s) représentant les salariés.

Cette indemnité de déplacement s'appliquera également au séminaire annuel du Conseil d'administration, le cas échéant.

**d. Options de souscription d'achat d'actions et actions gratuites**

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception du Directeur général et de l'administrateur représentant les salariés, ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat d'actions ou d'actions de performance de la Société.

**e. Dépenses**

Les dépenses liées aux déplacements des administrateurs en lien avec les réunions du Conseil et de ses comités seront remboursées par la Société.

## f. Répartition de la somme fixe annuelle allouée à chaque administrateur pour l'année 2020

### M. Philippe SALLE

Au titre de l'exercice 2020, M. Philippe SALLE bénéficiera d'une rémunération fixe au titre de son mandat d'administrateur ainsi que d'une rémunération fixe au titre de sa qualité de Président du Conseil d'administration, telles que définies dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### Mme Sophie ZURQUIYAH

Au titre de l'exercice 2020, Mme Sophie ZURQUIYAH ne bénéficiera d'aucune rémunération en sa qualité d'administrateur, mais bénéficiera d'une rémunération en sa qualité de Directeur général, conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### M. Michael DALY

Au titre de l'exercice 2020, M. Michael DALY bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### M. Patrice GUILLAUME

Au titre de l'exercice 2020, conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus, M. Patrice GUILLAUME ne bénéficiera d'aucune rémunération en sa qualité d'administrateur, et sera uniquement rémunéré au titre du contrat de travail qu'il a conclu avec CGG Services SAS, filiale à 100 % de la Société.

### Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN

Au titre de l'exercice 2020, Mme Anne-France LACLIDE-DROUIN bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### Mme Helen LEE BOUYGUES

Au titre de l'exercice 2020, Mme Helen LEE BOUYGUES bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### Mme Colette LEWINER

Au titre de l'exercice 2020, Mme Colette LEWINER bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### Mme Heidi PETERSEN

Au titre de l'exercice 2020, Mme Heidi PETERSEN bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

### M. Mario RUSCEV

Au titre de l'exercice 2020, M. Mario RUSCEV bénéficiera d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur telle que définie dans la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite ci-dessus.

## 4.2.2 Rémunération globale des mandataires sociaux en 2019

### 4.2.2.1 Rémunération totale annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

#### A. Rémunération totale et avantages de toute nature

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Philippe SALLE, au titre des exercices 2018 et 2019, figurent dans le tableau ci-après.

#### a. Les éléments de rémunération

##### i. Rémunération fixe

Le tableau ci-après présente la rémunération fixe brute du Président du Conseil d'administration et son évolution :

	2018	2019	Variation 2018-2019
<b>Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration</b>	170 000 €*	170 000 €	0 %

\* Montant annualisé.

La rémunération fixe du Président du Conseil d'administration sur une base annuelle est restée inchangée par rapport à l'année 2018.

##### ii. Autres éléments de la rémunération court terme

#### RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018 a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime général de prévoyance et santé obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à M. Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration. Pour l'année 2019, le montant

correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 3 879 euros pour M. Philippe SALLE.

Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

#### AVANTAGES EN NATURE

M. Philippe SALLE n'a bénéficié d'aucun avantage en nature (y compris véhicule de fonction) sur l'exercice 2019.

#### iii. Rémunération allouée aux administrateurs

Conformément aux règles de répartition applicables décidées par le Conseil du 15 mai 2019, M. Philippe SALLE a perçu un montant fixe de rémunération allouée aux administrateurs de 70 000 euros, au titre de l'exercice 2019 et a également bénéficié des indemnités de déplacement pour un montant de 500 euros.

#### iv. Autres formes de rémunération

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu aucune autre forme de rémunération. En particulier, il n'a perçu :

- aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions ;
- aucune action gratuite soumise à condition de performance (« action de performance »).

Le Président du Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucun avantage retraite, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'indemnité contractuelle de départ.

#### b. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération versée par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

### c. Importance respective des éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'administration n'a perçu que des éléments fixes, à l'exclusion de toute rémunération variable ou exceptionnelle.

### B. Ratio d'équité

(En application de l'article L. 225-37-3, 6° et 7° du Code de commerce).

Le tableau ci-après présente les ratios médians et moyens de la rémunération globale du Président du Conseil d'administration. Conformément à la recommandation du Code AFEP MEDEF auquel se réfère l'entreprise, et compte tenu du peu d'effectif de la Société mère ne permettant pas de publier des données représentatives, le ratio a été calculé sur le périmètre du Groupe en France (CGG SA, CGG Services SAS et Sercel France SAS), sur la base des rémunérations versées aux cours de l'exercice 2019 soit :

- la rémunération fixe 2019 ;
- la rémunération variable versée en 2019 au titre de 2018 ;
- la rémunération exceptionnelle versée en 2019 au titre de 2018 ;
- l'intéressement et la participation versée en 2019 ;
- Les options et actions attribuées au cours de l'exercice 2019 (montant de l'avantage valorisé sous IFRS 2) ;

	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio moyen	3,1	2,9	2,8	3,5	3,6
Ratio médian	3,7	3,4	3,4	4,4	4,4
EBITDA des activités (en MUS\$)*	453	386	434	556	721

\* Retraité selon les normes IFRS en vigueur pour les années 2016-2019.

En cas de changement de dirigeant en cours d'année, il est précisé que les rémunérations prises en compte pour le tableau ci-dessus sont celles versées au titre de la fonction.

### C. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

Suite à l'Assemblée générale du 15 mai 2019, le Groupe a entrepris une réflexion sur les principaux éléments de la gouvernance liés à la rémunération des mandataires sociaux mise en place et leur communication, accompagné d'un consultant en externe.

Le Groupe a réalisé un audit sur le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la conformité liée aux évolutions législatives (loi Pacte) et les attentes des investisseurs au travers de l'analyse des politiques et des remarques des agences de conseil en vote.

Suite à ce diagnostic, le Groupe a mené des projets visant à prendre en compte les remarques des différentes parties prenantes autour des chantiers suivants : la communication sur la rémunération des mandataires sociaux et les caractéristiques des conventions réglementées au profit des mandataires sociaux du Groupe.

### D. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée au Président du Conseil d'administration est conforme aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration approuvés par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 et applicables au titre de l'exercice 2019.

- les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2019.

Dans un souci de cohérence, la rémunération des salariés tient compte des éléments suivants :

- la rémunération fixe 2019 ;
- la rémunération variable versée en 2019 au titre de 2018 ;
- la rémunération exceptionnelle versée en 2019 ;
- l'intéressement et la participation versée en 2019 ;
- les options et actions attribuées au cours de l'exercice 2019 (montant de l'avantage valorisé sous IFRS 2) ;
- les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2019.

Il est procédé de la même manière s'agissant des années précédentes.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du Président du Conseil d'administration et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Le périmètre pris en compte est celui des effectifs du Groupe situés en France incluant CGG SA, CGG Services SAS et Sercel SAS.

La rémunération versée au Président du Conseil d'administration est conforme aux objectifs de performance financière et extra-financière à long terme de la Société.

Au titre de l'exercice 2019, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

### E. Suspension de la rémunération versée aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 du code précité n'a pas été suspendu.

#### 4.2.2.2 Rémunération totale annuelle du Directeur général au titre de l'exercice 2019

##### A. Rémunération totale et avantages de toute nature

##### a. Les éléments de rémunération

##### i. Rémunération fixe

Le tableau ci-après présente la rémunération fixe du Directeur général et son évolution :

	2018	2019	Variation 2018-2019
<b>Sophie ZURQUIYAH, Directeur général</b>	630 000 €* €	630 000 €	0 %

\* Au titre de ses fonctions de Directeur général sur une base annuelle.

La rémunération fixe du Directeur général sur une base annuelle est restée inchangée par rapport à l'année 2018.



## ii. Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général, est assise sur des objectifs financiers représentant deux tiers de la rémunération variable et sur des objectifs extra-financiers représentant un tiers de la rémunération variable.

Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe et les critères d'attribution de la part annuelle variable sont de deux natures :

- des critères quantifiables (objectifs financiers) ; et
- des critères qualitatifs (objectifs extra-financiers).

Enfin, il est précisé qu'afin d'inciter à la performance financière, les objectifs quantifiables (financiers) permettent d'atteindre un montant de variable dont le plafond est fixé à 166,67 % de la rémunération fixe.

**Au titre de l'exercice 2019**, la structure de la rémunération variable de Mme Sophie ZURQUIYAH a été déterminée par le Conseil d'administration réuni le 7 mars 2019.

Le détail de la structure des objectifs fixés et leur niveau de réalisation constaté par le Conseil d'administration réuni le 5 mars 2020, sont détaillés ci-après.

**I. Les critères quantifiables (objectifs financiers)**, fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe, sont les suivants :

- le cash-flow net du Groupe (pondération de 25 % sur la part financière) ;
- l'EBITDA libre actif (pondération de 25 % sur la part financière) ;
- le chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 25 % sur la part financière) ; et
- le résultat opérationnel (pondération de 25 % de la part financière).

Le versement minimal relatif à chacun des critères est soumis à au moins 70 % de l'atteinte de l'objectif. Suivant le taux d'atteinte de l'objectif de chaque critère, le versement peut être porté jusqu'à 200 % du montant cible associé au critère considéré.

→ Pour l'exercice 2019, compte tenu de la performance financière du Groupe et de la réalisation de ses objectifs financiers, la part financière de la rémunération annuelle variable s'est élevée à 117,93 % du montant cible total de la rémunération variable. Le détail du calcul de l'atteinte de ces objectifs est synthétisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

**II. Les critères qualitatifs (objectifs extra-financiers)** sont centrés sur :

**A. L'exécution de la stratégie** (pondération de 50 % sur la part extra-financière)

La moitié des objectifs individuels est liée à l'exécution de la stratégie du Groupe à l'horizon 2021 sur la base d'objectifs précis, pilotés au travers d'indicateurs. Les détails des critères sont confidentiels. Ils regroupent d'une part, des critères liés à l'organisation du Groupe CGG et la construction d'alliances stratégiques en lien avec cette feuille de route.

→ Pour l'exercice 2019, l'objectif relatif à l'exécution de la stratégie du Groupe à l'horizon 2021 a été atteint à 95 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes : la définition et mise en place d'étapes majeures dans la mise en œuvre du modèle *asset-light*, notamment avec la sortie engagée de l'activité d'acquisition par cession ou monétisation, la conclusion d'un partenariat stratégique sur l'acquisition Marine, et le redimensionnement de la main-d'œuvre de l'entreprise, conformément à cette stratégie.

**B. La gestion des ressources humaines** (pondération de 20 % sur la part extra-financière)

20 % des objectifs qualitatifs sont liés à la gestion des talents avec la rétention du personnel clé intégrant l'organisation, les plans de successions pour les collaborateurs clés et la transformation du Groupe au travers de la simplification et de la rationalisation. Dans un contexte de transformation, ces critères de rétention et de planification sont des paramètres clés de la performance moyen terme du Groupe.

→ Pour l'exercice 2019, les objectifs relatifs à la gestion des ressources humaines du Groupe ont été atteints à 100 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes : le processus de gestion des talents et des plans de successions ont été menés au cours de l'année et présentés au Conseil d'administration, les successions pour des positions clés ont été préparées en vue de leur mise en œuvre, et un plan a été élaboré et mis en place afin d'identifier les actions nécessaires à la simplification de l'organisation de l'entreprise particulièrement en ce qui concerne sa structure de fonctions supports.

**C. La performance opérationnelle du Groupe** (pondération de 20 % sur la part extra-financière)

- la consolidation et le développement des relations avec les grands clients afin de s'assurer de leur satisfaction ;
- le maintien de la performance opérationnelle du Groupe ;
- le développement et la promotion du Groupe sur son secteur d'activité et un positionnement de *leader* technique avancé en Géosciences et Équipement y compris au travers de la digitalisation notamment avec l'Intelligence Artificielle, le *Machine Learning* et le *Cloud*.

→ Pour l'exercice 2019, les objectifs relatifs à la performance opérationnelle du Groupe ont été atteints à 100 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes : le Directeur général a continué d'entretenir et de développer une relation privilégiée avec les principaux clients de l'entreprise, en rencontrant régulièrement leurs dirigeants et en visitant les régions clés, les retours des clients sont toujours aussi positifs sur la qualité du travail réalisé par la Société, la performance opérationnelle du Groupe a été globalement excellente cette année, comme en témoignent les résultats financiers pour 2019. En ce qui concerne les avancées technologiques, 2019 a été une bonne année, en particulier avec la sortie de nouveaux algorithmes de traitement et d'équipements de système *nodes*. Enfin, la Société a continué à déployer sa stratégie en matière de digitalisation, notamment en ce qui concerne l'accès et la mise à disposition de sa bibliothèque de données, tout en améliorant ses algorithmes de traitement avec l'apprentissage automatique (*Machine Learning*).

**D. HSE/Conformité** (pondération de 10 % sur la part extra-financière)

En tant qu'entreprise industrielle, CGG a mis en place des politiques en Hygiène, Sécurité, Environnement et Conformité qui visent à maintenir des efforts d'amélioration en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement liés à son activité. De plus, en 2019, CGG a travaillé à renforcer la conformité de CGG aux différentes réglementations, notamment en matière de conformité.

→ Pour l'exercice 2019, les objectifs relatifs aux politiques Hygiène, Sécurité, Environnement et Conformité ont été atteints à 100 %. L'appréciation de la performance est basée sur les principales réalisations suivantes : l'entreprise n'a pas eu à déplorer d'accident mortel, la position de la Société en matière d'Hygiène Sécurité Environnement s'est améliorée en 2019, il n'y a eu aucun incident environnemental à signaler, la Société a réalisé une cartographie complète de ses risques

et de ses processus au regard de la loi Sapin 2 et a traité tous les éléments manquants.

La part variable liée aux critères qualitatifs varie entre 0 % et 100 % du montant cible, soit entre 0 % et un tiers de la rémunération variable cible (sans possibilité de surperformance sur ces critères).

Chacun des critères quantitatifs et qualitatifs est pondéré et un poids cible et maximum est déterminé pour chacun.

→ Pour l'exercice 2019, compte tenu de la performance réalisée les objectifs extra-financiers, la part extra-financière de

la rémunération annuelle variable s'est élevée à 32,67 % du montant cible total de la rémunération variable. Le détail du calcul de l'atteinte de ces objectifs est synthétisé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Au total, le taux global de réalisation des objectifs de l'exercice 2019 s'est élevé à 150,60 % de leurs cibles. Conformément à la politique applicable, ce taux a été appliqué au montant cible de la rémunération variable annuelle de Mme ZURQUIYAH pour déterminer le montant à verser au titre de l'exercice 2019. Pour rappel, ce taux était de 137 % en 2018.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA PART VARIABLE 2019 DE MME SOPHIE ZURQUIYAH, DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Indicateur	Cible		Maximum		Taux de réalisation 2019	
	En % de la rémunération fixe	Sur une base 100	En % de la rémunération fixe	Sur une base 100	En % du variable cible	Sur une base 100
<b>Critères Financiers</b>	<b>66,67 %</b>	<b>66,67 %</b>	<b>133,33 %</b>	<b>80,00 %</b>	<b>117,93 %</b>	<b>78,31 %</b>
Cash-flow Net du Groupe	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %	33,33 %	22,13 %
EBITDA libre actif	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %	33,33 %	22,13 %
Chiffres d'affaires externe du Groupe	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %	17,93 %	11,91 %
Résultat opérationnel	16,67 %	16,67 %	33,33 %	20,00 %	33,33 %	22,13 %
<b>Critères Non Financiers</b>	<b>33,33 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>33,33 %</b>	<b>20,00 %</b>	<b>32,67 %</b>	<b>21,69 %</b>
Exécution de la stratégie 2021	16,67 %	6,67 %	16,67 %	10,00 %	15,83 %	10,51 %
Gestion des ressources humaines	6,67 %	6,67 %	6,67 %	4,00 %	6,67 %	4,43 %
Performance opérationnelle du Groupe	6,67 %	3,33 %	6,67 %	4,00 %	6,67 %	4,43 %
HSE/Conformité	3,33 %	100,00 %	3,33 %	2,00 %	3,33 %	2,21 %
<b>TOTAL DES CRITÈRES</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>166,67 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>150,60 %</b>	<b>100,00 %</b>

Au regard de la réalisation des critères ci-dessus, le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a arrêté le montant de la rémunération variable annuelle de Mme Sophie ZURQUIYAH à 948 780 euros.

Pour rappel, ce montant était de 861 000 euros en 2018 en équivalent temps plein, ce qui correspond à une augmentation de 10 % de la rémunération variable.

Conformément à ce que prévoit la politique de rémunération, la Société n'a pas demandé la restitution de la rémunération variable de Mme Sophie ZURQUIYAH.

### iii. Rémunération exceptionnelle

Mme Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle sur l'exercice 2019.

### iv. Rémunération allouée aux administrateurs

Mme Sophie ZURQUIYAH, également administrateur de la Société depuis le 26 avril 2018, ne perçoit aucune rémunération allouée aux administrateurs.

### v. Autres éléments de la rémunération court terme

#### RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE

Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018 a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime général de prévoyance et santé obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général. Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 421 euros pour Mme Sophie ZURQUIYAH. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

#### ASSURANCE MÉDICALE INTERNATIONALE

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 26 avril 2018, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du

Code de commerce, la conclusion d'un contrat d'assurance médicale internationale souscrite par CGG Services (US.) Inc. au profit de Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général, en raison de ses déplacements fréquents à l'étranger. La cotisation annuelle versée par CGG Services (US.) Inc. au titre de ce contrat s'élève à 20 862 euros pour l'année 2019. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

#### AVANTAGES EN NATURE

Mme Sophie ZURQUIYAH a bénéficié d'un véhicule de fonction sur l'exercice 2019. Le montant de l'avantage valorisé s'élève à 9 473 euros.

### vi. Rémunération variable pluriannuelle

Mme Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle en numéraire sur l'exercice 2019.

### vii. Rémunération long terme

Chaque année, le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de nomination-rémunération, met en place un système de rémunération long terme. Cette rémunération est attribuée au travers de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« options ») et/ou d'actions gratuites sous conditions de performance (« actions de performance ») passée, et poursuit un double objectif :

- mettre en place un système de rémunération variable globalement harmonisé et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe ;
- lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique et extra-financière du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme ; et
- retenir et maintenir une rémunération attractive pour les salariés les plus performants et les hauts potentiels dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi sur des métiers de l'ingénierie et du numérique dans tous les pays de présence.

Sont éligibles à ce système les membres du Comité de Direction (incluant le Directeur général), les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

#### ATTRIBUTION 2019 ET CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PRÉCÉDENTS PLANS CONSTATÉES EN 2019

En 2019, le Conseil d'administration a maintenu l'attribution d'une rémunération long terme, au travers de plans d'options et d'actions de performance et a également constaté le taux de réalisation des conditions de performance des précédents plans conformément à leurs dispositions et échéances respectives.

Pour le Directeur général, le niveau d'attribution de la rémunération long terme sur l'année 2019 a été fixé à 80 % du salaire de base (montant de l'avantage valorisé sous IFRS 2). Le Conseil d'administration a tenu compte de la faiblesse du cours de l'action et a décidé d'une attribution inférieure à la cible de la politique de rémunération (100 % de la rémunération fixe).

#### 1. Options de souscription d'actions

##### 1) Attribution au Directeur général d'options de souscription d'actions dans le cadre du plan du 27 juin 2019

- *Conditions de performance*

Le Conseil d'administration du 27 juin 2019 a fait évoluer la politique de rémunération long terme du Directeur général en remplaçant l'acquisition progressive des options par une acquisition en une seule fois en juin 2022, sous réserve de la réalisation d'une condition de performance relative à une croissance du cours de Bourse de l'action CGG au moins égale à 75 % <sup>(1)</sup> par rapport à l'évolution relative, sur la période d'acquisition des droits, de l'indice PHLX Oil Service Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>), calculée à la date d'acquisition. Le taux d'objectif fixé tient compte de la volatilité de l'action CGG, plus importante que celles des entreprises composant l'indice de comparaison.

Le Conseil d'administration a souhaité remplacer la condition de performance du cours de Bourse en valeur absolue par une comparaison par rapport à un indice afin de mieux refléter la performance du cours de l'action par rapport au secteur d'activité du Groupe en réponse à la demande des actionnaires.

La réalisation de la condition de performance donne droit à l'attribution de 100 % des options à la date à laquelle cette réalisation sera constatée par le Conseil.

Le 27 juin 2019, 2 273 520 options ont été attribuées à 246 bénéficiaires au sein du Groupe, dont 360 000 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro, fixé sur la base de la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt (20) séances de Bourse ayant précédé l'attribution.

Les options ont une durée de huit ans.

- *Règles applicables*

- *Obligation de conservation au nominatif*

Le Conseil d'administration a également décidé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que Mme Sophie ZURQUIYAH est tenue de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % du montant de la plus-value d'acquisition nette au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration.

En outre, le Directeur général doit, en sa qualité d'administrateur de la Société, détenir 20 000 actions de la Société. La combinaison de ces obligations permettra au Directeur général de détenir un nombre significatif de titres.

La conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions de performance et de la levée des options attribuées s'applique jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Directeur général représente deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuelle). Au-delà de ce seuil, les obligations de conservation ne s'appliquent plus.

- *Interdiction de recours à des instruments de couverture*

Conformément aux dispositions du code auquel la Société se réfère et aux recommandations de l'AMF, Mme Sophie ZURQUIYAH s'est engagée à ne pas recourir à des opérations de couvertures tant sur les options que sur les actions issues de la levée d'options jusqu'à la fin de la période de conservation des titres au nominatif fixée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

- *Période d'exercice des options*

Le Conseil d'administration rappelle que l'exercice des options par Mme Sophie ZURQUIYAH est soumis au respect des règles d'abstention des opérations sur les titres de la Société fixées par le Groupe applicables à l'ensemble des initiés permanents du Groupe (voir paragraphe 4.1.3.h) du présent document).

- *Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2019 par le Directeur général*

Aucune levée d'options n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

##### 2) Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'options précédents

- *Taux de réalisation des critères de performance du plan d'options 2015*

En 2019, le Conseil d'administration a constaté la non atteinte des conditions de performance sur la dernière tranche (25 %) du plan d'options attribué le 25 juin 2015 pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux. Par conséquent, aucune option n'a été acquise au titre de cette dernière tranche par les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux.

Pour rappel, pour la première tranche (50 %) arrivée à échéance en juin 2017, aucune option n'a été acquise par les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux. La deuxième tranche (25 %) arrivée à échéance en juin 2018 avait été acquise partiellement.

Ainsi le taux d'acquisition définitif du plan d'options 2015 a été de 25 % pour les membres Comité de Direction et les mandataires sociaux. Le prix d'exercice de ces options est fixé à 62,92 euros (prix ajusté à la suite de diverses opérations réalisées sur le capital de la Société depuis l'attribution).

- *Taux de réalisation des critères de performance du plan d'options 2016*

En 2019, le Conseil d'administration a constaté la non atteinte des conditions de performance sur la seconde tranche (25 %) du plan d'options attribué le 23 juin 2016 pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux. Par conséquent, aucune option n'a été acquise au titre de cette seconde tranche par les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux.

L'atteinte de la condition de performance sera de nouveau examinée en juin 2020, conformément au règlement du plan.

Pour rappel, pour la première tranche (50 %) arrivée à échéance en juin 2018, aucune option n'a été acquise par les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux.

(1) Ce taux ainsi que l'échelle d'acquisition sont revus à la hausse à partir de l'attribution de l'année 2020.

Le prix d'exercice de ces options est fixé à 8,52 euros (prix ajusté à la suite de diverses opérations réalisées sur le capital de la Société depuis l'attribution).

- *Taux de réalisation des critères de performance du plan d'options 2018*

En 2019, le Conseil d'administration a constaté la non-atteinte de la condition de performance sur la première tranche (25 %) des plans d'options attribués le 27 juin 2018 et le 11 décembre 2018 pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux. Par conséquent, aucune option n'a été acquise au titre de cette première tranche par les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux. L'atteinte de la condition de performance sera de nouveau examinée en juin 2020, conformément au règlement du plan.

Le prix d'exercice de ces options est de 2,15 euros pour l'attribution du 27 juin 2018 et de 1,39 euro pour l'attribution du 11 décembre 2018.

## II. Actions soumises à conditions de performance (« actions de performance »)

- 1) Attribution au Directeur général d'actions soumises à conditions de performance dans le cadre du plan du 27 juin 2019

- *Conditions de performance*

Le Conseil d'administration du 27 juin 2019 a maintenu les mêmes conditions de performance que pour le plan d'actions de performance 2018. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence en juin 2022, sous réserve de la réalisation de deux conditions de performance à satisfaire sur la période d'acquisition des droits et relatives à :

- l'atteinte d'un objectif de Free EBITDA cumulé (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis) ;
- l'atteinte d'un objectif de ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs en 2021 (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis).

La réalisation des deux conditions de performance est basée sur les objectifs budgétaires en lien avec le plan stratégique du Groupe et donne droit à l'attribution des actions à la date à laquelle cette réalisation sera constatée par le Conseil.

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 007 720 actions de performance soumises à conditions de performance à 245 bénéficiaires au sein du Groupe, dont 220 000 actions de performance attribuées au Directeur général.

Ces actions de performance seront acquises juin 2022. La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- *Règles applicables*
  - *Obligation de conservation au nominatif*

Le Conseil d'administration a également décidé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'acquisition d'actions que Mme Sophie ZURQUIYAH est tenue de conserver au nominatif, pendant la durée de son mandat, devrait représenter 25 % des actions de performance définitivement attribuées par le Conseil d'administration.

En outre, le Directeur général doit, en sa qualité d'administrateur de la Société, détenir 20 000 actions de la

Société. La combinaison de ces obligations permettra au Directeur général de détenir un nombre significatif de titres.

La conservation au nominatif des actions issues des attributions d'actions de performance et de la levée des options attribuées s'applique jusqu'à ce que la valeur de la totalité des actions détenues au nominatif par le Directeur général représente deux ans de rémunération en monétaire (cumul fixe et variable annuelle). Au-delà de ce seuil, les obligations de conservation ne s'appliquent plus.

- *Interdiction de recours à des instruments de couverture*

Conformément aux dispositions du code auquel la Société se réfère et aux recommandations de l'AMF, Mme Sophie ZURQUIYAH s'est engagée à ne pas recourir à des opérations de couvertures sur les actions de performance attribuées jusqu'à la fin de la période de conservation des titres au nominatif fixée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce.

- *Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2019 pour le Directeur général*

Aucun plan d'actions de performance n'est devenu disponible au cours de l'exercice 2019.

- 2) Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'actions de performance précédents

Aucun plan d'actions soumis à conditions de performance n'a été évalué au cours de l'exercice 2019. Les conditions de performance afférentes au plan 2018 s'apprécient sur une période de deux ans et seront constatées en juin 2020.

## III. Unités de performance

- 1) Attribution au Directeur général d'unités de performance au cours de l'exercice 2019

- *Unités de performance attribuées au cours de l'exercice 2019 au Directeur général*

Aucune unité de performance n'a été attribuée au Directeur général au cours de l'exercice 2019.

- *Unités de performance définitivement acquises au cours de l'exercice 2019 pour le Directeur général*

Aucune unité de performance n'a été définitivement acquise par le Directeur général au cours de l'exercice 2019.

- 2) Constat de la réalisation des conditions de performance des plans d'unités de performance précédents

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations a mis en place le 23 juin 2016, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance à destination des mandataires sociaux, des membres du Comité de Direction ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

- *Taux de réalisation des critères de performance du plan d'unités de performance 2016*

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a constaté la non-atteinte des conditions de performance du plan d'unités de performance attribuées le 23 juin 2016 aux mandataires sociaux, membres du Comité de Direction et autres bénéficiaires aussi bien sur les critères groupe que sur les segments d'activité. Par conséquent, aucune unité de performance n'a été acquise par les bénéficiaires.

#### viii. Régimes de retraite supplémentaire

##### RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (ARTICLE 83 DU CGI)

Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie du régime collectif de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon les mêmes modalités que celles applicables à ces derniers.

Ce régime est plafonné comme tel et calculé en référence au Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS) :

- tranche A - jusqu'à 100 % du PASS : 0,5 % à la charge du bénéficiaire et 1 % de cotisation à la charge de l'entreprise ;
- tranche B - au-delà de 100 % du PASS et jusqu'à 400 % du PASS : 2 % à la charge du bénéficiaire et 3 % à la charge de l'entreprise ;
- tranche C - au-delà de 400 % du PASS et jusqu'à 800 % du PASS : 3,5 % à la charge du bénéficiaire et 5 % à la charge de l'entreprise.

L'assiette de cotisation est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération.

Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 12 157 euros pour Mme Sophie ZURQUIYAH.

##### RÉGIME DE RETRAITE ALTERNATIF

Mme Sophie ZURQUIYAH ne bénéficie pas de régime de retraite alternatif.

#### ix. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 26 avril 2018, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC au profit de Mme Sophie ZURQUIYAH.

La cotisation annuelle versée par la Société au titre de cette garantie s'élève à 11 094 euros en 2019. Cette assurance prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14,15 % de la rémunération cible de Mme Sophie ZURQUIYAH en 2019 (soit 178 306 euros), sur une durée de douze mois. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

#### x. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et engagement de non-concurrence

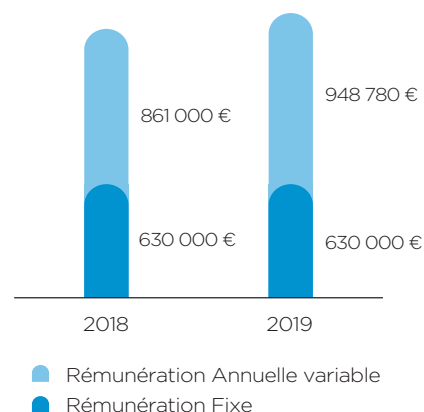
Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe et d'un engagement de non-concurrence, dont le détail est présenté au 4.2.1.2.B .du présent document d'enregistrement universel.

#### b. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

Mme Sophie ZURQUIYAH n'a perçu aucune rémunération versée par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

#### c. Importance respective des éléments de rémunération

La rémunération court terme de Mme Sophie ZURQUIYAH (fixe + variable) a progressé de 5,9 % équivalent temps plein entre les exercices 2018 et 2019.



Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées à Mme Sophie ZURQUIYAH, au titre des exercices 2018 et 2019, figurent dans le tableau ci-après. Il est rappelé que Mme Sophie ZURQUIYAH a pris les fonctions de Directeur général de la Société le 26 avril 2018.

**Au titre de l'exercice 2019**, la structure de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH a consisté en une rémunération fixe (630 000 euros bruts sur une base annuelle), une rémunération variable (948 780 euros bruts sur une base annuelle), et des avantages en nature (20 567 euros sur une base annuelle).

#### B. Ratio d'équité

(En application de l'article L. 225-37-3, 6° et 7° du Code de commerce).

Le tableau ci-après présente les ratios médians et moyens de la rémunération globale du Président du Conseil d'administration. Conformément à la recommandation du Code AFEP MEDEF auquel se réfère l'entreprise, et compte tenu du peu d'effectif de la société mère ne permettant pas de publier des données représentatives, le ratio a été calculé sur le périmètre du Groupe en France (CGG SA, CGG Services SAS et Sercel France SAS), sur la base des rémunérations versées aux cours de l'exercice 2019 soit :

- la rémunération fixe 2019 ;
- la rémunération variable versée en 2019 et au titre de 2018 ;
- la rémunération exceptionnelle versée en 2019 et au titre de 2018 ;
- L'intéressement et la participation versée en 2019 ;
- les options et actions attribuées au cours de l'exercice 2019 (montant de l'avantage valorisé sous IFRS 2) ;
- les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2019.

Dans un souci de cohérence, la rémunération des salariés tient compte des éléments suivants :

- la rémunération fixe 2019 ;
- la rémunération variable versée en 2019 et au titre de 2018 ;
- la rémunération exceptionnelle versée en 2019 ;
- l'intéressement et la participation versée en 2019 ;
- les options et actions attribuées au cours de l'exercice 2019 (montant de l'avantage valorisé sous IFRS 2) ;
- les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2019 ;
- les cotisations employeur versées au titre des régimes à cotisations définies versées au titre de l'exercice 2019.

Il est procédé de la même manière s'agissant des années précédentes.

## RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le périmètre pris en compte est celui des effectifs du Groupe situés en France incluant CGG SA, CGG Services SAS et Sercel SAS.

	2015	2016	2017	2018	<b>2019</b>
Ratio moyen	20,5	21,4	17,2	34,7	30,0
Ratio médian	24,5	25,6	20,5	43,0	36,6
EBITDA des activités (en MUS\$)*	453	386	434	556	721

\* Retraité selon les normes IFRS en vigueur pour les années 2016-2019.

En cas de changement de dirigeant en cours d'année, il est précisé que les rémunérations prises en compte pour le tableau ci-dessus sont celles versées au titre de la fonction sur une base annuelle.

### C. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

Suite à l'Assemblée générale du 15 mai 2019, le Groupe a entrepris une réflexion sur les principaux éléments de la gouvernance liés à la rémunération des mandataires sociaux mis en place et leur communication, accompagné d'un consultant en externe.

Le Groupe a réalisé un audit sur le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF, de la conformité liée aux évolutions législatives (loi Pacte) et les attentes des investisseurs au travers de l'analyse des politiques et des remarques des agences de conseil en vote.

Suite à ce diagnostic, le Groupe a mené des projets visant à prendre en compte les remarques des différentes parties prenantes autour des chantiers suivants : la rémunération long terme, la communication sur la rémunération des mandataires sociaux et les caractéristiques des conventions réglementées au profit des mandataires sociaux du Groupe :

- les caractéristiques de la rémunération long terme : le Conseil d'administration a procédé dès la mise en place du plan 2019 à une modification des conditions d'acquisition des options et des actions avec :
  - un rallongement de la période d'acquisition à 3 ans aussi bien pour les options que pour les actions,
  - l'intégration d'une condition de performance relative à l'évolution du cours de Bourse par rapport à l'indice PHLX Oil Service Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - l'arrêt du *re-testing* des conditions de performance liées aux options ;
- la communication sur la rémunération des mandataires sociaux : le Groupe a lancé un audit de son rapport de gouvernement d'entreprise et a entrepris une communication plus détaillée des composantes de la politique de rémunération au travers :
  - des modalités de détermination des rémunérations des mandataires sociaux et leur structure cible,
  - des niveaux cibles et des plafonds des éléments variables de la rémunération communiqués,
  - du mécanisme de calcul de la rémunération variable annuelle avec les modalités d'évaluation des critères de performance afin de permettre aux actionnaires de comprendre la détermination des montants versés,
  - la communication des résultats des plans d'intéressement long terme permettant aux actionnaires de faire le lien entre cette rémunération et la performance du Groupe ;

- la clause de non-concurrence a été mise en conformité avec les règles du Code AFEP MEDEF et de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 :
  - le versement de l'indemnité de non-concurrence serait exclu dès lors le Directeur général ferait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne pourrait être versée au-delà de 65 ans ; et
  - d'autre part, l'indemnité de non-concurrence devra faire l'objet d'un paiement échelonné pendant sa durée.
- l'indemnité contractuelle de rupture a également été modifiée pour se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF :
  - le versement de l'indemnité serait exclu en cas de démission du bénéficiaire (y compris postérieurement à un changement de contrôle) ou de possibilité pour lui de faire valoir ses droits à la retraite au moment du départ,
  - l'échelle de performance donnant lieu au versement a été revue pour être rendue plus sévère.

### D. Conformité de la rémunération versée avec la politique de rémunération

La rémunération versée au Directeur général est conforme aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération fixe, variable, exceptionnelle et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général approuvés par l'Assemblée générale du 26 avril 2018 et applicables au titre de l'exercice 2019.

En effet, cette politique était applicable au titre de l'exercice 2019 en raison du vote négatif de l'Assemblée générale en date du 15 mai 2019 sur le projet de politique de rémunération soumis à son approbation.

La rémunération versée au Directeur général est conforme aux objectifs de performance à long terme de la Société.

Au titre de l'exercice 2019, la Société n'a effectué aucun écart ou dérogation par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

### E. Suspension de la rémunération versée aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 du code précité n'a pas été suspendu.

#### 4.2.2.3 Rémunération totale des administrateurs au titre de l'exercice 2019

Le 15 mai 2019, à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale du montant global alloué aux administrateurs s'élevant à 630 000 euros, le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des administrateurs tels que décrits ci-après.

Conformément à la politique de rémunération en vigueur, Mme Sophie ZURQUIYAH ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

### A. Rémunération totale et avantages de toute nature

#### a. Éléments de rémunération

##### i. Principes généraux

##### MONTANT DE BASE

Pour l'exercice 2019, les administrateurs ont perçu une rémunération conformément à la politique applicable, telle que définie par le Conseil le 15 mai 2019 et décrite ci-dessous. Au titre de 2019, cette rémunération est assise :

- pour un tiers sur une partie fixe (fonction), calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité ; étant précisé que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat ;
- pour deux tiers sur une partie variable (présence), liée à la participation aux réunions du Conseil et des Comités, et calculée sur la base suivante :
  - deux parts pour une participation aux réunions du Conseil d'administration,
  - une part pour une participation à une réunion d'un comité, et
  - une part et demie pour la présidence d'un comité.

Un administrateur participant à une réunion de Comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

##### INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT

Une indemnité de déplacement est attribuée à chaque administrateur, quelle que soit sa nationalité, de la façon suivante :

- 2 000 euros pour un déplacement intercontinental ;
- 500 euros pour un déplacement sur un même continent.

Ceci s'applique également au séminaire annuel du Conseil d'administration, le cas échéant.

##### OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception du Directeur général et de l'administrateur représentant les salariés, ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'action ou d'actions gratuites de la Société.

##### ii. Règles spécifiques

##### PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2019, M. Philippe SALLE a perçu :

- une rémunération fixe 70 500 euros en sa qualité d'administrateur (anciennement « jetons de présence », incluant un montant de 500 euros au titre d'indemnité de déplacement), tel que déterminé par le Conseil d'administration réuni le 15 mai 2019 ; et
- une rémunération fixe 170 000 euros en sa qualité de Président du Conseil d'administration, tel que déterminé par le Conseil d'administration réuni le 7 mars 2019.

##### DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au titre de l'exercice 2019, Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général et administrateur, n'a perçu aucune rémunération en sa qualité d'administrateur.

##### ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DES SALARIÉS

Au titre de l'exercice 2019, M. Patrice GUILLAUME, administrateur représentant les salariés, nommé conformément à l'article 8 des statuts de la Société, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur et est uniquement rémunéré au titre de son contrat de travail conclu avec CGG Services SAS, une filiale de la Société.

##### MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée aux membres du Comité d'audit, de la façon suivante :

- 10 000 euros au Président du Comité d'audit ;
- 5 000 euros à chaque autre membre du Comité d'audit.

##### b. Rémunération versée par une entreprise dans le périmètre de consolidation

À l'exception de l'administrateur représentant les salariés, lequel perçoit une rémunération fixe au titre de son contrat de travail conclu avec la société CGG Services SAS, les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération versée par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de la Société.

##### c. Importance respective des éléments de rémunération

À l'exception de l'administrateur représentant les salariés, lequel perçoit une rémunération variable au titre de son contrat de travail conclu avec la société CGG Services SAS, les administrateurs ne perçoivent que des éléments fixes, à l'exclusion de toute rémunération variable ou exceptionnelle.

##### B. Prise en compte du dernier vote de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale du 15 mai 2019 a fixé à 630 000 euros la somme globale attribuée à titre de la rémunération allouée aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2019.

##### C. Conformité de la rémunération versée avec les modalités de répartition définies par le Conseil d'administration

La rémunération versée aux administrateurs est conforme aux modalités de répartition définies par le Conseil d'administration du 15 mai 2019 pour l'exercice 2019. Le montant total alloué aux administrateurs en rémunération de leurs fonctions au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 541 780,82 euros, versés en février 2020.

##### D. Suspension de la rémunération versée aux administrateurs

Le Conseil d'administration étant composé conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le versement de la rémunération prévue au premier alinéa de l'article L. 225-45 du code précité n'a pas été suspendu.

##### E. Rémunérations versées aux administrateurs non-exécutifs au titre de l'exercice 2019

Les rémunérations versées aux administrateurs non exécutifs au titre de l'exercice 2019 sont présentées en page 136 du présent document d'enregistrement universel (Tableau 3 de la recommandation AMF 2009-16).

#### 4.2.2.4 Tableau de présentation des rémunérations des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente en synthèse les éléments de rémunération des mandataires sociaux sur les exercices 2018 et 2019. Ces éléments sont détaillés dans la suite du rapport.

##### TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2018	Exercice 2019
<b>Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration depuis le 26 avril 2018</b>		
<b>TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)</b>	<b>168 142,39 €</b>	<b>240 500,00 €</b>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	N/A	b.a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	N/A	N/A
<b>TOTAL DES DROITS POTENTIELS À RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE SUBORDONNÉS AUX RÉSULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>Sophie ZURQUIYAH, Directeur général depuis le 26 avril 2018</b>		
<b>TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées dans un des tableaux ci-dessous)</b>	<b>1 315 097,00 €</b>	<b>1 599 347,00 €</b>
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous) <sup>(a)</sup>	491 669,00 €	316 589,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans un des tableaux ci-dessous) <sup>(a)</sup>	297 955,00 €	176 342,00 €
<b>TOTAL DES DROITS POTENTIELS À RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE SUBORDONNÉS AUX RÉSULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE</b>	<b>789 624,00 €</b>	<b>492 931,00 €</b>

Tableau 1 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) La Société estime que ces éléments ne sont pas cumulables avec les autres éléments de rémunération effectivement dus au titre de l'exercice et que le total n'est donc pas représentatif des rémunérations perçues dans l'année. En effet, les attributions finales de ces éléments de rémunération sont d'une part soumises à la réalisation de conditions de performance (il peut donc n'y avoir aucune attribution si ces conditions ne sont pas remplies) et d'autre part, le montant de valorisation des rémunérations variables pluriannuelles, des options et des actions de performance à la juste valeur à la date d'attribution ne correspondant pas à une rémunération perçue par bénéficiaires au cours de l'exercice d'attribution.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance et suppose un cours d'exercice

inférieur au cours de Bourse. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE M. PHILIPPE SALLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Philippe SALLE, au titre des exercices 2018 et 2019, figurent dans le tableau ci-après. Il est rappelé que M. Philippe SALLE a été nommé Président du Conseil d'administration le 26 avril 2018.

Au titre de l'exercice 2019, la structure de la rémunération de M. Philippe SALLE a consisté en :

- en sa qualité d'administrateur : un montant fixe de rémunération allouée aux administrateurs (70 000 euros bruts sur une base annuelle au Président), et
- en sa qualité de Président du Conseil d'administration : une rémunération fixe inchangée par rapport à 2018 (170 000 euros bruts sur une base annuelle).

Philippe SALLE	2018		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration à compter du 26 avril 2018</i>				
Rémunération fixe	115 697,00 €	115 697,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée aux administrateurs	52 445,39 € <sup>(a)</sup>	N/A	70 500,00 € <sup>(b)</sup>	52 445,39 € <sup>(a)</sup>
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>168 142,39 €</b>	<b>115 697,00 €</b>	<b>240 500,00 €</b>	<b>222 445,39 €</b>

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Versé en février 2019 au titre de l'exercice 2018.

(b) Versé en février 2020 au titre de l'exercice 2019 (incluant 500 euros d'indemnités de déplacement)

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE MME SOPHIE ZURQUIYAH, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sophie ZURQUIYAH	2018		2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur général à compter du 26 avril 2018</i>				
Rémunération fixe	571 826,00 € <sup>(a)</sup>	571 826,00 € <sup>(a)</sup>	630 000 €	630 000 €
Rémunération variable annuelle	727 516,00 € <sup>(b)</sup>	533 017,00 € <sup>(c)</sup>	948 780 € <sup>(g)</sup>	727 516 € <sup>(b)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle *	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée aux administrateurs	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	10 877,00 € <sup>(d)</sup>	3 577,00 € <sup>(e)</sup>	20 567 € <sup>(h)</sup>	27 867 € <sup>(i)</sup>
Autres indemnités légales	4 878,00 € <sup>(f)</sup>	4 878,00 € <sup>(f)</sup>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 315 097,00 €</b>	<b>1 113 298,00 €</b>	<b>1 599 347 €</b>	<b>1 385 383 €</b>

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Ce montant comprend (i) les sommes versées par CGG Services (US) Inc. au titre de ses fonctions salariées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 26 avril 2018, et payées en dollars US, et (ii) les sommes versées par CGG SA au titre de son mandat social à compter du 26 avril 2018, et payées en euros.

(b) Part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2018 à raison du mandat social de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général payée en 2019, après approbation des comptes par l'Assemblée générale du 15 mai 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

(c) Rémunération variable due au titre de l'année 2017 et versée en mars 2018, en dollars US, correspondant à la période pendant laquelle Mme Sophie ZURQUIYAH était sous contrat de travail avec CGG Services (US) Inc.

(d) Comprend un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction à hauteur de 3 577 euros et un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC (l'appel de cotisation étant parvenu en janvier 2019, l'intégration de l'avantage en nature sera réalisée en 2019 pour un montant de 7 299 euros).

(e) Avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction, dont Mme Sophie ZURQUIYAH a bénéficié à compter du 4 mai 2018.

(f) Indemnités de congés payés liée à la fin de contrat de travail sur CGG Services (US) Inc., versées en dollars US.

(g) La part variable de la rémunération due au titre de l'exercice 2019 à raison du mandat social de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général sera payée en 2020, après approbation des comptes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

(h) Comprend un avantage en nature au titre d'un véhicule de fonction à hauteur de 9 473 euros et un avantage en nature au titre de la garantie chômage souscrite auprès de la GSC pour 2019 à hauteur de 11 094 euros.

(i) Ce montant intègre l'avantage en nature de 7 299 euros au titre de la garantie chômage GSC de 2018

\* Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle n'a été mis en place au cours des exercices 2018 et 2019.

## RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Administrateurs	Montants versés au titre de l'exercice 2018	Montants versés au titre de l'exercice 2019
<b>Bpifrance Participations <sup>(a)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	14 415,11 €	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Loren CARROLL <sup>(b)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	7 391,26 €	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Michael DALY</b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	54 725,33 €	58 907,65 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Patrice GUILLAUME <sup>(c)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	N/A	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Didier HOUSSIN <sup>(d)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	16 690,64 €	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Anne-France LACLIDE-DROUIN</b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	61 017,97 €	75 651,86 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Helen LEE BOUYGUES <sup>(e)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	46 425,41 €	71 615,11 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Colette LEWINER <sup>(f)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	42 516,00 €	68 460,97 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Gilberte LOMBARD <sup>(g)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	89 378,51 €	37 978,95 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Hilde MYRBERG <sup>(h)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	8 672,86 €	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Heidi PETERSEN <sup>(i)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	53 597,88 €	57 543,06 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Mario RUSCEV <sup>(j)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	60 641,47 €	69 778,23 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Robert F. SEMMENS <sup>(k)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	85 579,76 €	31 344,99 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
<b>Kathleen SENDALL <sup>(l)</sup></b>		
Rémunération en qualité d'administrateur	34 077,20 €	N/A
Autres rémunérations	N/A	N/A

Tableau 3 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Le mandat de Bpifrance Participations a pris fin le 23 mars 2018.

(b) Le mandat de M. Loren CARROLL a pris fin le 8 mars 2018.

(c) M. Patrice GUILLAUME, en tant qu'administrateur représentant des salariés, ne perçoit pas de jetons de présence.

(d) Le mandat de M. Didier HOUSSIN a pris fin le 23 mars 2018.

(e) Mme Helen LEE BOUYGUES a été cooptée le 23 mars 2018 en remplacement de Bpifrance Participations.

(f) Mme Colette LEWINER a été cooptée le 8 mars 2018 en remplacement de Mme Hilde MYRBERG.

(g) Le mandat de Mme Gilberte LOMBARD a pris fin le 15 mai 2019.

(h) Le mandat de Mme Hilde MYRBERG a pris fin le 8 mars 2018.

(i) Mme Heidi PETERSEN a été cooptée le 23 mars 2018 en remplacement de M. Didier HOUSSIN.

(j) M. Mario RUSCEV a été coopté le 8 mars 2018 en remplacement de M. Jean-Georges MALCOR.

(k) Le mandat de M. Robert F. SEMMENS a pris fin le 15 mai 2019.

(l) Le mandat de Mme Kathleen SENDALL a pris fin le 26 avril 2018.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Directeur général s'est vu attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours de l'exercice 2019, les options de souscription d'actions figurant dans le tableau.

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en €)	Nombre maximum d'options attribuées durant l'exercice considéré <sup>(a)</sup>	Prix <sup>(b)</sup>	Période d'exercice
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> Directeur général	27.06.2019	Options de souscription d'actions	176 352 €	360 000 0.051 %*	1,52 €	Du 28.06.2022 au 27.06.2027 inclus

Tableau 4 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Attribution soumise à condition de performance décrite ci-dessous.

(b) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt séances de Bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

\* Part de l'attribution par rapport au capital social à la date de l'attribution

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance et suppose un cours d'exercice inférieur au cours de Bourse. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions.

Les conditions des plans applicables au Directeur général sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous :

- l'acquisition des droits est soumise à condition de présence en juin 2022 (soit trois ans à compter de la date d'attribution)

sous réserve de la réalisation d'une condition de performance relative à une croissance du cours de Bourse de l'action CGG au moins égale à 75 % de l'évolution relative, sur la période d'acquisition des droits, de l'indice PHLX Oil Service Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>), calculée à la date d'acquisition. Le taux d'objectif fixé tient compte de la volatilité de l'action CGG, plus importante que celles des entreprises composant l'indice de comparaison ;

- la réalisation de la condition de performance donne droit à l'attribution de 100 % des options à la date à laquelle cette réalisation sera constatée par le Conseil.

Le Directeur général est soumis aux autres conditions applicables aux bénéficiaires, ainsi qu'à une obligation de conservation au nominatif et d'interdiction de recours à des instruments de couvertures, qui figurent au paragraphe 4.2.2.2.A du Document d'enregistrement universel.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice*
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> Directeur général	26.06.2012	N/A	186,62 €
	24.06.2013	N/A	193,27 €
	26.06.2014	N/A	107,66 €
	25.06.2015	N/A	62,92 €
	23.06.2016	N/A	8,52 €
	27.06.2018	N/A	2,15 €
	27.06.2019	N/A	1,52 €
<b>TOTAL</b>		<b>N/A</b>	

Tableau 5 de la Recommandation AMF 2009-16.

\* Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012 sur l'ensemble des plans antérieurs, et des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.

**ACTIONS GRATUITES SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (ARTICLE L. 225-97-1 DU CODE DE COMMERCE)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le Directeur général s'est vu attribuer gratuitement, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours de l'exercice 2019, des actions soumises à conditions de performance (« actions de performance ») présentées dans le tableau ci-après :

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> Directeur général	27.06.2019	220 000	316 589 €	27.06.2022 <sup>(a)</sup>	27.06.2022 <sup>(b)</sup>	Free EBITDA Ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs

Tableau 6 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) La date d'acquisition repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale annuelle amenée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ait pu se tenir avant le 27 juin 2022. À défaut d'avoir pu se tenir à cette date, la date d'acquisition définitive sera celle de la réunion de l'Assemblée générale annuelle 2022.

(b) Aucune période de conservation n'a été fixée par la Conseil d'administration.

La valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'acquisition éventuelle de ces actions par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'acquisition de ces actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance.

L'acquisition des actions par le Directeur général est soumise à une condition de présence en juin 2022 (soit trois ans à compter de la date d'attribution), sous réserve de la réalisation de deux conditions de performance relatives à :

- l'atteinte d'un objectif de Free EBITDA cumulé sur la période d'acquisition (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis) ;

- l'atteinte d'un objectif de ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs en 2021 (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis).

Le Directeur général est soumis aux autres conditions applicables aux bénéficiaires, ainsi qu'à une obligation de conservation au nominatif et d'interdiction de recours à des instruments de couvertures, qui figurent au paragraphe 4.2.2.2.A du présent Document d'enregistrement universel.

**ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2019	Conditions d'acquisition
	27.06.2018	N/A	Free EBITDA et Ratio Dette nette moyenne sur EBITDAs
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> Directeur général	27.06.2019	N/A	Free EBITDA et Ratio Dette nette moyenne sur EBITDAs
<b>TOTAL</b>		<b>N/A</b>	

Tableau 7 de la Recommandation AMF 2009-16.

Aucun plan d'actions gratuites soumises à conditions de performance n'avait été mis en place entre les exercices 2012 et 2018.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plans 2018		Plan 2019	Total
Date d'Assemblée	04.05.2011	03.05.2013	03.05.2013	29.05.2015	29.05.2015	26.04.2018	26.04.2018	26.04.2018 <sup>(8)</sup>	
Date du Conseil d'administration	26.06.2012	24.06.2013	26.06.2014	25.06.2015	23.06.2016	27.06.2018	11.12.2018 <sup>(9)</sup>	27.06.2019	
Nombre de bénéficiaires	413	672	752	749	683	530	4	246	
Nombre total d'options initialement attribuées <sup>(3)</sup>	1 410 625	1 642 574	1 655 843	1 769 890	6 658 848	6 544 389	671 171	2 273 520	22 626 860
dont le nombre pouvant être soucrites par :									
<i>Les mandataires sociaux :</i>									
<i>Philippe SALLE <sup>(1)</sup></i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>Sophie ZURQUIYAH <sup>(7)</sup></i>	N/A	120 000 <sup>(6)</sup>	60 000 <sup>(5)</sup>	79 500 <sup>(4)</sup>	444 000 <sup>(6)</sup>	732 558 <sup>(1)</sup>	N/A	360 000	1 796 058
Point de départ d'exercice des options	27.06.2014	25.06.2015	27.06.2016	26.06.2017	24.06.2018	28.06.2019	28.06.2019	<b>Pour le Directeur général :</b> 28.06.2022 <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 28.06.2021	
Date d'expiration	26.06.2020	24.06.2021	26.06.2022	25.06.2023	23.06.2024	27.06.2026	27.06.2026	27.06.2027	
Prix de souscription (en €) <sup>(1) (2) (4)</sup>	186,62	193,27	107,66	62,92	8,52	2,15	1,39	1,52	
Conditions d'exercice <sup>(5)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans) ;</li> <li>● pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 26.06.2016.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en trois tranches (50 % après deux ans, 25 % après trois ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● acquisition en une tranche après 3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)</li> </ul>
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2019 <sup>(4)</sup>	0	0	0	0	0	2 038	0	0	2 038
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2019 <sup>(2)</sup>	1 002 304	544 223	434 455	181 268	206 648	844 743	33 559	8 530	3 255 730
Options de souscription restantes au 31 décembre 2019 <sup>(4)</sup>	48 113	70 178	78 210	78 634	288 665	5 705 070	637 612	2 264 990	9 171 472



	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plans 2018	Plan 2019	Total
Dont le nombre restant détenu par :								
<i>Les mandataires sociaux</i>								
<i>Philippe SALLE</i> <sup>(6)</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>Sophie ZURQUIYAH</i> <sup>(7)</sup>	N/A	0	359	475	15 498	695 930	N/A	360 000 1 072 262

- (1) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.
- (2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.
- (3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.
- (4) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012 sur l'ensemble des plans antérieurs, et des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.
- (5) Des conditions de performance sont en outre applicables aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif/Comité corporate/Comité de Direction (selon la date d'attribution). Voir paragraphe 4.2.2.2.A. du présent document d'enregistrement universel).
- (6) Mandataire social de CGG SA depuis le 26 avril 2018.
- (7) Mandataire social de CGG SA du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 4 janvier 2017 (Directeur général Délégué) et depuis le 26 avril 2018 (Directeur général).
- (8) Les chiffres présentés dans cette colonne incluent les options de souscription d'actions attribuées par le Directeur général, au titre d'une subdélégation accordée par le Conseil d'administration, au bénéfice de certains employés du Groupe. Le cas échéant, le prix de souscription a été fixé sur la base de la moyenne des 20 cours de bourse (ouverture) précédant la date d'attribution.
- (a) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2012 était soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour chacune des trois tranches en 2014, 2015 et 2016.
- (b) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2013 était soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour chacune des trois tranches en 2015, 2016 et 2017.
- (c) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2014 était soumis à des conditions de performance :  
° qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2016 ni pour la deuxième tranche en 2017 ; et  
° qui n'ont été que partiellement remplies (25 %) pour la troisième tranche en 2018.
- (d) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2015 était soumis à des conditions de performance :  
° qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2017 ;  
° qui n'ont été que partiellement remplies (25 %) pour la deuxième tranche en 2018 ; et  
° qui n'ont pas été remplies pour la troisième tranche en 2019.
- (e) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2016 était soumis à des conditions de performance :  
° qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2018 ; et  
° qui n'ont été que partiellement remplies (25 %) pour la deuxième tranche en 2019.
- (f) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2018 est soumis à des conditions de performance :  
° qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2019.
- (g) Attribution soumise aux termes et conditions du plan d'options de souscriptions d'action du 27 juin 2018, à l'exception du prix de souscription.

#### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en €)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	968 230	1,52 €	27.06.2019
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0	N/A	N/A

Tableau 9 de la Recommandation AMF 2009-16.

## HISTORIQUE D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOUMISES À CONDITIONS DE PERFORMANCE

Dans le cadre de la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2018, le Conseil d'administration de CGG réuni le 27 juin 2018 et le 27 juin 2019 a décidé d'attribuer des actions gratuites soumises à conditions de performance tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

(Article L. 225-97-1 du Code de commerce)	Informations sur les actions attribuées gratuitement sous conditions de performance			
	Date d'Assemblée	26.04.2018	26.04.2018 <sup>(a)</sup>	26.04.2018
Date du Conseil d'administration	27.06.2018	11.12.2018 <sup>(a)</sup>	27.06.2019	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	3 108 217	132 821	2 007 720	
<b>Sophie ZURQUIYAH, Directeur général</b>	157 500	N/A	220 000	
Date d'acquisition des actions (Directeur général)	Acquisition en 2 tranches : • 27 juin 2020 : 50 % des actions attribuées ; • 27 juin 2021 : 50 % des actions attribuées.	N/A	Acquisition en 1 tranche : • 27 juin 2022 : 100 % des actions attribuées.	
Date d'acquisition des actions (Membres du Comité de Direction et salariés)	Acquisition en 2 tranches : • 27 juin 2020 : 50 % des actions attribuées ; • 27 juin 2021 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : • 11 décembre 2020 : 50 % des actions attribuées ; • 27 juin 2021 : 50 % des actions attribuées.	Acquisition en 2 tranches : • 27 juin 2021 : 50 % des actions attribuées ; • 27 juin 2022 : 50 % des actions attribuées.	
Date de fin de période de conservation	N/A <sup>(b)</sup>	N/A <sup>(b)</sup>	N/A <sup>(b)</sup>	
Conditions de performance	Free EBITDA et Ratio Dette Nette Moyenne sur EBITDAs	Free EBITDA et Ratio Dette Nette Moyenne sur EBITDAs	Free EBITDA et Ratio Dette Nette Moyenne sur EBITDAs	
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2019	0	0	0	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2019	256 646	0	10 510	
Actions attribuées gratuitement restant au 31 décembre 2019	2 851 571	132 821	1 997 210	

Tableau 10 de la Recommandation AMF 2009-16

(a) Attribution soumise aux termes et conditions du plan d'actions gratuites soumis à conditions de performance du 27 juin 2018, à l'exception des dates d'acquisition de la première tranche des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires.

(b) Compte tenu de la durée de la période d'acquisition, aucune période de conservation n'a été fixée par le Conseil d'administration.

Le détail individuel des actions de performance attribuées aux mandataires sociaux de la Société est présenté plus haut dans ce paragraphe.

Aucun plan d'actions gratuites soumises à conditions de performance n'avait été mis en place entre les exercices 2012 et 2018.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>Philippe SALLE</b> Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 2018 Date de fin de mandat : 2021		X		X		X		X
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> Directeur général Date de début de mandat : 2018 Date de fin de mandat : 2022		X	X <sup>(a)</sup>		X <sup>(b)</sup>		X <sup>(c)</sup>	

Tableau 11 de la Recommandation AMF 2009-16.

(a) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 4.2.2.2.A. du présent document. Les mandataires sociaux exécutifs sont bénéficiaires d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe. Ce régime est en partie pris en charge par la Société. Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 12 157 € pour Mme Sophie ZURQUIYAH.

(b) Le détail des indemnités dues à raison du départ du Groupe figure au paragraphe 4.2.2.2.A du présent document.

(c) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.2.2.2.A du présent document.

#### 4.2.2.5 Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 soumis à l'avis des actionnaires

Conformément à l'article L. 225-100, III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux, présentés ci-dessous, seront soumis au vote des actionnaires, par des résolutions distinctes pour chaque intéressé, lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

#### A Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à M. Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration, soumis au vote des actionnaires

	<i>Montants versés au cours de l'exercice écoulé</i>	<i>Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable</i>	<b>Présentation</b>
Rémunération fixe	170 000 €	Sans objet	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé que M. SALLE percevrait une rémunération fixe annuelle de 170 000 € au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.  Cette rémunération fixe sur une base annuelle est restée inchangée pour l'année 2019.
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle (numéraire)	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune attribution d'options de souscription d'actions, ni d'actions de performance.
Rémunération allouée aux administrateurs	52445 € (au titre de l'exercice 2018)	70 500 €	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé que M. SALLE percevrait un montant annuel fixe de rémunération allouée aux administrateurs de 70 000 € au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.  Conformément aux règles de répartition applicables décidées par le Conseil du 15 mai 2019, M. Philippe SALLE a perçu, en 2020 au titre de l'exercice 2019, un montant fixe de rémunération allouée aux administrateurs de 70 000 € et a également bénéficié des indemnités de déplacement pour un montant de 500 euros.
Valorisation des avantages de toute nature	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucun avantage en nature.
Indemnité de départ	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de prévoyance général	Sans objet	3 879 €	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé, conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension au profit de M. SALLE du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Cet avantage a été ratifié par l'Assemblée générale annuelle du 15 mai 2019.  Pour l'exercice 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 3 879 € pour M. SALLE.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet	M. SALLE ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.



**B. Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général, soumis au vote des actionnaires**

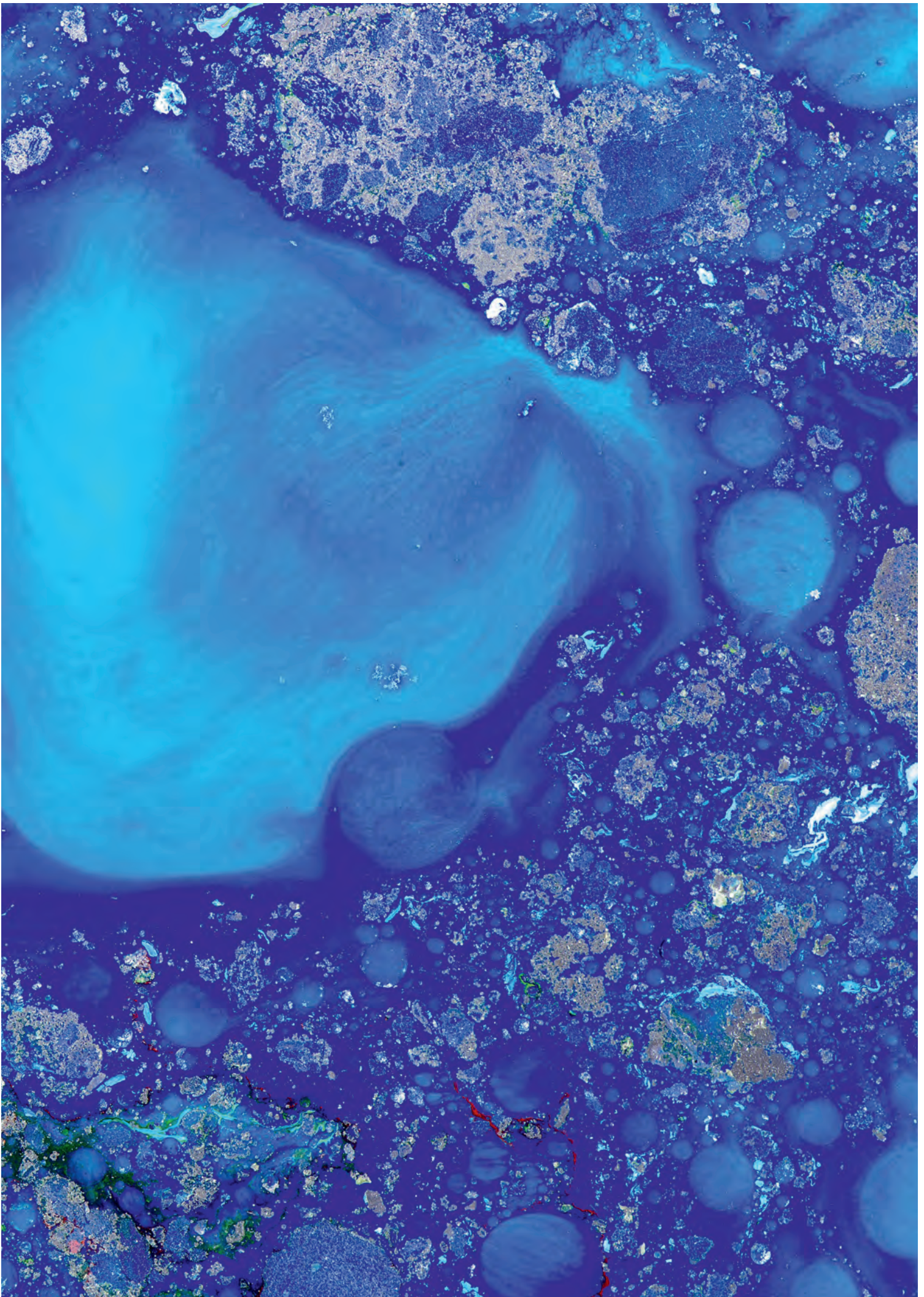
Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	630 000 €	Sans objet	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé que Mme ZURQUIYAH percevrait une rémunération annuelle fixe de 630 000 € au titre de ses fonctions de Directeur général. Cette rémunération fixe sur une base annuelle est restée inchangée pour l'année 2019.
Rémunération variable annuelle (Le paiement de la rémunération variable annuelle est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 16 juin 2020 dans les conditions prévues à l'article L. 225-100, III du Code de commerce)	727 516 € (au titre de l'exercice 2018)	948 780 €	<p>Mme ZURQUIYAH bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs qualitatifs (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs quantifiables (représentant deux tiers de la rémunération variable).</p> <p>Les critères quantifiables sont fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe fixés par le Conseil d'administration. Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe.</p> <p>Pour l'exercice 2019, la structure de rémunération variable annuelle a déterminé, par le Conseil d'administration réuni le 7 mars 2019, comme tel :</p> <p><b>Les critères quantifiables (objectifs financiers)</b> sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le cash-flow net du Groupe (pondération de 25 %) ;</li> <li>• l'EBITDA libre actif (pondération de 25 %) ;</li> <li>• le chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 25 %) ; et</li> <li>• le résultat opérationnel (pondération de 25 %).</li> </ul> <p><b>Les critères qualitatifs (objectifs extra-financiers)</b> sont centrés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'exécution de la stratégie 2021 (pondération de 50 %) ;</li> <li>• la gestion des ressources humaines (pondération de 20 %) ;</li> <li>• la performance opérationnelle du Groupe (pondération de 20 %) ;</li> <li>• HSE/Conformité (pondération de 10 %).</li> </ul> <p>Le Conseil d'administration du 5 mars 2020, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantifiables ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2019, et sur proposition du Comité de rémunération et de nomination, a fixé cette rémunération variable à 948 780 €. Ce versement correspond à un taux global de réalisation de 150,60 % des objectifs (sur un montant maximum possible de 166,67 %). Ce taux est appliqué au montant cible de la rémunération variable (correspondant à 100 % de la rémunération fixe annuelle de Mme ZURQUIYAH). Le paiement de cette rémunération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020.</p>
Rémunération variable différée	Sans objet	Sans objet	Mme ZURQUIYAH ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Sans objet	Mme ZURQUIYAH n'a reçu aucune rémunération exceptionnelle en 2019.
Rémunération allouée aux administrateurs	Sans objet	Sans objet	Mme ZURQUIYAH ne perçoit pas de rémunération allouée aux administrateurs.
Régime de prévoyance général	Sans objet	4 421 €	<p>Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé, conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension au profit de Mme ZURQUIYAH du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 (9<sup>e</sup> résolution).</p> <p>Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 4 421 € pour Mme ZURQUIYAH.</p>
Assurance médicale internationale	Sans objet	20 862 €	<p>Conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a approuvé la conclusion d'un contrat d'assurance médicale internationale au profit de Mme ZURQUIYAH. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 (9<sup>e</sup> résolution).</p> <p>Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce contrat s'élève à 20 862 € (soit 23 435 dollars US convertis en euros sur la base d'un taux de conversion de 0,8902)</p>

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Valorisation des avantages de toute nature	Sans objet	9 473 €	Le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a décidé qu'au titre de ses fonctions de Directeur général au titre de l'exercice 2018, Mme ZURQUIYAH bénéficierait d'une voiture de fonction, dont la réintégration ne peut donner lieu à un avantage en nature supérieur à un montant annuel de 11 880 €.
	Sans objet	11 094 €	Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé la conclusion d'une garantie chômage spécifique avec le GSC au profit de Mme ZURQUIYAH. Une régularisation de l'avantage en nature liée à cette garantie au titre de l'année 2018 a été faite sur l'exercice 2019 pour un montant de 7 300 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 14,15 % de la rémunération cible de Mme ZURQUIYAH en 2019 (soit 178 306 €), sur une durée de 12 mois. Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 (9 <sup>e</sup> résolution).
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	Sans objet	Sans objet	Mme Sophie ZURQUIYAH ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.
Rémunération variable pluriannuelle (numéraire)	Sans objet	Sans objet	Aucun plan de rémunération variable pluriannuelle n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice 2019.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme (Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2019)		Options de souscription d'action :	Au cours de sa réunion du 27 juin 2019, et sur le fondement de la 17 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 26 avril 2018, le Conseil d'administration a attribué à Mme ZURQUIYAH 360 000 options de souscription d'actions, soit 0,05 % du capital social de la Société à la date de l'attribution.
		176 342 €	L'acquisition de droits est soumise à condition de présence en juin 2022 (soit 3 ans à compter de l'attribution par le Conseil d'administration). L'acquisition des droits se fera sous réserve de la réalisation d'une condition de performance relative à une croissance du cours de Bourse de l'action CGG au moins égale à 75 % de l'évolution relative, sur la période d'acquisition des droits, de l'indice PHLX Oil Service Sector <sup>SM</sup> (OSX <sup>SM</sup> ), calculée à la date d'acquisition. La réalisation de la condition de performance donne droit à l'attribution de 100 % des options à la date à laquelle cette réalisation sera constatée par le Conseil. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 €, fixé sur la base de la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt (20) séances de Bourse ayant précédé l'attribution. Les options ont une durée de huit ans. Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.2.2.2.A du Document d'enregistrement universel 2019.
		Actions de performance :	Au cours de sa réunion du 27 juin 2019, et sur le fondement de la 18 <sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 26 avril 2018, le Conseil d'administration a attribué à Mme ZURQUIYAH 220 000 actions de performance, soit 0,03 % du capital social de la Société à la date de l'attribution. Ainsi, l'acquisition des actions est soumise à une condition de présence en juin 2022 (soit à 3 ans de l'attribution par le Conseil), sous réserve de la réalisation de deux conditions de performance à réaliser sur la période d'acquisition relatives à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte d'un objectif de Free EBITDA cumulé sur la période d'acquisition (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis) ;</li> <li>• l'atteinte d'un objectif de ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs en 2021 (qui donne lieu à l'acquisition de 50 % des droits ; à défaut d'atteinte de l'objectif, aucun droit n'est acquis).</li> </ul> Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 4.2.2.2.A du Document d'enregistrement universel 2019.
		316 589 €	

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	12 157 €	<p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration du 26 avril 2018 a autorisé l'extension à Mme ZURQUIYAH du régime collectif de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies mis en place pour les cadres dirigeants du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.</p> <p>La cotisation est calculée en référence au plafond annuel de la sécurité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tranche A, jusqu'à 1 plafond de la sécurité sociale : 0,5 % de cotisation salariale et 1 % de cotisation patronale ;</li> <li>• tranche B, entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale : 2 % de cotisation salariale et 3 % de cotisation patronale ;</li> <li>• tranche C, entre 4 et 8 plafonds de la sécurité sociale : 3,5 % de cotisation salariale et 5 % de cotisation patronale.</li> </ul> <p>L'assiette de cotisations est constituée de la rémunération annuelle brute de l'année déclarée au titre exclusivement, du salaire de base, de la rémunération variable annuelle et de l'avantage en nature (voiture de fonction). Cette assiette exclut par principe tout autre élément de rémunération. Pour l'année 2019, le montant correspondant à la charge supportée par la Société au titre de ce régime représente 12 157 € pour Mme Sophie ZURQUIYAH.</p> <p>Cet engagement a été ratifié par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 (9<sup>e</sup> résolution).</p>

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Indemnité contractuelle de rupture	Aucun montant versé à Mme ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019	Aucun montant attribué à Mme ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019	<p>Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018, à la suite de la prise de fonctions de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général pour une durée de quatre ans, a également approuvé, pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à Mme Sophie ZURQUIYAH en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages ont été ratifiés au cours de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.</p> <p>Le Conseil d'administration réunion le 5 mars 2020 a modifié les conditions de ces avantages.</p> <p>Ils présentent dorénavant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation et de non-renouvellement de mandat intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ; Aucun versement ne peut avoir lieu en cas de faute grave ou lourde quel que soit le motif du départ.</p> <p>Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :</p> <p>a) si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;</p> <p>b) si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 %, et inférieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;</p> <p>c) si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant.</p> <p>En cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2020, l'atteinte de conditions de performance sera exceptionnellement mesurée par le Conseil d'administration sur les deux exercices clos précédant la date du début du préavis.</p> <p>Cette indemnité contractuelle de Rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.</p> <p>Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la rémunération annuelle de référence du mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.</p> <p>La Rémunération annuelle de référence est exclusivement constituée de la rémunération fixe annuelle perçue durant les douze mois glissants précédant la date de préavis, à laquelle se rajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable due au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ ou de début de préavis le cas échéant.</p> <p>Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a autorisé, conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la signature d'une convention formalisant ces modifications. La convention conclue à ce titre le 6 mars 2020 est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020 (7<sup>e</sup> résolution).</p> <p>Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité contractuelle de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.</p>

<b>Éléments de la rémunération soumis au vote</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice écoulé</b>	<b>Montants attribués au cours de l'exercice écoulé ou valorisation comptable</b>	<b>Présentation</b>
Indemnité d'engagement de non-concurrence	Aucun montant versé à Mme ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019	Aucun montant attribué à Mme ZURQUIYAH au titre de l'exercice 2019	<p>Mme ZURQUIYAH bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressée à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels elle a participé au sein du Groupe CGG.</p> <p>En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Mme ZURQUIYAH, cette dernière recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence.</p> <p>Le Conseil d'administration du 11 décembre 2019 a autorisé la modification des conditions de paiement de l'engagement afin de le mettre en conformité, notamment, avec les recommandations du code AFEP-MEDEF et les dispositions issues de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 et du décret du même jour pris pour son application, et la signature d'une convention formalisant ces modifications.</p> <p>En application de ces modifications, l'indemnité fera l'objet d'un paiement échelonné et son versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, au-delà de 65 ans.</p> <p>La convention conclue à ce titre le 6 mars 2020 est soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 16 juin 2020 (7<sup>e</sup> résolution).</p>





## Revue opérationnelle et financière

<b>5.1</b>	<b>Revue opérationnelle et financière</b>	<b>150</b>	<b>5.2</b>	<b>Indications sur l'utilisation des instruments financiers</b>	<b>163</b>
5.1.1	Acquisitions et cessions	153	<b>5.3</b>	<b>Principaux agrégats des filiales</b>	<b>163</b>
5.1.2	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2019 et 2018	154			
5.1.3	Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	157			

## 5.1 Revue opérationnelle et financière

### Organisation du Groupe

#### Plan stratégique, présentation des segments modifiés et des activités abandonnées

Le Groupe est organisé en quatre segments : (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »), (iii) Équipement et (iv) Ressources Non Opérées.

En novembre 2018, lors de son *Capital Market Day*, le Groupe a annoncé son nouveau plan stratégique *asset-light* passant par la réduction de son exposition aux activités d'acquisition de données.

Suite à ces annonces et aux actions conduites ultérieurement, le segment Acquisition de Données Contractuelles et une partie du segment Ressources Non Opérées sont présentés en activités abandonnées dans le compte de résultat et en actifs détenus en vue de la vente dans le bilan conformément à IFRS 5. Cette présentation s'est appliquée pour la première fois à l'exercice clos au 31 décembre 2018. L'analyse présentée dans cette revue opérationnelle et financière est fondée sur cette nouvelle présentation.

Les coûts liés à la mise en œuvre du plan stratégique décrit ci-dessus (appelé « Plan CGG 2021 ») sont comptabilisés dans les activités d'acquisition concernées.

#### Arrêt des activités d'acquisition de données

##### Sortie des Activités d'Acquisition de données Marine et Streamer NewCo

En juin 2019, le Groupe CGG (« CGG ») a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »), comprenant les éléments suivants :

- (i) l'acquisition par Shearwater de toutes les parts de Global Seismic Shipping AS (« GSS »), la joint-venture entre Eidesvik Offshore ASA et CGG, dont les filiales possèdent notamment cinq navires sismiques haut de gamme et deux navires plus anciens, avec une dette bancaire associée. Shearwater a également acquis les *streamers* appartenant à CGG, associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ;
- (ii) la conclusion d'un contrat de service d'acquisition pour une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») entre Shearwater et CGG, prévoyant un engagement d'utilisation de capacité de 730 jours par an en moyenne sur la période, avec une flexibilité annuelle sur la période. L'Accord de capacité garantit à CGG l'accès sécurisé à la flotte mondiale de navires 3D haut de gamme et aux bateaux sources (pour l'activité fond de mer) de Shearwater pour ses futurs projets multi-clients ;
- (iii) l'établissement d'un partenariat technologique *via* la création d'une nouvelle société sous la marque Sercel, détenue majoritairement par CGG, à laquelle les parties apporteront leurs activités et technologies respectives dans le domaine des équipements *streamers* pour l'acquisition sismique marine. La société se consacrera au développement, à la fabrication, à la commercialisation et au support technique afférents à ces équipements (« Streamer NewCo »).

L'acquisition par Shearwater des parts de GSS et des *streamers* et l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine »). Les accords

concernant la Streamer NewCo sont en cours de négociation entre les parties.

Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en compte dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, *via* la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de notre activité d'Acquisition de Données Marine destinée à être cédée, pour un montant net de (108,3) millions de dollars US.

#### Sortie de Seabed Geosolutions

Conformément à sa stratégie de sortie des Activités d'Acquisition des données sismiques, le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV, 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25 % restants avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

#### Arrêt de l'Activité d'Acquisition de Données Terrestre

Nous avons réduit l'activité d'Acquisition Terrestre en 2019 et son arrêt définitif a eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'Acquisition Terrestre a été licencié dans le cadre du plan social décrit ci-dessous.

#### Sortie de l'activité Multi-Physique

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels, avec l'intention de céder l'activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020.

Le Groupe CGG poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique CGG 2021 en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

#### Geosoftware

Alors que nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels, les actifs liés à l'activité GeoSoftware, qui fait partie du segment GGR, ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « dettes directement liées aux actifs détenus en vue de la vente ». GeoSoftware n'étant pas une activité majeure selon IFRS 5, cette dernière n'a pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive). Cette vente ne fait pas partie du Plan CGG 2021.

*Pour plus d'informations sur ces éléments, se référer à la note 2 et à la note 5 des états financiers consolidés.*

#### Description des segments

L'information financière par segment est présentée conformément au système de *reporting* interne du Groupe et fournit une information de la segmentation interne qui est utilisée par le management pour gérer et mesurer la performance. Un résumé de nos segments est présenté ci-dessous.



## Activités poursuivies

### GGR

Ce segment opérationnel regroupe les activités Géoscience (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques) et Données Multi-Clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que le Groupe réalise et vend à plusieurs clients sur une base non-exclusive). Ces deux activités opérationnelles combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives.

### Équipement

Ce segment opérationnel est en charge de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités d'acquisition terrestre et marine. Cette activité est opérée au travers du sous-groupe Sercel.

## Activités abandonnées

### Acquisition de Données Contractuelles

Ce segment opérationnel regroupe les activités suivantes :

- Acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques marine menés pour le compte d'un client spécifique ; et
- Acquisition Terrestre et Multi-Physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.

### Ressources Non Opérées

Le Groupe a lancé un plan de transformation industrielle au premier trimestre 2014 pour répondre à la cyclicité du marché sismique. Alors que les conditions de marché se sont encore détériorées, de nouvelles mesures d'adaptation ont été mises en œuvre, consistant notamment en la réduction de la flotte marine à cinq navires 3D de grande capacité. Par conséquent, certains de nos propres navires n'ont pas été utilisés pendant toute une période. Les coûts des ressources non-opérées des activités d'acquisition, ainsi que les coûts du Plan de Transformation y afférents, sont reportés dans la partie activités abandonnées de ce segment.

## Facteurs affectant les résultats des opérations

*Les résultats d'exploitation du Groupe sont généralement affectés par une variété de facteurs, dont certains sont décrits ci-dessous et d'autres sont détaillés dans le chapitre 1.2 « Description de la Société » et chapitre 2.1 « Facteurs de risque ».*

### Environnement de marché des activités géophysiques

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Nous croyons que le niveau de dépenses de ces sociétés dépend de leur évaluation de leur capacité à approvisionner efficacement le marché du pétrole et du gaz dans l'avenir et de l'équilibre actuel de l'offre et de la demande d'hydrocarbures. Le marché géophysique a toujours été extrêmement volatile. Nous croyons que de nombreux facteurs contribuent à la volatilité de ce marché, comme les incertitudes géopolitiques qui peuvent nuire à la confiance et à la visibilité essentielles aux

processus décisionnels à long terme de nos clients et l'équilibre à moyen et long terme entre l'offre et la demande d'hydrocarbures. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques. Sur les dernières années, les compagnies pétrolières et gazières ont réduit leurs dépenses d'Exploration-Production du fait du déclin du prix du pétrole, menant à une réduction de la demande pour les produits et services du Groupe.

L'épidémie du covid-19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 a impacté la demande de matières premières depuis le début du premier trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole, avec un baril de Brent qui est passé de 63 dollars US au 31 décembre 2019 à près de 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration. Cette situation qui est très évolutive est susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe dans le futur. Elle est suivie très attentivement. Elle n'a pas d'impact au 31 décembre 2019.

### Coûts fixes, redimensionnement de la flotte, Plan de Transformation et Plan CGG 2021

Le Groupe a des coûts fixes élevés et ses activités d'acquisition de données requièrent des capitaux importants et des engagements long-terme. Comme expliqué ci-dessous, le Groupe a pris des mesures au cours des dernières années pour réduire ses coûts, et notre stratégie actuelle prévoit la transition vers un modèle faiblement capitalistique (*asset-light*) avec une exposition réduite aux activités d'acquisition de données.

Afin de réduire la base de coûts fixes dans un environnement de marché difficile, la flotte sismique opérée a fait l'objet de mesures d'adaptation drastiques, passant de dix-huit navires en 2014 à cinq navires 3D de grande capacité fin 2016, principalement dédiés à des programmes multi-clients. Dans le cadre du Plan de Transformation, nous avons mis en œuvre des mesures complémentaires en 2017 visant à réduire notre exposition marine et améliorer la compétitivité de la flotte, à travers le nouveau régime de propriété de notre flotte sismique, nous permettant d'accéder à des navires haut de gamme à des taux journaliers en ligne avec les conditions de marché actuelles et d'externaliser les coûts de « cold-stacking ».

En raison de la surcapacité structurelle marine maintenant les prix sous pression, le Groupe a annoncé en novembre 2018 une réduction supplémentaire de la flotte et la recherche d'un partenariat stratégique afin de ne plus opérer de navires sismiques. En juin 2019, le Groupe a signé un accord de principe ferme avec Shearwater GeoServices Holding AS (Shearwater) qui s'est concrétisé le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine ») avec le transfert des navires via l'acquisition par Shearwater des parts de GSS et des streamers et l'entrée en vigueur de l'Accord de capacité.

*Pour plus d'informations sur le partenariat stratégique Marine, se référer à la note 2 et à la note 5 des états financiers consolidés.*

### Dépréciation, perte de valeur et charges de restructuration

Pour s'adapter à son environnement de marché volatil, le Groupe peut avoir à supporter des coûts de restructuration, comme cela fut le cas ces dernières années, dans le cadre de son Plan de Transformation, ou bien plus récemment dans le cadre du Plan CGG 2021. Le Groupe a subi par le passé et pourrait également subir dans le futur des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif en dessous de sa valeur nette comptable. Nous pourrions également avoir à procéder à des dévaluations d'actifs.

En 2019, dans les activités poursuivies, les dépréciations, pertes de valeur et charges de restructuration comprenaient :

- 3 millions de dollars US de charges de restructuration correspondant à diverses mesures de redimensionnements ;
- 6 millions de dollars US de dépréciation principalement liée à des actifs immobiliers (notamment aux États-Unis) ;
- 33 millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur d'études multi-clients principalement lié à la modification des réglementations gouvernementales en Irlande et en Afrique.

En 2019, pour les activités abandonnées, nous avons comptabilisé 156 millions de dollars US de dépréciations, pertes de valeur et charges de restructuration au titre du plan CGG 2021, comprenant :

- 12 millions de dollars US de charges de restructuration, principalement liés aux mesures de fermetures d'agences et à des frais et honoraires ;
- 50 millions de dollars US de dépréciations nettes, dont 44 millions de dollars liés à la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de nos groupes destinés à être cédés, auxquels s'ajoutent 6 millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur d'immobilisations incorporelles pour Multi-Physique ;
- 94 millions de dollars US de pertes sur la cession de notre participation dans Seabed Geosolutions BV, dont 35 millions de dollars US de règlement à Fugro.

En 2018, dans les activités poursuivies, les dépréciations, pertes de valeur et charges de restructuration se sont élevées à 288 millions de dollars US, comprenant :

- 18 millions de dollars US de charges liées au Plan de Transformation et à la restructuration financière ;
- 30 millions de dollars US de provision pour dépréciation de stocks Sercel ;
- 240 millions de dollars US de dépréciations pour perte de valeur (dont 197 millions de dollars US relatifs à la librairie de données Stagseis dans le golfe du Mexique).

En 2018, dans les activités abandonnées, les dépréciations, pertes de valeurs et charges de restructuration nettes liées au Plan de Transformation se sont élevées à 27 millions de dollars US (principalement des coûts de licenciement). Au titre du Plan CGG 2021, en 2018, le Groupe a reconnu 402 millions de dollars US de dépréciations et de provisions en résultat d'exploitation, incluant :

- 139 millions de dollars US de dépréciations et perte de valeur d'actifs ;
- 126 millions de dollars US de provisions pour contrats déficitaires liées à la réduction de la flotte en opération de cinq à trois navires ; et
- 137 millions de dollars US de provisions additionnelles, afférentes principalement aux coûts de licenciement.

Pour plus d'informations, se référer à la note 5 et à la note 22 des états financiers consolidés.

## Fluctuations des taux de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'international, avec des recettes qui sont libellées de manière prépondérante en dollars US et dans une moindre mesure en d'autres devises telles que l'euro ; alors qu'une partie importante de nos charges d'exploitation et impôts sur les bénéfices est libellée en euros et dans d'autres devises, s'exposant ainsi aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations des taux de change des devises, l'euro en particulier, par rapport au dollar US, peuvent nuire de façon significative aux résultats du Groupe.

Les taux de change au 31 décembre 2018 et 2019 étaient respectivement de 1,1450 et 1,1233 pour 1 euro alors que les taux de change moyens pour les années 2018 et 2019 se sont établis respectivement à 1,1828 et 1,1208 pour 1 euro.

Pour plus d'informations sur l'incidence des fluctuations du taux de change, se référer au Chapitre 2.1 « Facteurs de risque ».

## Saisonnalité

Nous avons historiquement connu des niveaux d'activité plus élevés dans nos opérations de fabrication d'équipement au quatrième trimestre, alors que nos clients cherchent à utiliser pleinement le capital budgété annuellement. La même chose se produit dans notre activité Multi-Clients avec des sociétés pétrolières et gazières cherchant à consommer entièrement leur budget d'exploration au dernier trimestre de l'année.

## Principaux principes comptables

L'analyse opérationnelle et financière et les perspectives décrites ci-après doivent être lues conjointement avec les états financiers annuels consolidés et les notes y afférents inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été préparés conformément aux normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et à ses interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne le 31 décembre 2019.

Les principales conventions comptables que le Groupe a appliquées sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés.

## Application d'IFRS 16

CGG applique la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec une application rétrospective limitée. Les changements comptables liés à l'adoption d'IFRS 16 sont reconnus comme un ajustement des réserves du bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des périodes comparables.

L'impact d'IFRS 16 sur le résultat net provenant des activités poursuivies en 2019 n'est pas significatif, car l'augmentation des dépréciations et des charges financières est compensée par le recul des charges d'exploitation liées aux contrats de location. De même, en 2019, les flux de trésorerie d'exploitation provenant des activités poursuivies ont augmenté d'environ 50 millions de dollars US alors que les flux de trésorerie provenant des activités poursuivies ont diminué d'environ 50 millions de dollars US étant donné que les paiements au titre des contrats de location sont considérés comme des flux de trésorerie provenant d'activités de financement.

Pour plus d'informations sur l'impact des nouvelles normes, se référer à la note 1.3 des états financiers consolidés.

## Application d'IFRS 15, Reporting interne et données des activités

Le Groupe CGG a opté pour une application rétrospective limitée de la norme IFRS 15 entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce faisant, ses effets cumulés ont-ils été comptabilisés en ajustement du bilan d'ouverture à cette même date, sans impact sur les exercices antérieurs.

Le seul changement, comparé à la méthode historique utilisée par le Groupe, porte sur la reconnaissance des revenus de préfinancement des études multi-clients. Avant l'adoption, ces derniers étaient reconnus à l'avancement sur la durée de réalisation du contrat. Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 15, le Groupe reconnaît désormais ce chiffre d'affaires à la livraison des données finales traitées. L'adoption d'IFRS 15 s'est traduite

par un *timing* de reconnaissance différent tant en matière de revenus que d'amortissement associé, qui d'une manière générale, sont ainsi reconnus plus tardivement avec IFRS 15 qu'ils ne l'étaient dans la méthode historique.

Pour les besoins de son *reporting* interne, le Groupe CGG continue d'utiliser la méthode historique (pre-IFRS 15) pour la reconnaissance du chiffre d'affaires de préfinancement. Le Management considère en effet que cette méthode, en faisant coïncider au fil du temps les revenus avec les activités et les ressources mises en œuvre, permet un meilleur suivi de l'avancement des études multi-clients et une comparaison plus aisée d'une période à l'autre.

Dans ce contexte, le Groupe CGG a ainsi décidé de présenter ses résultats de deux façons distinctes :

- (i) un premier jeu de comptes (« données publiées » ou « données IFRS »), préparé selon les normes IFRS, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à la livraison des données finales traitées, en application d'IFRS 15 ;
- (ii) un second jeu de comptes (« données des activités »), préparé selon le reporting interne de management, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à l'avancement, selon la méthode historique du Groupe.

Au-delà d'IFRS 15, les « données des activités » n'incluent pas les impacts financiers provenant d'événements ou de décisions liées à des circonstances exceptionnelles, comme, par exemple, ceux relatifs au Plan de Transformation du Groupe ou à sa restructuration financière de février 2018. Le Management considère en effet qu'ainsi présentées, les « données des

activités » renseignent utilement sur la performance et la rentabilité organique des opérations, tout en facilitant les comparaisons d'une période à l'autre. D'autres sociétés peuvent cependant présenter les données des activités différemment. Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative ni aux chiffre d'affaires, ni au résultat d'exploitation, ni à toute autre mesure de performance comme indicateurs de notre performance d'exploitation ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

### Changements d'estimation pour l'amortissement des études multi-clients

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Groupe a décidé d'adopter un amortissement linéaire des études multi-clients sur quatre ans après livraison des données finales traitées. Ce traitement est conforme aux pratiques du secteur. L'amortissement se faisait auparavant sur la base de prévision de ventes (80 % du chiffre d'affaires dans la plupart des cas).

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le coût des ventes lié au préfinancement est calculé comme la différence entre le coût capitalisé d'une étude à la livraison et la juste valeur basée sur les ventes futures escomptées actualisées. La valeur nette comptable de l'étude à la livraison est égale aux ventes futures escomptées actualisées. Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le coût des ventes lié au préfinancement correspondait à 80 % de ce préfinancement. Dans les deux cas, le coût des ventes est comptabilisé à la livraison, en même temps que le revenu lié au préfinancement.

## 5.1.1 Acquisitions et cessions

Sur la période étudiée, la variation de périmètre la plus significative a été la vente de Seabed Geosolution BV, comme décrit plus haut.

*Pour plus d'informations sur les autres acquisitions et cessions, se référer à la note 2 des états financiers consolidés.*

## 5.1.2 Comparaison des comptes de résultat des exercices 2019 et 2018

Sauf indications contraires, les comparaisons effectuées dans cette partie sont faites entre les douze mois clos le 31 décembre 2019 et les douze mois clos le 31 décembre 2018.

Les références à 2019 correspondent aux douze mois clos le 31 décembre 2019, et les références à 2018 correspondent aux douze mois clos le 31 décembre 2018.

### Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par segment pour chacune des périodes présentées :

En millions de dollars US	2019			2018			Hausse/(Baisse)	
	Données des activités	IFRS 15 ajustement	Données publiées	Données des activités	IFRS 15 ajustement	Données publiées	Données des activités	Données publiées
Géoscience	385,2	-	385,2	396,0		396,0	(3) %	(3) %
Données Multi-Clients	574,7	(44,6)	530,1	517,4	(33,9)	483,5	11 %	10 %
<b>Chiffre d'affaires GGR</b>	<b>959,9</b>	<b>(44,6)</b>	<b>915,3</b>	<b>913,4</b>	<b>(33,9)</b>	<b>879,5</b>	<b>5 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Chiffre d'affaires équipement</b>	<b>452,1</b>	<b>-</b>	<b>452,1</b>	<b>350,8</b>		<b>350,8</b>	<b>29 %</b>	<b>29 %</b>
Chiffre d'affaires éliminé et autres	(11,5)	-	(11,5)	(36,8)		(36,8)	-	-
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 400,5</b>	<b>(44,6)</b>	<b>1 355,9</b>	<b>1 227,4</b>	<b>(33,9)</b>	<b>1 193,5</b>	<b>14 %</b>	<b>14 %</b>

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 15, est en hausse de 14 % à 1 356 millions de dollars US en 2019 contre 1 194 millions de dollars US en 2018.

Les contributions respectives des segments du Groupe au chiffre d'affaires des activités sont de 69 % pour GGR et 31 % pour Équipement en 2019.

#### GGR

En 2019, le chiffre d'affaires publié de notre segment GGR a augmenté de 4 % comparé à 2018. Hors ajustements liés à IFRS 15, le chiffre d'affaires du segment GGR a augmenté de 5 % à 960 millions de dollars en 2019 contre 913 millions de dollars US en 2018.

#### Géoscience

Le chiffre d'affaires des activités Géoscience a diminué de 3 % à 385 millions de dollars US en 2019 contre 396 millions de dollars US en 2018, résultant notamment de retards dans des projets d'acquisition et d'une focalisation accrue sur les projets les plus rentables. En 2019, l'activité Géoscience s'est fortement développée au Moyen-Orient, et notamment à Abu-Dhabi et au Koweït. La demande pour le traitement haut de gamme des études OBN (*Ocean Bottom Node* - fond de mer) reste soutenue.

#### Données Multi-Clients

Le chiffre d'affaires publié de l'activité Données Multi-Clients en 2019 a augmenté de 10 % par rapport à 2018. Hors ajustements négatifs de 45 millions de dollars US liés à IFRS 15, le chiffre d'affaires des activités Multi-Clients a progressé de 11 % à 575 millions de dollars US en 2019.

Le chiffre d'affaires publié des préfinancements a diminué de 4 % à 174 millions de dollars US en 2019. Hors ajustements IFRS 15, ce chiffre d'affaires a augmenté de 1 % à 218 millions de dollars US

en 2019 contre 216 millions de dollars US en 2018, malgré une baisse de 17 % des investissements multi-clients d'une année sur l'autre en raison notamment de retards d'attribution de permis. Le taux de préfinancement a atteint 118 % en 2019, en hausse par rapport au taux de 97 % pour l'année 2018.

Le chiffre d'affaires des après-ventes multi-clients a été solide à 356 millions de dollars US en 2019, en hausse de 18 % par rapport à 302 millions de dollars US en 2018, incluant l'effet favorable des commissions de transfert non-récurrentes au troisième trimestre 2019.

#### Équipement

Le chiffre d'affaires du segment Équipement (incluant les ventes internes et externes) a augmenté de 29 % à 452 millions de dollars US en 2019.

Les ventes internes ont représenté 3 % du chiffre d'affaires total en 2019 contre 10 % en 2018. Les ventes externes ont augmenté de 40 % à 441 millions de dollars US en 2019 contre 314 millions de dollars US en 2018, en raison de livraisons plus importantes d'équipements terrestres et notamment de systèmes d'enregistrement 508<sup>XT</sup>.

Les ventes d'équipements sismiques terrestres ont représenté 72 % du chiffre d'affaires en 2019, contre 61 % en 2018 soutenues en particulier par des livraisons au Moyen-Orient, en Russie et en Afrique du Nord (près de 100 000 traces 508<sup>XT</sup> ont été livrées au cours de quatrième trimestre 2019) et par les premières ventes de notre nouveau système WiNG.

Les ventes d'équipements sismiques marines ont représenté 18 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 26 % en 2018 dans un marché de remplacement des streamers toujours limité par des capacités d'investissement faibles de la part des clients. Notre segment Équipement prépare le lancement de la fabrication des premiers nodes GPR.

Les ventes d'outils de puits ont représenté 7 % du chiffre d'affaires 2019 contre 10 % en 2018, avec un ralentissement de la demande pour les sondes de récupération assistée aux États-Unis.

Les ventes hors secteur pétrolier ont augmenté par rapport à 2018, représentant 4 % du chiffre d'affaires.

## Charges d'exploitation

En millions de dollars US	2019		2018	
	Données des activités	Données publiées	Données des activités	Données publiées
Chiffre d'affaires	1 400,5	1 355,9	1 227,4	1 193,5
Charges d'exploitation	(1 007,8)	(967,0)	(930,7)	(931,0)
% chiffre d'affaires	(72) %	(71) %	(76) %	(78) %
<b>Marge brute d'exploitation</b>	<b>393,4</b>	<b>389,6</b>	<b>298,1</b>	<b>263,9</b>
% chiffre d'affaires	28 %	29 %	24 %	22 %
Recherche et développement	(23,6)	(23,6)	(30,5)	(30,5)
% chiffre d'affaires	(2) %	(2) %	(2) %	(3) %
Commerciales et marketing	(47,0)	(47,0)	(45,9)	(45,9)
% chiffre d'affaires	(3) %	(3) %	(4) %	(4) %
Frais généraux et administratifs	(66,2)	(66,2)	(81,1)	(81,1)
% chiffre d'affaires	(5) %	(5) %	(7) %	(7) %
Autres revenus (dépendances)	(9,3)	(9,3)	1,7	(286,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>247,3</b>	<b>243,5</b>	<b>142,3</b>	<b>(179,7)</b>
% chiffre d'affaires	18 %	18 %	12 %	(15) %

Les dotations aux amortissements publiées des études multi-clients ont représenté 58 % des revenus multi-clients publiés en 2019 contre 67 % en 2018. Hors ajustements IFRS 15, les dotations aux amortissements des activités des études multi-clients ont diminué à 61 % des revenus des activités multi-clients en 2019 contre 63 % en 2018, en raison principalement d'un mix d'après-ventes plus favorable lié notamment aux commissions de transfert non récurrentes du troisième trimestre, et ce malgré les dépréciations pour perte de valeur comptabilisées.

Les charges d'exploitation publiées (comprenant les dépréciations et amortissements) ont augmenté de 4 % à 967 millions de dollars US en 2019 contre 931 millions de dollars US en 2018, portées par la croissance des activités manufacturières de notre segment Équipement.

Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires publié, les charges d'exploitation publiées ont diminué à 71 % en 2019 contre 78 % en 2018. Hors ajustements IFRS 15, les charges d'exploitation des activités ont diminué de 76 % en 2018 à 72 % en 2019 en raison de la croissance du niveau d'activité et du chiffre d'affaires permettant une meilleure absorption des coûts de structure.

La marge brute d'exploitation publiée a augmenté en 2019 et s'élève à 390 millions de dollars US contre 264 millions de dollars US en 2018, représentant respectivement 29 % et 22 % du chiffre d'affaires publié, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant. La marge brute d'exploitation des activités est un profit de 393 millions de dollars US en 2019, représentant 28 % du chiffre d'affaires des activités contre 24 % en 2018.

Les dépenses de recherche et de développement ont diminué à 24 millions de dollars US en 2019 contre 31 millions de dollars US en 2018, représentant respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires publié. Ces dépenses ont également représenté 2 % du chiffre d'affaires des activités en 2019. La diminution constatée en 2019 par rapport à 2018 s'explique principalement par la dépréciation de crédit impôt recherche aux États-Unis comptabilisée en 2018.

Les dépenses commerciales et de marketing ont augmenté de 2 % à 47 millions de dollars US en 2019 contre 46 millions de dollars US en 2018. Ces dépenses représentent 3 % du chiffre

d'affaires consolidé publié et du chiffre d'affaires des activités en 2019 contre 4 % en 2018.

Les dépenses générales et administratives ont diminué de 18 % en 2019 à 66 millions de dollars US contre 81 millions de dollars US en 2018 en raison principalement des mesures de réduction des coûts des services supports engagées dans le cadre du plan CGG 2021 et de l'évolution favorable du taux de change sur la base de coûts en euro (1,12 dollar US par euro pour 2019 contre 1,18 dollar US par euro pour 2018). Les frais généraux et administratifs ont représenté 5 % du chiffre d'affaires publié en 2019, contre 7 % en 2018. Hors ajustements IFRS 15, elles représentent 5 % du chiffre d'affaires consolidé des activités en 2019.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 9 millions de dollars US en 2019, dont 6 millions de dollars US de dépréciations principalement liées aux actifs immobiliers (notamment aux États-Unis) et 3 millions de dollars US de coûts de restructuration correspondant à diverses mesures de redimensionnement. En 2018, les autres charges d'exploitation nettes publiées se sont élevées à 286 millions de dollars US dont (i) 240 millions de dollars US de perte de valeur d'actifs intangibles correspondant principalement à la bibliothèque multi-clients offshore (ii) 30 millions de dollars US de provisions pour dépréciation de stock et (iii) 18 millions de dollars US de charges de restructuration liées au Plan de Transformation (essentiellement des honoraires liés à la restructuration financière finalisée au début de l'année 2018).

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation publié est un gain de 244 millions de dollars US en 2019 pour les raisons décrites ci-avant, comparé à une perte de 180 millions de dollars US en 2018. Hors ajustements IFRS 15, impacts du Plan de Transformation et de la restructuration financière, pertes de valeur et provisions, le résultat d'exploitation des activités est un gain de 247 millions de dollars US en 2019 contre un gain de 142 millions de dollars US en 2018.

Le résultat d'exploitation du segment GGR est un gain de 212 millions de dollars US en 2019 contre un gain de 176 millions de dollars US en 2018, soutenu par le mix

d'après-ventes favorable en Multi-Clients, porté par les commissions de transfert du troisième trimestre 2019, tandis que les activités Géoscience ont délivré une bonne rentabilité.

Le résultat d'exploitation du segment Équipement est un gain de 67 millions de dollars US en 2019, contre 12 millions de dollars US en 2018, en raison principalement de l'augmentation du volume des ventes d'équipements sismiques terrestres assurant une meilleure absorption des coûts de structure et de fabrication.

## Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est nul en 2019, comparé à une perte de 1 million de dollars US en 2018.

## Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 3 % à 132 millions de dollars US en 2019 contre 127 millions de dollars US en 2018 en raison principalement de la charge d'intérêts capitalisés relatifs aux obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 et de l'application d'IFRS 16 pour 7 millions de dollars US.

Les autres produits et charges financiers sont un produit de 6 millions de dollars US en 2019, contre un produit de 820 millions de dollars US en 2018, provenant pour 771 millions de dollars US de l'impact exceptionnel fortement positif de la restructuration financière de 2018.

## Impôts

La charge d'impôts publiée s'élève à 9 millions de dollars US en 2019 à comparer à une charge de 7 millions de dollars US en 2018.

## Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies publié est un profit de 126 millions de dollars US en 2019 contre un gain de 504 millions de dollars US en 2018, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Hors ajustements IFRS 15, l'impact du Plan de Transformation et de la restructuration financière, pertes de valeur et provisions, le résultat net des activités poursuivies s'élève à 130 millions de dollars US en 2019 comparé à un gain de 78 millions de dollars US en 2018.

## Résultat net des activités abandonnées

Le chiffre d'affaires de l'Acquisition de Données Contractuelles a baissé de 15 % passant de 226 millions de dollars US en 2018 à 191 millions de dollars US en 2019.

Les dépenses opérationnelles ont été réduites à 198 millions de dollars US en 2019, contre 340 millions de dollars US en 2018, en raison de l'arrêt progressif des activités au cours de l'année 2019.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 156 millions de dollars US en 2019, comprenant :

- (i) 12 millions de dollars US de charges de restructuration, principalement liées aux mesures de fermeture et à des frais et honoraires ;
- (ii) 50 millions de dollars US de dépréciations, dont 44 millions de dollars US liés à la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de nos groupes destinés à être cédés, auxquels s'ajoutent 6 millions de dollars US de

dépréciation pour perte de valeur d'immobilisations incorporelles pour Multi-Physique ;

- (iii) 94 millions de dollars US de pertes sur la vente de Seabed Geosolutions BV, dont 35 millions de dollars US réglés Fugro.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 425 millions de dollars US en 2018, dont (i) 402 millions de dollars US de dépréciations pour perte de valeur et provisions au titre du Plan CGG 2021 (ii) 27 millions de dollars US de coûts de restructuration nets liés au Plan de Transformation (iii) et 4 millions de gains net sur la vente d'actifs.

Le résultat net des activités abandonnées est une perte de 188 millions de dollars US en 2019 contre une perte de 600 millions de dollars US en 2018, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

## Résultat net

Le résultat net consolidé publié est une perte de 62 millions de dollars US en 2019 contre une perte de 96 millions de dollars US en 2018, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Le résultat net attribué aux actionnaires de CGG SA est une perte de 69 millions de dollars US (62 millions d'euros) en 2019 contre une perte de 102 millions de dollars (86 millions d'euros) en 2018.

## Comptes sociaux de CGG SA

Le chiffre d'affaires de CGG SA s'est élevé 26 millions d'euros en 2019, contre 28 millions d'euros en 2018.

Le résultat d'exploitation 2019 a été en perte de 17 millions d'euros, contre une perte de 16 millions d'euros en 2018.

Le résultat financier 2019 a affiché un gain de 195 millions d'euros, contre une perte de 152 millions d'euros en 2018, en raison principalement (i) de dividendes provenant de filiales pour 216 millions d'euros contre 260 millions d'euros en 2018, (ii) d'une reprise nette de provisions de 18 millions d'euros, principalement due à la vente des parts SBGS contre la constitution d'une provision de 474 millions d'euros en 2018 et (iii) des produits d'intérêts sur créances rattachées à des participations, compensés par (iv) des charges d'intérêts de 79 millions d'euros, contre 69 millions d'euros en 2018.

Les produits et charges exceptionnels se sont élevés à (101) millions d'euros en 2019, en raison de la vente des parts de SBGS pour (75) millions d'euros et d'un paiement de (31) millions d'euros à Fugro visant à mettre un terme à la joint-venture SBGS. Les coûts exceptionnels se sont élevés à (103) millions d'euros en 2018, dont des coûts exceptionnels liés à la restructuration financière pour un montant net de (41) millions d'euros et une subvention d'équilibre de (64) millions d'euros octroyée par la Société à sa filiale CGG International SA.

L'impôt net sur les bénéficiaires en 2019 a été un crédit de 20 millions d'euros, en raison de la reprise de la provision pour utilisation de déficits des filiales. En 2018, l'impôt net sur les sociétés était nul.

Après prise en compte des éléments décrits ci-dessus, le résultat net de la Société s'est établi à 97 millions d'euros contre une perte nette de 271 millions d'euros en 2018.

Les capitaux propres se sont élevés à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019 contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2018, compte tenu du résultat net de 97 millions d'euros réalisé sur l'exercice.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## 5.1.3 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

### Ressources financières

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes et des investissements industriels, des investissements dans la librairie de Données Multi-Clients, au financement des mesures de restructuration liées au « Plan CGG 2021 » et au coût de la dette et à son service. Le Groupe n'a pas à faire face à des remboursements de dette significatifs avant 2023, date d'échéance de nos obligations sécurisées de premier rang. CGG prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations et la trésorerie disponible. Dans le passé, CGG a obtenu du financement par des emprunts

bancaires, des augmentations de capital et des émissions de titre de créance et de titre apparentés à des actions.

La capacité de CGG à honorer ses échéances de remboursement de dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle.

### Flux de trésorerie

#### Exploitation

Les tableaux suivants présentent une synthèse des flux nets liés aux activités d'exploitation pour chaque période mentionnée.

En millions de dollars US	Exercice clos le 31 décembre 2019			
	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	Données publiées
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement	682,4	-	(44,6)	637,8
Variation du besoin en fonds de roulement	69,0	-	44,6	113,6
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	751,4	-	-	751,4

En millions de dollars US	Exercice clos le 31 décembre 2018			
	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	Données publiées
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement	543,4	(75,4)	(33,9)	434,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(113,2)	10,5	33,9	(68,8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	430,2	(64,9)	-	365,3

Avant variation du besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 638 millions de dollars US en 2019, contre 434 millions de dollars US en 2018. La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif de 114 millions de dollars US sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation en 2019, contre un impact négatif de 69 millions de dollars US en 2018, principalement en raison de la diminution de l'encours de

créances clients, portée par les recettes liées aux revenus importants du quatrième trimestre 2018 et par les encaissements clients du quatrième trimestre 2019.

L'excédent de trésorerie issue des opérations d'exploitation s'est élevé à 751 millions de dollars US en 2019 contre 365 millions de dollars US en 2018.

## Investissement

Le tableau suivant présente une synthèse des opérations d'investissement pour chaque période mentionnée :

<i>En millions de dollars US</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Flux net des opérations d'investissement</b>	<b>261,5</b>	<b>300,8</b>
Dont		
Investissements industriels	42,9	44,9
Coûts de développements capitalisés	32,4	33,1
Données Multi-Clients	185,7	222,8

Le flux net des opérations d'investissement s'est élevé à 262 millions de dollars US en 2019, à comparer à 301 millions de dollars US en 2018.

Les investissements industriels qui comprennent le *lease pool* Sercel et les variations des fournisseurs d'immobilisation se sont inscrits en léger retrait en 2019 par rapport à 2018. Les coûts de développements capitalisés sont restés globalement stables d'une année à l'autre.

La diminution des investissements en données multi-clients est liée à des retards dans des projets offshore notamment dans l'attribution de permis. Au cours de l'année 2019, le Groupe a principalement investi au Brésil, en mer du Nord et en *onshore* aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2018, ses investissements s'étaient majoritairement portés sur le Mozambique, l'Amérique Latine et la Scandinavie.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multi-clients publiée s'élève à 531 millions de dollars US contre 633 millions de dollars US au 31 décembre 2018. Hors ajustements IFRS 15, la valeur nette

comptable de la bibliothèque d'études multi-clients des activités s'élève à 376 millions de dollars US en 2019 contre 519 millions de dollars US en 2018.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 1.4 « Opérations d'Investissement ».

## Financement

Le flux de trésorerie consommé par les opérations de financement s'est élevé à 142 millions de dollars US au 31 décembre 2019 contre une génération de 191 millions de dollars US en 2018.

Le flux de trésorerie des opérations de financement inclut 57 millions de dollars US de remboursements au titre des contrats de location en 2019, principalement en application d'IFRS 16.

Pour plus d'informations sur les termes et modalités de nos engagements financiers, se référer à la note 13 des comptes consolidés.

## Flux de trésorerie net des activités abandonnées

Le tableau ci-après présente une synthèse du flux de trésorerie des activités abandonnées pour chacune des périodes présentées :

<i>En millions de dollars US</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(92,7)	(113,6)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(37,5)	(5,7)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(37,4)	-
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(167,6)</b>	<b>(119,3)</b>

Le Flux de trésorerie net consommé par les activités abandonnées s'est élevé à 168 millions de dollars US à comparer à une consommation de 119 millions de dollars US en 2018. En 2019, le flux de trésorerie net incluait notamment

136 millions de dollars US de dépenses liées à la mise en œuvre du Plan CGG 2021 dont le versement de 35 millions de dollars US à Fugro afférent à la sortie de Seabed Geosolutions.



## Dettes financières

Au 31 décembre 2019, nos engagements financiers les plus importants consistaient en (i) 300 millions de dollars US et 280 millions d'euros d'obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023 (ii) et 355 millions de dollars US et 80 millions d'euros d'obligations sécurisées de second rang à échéance 2024.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance

financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

La dette financière brute s'élevait à 1 326 millions de dollars US au 31 décembre 2019, contre 1 167 millions de dollars US au 31 décembre 2018. L'augmentation de la dette financière est principalement due à l'impact de la norme IFRS 16 en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, représentant un montant de 132 millions de dollars US.

La dette financière nette s'élevait à 716 millions de dollars US au 31 décembre 2019, contre 733 millions de dollars US au 31 décembre 2018. Hors IFRS 16, la dette financière nette s'élevait à 584 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

Le ratio dette financière nette sur capitaux propres s'élevait respectivement à 46 % et 45 % au 31 décembre 2019 et 2018.

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Concours bancaires	0,0	0,0
Dettes financières - part court terme	59,3	17,8
Dettes financières - part long terme	1 266,7	1 148,9
<b>Dette financière brute</b>	<b>1 326,0</b>	<b>1 166,7</b>
Moins trésorerie et équivalents de trésorerie	(610,5)	(434,1)
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>715,5</b>	<b>732,6</b>

## EBIT et EBITDAs

L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. L'EBIT peut être utilisé comme un indicateur de performance par le management, en complément du résultat d'exploitation, en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence.

L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté

comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT et EBITDAs différemment. L'EBIT et l'EBITDAs ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAs et de l'EBIT avec le résultat net de l'ensemble consolidé provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Données publiées
	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	
<i>En millions de dollars US</i>				
<b>EBITDAs</b>	<b>720,9</b>		<b>(44,6)</b>	<b>676,3</b>
Amortissements et dépréciations	(171,2)		-	(171,2)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(315,9)	-	40,8	(275,1)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	18,8	-	-	18,8
Coût des paiements en actions	(5,3)	-	-	(5,3)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>247,3</b>		<b>(3,8)</b>	<b>243,5</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	-	-	(1,2)
<b>EBIT</b>	<b>246,1</b>		<b>(3,8)</b>	<b>242,3</b>
Coût de l'endettement financier net	(131,7)		-	(131,7)
Autres produits (charges) financiers	5,6		-	5,6
Total impôts sur les bénéfices	8,9	-		8,9
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>130,0</b>		<b>(3,8)</b>	<b>126,2</b>

Exercice clos le 31 décembre 2018

<i>En millions de dollars US</i>	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	Données publiées
<b>EBITDAs</b>	<b>556,0</b>	<b>(47,9)</b>	<b>(33,9)</b>	<b>474,2</b>
Amortissements et dépréciations	(104,0)	(13,9)	-	(117,9)
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	(326,0)	(226,0)	(0,3)	(552,3)
Amortissements et dépréciations capitalisés des études multi-clients	18,8	-	-	18,8
Coût des paiements en actions	(2,5)	-	-	(2,5)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>142,3</b>	<b>(287,8)</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(179,7)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	-	-	(1,2)
<b>EBIT</b>	<b>141,1</b>	<b>(287,8)</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(180,9)</b>
Coût de l'endettement financier net	(126,1)	(1,3)	-	(127,4)
Autres produits (charges) financiers	66,7	753,2	-	819,9
Total impôts sur les bénéfices	(3,3)	-	(4,1)	(7,4)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>78,4</b>	<b>464,1</b>	<b>(38,3)</b>	<b>504,2</b>

L'EBITDAs publié a atteint 50 % du chiffre d'affaires consolidé publié en 2019, contre 40 % en 2018. En 2018, l'EBITDAs publié incluait 18 millions de dollars US de coûts liés à notre Plan de Transformation.

Les tableaux ci-dessous présentent l'EBITDAS par segment :

Exercice clos le 31 décembre 2019

<i>En millions de dollars US</i>	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	Données publiées
GGR	652,1	-	(44,6)	607,5
Équipement	96,1	-	-	96,1
Ressources Non Opérées	-	-	-	-
Éliminations et Autres	(27,3)	-	-	(27,3)
<b>EBITDAs</b>	<b>720,9</b>		<b>(44,6)</b>	<b>676,3</b>

Exercice clos le 31 décembre 2018

<i>En millions de dollars US</i>	Données des activités	Plan de Transformation, provisions et dépréciations	IFRS 15 ajustements	Données publiées
GGR	557,8	-	(33,9)	523,9
Équipement	42,1	(30,1)	-	12,0
Ressources Non Opérées	-	(17,8)	-	(17,8)
Éliminations et Autres	(43,9)	-	-	(43,9)
<b>EBITDAs</b>	<b>556,0</b>	<b>(47,9)</b>	<b>(33,9)</b>	<b>474,2</b>

## Cash-flow net

On désigne par cash-flow net (*net cash flow*) les flux de trésorerie provenant de l'exploitation augmentés des « Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » et minorés (i) des « Acquisitions d'immobilisations nettes » et des « Investissements en trésorerie dans les études multi-clients », présentés dans le cycle « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés (ii) des « Charges d'intérêts payées » présentées dans le cycle « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés et (iii) des « Paiements au titre des

contrats de location » présentés dans le cycle « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Le cash-flow net généré s'est élevé à 186 millions de dollars US en 2019 contre une consommation de 129 millions de dollars US en 2018. Avant éléments relatifs aux activités abandonnées, le flux de trésorerie disponible a atteint 353 millions de dollars US en 2019, contre une consommation de 10 millions de dollars US en 2018.

En millions de dollars US	Année	
	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	751,4	365,3
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	(75,3)	(78,0)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	(185,7)	(222,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,2	4,4
Paiement au titre des contrats de location	(56,9)	(5,7)
Charges d'intérêt payées	(80,5)	(73,2)
<b>Variation de trésorerie avant prise en compte des activités abandonnées</b>	<b>353,2</b>	<b>(10,0)</b>
Variation de trésorerie provenant des activités abandonnées	(167,6)	(119,3)
<b>CASH-FLOW NET</b>	<b>185,6</b>	<b>(129,3)</b>

## Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	Paiements dus par période				Total
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	
<b>Obligations liées aux dettes financières :</b>					
• Remboursements dettes à taux fixe	0,3	0,6	615,2	4,4	620,5
• Remboursements dettes à taux variable <sup>(a)</sup>	-	-	738,0	-	738,0
• Intérêts sur emprunts obligataires	82,4	172,7	75,3	-	330,4
<b>Total obligations liées aux dettes financières</b>	<b>82,7</b>	<b>173,3</b>	<b>1 428,5</b>	<b>4,4</b>	<b>1 688,9</b>
<b>Obligations issues des contrats de location hors contrats d'affrètement coque nue des navires</b>	<b>55,9</b>	<b>66,7</b>	<b>35,4</b>	<b>15,1</b>	<b>173,1</b>
<b>Obligations issues des contrats d'affrètement coque nue des navires</b>	<b>45,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>101,3</b>	<b>326,3</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES <sup>(b)</sup></b>	<b>183,6</b>	<b>330,0</b>	<b>1 553,9</b>	<b>120,8</b>	<b>2 188,3</b>

(a) Les paiements sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2019.

(b) Les paiements en devises sont convertis en dollars US sur la base des taux de change du 31 décembre 2019.

Le montant de dette financière a été considérablement réduit par la restructuration financière achevée le 21 février 2018.

## Engagements hors bilan et obligations contractuelles

En 2019, le Groupe n'a conclu aucun autre engagement hors bilan qui a été ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou ses charges, ses résultats d'exploitation, ses liquidités, ses dépenses en immobilisations ou ses ressources en immobilisations qui sont importantes pour les investisseurs.

Les obligations contractuelles en relation avec l'Accord de Capacité, entré en vigueur le 8 janvier 2020, se matérialiseront dans les comptes du premier trimestre 2020. Si les Accords

d'Intervention devaient être activés, l'Accord de Capacité serait annulé et remplacé par les obligations de l'Accord d'Intervention, pour un montant réduit par rapport à celles de l'Accord de Capacité.

Pour plus d'information, se référer aux notes 2 et 18 des états financiers consolidés.

## Variations du cours des devises

Le Groupe fait face à des risques de change car une grande partie de nos revenus et de nos encaissements sont libellés en dollars US, alors qu'une partie importante de nos charges d'exploitation et impôts sur les bénéfices est libellée en euros et dans d'autres devises. Les mouvements entre le dollar US et l'euro ou d'autres devises pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Environ 73 % du

chiffre d'affaires total du Groupe était libellé en dollars US en 2019, contre environ 72 % en 2018.

Au 31 décembre 2019, la base de coûts nets récurrents libellés en euro au niveau du Groupe est estimée à 250 millions d'euros. Ainsi, une variation défavorable de 10 cents du dollar US par rapport à l'euro diminuerait le résultat avant impôt du Groupe et ses fonds propres d'environ 25 millions de dollars US.

*Pour plus d'informations sur l'effet des fluctuations du taux de change sur nos résultats opérationnels, se référer au paragraphe 2.1 « Facteurs de risque ».*

## Taux d'intérêt

À la suite de la restructuration financière, le 21 février 2018 et du refinancement des obligations sécurisées de second rang en avril 2018, le montant total des obligations sécurisées de second rang est assujéti à des taux d'intérêt variables qui sont rajustés à chaque période d'intérêt (tous les trois mois). Par conséquent, les charges d'intérêts varient en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme.

*Pour plus d'informations sur l'exposition aux taux d'intérêt variables, se référer au paragraphe 2.1 « Facteurs de risque » et à la note 14 des états financiers consolidés.*

## Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales.

Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir réduire ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable du fait de bénéfices taxables futurs ou lorsque les pertes reportables pourront être imputées sur les différences temporelles imposables. L'impôt différé actif est limité, le cas échéant, pour tenir compte du plafonnement du déficit imputable annuellement si ce plafonnement est imposé par la législation fiscale en vigueur localement. Lorsque les perspectives de recouvrement d'impôts différés actif se dégradent, des dépréciations accélérées sont reconnues à due proportion.

## 5.2 Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollars US, à savoir 73 % en 2019 et 72 % en 2018. De façon beaucoup plus limitée, les autres monnaies utilisées sont le réal brésilien, l'euro, le yuan chinois, la livre sterling, la couronne norvégienne et les dollars australien et canadien.

La plupart des charges du Groupe en 2019 ont été libellées en dollars US, en euro, en livre sterling, en couronne norvégienne et en yuan chinois.

Le Groupe a pour objectif de faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change dans la mesure du possible, notamment sur les devises faibles ou difficilement convertibles. Néanmoins, au cours des dernières années, le Groupe n'est pas parvenu à équilibrer ses revenus et ses charges en devises, plus particulièrement en euro, compte tenu des frais de personnel payés en France et dans la zone Euro.

Le Groupe mène, quand cela s'avère possible, une politique de vente à terme des excédents futurs escomptés de devises générés par des contrats opérationnels lors de l'entrée de ces contrats en carnet de commande. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme pour couvrir ses charges fixes récurrentes en devise, principalement euro.

Les flux de trésorerie du Groupe étant principalement en dollars US, une part importante de l'endettement du Groupe est libellée en dollars US. Aux 31 décembre 2019 et 2018, l'endettement total (hors IFRS 16) libellé en dollars US s'élevait ainsi respectivement à 716 millions de dollars US (soit 63 % de l'endettement total du Groupe) et à 683 millions de dollars US (soit 59 % de l'endettement total du Groupe).

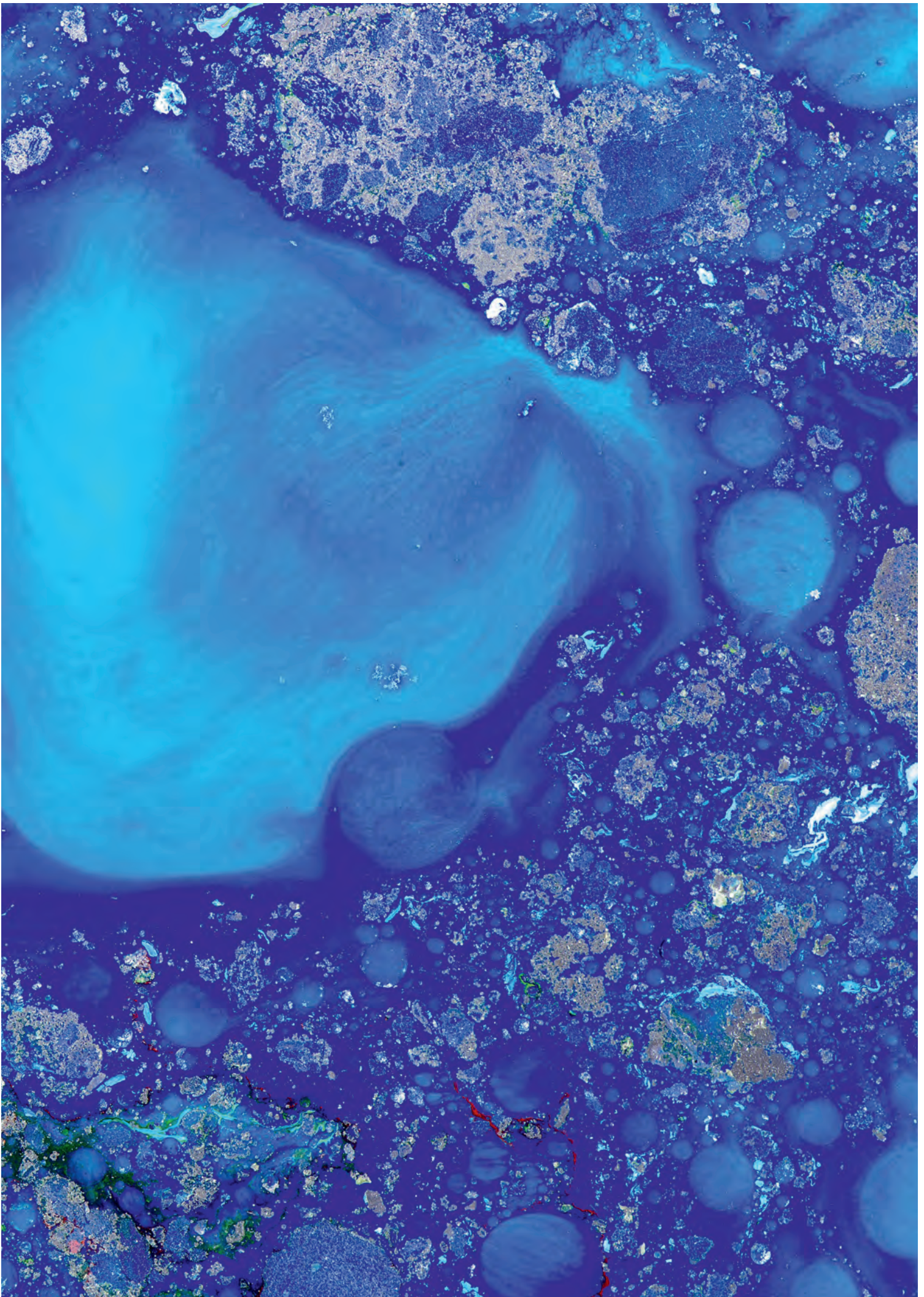
Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait des contrats de vente à terme pour l'équivalent en dollars américains de 10,8 millions de dollars US (dont 2,6 millions de dollars US avaient été rattachés), dont 7,5 millions de dollars US contre des euros, 2,4 millions de dollars US contre du réal brésilien et 0,9 million de dollars US contre des yuans chinois.

Au 31 décembre 2018, le Groupe détenait des contrats de vente à terme pour l'équivalent de 34,2 millions de dollars US (dont 15,8 millions de dollars US avaient été rattachés), dont 13,6 millions de dollars US contre du réal brésilien et 20,6 millions de dollars US contre des euros.

## 5.3 Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée CGG SA, l'activité GGR et l'activité Équipement (Sercel et ses filiales).

<i>IFRS</i> <i>En millions de dollars US sauf pour les effectifs</i>	CGG SA	Filiales Services	Filiales Équipement	Ajustements de consolidation	<b>Total Groupe CGG</b>
<b>2019</b>					
Actifs non courants	2 806,0	2 805,1	284,5	(3 647,8)	2 247,8
Dettes financières	571,1	1 176,3	12,1	(433,5)	1 326,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	430,4	92,7	87,5	(0,1)	610,5
Dividendes versés à CGG SA	-	215,2	-	(215,2)	-
Chiffre d'affaires total	29,6	954,6	452,1	(80,4)	1 355,9
Résultat d'exploitation	(126,3)	302,5	66,5	0,8	243,5
Résultat net des activités poursuivies	108,2	100,8	64,2	(146,9)	126,3
Total Capitaux propres	2 385,9	1 518,1	837,4	(3 134,0)	1 607,4
Effectif	20	3 001	1 543	-	4 564
<b>2018</b>					
Actifs non courants	3 364,1	2 994,4	283,6	(4 271,2)	2 370,9
Dettes financières	537,1	1 071,1	-	(441,5)	1 166,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	235,4	117,4	81,9	(0,6)	434,1
Dividendes versés à CGG SA	-	307,5	-	(307,5)	-
Chiffre d'affaires total	32,6	880,1	350,8	(70,0)	1 193,5
Résultat d'exploitation	(102,3)	(129,6)	(22,1)	74,3	(179,7)
Résultat net des activités poursuivies	189,2	(294,6)	(17,8)	627,5	504,2
Total Capitaux propres	2 867,3	1 725,4	780,5	(3 699,1)	1 674,1
Effectif	26	3 528	1 545	-	5 099





## Comptes de l'exercice 2019 – informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

<b>6.1 Comptes consolidés 2018-2019 de CGG</b>	<b>166</b>	<b>6.2 Comptes annuels 2019-2018 de CGG</b>	<b>238</b>
6.1.1 Compte de résultat consolidé	166	6.2.1 Bilan	238
6.1.2 État de situation financière consolidée	168	6.2.2 Compte de résultat	239
6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	169	6.2.3 Tableau des flux de trésorerie	240
6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	170	6.2.4 Notes annexes	241
6.1.5 Notes des comptes consolidés	172	6.2.5 Délais de paiement	269
6.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	233	6.2.6 Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	270
		6.2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	271

## 6.1 Comptes consolidés 2018-2019 de CGG

### 6.1.1 Compte de résultat consolidé

En millions de dollars US	Notes	Année	
		2019	2018
Chiffre d'affaires total	5, 19, 20	1 355,9	1 193,5
Autres produits des activités ordinaires	19, 20	0,7	1,4
<b>Total produits des activités ordinaires</b>		<b>1 356,6</b>	<b>1 194,9</b>
Coût des ventes		(967,0)	(931,0)
<b>Marge brute</b>		<b>389,6</b>	<b>263,9</b>
Coûts nets de recherche et développement	21	(23,6)	(30,5)
Frais commerciaux		(47,0)	(45,9)
Frais généraux et administratifs		(66,2)	(81,1)
Total autres produits (charges) - net	5, 22	(9,3)	(286,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5, 20</b>	<b>243,5</b>	<b>(179,7)</b>
Coût de l'endettement financier brut		(135,2)	(129,7)
Produits financiers sur la trésorerie		3,5	2,3
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>23</b>	<b>(131,7)</b>	<b>(127,4)</b>
Autres produits financiers (charges) <sup>(a)</sup>	2, 5, 24	5,6	819,9
<b>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence</b>		<b>117,4</b>	<b>512,8</b>
Impôts	5, 25	8,9	(7,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	(0,1)	(1,2)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>126,2</b>	<b>504,2</b>
Résultat net des activités abandonnées <sup>(b)</sup>	5	(187,7)	(600,0)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(61,5)</b>	<b>(95,8)</b>
<i>Attribué aux :</i>			
Actionnaires	USD	(69,1)	(101,6)
Participation ne donnant pas le contrôle	USD	7,6	5,8
Nombre moyen pondéré d'actions émises	30	709 950 455	608 438 241
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif <sup>(b)</sup>	30	711 922 761	617 593 353
<b>Résultat net par action</b>	<b>30</b>		
• De base		(0,10)	(0,17)
• Dilué		(0,10)	(0,17)
<b>Résultat net par action pour les activités poursuivies</b>			
• De base		0,17	0,82
• Dilué		0,17	0,81

(a) Voir la note 2 pour plus d'informations sur l'impact de la restructuration financière du 21 février 2018.

(b) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.



## État du résultat global consolidé

	Année	
	2019*	2018*
<i>En millions de dollars US</i>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>(61,5)</b>	<b>(95,8)</b>
<b>Éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	0,2	(0,1)
Variation de l'écart de conversion	(1,9)	(14,0)
<b>Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(14,1)</b>
<b>Éléments non classés ultérieurement en résultat :</b>		
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(7,1)	6,8
<b>Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>6,8</b>
<b>Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(7,3)</b>
<b>État du résultat global consolidé de la période</b>	<b>(70,3)</b>	<b>(103,1)</b>
<i>Attribué aux :</i>		
Actionnaires de la société mère	(77,2)	(106,7)
Participation ne donnant pas le contrôle	6,9	3,6

\* Y compris les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées qui ne sont pas significatifs.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.2 État de situation financière consolidée

En millions de dollars US	Notes	31 décembre,	
		2019	2018
<b>ACTIF :</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29	610,5	434,1
Clients et comptes rattachés, nets	1, 3, 19	436,0	520,2
Stocks et travaux en cours, nets	4	200,1	204,8
Créances d'impôt		84,9	72,1
Autres actifs courants, nets	4	116,7	99,1
Actifs détenus en vue de la vente, nets <sup>(a)</sup>	5	316,6	195,5
<b>Total actif courant</b>		<b>1764,8</b>	<b>1525,8</b>
Impôts différés actif	1, 19, 25	19,7	22,6
Participations et autres immobilisations financières, nettes	7	27,4	31,1
Sociétés mises en équivalence	8	3,0	0,1
Immobilisations corporelles, nettes	9	300,0	189,2
Immobilisations incorporelles, nettes	1, 10, 19	690,8	898,9
Écarts d'acquisition des entités consolidées, nets	11	1206,9	1229,0
<b>Total actif non-courant</b>		<b>2247,8</b>	<b>2370,9</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 012,6</b>	<b>3 896,7</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :</b>			
Concours bancaires	13	-	-
Dette financière - part court terme	2, 13	59,4	17,8
Fournisseurs et comptes rattachés		117,4	126,4
Dettes sociales		156,6	135,8
Impôts sur les bénéficiaires à payer		59,3	49,6
Acomptes clients		36,9	35,7
Provisions - part court terme	16	50,0	172,4
Autres passifs courants	1, 12, 19	327,3	250,9
Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés <sup>(a)</sup>	5	259,2	131,7
<b>Total passif courant</b>		<b>1066,1</b>	<b>920,3</b>
Impôts différés passifs	1, 19, 25	10,4	44,4
Provisions - part long terme	16	58,1	95,9
Dette financière - part long terme	2, 13	1 266,6	1148,9
Autres passifs non courants	17	4,0	13,1
<b>Total dettes et provisions non-courantes</b>		<b>1339,1</b>	<b>1302,3</b>
Actions ordinaires : 1 181 522 927 actions autorisées et 709 956 358 actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR par action en circulation au 31 décembre 2019	15	8,7	8,7
Primes d'émission et d'apport		3184,7	3184,6
Réserves	1	(1531,1)	(1457,8)
Autres réserves		(23,5)	(27,9)
Actions propres		(20,1)	(20,1)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(0,7)	(0,9)
Écarts de conversion		(56,3)	(55,1)
<b>Total capitaux propres - attribuable aux actionnaires de la société mère</b>		<b>1561,7</b>	<b>1631,5</b>
Participation ne donnant pas le contrôle		45,7	42,6
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1607,4</b>	<b>1674,1</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 012,6</b>	<b>3 896,7</b>

(a) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » au 31 décembre 2019.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions de dollars US	Notes	Année	
		2019	2018
<b>EXPLOITATION</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1, 19	(61,5)	(95,8)
Moins : Résultat net des activités abandonnées	5	187,7	600,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>126,2</b>	<b>504,2</b>
Amortissements et dépréciations	1, 19, 29	138,2	117,9
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	10, 29	308,0	552,3
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	10	(18,8)	(18,8)
Augmentation (diminution) des provisions		(10,5)	(18,2)
Coûts des paiements en actions		5,3	2,5
Plus ou moins-values de cessions d'actif		1,0	(1,5)
Résultat des mises en équivalence		0,1	1,2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(4,3)	(823,3)
<b>Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt</b>		<b>545,2</b>	<b>316,3</b>
Annulation du coût de la dette financière		131,7	127,4
Moins : charge d'impôt/(produit d'impôt)	1, 19	(8,9)	7,4
<b>Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt</b>		<b>668,0</b>	<b>451,1</b>
Impôt décaissé	29	(30,2)	(17,0)
<b>Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>637,8</b>	<b>434,1</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		113,6	(68,8)
• Variation des clients et comptes rattachés	1, 19	150,0	(75,5)
• Variation des stocks et travaux en cours		(3,7)	33,3
• Variation des autres actifs circulants		(33,7)	4,3
• Variation des fournisseurs et comptes rattachés		7,7	(4,9)
• Variation des autres passifs circulants		(6,7)	(26,0)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>751,4</b>	<b>365,3</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	9	(75,3)	(78,0)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	10	(185,7)	(222,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	4,4
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	29	0,1	-
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	29	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus	29	-	(0,4)
Variation des subventions d'investissement		-	(0,2)
Variation des autres actifs financiers non courants		(0,7)	(3,8)
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>		<b>(261,5)</b>	<b>(300,8)</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Remboursement d'emprunts		(0,4)	(195,9)
Nouveaux emprunts		-	336,5
Paiement au titre des contrats de location		(56,9)	(5,7)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	(0,2)
Charges d'intérêt payées		(80,5)	(73,2)
Augmentation de capital :			
- par les actionnaires	29	-	129,3
- par les participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		-	-
Dividendes versés et remboursement de capital :			
- aux actionnaires		-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(3,8)	-
Acquisition et cession des actions auto-détenues		-	-

En millions de dollars US	Notes	Année	
		2019	2018
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>		<b>(141,6)</b>	<b>190,8</b>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(4,3)	(17,3)
Incidence des variations de périmètre		-	-
<b>Variation de trésorerie provenant des activités abandonnées <sup>(a)</sup></b>	<b>5</b>	<b>(167,6)</b>	<b>(119,3)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>176,4</b>	<b>118,7</b>
Trésorerie à l'ouverture	29	434,1	315,4
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>29</b>	<b>610,5</b>	<b>434,1</b>

(a) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Montants en millions de dollars US sauf données par action	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves-	Autres Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion	CGG S.A. Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>22133149</b>	<b>20,3</b>	<b>1850,0</b>	<b>(1354,6)</b>	<b>37,6</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(43,3)</b>	<b>489,1</b>	<b>39,0</b>	<b>528,1</b>
IFRS 15 - Première application				(11,6)					(11,6)		(11,6)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>22133149</b>	<b>20,3</b>	<b>1850,0</b>	<b>(1366,2)</b>	<b>37,6</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(43,3)</b>	<b>477,5</b>	<b>39,0</b>	<b>516,5</b>
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				6,8					6,8		6,8
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							(0,1)		(0,1)		(0,1)
Variation de l'écart de conversion (3)								(11,8)	(11,8)	(2,2)	(14,0)
<b>Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)</b>				<b>6,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(7,3)</b>
Résultat net (4)				(101,6)					(101,6)	5,8	(95,8)
<b>État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)</b>				<b>(94,8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>(106,7)</b>	<b>3,6</b>	<b>(103,1)</b>
Réduction de capital social		(20,0)	20,0						-		-
Augmentation de capital <sup>(a)</sup>	71932731	0,9	126,5						127,4		127,4
Conversion de la dette en capital <sup>(a)</sup>	484509122	5,9	1187,8						1193,7		1193,7
Exercice de bons de souscription <sup>(a)</sup>	131369814	1,6	0,3						1,9		1,9
Paiements fondés sur des actions				2,9					2,9		2,9
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère				-	(65,5)				(65,5)		(65,5)
Variation de périmètre et autres				0,3					0,3	-	0,3
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>709944816</b>	<b>8,7</b>	<b>3184,6</b>	<b>(1457,8)</b>	<b>(27,9)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(55,1)</b>	<b>1631,5</b>	<b>42,6</b>	<b>1674,1</b>

(a) Voir la note 2 pour plus d'informations sur l'impact de la restructuration financière du 21 février 2018.

Montants en millions de dollars US, sauf données par action	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion	CGG S.A. Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>709944816</b>	<b>8,7</b>	<b>3184,6</b>	<b>(1457,8)</b>	<b>(27,9)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(55,1)</b>	<b>1631,5</b>	<b>42,6</b>	<b>1674,1</b>
IFRS 16 - Première application <sup>(a)</sup>											
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>709944816</b>	<b>8,7</b>	<b>3184,6</b>	<b>(1457,8)</b>	<b>(27,9)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(55,1)</b>	<b>1631,5</b>	<b>42,6</b>	<b>1674,1</b>
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(7,1)					(7,1)		(7,1)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							0,2		0,2		0,2
Variation de l'écart de conversion (3)								(1,2)	(1,2)	(0,7)	(1,9)
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)				(7,1)	-	-	0,2	(1,2)	(8,1)	(0,7)	(8,8)
Résultat net (4)				(69,1)					(69,1)	7,6	(61,5)
<b>État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)</b>				<b>(76,2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(77,2)</b>	<b>6,9</b>	<b>(70,3)</b>
Exercice de bons de souscription	9504										
Dividendes									-	(3,8)	(3,8)
Paiements fondés sur des actions	2038		0,1	5,2					5,3		5,3
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère				-	4,4				4,4		4,4
Variation de périmètre et autres				(2,3)					(2,3)	-	(2,3)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>709956358</b>	<b>8,7</b>	<b>3184,7</b>	<b>(1531,1)</b>	<b>(23,5)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(56,3)</b>	<b>1561,7</b>	<b>45,7</b>	<b>1607,4</b>

(a) Voir les notes 1 et 18 pour plus d'informations sur l'impact de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6.1.5 Notes des comptes consolidés

<b>Note 1</b>	Principes, règles et méthodes comptables	173	<b>Note 18</b>	Obligations contractuelles, engagements et risques	215
<b>Note 2</b>	Événements marquants, acquisitions et cessions	184	<b>Note 19</b>	Chiffre d'affaires	217
<b>Note 3</b>	Clients et comptes rattachés	190	<b>Note 20</b>	Analyse par segment opérationnel	218
<b>Note 4</b>	Stocks, travaux en cours et autres actifs courants	191	<b>Note 21</b>	Frais de recherche et de développement	222
<b>Note 5</b>	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	192	<b>Note 22</b>	Autres produits (charges) non récurrents	222
<b>Note 6</b>	Provisions pour dépréciation d'actifs	194	<b>Note 23</b>	Coût de la dette financière	223
<b>Note 7</b>	Participations et autres immobilisations financières	194	<b>Note 24</b>	Autres produits (charges) financiers	223
<b>Note 8</b>	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	195	<b>Note 25</b>	Impôts	224
<b>Note 9</b>	Immobilisations corporelles	196	<b>Note 26</b>	Effectif	227
<b>Note 10</b>	Immobilisations incorporelles	197	<b>Note 27</b>	Rémunération des dirigeants	227
<b>Note 11</b>	Écarts d'acquisition	198	<b>Note 28</b>	Transactions avec les entreprises associées et coentreprises	228
<b>Note 12</b>	Autres passifs courants	200	<b>Note 29</b>	Informations complémentaires sur les flux de trésorerie	229
<b>Note 13</b>	Dettes financières	201	<b>Note 30</b>	Résultat net par action	230
<b>Note 14</b>	Passifs financiers courants	204	<b>Note 31</b>	Événements postérieurs à la clôture	230
<b>Note 15</b>	Capital social et plans d'options	207	<b>Note 32</b>	Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2019	231
<b>Note 16</b>	Provisions	212	<b>Note 33</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes	232
<b>Note 17</b>	Autres passifs non courants	215			

## Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

CGG SA (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un *leader* mondial dans le domaine des Géosciences. CGG fournit une gamme complète de données, produits, services et équipements qui contribuent à la découverte et à la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis suivant les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

### 1.1 Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;

- amendements d'IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat » ;
- améliorations annuelles (2015-2017) ;
- amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- amendements d'IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ».

Les impacts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » et d'IFRIC 23 « Incertitude sur le traitement fiscal des impôts sur le résultat » sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres normes, amendements et interprétations susvisés n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée les textes suivants qui ont été adoptés par l'Union européenne et qui ne sont pas rentrés en vigueur à la date d'émission des comptes consolidés :

- amendements au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- amendements d'IAS 1 et d'IAS 8 : définition du terme « significatif ».

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui ne sont pas applicables et qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne à la date d'émission de ces comptes consolidés :

- amendement d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- amendements d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

La revue de ces textes est en cours afin de mesurer leur impact potentiel sur les comptes consolidés.

## 1.2 Principaux éléments et « où les trouver »

	Compte de résultat	État de situation financière	Tableau des flux de trésorerie
Conséquences du plan stratégique CGG 2021 présenté lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018. Changement de profil et impacts.	Perte sur les activités abandonnées de (187,7) millions de dollars US en 2019 décomposée en (155,5) millions de dollars US d'impact lié au Plan CGG 2021 et (32,2) millions de dollars US de pertes opérationnelles. <i>Voir note 5</i>	206,4 millions de dollars US présentés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019. (256,0) millions de dollars US en Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2019. <i>Voir note 5</i>	Flux de trésorerie net de (167,6) millions de dollars US, présenté en activités abandonnées en 2019. <i>Voir note 5</i>
Données des activités du nouveau profil (activités poursuivies) Plan stratégique CGG 2021 ci-dessus	Chiffre d'affaires 2019 du nouveau périmètre de 1400,5 millions de dollars US Résultat d'exploitation 2019 du nouveau périmètre de 247,3 millions de dollars US EBITDA 2019 du nouveau périmètre de 720,8 millions de dollars US <i>Voir note 20</i>	Les Capitaux employés par l'activité GGR au 31 décembre 2019 sont de 1,8 milliards de dollars US Les Capitaux employés par l'activité Équipement au 31 décembre 2019 sont de 0,5 milliard de dollars US. <i>Voir note 20</i>	EBITDA 2019 du nouveau périmètre de 720,8 millions de dollars US Acquisition d'immobilisations 2019 du nouveau périmètre de (261,0) millions de dollars US. <i>Voir note 20</i>
Application d'IFRS 16	L'impact en 2019 sur le résultat net n'a pas été significatif, car l'augmentation des dépréciations et des charges financières est largement compensée par le recul des charges d'exploitation liées aux contrats de location.	Pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture Droits d'utilisation des actifs comptabilisés au titre d'activités poursuivies à hauteur de 175,1 millions de dollars US au 31 décembre 2019 Passifs locatifs actualisés relatifs aux activités poursuivies à hauteur de 175,5 millions de dollars US au 31 décembre 2019. <i>Voir notes 1, 9, 13</i>	Pas d'impact sur les flux de trésorerie nets. Augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement par opposition à la baisse des flux de trésorerie générés par les activités de financement. Remboursements de passifs locatifs à hauteur de 56,9 millions de dollars US sur 2019. <i>Voir notes 1, 29</i>
Dépréciation des études multi-clients	Perte de valeur de (33) millions de dollars US encourue en 2019. <i>Voir note 10</i>	La VNC des études multi-clients présentée est diminuée de (33) millions de dollars US suite à ces dépréciations. <i>Voir note 10</i>	Pas d'impact net sur l'état des flux de trésorerie. Impact sur différentes lignes communiquées.

## 1.3 Impacts des nouvelles normes

IFRS 16 « Contrats de location », applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et a été approuvée par l'UE. Elle remplace IAS 17 « Contrats de location » ainsi qu'un certain nombre d'interprétations liées aux contrats de location. IFRS 16 entraîne la comptabilisation de presque tous les contrats de location dans l'état de situation financière consolidé du fait de la suppression pour les preneurs de la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Ainsi, un actif lié au droit d'utilisation (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier correspondant aux paiements minimaux au titre de la location doivent être comptabilisés. Il existe néanmoins deux exemptions que le Groupe a décidé d'utiliser : les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur. De plus, les coûts directs initiaux ne sont pas intégrés à l'évaluation de l'actif lié au droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16. Le Groupe n'a pas de contrat significatif en tant que bailleur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a identifié des engagements de contrats de location simple non résiliables et ne répondant pas aux exemptions précitées pour 491 millions de dollars US (non actualisés). Les engagements liés aux actifs loués sont principalement constitués de navires (environ 60 %), de bureaux (environ 33 %) et de serveurs utilisés par notre ligne d'activité Geoscience (6 %). Il convient de noter que l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée aux contrats de location de navires avec notre JV GSS ainsi que les actifs et passifs de location liés à l'activité Multi-Physique sont respectivement classés en tant qu'« Actifs détenus en vue de la vente » et en tant que « Passifs directement liés aux actifs classés comme destinés à la vente » selon IFRS 5. La dette ainsi reclassée s'élève à 210 millions de dollars US pour les contrats de location liés aux « Actifs détenus en vue de la vente » (ou 299 millions de dollars US avant actualisation).

En conséquence, le Groupe comptabilise des actifs liés au droit d'utilisation pour les activités poursuivies pour 129 millions de dollars US (après dépréciation) et un passif de location actualisé de 146 millions de dollars US au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En outre, les actifs de contrats de location-financement existants (67 millions de dollars US) et les passifs (50 millions de dollars US) déterminés conformément à IAS 17 au 31 décembre 2018 sont classés dans les mêmes agrégats que les actifs et les passifs nouvellement comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



Le Groupe applique l'approche rétrospective modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par conséquent, l'impact de l'adoption d'IFRS 16 est comptabilisé en report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement des informations comparatives. Le Groupe a utilisé les expédients pratiques suivants, tels qu'autorisés par IFRS 16, à la date de transition :

- utilisation de l'identification antérieure des contrats de location (telle que prévue par IAS 17 et IFRIC 4) pour tous les contrats en vigueur à la date de première application ;
- utilisation d'un taux d'actualisation unique pour un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires ;
- utilisation des évaluations précédentes pour déterminer si les contrats de location liés aux navires sont déficitaires conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et ajustement en conséquence de l'actif lié au droit d'utilisation au lieu de procéder à un test de dépréciation ;
- comptabilisation des contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en tant que contrats de location à court terme.

L'IFRIC a publié en décembre 2019 sa décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de cette décision et doit déterminer si la période exécutoire est supérieure à la date de fin du contrat. Dans les comptes présentés, le Groupe a retenu une approche consistant à tenir compte de la période au cours de laquelle le locataire n'est pas autorisé à résilier le contrat de location, de l'option d'extension du contrat de location si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option et de l'option de sortie du contrat si le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option. La décision de l'IFRIC pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée de certains contrats de location et un alignement entre la durée du bail retenue et la durée d'amortissement des agencements significatifs. Cet exercice pourrait conduire à la révision de la date estimée de fin de contrat de certains baux immobiliers. Cela impacterait le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé ainsi que les charges d'amortissement.

Le tableau ci-après présente une réconciliation du solde d'ouverture de la dette liée aux contrats de location de navires au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec le solde des engagements de contrats de location simple au 31 décembre 2018 :

En millions de dollars US

• Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires liés à Global Seismic Shipping (GSS)	358
• Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires en <i>cold-stack</i>	7
Total des obligations locatives liées aux Contrats d'affrètement coque-nue des navires	365
Bureaux/Bâtiments (Hors Valeur actuelle du passif lié au bâtiment en crédit-bail au 31 décembre 2018)	152
Machines & Équipements	21
<b>Obligations liées aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 <sup>(a)</sup></b>	<b>538</b>
Contrats de location simples additionnels - Information précédemment non fournie sous IAS 17 <sup>(b)</sup> & Impact de la réévaluation des hypothèses de location <sup>(c)</sup>	15
Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires exclues <sup>(d)</sup>	(62)
<b>Obligations locatives (brutes) au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>491</b>
Effet d'actualisation	(135)
Dettes locatives liées aux actifs non courants destinés à être cédés	(210)
<b>Dettes locatives additionnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>146</b>
Valeur actuelle des passifs liés aux crédits-baux au 31 décembre 2018	50
<b>Total dettes locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>196</b>

(a) Les contrats de location à court terme et actifs de faible valeur ne sont pas inclus dans les obligations au titre de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018.

(b) Essentiellement lié à des contrats de location précédemment considérés comme non significatifs.

(c) Essentiellement dû à la révision des durées de contrats lorsque l'exercice de l'option de renouvellement est estimé raisonnablement certain.

(d) Lié à des obligations locatives futures issues des Contrats d'affrètement coque-nue de navires précédemment prévues à partir de juin 2020.

Le taux d'actualisation moyen pondéré calculé sur les dettes locatives présentées ci-dessus, c'est-à-dire hors passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés est de 7,0 %.

**Ouverture de l'état de situation financière consolidée**

Les impacts de l'adoption d'IFRS 16 sur notre état de situation financière consolidée sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions de dollars US</i>	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Ajustements au titre d'IFRS 16
<b>ACTIF</b>			
Actifs détenus en vue de la vente	195,5	338,1	142,6
Immobilisations corporelles, nettes	189,2	318,0	128,8
<b>PASSIF</b>			
Dettes financières - part court terme	17,8	53,3	35,5
Provisions - part court terme	172,4	169,6	(2,8)
Passifs liés aux actifs non-courants destinés à être cédés <sup>(a)</sup>	131,7	274,3	142,6
Provisions - part long terme	95,9	91,0	(4,9)
Dettes financières - part long terme	1148,9	1259,2	110,3
Fournisseurs et comptes rattachés	126,4	125,0	(1,4)
Autres passifs courants	250,9	250,4	(0,5)
Autres passifs non courants	13,1	5,6	(7,5)
Total capitaux propres	1674,1	1674,1	-

(a) L'ajustement IFRS 16 inclut les dettes locatives directement liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour un montant de 210 millions de dollars US et une reprise de provision de 68 millions de dollars US pour les contrats déficitaires liés aux actifs non courants destinés à être cédés.

L'impact d'IFRS 16 sur le résultat net provenant des activités poursuivies en 2019 n'est pas significatif, car l'augmentation des dépréciations et des charges financières est largement compensée par le recul des charges d'exploitation liées aux contrats de location. De même, en 2019, les flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement provenant des activités poursuivies ont augmenté alors que les décaissements des flux de trésorerie de financement provenant des activités poursuivies ont augmenté d'environ 50 millions de dollars US étant donné que les paiements au titre des contrats de location sont considérés comme des remboursements de dette financière.

### **IFRIC 23 « Incertitude sur le traitement fiscal des impôts sur le résultat », applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

IFRIC 23 est une interprétation d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui spécifie les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation est obligatoire pour les exercices

ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application d'IFRIC 23 n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant des provisions reclassées en dettes d'impôts s'élève à 12 millions de dollars US.

## **1.4 Recours aux jugements et estimations**

Pour établir les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation financière, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Les jugements et hypothèses utilisés dans les états financiers sont résumés dans le tableau suivant :

Note	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Notes 1, 9 et 13	Taux d'actualisation IFRS 16	Évaluation du taux d'emprunt marginal
Note 2	Juste valeur des actions émises	Juste valeur des actions lors de la restructuration financière
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 2 et 5	Classement des groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente Valorisation des groupes destinés à être cédés	Probabilité de cession dans les douze mois Évaluation des groupes destinés à être cédés à la juste valeur diminuée des coûts de vente Les conditions définitives de cession sont conformes aux conditions actuellement envisagées
Note 7	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Ventes attendues pour chaque étude
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 10	Coûts de développement	Évaluation des avantages futurs des projets
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique et vigueur de la reprise Taux d'actualisation (CMPC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour restructuration et contrats déficitaires	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration et aux contrats déficitaires
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 20	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Estimation de l'avancement des contrats Géosciences
Note 25	Passifs d'impôts - Incertitude relative aux traitements fiscaux	Estimation du montant le plus probable ou de la valeur attendue du traitement fiscal
Note 25	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

## 1.5 Principaux principes comptables

### 1. Méthodes de consolidation

Nos comptes consolidés incluent CGG SA et toutes ses filiales.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette filiale, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient. Même si elle détient moins de la majorité des droits de vote dans la filiale ou de droits similaires, la société mère peut avoir le pouvoir, notamment du fait d'accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote ou encore du fait de droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Tous les soldes intragroupes, opérations, plus-values/moins-values latentes sur opérations et dividendes intragroupes sont totalement éliminés.

Les pertes au sein d'une filiale sont attribuées à la participation ne détenant pas le contrôle correspondant même si ledit résultat entraîne un solde déficitaire. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les participations qualifiées de joint-ventures. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur

l'actif net de celle-ci. Le Groupe possède effectivement des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les activités pertinentes financières et opérationnelles requièrent le consentement unanime des partenaires.

### 2. Change

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses comptes consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière.

La devise fonctionnelle est la monnaie dans laquelle nos filiales exercent principalement leurs activités. La devise fonctionnelle de la plupart de nos filiales est le dollar US. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

S'agissant des filiales dont la devise fonctionnelle est différente du dollar US, les états financiers sont convertis en dollars US selon la méthode suivante :

- les taux de change de fin d'année sont appliqués aux postes de l'état de la situation financière ;
- les taux de change annuels moyens sont appliqués aux postes de l'état des opérations financières ;
- les ajustements en découlant sont comptabilisés dans un poste distinct des capitaux propres des actionnaires.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat. Les différences de change latent sur des actifs et passifs monétaires dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

### 3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprises, nous évaluons toute participation détenue dans l'entreprise acquise et ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprises est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Lorsque l'écart d'acquisition fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat sur la cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé en pareil cas est mesuré sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

### 4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires tiré de contrats conclus avec des clients est reconnu suivant le processus en cinq étapes de la norme IFRS 15. Les paragraphes suivants fournissent une description des principales natures d'obligations de performance par segment, le moment où elles sont satisfaites, et des détails sur les prix de transaction et leurs allocations, si nécessaire.

#### GGR

##### Contrats de Géoscience (auparavant Imagerie et réservoir)

Dans le cadre de ses contrats de Géoscience, le Groupe effectue le traitement de données sismiques pour des clients spécifiques. Les contrats peuvent comprendre une ou plusieurs obligations de performance. Pour chacune des obligations de performance, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les services sont rendus. L'avancement est calculé comme le rapport entre le temps passé et la durée totale attendue de la prestation. Le solde du chiffre d'affaires reconnu à l'avancement des prestations de services qui n'est pas facturé aux clients est comptabilisé en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires provenant de la vente de logiciels lors de la mise à disposition du logiciel au client (et des codes/clés d'accès le cas échéant). Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Lorsque le contrat inclut la vente du logiciel ainsi que sa maintenance, le prix est alloué en fonction du prix de vente

unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires pour le logiciel est reconnu lors de la mise à disposition du logiciel alors que le chiffre d'affaires pour la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une facture unique est émise suite à la mise à disposition de la licence et le montant correspondant à la maintenance est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Le Groupe met à la disposition de clients spécifiques des services de conseil en géophysique ou des formations. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les prestations sont effectuées.

Le Groupe accorde des licences d'utilisation de données géologiques à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données au client.

Le Groupe fournit des licences permettant d'accéder à une base de données géologique dynamique pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une seule facture est émise en début d'année et le montant est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

##### Contrats de vente d'études multi-clients après leur livraison (après-ventes) et contrats avec les participants initiaux

Dans le cadre de ses contrats de vente d'études multi-clients, le Groupe fournit une licence non-exclusive pour l'utilisation de données sismiques traitées à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données au client. Dans certains cas, des contrats après-vente significatifs comportent plusieurs livrables. Le revenu est alors alloué aux différents éléments du contrat en fonction du prix de vente unitaire de chacun, qui peut être différent de la ventilation contractuelle. Une facture unique est émise lors de la mise à disposition des données pour le montant total du contrat.

Dans certains cas, le chiffre d'affaires peut être comptabilisé à partir d'obligations de performance déjà réalisées par le passé. Cela arrive lorsqu'un client est déjà en possession de la licence pour certaines données et i) est racheté par un autre concurrent qui n'a pas encore la même licence (et est donc amené à payer une commission de transfert) ou ii) implique un autre partenaire - lui permettant ainsi d'avoir accès aux données licenciées - pour l'exploration d'un bloc (*farm-in, uplift*). Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a un accord sur le prix et - dans les cas des *transfer fee* - lorsque l'acheteur notifie le Groupe qu'il ne lui restituera pas les données.

#### Équipement

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé lors de la livraison au client, c'est-à-dire lorsque le contrôle est transféré à celui-ci. Lorsque de tels contrats nécessitent un paiement anticipé partiel ou total, ces paiements sont comptabilisés comme des acomptes clients, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires provenant de la vente de logiciels lors de la mise à disposition du logiciel au client. Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Lorsque le contrat inclut la vente du logiciel ainsi que sa maintenance, le prix est alloué en fonction du prix de vente unitaire du logiciel, le prix alloué à la maintenance étant le prix total du package moins le prix de vente unitaire du logiciel. Le chiffre d'affaires pour le logiciel est reconnu lors de la mise à disposition du logiciel alors que le chiffre d'affaires pour la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une facture unique est émise suite à la mise à disposition de la

licence et le montant correspondant à la maintenance est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

### Acquisition de Données Contractuelles (classée comme activités abandonnées)

En conséquence de l'annonce de la feuille de route stratégique pour 2021 et des actions menées par la suite, nous présentons nos activités d'acquisition de données contractuelles, telles que définies par la norme IFRS 5, en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et activité abandonnée, selon les prescriptions de la norme IFRS 5, dans nos comptes consolidés au 31 décembre 2018 et 2019.

Voir la note 5 « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

### Acquisition de Données Contractuelles Marine

Dans le cadre de ses contrats d'acquisition contractuelle marine, le Groupe réalise des services d'acquisition de données sismiques pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat. L'avancement est calculé sur la production réalisée et livrée au client.

Les contrats précisent soit le prix total du contrat (pour les contrats clés en main et forfaitaires), soit les prix unitaires (pour les taux journaliers ou les contrats au kilomètre carré). Lorsque le contrat inclut l'acquisition et le traitement des données, l'allocation est basée sur le prix de vente unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement de chaque prestation.

Dans la plupart des cas, la facturation est mensuelle et basée sur la production réalisée matérialisée par l'acceptation du client. Comme l'acceptation est souvent obtenue quelques jours après la date de clôture, la contrepartie du chiffre d'affaires reconnu au cours du mois est comptabilisée en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Lorsqu'il est prévu que les coûts soient couverts, c'est-à-dire lorsque la marge du contrat est positive, les coûts liés au transit du navire vers le lieu d'une étude sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des coûts d'exécution du contrat. Ces actifs sont ensuite amortis sur la durée de l'étude.

### Acquisition de Données Contractuelles Terrestre et Multi-Physique

Dans le cadre de ses contrats d'acquisition terrestre et multi-physique, le Groupe réalise des services d'acquisition de données sismiques pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement. Pour les contrats clés en main terrestres, l'avancement est calculé sur les coûts directs décaissés. Pour les contrats avec un taux journalier terrestre et multi-physique, l'avancement est calculé sur des rapports mensuels de production réalisée ou de services rendus.

Les contrats précisent soit le prix total du contrat (pour les contrats clés en main et forfaitaires), soit les prix unitaires (pour les taux journaliers ou les contrats au kilomètre carré). Lorsque le contrat inclut l'acquisition et le traitement des données, l'allocation est basée sur le prix de vente unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement de chaque prestation.

Dans la plupart des cas, la facturation est effectuée mensuellement en fonction de la production acquise matérialisée par l'acceptation du client. Comme l'acceptation est souvent obtenue quelques jours après la date de clôture, la contrepartie du chiffre d'affaires reconnu au cours du mois est comptabilisée en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Lorsqu'il est prévu que les coûts soient couverts, c'est-à-dire lorsque la marge du contrat est positive, les coûts liés à la mobilisation d'une équipe terrestre sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des coûts d'exécution du contrat. Ces actifs sont ensuite amortis sur la durée de l'étude.

### 5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les éléments suivants :

- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière long terme c'est-à-dire les emprunts obligataires, les autres emprunts ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location pour l'année 2019 (première application d'IFRS16) ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable du fait de bénéfices taxables futurs ou lorsque les pertes reportables pourront être imputées sur les différences temporelles imposables. L'impôt différé actif est limité, le cas échéant, pour tenir compte du plafonnement du déficit imputable annuellement si ce plafonnement est imposé par la législation fiscale de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans ;
- bâtiments industriels : 20 ans ;
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

## Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et a été approuvée par l'UE. Elle remplace IAS 17 « Contrats de location » ainsi qu'un certain nombre d'interprétations liées aux contrats de location. IFRS 16 entraîne la comptabilisation de presque tous les contrats de location dans l'état de situation financière consolidé du fait de la suppression pour les preneurs de la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Ainsi, un actif lié au droit d'utilisation (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier correspondant aux paiements minimaux au titre de la location doivent être comptabilisés. Il existe néanmoins deux exemptions que le Groupe a décidé d'utiliser : les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur. De plus, les coûts directs initiaux ne sont pas intégrés à l'évaluation de l'actif lié au droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16.

## Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture ou lorsqu'il y a un indice de perte de valeur.

## Études multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Un test de dépréciation systématique de toutes les études livrées est réalisé au moins à la date de livraison et à l'occasion de la clôture annuelle. Un test de dépréciation est effectué dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les études multi-clients étaient amorties d'une manière qui reflétait le profil de consommation de leurs avantages économiques durant les périodes de préfinancement et d'après-vente. Un taux d'amortissement de 80 % correspondant au ratio des coûts capitalisés par rapport au total des ventes attendues durant la vie comptable de l'étude était appliqué sur toute vente normative de l'étude, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent. Si tel était le cas, le taux d'amortissement était ajusté pour refléter, le cas échéant, l'impact commercial des éléments de prix convenus.

Le Groupe a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, d'adopter un amortissement linéaire sur 4 ans après livraison, conformément à la pratique de l'industrie. Le produit provenant du pré-financement est comptabilisé à la livraison du produit final aux clients et le coût des ventes lié au préfinancement correspond à la différence entre le coût capitalisé total d'une étude à la livraison et sa juste valeur en fonction des ventes futures escomptées actualisées. La valeur nette comptable de l'étude à la livraison est donc égale aux ventes futures escomptées actualisées. Les produits après-vente sont comptabilisés lors de la livraison du produit final au client.

## Coûts de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ». Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement défini et les coûts qui s'y rapportent sont identifiés individuellement et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique et commerciale du produit ou du processus est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ; et
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

## Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

## Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des actifs générés par des contrats de construction, des actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ; et
- une tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs qui ont une durée de vie utile indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée dès qu'une indication de perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie survient.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la juste valeur est déterminée par référence à un marché actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'un groupe d'actifs non autonome affecté à une unité génératrice de trésorerie sont allouées aux fins de réduire en premier lieu la valeur comptable des éventuels écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), puis pour réduire les valeurs comptables des autres actifs au *pro rata* des actifs de l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

### Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs comprenant des actifs et des passifs qui devraient être recouverts principalement par la vente plutôt que par leur utilisation continue sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût historique et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs dans l'état de situation financière consolidé. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres passifs dans l'état de situation financière consolidé.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente un secteur d'activité ou une zone géographique d'activité distinct ou fait partie d'un seul plan coordonné visant à céder un secteur d'activité principal ou une zone géographique d'activité distinct ; ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de revendre.

Tout profit ou toute perte résultant de la cession, ainsi que les résultats de ces activités jusqu'à la date de cession, sont comptabilisés séparément en tant qu'activités abandonnées dans notre compte de résultat consolidé et dans le tableau de flux consolidé et des notes annexes. Les périodes précédentes sont retraitées.

La note 5 contient des informations complémentaires sur les activités abandonnées et les actifs non courants détenus en vue de la vente.

## 8. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

Après application de la méthode de mise en équivalence, nous déterminons s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur supplémentaire sur notre participation dans les entreprises associées. À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une joint-venture et devient un actif financier, nous ne recourons plus à la méthode de la mise en équivalence. Les participations conservées sont évaluées à la juste valeur. Nous comptabilisons en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de toute participation conservée et tout produit de la cession d'une participation partielle dans l'entreprise associée ou la joint-venture ; et (ii) la valeur comptable de la participation à la date d'abandon de la méthode de mise en équivalence.

## 9. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, actuellement présentés dans notre état de situation financière consolidée, sont comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse à la date de clôture.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ou lorsque le Groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux ; et soit <sup>(a)</sup> le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit <sup>(b)</sup> le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier sont transférés, le Groupe évalue dans quelle mesure il conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si le Groupe ne transfère pas, mais ne conserve pas non plus, la quasi-totalité des risques et avantages

inhérents à la propriété d'un actif transféré, et conserve le contrôle de l'actif transféré, il continue à comptabiliser l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base reflétant les droits et obligations conservés par le Groupe.

Quand l'implication continue du Groupe prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, la mesure de l'implication continue est déterminée comme suit : le plus faible des montants entre la valeur comptable de cet actif et le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourra être tenu de rembourser.

## 10. Actions autodétenues

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 11. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur Équipement et selon la méthode FIFO (*First in, First out*) pour le secteur Acquisition de Données Contractuelles.

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des stocks et des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « Coût des ventes ».

## 12. Clients et comptes rattachés

Les clients des activités Acquisition de Données Contractuelles et Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR ») sont généralement d'importants groupes pétroliers et gaziers nationaux et internationaux, ce qui réduit le risque potentiel de crédit.

En ce qui concerne l'activité Équipement, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques, ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants, ou aux retenues de garanties. Ils représentent le droit de la Société à une contrepartie en échange de biens ou de services que la Société a transférés à un client lorsque ce droit est conditionné par autre chose que le passage du temps (par exemple, un revenu comptabilisé par l'application de la méthode du pourcentage d'avancement avant que la Société ait le droit de facturer).

## 13. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

### Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus à recevoir du contrat.

## Retraite, autres avantages du personnel postérieurs à la fin d'emploi

Nous comptabilisons les obligations relatives aux cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies en charges dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Nous ne comptabilisons aucune provision pour de tels plans, car nous n'avons aucune autre obligation.

Notre obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés ont acquises en contrepartie de leurs services au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Nous procédons au calcul en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La méthode de calcul et de comptabilisation relative aux régimes de retraite à prestations définies est la suivante:

- Cet avantage est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et la juste valeur des actifs du régime est déduite.
- L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net des prestations définies. Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat.
- Les coûts de services passés non acquis sont reconnus immédiatement si les prestations ont été acquises immédiatement après la mise en place ou la modification d'un régime à prestations définies.
- Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies directement en capitaux propres.

## 14. Dette financière

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, la dette financière est augmentée des intérêts capitalisés.

Par exception, les frais d'émission des dettes obligataires de premier et second rang émises en 2018 ont été comptabilisés en charge de période

## 15. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers conclus de gré à gré. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de *swap* de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux variations de ces taux. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les dérivés de gré à gré sont conclus dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs dans notre état de situation financière consolidée.

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de



résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Le gain ou la perte sur la réévaluation à la juste valeur est immédiatement comptabilisé dans l'état des opérations. Toutefois, lorsque les produits dérivés remplissent les conditions requises pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, nous comptabilisons les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture dans les capitaux propres. La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat.

Lorsque les produits dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, nous comptabilisons les variations de la juste valeur dans l'état des opérations, au poste « Autres produits (pertes) financiers ».

## 16. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

### Exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour le Groupe ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

### Investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux acquisitions ou cessions d'actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Les investissements en études multi-clients sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études multi-clients, afin de refléter les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

### Financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité.

Elles incluent l'impact sur la trésorerie des charges financières et des remboursements de contrats de location.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

## 17. Paiements en actions, incluant les stock-options

Certains salariés du Groupe (dont les cadres dirigeants) reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme de paiements en actions. Ces droits peuvent donner lieu soit à l'attribution d'actions (paiement en actions) soit à un versement (paiement en numéraire).

### Paiement en actions

Nous incluons les options sur actions accordées aux employés dans les états financiers selon les principes suivants : la juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée dans les charges de personnel, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une base linéaire sur la période entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black-Scholes.

### Paiement en numéraire

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial. Une provision est comptabilisée durant la période d'acquisition des droits. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture de l'état de situation financière et tout changement de juste valeur est comptabilisé en compte de résultat.

## 18. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées dans l'état de situation financière en autres dettes non courantes.

## 19. Résultat net par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à l'exercice des bons de souscription d'actions en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

## Note 2 Événements marquants, acquisitions et cessions

### Au cours de 2019

#### Sortie de l'Activité d'Acquisition de Données Contractuelles

Au cours de l'année 2019, le Groupe a franchi de nombreuses étapes stratégiques clés. Visant une croissance rentable au travers des cycles, le plan stratégique annoncé en novembre 2018, le « Plan CGG 2021 », consiste en la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles faisant face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissant d'une structure de coûts fixes élevés, avec pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *Asset light*. Il s'articule autour des axes suivants :

- en Marine :
  - réduction de la taille de la flotte à 3 navires en 2019, et
  - recherche d'un partenariat stratégique pour bénéficier de prix de marché attractifs avec l'objectif de ne plus opérer de navires sismiques au plus tard en 2021 ;
- en Terrestre : Arrêt de l'activité en 2019 après un désengagement progressif ;
- en Multi-Physique : Vente de l'activité ;
- vente de nos participations dans les « joint-ventures » Argas et Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») ;
- réduction de la taille des fonctions support et de leurs coûts afin de s'adapter au portefeuille d'activités réduit.

À la suite de ces annonces et aux actions conduites ultérieurement, le segment Acquisition de Données Contractuelles et les coûts liés à la mise en œuvre du plan de restructuration associé à la sortie des activités d'Acquisition (appelé « Plan CGG 2021 ») ont été présentés en activité abandonnée et en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés conformément à IFRS 5. Cette présentation a été appliquée pour la première fois à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et rétroactivement aux exercices 2016 et 2017. Les coûts liés à la mise en œuvre du plan décrit ci-dessus ont été comptabilisés dans les activités d'acquisition concernées.

Le détail de ces éléments figure en note 5 de nos états financiers consolidés.

Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe, se reporter au Chapitre 1 « Présentation du Groupe CGG et de ses activités ».

#### Sortie de l'Activité d'Acquisition de données Marine et Streamer NewCo

En juin 2019, le Groupe CGG (« CGG ») a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »), comprenant les éléments suivants :

- (i) l'acquisition par Shearwater de l'intégralité des parts de Global Seismic Shipping AS (« GSS »), la joint-venture entre Eidesvik Offshore ASA et CGG, dont les filiales possèdent notamment cinq navires sismiques haut de gamme et deux navires plus anciens, avec une dette bancaire associée. Shearwater doit également acquérir les *streamers* appartenant à CGG, associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ;
- (ii) un contrat de services d'acquisition pour une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») entre Shearwater et CGG, prévoyant un engagement d'utilisation de capacité

de 730 jours par an en moyenne sur la période des 5 ans, comprenant une flexibilité annuelle sur la période. L'Accord de Capacité garantit à CGG l'accès à la flotte mondiale de navires 3D haut de gamme de Shearwater pour ses futurs projets multi-clients ;

- (iii) l'établissement d'un partenariat technologique *via* la création d'une nouvelle société sous la marque Sercel, détenue majoritairement par CGG, à laquelle les parties apporteront leurs activités et technologies respectives dans le domaine des équipements *streamers* pour l'acquisition sismique marine. La Société se consacrera au développement, à la fabrication, à la commercialisation et au support technique afférents à ces équipements (« Streamer NewCo »).

L'acquisition par Shearwater des parts de GSS et des *streamers* ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine »). Les accords concernant la Streamer NewCo sont en cours de négociation entre les parties.

Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en compte dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, *via* la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de notre activité d'Acquisition de Données Marine destinée à être cédée, pour un montant net de (108,3) millions de dollar US.

*Pour plus d'information, se référer à la note 5 de nos états financiers consolidés.*

À la Clôture Marine, le 8 janvier 2020, les transactions suivantes ont eu lieu :

- CGG a acquis les titres détenus par Eidesvik dans GSS (50 %) et a indemnisé Eidesvik en raison de la cessation de leur relation commerciale en échange d'actions Shearwater. CGG a également accordé à Eidesvik une Option de Vente sur ces actions Shearwater (« Option de Vente Eidesvik ») ;
- Shearwater s'est porté acquéreur auprès de CGG de l'intégralité des titres GSS et des *streamers* moyennant la mise en place d'un crédit vendeur accordé par CGG et échangeable en actions Shearwater (« Crédit Vendeur Shearwater ») ;
- l'accord cadre et les contrats d'affrètement coque-nue liant CGG et les filiales de GSS ont été interrompus. La garantie y afférente, accordée par CGG, a été levée ;
- Shearwater CharterCo AS a conclu des contrats d'affrètement coque-nue avec les filiales de GSS pour une durée de cinq ans, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires haut de gamme équipés de *streamers* (« Contrats d'Affrètement Shearwater ») et l'Accord de Capacité est entré en vigueur entre CGG Services SAS et Shearwater ;
- dans le cadre de l'accord d'instructions de paiement (« Accord d'Instructions de Paiement ») conclu entre Shearwater, Shearwater CharterCo AS et CGG Services SAS, CGG Services SAS s'est engagé à payer une partie des sommes dues au titre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour un montant couvrant les obligations de Shearwater CharterCo en vertu des Contrats d'Affrètement Shearwater ;
- CGG a également consenti à un accord d'intervention (« Accord d'Intervention ») qui entrerait en vigueur si certaines conditions étaient remplies et par lequel CGG se substituerait à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires haut de gamme équipés auprès des filiales de GSS.

Ces transactions se traduiront dans les états financiers consolidés de CGG essentiellement comme suit :

- Crédit Vendeur pour 53,3 millions de dollars US ;
- passifs afférents à l'Accord de Capacité pour (148,0) millions de dollars US ;
- juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik estimée à (4,6) millions de dollars US.

#### Crédit Vendeur Shearwater

Le Crédit Vendeur Shearwater, échangeable en actions Shearwater, peut également être utilisé, avec l'accord de Shearwater, pour éteindre des obligations ou acheter des actifs. Shearwater n'est aucunement tenu de s'en acquitter en cash. Au 31 décembre 2020, Shearwater pourrait exiger que CGG l'utilise pour acquérir des actions Shearwater à un prix unitaire de 25,2262 dollars US.

#### Accord de Capacité

Les termes principaux de l'Accord de Capacité, conclu entre CGG et Shearwater, sont exposés ci-après :

- exclusivité accordée à Shearwater en matière d'acquisition sismique marine et d'utilisation de bateaux-sources pour des projets nodes (activité fond de mer), sur les cinq prochaines années, avec un engagement d'utilisation de capacité de 730 navire-jour par an en moyenne ;
- taux journalier préétabli pour les deux premières années et demie ; pour les deux années et demie restantes, le plus élevé du taux du marché et du taux journalier préétabli ;
- remboursement des coûts de projets et de fuel engagés par Shearwater dans le cadre des études réalisées pour le compte de CGG ; et
- dédommagement en cas d'inactivité de plus d'un des navires 3D haut de gamme de la flotte de Shearwater, pour un maximum de trois navires (« Indemnité d'inactivité »).

Le taux journalier préétabli, négocié durant l'été 2019, est plus élevé que le taux de marché moyen actuel estimé. Ainsi, une dette opérationnelle d'un montant de (69) millions de dollars US sera reconnue à la Clôture Marine représentant la valeur nette actualisée de la différence entre le taux journalier préétabli et l'estimation du taux du marché sur la période de l'engagement de cinq années.

L'Indemnité d'Inactivité se traduira par la reconnaissance, à la Clôture Marine, d'un passif financier d'un montant de (79) millions de dollars US représentant la valeur actualisée des décaissements estimés y afférents, fondés sur des hypothèses d'utilisation de la flotte Shearwater sur la période d'engagement de cinq années.

#### Option de Vente Eidesvik

Eidesvik, à travers cette option de vente a le droit de vendre l'ensemble de ses actions Shearwater à CGG à un prix d'exercice de 30 millions de dollars US. La période d'exercice de l'Option débute au plus tôt entre : i) la date d'introduction en Bourse de Shearwater, et ii) un an à compter de la Clôture Marine. Et se termine au plus tôt entre : i) 6 mois après la date d'introduction en Bourse de Shearwater, et ii) 3 ans à compter de la Clôture Marine. La juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik est estimée à (4,6) millions de dollars US.

#### Accords d'Intervention

Comme indiqué précédemment, suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu un accord d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garanti par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. Dans le cadre de l'Accord d'Intervention, CGG a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas de défaut de paiement de Shearwater

CharterCo AS. Comme avec l'« Accord d'Instructions de Paiement », CGG s'est engagé à payer une partie des sommes dûes dans le cadre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour couvrir les obligations de Shearwater CharterCo en vertu du Contrat d'Affrètement coque-nue, un défaut de paiement ne pourrait être du fait que de CGG ou de Shearwater en cas d'insolvabilité de ce dernier.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés :

- CGG serait en droit de résilier l'Accord de Capacité ;
- CGG disposerait du droit d'utiliser les cinq navires 3D haut de gamme équipés de *streamers*, dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue ;
- CGG pourrait enfin, grâce aux nantissements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des *streamers* et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs.

Les Accords d'Intervention n'impacteront les états financiers consolidés de CGG que dans l'hypothèse où l'une des conditions de déclenchement ci-dessus se réalise. Dans ce cas, les obligations liées à l'Accord de Capacité deviendraient caduques et seraient remplacées par les obligations afférentes aux Accords d'Intervention, d'un montant inférieur à ceux de l'Accord de Capacité.

#### Sortie de Seabed Geosolutions

Conformément à sa stratégie de sortie des Activités d'Acquisition des données sismiques, le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25 % restants avant le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

#### Arrêt de l'activité d'Acquisition de Données Terrestre

Nous avons réduit l'activité d'Acquisition Terrestre en 2019 et son arrêt définitif a eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'Acquisition Terrestre a été licencié dans le cadre du plan social décrit ci-dessous.

#### Sortie de l'activité Multi-Physique

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels, avec l'intention de vendre l'activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020.

CGG poursuit la mise en oeuvre de sa stratégie en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

#### GeoSoftware

Alors que nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels, les actifs liés à l'activité GeoSoftware, qui fait partie du segment GGR, ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés ». GeoSoftware n'étant pas une activité majeure de CGG, cette dernière n'a pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive). Cette vente ne fait pas partie de la feuille de route stratégique CGG 2021.

### Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 17 juillet 2018, certains détenteurs d'obligations convertibles de CGG se sont pourvus en cassation contre la décision rendue le 17 mai 2018 par la Cour d'appel de Paris rejetant la demande d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles contre l'approbation du Plan de Sauvegarde de CGG par le tribunal de commerce de Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure.

### Plan social

Dans tous les pays concernés, le Groupe CGG a respecté les procédures administratives et juridiques applicables en matière de réduction d'emploi. En France, le Groupe CGG a mis en œuvre un plan social après avoir conclu un accord avec les représentants syndicaux, qui a été approuvé par l'organisme administratif compétent, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi). CGG S.A. restant soumise à certains engagements pris dans le cadre du Plan de Sauvegarde, le Groupe a demandé et obtenu l'autorisation du Tribunal de Commerce en juin 2019 pour mettre en œuvre le plan stratégique touchant les activités d'Acquisition de Données Contractuelles.

Voir la note 16 pour le détail des provisions correspondantes.

### Au cours de 2018

#### Engagement du processus de restructuration financière

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a décidé de réduire le capital social d'un montant total de 17 485 188 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action, ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée le 15 janvier 2018 par le Conseil d'administration de la Société, qui a également constaté que le capital social est ramené d'un montant de 17 706 519 euros (son montant initial) à un montant de 221 331 euros divisé en 22 133 149 actions d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune. La somme de 17 485 188 euros, correspondant au montant de la réduction de capital social, est affectée au compte « Primes d'émission et d'apport ».

Le 21 février 2018, CGG a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 112 215 060,36 euros (prime d'émission incluse), par voie d'émission de 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), au prix de souscription unitaire de 1,56 euro par ABSA (soit 0,01 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission).

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 2 février 2018, la demande totale, qui s'est élevée à 132,5 millions d'euros, a été supérieure de 20,3 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 118,06 %. Le nombre d'ABSA souscrites à titre irréductible s'élève à 65 283 036 et représente 90,76 % des ABSA à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 19 639 466 ABSA et n'a été en conséquence que partiellement satisfaite à hauteur de 6 649 695 ABSA.

Le 21 février 2018, CGG a finalisé la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière pour continuer à investir dans l'avenir. Ce plan comprenait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non sécurisée, (ii) l'extension des échéances de la dette sécurisée et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis le 21 février 2018 :

- 663,6 millions de dollars US en principal d'obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 6,5 % en numéraire et 2,05 % d'intérêts capitalisés (émis par CGG Holding (US) Inc.), en échange du solde des Prêts Sécurisés, après prise en compte du remboursement partiel initial de 150 millions de dollars US. Le 24 avril 2018, CGG a procédé au refinancement des Obligations sécurisées de premier rang 2023 par l'émission des Nouvelles Obligations de premier rang 2023 ;
- 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024, portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 4 % en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés (émis par CGG S.A.). Cette émission comprend 275 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui correspondent aux nouvelles liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) ;
- 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA n° 2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription. Les produits bruts de l'augmentation de capital de CGG s'élèvent à 112 millions d'euros ;
- 35 311 528 actions nouvelles (« actions créanciers 1 ») résultant de la conversion en capital des Obligations convertibles ;
- 449 197 594 actions nouvelles (« actions créanciers 2 ») résultant de la conversion en capital des Obligations Senior ;
- 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA n° 1 ») ;
- 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA n° 3 ») ;
- 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination ») ;
- 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

Suite à l'émission des actions nouvelles, des actions créanciers 1 et des actions créanciers 2, le capital social de la Société s'établit, au 21 février 2018, à un montant de 5 785 750,02 euros, divisé en 578 575 002 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA de Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA de garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

Voir note 15 pour plus d'informations sur l'exercice des BSA entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018.

Avant la conversion en capital des dettes non sécurisées, les Obligations Senior et les OCEANE ont été respectivement radiées du marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Paris.

Le plan de restructuration financière de CGG a été finalisé le 21 février 2018.

Suite à la restructuration financière avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, CGG bénéficie d'une situation de bilan assainie avec notamment :

- produits nets de la restructuration financière du 21 février 2018 pour un montant de 308 millions de dollars US (ou de 260 millions de dollars US après le paiement des frais liés à la restructuration) converti au taux de 1,2312 dollar US pour 1 Euro ;

	Partie libellée (en €) (en M€)	Partie libellée (en US\$) (en MUS\$)	Total (en MUS\$)
Produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel	103,5	-	127,4
Produits nets de l'émission des obligations sécurisées de second rang 2024	72,1	247,8	336,5
Remboursement des obligations sécurisées de premier rang 2023	-	(150,0)	(150,0)
Paiement des intérêts des OCEANE	(4,5)	-	(5,5)
<b>Produits nets de la restructuration</b>	<b>171,1</b>	<b>97,8</b>	<b>308,4</b>
Paiement des frais liés à la restructuration	(20,3)	(22,9)	(48,0)
<b>Produits nets</b>	<b>150,8</b>	<b>74,9</b>	<b>260,4</b>

- la restructuration financière avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, et incluant les charges de période liées aux dettes non sécurisées restructurées, s'est traduite pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 par un gain de 759 millions de dollars US dans le compte de résultat consolidé. De plus, les capitaux propres ont

augmenté de 1 323 millions de dollars US suite à l'émission des nouvelles actions (provenant de la conversion en capital de la dette non sécurisée, de l'augmentation de capital et de l'exercice futur de BSA #3, de BSA de Coordination et de BSA de Garantie). L'augmentation totale des capitaux propres s'est élevée à 2 082 millions de dollars.

Le tableau ci-après détaille les impacts de la restructuration financière :

	Compte de résultat	Capitaux propres	Total (en MUS\$)
Conversion en capital de la dette non sécurisée	1 062,1	930,6	1 992,7
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel	-	127,4	127,4
Exercice futur de BSA #3, de BSA de Coordination et de BSA de Garantie	(250,6)	250,6	-
BSA de garantie de second rang et commissions d'engagement	(37,4)	-	(37,4)
Frais de refinancement <sup>(a)</sup>	-	-	-
Frais de conseils	(12,5)	-	(12,5)
Impôts différés	-	12,6	12,6
Autres	(2,9)	1,8	(1,1)
<b>TOTAL</b>	<b>758,7</b>	<b>1 323,0</b>	<b>2 081,7</b>

(a) Conformément à l'accord régissant les obligations sécurisées de premier rang émises le 21 février 2018, des frais de refinancement de 3 % (19,9 millions de dollars US) s'appliqueraient si les obligations n'étaient pas refinancées dans les 3 mois suivant la mise en œuvre de la restructuration financière. Cependant, aucun frais de « rollover » n'est dû suite au refinancement de ces obligations, le 24 avril 2018.

La conversion en capital de la dette non sécurisée a impacté les capitaux propres à hauteur de la valeur comptable de la dette. Selon les IFRS (IFRIC 19), l'impact au compte de résultat sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie et la juste valeur des actions nouvelles. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action les 21 et 22 février 2018, la Société a conclu qu'un prix de souscription unitaire de 1,56 euro par action nouvelle était une estimation raisonnable de la juste valeur.

Selon IFRS 2, l'émission des BSA #3, des BSA de Coordination et des BSA de Garantie a impacté négativement le compte de résultat consolidé (sur la ligne « Autres produits (charges) financiers ») sans impact sur les capitaux propres. En raison du prix d'exercice de 0,01 euro et d'une maturité très courte de six mois, la juste valeur calculée selon la méthode Black & Scholes est de 1,56 - 0,01 = 1,55 euro par BSA. L'exercice des BSA impactera les capitaux propres à hauteur de la trésorerie perçue au titre de ces BSA (l'impact sera non significatif en raison du prix d'exercice de 0,01 euro par action nouvelle).

L'ensemble des frais a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé (sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » pour les commissions de souscription et commissions d'engagement) sans avoir été capitalisé.

Les impôts différés passifs liés à la conversion en capital des OCEANE ont été repris en capitaux propres sans impacter le compte de résultat consolidé.

### Refinancement des obligations sécurisées de premier rang à échéance en 2023

Les accords des obligations sécurisées de premier rang venant à échéance en 2023 et émises le 21 février 2018 (appelées dans ce paragraphe les « Obligations de Premier Rang Refinancées ») par CGG Holding (US) Inc. (une filiale détenue indirectement à 100 % par CGG S.A.) dans le cadre du plan de restructuration prévoyaient une fenêtre de refinancement au pair jusqu'au 21 mai 2018. Pour profiter de cette fenêtre, le Groupe a lancé en avril 2018 une nouvelle offre d'obligations sécurisées de premier rang pour refinancer les « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Le 24 avril 2018, CGG Holding (US) Inc. a émis des obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023 d'un montant nominal total de 300 millions de dollars US portant intérêt au taux de 9,000 % et d'un montant nominal total de 280 millions d'euros portant intérêt au taux de 7,875 % (ensemble, les « Nouvelles Obligations de Premier Rang »).

Ces « Nouvelles Obligations de Premier Rang » représentent lors de leur émission un montant nominal total de 645 millions de dollars US (convertis au taux de 1,2323 pour 1 euro) à un coupon moyen pondéré de 8,40 %. En refinançant intégralement les « Obligations de Premier Rang Refinancées » lors de la fenêtre prévue à cet effet, le Groupe évite la capitalisation en principal de la commission de renouvellement (*rollover fee*) de 3 % (correspondant à 19,9 millions de dollars US), réduit le montant de ses charges d'intérêt comparé aux « Obligations de Premier Rang Refinancées » (qui portaient intérêt à un taux annuel égal au Libor à trois mois plus 6,50 % en numéraire et 2,05 % d'intérêts capitalisés) et bénéficie d'une période plus courte pendant laquelle le remboursement anticipé des obligations n'est pas autorisé (avril 2020 pour les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » contre février 2021 pour les « Obligations de Premier Rang Refinancées »).

Le 9 mai 2018, CGG Holding (US) Inc. a utilisé le produit de l'émission, complété des liquidités nécessaires, pour le remboursement anticipé total des « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

### Renouvellement de la gouvernance

En 2018, CGG a achevé le processus de renouvellement de sa gouvernance avec la cooptation de cinq nouveaux administrateurs (Philippe SALLE, Colette LEWINER, Mario RUSCEV, Helen LEE BOUYGUES et Heidi PETERSEN) et la nomination d'un administrateur (Sophie ZURQUIYAH).

La composition du Conseil d'administration de CGG est la suivante :

Nom	Fonctions
M. Philippe SALLE <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration
Mme Sophie ZURQUIYAH <sup>(a)</sup>	Administrateur et Directeur général
M. Mario RUSCEV <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
M. Robert F. SEMMENS	Administrateur (mandat ayant expiré le 15 mai 2019)
Mme. Anne-France LACLIDE-DROUIN	Administrateur indépendant
Mme. Gilberte LOMBARD	Administrateur indépendant (mandat ayant expiré le 15 mai 2019)
Mme Colette LEWINER <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
Mme Helen LEE BOUYGUES <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
Mme Heidi PETERSEN <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
M. Michael DALY	Administrateur indépendant
M. Patrice GUILLAUME <sup>(b)</sup>	Administrateur représentant les salariés

(a) Nommé en 2018.

(b) Administrateur représentant les salariés en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

### Geowave Voyager

SeaBird Exploration Plc a annoncé le 11 juillet 2018 être entré dans un processus d'achat exclusif de notre navire sismique le Geowave Voyager, ainsi que de l'équipement sismique, pour un montant en numéraire de 17 millions de dollars US. Le transfert de propriété et la finalisation de la transaction ont eu lieu en novembre 2018.

### Retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange

Le 11 septembre 2018, CGG S.A. (« CGG ») a annoncé que le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le retrait volontaire de la cotation sur le *New York Stock Exchange* (« NYSE ») de ses *American Depositary Shares* (« ADS ») et son désenregistrement volontaire auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC »). CGG estime que les coûts associés au maintien de la cotation et de l'enregistrement de ses ADS dépassent les avantages reçus par CGG, étant donné que la principale place de cotation de CGG est Euronext Paris.

À cette fin, CGG a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC le 21 septembre 2018 pour effectuer le retrait de la cotation sur le NYSE et a déposé un formulaire *Form 15F* auprès de la SEC le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting liées à son enregistrement auprès de la SEC et à l'enregistrement de ses ADS en application des dispositions de l'*US Securities Exchange Act of 1934*, tel qu'amendé.

La résiliation de l'enregistrement de ses ADS a pris effet 90 jours après le dépôt du formulaire *Form 15F* auprès de la SEC. Toutefois, en raison du dépôt du formulaire *Form 15F*,

l'obligation de CGG de déposer certains rapports, y compris son obligation de déposer des rapports annuels sur le formulaire *Form 20-F* et de fournir des rapports sur le formulaire *Form 6-K* auprès de la SEC a été immédiatement suspendue.

Suite au retrait de la cotation des ADS sur le NYSE, CGG a maintenu son programme d'*American Depositary Receipt* (« ADR ») au « niveau 1 ». Cela permettra aux investisseurs de conserver leurs ADS et facilitera la négociation sur le marché de gré à gré américain.

### Annonces de la Journée Investisseurs

Suite au plan stratégique « CGG 2021 » annoncé le 7 novembre 2018 et aux actions conduites ultérieurement, l'Acquisition de Données Contractuelles est comptabilisée conformément à IFRS 5 en activités abandonnées. Ainsi, la contribution au compte de résultat et état des flux de trésorerie est rassemblée dans un seul élément dans chacun d'eux, respectivement « résultat net des activités abandonnées » et « flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées » pour toutes les périodes présentées.

Les activités poursuivies du Groupe, soient GGR (Geoscience et Multi-Clients) et l'équipement, représentent le nouveau profil du Groupe.

Notre stratégie 2021 sera mise en œuvre en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

Veillez vous reporter aux notes 5 et 20 pour plus d'informations sur l'impact des annonces de la Journée Investisseurs et sur la nouvelle organisation du Groupe.

## Note 3 Clients et comptes rattachés

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	376,9	425,5
Provision pour créances douteuses – part court terme	(27,0)	(33,4)
<b>Clients et comptes rattachés, nets – part court terme</b>	<b>349,9</b>	<b>392,1</b>
Clients et comptes rattachés, bruts – part à plus d'un an	-	-
Provision pour créances douteuses – part à plus d'un an	-	-
<b>Clients et comptes rattachés, nets – part à plus d'un an</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs sur contrats	86,1	128,1
<b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS <sup>(a)</sup></b>	<b>436,0</b>	<b>520,2</b>

(a) Ce montant n'inclut pas 17,0 millions de dollars US de créances clients et comptes rattachés, nets qui ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019 (14,3 millions de dollars US de créances clients et comptes rattachés, nets reclassés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018).

Les provisions pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

En millions de dollars US	Non échus	30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total
2019	238,6	39,3	12,3	6,5	10,1	43,0	349,9
2018	275,8	46,8	10,4	5,6	5,3	48,2	392,1

### Litiges

Le 18 mars 2013, CGG Services SAS et Wavefield Inseis AS (ensemble « CGG »), toutes deux filiales à 100 % de CGG S.A. ont initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certaines sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre ONGC et CGG Services SAS d'une part et entre ONGC et Wavefield Inseis AS d'autre part, entre 2008 et 2010. Le tribunal arbitral a rendu une décision en faveur du Groupe le 26 juillet 2017. ONGC a fait appel de la décision du tribunal le 27 octobre 2017. Le 6 janvier 2020, la Haute Cour de Bombay a rejeté sans frais la demande d'ONGC visant à annuler la décision du tribunal. Le 2 mars 2020, ONGC a interjeté l'appel

de ce jugement, qui est en instance devant la Division Bench de la Haute Cour de Bombay. Nous estimons que la décision du tribunal, confirmée par le récent jugement de la Haute Cour de Bombay, nous permettra de recouvrer au moins le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2019 au titre de ces créances clients non réglées net de provision pour créances douteuses.

### Contrats d'affacturage

Le Groupe n'a pas de contrat d'affacturage en cours au 31 décembre 2019 et 2018.



## Note 4 Stocks, travaux en cours et autres actifs courants

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Coût	Valorisation Provision	Nets	Coût	Valorisation Provision	Nets
Matières et pièces détachées	8,2	(2,5)	5,7	15,8	(0,4)	15,4
Matières premières et produits intermédiaires	73,5	(16,6)	56,9	71,6	(20,3)	51,3
Travaux en cours	140,0	(36,9)	103,1	127,4	(40,1)	87,3
Produits finis	74,7	(40,3)	34,4	91,3	(40,5)	50,8
<b>STOCKS ET TRAVAUX EN COURS</b>	<b>296,4</b>	<b>(96,3)</b>	<b>200,1</b>	<b>306,1</b>	<b>(101,3)</b>	<b>204,8</b>

### Variation du poste « Stocks et travaux en cours »

#### VARIATION DE LA PÉRIODE

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>204,8</b>	<b>239,3</b>
Variations	(10,0)	(0,9)
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation <sup>(a)</sup>	3,3	(29,0)
Incidence des variations des taux de change	(3,0)	(9,3)
Variation de périmètre	-	-
Autres	5,0	4,7
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>200,1</b>	<b>204,8</b>

(a) Suite à la présentation du plan stratégique CGG 2021 lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, le segment équipement a revu ses perspectives de ventes de ses stocks, les perspectives à l'extérieur du Groupe ne pouvant compenser en totalité celles en interne. Ceci a conduit à une provision sur ses stocks de 30 millions de dollars US (essentiellement sur les équipements terrestres)

Les 5 millions de dollars US concernant les autres variations sont dus à la reclassification des produits finis en immobilisations en cours par le segment Équipement.

### Autres actifs

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Créances d'impôt et sociales	51,3	43,3
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Disponibilités bloquées	13,4	12,4
Autres créances diverses	22,5	12,3
Acomptes fournisseurs	12,0	15,6
Charges constatées d'avance	17,5	15,5
<b>AUTRES ACTIFS COURANTS <sup>(a)</sup></b>	<b>116,7</b>	<b>99,1</b>

(a) Ce montant n'inclut pas 1,9 million de dollars US d'autres actifs courants qui ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019 (2,9 millions de dollars US d'autres actifs courants reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018).

## Note 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

### Actifs détenus en vue de la vente

Le Plan CGG 2021 prévoit la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles et a pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *asset light*. Suite aux annonces de novembre 2018 et aux mesures prises ultérieurement, nous avons présenté nos Activités d'Acquisition de Données Contractuelles et les frais afférents à la mise en oeuvre du Plan CGG 2021, en tant qu'activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente dans nos comptes consolidés à la date de Clôture pour les périodes 2018 et 2019 et, tel que préconisé par la norme IFRS 5.

L'évaluation de la juste valeur des actifs destinés à la vente est classée en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. La

technique de valorisation et les caractéristiques sont décrites dans la Note 2.

Alors que nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels, les actifs liés à l'activité GeoSoftware, qui fait partie du segment GGR, ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « dettes directement liées aux actifs détenus en vue de la vente ». GeoSoftware n'étant pas une activité majeure de CGG, cette dernière n'a pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive). Cette vente ne fait pas partie du Plan CGG 2021.

### Désagrégation des actifs

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018
	Marine	GeoSoftware	Autres	Net	
Écarts d'acquisition	-	23,0	-	23,0	-
Immobilisations incorporelles, nettes	-	76,0	1,2	77,2	-
Immobilisations corporelles, nettes	36,2	1,2	11,0	48,4	46,7
Actifs à droit d'utilisation <sup>(a)</sup>	82,0	0,0	-	82,0	-
Sociétés mises en équivalence	26,4	0,0	45,6	72,0	131,6
Clients et comptes rattachés, nets	-	8,6	3,5	12,1	14,3
Autres actifs courants, nets	-	1,4	0,5	1,9	2,9
<b>ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, NETS</b>	<b>144,6</b>	<b>110,2</b>	<b>61,8</b>	<b>316,6</b>	<b>195,5</b>

(a) Conformément à la première application de IFRS 16 « Contrats de location », la flotte sous contrat de bail actif est comptabilisée à l'ouverture de la période 2019 en tant qu'actifs à droit d'utilisation pour un montant de 208,2 millions de dollars US avant dépréciation. Les provisions pour contrats déficitaires liés à la flotte sous contrat de bail actif sont reclassées, passant de provisions pour contrats déficitaires à dépréciation des actifs à droit d'utilisation pour (52) millions de dollars US.

### Désagrégation des passifs

En millions de dollars US	31 décembre 2019				31 décembre 2018
	Marine	GeoSoftware	Autres	Net	
Fournisseurs et comptes rattachés			2,6	2,6	4,1
Dettes sociales		3,2		3,2	0,2
Autres passifs non courants	1,1		0,6	1,7	1,1
Passif locatif <sup>(a)</sup>	190,7			190,7	
Provisions pour contrats déficitaires <sup>(a)</sup>	61,0			61,0	126,3
<b>PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS CLASSÉS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>252,8</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>259,2</b>	<b>131,7</b>

(a) Voir note (1) du tableau de « désagrégation des actifs ».

## Résultat net des activités abandonnées

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Chiffre d'affaires total	191,4	225,9
Charges d'exploitation <sup>(a)</sup>	(198,1)	(339,8)
Total autres produits (charges) net	(155,5)	(425,3)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(162,2)</b>	<b>(539,2)</b>
Charge d'intérêts sur les contrats de location	(18,5)	
Autres produits (charges) financiers	(1,6)	(31,6)
Impôts	(5,4)	(25,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0)	(4,2)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(187,7)</b>	<b>(600,0)</b>

(a) Inclut le coût des ventes, les coûts nets de recherche et développement, les frais commerciaux et les frais généraux et administratifs.

Pour la période s'achevant le 31 décembre 2019, les coûts de restructuration liés au Plan CGG 2021 se sont élevés à (155,5) millions de dollars US. Ci-dessous leur répartition :

- (i) (50,0) millions de dollars US principalement liés à la dépréciation générés par la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de nos groupes destinés à être cédés, dont (25,7) millions de dollars US sur la Marine, (11,1) millions de dollars US pour Multi-Physique, (7,9) millions de dollars US liés à nos participations et 0,8 million de dollars US pour la Terrestre, auxquels s'ajoutent (6,1) millions de dollars US de dépréciation d'immobilisations incorporelles pour Multi-Physique ;
- (ii) (11,8) millions de dollars US de coûts, dont (5,2) millions de dollars US liés à l'abandon d'activités et (6,6) millions de dollars US de frais de transaction ;
- (iii) (93,7) millions de dollars US de pertes sur le désengagement de Seabed Geosolutions BV, dont un paiement de (35) millions de dollars US à Fugro.

Au titre du plan 2021 de CGG, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été comptabilisées des charges de

restructuration de (422,8) millions de dollars US. Ces charges comprennent :

- (i) (139,1) millions de dollars US de dépréciations incluant (116,9) millions de dollars US de dépréciations générées par la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente, (16,0) millions de dollars US de dépréciations liées aux équipements des navires et (6,1) millions de dollars US de dépréciations liées à nos participations ;
- (ii) (126,3) millions de dollars US de provisions pour contrats déficitaires liées à la réduction de notre flotte en activité, passant de 5 à 3 navires ;
- (iii) (113,9) millions de dollars US complémentaires liés à la suppression de 712 emplois dans le Groupe ;
- (iv) (22,8) millions de dollars US d'autres charges de restructuration au titre du Plan CGG 2021 ;
- (v) (17,2) millions de dollars US de diminution de juste valeur du prêt accordé à la joint-venture Global Seismic Shipping AS ; et
- (vi) (3,5) millions de dollars US de provisions pour risques fiscaux.

## Flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(92,7)	(113,6)
Flux de trésorerie nets affectés aux investissements <sup>(b)</sup>	(37,5)	(5,7)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement <sup>(a)</sup>	(37,4)	-
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(167,6)</b>	<b>(119,3)</b>

(a) Suite à la première application de IFRS 16 « Contrats de location » en 2019, les remboursements de passifs locatifs sont reconnus dans les activités de financement.

(b) Ce montant comprend le paiement de (35) millions de dollars US dans le cadre de notre désengagement de Seabed Geosolutions BV.

Les flux de trésorerie nets consommés par les activités abandonnées représentaient (167,6) millions de dollars US en 2019 et (119,3) millions de dollars US en 2018. En 2019, ces flux comprennent les décaissements relatifs au plan CGG 2021 pour un montant de (136) millions de dollars US, dont un règlement à Fugro de (35) millions de dollars US.

## Note 6 Provisions pour dépréciation d'actifs

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019					Solde en fin d'exercice
	Solde au début de l'exercice	Dotation	Reprises	Reprises inutilisées	Autres <sup>(a)</sup>	
Clients et comptes rattachés	33,4	7,8	(14,4)	-	0,2	27,0
Stocks et en cours	101,3	4,2	(7,5)	-	(1,7)	96,3
Actifs d'impôt	4,9	-	(0,3)	-	-	4,6
Autres actifs	3,0	-	(0,1)	-	-	2,9
<b>DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES</b>	<b>142,6</b>	<b>12,0</b>	<b>(22,3)</b>	<b>-</b>	<b>(1,5)</b>	<b>130,8</b>

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

En millions de dollars US	31 décembre 2018					Solde en fin d'exercice
	Solde au début de l'exercice	Dotation	Reprises	Reprises inutilisées	Autres <sup>(a)</sup>	
Clients et comptes rattachés	33,1	9,1	(8,6)	-	(0,2)	33,4
Stocks et en cours <sup>(b)</sup>	75,2	30,7	(1,7)	-	(2,9)	101,3
Actifs d'impôt	8,2	-	(3,2)	-	(0,1)	4,9
Autres actifs	3,8	-	(0,8)	-	-	3,0
<b>DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES</b>	<b>120,3</b>	<b>39,8</b>	<b>(14,3)</b>	<b>-</b>	<b>(3,2)</b>	<b>142,6</b>

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

(b) Suite à la présentation du plan stratégique lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, la division équipement a revu ses perspectives de ventes de ses stocks, les perspectives à l'extérieur du Groupe ne pouvant compenser en totalité celles en interne. Ceci a conduit à une provision sur ses stocks de 30 millions de dollars US (essentiellement sur les équipements terrestres).

## Note 7 Participations et autres immobilisations financières

En millions de dollars US	2019	2018
	Titres non consolidés	1,1
Prêts et avances	7,3	10,2
Dépôts et autres <sup>(a)</sup>	19,0	19,1
<b>TOTAL</b>	<b>27,4</b>	<b>31,1</b>

(a) En 2019, les actifs financiers donnés en garanties s'élèvent à 18,3 millions de dollars US.

### Titres non consolidés

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Investissements dans des sociétés non consolidées <sup>(a)</sup>	1,1	1,8
<b>TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS</b>	<b>1,1</b>	<b>1,8</b>

(a) Principalement Interactive Network pour 1 million de dollars US.

Aucune restriction ou aucun engagement n'existe entre le Groupe et les entités non consolidées.

## Note 8 Investissements dans des sociétés mises en équivalence

En millions de dollars US	Siège	2019 % d'intérêts	31 décembre	
			2019	2018
<b>Secteur opérationnel Acquisition de Données Contractuelles Marine</b>				
CGG Eidesvik Ship Management AS	Norvège/Bergen	49,0 %	-	0,2
PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	Indonésie/Djakarta	49,0 %	0,3	0,3
PTSC CGGV Geophysical Survey Limited	Vietnam/Vung Tau City	49,0 %	-	-
<b>GGR</b>				
Petroleum Edge Limited <sup>(a)</sup>	Royaume-Uni/Londres	-	-	(3,4)
Réservoir Évaluation Services LLP	Kazakhstan/Almaty	49,0 %	2,7	3,0
<b>Investissements dans des sociétés mises en équivalence</b>			<b>3,0</b>	<b>0,1</b>

(a) Petroleum Edge Limited a été dissoute le 24 décembre 2019.

Suite à la présentation du plan stratégique lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, les investissements de CGG dans les sociétés suivantes ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente :

En millions de dollars US	Siège	2019 % d'intérêts
<b>Secteur opérationnel Acquisition de Données Contractuelles Marine</b>		
Global Seismic Shipping AS	Norvège/Bomlo	50,0 %
<b>Secteur opérationnel Acquisition Terrestre et Multi-Physique</b>		
Argas	Arabie Saoudite/Al-Khobar	49,0 %
Seabed Geosolutions BV <sup>(a)</sup>	Pays-Bas/Amsterdam	25,0 %

(a) Le 30 décembre 2019, en lien avec la stratégie de vendre l'activité d'acquisition de données, CGG a accepté de céder sa participation de 40 % dans Seabed Geosolutions à Fugro avant le 1<sup>er</sup> avril 2020. Au 31 décembre 2019, 15 % sur les 40 % ont déjà été cédés à Fugro.

La variation du poste « Sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>0,1</b>	<b>192,7</b>
Variation de périmètre	-	0,4
Investissements effectués durant l'année	3,1	-
Quote-part des résultats	(0,2)	(5,4)
Dépréciation	-	(6,1)
Dividendes reçus et remboursement de capital	-	-
Investissements reclassés en <i>Actifs détenus en vue de la vente</i>	-	(181,6)
Variation de change et autres	-	0,1
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>3,0</b>	<b>0,1</b>

Les investissements en 2019 correspondent à 3,1 millions de dollars US de participation à l'augmentation de capital de Petroleum Edge Limited par conversion d'une partie de la dette existante.

Les transactions réalisées avec ces entités sont présentées dans la note 28 « Transactions avec des sociétés liées ».

## Note 9 Immobilisations corporelles

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets
Terrains	6,8	-	6,8	14,7	-	14,7
Immeubles <sup>(a)</sup>	156,5	(110,1)	46,4	234,0	(130,1)	103,9
Matériels et outillages	215,0	(147,4)	67,6	245,2	(195,3)	49,9
Mobiliers, agencements et divers	122,7	(118,6)	4,1	108,4	(87,7)	20,7
Droits d'utilisation <sup>(a)</sup>	264,5	(89,4)	175,1	-	-	-
• Constructions	207,9	(67,1)	140,8	-	-	-
• Matériels et outillages	56,6	(22,3)	34,3	-	-	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>765,5</b>	<b>(465,5)</b>	<b>300,0</b>	<b>602,3</b>	<b>(413,1)</b>	<b>189,2</b>

(a) Avant la première adoption de IFRS 16, les contrats de location-financement ont été comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2019, ils sont présentés comme des droits d'utilisation.

### Contrats de courte durée et contrats portant sur des actifs de faible valeur

Au 31 décembre 2019, le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser d'actif ni de dette pour les contrats de location de courte durée (< 12 mois) et pour ceux portant sur des actifs de faible valeur (< 5 000 dollars US) comme l'autorise IFRS 16.

### Revenus des contrats de sous-location

Le Groupe a conclu des arrangements avec des tiers pour sous-louer des actifs immobiliers loués. Ces contrats sous-location, classés en contrats de location simple, ont généré des revenus non significatifs au 31 décembre 2019.

### Variation de la période

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>189,2</b>	<b>330,3</b>
Première application IFRS 16 (net) <sup>(a)</sup>	128,8	-
Acquisitions <sup>(b)</sup>	73,8	63,0
Amortissements <sup>(c)</sup>	(75,0)	(65,9)
Cessions	(3,4)	(4,6)
Écarts de change	(1,2)	(6,0)
Variation de périmètre	-	-
Dépréciation d'actifs <sup>(d)</sup>	(5,5)	(16,0)
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(1,1)	(104,5)
Autre	(5,6)	(7,1)
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>300,0</b>	<b>189,2</b>

(a) La ligne « Première application IFRS 16 (net) » comprend une dépréciation de 17,0 millions de dollars US.

(b) Dont 33,2 millions de dollars US d'actifs à droit d'utilisation supplémentaires.

(c) 45,2 millions de dollars US concernent la dépréciation des actifs à droit d'utilisation.

(d) 5,5 millions de dollars US sont liés à la dépréciation des actifs à droit d'utilisation.

Dans le cadre de la transition vers la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise des droits d'utilisation pour 128,8 millions de dollars US (après dépréciations) au titre des contrats de location simple identifiés. Pour plus d'information sur la première application de IFRS 16, voir note 1.

En 2018, le Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente comprend le reclassement d'actifs relatifs à

l'activité acquisition (voir note 5 « Actifs détenus en vue de la vente »). La dépréciation d'actifs comprend les dépréciations comptabilisées suite à la présentation lors de la journée investisseurs.

Les cessions correspondent essentiellement à des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

## Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement en note 20

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	40,6	63,0
Coûts de développement capitalisés (voir notes 10 et 21)	32,4	33,1
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles, hors études multi-clients (voir note 10)	1,2	3,0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	1,1	4,4
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	-	(25,5)
<b>TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (« DÉPENSES D'INVESTISSEMENT »)</b>	<b>75,3</b>	<b>78,0</b>

## Note 10 Immobilisations incorporelles

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets
Études multi-clients Marine	5 013,5	(4 554,0)	459,5	4 845,8	(4 279,1)	566,7
Études multi-clients Terrestre	784,5	(713,0)	71,5	751,2	(684,6)	66,6
Coûts de développement capitalisés	418,8	(316,0)	102,8	445,3	(266,3)	179,0
Logiciels	102,8	(95,4)	7,4	107,2	(92,1)	15,1
Relations commerciales	227,4	(182,2)	45,2	232,1	(173,8)	58,3
Autres immobilisations incorporelles	209,3	(204,9)	4,4	215,8	(202,6)	13,2
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 756,3</b>	<b>(6 065,5)</b>	<b>690,8</b>	<b>6 597,4</b>	<b>(5 698,5)</b>	<b>898,9</b>

### VARIATION DE LA PÉRIODE

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>898,9</b>	<b>1 152,2</b>
Première application IFRS 15	-	119,0
Investissements dans les études multi-clients	204,5	241,6
Coûts de développement capitalisés	32,4	33,1
Autres acquisitions	1,2	3,1
Dépréciation des études multi-clients	(308,0)	(552,3)
Autres amortissements	(58,7)	(78,0)
Cessions	-	(0,3)
Écarts de conversion	(1,3)	(10,6)
Reclassement d'actifs incorporels en actifs détenus en vue de la vente <sup>(a)</sup>	(76,0)	(9,1)
Autre	(2,2)	0,3
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>690,8</b>	<b>898,9</b>

(a) En 2019, les immobilisations incorporelles relatives à l'activité GeoSoftware ont été reclassées en actifs détenus en vue de la vente. Voir note 5.

En 2019, la dépréciation des études multi-clients comprend une perte de valeur de 33,0 millions de dollars US des études multi-clients. Cette perte de valeur est principalement due aux annonces du Premier Ministre irlandais sur la limitation de l'exploration pétrolière en Irlande en 2019 ainsi qu'à la levée potentielle de l'obligation d'utiliser les services de CGG pour les groupes pétroliers au Gabon.

En 2018, la ligne « dépréciation des études multi-clients » comprend :

- (i) une perte de valeur de 226,0 millions de dollars US des études multi-clients, comprenant l'étude StagSeis qui a été complètement dépréciée pour 197,0 millions de dollars US ;
- (ii) un effet de 94,0 millions de dollars US résultant d'un changement d'évaluation des études multi-clients incluant l'effet de rattrapage.

## Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et de dépenses d'investissement en note 20

	31 décembre	
	2019	2018
<i>En millions de dollars US</i>		
Investissements dans les études multi-clients	204,5	241,6
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(18,8)	(18,8)
<b>INVESTISSEMENT DANS LES ÉTUDES MULTI-CLIENTS SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>185,7</b>	<b>222,8</b>

## Note 11 Écarts d'acquisition

L'analyse des écarts d'acquisition se décompose comme suit :

### VARIATION DE LA PÉRIODE

	2019	2018
<i>En millions de dollars US</i>		
Solde en début de période	1 229,0	1 234,0
Dotation	-	-
Actifs détenus en vue de la vente <sup>(a)</sup>	(23,0)	-
Écarts de conversion	0,9	(5,0)
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 206,9</b>	<b>1 229,0</b>

(a) Le goodwill relatif à l'activité GeoSoftware a été reclassé en actifs détenus en vue de la vente. Voir note 5.

### Tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

Pour le test de dépréciation de cette année, en considération de la première application de la norme IFRS 16, les capitaux employés comprennent le montant net entre les actifs à droit d'utilisation et les passifs locatifs.

Le tableau suivant décrit le détail des écarts d'acquisition par segment :

	2019	2018
<i>En millions de dollars US</i>		
<b>Acquisition de Données Contractuelles</b>	-	-
<b>Ressources Non Opérées</b>	-	-
UGT Multi-Clients	284	284
UGTs de Géoscience	748	771
<b>GGR</b>	<b>1 032</b>	<b>1 055</b>
<b>Équipement</b>	<b>175</b>	<b>174</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 207</b>	<b>1 229</b>

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité des actifs, unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, définie comme étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans certains cas, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur des actifs minorée des coûts de cession.

Il y a neuf unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie est un groupe homogène d'actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.



## Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs en approche valeur d'utilité, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2020 et perspectives 2021-2022 tels que présentés au Conseil d'administration le 11 décembre 2019 ;
- utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ; le poids des flux normatifs actualisés représente plus de 80 % de la valeur d'utilité totale ;
- taux de croissance à long terme de 2,0 % pour toutes les UGT ;
- taux d'actualisation considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur concerné :
  - 9,75 % pour le secteur Équipement (inchangé comparé aux 10,0 % de 2018) correspondant à un taux avant impôt de 12,6 %,
  - 9,0 % pour les unités génératrices de trésorerie du secteur GGR (comparé à 10,0 % en 2018) correspondant à un taux avant impôt compris entre 11,1 % et 11,7 %.

Nos CMPC sont calculés grâce au modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Une société d'évaluation indépendante a été mandatée en 2019 pour calculer nos CMPC. Les CMPC avant impôt sont calculés par itération : le taux d'actualisation permettant d'obtenir la même valeur actuelle nette (VAN) est calculé avec un CMPC après impôt et en excluant les charges d'impôts des flux de trésorerie projetés.

## 2019

### GGR

L'augmentation des prix du baril a amélioré de manière significative les performances financières des clients de GGR, ce qui devrait conduire à de meilleures perspectives de marché. Cependant, la plupart des grands clients ont annoncé, d'une part qu'ils maintiendront un strict contrôle de leurs dépenses d'investissement et d'autre part qu'ils vont structurer leur organisation afin de générer trésorerie et rentabilité, avec un prix du baril bien en dessous du prix actuel.

Beaucoup de nos clients dépensent leurs budgets en priorité pour augmenter la production à partir de leurs infrastructures existantes. GGR participe et bénéficie de cette activité à travers son activité d'imagerie 4D et fond de mer (*nodes*) et son activité de licences sur ses librairies multi-clients, couvrant principalement les zones matures.

Nous pensons que la stratégie de CGG fondée sur la technologie, les services et les données de haut de gamme et sur le repositionnement réussi dans le développement des réservoirs et l'optimisation de la production de pétrole, devrait nous permettre de traverser plus aisément les cycles, aux côtés de nos clients.

Dans cet environnement de marché, le Groupe envisage de :

- augmenter ses investissements dans de nouvelles études multi-clients, partant du niveau relativement bas de 2019,

tout en maintenant des niveaux de préfinancement et de rendement acceptables ;

- continuer à investir dans la recherche et développement, les personnes et les équipements informatiques, afin de maintenir sa position de *leader* en imagerie haut de gamme et d'élargir son offre.

Les capitaux employés de l'UGT Multi-Clients s'élevaient à 707 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 284 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés des UGT Géoscience s'élevaient à 1 005 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 748 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2019.

### Équipement

La demande mondiale d'équipements géophysiques a augmenté de 30 % en termes de chiffre d'affaires en 2019, après une hausse de 50 % en 2018. Cette progression, tirée par la demande d'équipements sismiques terrestres s'explique par de nouvelles grandes missions déployées au Moyen-Orient, caractérisées par une forte productivité et de nombreux canaux. Le marché des streamers marins reste à un niveau très bas, tandis que les équipements de fond de mer portent la croissance de la demande qui reste limitée. Les acteurs du marché de sismique marine continuent de faire face à un contexte difficile, réduisant leurs capacités d'investissement dans de nouveaux équipements. Toutefois les flottes opérées commencent à vieillir et le stock en surplus, suite au décommissionnement de plusieurs navires, s'amenuise.

Le Groupe estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché très concurrentiel, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus des outils adaptés à la gestion des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

Dans cet environnement de marché et compte tenu notamment de sa base installée, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de *leader* en tirant profit des opportunités de croissance offertes par sa gamme actuelle de produits, l'application de nouvelles technologies et sa présence géographique diversifiée.

Les capitaux employés de l'UGT Équipement s'élevaient à 490 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 175 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2019.

### En 2018

Les capitaux employés de l'UGT Multi-Clients s'élevaient à 876 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 284 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés des UGT d'Imagerie et Réservoir s'élevaient à 1 151 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 771 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés de l'UGT Équipement s'élevaient à 534 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 174 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2018.

## Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Le changement de certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (basés sur l'EBITDAs – cf. définition en note 20)

retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe. Le profil du cycle peut affecter, dans une moindre mesure que les deux facteurs précédents, l'évaluation de la valeur d'utilité de nos unités génératrices de trésorerie.

Les effets des changements d'hypothèses sur les valeurs d'utilité sont présentés de la façon suivante :

En millions de dollars US	Écarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs incluant les écarts d'acquisition	Sensibilité sur flux de trésorerie 2021		Sensibilité sur flux de trésorerie normatifs		Sensibilité sur taux actualisé (après impôts)	
			Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 0,25 bps	Augmentation de 0,25 bps
UGT Multi-Clients	284	910	(12)	+ 12	(128)	+ 128	+ 58	(54)
UGTs Geoscience	748	426	(8)	+ 8	(119)	+ 119	+ 54	(50)
UGT Équipement	175	591	(3)	+ 3	(102)	+ 102	+ 41	(39)
<b>TOTAL</b>	<b>1 207</b>							

## Note 12 Autres passifs courants

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
TVA et autres taxes à payer	40,8	45,3
Produits constatés d'avance	280,7	199,9
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	0,1	0,3
Autres passifs d'exploitation	5,7	5,4
<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>327,3</b>	<b>250,9</b>

## Note 13 Dettes financières

La dette financière brute du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 1 326,0 millions de dollars US. Elle s'élevait à 1 166,7 millions de dollars US au 31 décembre 2018.

Notre dette brute se décompose comme suit au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	-	614,5	614,5	-	620,6	620,6
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 (intérêts capitalisés inclus)	-	520,8	520,8	-	480,7	480,7
Emprunts bancaires et autres emprunts	0,0	3,3	3,3	0,4	3,0	3,4
Passifs locatifs	47,5	128,0	175,5	5,4	44,6	50,0
<b>Sous-total</b>	<b>47,5</b>	<b>1 266,6</b>	<b>1 314,1</b>	<b>5,8</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 154,7</b>
Intérêts courus	11,9	-	11,9	12,0	-	12,0
<b>Dettes financières</b>	<b>59,4</b>	<b>1 266,6</b>	<b>1 326,0</b>	<b>17,8</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 166,7</b>
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>59,4</b>	<b>1 266,6</b>	<b>1 326,0</b>	<b>17,8</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 166,7</b>

### Variations des passifs liés aux activités de financement

Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 16, le Groupe a comptabilisé pour les activités poursuivies, un passif locatif actualisé de 146 millions de dollars US au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il convient de noter que la dette liée aux contrats de location de navires avec notre joint-venture GSS ainsi qu'à des actifs liés à l'activité Multi-Physique est classée en tant que « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés » selon IFRS 5.

En 2018, CGG a finalisé la mise en œuvre de son plan de restructuration financière et le refinancement des obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023 (voir note 2 pour plus de détails).

En millions de dollars US	31 décembre	31 décembre
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>1 166,7</b>	<b>2 955,1</b>
Première application d'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	146,0	-
Remboursement d'emprunts	(0,4)	(195,9)
Nouveaux emprunts	-	336,5
Paiement des loyers	(56,9)	(5,7)
Charges d'intérêts payés	(80,5)	(73,2)
Flux de trésorerie	(137,8)	61,7
Coût de l'endettement financier net	131,7	127,4
Augmentation du passif locatif	33,5	-
Conversion en capital de la dette non sécurisée (voir note 2)	-	(1 992,7)
Commissions de souscription et commissions d'engagement des obligations sécurisées de premier et second rang (voir note 2)	-	57,9
Incidence des variations des taux de change	(8,3)	(34,3)
Autre	(5,8)	(8,4)
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 326,0</b>	<b>1 166,7</b>

## Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant principal 31.12.2019 (en millions de devises)	Solde net 31.12.2019 (en MUS\$)	Taux d'intérêt
Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	2018	2023	280,0 euros	314,5	7,875 %
Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	2018	2023	300,0 dollars US	300,0	9,0 %
<b>Sous-total obligations sécurisées de premier rang</b>				<b>614,5</b>	
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 <sup>(a)</sup>	2018	2024	80,4 euros	90,3	Euribor 3M + 4 % En trésorerie, + 8,5 % PIK
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 <sup>(a)</sup>	2018	2024	355,1 dollars US	355,1	Libor 3M + 4 % En trésorerie, + 8,5 % PIK
Intérêts capitalisés sur les obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024	-	-	-	75,4	Idem principal
<b>Sous-total obligations sécurisées de second rang</b>				<b>520,8</b>	
Autres emprunts	-	-	-	3,3	-
<b>Sous-total emprunts bancaires et autres emprunts</b>				<b>3,3</b>	
<b>Sous-total passif locatif</b>				<b>175,5</b>	
<b>TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>				<b>1 314,1</b>	

(a) PIK : « payment-in-kind », intérêts capitalisés inclus

## Dettes financières par devise

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Dollars US	802,8	682,8
EUR	475,1	471,9
Livre sterling	11,7	
Dollar australien	5,5	
Dollar canadien	5,3	
Couronne norvégienne	4,4	
Dollar de Singapour	3,2	
Rouble	1,0	
Autre	5,1	
<b>TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>1 314,1</b>	<b>1 154,7</b>

## Dettes financières par taux d'intérêt

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2019 : 13,39 %, 2018 : 14,37 %)	520,8	480,7
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2019 : 7,97 %, 2018 : 8,08 %)	793,3	674,0
<b>TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>1 314,1</b>	<b>1 154,7</b>

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

## Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023

Le montant de ce prêt à terme restant à rembourser était de 614,6 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

Ces « Nouvelles Obligations de Premier Rang » représentaient lors de leur émission un montant nominal total de 645 millions de dollars US (convertis au taux de 1,2323 pour 1 euro) à un coupon moyen pondéré de 8,40 %.

Le 9 mai 2018, CGG Holding (US) Inc. a utilisé le produit de l'émission, complété des liquidités nécessaires, pour le remboursement anticipé total des « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

## Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024

Le montant de ce prêt à terme restant à rembourser était de 520,8 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

Le 21 février 2018, CGG S.A. a émis 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 (le montant restant à rembourser de 480,7 millions de dollars US au 31 décembre 2018 comprend les intérêts capitalisés du 21 février 2018 au 31 décembre 2018, et converti au 31 décembre 2018 au taux de change de 1,1450 dollar US pour 1 euro), portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 4 % en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés. Cette émission comprend 275 millions de dollars US, 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui

correspondent aux nouvelles liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) ;

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang », à échéance 2023 et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

## Autres emprunts

Dans le cadre du plan de restructuration financière, chaque détenteur d'obligations à haut rendement s'est vu offrir la possibilité, pour les intérêts courus de ces obligations calculés au 31 octobre 2017, de (i) souscrire au prorata de leur droit aux intérêts courus à une nouvelle obligation sécurisée de second rang à échéance 2024 pour un montant global maximum de 86 millions de dollars US, ou (ii) conserver leur droit relatif aux intérêts courus des obligations, modifié comme suit :

- a) échéance prolongée de 10 ans ;
- b) rééchelonnement des paiements comme suit :
  - (i) 1 % p.a. pour les années 1 et 2 ans à compter du 1er décembre 2017,
  - (ii) 5 % p.a. pour les années 3 à 9, et
  - (iii) 63 % au cours de la 10<sup>e</sup> année ;
- c) levées des sûretés existantes (conformément à la procédure dite du "Chapter 11") ;
- d) pour éviter toute ambiguïté, ne bénéficie pas de l'ensemble de garanties octroyé aux obligations de second rang.

Certains détenteurs, pour un montant équivalent à 5,7 millions de dollars américains n'ont pas choisi l'option (i), et leur créance a donc été rééchelonnée conformément aux conditions de paiement ci-dessus. Ce montant est présenté sur une base actualisée dans les comptes CGG. L'encours de cet emprunt est de 3,2 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

## Note 14 Passifs financiers courants

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives. Pour des informations plus qualitatives, voir également le Chapitre 2 de notre rapport annuel.

### Gestion du risque de change

CGG tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le peso mexicain, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne, la livre sterling et le yuan chinois.

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

	À la date du 31 décembre 2019 :					
	Actif	Passif	Devise engagements	Position nette avant couverture	Contrats anticipés pris en compte	Position nette après couverture
<i>converti en millions de dollars US</i>	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f) = (d) + (e)
Dollar US <sup>(a)</sup>	897,4	1 218,3	-	(320,9)	-	(320,9)
EUR <sup>(b)</sup>	134,4	433,6	-	(299,2)	-	(299,2)
Dollar US <sup>(c)</sup>	2,5	(8,9)	-	11,4	2,3	13,7
Real brésilien <sup>(d)</sup>	11,1	-	-	11,1	-	11,1

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro.

(b) Actifs et passifs monétaires en Euro dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

(c) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le real brésilien.

(d) Actifs et passifs monétaires en Real brésilien dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

L'endettement du Groupe est pour partie libellé en euros et est valorisé en dollars US au cours de change de clôture. Au 31 décembre 2019, la composante euro de la dette financière nette de 716 millions de dollars US s'élevait à 217 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,1233 dollar US.

L'impact de ces contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	31 décembre	
	2019	2018
<i>En millions de dollars US</i>		
Montant dans l'état de situation financière des contrats de vente à terme de devises (voir notes 4 et 12)	(0,1)	(0,3)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 22)	(0,2)	(0,8)
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres	0,2	(0,1)

### Analyse de sensibilité

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Le Groupe gère son exposition bilancielle (exposition à la dette incluse) en maintenant un équilibre entre actifs et passifs dans la même devise, dans la mesure du possible, et en réajustant les écarts éventuels par des ventes de devises au comptant et à terme ou des opérations en capital. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de cours de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats.

Au 31 décembre 2019, le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 250 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Une variation de 10 cents du taux de clôture est ainsi susceptible d'avoir un impact de l'ordre de 22 millions de dollars US sur la dette financière nette du Groupe.

### Contrats de ventes à terme

Les opérations de change à terme visent à couvrir les flux de trésorerie futurs contre les fluctuations de taux liées aux contrats commerciaux attribués. Habituellement, la durée de ces contrats de change à terme est inférieure à un an.

Nous ne concluons aucun contrat de change à terme à des fins de trading.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait des contrats de vente à terme pour l'équivalent en dollars américains de 10,8 millions de dollars US (dont 2,6 millions de dollars US rattachés à des factures émises), dont 7,5 millions de dollars US contre des euros, 2,4 millions de dollars US contre du réal brésilien et 0,9 million de dollars US contre des yuans chinois.

## Gestion du risque de taux

Nous sommes sujets à un risque de taux sur les taux variables de notre dette lorsque nous nous refinançons. Au 31 décembre 2019, nous avons une dette de 521 millions de dollars US, sur notre dette sécurisée de second rang, qui portait des intérêts à taux variable. Une hausse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt à 3 mois engendre un impact négatif sur notre résultat net avant impôt de 5,2 millions de dollars US. Nos obligations sécurisées de second rang comprennent des intérêts capitalisés au taux fixe de 8,5 %. En conséquence, le montant de l'encours

augmentant à chaque période, la part variable des intérêts est payée sur un montant qui augmente à chaque période. Des modifications dans la politique monétaire des banques fédérales américaines et Banque centrale européenne, l'évolution des marchés financiers et des changements dans la perception de notre qualité de crédit peuvent augmenter notre coût de financement et par conséquent affecter défavorablement notre capacité à refinancer notre dette, ce qui peut avoir une incidence sur notre activité, notre liquidité, le résultat des opérations et nos conditions financières. L'objectif à moyen terme du Groupe est d'avoir des dettes à taux fixe.

## Analyse de sensibilité

L'exposition au risque de taux par maturité au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

31.12.2019 En millions de dollars US	Actifs financiers * (a)		Dettes financières * (b)		Position nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Position hors bilan (d)		Position nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	117	89	47	-	70	89	-	-	70	89
De 1 à 2 ans	-	-	55	-	(55)	-	-	-	(55)	-
De 3 à 5 ans	-	-	675	521	(675)	(521)	-	-	(675)	(521)
Après 5 ans	-	-	16	-	(16)	-	-	-	(16)	-
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>89</b>	<b>793</b>	<b>521</b>	<b>(676)</b>	<b>(432)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(676)</b>	<b>(432)</b>

\* Hors découverts bancaires et intérêts courus.

Les sources de financement du Groupe CGG sont constituées d'emprunts garantis soumis à des taux d'intérêt variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêt augmentent. L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette passive après prise en compte des couvertures de 432 millions de dollars US. Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2019 était de 13,4 %. Toute augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait les charges financières du Groupe de 4,3 millions de dollars US par an, alors qu'une baisse de 100 points de base diminuerait les charges financières de 4,3 millions de dollars US par an.

## Risque commercial et de contrepartie

Les créances clients du Groupe et les investissements ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de marchés dans lesquels le Groupe vend ses produits et services. Néanmoins, certains clients sont des sociétés nationales pétrolières, ce qui peut engendrer des délais de paiement et nous exposer à des risques politiques. Enfin, du fait de la nature internationale de nos activités, nous travaillons avec bon nombre de banques et sommes donc soumis au risque de contrepartie.

Des procédures spécifiques ont été mises en place pour gérer les règlements clients et réduire les risques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2019 pour respectivement 6,7 % et 6,5 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 7,1 % et 6,3 % en 2018. La perte de l'un des clients importants du Groupe ou la

détérioration de la relation avec l'un de ces clients pourrait avoir un impact sur les activités, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe.

## Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes et des investissements industriels, des investissements dans la librairie de données multi-clients, au financement des mesures de restructuration liées au « Plan CGG 2021 » et au coût de la dette et à son service. Le Groupe n'a pas à faire face à des remboursements de dette significatifs avant 2023, date d'échéance de nos obligations sécurisées de premier rang. CGG prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations et la trésorerie disponible. Dans le passé, CGG a obtenu du financement par des emprunts bancaires, des augmentations de capital et des émissions de titre de créance et de titre apparentés à des actions.

La capacité de CGG à honorer ses échéances de remboursement de dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle.

## Impact et ventilation des instruments financiers sur l'état de situation financière

L'impact et la ventilation sur l'état de situation financière des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2019							
<i>En millions de dollars US</i>	Juste valeur hiérarchie <sup>(a)</sup>	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur dans le compte de résultat	Prêts, Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	1,1	1,1	1,1	-	-	-
Actifs financiers non courants	Niveau 3	26,3	26,3	-	26,3	-	-
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	436,0	436,0	-	436,0	-	-
Passifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>463,4</b>	<b>463,4</b>	<b>1,1</b>	<b>462,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières (note 13)	Niveau 1	1 314,1	1 433,0	-	-	1 433,0	-
Découverts bancaires	Niveau 2	0,0	0,0	0,0	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	117,4	117,4	-	117,4	-	-
Passifs financiers courants	Niveau 2	0,1	0,1	-	-	-	0,1
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 431,6</b>	<b>1 550,5</b>	<b>0,0</b>	<b>117,4</b>	<b>1 433,0</b>	<b>0,1</b>

(a) Niveau 1 - Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Niveau 2 - Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est directement ou indirectement observable. Niveau 3 - Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est non observables.

La hiérarchie des justes valeurs n'a fait l'objet d'aucune modification en 2019.

En raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs est considérée identique à leur valeur comptable.

À la date du 31 décembre 2019 :

- les **nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023**, en devise USD, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 106,0 % de leur valeur nominale ;

- les **nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023**, en devise EUR, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 106,3 % de leur valeur nominale ;
- les **obligations sécurisées de second rang à échéance 2024** libellées en USD ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 115,9 % de leur valeur nominale ;
- les **obligations sécurisées de second rang à échéance 2024** libellées en euros ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 114,5 % de leur valeur nominale ;



## Note 15 Capital social et plans d'options

Au 31 décembre 2019, le capital social de CGG SA se composait de 709 956 358 actions ordinaires de valeur nominale 0,01 euro. Au 31 décembre 2018, il se composait de 709 944 816 actions ordinaires de valeur nominale 0,01 euro.

### Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à des dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 855,2 millions d'euros (2 084,0 millions de dollars US). Aucun dividende n'a été versé en 2019 et 2018.

### Capital social et bons de souscription d'actions 2019

Les opérations sur actions ordinaires aux fins du résultat 2019 résultant de l'exercice des bons de souscription pour 9 504 actions et des plans d'options de souscription d'actions pour 2 038 actions.

### Capital social et bons de souscription d'actions 2018

Les opérations sur actions ordinaires aux fins du résultat 2018 ont été les suivantes :

L'exercice des BSA entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA de Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés ou caduques	32 590	33 696	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA restant	22 100 559	71 899 035	0	0	0
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA de garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 <sup>(a)</sup>	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises	43 452	22 264	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions à émettre	29 434 084	47 932 690	0	0	0
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24,996 BSA#1 attribués à CGG relatives à des actions propres sont annulés.

- la réduction de la valeur nominale de chaque action de 0,80 euro à 0,01 euro (voir note 2 « Événements significatifs » pour plus de détails) ;
- la Société a émis le 21 février 2018 (voir note 2 « Événements significatifs » pour plus de détails) :
  - 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription. Les produits bruts finaux s'élèvent à 112 millions d'euros,
  - 35 311 528 actions nouvelles (« actions créanciers 1») résultant de la conversion en capital des Obligations convertibles,
  - 449 197 594 actions nouvelles (« actions créanciers 2») résultant de la conversion en capital des Obligations Senior,
  - 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA #1 »),
  - 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA #3 »),
  - 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination »),
  - 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

Suite à l'émission des Actions nouvelles, des actions créanciers 1 et des actions créanciers 2, le capital social de la Société s'établit, au 21 février 2018, à un montant de 5 785 750,02 euros, divisé en 578 575 002 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro par action.

## Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le détail des bénéficiaires et les conditions de performance des plans avant 2016 ne sont pas présentés ci-dessous car la charge n'est pas significative dans les écarts consolidés. Les détails concernant les ajustements du nombre d'options ne sont pas présentés pour ces plans.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 4 126 368 options de souscription d'actions à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 882 400 options de souscription d'actions au Directeur général et 444 000 à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans. Cette acquisition est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des objectifs suivants :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAs, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits
- 318 080 options aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans. Cette acquisition est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des objectifs suivants :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAs, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des membres du Comité *corporate*,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 27 juin 2018 a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2018 a décidé d'attribuer :

- 671 171 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de 7 ans et 7 mois.

Le Conseil d'administration du 27 juin 2019 et du 5 novembre 2019 a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Ces options seront acquises en une tranche, en juin 2022. Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 062 190 options à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2019 :

Date de la Résolution du Conseil d'administration	Options attribuées	Options attribuées après opérations sur capital <sup>(a)</sup>	Options non exercées au 31 décembre 2019 <sup>(b) (c)</sup>	Prix d'exercice par action (en €) <sup>(b) (c)</sup>	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
26 juin 2012 au 25 juin 2015	6 478 932	625 901	275 135	62,92-186,62	26 juin 2020 au 25 juin 2023	5,9 à 41,1 mois
23 juin 2016	6 658 848	531 281	288 665	8,52	23 juin 2024	53,8 mois
28 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 705 070	2,15	28 juin 2026	78 mois
11 décembre 2018	671 171	671 171	637 612	1,39	28 juin 2026	78 mois
27 juin 2019 et 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	2 264 990	1,52	27 juin 2027	89,9 mois
<b>TOTAL</b>	<b>22 626 860</b>	<b>10 646 262</b>	<b>9 171 472</b>			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2012, 2016 et 2018 ainsi qu'au regroupement d'actions de 2016.

(b) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans de stock-options avaient été ajustés de la manière suivante :

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

Date des plans d'options	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement par action (en €)	Prix d'exercice par action (en €)
23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

Date des plans d'options	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement par action (en €)	Prix d'exercice par action (en €)
23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans d'options au 31 décembre 2019 :

prix d'exercice moyen pondéré, en euros	2019		2018	
	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options non exercées en début d'exercice</b>	<b>7 460 676</b>	<b>10,52</b>	<b>424 383</b>	<b>239,72</b>
Attributions	2 273 520	1,52	7 215 560	2,08
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	-	-
Ajustements liés à l'augmentation de capital	-	-	567 078	199,14
Exercées	(2 038)	2,15	-	-
Échues non exercées	(560 686)	48,16	(746 345)	30,73
<b>Options non exercées en fin d'exercice</b>	<b>9 171 472</b>	<b>5,99</b>	<b>7 460 676</b>	<b>10,52</b>
Options exerçables en fin d'exercice	2 077 304	19,76	530 459	116,19

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,72 euro en 2019, 1,94 euro en 2018 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions et à l'augmentation de capital en 2018).

## Unités de performance

### Plan d'attribution du 23 juin 2016

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur général, 49 600 à chacun des Directeurs généraux délégués, 39 680 aux autres membres du Comité *corporate* et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition

de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

### Plan d'attribution du 27 juin 2018

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021. La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

### Plan d'attribution du 11 décembre 2018

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021. La période d'acquisition de la première tranche de ces actions de performance est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après

constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

### Plan d'attribution du 27 juin 2019

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 220 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 518 660 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022. La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

### Charges de personnel sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2016, 2018 et 2019 et les plans d'unités de performance 2016, 2018 et 2019 sont réalisées en application de la norme IFRS 2. La valorisation des options attribuées est calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes.

	Options Attributions	Volatilité <sup>(a)</sup>	Taux sans risque	Prix d'exercice par action (en €)	Échéance estimée (en années)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en €)	Coût total (en M€)
Plan d'options 2016	6 658 848	47 %	(0,31) %	8,52	4	0,23	1,5
Plan d'options juin 2018	6 544 389	56 %	0 %	2,15	2,5	0,63	4,1
Plan d'options décembre 2018	671 171	56 %	0 %	1,39	2,5	0,57	0,4
Plan d'options de juin 2019	2 273 520	57 %	0 %	1,52	2,5	0,50	1,1

(a) Correspond à la moyenne de la volatilité moyenne historique retraitée et de la volatilité implicite.

	Actions gratuites sous conditions de performance attribuées	Accomplissement des conditions de performance <sup>(a)</sup>	Juste valeur par action à la date d'attribution (en €) <sup>(b)</sup>	Rendements des dividendes
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2016	2 566 880	0 %	0,67	1,7
Plan d'unités de performance sous condition de performance juin 2018	3 108 521	100 %	2,15	6,7
Plan d'unités de performance sous condition de performance décembre 2018	132 821	100 %	1,39	0,2
Plan d'unités de performance sous condition de performance de juin 2019	2 007 720	100 %	1,52	3,1

(a) Estimé.

(b) Correspond au cours de clôture de l'action CGG en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

<i>En millions de dollars US</i>	Charge IFRS 2		Dont pour les dirigeants du Groupe	
	2019	2018	2019	2018
Plan d'options 2014	-	0,1	-	-
Plan d'options 2015	0,0	0,1	0,0	-
Plan d'options 2016	0,0	0,2	0,0	0,1
Plan d'options 2018	1,7	0,9	0,7	0,3
Plan d'options 2019	0,3	-	0,1	-
Plan d'unités de performance sous conditions de performance 2016 - part en actions	-	(0,2)	-	-
Plans d'unités de performance sous conditions de performance 2018 - part en actions	3,2	1,4	0,5	0,2
Plan d'unités de performance sous conditions de performance 2019 - part en actions	0,8	-	0,3	-
<b>CHARGE TOTALE DES TRANSACTIONS DÉNOUÉES PAR REMISE D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>

## Note 16 Provisions

En millions de dollars US	31 décembre 2019					Solde en fin de période
	Solde en début d'exercice	Dotation	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres <sup>(a)</sup>	
Provisions pour frais de restructuration	123,9	5,8	(95,6)	(1,0)	(0,5)	32,6
Provisions pour contrats déficitaires	31,1	0,4	(32,3)	(2,5)	5,1	1,8
Provisions pour litiges	4,4	0,2	(0,4)	-	(3,5)	0,7
Autres provisions relatives à des contrats	13,0	4,9	(2,3)	-	(0,7)	14,9
<b>Total provisions court terme</b>	<b>172,4</b>	<b>11,3</b>	<b>(130,6)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>0,4</b>	<b>50,0</b>
Provision pour unités de performance réglées en numéraire (note 15) <sup>(b)</sup>	0,3	0,8	-	-	-	1,1
Provisions pour engagements de retraite	36,2	2,3	(6,9)	(0,3)	8,7	40,0
Provisions pour risques fiscaux <sup>(c)</sup>	9,2	-	(0,1)	-	(8,9)	0,2
Provisions pour contrats déficitaires	12,7	0,2	-	-	(11,9)	1,0
Provisions pour garantie clients	2,5	2,8	(2,6)	-	-	2,7
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	35,0	2,8	(24,1)	-	(0,6)	13,1
<b>Total provisions long terme</b>	<b>95,9</b>	<b>8,9</b>	<b>(33,7)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(12,7)</b>	<b>58,1</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>268,3</b>	<b>20,2</b>	<b>(164,3)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(12,3)</b>	<b>108,1</b>

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre (voir note 2), les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes actuariels.

(b) Liées aux charges sociales.

(c) Au titre des risques fiscaux, un reclassement en impôt est effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant de 12,0 millions de dollars US (3,5 millions de dollars US de provisions pour litiges et 8,9 millions de dollars US en provisions pour risques fiscaux) eu égard à l'IFRIC 23.

### Provisions pour frais de restructuration

En 2019, nous avons utilisé (95,6) millions de dollars US de provisions pour restructuration comptabilisés l'année dernière, principalement liées à des coûts de personnel et à la fermeture de site.

En 2018, le Groupe a comptabilisé des provisions pour restructuration relatives au Plan CGG 2021. Elles correspondent principalement à des coûts de personnel et des charges liées à la fermeture de sites (voir note 5 et note 22).

### Provisions pour contrats déficitaires (court terme et long terme)

En 2019, la variation relative aux provisions pour contrats déficitaires est en partie imputable à 3 navires d'acquisition sismique à l'arrêt qui ont été rendus à leurs propriétaires (principalement le navire Champion).

En 2018, le Groupe a comptabilisé des provisions pour contrats déficitaires suite à la décision du Groupe de restituer le navire Champion. Une provision spécifique de 126,3 millions de dollars US liée à la réduction de notre flotte de 5 à 3 bateaux a été comptabilisée en « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » (voir note 5).

### Provisions pour risques douaniers et autres impôts

Pour une explication relative aux provisions pour risques douaniers et autres impôts (voir note 25).

### Provisions pour engagements de retraite

Les principaux engagements de retraite et autres avantages similaires que le Groupe accorde à ses salariés se situent en France et au Royaume-Uni. Le régime de retraite à prestations définies du Royaume-Uni est fermé aux nouveaux entrants depuis 1999 et à la constitution de prestations futures depuis 2016.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. Une contribution d'un montant de 2,4 millions de dollars US et de 5,7 millions de dollars US a été payée au titre des exercices 2019 et 2018, respectivement.

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;
- âge de départ en retraite entre 62 et 66 ans en France ;
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ;
- taxes sur les régimes de retraite et les retraites complémentaires.

Au 31 décembre 2019, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à 40,0 millions de dollars US.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées se présentent comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
<b>Éléments enregistrés dans l'état de situation financière</b>		
Valeur actuelle de l'obligation <sup>(a)</sup>	135,5	109,2
Juste valeur des actifs de régime	(95,5)	(73,0)
<b>Obligation nette</b>	<b>40,0</b>	<b>36,2</b>
<b>Passif net (actif) enregistré dans l'état de situation financière</b>		
<b>40,0</b>		
<b>Éléments enregistrés en résultat de la période</b>		
Charge annuelle des prestations de services	1,2	3,0
Charge (produit) d'intérêt pour l'exercice	0,8	1,7
Effets des réductions/liquidations	(1,9)	(11,1)
Taxes	-	-
<b>Charge (produit) nette de la période</b>	<b>0,1</b>	<b>(6,4)</b>
<b>Variation de la provision enregistrée dans l'état de situation financière</b>		
<b>Provision au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>36,2</b>	<b>62,7</b>
Charge nette de la période	0,1	(6,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global <sup>(b)</sup>	9,7	(8,8)
Cotisations payées	(2,7)	(7,8)
Paiement d'indemnités	(2,3)	(1,1)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(1,0)	(2,4)
Autre	-	-
<b>Provision nette au 31 décembre</b>	<b>40,0</b>	<b>36,2</b>
<b>Variation de l'obligation</b>		
<b>Obligation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>109,2</b>	<b>152,4</b>
Taxes	-	-
Charge annuelle des prestations de services	1,2	3,0
Cotisations payées	-	-
Coût d'intérêt	3,1	3,6
Coût des services passés	-	-
Paiement d'indemnités	(6,3)	(11,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	19,7	(11,8)
Effets des réductions/liquidations	(1,9)	(11,1)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	10,5	(15,5)
Autre	-	-
<b>Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre</b>	<b>135,5</b>	<b>109,2</b>
<b>Variation des actifs de régime</b>		
<b>Juste valeur des actifs de régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>73,0</b>	<b>89,7</b>
Produit d'intérêt pour l'exercice	2,3	1,9
Cotisations payées	2,7	7,8
Paiement d'indemnités	(4,0)	(10,3)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	10,0	(3,0)
Effets des réductions/liquidations	-	-
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	11,5	(13,1)
Autre	-	-
<b>Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre</b>	<b>95,5</b>	<b>73,0</b>
<b>Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :</b>		
Taux d'actualisation <sup>(d)</sup>	1,75 %	1,75 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs <sup>(e)</sup>	2,20 %	2,49 %

(a) En 2019, l'obligation s'élève à 135,5 millions de dollars US, dont 23,4 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (23,1 millions de dollars US en 2018 et 33,2 millions de dollars US en 2017). La durée moyenne des régimes d'indemnités de fin de carrière est de 17,6 ans au 31 décembre 2019, 16,8 ans au 31 décembre 2018.

(b) Autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2019, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 27,1 millions de dollars US.

L'estimation des écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global est déterminée comme suit :

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
<b>Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global</b>		
Ajustements issus de l'expérience	1,1	(4,5)
Changement d'hypothèses démographiques	(0,7)	(0,4)
Changement d'hypothèses financières	19,3	(6,9)
Écarts actuariels sur les fonds de préfinancement	(10,0)	3,0
<b>Sous-total enregistré en autres éléments du résultat global</b>	<b>9,7</b>	<b>(8,8)</b>

(c) *Actifs de régime*

Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	31 décembre,	
	2019	2018
Actions	49 %	42 %
Obligations	18 %	23 %
Immobilier	7 %	8 %
Autre	26 %	27 %

(d) *Taux d'actualisation*

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe pour les entités de la « zone euro » est de 0,75 % (1,75 % en 2018). Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA), en utilisant l'indice Iboxx.

Le taux d'actualisation utilisé pour le Royaume-Uni est de 2,00 % en 2019 (3,30 % en 2018).

Une augmentation de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 5,7 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 6,0 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 point du taux d'actualisation aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,1 million de dollars US).

(e) *Augmentation des émoluments futurs*

Une augmentation de 0,25 point du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 0,8 million de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 point entraînerait une diminution de l'obligation de 0,8 million de dollars US.

Une variation de 0,25 point du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,1 million de dollars US).



## Note 17 Autres passifs non courants

Le détail des autres passifs non courants se présente comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Subventions d'État à la recherche et développement	0,2	0,3
Intéressement et participation des salariés	3,2	4,7
Autres passifs non courants	0,6	8,1
<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4,0</b>	<b>13,1</b>

## Note 18 Obligations contractuelles, engagements et risques

### Statut des obligations contractuelles

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Obligations liées aux dettes financières	1 688,9	1 799,3
Obligations issues des contrats de location hors contrats d'affrètement coque nue des navires	173,1	198,8
Obligations issues de contrats d'affrètement coque nue des navires <sup>(a)</sup>	326,3	365,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 188,3</b>	<b>2 363,5</b>

(a) Au 31 décembre 2019, le montant des engagements au titre des coques nues affrêtées pour notre flotte s'élève à 326,3 millions de dollars US. Ce montant inclut 261,0 millions de dollars US liés aux bateaux opérés et 65,3 millions de dollars US liés à un navire non opéré.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	Paiements dus par période				
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
<b>Obligations liées aux dettes financières :</b>					
• Remboursements dettes à taux fixe	0,3	0,6	615,2	4,4	620,5
• Remboursements dettes à taux variable <sup>(a)</sup>	-	-	738,0	-	738,0
• Intérêts sur emprunts obligataires	82,4	172,7	75,3	-	330,4
<b>Total obligations liées aux dettes financières</b>	<b>82,7</b>	<b>173,3</b>	<b>1 428,5</b>	<b>4,4</b>	<b>1 688,9</b>
<b>Obligations issues des contrats de location hors contrats d'affrètement coque nue des navires</b>	<b>55,9</b>	<b>66,7</b>	<b>35,4</b>	<b>15,1</b>	<b>173,1</b>
<b>Obligations issues des contrats d'affrètement coque nue des navires</b>	<b>45,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>101,3</b>	<b>326,3</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES <sup>(b)</sup></b>	<b>183,6</b>	<b>330,0</b>	<b>1 553,9</b>	<b>120,8</b>	<b>2 188,3</b>

(a) Les paiements sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2019.

(b) Les paiements en devises sont convertis en dollars US sur la base des taux de change du 31 décembre 2019.

## Garanties

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
<b>OPÉRATIONS</b>		
Garanties émises en faveur des clients (cautions données principalement dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats)	304,3	352,6
Autres garanties et divers engagements (douanes, administrations locales et autres administrations gouvernementales)	6,0	13,2
<b>FINANCEMENT</b>		
Garanties émises en faveur des banques (lignes de découverts bancaires principalement)	15,8	29,5
<b>TOTAL</b>	<b>326,1</b>	<b>395,3</b>

Les échéances des garanties nettes octroyées sont les suivantes :

<i>En millions de dollars US</i>	Date d'échéance				<b>Total</b>
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	
<b>OPÉRATIONS</b>					
Garanties émises en faveur des clients	101,5	130,8	39,6	32,4	320,1
Autres garanties et divers engagements	16,6	1,4	0,1	3,7	6,0
<b>TOTAL</b>	<b>118,1</b>	<b>132,2</b>	<b>39,7</b>	<b>36,1</b>	<b>326,1</b>

## Autres

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

## Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure, individuelle ou collective, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur nos comptes consolidés.

## Note 19 Chiffre d'affaires

### Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau ci-après détaille les principales sources du chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	31 décembre 2019		
	GGR	Équipement	Total consolidé
Multi-Clients - préfinancements	173,9	-	173,9
Multi-Clients après-vente	356,2	-	356,2
Total Multi-Clients	530,1	-	530,1
Géoscience	385,2	-	385,2
Équipement	-	452,1	452,1
Chiffre d'affaires inter-secteur <sup>(a)</sup>	-	(11,5)	(11,5)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>915,3</b>	<b>440,6</b>	<b>1 355,9</b>

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

### Analyse par zone géographique – Analyse du chiffre d'affaires par localisation géographique des clients

En millions de dollars US	2019		2018	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Amérique du Nord	375,5	27,7 %	244,2	20,5 %
Amérique latine	180,2	13,3 %	267,7	22,4 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	488,7	36,0 %	446,5	37,4 %
Asie Pacifique	311,5	23,0 %	235,1	19,7 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>1 355,9</b>	<b>100 %</b>	<b>1 193,5</b>	<b>100 %</b>

### Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

En millions de dollars US	2019		2018	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Ventes de prestations de services et royalties	765,7	56,5 %	587,5	49,2 %
Ventes de biens et équipements	220,2	16,2 %	292,7	24,5 %
Après-ventes d'études multi-clients	356,2	26,3 %	301,8	25,3 %
Loyers et locations	13,8	1,0 %	11,5	1,0 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>1 355,9</b>	<b>100 %</b>	<b>1 193,5</b>	<b>100 %</b>

En 2019, les deux clients les plus importants au sein du Groupe représentent 6,7 % et 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé, comparé à 7,1 % et 6,3 % en 2018.

### Soldes des contrats

Les soldes contractuels sont présentés ci-dessous.

En millions de dollars US	Solde au	Solde au
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Créances</b>	<b>349,9</b>	<b>392,1</b>
Factures à établir	86,1	128,1
<b>Total actifs sur contrats</b>	<b>86,1</b>	<b>128,1</b>
Acomptes clients	(16,4)	(14,1)
Produits constatés d'avance	(280,7)	(194,8)
<b>Total passifs sur contrats</b>	<b>(297,1)</b>	<b>(208,9)</b>

Le niveau des produits constatés d'avance est une conséquence directe de l'impact d'IFRS 15 car les préfinancements des études multi-clients qui ne sont pas reconnus avant la livraison finale des études augmentent le solde des produits constatés d'avance (et diminuent les factures à établir dans une moindre mesure).

Le Chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2019 et provenant des passifs sur contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 137,8 millions de dollars US.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2019 et provenant des obligations de performance remplies (ou remplies partiellement) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 193,3 millions de dollars US.

## Carnet de commandes – Prix de transaction affecté aux obligations de performance qui restent à remplir

Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de performance non remplies ou partiellement non remplies (c'est-à-dire le carnet de commandes contractuel) au 31 décembre 2019 s'élève à 701,8 millions de dollars US pour les activités poursuivies. Le Groupe s'attend à reconnaître 557,5 millions de dollars US pour 2020 et 144,3 millions de dollars US pour 2021 et au-delà pour les activités poursuivies. Ces montants incluent les préfinancements multi-clients reconnus à la livraison.

## Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats

Le Groupe n'a pas de coût répondant à la définition des coûts d'obtention d'un contrat.

## Note 20 Analyse par segment opérationnel

### Organisation du Groupe

#### Plan stratégique

Visant une croissance rentable au travers des cycles, le Plan CGG 2021 prévoit la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles qui font face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissent d'une structure de coûts fixes élevée et a pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *asset light*. Il s'articulait autour des axes suivants :

- en Marine : réduction de la taille de la flotte à 3 navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour bénéficier de prix de marché attractifs avec l'objectif de ne plus opérer de navires sismiques au plus tard en 2021 ;
- en Terrestre : arrêt de l'activité en 2019 après un désengagement progressif ;
- en Multi-Physique : vente de l'activité ;
- vente de nos participations dans les « joint-ventures » Argas et Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») ;
- mettre en œuvre les ajustements appropriés des dépenses administratives et générales et des coûts de support afin de nous adapter à notre nouvelle taille et à nos activités.

Au cours de 2019, le Groupe a franchi de nombreuses étapes stratégiques clés. Les principales avancées sont les suivantes :

- Partenariat stratégique en Marine :

En juin 2019, le Groupe CGG a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »). La clôture de l'accord de partenariat avec Shearwater a eu lieu le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine »). Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en compte dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, *via* la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de notre activité d'Acquisition de Données Marine

destinée à être cédée, pour un montant net de (108,3) million de dollars US.

- Arrêt de l'activité d'Acquisition Terrestre :

Nous avons progressivement réduit l'activité d'Acquisition Terrestre en 2019 et son arrêt définitif a eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'Acquisition Terrestre a été licencié en 2019.

- Vente de l'activité Multi-Physique :

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels, avec l'intention de vendre l'activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020.

- Sortie de Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») :

Le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV, 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25 % restants avant le 1<sup>er</sup> avril 2020. En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

CGG poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

Le détail de ces éléments figure en note 2 et note 5 de nos états financiers consolidés. Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe, se reporter au Chapitre 1 « Présentation du Groupe et de ses activités ».

## Présentation des segments et activités abandonnées

L'information financière par segment est présentée conformément au système de reporting interne du Groupe et fournit une information de la segmentation interne qui est utilisée par le management pour gérer et mesurer la performance.

Jusqu'au dernier trimestre de 2018, le Groupe était organisé en quatre segments (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »), (iii) Équipement et (iv) Ressources Non Opérées.

Suite aux annonces stratégiques et aux actions conduites ultérieurement (voir ci-dessus), notre segment Acquisition de Données Contractuelles et une partie de notre segment Ressources Non Opérées sont présentés au titre d'activités abandonnées et en actifs détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5. Cette présentation s'est appliquée pour la première fois pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Les coûts de mise en œuvre de la sortie progressive des activités d'Acquisition de Données Contractuelles, appelé « Plan CGG 2021 », sont comptabilisés dans les activités d'Acquisition de Données Contractuelles afférentes.

Un résumé de nos segments est présenté ci-dessous.

### Activités poursuivies

#### GGR

Ce segment opérationnel regroupe les activités Geosciences (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions de logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques) et Données Multi-Clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous réalisons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive). Ces deux activités opérationnelles combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives.

#### Équipement

Ce segment opérationnel est en charge de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités d'Acquisition Terrestre et Marine. L'activité du secteur Équipement est menée par la filiale Sercel.

### Activités abandonnées

- Acquisition de Données Contractuelles. Ce segment opérationnel regroupe les activités suivantes :
  - acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques marines menés pour le compte d'un client spécifique ; et
  - acquisition Terrestre et Multi-Physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- Ressources non opérées

Le Groupe a lancé un plan de transformation industrielle au premier trimestre 2014 pour répondre à la cyclicité du marché sismique. Alors que les conditions de marché se sont encore détériorées, de nouvelles mesures d'adaptation ont été mises en œuvre, consistant notamment en la réduction de la flotte marine à cinq navires 3D de grande capacité. Par conséquent, certains de nos propres navires n'ont pas été utilisés pendant toute une période. Les coûts des ressources non-opérées des activités d'acquisition, ainsi que les coûts du Plan de Transformation y afférents, sont reportés dans la partie activités abandonnées de ce segment.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») peut être utilisé comme un indicateur de performance pour les secteurs par le management en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

Les ventes internes analytiques entre les secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché. Elles correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipement. Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par segment dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau du Groupe.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque segment.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie », moins (i) les « Passifs courants » hors « Concours bancaires » et « Dettes financières court terme » et (ii) les passifs non courants hors « Dettes financières ».

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et l'EBIT par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client).

## Application d'IFRS 15, Reporting interne et données de activités

Le Groupe CGG a opté pour une application rétrospective limitée de la norme IFRS 15 entrée en application le 1er janvier 2018. Ce faisant, ses effets cumulés ont-ils été comptabilisés en ajustement du bilan d'ouverture à cette même date, sans impact sur les exercices antérieurs.

Le seul changement, comparé à la méthode historique utilisée par le Groupe, porte sur la reconnaissance des revenus de préfinancement des études multi-clients. Avant l'adoption, ces derniers étaient reconnus à l'avancement sur la durée de réalisation du contrat. Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 15, le Groupe reconnaît désormais ce chiffre d'affaires à la livraison des données finales traitées. L'adoption d'IFRS 15 s'est traduite par un *timing* de reconnaissance différent tant en matière de revenus de que d'amortissement associé, qui d'une manière générale, sont ainsi reconnus plus tardivement avec IFRS 15 qu'ils ne l'étaient dans la méthode historique.

Pour les besoins de son *reporting* interne, le Groupe CGG continue d'utiliser la méthode historique (pre-IFRS 15) pour la reconnaissance du chiffre d'affaires de préfinancement. Le Management considère en effet que cette méthode, en faisant coïncider au fil du temps les revenus avec les activités et les ressources mises en œuvre, permet un meilleur suivi de

l'avancement des études multi-clients et une comparaison plus aisée d'une période à l'autre.

Dans ce contexte, le Groupe CGG a ainsi décidé de présenter ses résultats de deux façons distinctes:

- (i) un premier jeu de comptes (« données publiées » ou « données IFRS »), préparé selon les normes IFRS, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à la livraison des données finales traitées, en application d'IFRS 15;
- (ii) un second jeu de comptes (« données des activités »), préparé selon le reporting interne de management, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à l'avancement, selon la méthode historique du Groupe.

Au-delà d'IFRS 15, les « données des activités » n'incluent pas les impacts financiers provenant d'événements ou de décisions liées à des circonstances exceptionnelles, comme, par exemple, ceux relatifs au Plan de Transformation du Groupe ou

à sa restructuration financière de février 2018. Le Management considère en effet qu'ainsi présentées, les « données des activités » renseignent utilement sur la performance et la rentabilité organique des opérations, tout en facilitant les comparaisons d'une période à l'autre.

D'autres sociétés peuvent cependant présenter les données des activités différemment. Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative ni aux chiffres d'affaires, ni au résultat d'exploitation, ni à toute autre mesure de performance comme indicateurs de notre performance d'exploitation ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Pour plus d'information, se référer au paragraphe 1.5 - Principaux principes comptables et à la note 22 des états financiers consolidés.

Les tableaux ci-après permettent de passer du référentiel « données des activités » au référentiel « données publiées ».

## ANALYSE PAR SEGMENT

	2019						
	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Charges non récurrentes	Total consolidé / Données IFRS
<i>En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US</i>							
Chiffre d'affaires tiers	959,9	440,6	-	1 400,5	(44,6)	-	1 355,9
Chiffre d'affaires inter-secteur <sup>(a)</sup>	-	11,5	(11,5)	-	-	-	-
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>959,9</b>	<b>452,1</b>	<b>(11,5)</b>	<b>1 400,5</b>	<b>(44,6)</b>	<b>-</b>	<b>1 355,9</b>
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(108,1)	(29,4)	(0,7)	(138,2)	-	-	(138,2)
Dotation aux amortissements multi-clients	(348,8)	-	-	(348,8)	40,8	-	(308,0)
<b>Résultat d'exploitation <sup>(b)</sup></b>	<b>211,2</b>	<b>66,7</b>	<b>(30,6)</b>	<b>247,3</b>	<b>(3,8)</b>	<b>-</b>	<b>243,5</b>
<b>EBITDAs</b>	<b>652,1</b>	<b>96,6</b>	<b>(27,9)</b>	<b>720,8</b>	<b>(44,6)</b>	<b>-</b>	<b>676,2</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
<b>Résultat avant intérêts et impôts <sup>(b)</sup></b>	<b>211,1</b>	<b>66,7</b>	<b>(30,6)</b>	<b>247,2</b>	<b>(3,8)</b>	<b>-</b>	<b>243,4</b>
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) <sup>(c)</sup>	49,1	25,0	1,2	75,3	-	-	75,3
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	185,7	-	-	185,7	-	-	185,7
<b>Capitaux employés <sup>(d)</sup></b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,3</b>
<b>TOTAL ACTIF <sup>(d)</sup></b>	<b>2,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

(b) Dont (33,0) millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur des études multi-clients et (5,5) millions de dollars US pour la dépréciation d'autres immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (30,3) millions de dollars US et des éliminations inter-secteurs pour (0,3) million de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (18,8) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. La colonne « Éliminations et autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations à la fin 2019.

(d) Les capitaux employés et actifs relatifs aux activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

2018

<i>En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US</i>	GGR	Équipement	Éliminations et autres	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Charges non récurrentes	Total consolidé/ Données IFRS
Chiffre d'affaires tiers	913,4	314,0	-	1 227,4	(33,9)	-	1 193,5
Chiffre d'affaires inter-secteur <sup>(a)</sup>	-	36,8	(36,8)	-	-	-	-
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>913,4</b>	<b>350,8</b>	<b>(36,8)</b>	<b>1 227,4</b>	<b>(33,9)</b>	<b>-</b>	<b>1 193,5</b>
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(73,6)	(30,1)	(0,3)	(104,0)	-	(13,9)	(117,9)
Dotation aux amortissements multi-clients	(326,0)	-	-	(326,0)	(0,3)	(226,0)	(552,3)
<b>Résultat d'exploitation <sup>(b)</sup></b>	<b>175,8</b>	<b>11,7</b>	<b>(45,2)</b>	<b>142,3</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(287,8)</b>	<b>(179,7)</b>
<b>EBITDAs</b>	<b>557,8</b>	<b>42,1</b>	<b>(43,9)</b>	<b>556,0</b>	<b>(33,9)</b>	<b>(47,9)</b>	<b>474,2</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	-	-	(1,2)	-	-	(1,2)
<b>Résultat avant intérêts et impôts <sup>(b)</sup></b>	<b>174,6</b>	<b>11,7</b>	<b>(45,2)</b>	<b>141,1</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(287,8)</b>	<b>(180,9)</b>
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) <sup>(c)</sup>	54,4	24,8	(1,2)	78,0	-	-	78,0
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	222,8	-	-	222,8	-	-	222,8
<b>Capitaux employés <sup>(d)</sup></b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,4</b>
<b>TOTAL ACTIF <sup>(d)</sup></b>	<b>2,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

(b) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les « charges non récurrentes » incluent (226,0) millions de dollars US liés à la dépréciation d'études multi-clients (dont 197 millions de dollars US sur l'étude StagSeis), (30,1) millions de dollars US de dépréciation de stocks et (13,9) millions de dollars US de dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (39,1) millions de dollars US et des éliminations inter-secteurs pour (5,0) millions de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (33,1) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La colonne « Éliminations et autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations à la fin 2018.

(d) Les capitaux employés et actifs relatifs aux activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

## Note 21 Frais de recherche et de développement

L'analyse des frais en recherche et développement se présente comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Frais de recherche et développement	(75,9)	(71,3)
Frais de développement capitalisés	32,4	33,1
<b>Dépenses de recherche et développement</b>	<b>(43,5)</b>	<b>(38,2)</b>
Aide à la recherche constatée en résultat	19,9	7,7
<b>COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>(23,6)</b>	<b>(30,5)</b>

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour le segment GGR, à des projets rattachés aux activités de Traitement de données ; et
- pour le segment Équipement, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement de données sismiques et à l'amélioration de systèmes existants.

La différence des aides à la recherche d'une année sur l'autre s'explique principalement par une dépréciation de crédit impôt aux États-Unis en 2018.

## Note 22 Autres produits (charges) non récurrents

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Dépréciation d'actifs	(5,5)	(239,9)
Coûts de restructuration	(4,8)	(79,4)
Variation des provisions pour restructuration	1,5	61,6
Autres charges de restructuration	-	(30,1)
<b>Dépréciations exceptionnelles et charges de restructuration, nettes</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(287,8)</b>
Autres produits (charges) non récurrents	0,1	1,0
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(0,2)	(0,8)
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	(0,4)	1,5
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES) - NET <sup>(a)</sup></b>	<b>(9,3)</b>	<b>(286,1)</b>

(a) Autres produits (charges) - net hors résultat net des activités abandonnées expliqués à la note 5.

### Au 31 décembre 2019

#### Perte de valeur et coûts de restructuration

En 2019, dans les activités poursuivies, les pertes de valeur et les coûts de restructurations s'élèvent à 9,3 millions de dollars US, comprenant :

- 5,5 millions de dollars US de dépréciation principalement liée à des bureaux / bâtiments (notamment aux États-Unis) ;
- 3,3 millions de dollars US de coûts de restructuration principalement liés à divers plans de restructuration.

### Exercice clos le 31 décembre 2018

#### Dépréciation d'actifs

En 2018, le Groupe a comptabilisé (226,0) millions de dollars US de dépréciations d'études multi-clients (dont

197 millions de dollars US sur l'étude StagSeis) en raison des conditions de marché difficiles.

#### Charges de restructuration et variation des provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration liés au Plan de Transformation du Groupe se sont élevés à (17,8) millions de dollars US. Ces coûts de restructuration comprennent :

- 15,1 millions de dollars US d'honoraires professionnels principalement liés aux procédures de sauvegarde française ainsi que dans le Chapitre 11 aux États-Unis (voir note 2 « Engagement du processus de restructuration financière ») ;
- 2,7 millions de dollars US d'autres coûts de restructuration au titre du Plan de Transformation du Groupe.

#### Autres charges de restructuration

En 2018, le Groupe a comptabilisé (30,1) millions de dollars US de dépréciations sur les stocks de Sercel.



## Note 23 Coût de la dette financière

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(124,0)	(127,3)
Charges d'intérêts liées aux contrats de locations	(11,2)	(2,4)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	-	-
Produits financiers sur la trésorerie	3,5	2,3
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(131,7)</b>	<b>(127,4)</b>

## Note 24 Autres produits (charges) financiers

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
Gains et pertes de change, nets	(2,7)	32,0
Autres produits (charges) financiers nets	8,3	787,9
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS</b>	<b>5,6</b>	<b>819,9</b>

En 2018, les autres produits financiers proviennent essentiellement (i) pour 771 millions de dollars US de l'impact fortement positif de la Restructuration Financière (ii) pour 74 millions de dollars US de produits exceptionnels principalement dus à un effet de change positif associé au changement de notre position de change Euro/Dollars au

bilan, en raison de la Restructuration Financière et du refinancement des obligations de premier rang (notre position Euro/Dollars est désormais équilibrée), partiellement contrebalancés par (iii) 21 millions de dollars US de coûts de refinancement des obligations de premier rang.

## Note 25 Impôts

### Produit (charge) d'impôt

CGG SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où

le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
<b>France</b>		
Charge courante	-	-
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	0,0	0,0
Impôts différés - différences temporelles nées sur l'exercice	26,3	3,3
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures	(0,7)	0,5
<b>Total France</b>	<b>25,6</b>	<b>3,8</b>
<b>Étranger</b>		
Charge courante, dont retenues à la source	(15,5)	(19,0)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	0,7	1,4
Impôts différés - différences temporelles nées sur l'exercice	16,5	14,0
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup>	(18,4)	(7,6)
<b>Total Étranger</b>	<b>(16,7)</b>	<b>(11,2)</b>
<b>PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL</b>	<b>8,9</b>	<b>(7,4)</b>

(a) En 2019, cette ligne inclut principalement 11,0 millions de dollars US d'impôts différés aux Etats-Unis.

(b) En 2018, cette ligne comprenait la dépréciation d'impôt différé actif pour un montant de 8,3 millions de dollars US sur le Mexique.

### Preuve d'impôt

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

En millions de dollars US	2019	2018
<b>Résultat net consolidé des activités poursuivies</b>	<b>126,2</b>	<b>504,2</b>
<b>Impôts</b>	<b>8,9</b>	<b>(7,4)</b>
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>117,3</b>	<b>511,6</b>
Résultat des mises en équivalence	(0,1)	(1,2)
<b>Base imposable théorique</b>	<b>117,4</b>	<b>512,8</b>
Taux d'impôt applicable en France	34,43 %	34,43 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(40,4)</b>	<b>(176,6)</b>
<b>Différences sur les impôts :</b>		
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers <sup>(e)</sup>	28,3	(44,5)
Changement de taux local adopté en France et aux US	-	-
Quote-part de frais et charges sur dividendes	-	-
Ajustements sur la charge d'impôt courante reconnue dans la période pour les périodes antérieures <sup>(b)</sup>	0,7	1,4
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures	17,6	1,2
Provision sur impôts différés reconnus sur les pertes antérieures de sociétés étrangères <sup>(a)</sup>	(6,0)	(8,3)
Autres différences permanentes, dont retenues à la source <sup>(d)</sup>	28,7	239,5
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice <sup>(c)</sup>	(63,5)	(30,0)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	43,5	9,9
<b>Impôts</b>	<b>8,9</b>	<b>(7,4)</b>

(a) (b) Voir les commentaires relatifs à la charge d'impôt ci-dessus.

(c) Correspond notamment à l'impôt différé non reconnu sur les déficits fiscaux créés au cours de l'exercice par les groupes fiscaux français et US, compte tenu des incertitudes à court et moyen terme et des perspectives d'utilisation de ces déficits sur la base des dernières planifications fiscales révisées.

(d) Correspond notamment, en 2018, aux différences permanentes relatives à la conversion en capital d'une partie de la dette (voir note 2).

(e) Correspond notamment, en 2018, à la différence de taux entre la France et les États-Unis pour un montant de 37 millions de dollars US.

## Impôts différés actifs et passifs

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>19,7</b>	<b>22,6</b>
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(10,4)</b>	<b>(44,4)</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET</b>	<b>9,3</b>	<b>(21,8)</b>

## Impôts différés actifs et passifs nets par nature

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	11,9	33,3
Immobilisations corporelles	15,8	19,5
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(9,0)	(10,5)
Études multi-clients (y compris revenus différés)	(24,7)	(57,1)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(27,5)	(29,5)
Frais de développement capitalisés	(17,1)	(18,8)
Autres revenus différés	3,9	(1,6)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers	-	-
Crédits d'impôts recherche	10,0	32,0
Autre	0,8	(30,6)
<b>Total impôts différés actifs nets des impôts différés (passifs) sur différences temporelles</b>	<b>(35,9)</b>	<b>(63,3)</b>
Reports fiscaux déficitaires activés	45,2	41,5
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (PASSIFS)</b>	<b>9,3</b>	<b>(21,8)</b>

## Impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal au 31 décembre 2019

En millions de dollars US	France	Pays étrangers	Total <sup>(a)</sup>
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	-	(35,9)	(35,9)
Impôts différés actifs sur reports déficitaires activés <sup>(b)</sup>	-	45,2	45,2
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>9,3</b>	<b>9,3</b>

(a) Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

(b) Voir note 1.5.6 des états financiers consolidés sur la méthode de reconnaissance des impôts différés actifs.

## Déficits fiscaux reportables non activés au 31 décembre 2019

En millions de dollars US	France	Pays étrangers	Total
Reports déficitaires à échéance 2020	-	14,4	14,4
Reports déficitaires à échéance 2021 et au-delà	-	230,2	230,2
Reports déficitaires utilisables sans limite	2 052,1	313,2	2 365,3
<b>TOTAL</b>	<b>2 052,1</b>	<b>557,8</b>	<b>2 609,9</b>

## Contrôles fiscaux et litiges

### États-Unis

Le contrôle fiscal de la société CGG Holding (US) Inc. portant sur les exercices 2007 à 2016 est terminé et le Comité mixte a introduit notre demande de remboursement à l'administration

fiscale américaine aux fins de signature. Un remboursement minimum majoré des intérêts est attendu au premier trimestre 2020.

L'administration fiscale a rejeté une partie du crédit R&D réclamé par CGG Holding (US) Inc. CGG Holding (US) Inc. a fait appel de cette décision et a déjà reçu un premier versement de 3 millions de dollars US.

## Brésil

### Litiges au titre de la taxe sur les services

La municipalité de Rio de Janeiro a évalué la taxe sur les services au titre des années 2001 à 2008 de la société Veritas do Brazil Ltd qui a fait l'objet d'une contestation en bonne et due forme.

Ce redressement a été contesté devant les tribunaux. Suite à une décision judiciaire favorable en 2014, la procédure administrative au titre des années 2001 à mai 2003 a été finalement annulée définitivement en mars 2015 et la procédure de redressement en janvier 2016. En mars 2016, la Municipalité de Rio a demandé l'annulation de cette décision. La Société a déposé son dossier en défense en juin 2016. En décembre 2016, le ministère public a rejeté la demande de révision du fondement de la décision initiale, mais a accepté que la demande relative au principe du remboursement soit jugée. En février 2017, CGG a contesté cette décision. L'affaire est toujours en cours. La Société considère cette action sans fondement valable.

La procédure administrative au titre des années 2003 à 2008 pour un montant de 11 millions de dollars US est toujours en cours dans l'attente d'une décision définitive qui devrait aboutir à une annulation étant donné que le redressement repose sur les mêmes éléments que ceux jugés au titre de 2001 à 2003.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes pour ces redressements car le Groupe considère que ces procédures devraient se dénouer en sa faveur.

En décembre 2019, CGG do Brazil Participacoes Ltd a conclu deux accords avec la Municipalité de Rio dans le cadre du programme Concilia. Le premier porte sur la taxe de service relative à l'importation de services pour les années 2009 à 2019 au titre de laquelle CGG do Brazil Participacoes Ltd a consenti au paiement d'un montant de 8,4 millions de dollars US. La provision a été reprise. Le deuxième accord porte sur la taxe de service relative aux licences, au titre de laquelle CGG do Brazil Participacoes Ltd a abandonné l'action en remboursement pour les années 2008-2009 et a versé un montant de 5,8 millions de dollars US pour les dernières années. La Municipalité de Rio a débloqué le dépôt administratif, plus la correction monétaire, pour un montant de 22,4 millions de dollars.

### Retenue à la source et litiges CIDE

Suite à un contrôle fiscal conduit en 2012 sur l'exercice 2009, CGG do Brasil Participações Ltda a été redressée d'un montant de 6,1 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 4,0 millions de dollars US au titre de la CIDE (*Contribution for Intervening in Economic Domain*) relative aux contrats

d'affrètements. Ce redressement a été contesté par le Groupe. En 2014, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision contre CGG do Brasil Participações Ltda. La Société a fait appel de la décision. En juillet 2017, la demande de CGG au titre de la CIDE a été rejetée en Appel. La Société a alors décidé d'engager une procédure amiable dans le cadre du programme d'amnistie « PERT ». Un accord a été conclu entre les parties, accordant l'extinction de la dette de CGG moyennant le paiement de la somme finale de 2,7 millions de dollars US versés en janvier 2018. En août 2018, la décision a été confirmée. CGG a présenté en octobre 2018 une motion pour clarifier la décision des juges. En novembre 2019, CGG do Brazil Participacoes Ltda a été notifiée de la décision défavorable de la requête en clarification et a déposé un recours spécial. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

En 2016, un nouveau contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013 a été conduit. Le 20 décembre 2017, CGG do Brazil Participações Ltda a été redressée d'un montant de 15 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 10 millions de dollars US au titre de la CIDE (*Contribution for Intervening in Economic Domain*). Ce redressement a été contesté en janvier 2018. En août 2018, la décision de première instance a donné raison à CGG do Brazil à la fois sur la retenue à la source et le CIDE. L'administration fiscale a fait appel de cette décision. En octobre 2019, les juges ont statué en faveur de CGG do Brazil Participacoes Ltd. Nous attendons de voir si les autorités fiscales vont faire appel. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

## Pérou

Les autorités fiscales péruviennes ont imposé des retenues à la source supplémentaires sur les services techniques pour 2012 et 2013 pour CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru pour un montant de 15 millions de dollars US. La Société a contesté le redressement. En mai 2017, un jugement a été rendu en faveur de CGG. Une action en nullité a été lancée par les autorités fiscales. En février 2019, le juge a confirmé la décision initiale en faveur de CGG. En février 2019, les autorités fiscales péruviennes ont fait appel de la décision et en septembre 2019, CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru a été informée de la décision de deuxième instance dans laquelle la Cour supérieure a déclaré la nullité de la décision de première instance et a ordonné à la première instance de statuer à nouveau sur l'affaire. CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru a déposé un recours en annulation pour annuler cette décision, qui a été rejeté. CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru prépare tous les documents pertinents pour la nouvelle décision de première instance. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

## Note 26 Effectif

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Personnel statut France	1 089	1 253
Personnel contrat local	3 475	3 846
<b>TOTAL</b>	<b>4 564</b>	<b>5 099</b>
<i>Dont personnel terrain :</i>	168	418

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 559 millions de dollars US en 2018 (ou 452 millions de dollars US hors acquisition et Plan de Transformation 2021), 600 millions de dollars US en 2019 (ou 451 millions de dollars US hors acquisition).

## Note 27 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence des administrateurs ainsi que la rémunération du Directeur général.

En dollars US	Au 31 décembre	
	2019	2018
Avantages des employés à court terme versés <sup>(a)</sup>	1 802 094	4 490 770
Rémunération(s) allouée(s) aux administrateurs	607 241	763 753
Avantages des employés postérieurs à l'emploi – retraite <sup>(b)</sup>	13 626	-
Avantages des employés postérieurs à l'emploi – retraite complémentaire <sup>(c)</sup>	-	429 986
Paiements fondés sur des actions <sup>(d)</sup>	472 286	279 920

(a) Hors charges patronales.

(b) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Coût des services rendus, charge d'intérêt du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(d) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

### Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions – Directeur général

Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018, à la suite de la prise de fonctions de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général pour une durée de quatre ans, a également approuvé, pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à Mme Sophie ZURQUIYAH en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages ont été ratifiés au cours de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

Afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise, les conditions de l'avantage ont été modifiées sur plusieurs points : absence d'indemnisation en cas de démission (y compris postérieurement à un changement de contrôle) et en cas de possibilité de faire valoir les droits à la retraite au moment du départ et revue de l'échelle de performance donnant lieu au versement de l'indemnité.

Elles présentent dorénavant les caractéristiques suivantes :

- Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de

toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ;

- Aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité spéciale de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant.

En cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2020, l'atteinte de conditions de performance sera exceptionnellement mesurée par le Conseil d'administration sur les deux exercices clos précédant la date du début du préavis.

Cette indemnité contractuelle de Rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la Rémunération Annuelle de référence du

mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

## Note 28 Transactions avec les entreprises associées et coentreprises

Le tableau suivant présente les transactions avec nos coentreprises et nos entreprises associées. La grande majorité d'entre elles appartiennent au secteur « Acquisition » qui est classé dans les activités abandonnées dans notre compte de résultat.

	31 décembre,					
	2019			2018		
<i>En millions de dollars US</i>	Coentreprises <sup>(a)</sup>	Entreprises associées <sup>(b)</sup>	Total	Coentreprises <sup>(a)</sup>	Entreprises associées <sup>(b)</sup>	Total
Ventes de matériel géophysique	-	21,0	21,0	-	14,5	14,5
Locations de matériel et prestations de conseil	(0,1)	10,9	10,8	4,5	10,9	15,4
<b>Produits</b>	<b>(0,1)</b>	<b>31,9</b>	<b>31,8</b>	<b>4,5</b>	<b>25,4</b>	<b>29,9</b>
Coûts d'affrètement et de gestion	(28,8)	-	(28,8)	(31,7)	-	(31,7)
Coûts d'équipage	(18,4)	-	(18,4)	(32,4)	-	(32,4)
Achats de prestations de services	(1,6)	(0,5)	(2,1)	(6,1)	(0,5)	(6,6)
<b>Coût des ventes</b>	<b>(48,8)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(49,3)</b>	<b>(70,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(70,7)</b>
<b>Autres produits (charges) financiers</b>	<b>(4,4)</b>	<b>19,6</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(35,0)</b>	<b>-</b>	<b>(35,0)</b>
Créances commerciales et contrats d'intermédiaire	9,4	30,3	39,7	15,9	14,9	30,8
Actifs financiers (voir note 7)	-	-	-	2,9	-	2,9
Actifs à droits d'utilisation <sup>(c) (d)</sup>	156,2	-	156,2	-	-	-
<b>Créances et actifs</b>	<b>165,6</b>	<b>30,3</b>	<b>195,9</b>	<b>18,8</b>	<b>14,9</b>	<b>33,7</b>
Dettes fournisseurs et contrats d'intermédiaire	4,6	2,4	7,0	6,0	3,9	9,9
Provisions pour contrats déficitaires <sup>(c)</sup>	61,0	-	61,0	-	-	-
Passifs locatifs <sup>(c)</sup>	190,7	-	190,7	-	-	-
<b>Dettes et passifs</b>	<b>256,3</b>	<b>2,4</b>	<b>258,7</b>	<b>6,0</b>	<b>3,9</b>	<b>9,9</b>
Engagements des loyers futurs	-	-	-	358,2	-	358,2
Engagements de prestations de service	-	-	-	94,6	-	94,6
<b>Engagements hors-bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>452,8</b>	<b>-</b>	<b>452,8</b>

(a) Correspond principalement aux participations dans des sociétés mises en équivalence des groupes du secteur Marine destinés à être cédés et classés comme détenus en vue de la vente (voir note 5).

(b) Correspond principalement aux participations dans des sociétés mises en équivalence des groupes du secteur Acquisition Terrestre destinés à être cédés et classés comme détenus en vue de la vente (voir note 5).

(c) Avant la première adoption d'IFRS 16, les engagements au titre des contrats de location futurs étaient présentés comme des obligations contractuelles non actualisées.

(d) Marine uniquement, non réévalué.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

## Note 29 Informations complémentaires sur les flux de trésorerie

### Exploitation

En 2019, les amortissements et dépréciations, y compris études multi-clients, incluent 33,0 millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur contre 239,9 millions de dollars US en 2018.

En 2018, la ligne « Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie » correspondait principalement au plan de restructuration financière tel que décrit dans la note 2.

### Investissement

En 2019 et 2018, la ligne « valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » correspondait à la vente de certains de nos actifs.

En 2019 et 2018, les variations des autres actifs non-courants correspondent principalement aux valeurs mobilières de placement et dépôts long terme mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie.

### Financement

En 2019, avec l'application d'IFRS 16, le Groupe a comptabilisé dans les flux de trésorerie un remboursement de 56,9 millions de dollars US au titre des contrats de location. En 2018, ces remboursements s'élevaient à 5,7 millions de dollars US et comprenaient les bâtiments précédemment comptabilisés comme du crédit-bail.

<i>En millions de dollars US</i>	<b>31 décembre 2019</b>
Locations relatives aux Bureaux/Bâtiments	(32,9)
Bâtiment précédemment comptabilisé comme du crédit-bail	(5,3)
Autres bureaux/bâtiments	(27,6)
Locations relatives aux Machines & Équipements	(24,0)
<b>Total des flux de trésorerie au titre des contrats de location</b>	<b>(56,9)</b>

En 2018, CGG S.A. a émis 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024. Cette émission comprend 275 millions de dollars US, 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui correspondent aux nouvelles

liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) (voir note 13).

En 2018, CGG Holding (US) Inc. a émis 663,6 millions de dollars US en obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, en échange du solde des Prêts Sécurisés, après prise en compte du remboursement partiel initial de 150 millions de dollars US.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En millions de dollars US</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2019</b>	2018
Disponibilités et dépôts bancaires	484,4	353,2
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	126,1	80,9
<b>TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>610,5</b>	<b>434,1</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités non disponibles s'élevant à 76 millions de dollars US au 31 décembre 2019, contre 93 millions de dollars US au 31 décembre 2018 principalement en raison de la libération du dépôt administratif au Brésil. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou par l'une de ses filiales. En 2019, les

valeurs mobilières de placement et dépôts à terme n'incluent pas 31,7 millions de dollars US mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie. La trésorerie mise en nantissement pour une durée supérieure à un an est comptabilisée pour 18,3 millions de dollars US en instruments financiers (voir note 7) ; et la trésorerie mise en nantissement pour une durée inférieure à un an est comptabilisée pour 13,4 millions de dollars US en disponibilités bloquées (voir note 4).

## Note 30 Résultat net par action

En millions de dollars US	Année	
	2019	2018
Résultat net - part du Groupe (a)	(69,1)	(101,6)
<b>Effet dilutif</b>		
Actions ordinaires en circulation en début d'exercice (b)	709 944 816	46 038 287
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année (c)	5 639	562 399 954
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ( d ) = ( b ) + ( c )</b>	<b>709 950 455</b>	<b>608 438 241</b>
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	82 674	-
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	1 889 632	-
Nombre d'actions potentielles liées aux BSA	-	9 155 112
<b>Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif (e)</b>	<b>711 922 761</b>	<b>617 593 353</b>
<b>Résultat net par action</b>		
<b>Base (a)/(d)</b>	<b>(0,10)</b>	<b>(0,17)</b>
<b>Dilué (a)/(e)</b>	<b>(0,10)</b>	<b>(0,17)</b>
Résultat net provenant des activités poursuivies - part du Groupe	118,7	498,4
Résultat net par action Base	0,17	0,82
Résultat net par action, dilué	0,17	0,81
Résultat net provenant des activités abandonnées - part du Groupe	(187,7)	(600,0)
Résultat net par action Base	(0,26)	(0,99)
Résultat net par action, dilué	(0,26)	(0,99)

## Note 31 Événements postérieurs à la clôture

### Sortie de l'activité marine

CGG a annoncé le 8 janvier 2020, la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques marine à la suite de la finalisation du partenariat marine avec Shearwater. Voir Note 2.

### Arrêt de l'activité terrestre

CGG a annoncé le 18 février 2020, l'arrêt définitif de son activité d'acquisition de données sismiques terrestres après avoir terminé son dernier contrat en Tunisie. Voir Note 2.

### Multi-Physique

Un protocole d'accord a été signé début février 2020. Voir Note 2.

### Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure. Voir Note 2.

### Perspectives

L'épidémie du covid-19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 a impacté la demande de matières premières depuis le début du premier trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole, avec un baril de Brent qui est passé de 63 dollars US au 31 décembre 2019 à près de 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration. Cette situation qui est très évolutive est susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe dans le futur. Elle est suivie très attentivement. Elle n'a pas d'impact au 31 décembre 2019.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture.



## Note 32 Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2019

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.

Certaines sociétés mises en sommeil n'ont pas été listées ci-dessous.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la Société.

Numéro SIREN <sup>(a)</sup>	Nom des sociétés	Siège	% d'intérêt
403 256 944	CGG Services SAS	France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	France	100,0
	CGG Holding BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Marine BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Services (NL) BV	Pays-Bas	100,0
	CGG International SA	Suisse	100,0
	CGG Data Services SA	Suisse	100,0
	CGG Services (Norway) AS	Norvège	100,0
	CGG Services (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda	Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda	Brésil	100,0
	LASA Prospeccoes SA	Brésil	100,0
	CGG Mexico, SA de CV	Mexique	100,0
	Geoinnovation Corporativa S. de RL de CV	Mexique	100,0
	Vitzel SA de CV	Mexique	100,0
	CGG Holding (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Services (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Land (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Canada Services Ltd	Canada	100,0
	CGG Services (Canada) Inc.	Canada	100,0
	CGG Services (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Aviation (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd	Brunei	100,0
	PT CGG Services Indonesia <sup>(b)</sup>	Indonésie	95,0
	CGG Services India Private Ltd	Inde	100,0
	CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd	Chine	100,0
	CGG Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100,0
	CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0
	CGG Vostok	Russie	100,0
866 800 154	Sercel Holding SAS	France	100,0
378 040 497	Sercel SAS	France	100,0
	Sercel-GRC	Oklahoma, États-Unis d'Amérique	100,0
	Sercel Inc.	Oklahoma, États-Unis d'Amérique	100,0
	Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd <sup>(b)</sup>	Chine	51,0
	Sercel Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0
	De Regt Marine Cables BV	Pays-Bas	100,0

(a) Le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés en vertu de la loi française.

(b) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

### Participation ne donnant pas le contrôle

Le Groupe ne consolide pas par intégration globale d'entité significative dont il détiendrait une part inférieure à la moitié des droits de vote.

Aucune filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle ne contribue de façon significative aux activités, aux flux financiers et aux résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. La principale société détenue par CGG et des intérêts minoritaires est la société Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd, filiale de Sercel SAS basée en Chine.

## Note 33 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2019 et 2018 :

<i>En milliers de dollars US</i>	31 décembre,			
	2019		2018	
	EY	Mazars	EY	Mazars
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 991	953	3 236	1 165
Audit : Missions accessoires	59	38	33	-
Autres prestations fiscales	11	29	106	-
Autres prestations	9	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 070</b>	<b>1 020</b>	<b>3 375</b>	<b>1 165</b>

Les « missions accessoires » sont liées à l'audit des informations sociales, environnementales et sociétales.

## 6.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'assemblée générale de la société CGG,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**CESSION DE L'ACTIVITÉ D'ACQUISITION DE DONNÉES MARINE****Point clé de l'audit**

L'acquisition par Shearwater des parts de Global Seismic Shipping et des streamers ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020.

Comme présenté dans la note 2 des états financiers consolidés, cette transaction consiste essentiellement en :

- ▶ l'acquisition par CGG de la participation d'Eidesvik dans Global Seismic Shipping AS (« GSS ») et l'indemnisation d'Eidesvik par CGG en raison de la cessation de leur relation commerciale, en contrepartie d'actions Shearwater, et l'octroi à Eidesvik d'une option de vente de ces actions Shearwater à CGG (« Option de Vente Eidesvik ») ;
- ▶ l'acquisition par Shearwater de l'ensemble du capital de GSS et des streamers associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ;
- ▶ l'interruption de l'accord-cadre et des contrats d'affrètement coque-nue liant CGG et les filiales de GSS, et la mise en place de nouveaux contrats d'affrètement coque-nue entre Shearwater CharterCo AS et les filiales de GSS ;
- ▶ la mise en place d'un contrat de services d'acquisition d'une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») par lequel CGG s'engage à utiliser les services d'acquisition Marine de Shearwater pour en moyenne 730 jours par an ;
- ▶ la mise en place des « Accords d'Intervention », par lesquels CGG consent à se substituer à Shearwater comme preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers de GSS en cas de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS ou d'insolvabilité de Shearwater.

Conformément à la norme IFRS 5, et tel que mentionné dans la note 1, les actifs et passifs concernés par la transaction décrite ci-dessus sont classés respectivement en « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Le résultat et les flux de trésorerie associés à cette activité sont présentés en « activités abandonnées ». Les conditions de la cession en période subséquente sont prises en compte dans la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, de l'activité destinée à être cédée au 31 décembre 2019, qui s'élève à (108.3) millions de dollars US. Cette transaction comporte de multiples composantes et est supportée par de nombreux accords juridiques comprenant des clauses complexes. Par conséquent, l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'activité d'Acquisition de données Marine destinée à être cédée au 31 décembre 2019 requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir. En particulier, la juste valeur de l'Accord de Capacité et celle de l'Option de Vente Eidesvik reposent sur de multiples hypothèses pour lesquelles l'effet des incertitudes sur la juste valeur est important.

Nous avons donc considéré la cession de l'Activité d'Acquisition de données Marine comme un point clé de l'audit.

**Notre réponse**

Nous avons pris connaissance de manière détaillée des objectifs et de la structure de la transaction à travers des entretiens avec la direction et la lecture des documents juridiques relatifs à celle-ci. Nous avons réalisé une analyse comptable de l'ensemble des composantes de la transaction et avons apprécié les traitements comptables retenus par la direction.

Nous avons en particulier examiné les hypothèses et les modalités de calcul retenues pour l'évaluation des justes valeurs de l'Accord de Capacité et de l'Option de Vente Eidesvik.

Concernant l'Accord de Capacité, nos procédures ont ainsi consisté principalement à :

- ▶ étudier la cohérence des hypothèses de taux du marché et d'utilisation de la flotte Shearwater sur la période de l'engagement de cinq années au regard des anticipations du marché ;
- ▶ apprécier le taux d'actualisation retenu au regard du niveau de risque associé aux passifs.

Nous avons intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin d'analyser la juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik retenue par la direction. Ces spécialistes ont déterminé de manière indépendante la juste valeur de l'option, et nous avons examiné la valeur retenue par la direction au regard de celle ainsi calculée par nos soins.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à cette transaction présentées dans les états financiers consolidés.

## ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

### Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition représentent un total de 1 207 millions de dollars US soit 30 % du total bilan, répartis comme suit par unité (ou groupe d'unités) génératrice de trésorerie :

- ▶ Géoscience : 748 millions de dollars US
- ▶ Multi-clients : 284 millions de dollars US
- ▶ Équipement : 175 millions de dollars US

La direction s'assure, au moins une fois par an à la date de clôture, que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne :

- ▶ les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie évaluées, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la troisième année ;
- ▶ les taux d'actualisation appliqués à ces flux ;
- ▶ le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la direction du groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons concentré nos procédures sur les hypothèses auxquelles la valeur recouvrable est la plus sensible et donc susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat du test de dépréciation.

Nos procédures ont ainsi consisté principalement à :

- ▶ étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues ;
- ▶ apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction ;
- ▶ examiner les hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ;
- ▶ réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie.

Nous avons intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenu par la direction. Ceux-ci ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.

## ÉVALUATION DES ÉTUDES MULTI-CLIENTS

### Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des études multi-clients s'élève à 531 millions de dollars US, soit 13 % du total bilan, contre 633 millions de dollars US au 31 décembre 2018.

Les études multi-clients regroupent les études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure.

La direction s'assure une fois par exercice, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur, que la valeur comptable des études multi-clients n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Chaque étude est également soumise à un test de perte de valeur lors de sa livraison. L'évaluation de la valeur recouvrable des études multi-clients repose très largement sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les prévisions de ventes futures.

À ce titre et comme indiqué dans la note 10, des pertes de valeur ont été enregistrées à hauteur de 33 millions de dollars US à la clôture de l'exercice 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous avons considéré l'évaluation des études multi-clients comme un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Nous avons apprécié les prévisions de ventes futures au regard des prévisions établies par la direction dans le cadre du test de perte de valeur de l'exercice précédent, des ventes effectivement réalisées par rapport aux prévisions, et de l'attractivité de l'étude pour les clients potentiels. En particulier, nous avons apprécié la cohérence des prévisions de ventes futures avec la dynamique de chaque bassin. Lorsqu'une perte de valeur a été identifiée par la direction, nous avons interrogé cette dernière sur les raisons de celle-ci et en avons évalué la cohérence avec notre compréhension du marché.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet MAZARS et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-troisième année (dont respectivement dix-sept et trente-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 14 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

Jean-Louis Simon

**ERNST & YOUNG et Autres**

Nicolas Pfeuty

## 6.2 Comptes annuels 2019-2018 de CGG

### 6.2.1 Bilan

<i>kEn millions d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>8 861,8</b>	<b>(6 417,2)</b>	<b>2 444,6</b>	<b>2 407,1</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3</b>	<b>26,5</b>	<b>(23,7)</b>	<b>2,8</b>	<b>6,6</b>
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		26,5	(23,7)	2,8	6,4
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	0,2
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3</b>	<b>7,5</b>	<b>(5,7)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>
Terrains		-	-	-	-
Constructions		7,0	(5,6)	1,4	1,8
Matériel d'exploitation et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,5	(0,1)	0,4	0,1
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4</b>	<b>8 827,8</b>	<b>(6 387,8)</b>	<b>2 440,0</b>	<b>2 398,6</b>
Participations		8 552,1	(6 387,8)	2 164,3	2 128,0
Créances rattachées à des participations		272,7	-	272,7	267,5
Autres titres immobilisés		0,5	-	0,5	0,5
Prêts		0,5	-	0,5	0,6
Autres immobilisations financières		2,0	-	2,0	2,0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>780,4</b>	<b>(14,0)</b>	<b>766,4</b>	<b>282,6</b>
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>		<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>
<b>Créances</b>		<b>379,4</b>	<b>(1,3)</b>	<b>378,1</b>	<b>75,3</b>
Créances clients et comptes rattachés	5	17,5	-	17,5	10,3
Autres créances d'exploitation		1,7	(0,4)	1,3	3,0
Autres créances	6	360,2	(0,9)	359,3	62,0
<b>Valeurs mobilières de placement et créances assimilées</b>	<b>10</b>	<b>68,8</b>	<b>(12,7)</b>	<b>56,1</b>	<b>0,5</b>
<b>Instruments de Trésorerie Actif</b>		<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>
<b>Disponibilités</b>		<b>330,1</b>	<b>-</b>	<b>330,1</b>	<b>205,2</b>
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>14</b>	<b>33,2</b>	<b>-</b>	<b>33,2</b>	<b>26,2</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 675,4</b>	<b>(6 431,2)</b>	<b>3 244,2</b>	<b>2 715,9</b>



En millions d'euros	Notes	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7</b>	<b>1 887,5</b>	<b>1 790,2</b>	<b>1 790,2</b>
Capital		7,1	7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		3 202,5	3 202,5	3 202,5
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		23,7	23,7	23,7
Report à nouveau		(1 450,9)	(1 179,6)	(1 450,9)
Résultat de l'exercice		97,3	(271,3)	-
Provisions réglementées		0,5	0,5	0,5
<b>PROVISIONS</b>	<b>8</b>	<b>42,6</b>	<b>36,8</b>	<b>36,8</b>
Provisions pour risques		32,7	30,0	30,0
Provisions pour charges		9,9	6,8	6,8
<b>DETTES</b>		<b>1 268,3</b>	<b>847,7</b>	<b>847,7</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	471,6	427,8	427,8
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	13,1	9,5	9,5
Dettes fiscales et sociales	12	5,5	6,8	6,8
Autres dettes d'exploitation		0,6	0,7	0,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,4	0,7	0,7
Autres dettes	13	777,1	402,2	402,2
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>14</b>	<b>45,8</b>	<b>41,2</b>	<b>41,2</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 244,2</b>	<b>2 715,9</b>	<b>2 715,9</b>

## 6.2.2 Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		26,4	27,5
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16</b>	<b>26,4</b>	<b>27,5</b>
Consommations en provenance des tiers		(23,0)	(32,6)
Impôts et taxes		(1,0)	(2,5)
Charges de personnel		(10,8)	(11,0)
Autres produits (charges) de gestion courante		(1,5)	(0,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(7,0)	(5,7)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,3	8,9
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(16,6)</b>	<b>(16,1)</b>
Gains (pertes) de change		2,1	(43,2)
Dividendes reçus des filiales		215,8	260,3
Autres produits (charges) financiers		38,5	40,9
Intérêts financiers		(78,7)	(68,9)
Dotations aux provisions		(185,2)	(500,2)
Reprises sur provisions		202,9	159,4
<b>Résultat financier</b>	<b>18</b>	<b>195,4</b>	<b>(151,7)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>178,8</b>	<b>(167,8)</b>
Résultat net des cessions d'actifs		(75,1)	-
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		(0,8)	-
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		4,3	14,0
Autres éléments exceptionnels		(29,8)	(117,2)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19</b>	<b>(101,4)</b>	<b>(103,2)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>20</b>	<b>19,9</b>	<b>(0,3)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>97,3</b>	<b>(271,3)</b>

## 6.2.3 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
<b>EXPLOITATION</b>			
Résultat net		97,3	(271,3)
Dividendes reçus non cash		(192,1)	(260,3)
Amortissements et provisions		4,1	3,3
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	75,2	-
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(18,7)	320,3
Annulation du coût de la dette financière externe	9-18	64,4	59,2
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(21,4)	(40,1)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>8,8</b>	<b>(188,9)</b>
(Augmentation) diminution des créances clients		(7,3)	(5,7)
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		(32,9)	127,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		3,7	(22,5)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		(9,8)	(10,8)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>(37,5)</b>	<b>(100,3)</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,3)	(0,4)
Acquisition de participations		(1,2)	(178,8)
<b>Total investissement</b>		<b>(1,5)</b>	<b>(179,2)</b>
Valeurs de cessions des actifs		1,0	3,8
Remboursement de prêts		0,3	113,7
Attribution de prêts		(0,3)	(112,8)
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>		<b>(0,5)</b>	<b>(174,5)</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
Remboursement d'emprunts	9	-	(120,5)
Intérêts décaissés	9	(27,0)	(24,3)
Nouveaux emprunts	9	-	301,1
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		242,8	187,1
Augmentation de capital	7	-	105,1
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>		<b>215,8</b>	<b>448,5</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>177,8</b>	<b>173,7</b>
Trésorerie à l'ouverture		205,2	31,5
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>383,0</b>	<b>205,2</b>

## 6.2.4 Notes annexes

<b>Note 1</b>	Principes, règles et méthodes comptables	242	<b>Note 13</b>	Autres dettes	260
<b>Note 2</b>	Faits marquants	243	<b>Note 14</b>	Comptes de régularisation	260
<b>Note 3</b>	Immobilisations incorporelles et corporelles	245	<b>Note 15</b>	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques	261
<b>Note 4</b>	Immobilisations financières	246	<b>Note 16</b>	Chiffre d'affaires	264
<b>Note 5</b>	Clients	249	<b>Note 17</b>	Transferts de charges	264
<b>Note 6</b>	Autres créances	249	<b>Note 18</b>	Résultat financier	264
<b>Note 7</b>	Capital social et plan d'options	250	<b>Note 19</b>	Résultat exceptionnel	265
<b>Note 8</b>	Provisions pour risques et charges	256	<b>Note 20</b>	Impôts sur les bénéfices	266
<b>Note 9</b>	Dettes financières	257	<b>Note 22</b>	Rémunération des administrateurs et du Directeur général	267
<b>Note 10</b>	Instruments financiers	259	<b>Note 23</b>	Transactions avec les sociétés liées	268
<b>Note 11</b>	Dettes fournisseurs	259	<b>Note 24</b>	Événements postérieurs à la clôture	268
<b>Note 12</b>	Dettes fiscales et sociales	260			

## Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 5 mars 2020 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Le siège social de CGG SA était situé au 33, avenue du Maine, 75 015 PARIS (RCS 969 202 241) jusqu'à son transfert en date du 31 mai 2019 au 27 avenue Carnot, 91300 Massy.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas

d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

### Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

## Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

## Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

## Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

## Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à

des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

## Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

# Note 2 Faits marquants

## Au cours de l'exercice 2019

### Plan stratégique 2021

Conformément aux annonces faites lors du *Capital Market Day* de novembre 2018, CGG a signé un accord de partenariat stratégique avec Shearwater GeoServices Holding AS (Shearwater) en juin 2019.

Cet accord prévoit le transfert de 5 navires 3D haut de gamme, actuellement possédés conjointement par CGG Marine Resources Norge AS et Eidesvik Offshore ASA (« Eidesvik Offshore ») dans le cadre de la joint-venture GSS, la cession de cinq jeux complets de *streamers*, l'accès sécurisé de CGG à de la capacité d'acquisition sismique marine pour ses futurs projets multi-clients et la création d'un partenariat sous la marque Sercel, détenu majoritairement par CGG, pour la fabrication, la commercialisation et le support technique dans le domaine des équipements *streamers* d'acquisition sismique marine.

L'accord de capacité porte notamment sur un engagement d'utilisation par CGG d'un minimum annuel de deux années-navires soit jusqu'à 730 jours par an en moyenne pendant 5 ans. Cet accord assure le développement stratégique des futurs projets multi-clients de CGG grâce à l'accès à la flotte de Shearwater qui opérera, après cette transaction, la première flotte mondiale avec 23 navires sismiques 3D haut de gamme.

La transaction finale relative aux transferts d'actifs Marine et à l'entrée en force de l'accord de capacité a été conclue le 8 janvier 2020. L'accord afférent à la création du partenariat

dans le domaine des équipements *streamers* est en cours de négociation entre les parties.

Pour plus d'informations sur le partenariat stratégique avec Shearwater, se référer à la note 2 des états financiers consolidés 2019 du Groupe CGG.

### Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

### Cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions BV (« SBGS »)

Le 30 décembre 2019, la Société a annoncé avoir finalisé la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques fond de mer et mis fin à son pacte d'actionnaire avec la société Fugro dans la joint-venture Seabed Geosolutions (SBGS).

L'accord de sortie conclu (*Share Purchase and Exit agreement*) porte sur le transfert de sa participation de 40 % dans SBGS à Fugro d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le règlement de différents sujets de financement de SBGS et de non-concurrence, moyennant le paiement d'une indemnité de 35 millions de dollars US à Fugro.

Ainsi au 31 décembre 2019, la Société a cédé 15/40<sup>e</sup> de sa participation détenue dans la société SBGS. L'incidence sur le résultat net de la période s'élève à (81,9) millions d'euros correspondant d'une part à la dépréciation des titres de la Société d'une valeur nette de 50,6 millions d'euros courant 2019 au regard de la situation de la Société et du projet de cession ; et de l'indemnité de 31,3 millions d'euros versée à Fugro.

Les incidences de l'opération dans les comptes de la Société se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2019</b>
Dépréciation des titres de participation	(50,6)
Reprise de provisions sur titres de participation à la date de cession	75,1
<b>Incidence sur le résultat financier de la période (notes 4 et 18)</b>	<b>24,5</b>
Résultat net des cessions d'actifs	(75,1)
Autres éléments exceptionnels	(31,3)
<b>Incidence sur le résultat exceptionnel de la période (note 19)</b>	<b>(106,4)</b>
<b>Incidence sur le résultat net de la période</b>	<b>(81,9)</b>

### Valeur des titres de participation au 31 décembre 2019

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre s'élève à 2 158,1 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

Au titre de l'exercice 2019, les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de la période d'un montant de (102,0) millions d'euros ont été compensées par des reprises de provisions d'un même montant. Les provisions pour risques filiales existantes d'un montant de 4,2 millions d'euros ont été reprises en totalité. Il convient de rappeler qu'en 2018, une provision d'un montant de 474,0 millions d'euros avait été constatée dans les comptes de la Société.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

### Centralisation de la gestion de Trésorerie du Groupe

À compter de février 2019, la Société se substitue à la société CGG Holding BV et devient l'entreprise en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales à un taux Libor + 1,5 % (note 6).

## Au cours de l'exercice 2018

### Finalisation du processus de restructuration financière

Pour plus de détails sur les étapes entreprises en 2017 et 2018 du processus de restructuration financière, se référer à la note 2 aux états financiers 2018 de la Société.

Le 21 février 2018, le Groupe CGG a finalisé la mise en œuvre de son Plan de Restructuration Financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière pour continuer à investir dans l'avenir. Ce plan comprenait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non sécurisée, (ii) l'extension des échéances de la dette sécurisée du Groupe et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité.

Depuis cette restructuration avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, CGG bénéficie d'une situation de bilan assainie.

### Plan stratégique 2021

Le 7 novembre 2018, le Groupe a annoncé la mise en place d'un plan stratégique global visant à doter le Groupe d'un profil pérenne de croissance organique rentable à horizon 2021.

CGG va évoluer vers un modèle d'entreprise *asset-light*, faiblement capitalistique. Le Groupe réduira sa dépendance à l'activité Acquisition qui fait face depuis quelques années à une surcapacité structurelle, à une absence de différenciation

technologique, à des prix très bas et à une structure de coûts fixes élevés. CGG prévoit ainsi de mettre en œuvre au sein de l'activité Acquisition, les ajustements stratégiques suivants :

- en Marine : ajustement sur une flotte de 3 navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour opérer ces navires de manière rentable ;
- en Terrestre : arrêt de l'activité après une période de réduction progressive ;
- en Multi-Physique : mise en vente de cette activité ;
- CGG va monétiser ses participations dans les joint-ventures Argas et SBGS.

L'organisation et la structure de coûts du Groupe CGG va évoluer. Des ajustements appropriés devraient être opérés dans les fonctions support en fonction des orientations stratégiques suivies. CGG va également se focaliser sur sa génération de cash, optimiser sa structure de bilan et réduire le coût de sa dette.

CGG entend s'appuyer sur ses collaborateurs, ses données et ses technologies, en se renforçant en Géoscience, Multi-Clients et Équipement ; ses trois activités rentables à travers les cycles, à forte valeur ajoutée et les plus à même de bénéficier de la reprise du marché :

- l'activité Géoscience a maintenu sa part de marché et sa profitabilité tout au long de la crise récente grâce à une offre de haut de gamme et différenciante en traitement/imagerie que les clients reconnaissent et valorisent. Les actions stratégiques visent, dans un marché en reprise, à renforcer la position de *leader* et la profitabilité de cette activité ;
- l'activité Multi-Clients a bien performé au cours des cycles et bénéficie depuis 2017 d'une reprise de son marché d'exploration offshore. Dans le cadre du plan stratégique, cette activité pourra désormais choisir les meilleurs prestataires pour ses projets et ainsi proposer à ses clients un portefeuille complet de produits et solutions, depuis les données de puits et de géologie jusqu'aux données sismiques 2D et 3D, et aux offres intégrées leur permettant d'améliorer leur efficacité en exploration ;
- l'activité Équipement dispose de la flexibilité industrielle nécessaire pour absorber les cycles, tout en maintenant ses investissements en recherche développement et ses ressources pour profiter des phases de rebond. Dans un marché qui se redresse, elle bénéficiera de sa très large base installée en Terrestre, tandis qu'en Marine, de nombreux *streamers* sont en fin de vie et devront être remplacés. De plus, les outils de puits et les jauges continuent de bénéficier d'une demande soutenue.

Pour atteindre son objectif de croissance dont 30 % proviendront d'activités nouvelles et bénéficier de la reprise progressive du marché de l'exploration offshore, CGG va poursuivre son développement dans de nouveaux domaines d'activité. Cela inclut notamment des métiers adjacents, les services et solutions pour le développement des réservoirs, le marché des hydrocarbures non conventionnels, la mise en

œuvre de technologies avancées en Géoscience, la digitalisation de son offre de solutions et la diversification de son portefeuille d'activités en Équipement.

### Retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange

Le 11 septembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le retrait volontaire de la cotation sur le *New York Stock Exchange* (NYSE) de ses *American Depositary Shares* (ADS) et son désenregistrement volontaire auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (SEC).

À cette fin, CGG a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC le 21 septembre 2018 pour effectuer le retrait de la cotation sur le NYSE et a déposé un formulaire Form 15F auprès de la SEC le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting.

CGG maintient toutefois son programme d'*American Depositary Receipt* (« ADR ») au « niveau 1 » pour permettre aux investisseurs de conserver leurs ADS et faciliter la négociation sur le marché de gré à gré américain.

### Renouvellement de la gouvernance

En 2018, le Conseil d'administration de CGG a achevé le processus de renouvellement de la gouvernance du Groupe avec la cooptation de 5 administrateurs (Philippe SALLE, Mario RUSCEV, Colette LEWINER, Helen Lee-Bouygues, Heidi PETERSEN) et la nomination d'un administrateur (Sophie ZURQUIYAH). Le Conseil d'administration de CGG, réuni le 26 avril 2018, a nommé M. Philippe SALLE en qualité de Président du Conseil d'administration. Mme Sophie ZURQUIYAH a pris ses fonctions de Directeur général du Groupe le même jour.

Au 31 décembre 2019 la composition du Conseil d'administration de CGG est la suivante :

Nom	Fonctions
M. Philippe SALLE <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration
Mme Sophie ZURQUIYAH <sup>(a)</sup>	Administrateur et Directeur général
M. Mario RUSCEV <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
Mme Anne-France Laclide	Administrateur indépendant
Mme Colette LEWINER <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
Mme Helen LEE BOUYGUES <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
Mme. Heidi PETERSEN <sup>(a)</sup>	Administrateur indépendant
M. Michael DALY	Administrateur indépendant
M. Patrice GUILLAUME <sup>(b)</sup>	Administrateur représentant les salariés

(a) Nommé en 2018.

(b) Administrateur représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

## Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2019			2018		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,3	(23,4)	1,9	25,2	(19,7)	5,5
Frais de développement	1,2	(0,3)	0,9	1,2	(0,2)	1,0
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	0,1	-	0,1
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>26,5</b>	<b>(23,7)</b>	<b>2,8</b>	<b>26,5</b>	<b>(19,9)</b>	<b>6,6</b>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2018	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2019
Immobilisations brutes	26,5	-	-	26,5
Amortissements	(19,9)	(3,8)	-	(23,7)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6,6</b>	<b>(3,8)</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>

La dotation de 3,8 millions d'euros inclut une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 0,8 million.

## Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2019			2018		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	7,0	(5,6)	1,4	7,0	(5,2)	1,8
Matériels et outillages	-	-	-	0,1	(0,1)	-
Autres	0,5	(0,1)	0,4	0,8	(0,7)	0,1
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7,5</b>	<b>(5,7)</b>	<b>1,8</b>	<b>7,9</b>	<b>(6,0)</b>	<b>1,9</b>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2018	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2019
Immobilisations brutes	7,9	0,3	(0,7)	7,5
Amortissements	(6,0)	(0,4)	0,7	(5,7)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>

Les cessions et réformes effectuées en 2019 sont principalement liées au déménagement du siège social.

## Note 4 Immobilisations financières

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2019			2018		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 545,9	(6 387,8)	2 158,1	8 534,4	(6 412,3)	2 122,1
Droits représentatifs d'actifs nets de fiducie	6,2	-	6,2	6,0	(0,1)	5,9
<b>Sous-total Participations</b>	<b>8 552,1</b>	<b>-</b>	<b>2 164,3</b>	<b>8 540,4</b>	<b>6 412,4</b>	<b>2 128,0</b>
Créances rattachées à des participations	272,7	-	272,7	267,5	-	267,5
Autres immobilisations financières	3,0	-	3,0	3,1	-	3,1
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 827,8</b>	<b>(6 387,8)</b>	<b>2 440,0</b>	<b>8 811,0</b>	<b>(6 412,4)</b>	<b>2 398,6</b>

### Titres de participation

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde net en début de période</b>	<b>2 122,1</b>	<b>1 446,2</b>
Acquisitions de titres	239,6	1 149,9
Sorties/cessions de titres	(228,1)	-
Variation des provisions pour dépréciations des titres	24,5	(474,0)
<b>Solde net en fin de période</b>	<b>2 158,1</b>	<b>2 122,1</b>



Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	2018	Acquisitions de titres	Sorties/cessions de titres	Variations de provisions	2019
Argas	27,6	-	-	-	27,6
CGG do Brasil Participações Ltda	-	-	-	-	-
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Explo	2,7	-	-	(2,7)	-
CGG Holding BV	997,7	39,6	-	-	1 037,3
CGG International SA	0,7	-	-	(0,7)	-
CGG Marine Resources Norge AS	-	-	-	-	-
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) BV	46,0	-	-	-	46,0
CGG Services SAS	171,3	200,0	-	(96,9)	274,4
EXGEO CA	0,5	-	-	-	0,5
Geoexplo	1,7	-	-	(1,7)	-
Geomar SAS	189,2	-	(153,0)	-	36,2
Seabed Geosolutions BV	50,6	-	(75,1)	24,5	-
Sercel SAS	582,4	-	-	102,0	684,4
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,7	-	-	-	1,7
Wavefield Inseis AS	21,4	-	-	-	21,4
<b>Titres nets</b>	<b>2 122,1</b>	<b>239,6</b>	<b>(228,1)</b>	<b>24,5</b>	<b>2 158,1</b>

Les acquisitions et cessions de titres correspondent principalement à des opérations sur capital. Les titres Seabed Geosolutions BV ont fait l'objet d'une cession partielle dont le détail est présenté en note 2.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le Groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue (en %)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
<b>Filiales</b>				
Argas <sup>(b)</sup>	SAR	374,9	49	(59,6)
CGG Holding BV <sup>(b)</sup>	USD	1 681,6	100	(18,3)
CGG Marine Resources Norge AS <sup>(b)</sup>	USD	32,1	100	29,2
CGG Services (NL) BV <sup>(b)</sup>	USD	37,4	100	1,1
CGG Services SAS <sup>(a)</sup>	EUR	354,9	100	(166,9)
Geomar SAS <sup>(a)</sup>	EUR	47,9	100	18,1
Seabed Geosolutions BV <sup>(b)</sup>	USD	214,4	25	(144,7)
Sercel Holding SAS <sup>(a)</sup>	EUR	43,6	100	0,7
Sercel SAS <sup>(a)</sup>	EUR	223,7	100	43,5
Wavefield Inseis AS <sup>(b)</sup>	USD	9,0	100	(0,4)
Autres <sup>(c)</sup>	USD	17,7	-	17,8

(a) extrait des comptes statutaires 2019 provisoires de la Société établis en devise locale.

(b) extrait des liasses de consolidation IFRS 2019 de la Société établies en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2019 des autres filiales de la Société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,1234 USD et 1 € = 4,2128 SAR.

## Dépréciations relatives aux titres de participation

Les provisions pour dépréciation des titres ont été ajustées au regard de la valeur d'usage des titres estimée au 31 décembre 2019.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2019, se présente comme suit :

En millions d'euros	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :					
	titres de participation	créances rattachées	avances de trésorerie	créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
CGG do Brasil Participações Ltda	-	-	-	-	(4,2)	(4,2)
CGG Explo	2,7	-	-	-	-	2,7
CGG International SA	0,7	-	-	-	-	0,7
CGG Services SAS	96,9	-	-	-	-	96,9
Geoexplo	1,7	-	-	-	-	1,7
Seabed Geosolutions BV	(24,5)	-	-	-	-	(24,5)
Sercel SAS	(102,0)	-	-	-	-	(102,0)
<b>TOTAL</b>	<b>(24,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(28,7)</b>

Les titres Seabed Geosolutions BV ont fait l'objet d'une cession partielle dont le détail est présenté en note 2.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances

rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 18). Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel (note 19).

## Créances rattachées aux participations

### Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde net en début de période</b>	<b>267,5</b>	<b>982,0</b>
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes courants	-	193,7
Remboursements de créances rattachées, en trésorerie ou par comptes courants	-	(435,6)
Conversions de créances en capital	-	(325,3)
Compensations de dettes	-	(131,6)
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	1,5
Incidence des variations de change	5,2	3,9
Variation des intérêts courus	-	(17,5)
Autres (note 18)	-	(3,6)
<b>Solde net en fin de période</b>	<b>272,7</b>	<b>267,5</b>

Pour plus de détails sur les mouvements de l'exercice 2018, se référer à la note 4 aux états financiers 2018 de la Société.

### Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
CGG Holding BV	267,1	262,0
Intérêts courus	5,6	5,5
<b>Solde net en fin de période</b>	<b>272,7</b>	<b>267,5</b>

### CGG Holding BV

Au 31 décembre 2019, les créances rattachées correspondent exclusivement à trois prêts à moyen terme accordés le 1<sup>er</sup> février 2013 par la Société à sa filiale CGG Holding BV. Ces prêts d'un montant unitaire de 100,0 millions de dollars US à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces prêts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Les intérêts courus relatifs s'élèvent à 5,6 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros à fin 2018.

## Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie

Dans le cadre d'un contrat d'émission de garanties daté du 19 octobre 2017, la Société a demandé à trois établissements bancaires de consentir à son profit une ouverture de crédit par signature d'un montant maximum en principal de 80,0 millions de dollars US, utilisable par émission de garanties bancaires d'ordre de la Société pour son propre compte ou pour le compte de ses principales filiales.

Dans ce contexte, le 19 octobre 2017, la Société, en qualité de constituant et de bénéficiaire, a signé un contrat de fiducie sûreté gestion avec la société Equitis Gestion, en tant que fiduciaire, et les trois établissements bancaires, en qualité de banques participantes et de bénéficiaires. Aux termes du contrat de fiducie sûreté gestion, CGG s'est engagé à constituer une fiducie portant sur des sommes d'argent dans la limite à tout moment de 80,0 millions de dollars US pour sûretés des obligations garanties.

Il est prévu que la fiducie prenne fin à la plus proche des deux dates suivantes :

- date à laquelle intervient le désintéressement total des bénéficiaires (autre que le constituant) ; ou
- date à laquelle l'agent, tel que défini dans le contrat de fiducie, notifie au fiduciaire sa décision de mettre un terme à la fiducie.

Au 31 décembre 2019, le solde transféré dans le patrimoine fiduciaire s'élève à 7,0 millions de dollars US (6,2 millions d'euros) contre 6,9 millions de dollars US en 2018 (6,0 millions d'euros).

## Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,0 millions d'euros), des fonds communs de placement ainsi que des dépôts et cautionnements.

## Note 5 Clients

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Clients	10,6	5,0
Clients factures à établir	6,9	5,3
Provisions pour créances douteuses	-	-
<b>Clients et comptes rattachés - net</b>	<b>17,5</b>	<b>10,3</b>
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe ou des participations dans des entreprises mises en équivalence.

## Note 6 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	312,3	34,9
Créances et crédits d'impôt, nets	28,7	19,5
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	6,4	7,5
Dividendes à recevoir	11,7	-
Autres	0,2	0,1
<b>Autres créances</b>	<b>359,3</b>	<b>62,0</b>

### Détail du poste « Avances de trésorerie »

À compter du 1<sup>er</sup> février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding BV en charge de la centralisation de la gestion de trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales

principalement à un taux Libor + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (237,0) millions d'euros et se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre			2018
	2019			
	Brut	Dépréciation	Net	
Avances de trésorerie accordées	307,8	-	307,8	34,1
Intérêts courus attachés	4,5	-	4,5	0,8
<b>Sous-total</b>	<b>312,3</b>	<b>-</b>	<b>312,3</b>	<b>34,9</b>
Avances de trésorerie reçues	(545,5)	-	(545,5)	(101,8)
Intérêts courus attachés	(3,8)	-	(3,8)	(0,2)
<b>Sous-total (note 13)</b>	<b>(549,3)</b>	<b>-</b>	<b>(549,3)</b>	<b>(102,0)</b>
<b>Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes</b>	<b>(237,0)</b>	<b>-</b>	<b>(237,0)</b>	<b>(67,1)</b>

## Note 7 Capital social et plan d'options

### Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de CGG se compose de 709 956 358 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 1 855,2 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2019, 2018 et 2017.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Opérations sur capital	Au 31.12.2019
Capital	7,1				7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	3 202,5				3 202,5
Écart de réévaluation	0,2				0,2
Réserve légale	7,1				7,1
Autres réserves	23,7				23,7
Report à nouveau	(1 179,6)	(271,3)			(1 450,9)
Résultat de l'exercice	(271,3)	271,3	97,3		97,3
Provisions réglementées	0,5				0,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 790,2</b>	<b>-</b>	<b>97,3</b>	<b>-</b>	<b>1 887,5</b>

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2019 correspondent à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) et une levée de stock-options.

Le 21 février 2018 dans le cadre de sa restructuration financière, la Société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions (BSA), dont 131 370 183 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018, et 10 599 en 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés au 31 décembre 2018	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés en 2019	3 657	6 942	-	-	-
Nombre total de BSA devenus caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre total de BSA restants	22 096 903	71 892 093	-	-	-
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 <sup>(1)</sup>	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2018	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2019	4 876	4 628	-	-	-
Nombre d'actions caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre d'actions à émettre	29 429 208	47 928 062	-	-	-
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(1) Les 24 996 BSA #1 attribués à CGG relatives à des actions propres ont été annulés

## Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans.

Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice des dites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
    - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
    - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
    - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
    - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice des dites options est de 10,29 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice des dites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),

- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice des dites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),

- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 168 290 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice des dites options est de 6,01 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- 220 600 options de souscription d'actions au Directeur général et 111 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice des dites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
  - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
  - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 159 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 4 126 368 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- 882 400 options de souscription d'actions au Directeur général et 444 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 318 080 options de souscription d'actions au seul membre du Comité *corporate* qui n'est pas mandataire social. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services Sector<sup>SM</sup> (OSX<sup>SM</sup>),

- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;

- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;

- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées) sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin et le 5 novembre 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;

- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;

- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2019 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital <sup>(a)</sup>	Options non exercées au 31.12.2019 <sup>(b)(c)(d)(e)</sup>	Prix d'exercice par action <sup>(b)(c)(d)(e)</sup>	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	141 860	48 113	186,62 €	26 juin 2020	5,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	156 871	70 178	193,27 €	24 juin 2021	17,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	158 139	78 210	107,66 €	26 juin 2022	29,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	169 031	78 634	62,92 €	25 juin 2023	41,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	288 665	8,52 €	23 juin 2024	53,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 705 070	2,15 €	27 juin 2026	78,0 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	637 612	1,39 €	27 juin 2026	78,0 mois
Plan du 27 juin et 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	2 264 990	1,52 €	27 juin 2027	89,9 mois
<b>TOTAL</b>	<b>22 626 860</b>	<b>10 646 262</b>	<b>9 171 472</b>			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2012, 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016.

(b) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté (en €)
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 29 février 2016	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté (en €)
Plan du 26 juin 2012	1 061 569	17,84	14,89
Plan du 24 juin 2013	1 495 770	18,47	15,42
Plan du 26 juin 2014	1 782 127	10,29	8,59
Plan du 25 juin 2015	1 998 861	6,01	5,02

(d) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté (en €)
Plan du 26 juin 2012	20 766	14,89	476,48
Plan du 24 juin 2013	43 238	15,42	493,44
Plan du 26 juin 2014	49 660	8,59	274,88
Plan du 25 juin 2015	63 013	5,02	160,64
Plan du 23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

(e) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté (en €)
Plan du 26 juin 2012	50 436	476,48	186,62
Plan du 24 juin 2013	78 892	493,44	193,27
Plan du 26 juin 2014	105 711	274,88	107,66
Plan du 25 juin 2015	122 189	160,64	62,92
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52



Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
<b>Options non exercées en début d'exercice</b>	<b>7 460 676</b>	<b>10,52 €</b>	<b>424 383</b>	<b>239,72 €</b>
Attributions	2 273 520	1,52 €	7 215 560	2,08 €
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	-	-
Ajustements liés à l'augmentation de capital	-	-	567 078	199,14 €
Exercées	(2 038)	2,15 €	-	-
Échues non exercées	(560 686)	48,16 €	(746 345)	30,73 €
<b>Options non exercées en fin d'exercice</b>	<b>9 171 472</b>	<b>5,99 €</b>	<b>7 460 676</b>	<b>10,52 €</b>
Options exerçables en fin d'exercice	2 077 304	19,76 €	530 459	116,19 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,72 euro en 2019, 1,94 euro en 2018 et 2,76 euros en 2017 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions de juillet 2016 et à l'augmentation de capital de 2018).

## Unités de performance

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur général, 49 600 à chacun des Directeurs généraux délégués, 39 680 aux autres membres du Comité *corporate* et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

## Actions gratuites

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation

des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2022.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. Ces actions gratuites seront acquises en une tranche en juin 2022 ;

- 518 660 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation

des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la

date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

## Note 8 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
Pertes de change	32,7	25,8
Coûts de restructuration	-	-
Provisions pour risques filiales	-	4,2
Indemnités de départ à la retraite	6,0	-
Autres provisions pour charges	2,7	0,3
<b>Provisions court terme</b>	<b>41,4</b>	<b>30,3</b>
Indemnités de départ à la retraite	1,2	6,5
<b>Provisions moyen et long terme</b>	<b>1,2</b>	<b>6,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>42,6</b>	<b>36,8</b>

### Variations de la période

En millions d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2019
Pertes de change (voir note 14)	25,8	32,6	(25,8)	-	-	32,6
Provisions pour risques filiales (voir note 4)	4,2	-	-	(4,2)	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	6,0	6,0
Autres provisions	0,3	2,8	(0,3)	-	-	2,8
<b>Provisions court terme</b>	<b>30,3</b>	<b>35,4</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>6,0</b>	<b>41,4</b>
Indemnités de départ à la retraite	6,5	0,7	-	-	(6,0)	1,2
<b>Provisions moyen et long terme</b>	<b>6,5</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6,0)</b>	<b>1,2</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>36,8</b>	<b>36,1</b>	<b>(26,1)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>-</b>	<b>42,6</b>
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
Exploitation		3,5	(0,3)	-	-	
Financier (note 18)		32,6	(25,8)	-	-	
Exceptionnel (note 19)		-	-	(4,2)	-	

### Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,75 % en 2019 contre 1,75 % en 2018 ;

- taux moyen de croissance des salaires : taux de revalorisation des salaires retenu de 3,5 % en 2020 et 2 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2018 d'un taux de revalorisation des salaires de 2 % pour les années futures) ;
- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon réforme de la retraite.

## Note 9 Dettes financières

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2019			2018		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations sécurisée de second rang	459,3	-	459,3	415,9	-	415,9
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	5,0	0,3	4,7	5,0	0,1	4,9
Intérêts courus	7,3	7,3	-	6,9	6,9	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>471,6</b>	<b>7,6</b>	<b>464,0</b>	<b>427,8</b>	<b>7,0</b>	<b>420,8</b>

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2019 s'élève à 471,6 millions d'euros contre 427,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

### Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Dollar US	2018	2024	355,1 US\$	316,1	Libor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Euros	2018	2024	80,4 €	80,4	Euribor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Intérêts capitalisés sur obligations sécurisées de second rang 2024				62,8	Idem principal
<b>TOTAL OBLIGATIONS SÉCURISÉES DE SECOND RANG</b>				<b>459,3</b>	
<b>Autres emprunts (en US\$)</b>	<b>2018</b>	<b>2027</b>	<b>1,8 US\$</b>	<b>1,5</b>	<b>0 %</b>
<b>Autres emprunts (en €)</b>	<b>2018</b>	<b>2027</b>	<b>3,5 €</b>	<b>3,5</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES HORS INTÉRÊTS COURUS</b>				<b>464,3</b>	

Les taux de clôture au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 étaient respectivement de 0,89015 € pour 1 USD et 0,87336 € pour 1 USD.

### Dettes financières par devise

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
Euros	96,6	89,1
Dollars US	367,7	331,8
<b>TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS</b>	<b>464,3</b>	<b>420,9</b>

## Dettes financières par taux d'intérêt

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
Taux variables	459,3	415,9
Taux fixes :		
USD : taux moyen nul en 2019 et 2018	1,5	1,5
EUR : taux moyen nul en 2019 et 2018	3,5	3,5
<b>TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS</b>	<b>464,3</b>	<b>420,9</b>

## Dettes financières par échéances

En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà	Total
Dettes financières par échéances hors intérêts courus	0,3	0,2	0,2	0,2	459,6	3,8	<b>464,3</b>

## Variations de la période

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Solde en début de période</b>	<b>427,8</b>	<b>2 028,9</b>
Remboursement d'emprunts	-	(120,5)
Nouveaux emprunts	-	301,1
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(27,0)	(24,3)
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>(27,0)</b>	<b>156,3</b>
Coûts d'emprunts	64,4	59,2
Conversions des obligations convertibles en capital	-	(362,3)
Conversions des obligations à haut rendement en capital	-	(1 314,1)
Compensation de créances	-	(131,6)
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	6,4	(8,6)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>471,6</b>	<b>427,8</b>

Pour plus de détails sur les mouvements de l'exercice 2018, se référer à la note 9 aux états financiers 2018 de la Société.

### Obligations sécurisées de second rang 2024 (355 millions de dollars US et 80 millions d'euros)

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis de nouvelles obligations sécurisées de second rang pour un montant de 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros. Cet emprunt à échéance 2024 porte intérêt à un taux variable Libor (disposant d'un plancher à 1%) + 4 % payable en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés trimestriellement.

Cette émission a permis à la Société de bénéficier de nouvelles liquidités pour un montant de 275,0 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros d'une part ; et de rembourser par voie d'échange une partie de la dette existante (voir l'annexe aux comptes 2018).

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de la division Équipements (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des

principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2019, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 459,3 millions d'euros.

### Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêt du Plan de Sauvegarde de la Société du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société font l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2, 5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année.

Cet emprunt, d'un montant de 5,0 millions d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2019 ne porte pas intérêt.

### Intérêts courus

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les intérêts courus concernent exclusivement l'emprunt obligataire sécurisé de second rang.

## Note 10 Instruments financiers

### Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2019, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 367,7 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2019, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2020 conclus avec la filiale Sercel SAS se présentent comme suit :

<i>En millions de dollars US</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrat à échéance du : 31 janvier 2020	23	1,1003

### Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2019 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2019		2018	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (note 4)	2 440,0	2 440,0	2 398,6	2 398,6
Disponibilités	330,1	330,1	205,2	205,2
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	56,1	56,2	0,5	0,5
Instruments de trésorerie actif	1,5	1,5	1,3	1,3
Emprunts à taux variable (note 9)*	459,3	531,0	415,9	463,7
Emprunts à taux fixe (note 9)	5,0	5,0	5,0	5,0

\* Au 31 décembre 2019, les obligations sécurisées de second rang 2024 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 114,5 % et 115,875 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 56,0 millions d'euros. Aux termes d'actes datés du 6 octobre 2017, du 30 septembre 2019 et du 30 décembre 2019 une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 3,5 millions de dollars US (3,1 millions d'euros).

### Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation de ces valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2019 ;

## Note 11 Dettes fournisseurs

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Dettes fournisseurs	9,6	7,8
Factures non parvenues	3,5	1,7
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>13,1</b>	<b>9,5</b>

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

## Note 12 Dettes fiscales et sociales

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Dettes sociales	5,1	3,7
TVA et autres dettes fiscales	0,4	3,1
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>5,5</b>	<b>6,8</b>

Le poste « Dettes sociales » correspond à hauteur de 4,6 millions d'euros à des charges à payer.

## Note 13 Autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	549,3	102,0
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	219,9	235,7
Subvention d'équilibre	7,1	63,9
Autres	0,8	0,6
<b>Autres dettes</b>	<b>777,1</b>	<b>402,2</b>

Une subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 73,2 millions de dollars US (63,9 millions d'euros convertie au taux de clôture 2018) a été octroyée en décembre 2018 par la Société à sa filiale CGG International SA, suite à l'annonce d'un nouveau plan de restructuration mené par cette société (voir note 2). Au

31 décembre 2019, le solde de cette subvention d'équilibre s'élève à 8,0 millions de dollars US (7,1 millions d'euros).

Au 31 décembre 2019, les dettes liées à l'intégration fiscale incluent des passifs nés antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde et non échus pour 12,1 millions d'euros.

## Note 14 Comptes de régularisation

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Charges constatées d'avance	0,9	0,4
Charges à répartir	-	-
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes) (note 8)	32,3	25,8
<b>Comptes de régularisation Actif</b>	<b>33,2</b>	<b>26,2</b>

L'ensemble des actifs est à échéance de moins d'un an.

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	45,8	41,2
<b>Comptes de régularisation Passif</b>	<b>45,8</b>	<b>41,2</b>

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollars US :

- les pertes de change latentes sont relatives aux obligations sécurisées de second rang 2024 (voir note 9) ;

- les gains de change latents sont issus des prêts consentis par la Société à CGG Holding BV (voir note 4).

## Note 15 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques

### Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	464,3	0,3	460,2	3,8
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	43,2	6,7	36,5	-
Obligations issues des locations simples	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>507,5</b>	<b>7,0</b>	<b>496,7</b>	<b>3,8</b>

### Locations

Au 31 décembre 2019, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France), incluant une option d'achat possible de 26,3 millions d'euros à l'issue d'une période de 12 ans. Le coût annuel de ces loyers

s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2019 et 2018. Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2019 et en 2018.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	Loyers
2020	6,7
2021	6,7
2022	3,5
2023	-
Au-delà de 2023	-
<b>Coût total des loyers futurs</b>	<b>16,9</b>
Option d'achat du siège social	26,3
<b>Obligations issues des locations</b>	
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	3,7
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	36,2

### Garanties

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2019	2018
<b>Financements</b>	-	-
Garanties émises en faveur des banques	547,0	567,8
<b>Opérations</b>	-	-
Garanties émises en faveur de clients	229,3	173,4
Autres garanties	294,8	347,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 071,1</b>	<b>1 089,1</b>

Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement la garantie émise au titre des obligations sécurisées de premier rang par CGG Holding US Inc.

Les garanties émises pour couvrir les engagements de filiales dans le cadre de couvertures de lignes de garanties bancaires locales.

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

Les autres garanties concernent principalement des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées, les locations d'immeuble ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ».

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2019 sont les suivantes :

En millions d'euros	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	547,0	-	547,0	
Garanties émises en faveur de clients	229,3	85,3	115,1	28,9
Autres garanties	294,8	39,5	162,7	92,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 071,1</b>	<b>124,8</b>	<b>824,8</b>	<b>121,5</b>

## Engagements pris par la Société et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde

### Engagements de la Société

Dans le cadre de la restructuration de la Société, Bpifrance Participations (qui détenait, au 30 septembre 2017, 9,35 % du capital et 10,90 % des droits de vote) a voté en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 novembre 2017 sur seconde convocation, au regard des engagements pris par la Société sur autorisation de son Conseil d'administration, dans une lettre en date du 16 octobre 2017 adressée au Juge-commissaire et à l'administrateur judiciaire.

Aux termes de cette lettre, la Société :

- s'est engagée à ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit ses actifs significatifs jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce, de telles aliénations n'étant d'ailleurs pas prévues dans son plan d'affaires établi sur trois ans (le « Plan d'Affaires ») ; en conséquence, dans l'hypothèse où de telles aliénations seraient nécessaires du fait de l'évolution des conditions de marché obérant la réalisation de son Plan d'Affaires, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris ;
- a confirmé que le Plan d'Affaires ne prévoit pas non plus l'aliénation sous quelque forme que ce soit d'actifs significatifs détenus tant en France qu'à l'étranger par ses filiales et sous-filiales ; dans l'hypothèse où l'aliénation de tels actifs significatifs serait envisagée et susceptible d'entraîner une modification substantielle dans les moyens ou les objectifs du projet de plan de sauvegarde, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris, conformément à l'article L. 626-26 du Code de commerce ; il est cependant entendu que la Société conservera la flexibilité nécessaire pour prendre, le cas échéant, une part active à la consolidation ou autre forme d'évolution éventuelle du marché de l'acquisition sismique ;
- a confirmé que conformément au projet de plan de sauvegarde et à la lumière des hypothèses de marché sous-jacentes à son Plan d'Affaires, aucune restructuration sociale ou industrielle n'est envisagée en France, étant précisé que le plan de transformation stratégique, dont la mise en œuvre s'est achevée fin 2016, a d'ores et déjà conduit à une réduction de moitié des effectifs du Groupe par rapport à fin 2013 ; plus précisément, elle s'est engagée à s'abstenir, sauf autorisation du Tribunal de commerce de Paris, de tout plan de sauvegarde de l'emploi en France jusqu'au 31 décembre 2019 et à maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce maintiennent les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022 ; et

- s'est engagée à (i) ne prendre aucune mesure s'opposant aux engagements relatifs à la gouvernance souscrits par les Créanciers Signataires (tel que défini ci-dessous), étant précisé que la Société ne sera en aucun cas responsable et le Plan de Sauvegarde ne sera sujet à aucune résolution en application des articles L. 626-25 et L. 626-27 du Code de commerce si un ou des tiers aux Créanciers Signataires venaient à détenir un nombre de droits de vote suffisant pour imposer une composition du Conseil d'administration de la Société différente de celle prévue aux termes de ces engagements, et (ii) faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec les Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'accord de *lock-up*.

Le respect de l'ensemble des engagements que la Société a pris aux termes du Plan de Sauvegarde et de la lettre susvisée, dont le Tribunal de commerce de Paris a pris acte dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde, fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Conformément aux dispositions de l'article L. 626-26 du Code de commerce, une modification substantielle dans les objectifs ou les moyens du Plan de Sauvegarde ne peut être décidée que par le Tribunal, et sur le rapport des commissaires à l'exécution du plan.

### Engagements de certains créanciers porteurs d'Obligations Senior

Chacun de (i) Attestor Capital LLP, (ii) Boussard & Gavaudan Asset Management LP, et (iii) DNCA Finance, Oralie Patrimoine et DNCA Invest SICAV, (chacun, un « Créancier Signataire ») a pris, le 16 octobre 2017, les engagements suivants à la demande de la Direction Générale des Entreprises, ce dont le Tribunal de commerce de Paris, dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017, leur a donné acte :

- faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec chacun des Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'accord de *lock-up* ;
- voter lors de la première Assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra après la date de réalisation de la restructuration financière, en faveur de la nomination en qualité d'administrateur des candidats qui auront été agréés entre le Conseil d'administration actuel de la Société et le Créancier Signataire concerné dans le cadre du processus visé ci-dessus ;
- à ce que ni le Créancier Signataire concerné, ni ses affiliés ou personnes liées ne soient représentés au Conseil d'administration de la Société, à moins que ledit Créancier Signataire ou les fonds, entités ou comptes gérés ou conseillés directement ou indirectement par lui ou par ses affiliés ne viennent à détenir ensemble dix pour cent (10 %)



ou plus du capital social de la Société ou qu'ils ne justifient d'obligations fiduciaires (les obligations fiduciaires incluent notamment les obligations souscrites par les sociétés de gestion des fonds concernées de gérer les sommes qui leur sont confiées par des investisseurs au mieux de l'intérêt de ces derniers) ;

- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en Assemblée générale afin que le Conseil d'administration de la Société reste composé à plus de soixante pour cent (60 %) d'administrateurs indépendants et que cette composition continue de refléter, conformément à la situation actuelle, la diversité des origines géographiques des administrateurs tout en respectant la localisation du siège social de la Société ;
- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en Assemblée générale afin que les statuts de la Société prévoient que tout Directeur général succédant, le cas échéant, au Directeur général actuel ait sa résidence principale en France.

Les engagements de chacun des Créanciers Signataires ont pris effet au 21 février 2018 (sous réserve du premier engagement qui a pris effet à compter de la contre-signature de la lettre par les Créanciers Signataires). Ces engagements demeuraient valables jusqu'au 31 décembre 2019, sous réserve que le Créancier Signataire concerné demeure actionnaire, étant précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été souscrit. Le respect de l'ensemble des engagements que les Créanciers Signataires ont pris aux termes des lettres susvisées fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Chacun des Créanciers Signataires a déclaré ne pas agir de concert avec tout autre Créancier Signataire, avec Bpifrance Participations ou avec toute autre partie.

## Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou

ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## Contestation du projet de plan de sauvegarde par certains porteurs d'OCEANES et par le représentant des masses des porteurs d'OCEANES

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le Comité des établissements de crédits et assimilés et par l'Assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'Assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANES en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANES, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables.

Ce recours n'étant pas suspensif, les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde ont été réalisées, en février 2018.

Le 17 mai 2018, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le 17 juillet 2018, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, et La Financière de l'Europe (rejoints ultérieurement par HMG Finance par procédure d'intervention volontaire) ont formé pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

Par un arrêt du 26 février 2020, la Chambre Commerciale, Financière et économique de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé le 17 juillet 2018.

## Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturés aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
France	12,9	15,4
Autres	13,5	12,1
<b>TOTAL</b>	<b>26,4</b>	<b>27,5</b>

## Note 17 Transferts de charges

Au 31 décembre 2019, le poste « Transferts de charges d'exploitation » s'élève à 8,4 millions d'euros, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS (taxes liées au siège social de CGG Services SAS et honoraires).

## Note 18 Résultat financier

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
<b>Gains (pertes) de change</b>	<b>2,1</b>	<b>(43,2)</b>
<b>Dividendes reçus des filiales</b>	<b>215,8</b>	<b>260,3</b>
Revenus des créances rattachées aux participations	22,6	31,8
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	10,5	5,2
Commissions de garantie données	3,0	2,9
Autres produits financiers	2,4	1,0
<b>Produits financiers</b>	<b>38,5</b>	<b>40,9</b>
Commissions pour garantie	(4,4)	(5,5)
Intérêts sur emprunts	(64,4)	(59,2)
Commissions sur crédit syndiqué français	-	(0,2)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(9,9)	(0,4)
Autres charges d'intérêts	-	(3,6)
<b>Charges d'intérêts financiers</b>	<b>(78,7)</b>	<b>(68,9)</b>
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	24,5	(472,5)
Variation de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	-	-
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	-	(0,4)
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(6,8)	132,1
<b>Dotations nettes de reprises de provisions financières</b>	<b>17,7</b>	<b>(340,8)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>195,4</b>	<b>(151,7)</b>

### Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Pour rappel en 2018, une reprise de la provision pour perte de change 2017 a été constatée à hauteur de 132,1 millions d'euros suite aux opérations de restructuration financière. Cette

provision permettait de couvrir les pertes de change latentes sur les emprunts en dollars US. Cette provision a été reprise suite au débouclage de la dette financière en dollars US. La perte de change correspondante réalisée en 2018 était comptabilisée dans la ligne « Gains (pertes) de change ». Cette perte de change a été partiellement compensée par les gains de change réalisés sur le débouclage des prêts en dollars US sur la période.

## Dividendes reçus des filiales

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2019	2018
CGG Holding BV	178,7	255,3
Wavefield Inseis AS	13,5	5,0
Argas	17,4	-
Veritas Do Brasil	6,2	-
<b>Dividendes</b>	<b>215,8</b>	<b>260,3</b>

## Produits financiers

Les revenus des créances rattachés aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés à CGG Holding BV pour un montant de 300,0 millions de dollars US portant intérêts à 8,4 % (note 4).

En 2019, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

## Charges d'Intérêts financiers

Pour rappel, en 2018 les autres charges financières étaient issues de l'échange de la ligne de crédit syndiqué français en nouvelles obligations sécurisées émises par CGG Holding (US) (note 9).

## Note 19 Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Variation de provisions pour risques filiales (note 4)	4,2	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	(0,8)	-
Autre variation de provisions exceptionnelles	0,1	14,0
<b>(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles</b>	<b>3,5</b>	<b>14,0</b>
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,4)	(55,3)
Autres Produits (charges) exceptionnels	(29,4)	(61,9)
<b>Produits (charges) exceptionnels, nets</b>	<b>(29,8)</b>	<b>(117,2)</b>
<b>Plus-values de cessions d'actifs</b>	<b>(75,1)</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(101,4)</b>	<b>(103,2)</b>

## Restructuration financière

En 2018, les charges exceptionnelles liées à la restructuration financière s'élevaient à 55,3 millions d'euros, compensées par une reprise de provision d'un montant de 14,0 millions d'euros. En 2019, la restructuration financière est finalisée.

## Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2019, les autres charges exceptionnelles correspondent à hauteur de 31,3 millions d'euros à l'indemnité versée à Fugro pour la fin de son partenariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions (note 2); compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 2,0 millions d'euros,

correspondant à la clause de retour à meilleure fortune d'une subvention d'équilibre octroyée en 2018.

En 2018, les autres produits (charges) exceptionnels correspondaient à une subvention d'équilibre accordée de 73,2 millions de dollars US, (64,4 millions d'euros) en partie compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 3,2 millions de dollars US (2,8 millions d'euros), correspondant à l'annulation de créances dites « pré-sauvegarde » ayant fait l'objet d'une ordonnance de rejet par le Tribunal de Commerce.

## Plus-values de cessions d'actifs

La moins-value constatée en 2019 correspond à la cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions BV (note 2).

## Note 20 Impôts sur les bénéfices

### Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
<b>France</b>		
Charge courante	-	(0,2)
Produit (charge) du régime d'intégration fiscale	12,9	7,5
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	6,7	(6,1)
	<b>19,6</b>	<b>1,2</b>
<b>Étranger</b>		
Charge courante de l'exercice	-	(1,3)
Produit (charge) des exercices antérieurs	0,3	(0,1)
Écart de change	-	(0,1)
	<b>0,3</b>	<b>(1,5)</b>
<b>TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT</b>	<b>19,9</b>	<b>(0,3)</b>

CGG a opté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs,

la Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2019, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

### Situation fiscale latente

<i>En millions d'euros</i>	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
<b>1. Décalages certains ou éventuels</b>						
a) Provision pour retraite	1,9		0,4		2,3	
b) Frais d'acquisition titres						
c) Plus-value en sursis d'imposition						
d) Écarts de change latents nets	4,0			(0,5)	3,5	
e) Provision pour risques de change	6,7		1,7		8,4	
f) Provision pour risques filiales	1,1			(1,1)		
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3				3,3	
h) Autres		(0,2)		(0,1)		(0,3)
<b>Sous-total</b>	<b>17,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>2,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>17,5</b>	<b>(0,3)</b>
<b>2. Éléments à imputer</b>						
a) Défis reportables fiscalement	464,6		10,0		474,6	
b) Moins-value à long terme						
<b>Sous-total</b>	<b>464,6</b>		<b>10,0</b>		<b>474,6</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>481,6</b>	<b>(0,2)</b>	<b>12,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>492,1</b>	<b>(0,3)</b>

## Note 21 Effectifs

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2019	2018
Ingénieurs et cadres	21	25
Employés, ouvriers	1	2
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	-	-

## Note 22 Rémunération des administrateurs et du Directeur général

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération en raison de leur fonction (anciennement « jetons de présence »). À ce titre, la Société a versé en février 2020, la somme totale de 541 780,82 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019, à rapprocher d'une enveloppe de 630 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2019 à 222 445,39 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur général s'est élevée en 2019 à 1 395 552 euros. Ce montant inclut l'ensemble des indemnités ayant déjà été soumises à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de son mandat social.

## Note 23 Transactions avec les sociétés liées

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2019	2018
<b>Exploitation</b>		
Chiffre d'affaires (note 16)	26,4	27,5
Charges d'exploitation	3,6	8,7
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	16,0	10,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	17,3	71,0
<b>Financier</b>		
Dividendes reçus (note 18)	215,8	260,3
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	24,5	(472,5)
Autres produits (charges) financiers nets	21,9	30,4
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	272,7	267,5
Dividendes à recevoir	11,7	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	312,3	34,9
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(549,3)	(102,0)
<b>Exceptionnel</b>		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	(2,0)	64,4
Plus ou moins-value de cession - Immobilisations financières	(75,1)	-
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	4,2	-
<b>Impôt</b>		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	12,9	7,5
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	6,7	(6,1)
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(213,4)	(228,2)
<b>Engagements hors bilan</b>		
Garanties émises en faveur de clients	229,3	173,4
Garanties émises en faveur des banques	547,0	567,8
Achats à terme de devises	20,5	11,8

## Note 24 Événements postérieurs à la clôture

### Plan stratégique 2021

CGG a annoncé le 8 janvier 2020, la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques marine à la suite de la finalisation du partenariat marine avec Shearwater. Voir Note 2.

CGG a annoncé le 18 février 2020, l'arrêt définitif de son activité d'acquisition de données sismiques terrestres après avoir terminé son dernier contrat en Tunisie.

Un protocole d'accord relatif à la mise en vente de l'activité Multi-Physique a été signé début février 2020.

### Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe

de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure. Voir Note 15.

### Perspectives

L'épidémie du covid-19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 a impacté la demande de matières premières depuis le début du premier trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole, avec un baril de Brent qui est passé de 63 dollars US au 31 décembre 2019 à près de 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration. Cette situation qui est très évolutive est susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe dans le futur. Elle est suivie très attentivement. Elle n'a pas d'impact au 31 décembre 2019.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture.

## 6.2.5 Délais de paiement

Au 31 décembre 2019, le solde des dettes de la société mère à l'égard de ses fournisseurs (fournisseurs d'immobilisations inclus) s'élève à 9,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

### ARTICLE D. 441 L.-1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)</b>						
Nombre cumulé de factures concernées	21					70
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	8,3	(0,3)			1,6	1,3
Pourcentage du montant des factures concernées	87,2 %	(2,8 %)			15,6 %	12,8 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						Factures non comptabilisées : 31
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)						Montant des factures non comptabilisées : 1,8
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels Délais légaux

Au 31 décembre 2019, le solde des créances de la société mère à l'égard de ses clients s'élève à 10,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

### ARTICLE D. 441 L.-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)</b>						
Nombre cumulé de factures concernées	37					3
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	10,2	0,1	0,3			0,4
Pourcentage du montant des factures concernées	96,2 %	0,5 %	3,1 %		0,2 %	3,8 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels Délais légaux

## 6.2.6 Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

### Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(ARTICLES 133, 135 ET 148 DU DÉCRET N° 67-236 DU 23 MARS 1967)

En euros	2015	2016	2017	2018	2019
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	70 826 077	17 706 519	17 706 519	7 099 448	7 099 563
b) Nombre d'actions émises	177 065 192	22 133 149	22 133 149	709 944 816	709 956 358
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations (voir note ci-dessous)	26 372 016	1 160 368	1 160 364	-	-
d) Capitaux propres	1 728 884 020	1 224 949 893	280 022 548	1 790 163 681	1 887 496 882
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	73 984 308	49 107 467	26 467 304	27 549 575	26 389 011
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	2 005 006 600	424 222 896	9 019 980	52 664 150	60 121 733
c) Participation des salariés	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices	(106 127 156)	1 319 915	(57 430 849)	250 482	(19 924 332)
e) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	606 294 331	(841 019 498)	(944 927 344)	(271 326 175)	97 295 002
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	11,92	19,11	3,00	0,07	0,11
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,42	(38,00)	(42,69)	(0,38)	0,14
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen	37	34	32	27	22
b) Montant de la masse salariale	6 486 844	6 664 549	8 923 393	8 229 076	8 263 169
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 797 478	2 301 997	3 423 145	2 731 349	3 116 675

Note relative au nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations : le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations ont été converties en capital.



## 6.2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société CGG,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

##### Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 2 164 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 273 millions d'euros et représentent en cumulé 75 % du bilan de CGG.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe aux comptes annuels.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses nécessaires à la détermination de la valeur d'usage, en particulier la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.

## Notre réponse

Nous avons apprécié l'approche retenue par la société pour l'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté notamment à :

- apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation, en nous appuyant sur (i) la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles, (ii) l'appréciation de l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction, (iii) l'examen des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année, et (iv) l'analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie ;
- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus par la direction. Nos spécialistes ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci ;
- vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, l'exactitude des calculs effectués par la société.

Nous avons également contrôlé que les notes de l'annexe aux comptes annuels mentionnées ci-dessus donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-troisième année, dont respectivement dix-sept et trente-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

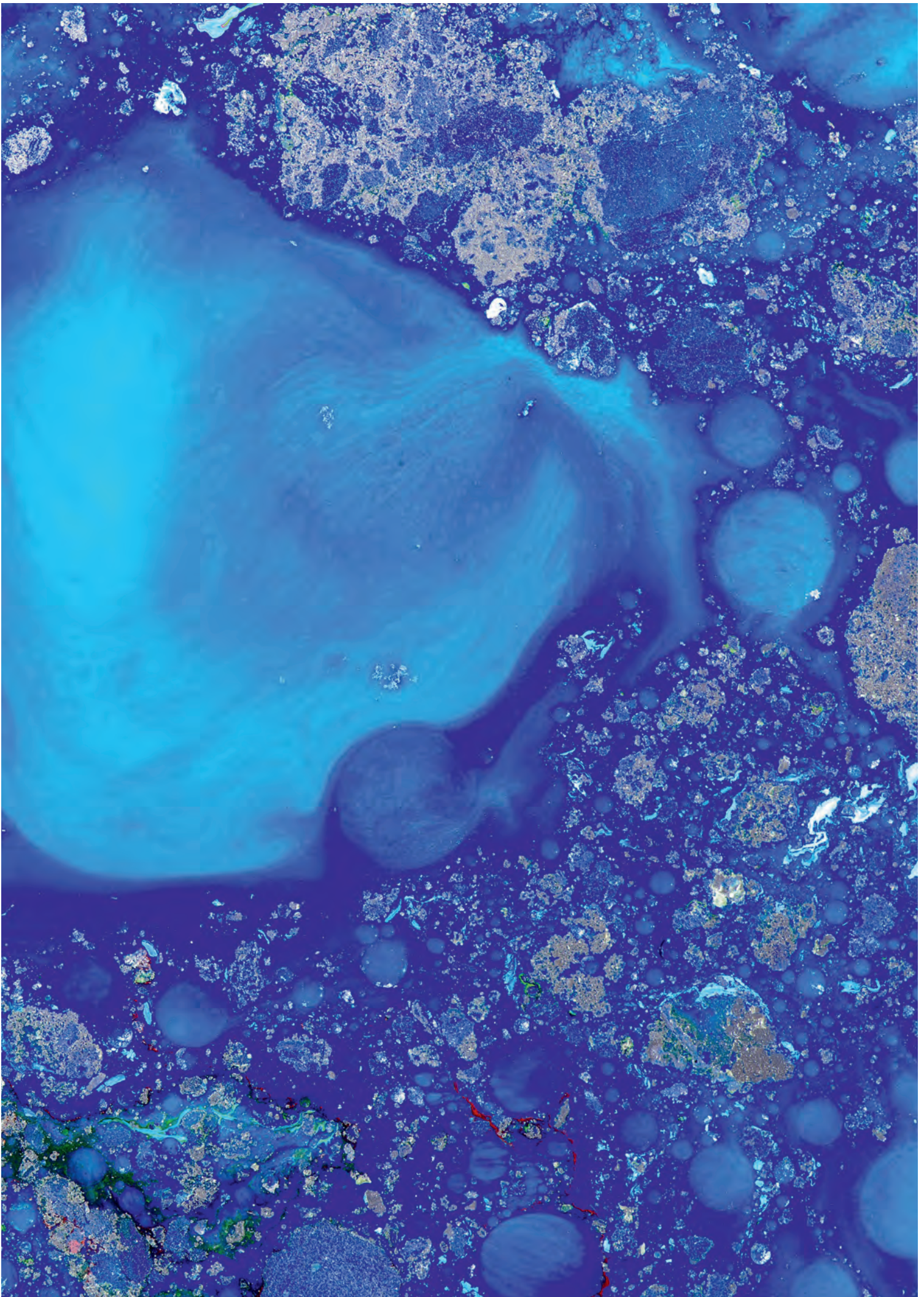
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris-La Défense, le 14 avril 2020*

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Nicolas PFEUTY

MAZARS  
Jean-Louis SIMON





## Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales

<b>7.1 Actionnaires</b>	<b>276</b>	<b>7.5 Renseignements de caractère général concernant le capital social</b>	<b>283</b>
7.1.1 Principaux actionnaires	276	7.5.1 Événements importants récents affectant le capital social	283
7.1.2 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2019 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel	278	7.5.2 Instruments dilutifs	285
<b>7.2 Marchés des titres de la Société</b>	<b>279</b>	7.5.3 Programme de rachat d'actions propres	286
7.2.1 Places de cotation	279	7.5.4 Capital autorisé non émis	287
7.2.2 Autres marchés de négociation	279	7.5.5 Titres non représentatifs du capital	289
7.2.3 Marché des actions et des ADS	280	<b>7.6 Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société</b>	<b>289</b>
<b>7.3 Politique en matière de communication d'informations financières</b>	<b>281</b>	7.6.1 Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)	289
7.3.1 Politique générale en matière de communication d'informations financières	281	7.6.2 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)	289
7.3.2 Communication par voie électronique	281	7.6.3 Droit de vote double (article 14.6 des statuts)	290
7.3.3 Communication par courrier postal	281	7.6.4 Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)	290
7.3.4 Assemblées des actionnaires	281	7.6.5 Titres au porteur identifiables (article 7.1 des statuts)	292
7.3.5 Communication avec la communauté des investisseurs	282	7.6.6 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	292
7.3.6 Demandes des actionnaires	282	7.6.7 Modifications du capital et des droits sociaux	292
7.3.7 Analystes sell-side et courtiers	282	7.6.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	292
<b>7.4 Répartition statutaire des bénéfices - Dividendes</b>	<b>282</b>		
7.4.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	282		
7.4.2 Dividendes	282		

## 7.1 Actionnaires

### 7.1.1 Principaux actionnaires

#### 7.1.1.1 Synthèse du capital social au 31 mars 2020 et sur les trois années précédentes

	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Capital social	7 099 617 €	7 099 563 €	7 099 448 €	17 706 519 €
Actions	709 961 702	709 956 358	709 944 816	22 133 149
Nominal	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,80 €

#### 7.1.1.2 Informations relatives au capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le nombre de comptes titres d'actionnaires au nominatif était de 703.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction détenait 520 633 actions et 20 337 ADS, représentant 532 495 droits de vote, soit environ 0,076 % du capital et 0,075 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 273 actions, soit 0,00004 % du capital social et 0,0001 % des droits de vote, au travers du fonds commun de

placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 décembre 2019, la Société détenait 24 996 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires afin d'intervenir en Bourse.

Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les entités dont le Groupe sait ou dont il est établi, sur la base de documents publics, qu'elles détiennent la propriété effective d'au moins 5% des titres de la Société ayant droit de vote au 31 décembre 2019 :

	31 décembre 2019					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Contrarian Capital Management LLC <sup>(a)</sup>	65,633,491	9.24%	65,633,491	9.24%	65,633,491	9.24%
Boussard & Gavaudan <sup>(b)</sup>	42,977,546	6.05%	42,977,546	6.05%	42,977,546	6.05%
Thunderbird Partners LLP <sup>(c)</sup>	40,580,161	5.72%	40,580,161	5.71%	40,580,161	5.71%
Morgan Stanley <sup>(d)</sup>	38,301,651	5.39%	38,301,651	5.39%	38,301,651	5.39%
Norges Banks <sup>(e)</sup>	36,659,401	5.16%	36,659,401	5.16%	36,659,401	5.16%
River & Mercantile <sup>(f)</sup>	35,493,107	5.00%	35,493,107	5.00%	35,493,107	5.00%
UBS Group AG <sup>(g)</sup>	35,512,657	5.00%	35,512,657	5.00%	35,512,657	5.00%
FCPE CGG Actionnariat <sup>(h)</sup>	273	0.00%	546	0.00%	546	0.00%
Autres actionnaires	414,773,075	58.42%	414,911,330	58.43%	414,911,330	58.43%
Autodétention <sup>(i)</sup>	24,996	0.00352%	24,996	0.0035%	0	0.00%
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE</b>	<b>709,956,358</b>	<b>100%</b>	<b>710,094,886</b>	<b>100%</b>	<b>710,069,890</b>	<b>100%</b>

a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Contrarian Capital Management LLC tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 12 août 2018.

b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Boussard et Gavaudan tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 7 août 2019.

c) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Thunderbird Partners LLP tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 13 septembre 2019.

d) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Morgan Stanley tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 novembre 2019.

e) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Norges Bank tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 9 décembre 2019.

f) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par River & Mercantile tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 décembre 2019.

g) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par UBS Group AG tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 26 novembre 2019.

h) Le nombre d'actions détenues par le FCPE CGG Actionnariat s'élève à 273 au 31 décembre 2019. Elles bénéficient toutes d'un droit de vote double.

i) Les actions autodétenues (soit 24 996 actions au 31 décembre 2019) sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

À la connaissance de la Société, il n'existait, au 31 décembre 2019, aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

### 7.1.1.3 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices – Capital social au 31 mars 2020

Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les entités dont le Groupe sait ou dont il est établi, sur la base de documents publics, qu'elles détiennent la propriété effective d'au moins 5% des titres de la Société ayant droit de vote aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et au 31 mars 2020 :

	31 mars 2020		31 décembre 2019		31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*
Contrarian Capital Management LLC <sup>(a)</sup>	9,24	9,24	9,24	9,24	9,24	9,24	-	-
Boussard & Gavaudan <sup>(b)</sup>	6,05	6,05	6,05	6,05	-	-	-	-
Thunderbird Partners LLP <sup>(c)</sup>	5,72	5,71	5,72	5,71	5,05	5,05	-	-
Morgan Stanley <sup>(d)</sup>	5,16	5,16	5,39	5,39	5,23	5,23	-	-
Norges Bank	-	-	5,16	5,16	-	-	-	-
River & Mercantile <sup>(e)</sup>	5,06	5,06	5,00	5,00	-	-	-	-
UBS Group AG	-	-	5,00	5,00	-	-	-	-
DNCA Finance	-	-	-	-	-	-	7,94	7,79
Bpifrance Participations	-	-	-	-	-	-	9,35	10,9
Autodétention <sup>(f)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,11
FCPE CGG Actionnariat <sup>(g)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public	68,77	68,78	58,42	58,43	80,48	80,48	82,60	81,20
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE</b>	<b>709 961 702</b>	<b>710 181 334</b>	<b>709 956 358</b>	<b>710 094 886</b>	<b>709 944 816</b>	<b>709 999 163</b>	<b>22 133 149</b>	<b>22 558 848</b>

\* Droits de vote théoriques.

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Contrarian Capital Management LLC tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 12 août 2018.

(b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Boussard et Gavaudan tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 7 août 2019.

(c) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Thunderbird Partners LLP tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 16 septembre 2019.

(d) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Morgan Stanley tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 30 mars 2020.

(e) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par River & Mercantile tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 décembre 2019.

(f) Les actions autodétenues (soit 24 996 actions au 31 mars 2020) sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

(g) Le nombre d'actions détenues par le FCPE CGG Actionnariat s'élève à 273 au 31 mars 2020. Elles bénéficient toutes d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, il n'existait, au 31 mars 2020, aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

## 7.1.2 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2019 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 susvisé est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres du Comité de Direction - voir paragraphe 4.1.2.3. du présent document d'enregistrement universel) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

- (a) pendant les 30 jours calendaires précédant la publication des résultats semestriels ou annuels et pendant les 15 jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels<sup>(1)</sup> (les opérations sur les titres la Société ne pouvant reprendre que le lendemain de la date de publication des résultats concernés) ; et
- (b) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

Nom	Nature de l'opération	Date	Actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
<b>Philippe SALLE</b> <i>Administrateur et Président du Conseil</i>	Achat de titres	18 décembre 2019	103 650	2,7300 €	282 964,50 €
	Achat de titres	11 mars 2019	10 000	1,554517 €	15 545,17 €
	Achat de titres	25 mars 2019	10 000	1,643 €	16 430,00 €
	Achat de titres	9 avril 2019	9 000	1,8235 €	16 411,50 €
	Achat de titres	9 avril 2019	1 000	1,8210 €	1 821,00 €
<b>Sophie ZURQUIYAH</b> <i>Administrateur et Directeur général</i>	Achat de titres	17 mai 2019	10 000	1,6046 €	16 046,00 €
	Achat de titres	6 juin 2019	10 000	1,4160 €	14 160,00 €
	Achat de titres	2 janvier 2019	5 000	1,14 €	5 700,00 €
	Achat de titres	12 avril 2019	5 000	1,7448 €	8 724,00 €
<b>Anne-France LACLIDE-DROUIN</b> <i>Administrateur</i>	Achat de titres	29 mai 2019	1 000	1,381 €	1 381,00 €
	Achat de titres	25 juin 2019	4 000	1,5952 €	6 380,00 €

Note : Conformément à l'article 223-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, seules les opérations (i) réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et (ii) lorsque le montant cumulé desdites opérations excède 20 000 euros par année civile, figurent dans ce tableau.

(1) Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a décidé de modifier son règlement intérieur en vue de réduire la durée des périodes d'interdiction s'appliquant avant la publication des résultats trimestriels de 30 à 15 jours.



## 7.2 Marchés des titres de la Société

### 7.2.1 Places de cotation

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA et sont éligibles au SRD. Elles sont toutes à jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En outre :

- les obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, et les obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024, font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF ; et
- les bons de souscription BSA #1 et BSA #2 font l'objet d'une cotation sur Euronext Paris.

Le 21 septembre 2018, la Société a déposé un formulaire Form 25 auprès de la *Stock & Exchange Commission* (SEC) afin

d'effectuer le retrait de sa cotation sur le New York Stock Exchange. Un formulaire Form 15F a été par ailleurs déposé auprès de la SEC le 2 octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting liées à son enregistrement auprès de la SEC et à l'enregistrement de ses *American Depositary Shares* (ADS). La résiliation de l'enregistrement de ses ADS a pris effet 90 jours après la date de dépôt du formulaire Form 15F, soit le 2 janvier 2019. Suite au retrait de la cotation des ADS sur le NYSE, CGG maintient son programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) au « niveau 1 ». Cela permet aux investisseurs de conserver leurs ADS et facilite la négociation sur le marché de gré à gré américain. Le dépositaire du programme ADR de CGG demeure Bank of New York Mellon.

### 7.2.2. Autres marchés de négociation

Depuis le retrait de la cotation de nos titres au New York Stock Exchange, les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris.

## 7.2.3 Marché des actions et des ADS

	EURONEXT PARIS				NEW YORK STOCK EXCHANGE			
	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut	Plus bas	Actions	Montant	Plus haut	Plus bas	ADS	Montant
	(en €)		(en M€)		(en US\$)		(en MUS\$)	
<b>2020</b>								
Mars	2,54	0,76	430 081 743	492,54	2,87	0,86	N/A	N/A
Février	3,07	2,33	103 923 244	279,02	3,24	2,59	N/A	N/A
Janvier	3,12	2,53	84 779 092	243,27	3,41	2,76	N/A	N/A
<b>2019</b>								
Décembre	2,96	2,26	91 197 671	239,48	3,37	2,52	N/A	N/A
Novembre	2,50	2,05	113 523 373	268,78	2,76	2,39	N/A	N/A
Octobre	2,24	1,83	94 596 716	193,27	2,47	2,03	N/A	N/A
Septembre	2,38	1,97	127 739 613	274,84	2,60	2,20	N/A	N/A
Août	2,02	1,56	115 602 961	200,94	2,27	1,76	N/A	N/A
Juillet	2,01	1,68	143 853 484	265,06	2,28	1,93	N/A	N/A
Juin	1,73	1,27	133 197 470	204,76	1,94	1,51	N/A	N/A
Mai	1,77	1,29	164 933 022	252,64	1,98	1,48	N/A	N/A
Avril	1,89	1,61	125 724 488	218,79	2,13	1,82	N/A	N/A
Mars	1,85	1,42	130 035 162	219,51	2,12	1,68	N/A	N/A
Février	1,72	1,43	87 179 236	140,67	1,98	1,66	N/A	N/A
Janvier	1,71	1,08	131 122 049	189,22	1,98	1,33	N/A	N/A
<b>2018</b>								
Décembre	1,48	1,00	146 300 057	172,65	1,68	1,11	N/A	N/A
Novembre	2,24	1,28	207 657 658	326,60	2,47	1,46	N/A	N/A
Octobre	2,49	1,86	92 566 376	202,62	2,86	2,17	N/A	N/A
Septembre <sup>(b)</sup>	2,50	2,15	87 821 129	207,84	2,99	2,53	N/A	N/A
Août	2,60	2,24	117 978 131	285,52	2,99	2,53	412 860	1,15
Juillet	2,42	2,04	97 258 431	215,96	2,78	2,35	556 213	1,40
Juin	2,29	2,00	84 731 599	181,12	2,73	2,33	594 933	1,49
Mai	2,48	1,81	192 724 767	422,99	3,15	2,34	1 641 927	4,47
Avril	2,04	1,53	121 262 621	217,58	2,45	1,95	1 186 232	2,53
Mars	1,69	1,30	144 225 221	224,88	4,82	1,88	2 371 263	5,50
Février	3,01	1,41	58 492 698	103,05	7,15	3,27	1 161 137	5,41
Janvier	4,10 <sup>(a)</sup>	1,52 <sup>(a)</sup>	28 723 569	117,03	6,66	4,45	305 037	1,75
<b>2017</b>								
Décembre	4,35	3,68	6 983 891	27,44	7,50	4,08	185 652	0,90
Novembre	4,89	3,52	11 261 325	45,66	5,12	4,13	37 628	0,17
Octobre	5,09	3,57	16 661 650	73,30	5,66	4,30	92 798	0,47
Septembre	5,60	4,24	22 149 680	110,48	6,44	5,20	275 593	1,62
Août	6,27	2,83	43 912 034	211,38	7,14	3,26	356 614	2,03
Juillet	4,43	3,72	4 527 851	18,19	4,77	4,36	53 397	0,24
Juin	6,32	3,95	10 859 380	55,40	7,67	4,37 <sup>(c)</sup>	377 237	2,19
Mai	6,72	4,88	6 704 600	36,60	7,23	5,55	59 174	0,36
Avril	6,95	6,17	3 924 182	25,60	7,27	6,64	32 545	0,22
Mars	9,10	6,11	16 640 720	114,80	9,65	6,57	111 276	0,79
Février	9,98	8,35	7 241 228	66,12	10,51	8,83	72 125	0,69
Janvier	15,24	9,27	14 124 580	162,58	15,60	10,06	98 671	1,18

(a) Retraité dans le cadre des opérations liées à la restructuration financière menée en février 2018.

(b) À compter du 2 octobre 2018, les actions de la Société ont été retirées de la cotation au New York Stock Exchange.

(c) Le 14 juin 2017, la cotation de nos actions et ADS a été suspendue du fait de l'annonce de l'ouverture de la procédure de sauvegarde de CGG SA Par conséquent, aucune transaction n'a eu lieu ce jour-là. Le cours théorique de clôture de l'ADS, le 14 juin 2017, s'est élevé à 3,73 dollars US.

## 7.3 Politique en matière de communication d'informations financières

CGG est fermement convaincu que les actionnaires potentiels et existants, particuliers comme institutionnels, devraient être pleinement informés des derniers développements de la Société et avoir accès aux informations clés raisonnablement requises pour prendre une décision d'investissement éclairée

et exercer leurs droits de manière équitable et en temps utile. Aussi, la Société vise à assurer et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de communication d'informations financières.

### 7.3.1 Politique générale en matière de communication d'informations financières

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président du Conseil peut communiquer directement avec les actionnaires, notamment en ce qui concerne les questions de gouvernement d'entreprise.

Les informations sont communiquées aux actionnaires et à la communauté des investisseurs principalement par le biais des

rapports financiers de la Société et des assemblées générales annuelles, ainsi que par la mise à disposition sur le site internet de CGG de tous ses communiqués, de toutes les informations relatives à sa cotation sur le marché d'Euronext et de toute autre publication.

### 7.3.2 Communication par voie électronique

Le site internet de la Société (cgg.com) permet aux actionnaires d'accéder aux informations importantes et pertinentes la concernant, et ce de manière efficace et en temps utile. Une rubrique « Investisseurs » dédiée est disponible sur ce site internet. La Société publiera toutes les annonces et informations importantes sur son site. Les communications régulières portent, entre autres, sur les informations suivantes :

- la performance financière de la Société, sous la forme de rapports trimestriels, semestriels ou annuels ;
- les webcasts et les présentations relatives aux annonces de résultats de la Société ;
- les annonces et les communiqués de presse sur les derniers développements de la Société ;

- les circulaires à l'attention des actionnaires ;
- le calendrier, sur lequel figurent les dates des événements importants de la Société ;
- toute autre information, par exemple notations de crédit, informations sur les actions, etc.

CGG incite par ailleurs les investisseurs à se rendre sur le site internet d'Euronext pour obtenir des informations relatives aux publications réglementaires de la Société.

Afin de soutenir la protection de l'environnement, la Société encourage vivement ses actionnaires à accéder à ses communications par l'intermédiaire de ces sites internet. Selon elle, il s'agit en outre de l'un des moyens de communication avec les actionnaires les plus efficaces et les plus pratiques.

### 7.3.3 Communication par courrier postal

Sur demande, la Société adressera par courrier postal les documents pertinents à tout actionnaire (soit aux détenteurs d'actions au nominatif, soit aux détenteurs d'actions au porteur, sous réserve de la preuve de cette participation).

### 7.3.4 Assemblées des actionnaires

La Société attache une grande importance à la communication continue avec les actionnaires, en particulier au dialogue direct avec eux. Les assemblées générales annuelles de la Société constituent le principal forum de communication entre la Société et ses actionnaires et le principal canal de participation pour les actionnaires. En règle générale, les membres du Conseil d'administration de la Société, les membres de la direction et les Commissaires aux Comptes externes assistent aux assemblées générales annuelles pour répondre aux questions et aux commentaires des actionnaires. Les actionnaires sont donc encouragés à participer activement aux

assemblées générales annuelles de la Société. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister aux assemblées générales annuelles sont également encouragés à désigner des mandataires pour assister et voter aux dites assemblées pour eux et en leur nom.

Afin de permettre aux actionnaires de mieux comprendre les points à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles et d'encourager leur participation active, la Société fournira des informations détaillées sur les assemblées générales annuelles dans la « Brochure de convocation et d'information », qui est disponible sur le site internet de la Société avant les dites

assemblées, ainsi que le dernier rapport annuel, au moins 21 jours calendaires avant les assemblées générales annuelles.

Les résultats des votes et les procès-verbaux des assemblées générales annuelles sont publiés sur le site internet de la Société dès que possible.

La Société peut également convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire.

## 7.3.5 Communication avec la communauté des investisseurs

La Société communiquera activement avec la communauté des investisseurs sous la forme de réunions, de conférences et de *roadshows*. Cette communauté est composée des investisseurs actuels et potentiels dans les titres de la Société, d'analystes et de professionnels du secteur boursier. Les

informations concernant la Société seront abordées lors de ces rencontres.

En 2019, CGG a organisé 27 jours de roadshows en Europe et aux États-Unis et a participé à 11 conférences sur l'énergie ou les moyennes capitalisations.

## 7.3.6 Demandes des actionnaires

Les actionnaires ayant des questions ou des commentaires en rapport avec les communications aux actionnaires peuvent envoyer des demandes écrites par courrier électronique à la direction Relations Investisseurs de la Société ou téléphoner à son siège social.

Sous réserve des obligations légales en matière de divulgation, la Société a pour pratique générale de ne pas répondre aux spéculations des médias, aux rumeurs du marché et aux rapports des analystes.

## 7.3.7 Analystes *sell-side* et courtiers

CGG est actuellement couvert par 12 analystes *sell-side* et sociétés de courtage. Le Groupe organise régulièrement des réunions avec les analystes *sell-side* et cherche à élargir sa couverture par des sociétés d'analyse mondiales et américaines.

# 7.4 Répartition statutaire des bénéfices – Dividendes

## 7.4.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

## 7.4.2 Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

Sur la base des résultats de 2019, le Conseil d'administration n'envisage pas de proposer de distribuer des dividendes à la prochaine Assemblée générale. Néanmoins, au cours des

prochaines années, le Groupe prévoit d'introduire une politique avisée en matière de dividendes (voir le chapitre 2.1 « Facteurs de risques et mesures de contrôle », et plus précisément le paragraphe 2.1.3.10 du présent document d'enregistrement universel).

## 7.5 Renseignements de caractère général concernant le capital social

### 7.5.1 Événements importants récents affectant le capital social

#### 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a notamment décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 17 485 187,71 euros, à titre de réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions, ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2018.

Au 15 janvier 2018, à la suite de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la réduction de capital précitée, le capital social de CGG s'élevait à 221 331,49 euros, représenté par 22 133 148 actions, toutes entièrement libérées.

Au 21 février 2018, à la suite de la réalisation définitive des opérations de restructuration financière, la Société a procédé à l'émission de :

- 71 932 731 actions de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription (les « BSA#2 ») ;
- 35 311 528 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des OCEANE ;
- 449 197 594 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des Obligations Senior ;
- 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA #1 ») ;
- 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA #3 ») ;

- 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination ») ;
- 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

À l'issue de ces opérations, le capital social de CGG SA s'élevait à 5 785 750 euros représenté par 578 575 002 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées. De nombreuses variations de capital liées à l'exercice des divers bons de souscription d'actions ont eu lieu depuis lors et sont présentées ci-dessous.

Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital social de CGG SA s'élevait ainsi à 7 099 448 euros, divisé en 709 944 816 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

#### 2019

Au 31 décembre 2019, du fait de l'exercice de bons de souscription et d'options de souscription d'actions au cours de l'année, le capital social de CGG SA s'élevait à 7 099 563 euros, divisé en 709 956 358 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

#### 2020

Au 31 mars 2020, du fait de l'exercice de bons de souscription et d'options de souscription d'actions depuis le début de l'année, le capital social de CGG SA s'élevait à 7 099 617 euros composé de 709 961 702 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

#### ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019 ET JUSQU'AU 31 MARS 2020

Opération	Valeur nominale	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital social
<b>Augmentation de capital du 1<sup>er</sup> avril 2020 (résultant de l'exercice de BSA)</b>	0,01 €	458	1 778,98 €	4,58 €	7 099 617,02 €
<b>Augmentation de capital du 5 mars 2020 (résultant de l'exercice de BSA)</b>	0,01 €	1 232	4 450,72 €	12,32 €	7 099 612,44 €
<b>Augmentation de capital du 4 février 2020 (résultant de l'exercice de BSA)</b>	0,01 €	3 654	12 503,34 €	36,54 €	7 099 600,12 €
<b>Augmentation de capital du 9 janvier 2020</b>					
<i>résultant de l'exercice de BSA</i>	0,01 €	1 594	5 635,94 €	15,94 €	
<i>résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions</i>	0,01 €	2 038	4 361,32 €	20,38 €	7 099 563,58 €
<b>Augmentation de capital du 3 décembre 2019 (résultant de l'exercice de BSA)</b>	0,01 €	846	2 931,66 €	8,46 €	7 099 527,26 €

Opération	Valeur nominale	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital social
<b>Augmentation de capital du 4 novembre 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	234	931,14 €	2,34 €	7 099 518,80 €
<b>Augmentation de capital du 2 octobre 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	144	447,84 €	1,44 €	7 099 516,46 €
<b>Augmentation de capital du 4 septembre 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 260	3 983,40 €	12,60 €	7 099 515,02 €
<b>Augmentation de capital du 1<sup>er</sup> août 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	330	1 085,70 €	3,30 €	7 099 502,42 €
<b>Augmentation de capital du 4 juillet 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	758	2 859,58 €	7,58 €	7 099 499,12 €
<b>Augmentation de capital du 31 mai 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	312	1 251,12 €	3,12 €	7 099 491,54 €
<b>Augmentation de capital du 13 mai 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	100	311,00 €	1,00 €	7 099 488,42 €
<b>Augmentation de capital du 3 mai 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	776	2 740,96 €	7,76 €	7 099 487,42 €
<b>Augmentation de capital du 2 avril 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	208	693,68 €	2,08 €	7 099 479,66 €
<b>Augmentation de capital du 28 février 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	402	1 266,42 €	4,02 €	7 099 477,58 €
<b>Augmentation de capital du 6 février 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2,54	9 584,20 €	€ 25,40	7 099 473,56 €
<b>Augmentation de capital du 9 janvier 2019</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	418	1 308,98 €	€ 4,18	7 099 448,16 €
<b>Augmentation de capital du 5 décembre 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	512	1 653,52 €	€ 5,12	7 099 443,98 €
<b>Augmentation de capital du 8 novembre 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 006	3 292,46 €	€ 10,06	7 099 438,86 €
<b>Augmentation de capital du 2 octobre 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2 162	6 873,22 €	€ 21,62	7 099 428,80 €
<b>Augmentation de capital du 4 septembre 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	858	2 878,98 €	€ 8,58	7 099 407,18 €
<b>Augmentation de capital du 23 août 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	10 613 316	€ 0	106 133,16 €	7 099 398,60 €
<b>Augmentation de capital social du 2 août 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	497 637	6 827,84 €	4 976,37 €	6 993 265,44 €
<b>Augmentation de capital social du 2 juillet 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 115 710	4 750,46 €	11 157,10 €	6 988 289,07 €
<b>Augmentation de capital social du 1<sup>er</sup> juin 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2 372 284	9 939,32 €	23 772,84 €	6 977 131,97 €
<b>Augmentation de capital du 4 mai 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	68 953	2 214,32 €	€ 689,53	6 953 409,13 €
<b>Augmentation de capital du 24 avril 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	9 863 863	27 608,64 €	98 638,63 €	6 952 719,60 €
<b>Augmentation de capital du 3 avril 2018</b> (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	99 950 700	142 803,78 €	999 507,00 €	6 854 080,97 €
<b>Augmentation de capital du 9 mars 2018</b> (résultant de l'exercice de certains BSA par leurs porteurs)	0,01 €	6 882 395	15 064,84 €	68 823,95 €	5 854 573,97 €
<b>Augmentation de capital du 21 février 2018</b> (réservée aux porteurs d'obligations senior)	0,01 €	449 197 594	1 397 004 517,34 €	4 491 975,94 €	5 785 750,02 €
<b>Augmentation de capital du 21 février 2018</b> (réservée aux porteurs d'OCEANES)	0,01 €	35 311 528	361 943 162,00 €	353 115,28 €	1 293 774,08 €
<b>Augmentation de capital du 21 février 2018</b> (avec droit préférentiel de souscription)	0,01 €	71 932 731	111 495 733,05 €	719 327,31 €	940 658,80 €
<b>Réduction de capital du 15 janvier 2018</b>	0,01 €	-	-	17 485 187,17 €	221 331,49 €

## 7.5.2 Instruments dilutifs

Au 31 décembre 2019 et à la date du présent document d'enregistrement universel, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions et des actions gratuites soumises à conditions de performance (voir paragraphe 4.2.2.4 du présent document), ainsi que les bons de souscriptions d'actions décrits ci-dessous.

Le nombre d'actions auquel donnent droit les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2020, sur la base de leurs modalités en vigueur à ces dates, ainsi que le pourcentage de dilution correspondant figurent dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2019	% de dilution	31.03.2020	% de dilution
Options de souscription d'actions	9 171 472 <sup>(a)</sup>	1,29 %	9 051 896 <sup>(a)</sup>	1,27 %
Actions gratuites	4 981 602	0,70 %	4 979 098	0,70 %
Bons de souscription 1	29 429 208	4,15 %	29 426 212	4,14 %
Bons de souscription 2	47 928 062	6,75 %	47 925 714	6,75 %

(a) Nombre d'actions ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.

### Bons de souscription d'actions

Le tableau suivant récapitule les principales caractéristiques des différents bons de souscription émis dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière le 21 février 2018 :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 <sup>(a)</sup>	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24 996 BSA#1 alloués à la Société en lien avec les titres d'autocontrôle ont été annulés.

(b) Sous réserve de prolongations.

**BSA #1** : bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG ;

**BSA #2** : bons de souscription d'actions associés aux actions nouvelles (les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par les titulaires de droits préférentiels de souscription ;

**BSA #3** : bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang ;

**BSA de Coordination** : bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior ;

**BSA Garantie** : bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior.

L'ensemble de ces différents bons de souscription sont exerçables selon les modalités décrites dans les notes d'opération ayant reçu le visa n° 17-551 en date du 13 octobre 2017 et n° 18-018 en date du 16 janvier 2018.

Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.

## 7.5.3 Programme de rachat d'actions propres

### a) Bilan du Programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 26 avril 2018

L'Assemblée générale du 26 avril 2018, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acquérir jusqu'à 10 % du capital social de la Société et à revendre les actions concernées, avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment, au titre d'options d'achat ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- annuler les actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'Assemblée générale était de 3,12 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a été accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale approuvant le programme, c'est-à-dire jusqu'au 25 octobre 2019.

La Société n'a pas mis en œuvre ce programme de rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 24 996 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

### b) Programme de rachat d'actions propres proposé à l'Assemblée générale du 16 juin 2020

Un programme de rachat d'actions propres sera proposé à l'Assemblée générale du 16 juin 2020. Ce programme autorise la Société, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acquérir jusqu'à 10 % de son capital social par le biais d'achats d'actions et à revendre les actions concernées, avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment, au titre d'options d'achat ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- annuler les actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'Assemblée générale serait de 4,02 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation serait accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale approuvant le programme, c'est-à-dire jusqu'au 15 décembre 2021.



## 7.5.4 Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordés par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019				
	N° de résolution – AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	18 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019	26 mois	3 549 737 euros <sup>(a)</sup> , soit 50 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	19 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros <sup>(b)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription à réaliser par voie de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	20 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros <sup>(b)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Autorisation donnée au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> résolutions	22 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	24 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros <sup>(b)</sup> , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Augmentation de capital par le biais du Plan d'Épargne Entreprise <sup>(c)</sup>	23 <sup>e</sup> – AG du 15.05.2019*	26 mois	141 990 euros <sup>(b)</sup> , soit 2 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
	19 <sup>e</sup> – AG du 26.04.2018	26 mois	115 800 euros <sup>(d)</sup>	Aucune

(a) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(b) S'imputant sur le plafond de 3 549 737 euros de la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

(c) Catégorie de personnes au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

(d) Ce montant s'impute sur le montant global de 355 000 euros prévu à la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 26 avril 2018.

\* Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales.

**ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS  
SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE****Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019**

	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Options de souscription ou d'achat d'actions	17 <sup>e</sup> - AG du 26.04.2018 : Au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	26 mois	Nombre maximum de 15 746 813 options de souscription ou d'achat d'actions pendant la période de validité de l'autorisation Pas de décote	<b>27.06.2019 :</b> Attribution de 2 273 520 options de souscription ou d'achat d'actions
Actions gratuites sous conditions de performance	18 <sup>e</sup> - AG du 26.04.2018 : Au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	26 mois	Nombre maximum de 6 928 598 actions gratuites sous conditions de performance pendant la période de validité de l'autorisation	<b>27.06.2019 :</b> Attribution de 2 007 720 actions gratuites sous conditions de performance

**RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS****Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019**

	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Rachat d'actions	7 <sup>e</sup> - AG du 26.04.2018	18 mois	10 % du capital social au moment du rachat Prix maximum d'achat : 3,12 euros	Aucune

**RÉDUCTION DE CAPITAL****Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019**

	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Annulation d'actions	25 <sup>e</sup> - AG du 15.05.2019*	18 mois	10 % du capital social	Aucune
	15 <sup>e</sup> - AG du 26.04.2018	18 mois	10 % du capital social	Aucune

\* Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales.

## 7.5.5 Titres non représentatifs du capital

### Obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023

Le 24 avril 2018, CGG Holding (US) Inc. (filiale indirecte à 100 % de CGG SA) a émis de nouvelles obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023 (refinancement intégral de ses obligations sécurisées de premier rang émises le 21 février 2018 dans le cadre de la restructuration financière, (pour plus de détails, voir 1.2 - Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société - Processus de restructuration financière - Description du Plan de Sauvegarde du Document de référence 2018), dont une tranche en dollars d'un montant nominal total de 300 millions de dollars US portant intérêt à 9,00 % et une tranche en euros d'un montant nominal total de 280 millions d'euros portant intérêt à 7,875 %. Dans le cadre de cette nouvelle émission d'obligations de premier rang, CGG Holding (US) Inc. (en tant qu'Émetteur), la Société et certaines de ses filiales (en tant que Garantées), ainsi que la succursale de Londres de Bank of New York (en tant que Trustee), ont signé un contrat d'emprunt le 24 avril 2018.

### Obligations sécurisées de second rang à échéance 2024

Dans le cadre de la restructuration financière, le 21 février 2018, la Société a émis pour 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations de second rang à échéance 2024, portant intérêt à un taux comprenant une composante variable indexée sur le LIBOR (pour la tranche libellée en dollars US) et l'EURIBOR (pour la tranche libellée en euros), dans chaque cas, avec un plancher de 1%, plus une marge de 4,0 % par an, et des intérêts capitalisés de 8,5 % par an. Dans le cadre de cette émission d'obligations de second rang, CGG SA (en tant qu'Émetteur), certaines de ses filiales (en tant que Garantées), ainsi que la succursale de Londres de Bank of New York (en tant que Trustee), ont signé un contrat d'emprunt le 21 février 2018. Le produit net de cette émission a été utilisé de la façon décrite au paragraphe 1.2 - Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société - Processus de restructuration financière - Description du Plan de Sauvegarde du Document de référence 2018.

## 7.6 Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société

### 7.6.1 Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

### 7.6.2 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires, présents en personne ou représentés par un mandataire, quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, en personne ou par le biais d'un mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, (i) s'agissant d'un détenteur d'actions au nominatif, l'actionnaire ou

l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à midi, heure de Paris, ou que, (ii) s'agissant d'un détenteur d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation. Cette attestation est également remise aux détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister à l'Assemblée générale en personne, mais qui n'ont pas reçu de carte d'admission deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale à 12h00 heure de Paris.

## 7.6.3 Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

## 7.6.4 Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite Assemblée et pour toute nouvelle Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

### DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 ET JUSQU'AU 31 MARS 2020

Date de la déclaration	À la hausse/À la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
<b>Par Norges Bank Investment Management</b>		
15 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
18 février 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
20 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
26 février 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
1 <sup>er</sup> mars 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
1 <sup>er</sup> avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 juin 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 juin 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
19 juin 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 juin 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
3 juillet 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 juillet 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
8 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
17 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 octobre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
13 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
19 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
21 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
5 décembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
9 décembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote

**Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales**  
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ

<b>Date de la déclaration</b>	<b>À la hausse/À la baisse</b>	<b>Seuil du capital ou des droits de vote franchi</b>
22 janvier 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
<b>Par Boussard &amp; Gavaudan Partners Limited</b>		
17 mai 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
<b>Par Morgan Stanley et ses filiales</b>		
13 février 2019	Baisse	5 % du capital
22 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
26 mars 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
29 mars 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
30 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
2 mai 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
27 mai 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
29 mai 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
1 <sup>er</sup> août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
5 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
14 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
6 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
10 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
24 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
25 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
8 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
18 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
23 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
27 janvier 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
31 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
13 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
17 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
21 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
25 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
26 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
9 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
10 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
<b>Par River and Mercantile Asset Management LLP</b>		
18 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
24 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
<b>Par Goldman Sachs Group, Inc.</b>		
9 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote

Date de la déclaration	À la hausse/À la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
<b>Par UBS Group AG</b>		
8 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
11 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
16 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
31 octobre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
31 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
6 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
7 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
26 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote

## 7.6.5 Titres au porteur identifiables (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

## 7.6.6 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la Société. Il n'existe pas, à la date du présent document, de mesure particulière pour lutter contre une éventuelle tentative de prise de contrôle sur la Société. Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil statutaire ou légal, le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

## 7.6.7 Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

## 7.6.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

### Structure du capital de la Société

#### Déclaration de franchissement de seuil statutaire

Conformément à l'article 7.2 des statuts de la Société, tout actionnaire détenant directement ou indirectement une fraction égale à 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de ce pourcentage, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, doit informer la Société du nombre d'actions ou de droits de vote qu'il possède, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, cette demande étant consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote à compter de la date de ladite Assemblée générale et pour toute autre Assemblée générale ultérieure à tenir jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle l'information requise du franchissement de seuil aura été régularisée.

De même, tout actionnaire dont la participation est réduite en dessous de l'un de ces seuils doit en informer la Société dans le même délai de cinq jours.

#### Droit de vote double :

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

## Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

## Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société, dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Voir le paragraphe 7.6.4 du présent document.

## Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

## Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable.

## Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2019, aucun accord entre actionnaires n'a été porté à la connaissance de la Société.

## Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

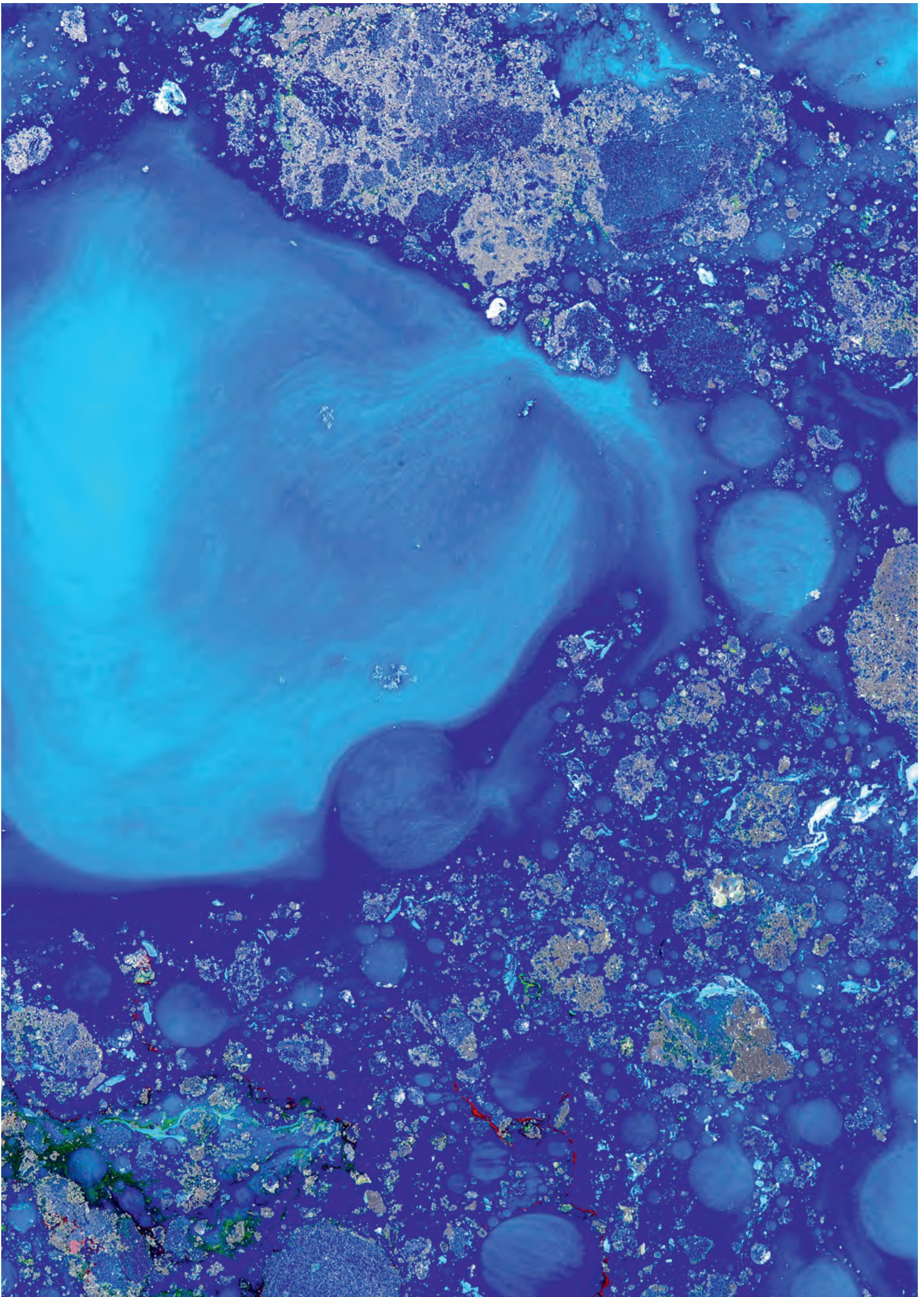
Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

## Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur ainsi que certains emprunts du Groupe prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

## Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 4.2.1.2.B.xi) du présent document concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.







## Informations complémentaires

<b>8.1 Informations sur la Société</b>	<b>296</b>	<b>8.2 Contrats importants</b>	<b>297</b>
8.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	296	<b>8.3 Transactions avec des parties liées</b>	<b>297</b>
8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société / Code APE	296	<b>8.4 Contrôleurs légaux</b>	<b>298</b>
8.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	296	Ernst & Young et autres	298
8.1.4 Adresse et numéro de téléphone du siège social - Forme juridique de la Société - Législation régissant ses activités - Pays d'origine	296	Mazars	298
8.1.5 Objet social (article 2 des statuts)	296	<b>8.5 Documents accessibles au public</b>	<b>299</b>
8.1.6 Exercice social (article 18 des statuts)	296	<b>8.6 Personnes responsables pour le présent document d'enregistrement universel</b>	<b>299</b>
8.1.7 Code Indentifiant d'Entité Juridique « LEI » (Legal Entity Identifier)	297	8.6.1 Responsables	299
8.1.8 Site internet de la Société	297	8.6.2 Attestation	299
		<b>8.7 Tables de concordance</b>	<b>300</b>
		Table de concordance du document d'enregistrement universel	300
		Table de concordance du rapport de gestion	304
		Table de concordance du rapport financier annuel	305
		Table de concordance DEU - Document d'enregistrement universel / DPEF - Déclaration de performance extra-financière	306

## 8.1 Informations sur la Société

### 8.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : CGG

### 8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société / Code APE

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro 969202241 RCS Évry.  
Code APE : 7010 Z.

### 8.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

### 8.1.4 Adresse et numéro de téléphone du siège social – Forme juridique de la Société – Législation régissant ses activités – Pays d'origine

Au cours de sa séance du 11 décembre 2018, et conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'administration a approuvé le changement de siège social au 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France, à compter du 31 mai 2019. Ce changement de siège social a été ratifié par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 15 mai 2019.

Par conséquent, à la date du présent document d'enregistrement universel, le siège social de la Société est

situé 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France (téléphone : + 33 (0)1 64 47 30 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et, plus généralement, par les dispositions des lois et règlements français.

### 8.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

### 8.1.6 Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## 8.1.7 Code Identifiant d'Entité Juridique « LEI » (*Legal Entity Identifier*)

Le code identifiant d'entité juridique (« Code LEI ») de la Société est 969500FCVQ5SLAAUJV59.

## 8.1.8 Site internet de la Société

Le site internet de la Société est le suivant : [cgg.com](http://cgg.com)

## 8.2 Contrats importants

Les contrats importants conclus au cours des deux années précédentes, que le Groupe doit déclarer, sont énumérés ci-après :

- **Obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023/ Obligations sécurisées de second rang à échéance 2024, émises respectivement par CGG Holding (U.S.) Inc et par la Société** : pour plus d'informations, voir le paragraphe 7.5.5 « Titres non représentatifs du capital » du présent document ;
- **Accord conclu entre CGG et Shearwater** dans le contexte de l'arrêt de l'activité d'Acquisition de données contractuelles marine : pour plus d'informations, voir le

paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » du présent document ; et

- **Bons de souscription d'actions** émis par la Société dans le contexte de sa restructuration financière qui a été finalisée le 21 février 2018 : pour plus d'informations, voir les paragraphes 7.5.1 « Événements importants récents affectant le capital social - 2018 » et 7.5.2. « Instruments dilutifs - Bons de souscription d'actions » du présent document. Il convient de noter que seuls les BSA#1 et BSA#2 sont en vigueur à la date du présent document. Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.

## 8.3 Transactions avec des parties liées

Pour plus d'informations, voir la Note 28 des comptes consolidés 2019 du Groupe au Chapitre 6.1 du présent document.

## 8.4 Contrôleurs légaux

### Ernst & Young et autres

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Tour First, 1, place des Saisons, TSA 14444, 92037 Paris - La Défense Cedex

Représenté par M. Nicolas PFEUTY

Date du dernier renouvellement : 15 mai 2019

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2024.

### Mazars

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Tour Exaltis, 61, rue Henri-Régault, 92400 Courbevoie

Représenté par M. Jean-Louis SIMON

Date du dernier renouvellement : 15 mai 2019

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2024.

## 8.5 Documents accessibles au public

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

## 8.6 Personnes responsables pour le présent document d'enregistrement universel

### 8.6.1 Responsables

Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général.

M. Yuri BAIDOUKOV, Directeur financier.

### 8.6.2 Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance figurant au chapitre 8.7 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Massy, le 14 avril 2020.

Mme Sophie ZURQUIYAH  
Directeur général

M. Yuri BAIDOUKOV  
Directeur financier

## 8.7 Tables de concordance

### Table de concordance du document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du document d'enregistrement universel.

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
<b>1- Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
1-1 Identité des personnes responsables	8.6.1
1-2 Déclaration des personnes responsables	8.6.2
1-3 Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1-4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1-5 Déclaration relative à l'autorité compétente	p. 1 - Encart AMF
<b>2- Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2-1 Identité des contrôleurs légaux	8.4
2-2 Changement éventuel	N/A
<b>3- Facteurs de risque</b>	
	2.1 Chapitre 3
<b>4- Informations concernant la Société</b>	
4-1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1
4-2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	8.1.2 8.1.7
4-3 Date de constitution et durée de vie	8.1.3
4-4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	8.1.4 8.1.8
<b>5- Aperçu des activités</b>	
5-1 Principales activités	1.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3
5-1-1 Nature des opérations	1.2.1 1.2.2 1.2.3 6.1.5 Note 20
5-1-2 Nouveaux produits et services	1.1.5 1.2.1 1.2.2 1.2.3
5-2 Principaux marchés	1.1 1.1.1 1.2.1 1.2.2 1.2.3 6.1.5 Note 20
5-3 Événements importants	1.1.4 1.2.3 6.1.5 Note 2 6.2.4 Note 2 7.5.1
5-4 Stratégie et objectifs	1.1 3.2 3.3 3.4
5-5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	2.1.1.2 3.4.3
5-6 Déclaration sur la position concurrentielle	1.2.1 1.2.2 1.2.3

	<b>Paragraphe du document d'enregistrement universel</b>
5-7 Investissements	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-1 Investissements importants réalisés	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-2 Principaux investissements en cours ou à venir	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	1.2.2 1.2.3 5.1 6.1.5 Note 28 6.2.4 Note 23
5-7-4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	2.1.5.2 Chapitre 3
<b>6- Structure organisationnelle</b>	
6-1 Description sommaire du Groupe	1.1 1.7 5.1
6-2 Liste des filiales importantes	1.7.1 6.1.5 Note 32
<b>7- Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7-1 Situation financière	1.5 Chapitre 5 Chapitre 6
7-1-1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.5 3.7 5.1 5.1.2 5.1.4 6.1 6.2
7-1-2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.3 3.4.3 6.1.5 Note 21 6.2.4 Note 1
7-2 Résultat d'exploitation	1.5 5.1 6.1 6.2
7-2-1 Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.1.4 5.1
7-2-2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A
<b>8- Trésorerie et capitaux</b>	
8-1 Informations sur les capitaux	5.1.4 6.1.2 6.1.4 6.2.1
8-2 Flux de trésorerie	5.1.4 6.1.3 6.1.5 Note 29 6.2.3
8-3 Besoins de financement et structure de financement	2.1.3.4 5.1.2 5.1.4 6.1.5 Note 13 6.2.4 Note 9
8-4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	2.1.3.3
8-5 Sources de financement attendues	N/A
<b>9- Environnement réglementaire</b>	
Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	2.1.4
<b>10- Informations sur les tendances</b>	
10-1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	1.1.6 1.8 6.1.5 Note 31 6.2.4
10-2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	1.1.6 1.8 2.1.2.1 6.1.5 Note 31 6.2.4 Note 24

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
<b>11- Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
11-1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	1.1.6
11-2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	1.1.6
11-3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	8.6.2
<b>12- Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale</b>	
12-1 Informations concernant les membres	4.1.2.1 4.1.2.2 4.1.2.3
12-2 Conflits d'intérêts	4.1.3 4.1.6 4.2.1.1
<b>13- Rémunération et avantages</b>	
13-1 Rémunération versée et avantages en nature	4.2.1 4.2.2 6.1.5 Note 27 6.2.4 Note 22
13-2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	4.2.1 4.2.2 6.1.5 Note 16 6.2.4 Notes 1 et 8
<b>14- Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14-1 Date d'expiration des mandats	4.1.2.1
14-2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	4.1.6
14-3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	4.1.4.2 4.1.4.3
14-4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1.1 4.2.1
14-5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
<b>15- Salariés</b>	
15-1 Nombre de salariés	1.1 6.1.5 Note 26 6.2.4 Note 21
15-2 Participations et stock-options	4.2.2 6.1.5 Notes 15 et 17 6.2.4 Note 7
15-3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.2.2
<b>16- Principaux actionnaires</b>	
16-1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.1.1
16-2 Existence de droits de vote différents	7.6.8 6.1.5 Notes 15
16-3 Contrôle direct ou indirect	7.6.6
16-4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.6.8
<b>17- Transactions avec les parties liées</b>	8.3 6.1.5 Note 28
<b>18- Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société</b>	
18-1 Informations financières historiques	Chapitre 5 Chapitre 6
18-1-1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	6.1 6.2
18-1-2 Changement de date de référence comptable	N/A
18-1-3 Normes comptables	5.1 Notes 1 et 20 6.1.5 6.2.4 Note 1
18-1-4 Changement de référentiel comptable	N/A
18-1-5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	5.1.2 5.1.4 6.1 6.2
18-1-6 Etats financiers consolidés	6.1
18-1-7 Date des dernières informations financières	6.1 6.2



	Paragraphe du document d'enregistrement universel
18-2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A
18-3 Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.6 6.2.7
18-3-1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	N/A
18-3-2 Autres informations auditées	3.8
18-3-3 Informations financières non auditées	N/A
18-4 Informations financières pro forma	Chapitre 5
18-5 Politique de distribution de dividendes	2.1.3.10 7.4.2
18-5-1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	2.1.3.10 7.4.2
18-5-2 Montant du dividende par action	6.2.4 Note 7 7.4.2
18-6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	1.1.2 1.1.4 1.8 2.1.1.2 2.1.4.1 2.4 6.1.5 Notes 2, 3, 18, 25 et 31 6.2.4 Note 15
18-7 Changement significatif de la situation financière	N/A
<b>19- Informations complémentaires</b>	
19-1 Informations sur le capital social	7.1.1 7.5
19-1-1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	7.1.1 7.5 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7
19-1-2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	7.5.5
19-1-3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	7.1.1 7.5.3
19-1-4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.1.1 7.5.2
19-1-5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.5.1
19-1-6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	4.2 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.5.1
19-1-7 Historique du capital social	7.1.1.1 7.1.1.3 7.5.1
19-2 Acte constitutif et statuts	8.1.3
19-2-1 Registre et objet social	8.1.5
19-2-2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	7.6.3 7.6.8
19-2-3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.6.8
<b>20- Contrats importants</b>	8.2
<b>21- Documents disponibles</b>	8.5

## Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous renvoie aux éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société tels que requis notamment par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivant du Code de commerce ainsi que les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise (visées par l'article L. 225-37 et suivants du Code de commerce, figurant dans la section spécifique du rapport de gestion dédiée au gouvernement d'entreprise).

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
<b>ACTIVITÉ</b>	
Situation et activité de la Société et, le cas échéant, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	1 1.2
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	5.1
Indicateurs clés de performance financière et non financière	1.5 / 3
Principaux risques et incertitudes	2.1 / 3
Risques financiers liés aux effets du changement climatique	2.1.5.2
Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.1.3
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	2.2
Succursales	1.7.1
Activités en matière de recherche et de développement	1.3
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives	1 / 1.1.5 / 1.1.6
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	1.8
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	
Référence à un code de gouvernement d'entreprise	4.1.1.a
Composition, préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	4.1
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	4.1.2.1.b
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	4.1.3.e
Modalités d'exercice de la direction générale	4.1.1
Eventuelles limitations aux pouvoirs du directeur général	4.1.1.e
Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales	4.1.5 Annexe
Politique de rémunération des mandataires sociaux	4.2.1
Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	4.2.2
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	4.2.2.1.B 4.2.2.2.B
Options de souscription d'actions et actions gratuites	4.2.2.4
Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé	7.5.4
Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.6.2
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :	
• Structure du capital de la Société	7 / 7.1
• Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de commerce	7.6.4
• Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce	7.6.8
• Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	7.6.8
• Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	7.6.8
• Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	7.6.8
• Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	7.6.8
• Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	7.6.8

	<b>Paragraphe du document d'enregistrement universel</b>
• Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	7.6.8
• Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	7.6.8
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce (hors conventions courantes conclues à des conditions normales)	4.1.7
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	
Informations relatives à la répartition du capital social	7.1
Autocontrôle	7.1.1.2
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	7.5.3
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	7.1.1.2
Attribution et conservation par les mandataires sociaux des actions gratuites et/ou stock-options qui leur ont été attribuées	4.2.2.2 A. a. vii
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	7.1.2
<b>INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES</b>	
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	5.1
Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.2.6
Indication de l'utilisation des instruments financiers	5.2
Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	5.1.2 Paragraphe Comptes sociaux de CGG SA
Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	6.2.5
<b>DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	3 / Voir table de concordance ci-dessous
<b>DIVERS</b>	
Mandats des commissaires aux comptes	8.4

## Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

	<b>Paragraphe du document d'enregistrement universel</b>
Comptes annuels	6.2 6.2.6
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	6.2.7
Comptes consolidés	6.1
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	6.1.6
Rapport de gestion	Voir table de concordance ci-dessus
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Voir table de concordance ci-dessus
Déclaration des responsables du rapport financier annuel	8.6.2
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.1.5 Note 33

## Table de concordance DEU - Document d'enregistrement universel / DPEF - Déclaration de performance extra-financière

Le tableau ci-dessous permet de retrouver dans le chapitre DPEF les éléments de la DPEF requis par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Thèmes	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
Modèle d'affaire	Pages 12-13
Description des principaux risques extra financiers liés à l'activité du Groupe	3.1 / 3.7
Respect des droits de l'Homme	3.2.2 / 3.3.2
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	3.3
Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce chapitre
Économie circulaire	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce rapport
Gaspillage alimentaire	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce rapport
Accords collectifs	3.1
Lutte contre les discriminations et promotion des diversités	3.2.1
Engagements sociétaux	3.3.3
Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable équitable et durable	Compte tenu de la nature de nos activités, ces thèmes n'ont pas été considérés comme matériels et ne justifient pas un développement dans ce rapport

### Table de concordance Pacte Mondial, ODD, GRI, OCDE

Sommaire	Pacte Mondial	ODD	GRI/G4	Principes de OCDE
Présentation du groupe			102 103	1.6
CSR Strategy			102 103	1.10.15
Respecting Ethical Principles	1-2-4-5-6-10	10 12	200	2.5
Innovating for Society	8-9	9 12	200 400	3.7.12.13.14
Managing Talent	1-2-3-4-5-6	5-8-10	400 200	4.5.8.9
Protecting the environnement	7-8-9	6-6-11-12-13-14-15	100 300	5.12

# ANNEXES

# Charte de la procédure d'évaluation périodique des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Date : 5 mars 2020

## Préambule

La présente procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales avec les personnes intéressées telles que définies à l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été arrêtée lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars 2020, en application du deuxième alinéa de l'article L. 225-39 du Code de commerce, issu de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi PACTE) qui dispose :

« Dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'administration met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. »

Cette procédure est distincte, et vient en sus, des mesures mises en place pour l'identification des conventions avec des parties liées, au sens de la norme comptable IAS 24.

## 1. Objet

La présente procédure mise en place par le Conseil d'administration a pour objet d'évaluer périodiquement la pertinence de la qualification de « conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales », pour des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, mais dont l'application de ce dernier a été écartée par application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, et qui n'ont donc pas été soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Il est précisé que cette procédure ne s'applique qu'aux conventions qui entrent dans le champ d'application des articles du Code de commerce précités que du point de vue de CGG SA (la « **Société** »), et non de ses filiales.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé que c'est bien au regard de l'activité du Groupe que le caractère « courant » de l'opération visée par la convention et les « conditions normales » de ladite convention doivent être appréciés, et non au regard des seules activités de la Société.

## 2. Références

- Articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce.
- Recommandation AMF 2012-05 modifiée le 5 octobre 2018 (la « **Recommandation AMF** »).
- Guide de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (« CNCC ») de février 2014 sur les conventions réglementées et courantes.

## 3. Description de la procédure

Les diligences relatives à cette procédure sont menées, sous l'autorité de la Direction Générale, par la Direction Juridique et, le cas échéant, les Directions Financières ou opérationnelles concernées. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Tous les ans, dans le cadre de la préparation des comptes annuels et de l'Assemblée générale annuelle, la Direction Juridique présente au Conseil d'administration un rapport récapitulatif des conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice précédent et qui ont été considérées comme portant sur des opérations « courantes et conclues à des conditions normales ». Ce rapport indique, pour chacune de ces conventions, les raisons pour lesquelles cette qualification a été retenue, notamment au regard des critères présentés ci-dessous.

Ce rapport présente également celles de ces conventions qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, ont reçu la même qualification, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice en question mais qui ont été modifiées au cours de ce même exercice.

Enfin, s'agissant de conventions préexistantes et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice en question, mais qui soit n'entraient à l'époque pas dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, soit avaient été qualifiées à l'époque de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, la Direction Juridique explique, si elle l'estime nécessaire, en quoi un changement de circonstances aurait pour effet de remettre une telle qualification en cause.

Le Conseil d'administration, lors de l'examen de ce rapport, pourra également évoquer et examiner toute convention qui n'y serait pas citée.

Au vu du rapport d'évaluation, le Conseil d'administration considérera si l'évolution des activités du Groupe et du type des conventions concernées justifient de préciser, compléter ou réviser ces critères d'évaluation, auquel cas il modifiera la présente charte.

Par ailleurs, s'il apparaît qu'une convention a été, lorsque cette évaluation a été faite avant sa signature (et uniquement dans ce cas), indûment qualifiée de convention portant sur des opérations courantes et conclue à des conditions normales, le Conseil d'administration soumettra à l'Assemblée générale des actionnaires une résolution visant à sa ratification, conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

S'agissant de conventions qui remplissaient les critères menant à la qualification de « convention portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales », mais qui, par la suite, ne les rempliraient plus, elles ne sont pas automatiquement remises en cause, car l'appréciation du caractère courant des opérations concernées et normal des conditions de la convention se fait au moment de la signature. Il reviendra au Conseil d'administration d'apprécier, le cas échéant, si une révision des conventions concernées s'impose. En toute hypothèse, une telle situation pourra conduire le Conseil à modifier les critères d'évaluation comme indiqué ci-dessus.

## 4. Critères d'évaluation

### 4.1 Appréciation du caractère courant des opérations visées par la convention

Pour évaluer le caractère courant des opérations visées par une convention, il convient de rassembler tous les éléments permettant d'apprécier :

- si la convention est en lien avec l'activité courante du Groupe ;
  - si la convention porte sur une pratique usuelle pour d'autres sociétés placées dans une situation similaire ;
  - si la convention est conclue de façon répétée ;
  - si la convention engage la Société sur le long terme ;
  - les circonstances dans lesquelles la convention a été conclue ;
  - l'enjeu financier de la convention ;
  - les conséquences économiques de la convention.
- Exemples à titre indicatif et non exhaustif :

#### Conventions portant sur des opérations courantes

- Achat, vente ou prestation de service qui rentrent habituellement dans l'objet social ;
- Réparation ou renouvellement courant de matériel et/ou service ;
- Opération semblable à celle effectuée par la Société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité avec un mandataire social.

#### Conventions portant sur des opérations non-courantes

- Conventions de crédit-bail ;
- Cession d'immeuble ou de matériel important ;
- Transfert d'actif ;
- Signature ou renouvellement d'un bail commercial ;
- Cession d'un brevet par un mandataire social.

## 4.2 Appréciation du caractère normal des conditions de la convention

Pour évaluer le caractère normal des conditions d'une convention, il convient d'apprécier :

- si elle a été conclue aux mêmes conditions que celles habituellement pratiquées par le Groupe dans ses rapports avec les tiers ;
- si elle a été conclue aux mêmes conditions ou dans des conditions comparables à celles habituellement pratiquées dans le même secteur d'activité ;
- si la personne intéressée <sup>(1)</sup> n'en retire pas un avantage qu'elle n'aurait pas eu si elle avait été un fournisseur ou client quelconque de la Société.

(1) Pour mémoire :

« **Personne Intéressée** » désigne :

• toute personne qui est ou qui a été à la date de signature d'une convention conclue directement ou par personne interposée avec elle, ou lorsqu'elle est indirectement intéressée à une convention (ce qui pourra être le cas notamment lorsqu'une de ses Parties Liées y est partie) :

(i) Directeur général de la Société,

(ii) Directeur général Délégué de la Société,

(iii) membre du Conseil d'administration de la Société ;

(iv) actionnaire personne physique de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et/ou

(v) la personne contrôlant, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un actionnaire personne morale de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ;

\*toute entreprise dont le propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant, est également ou a également été à la date de signature de la convention concernée (i) Directeur général de la Société,

(ii) Directeur général Délégué de la Société ou (iii) membre du Conseil d'administration de la Société.

« **Partie Liée** » désigne, relativement à une Personne Intéressée :

• toute personne physique la représentant au Conseil d'administration de la Société ou au sein de l'organe social d'une autre société, de façon ponctuelle ou continue ;

• tout membre de la famille immédiate de l'une ou l'autre des personnes susmentionnées, c'est-à-dire tout enfant, beau-fils ou belle-fille, parent, beau-parent, conjoint, frère ou sœur, belle-mère, beau-père, gendre, belle-fille, beau-frère ou belle-sœur de cette personne et toute personne (sauf un locataire ou employé) qui partage le ménage de cette personne ; et

• toute entreprise, société ou autre entité dans laquelle l'une ou l'autre des personnes susmentionnées est un dirigeant, un associé ou occupe un poste de contrôle principal ou similaire (une « **Société Affiliée** »).









Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 7 099 617 €

Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy

France

969 202 241 RCS Évry

Le présent document d'enregistrement universel, établi en application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, constitue le rapport annuel 2019 de CGG.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

